This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HARVARD DIVINITY SCHOOL
ANDOVER-HARVARD THEOLOGICAL
LIBRARY

From the collection
of the
UNIVERSALIST HISTORICAL
SOCIETY

ÉTUDES

ÉLÉMENTAIRES ET PROGRESSIVES

DE

LA PAROLE DE DIEU.

I.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BONAMICI ET COMPAG

ÉTUDES

ÉMENTAIRES ET PROGRESSIVES

DE

LA PAROLE DE DIEU.

PAR

C. Gurnier.

Les Livres de Moïse.

Tes témoignages sont mes plaisirs, et c'est d'eux que je prends conseil.

(Ps. CXIX, 24)

SECONDE ÉDITION.

LAUSANNE,

LIBRAIRIE DE GEORGES BRIDEL, ÉDITEUR

1848

t.1

PRÉFACE.

C'est avec une parfaite sincérité que l'auteur de ce livre le présente sous le simple titre d'*Études de la Parole de Dieu*. Il n'a point la prétention d'offrir au public religieux un tableau complet et achevé. Après une expérience de vingt années, il lui a paru qu'on pouvait resserrer dans un cadre assez étroit les principaux enseignements de l'Ecriture, et donner ainsi la clef de la Parole de Dieu à ceux d'ailleurs que l'Esprit du Seigneur éclaire et conduit. Il a pensé que ce travail ne serait pas inutile à quelques jeunes gens, non plus qu'aux pères de famille jaloux de diriger eux-mêmes l'instruction religieuse de leurs enfants; c'est ce qui lui a donné le courage de l'entreprendre.

Ce livre, d'ailleurs, est un livre *élémentaire;* c'est-à-dire qu'il ne faut pas y chercher ce qu'on appelle de la science, ni rien de ce que voudraient ceux qui ont lu beaucoup de commentaires et qui aimeraient à en rencontrer un qui leur dît enfin le dernier mot sur chaque chose et levât toutes les difficultés.

Ce que l'auteur entend par *progressif*, c'est qu'il a évité de tout dire à l'occasion de tout. Quand on prêche sur un texte de la Bible, on le développe ordinairement en y rattachant les diverses doctrines qu'il suppose et en tirant de ce texte toutes les conséquences qui s'en peuvent déduire. Ici, au contraire, on a attendu patiemment que la révélation de Dieu se complétât elle-même, en sorte que la lumière va croissant à mesure qu'on avance, et l'on n'a pas craint de paraître oublieux ou mal informé, là où, tout simplement, on jugeait bon d'ajourner de plus amples enseignements.

Cependant, il y aurait eu une affectation de méthode plus que puérile, à feindre d'ignorer ce que, dans l'Eglise chrétienne, tous savent, depuis les plus grands jusqu'aux plus petits. C'est pourquoi l'on n'a pas cru devenir infidèle au plan qu'on s'était prescrit, en dirigeant sur l'Ancien

Testament quelques rayons de la lumière que nous fournit l'Evangile; mais on s'est efforcé de le faire avec assez de sobriété pour que l'étude proprement dite s'arrêtât à la portion de l'Ecriture qu'on avait sous les yeux, sauf les références aux morceaux étudiés précédemment.

L'ouvrage entier est divisé en cinq parties. La première a pour objet le Pentateuque; la seconde va depuis Job jusqu'à la construction du temple de Salomon, y compris l'étude des Psaumes; la troisième renferme le reste de l'Ancien Testament, par conséquent les livres de Salomon et ceux des Prophètes; la quatrième, les Evangiles jusqu'à la mort du Sauveur; la cinquième enfin, les autres livres du Nouveau Testament. — L'ouvrage entier pourra être suivi d'un recueil de tableaux, cartes et planches.

Dieu veuille bénir en faveur de quelques âmes la lecture de ces volumes, et s'en servir pour faire aimer et pratiquer sa divine Parole! (Psaume CXIX, 72.)

Si l'auteur ne cite pas les ouvrages qu'il a consultés, c'est qu'il aurait eu trop à faire, et que d'ailleurs ce n'eût été guère en place dans un livre qui n'est pas destiné aux savants. Il lui suffira d'avertir qu'il n'a point aspiré à dire des cho-

ses nouvelles, après tant d'hommes de Dieu en ont dit de si bonnes. Tout ce qui lui appar peut-être dans ce travail, à supposer qu'il permis de s'exprimer de la sorte, c'est l'idée lui est venue de l'entreprendre et la marche y a suivie. Si l'événement l'autorise à penser ne s'est point mépris sur les besoins actuel l'Eglise, il s'en réjouira de la joie qu'on épr quand on fait l'œuvre de Dieu.

Décembre 1846.

TABLE DES MATIÈRES.

GENÈSE.

ÉTUDES.		SS
I.	Explications préliminaires	1
II.	La Création	15
III.	La Création, suite	27
IV.	La Création, suite	35
V.	L'Homme en Eden	50
VI.	L'Homme en Eden, suite	62
VII.	Chute de l'homme	71
VIII.	Chute de l'homme, suite	88
IX.	Promesse et Jugement	99
X.	Un nouvel ordre de choses	109
XI.	Dieu, l'Homme et le Monde	118
XII.	Caïn et Abel	138
XIII.	Caïn et Abel, suite	145
XIV.	La postérité de Caïn	159
XV.	Seth et sa postérité	168
XVI.	Noë et les hommes de son temps	182
XVII.	Le Déluge	194
XVIII.	Le Déluge, suite	206
XIX.	Noë après le déluge	213
XX.	Noë et sa postérité jusqu'à Abraham	226
XXI.	Généalogie et vocation d'Abraham	244

ETUDES.

XXII. Entrée d'Abraham au pays de Canaan et son voyage en Egypte 9
XXIII. Abraham et Lot se séparent. Renouvellement de la promesse..... 9
XXIV. Une guerre. Melchisédec..... 9
XXV. Renouvellement de la promesse..... 9
XXVI. Agar et Ismaël..... 9
XXVII. Nouvelle révélation de Dieu à Abraham. La Circoncision. Isaac promis..... 8
XXVIII. Destruction de Sodome..... 8
XXIX. Naissance de Moab et d'Isaac..... 8
XXX. Le sacrifice d'Abraham..... 8
XXXI. Renouvellement de la promesse; mort de Sara; mariage d'Isaac..... 8
XXXII. Mort d'Abraham; naissance d'Esaü et de Jacob.. 8
XXXIII. Jacob béni par Isaac..... 4
XXXIV. Fuite de Jacob..... 4
XXXV. Jacob chez Laban..... 4
XXXVI. Jacob quitte Laban..... 4
XXXVII. Mahanajim; lutte de Jacob..... 4
XXXVIII. Dix années de la vie d'Israël..... 4
XXXIX. Joseph vendu par ses frères 8
XL. Joseph chez Potiphar..... 8
XLI. Joseph en prison et devant Pharaon 8
XLII. Premier voyage des frères de Joseph en Egypte.. 8
XLIII. Leur second voyage en Egypte..... 8
XLIV. Israël en Egypte..... 8
XLV. Prophéties d'Israël..... 8
XLVI. Mort de Jacob et de Joseph..... (
XLVII. La Providence..... (
XLVIII. CHRONOLOGIE DE LA GENÈSE..... (

EXODE.

XLXIX. Naissance de Moïse..... (
L. Fuite et vocation de Moïse..... (
LI. Retour de Moïse ..... (

ÉTUDES. §§

LII. Les plaies d'Egypte..... 661
LIII. Institution de la Pâque..... 681
LIV. Passage de la mer Rouge..... 697
LV. Les épreuves du désert. Mara; Elim; la manne... 712
LVI. L'eau du rocher; Hamalec, Jéthro..... 728
LVII. Publication de la Loi..... 740
LVIII. Ordonnances diverses..... 762
LIX. L'Alliance..... 789
LX. L'Offrande, l'Arche, le Tabernacle, etc..... 798
LXI. Les Sacrificateurs, l'autel des parfums, etc..... 813
LXII. Signification du Sanctuaire..... 828
LXIII. Le Veau d'or..... 838
LXIV. La Gloire de l'Eternel. — Construction du Tabernacle..... 853

LÉVITIQUE.

LXV. Diverses lois cérémonielles. Consécration des Sacrificateurs..... 862
LXVI. Nadab et Abihu. Autres lois cérémonielles..... 877
LXVII. Lois cérémonielles et autres, suite et fin..... 891

NOMBRES.

LXVIII. Préparatifs de départ et premières marches. Lois diverses..... 920
LXIX. Révolte d'Aaron et de Marie; les espions..... 940
LXX. Diverses ordonnances; révolte de Coré; mort de Marie et d'Aaron..... 951
LXXI. Le serpent d'airain; Balaam..... 965
LXXII. Balaam, suite; Josué..... 975
LXXIII. Diverses lois. — Victoires et conquêtes..... 988

DEUTÉRONOME.

ETUDES.
LXXIV. Prédications de Moïse..... 1
LXXV. Nouvelles ordonnances, etc..... 1
LXXVI. Dernières instructions de Moïse ; bénédictions et malédictions..... 1
LXXVII. Mort de Moïse..... 1
LXXVIII. CHRONOLOGIE DES QUATRE DERNIERS LIVRES DE MOÏSE..... 1
LXXIX. TABLE ANALYTIQUE..... 1

LES

CINQ LIVRES DE MOÏSE

OU

LE PENTATEUQUE.

PREMIÈRE ÉTUDE. — Explications préliminaires.

§ 1. Nous nous proposons, dans ces études, de méditer l'histoire des choses que Dieu a faites ici-bas pour sa gloire, et qu'il nous a transmises par la bouche de ses prophètes. Cette histoire va depuis la création du monde jusqu'au temps où la parole du salut se répandit en tout lieu par le ministère des Apôtres de notre Seigneur Jésus-Christ. On l'appelle l'Histoire Sainte. C'est de Dieu qu'elle parle avant tout; mais, en nous apprenant ce que Dieu est, elle nous apprend aussi à connaître ce que nous lui devons et ce que nous sommes nous-mêmes par rapport à Lui.

§ 2. Le livre qui contient ces récits est intitulé la Sainte Bible, comme on le voit à la première page du volume que je supposerai toujours sous les yeux de mes

lecteurs. Ce mot BIBLE vient du grec et signifie *livre*. Vous le trouvez dans l'épître aux Hébreux, ch. X, v. 7. Là se lit en original le mot *biblion* qu'on a traduit par *livre*, comme on le devait.

§ 3. Ce volume donc, que vous avez le bonheur de posséder, est le Livre par excellence, le seul qui vienne directement de Dieu, et qui nous dise tout ce que notre âme a vraiment besoin de savoir. C'est pour cela qu'on l'appelle la *Sainte* Bible; car tout ce qui vient directement de Dieu et se rapporte à Dieu est saint, ou sacré comme lui. C'est ainsi que le repos du dimanche est un saint repos, et que l'emplacement, quel qu'il soit, où nous rendons culte au Seigneur, est un saint lieu. Ce peut être une maison de pierre et de bois comme tout autre édifice, mais on y fait le service du Très-Haut et cela suffit. La Bible aussi est un livre extérieurement semblable à d'autres livres; ce sont des feuilles de papier reliées ensemble et imprimées comme tout ce qu'on imprime; mais ce livre-là nous vient de Dieu et il nous parle de Dieu. Quel n'est donc pas le respect avec lequel nous devons nous en occuper!

§ 4. Mais le titre de votre Bible ne contient pas seulement les mots que je viens d'expliquer. Il y a ensuite : *ou* L'ANCIEN ET LE NOUVEAU TESTAMENT. Chacun sait ce qu'on entend par un testament. C'est en général l'expression de la dernière volonté d'un père au sujet du partage qu'il fait de ses biens entre ses enfants. La Bible aussi est l'expression de la dernière volonté de Dieu relativement à l'héritage céleste et à ceux qu'il traite et traitera comme ses enfants. Voulez-vous savoir si vous êtes enfants de Dieu et si vous hériterez de sa gloire lisez la Bible. J'ai dit que la Bible exprime la *dernière* volonté de Dieu, parce qu'en effet cette volonté, telle

qu'il l'a exprimée, ne saurait subir aucun changement.

§ 5. Il y a pourtant, semble-t-il, deux volontés, puisqu'on dit l'*Ancien* et le *Nouveau Testament*. Est-ce donc que le nouveau est en opposition avec l'ancien? Non certainement, comme vous le verrez bien vous-mêmes. C'est au fond une seule volonté que Dieu nous fait connaître dans les deux Testaments, quoique, à certains égards, l'ancien ait été aboli par le nouveau. Je n'en dis pas davantage sur ce point pour le moment. Toujours est-il qu'il n'en saurait être de Dieu comme d'un homme. L'homme est léger dans ses pensées et inconstant dans ses desseins; mais Dieu ne dit pas oui et non sur la même chose. — Du reste, quant à ce mot de *Testament*, on l'a pris tel quel dans la Bible, comme vous pouvez le voir par l'épître aux Hébreux, chap. IX, vers. 15.

§ 6. Il est encore d'autres noms qu'on donne à la Bible, ou plutôt qu'elle se donne elle-même. Ainsi, l'Ecriture, les Ecritures, la Sainte Ecriture. Avant d'avoir pu former un livre, la Bible a dû être écrite; c'est une chose toute simple.

§ 7. On l'appelle aussi la Parole de Dieu, et il est facile de comprendre pourquoi. Ce n'est pas que tout ce qu'elle contient soit sorti de la propre bouche de l'Eternel, car elle nous rapporte des paroles de Satan et celles de très-méchants hommes; mais, d'abord, il s'y trouve effectivement des paroles de Dieu même; puis, elle renferme une quantité de discours que les hommes prononcèrent d'après les pensées que Dieu leur donnait, et dans les termes qu'il a jugés les plus convenables. Quant aux paroles mauvaises que je viens de mentionner, quoiqu'elles ne viennent pas de Dieu, c'est Dieu qui a voulu qu'elles nous fussent rapportées, parce que cela

était nécessaire, comme vous le verrez à l'occasion. Donc, « toute l'Ecriture est divinement inspirée » (2 Tim. III, 16), et c'est pour cela qu'elle s'intitule elle-même la Parole de Dieu.

§ 8. Il y a encore d'autres noms qu'on lui donne, mais nous en parlerons une autre fois. Je ne veux plus, au sujet du titre de votre Bible, que vous faire remarquer ce que vous y lisez après les mots d'Ancien et de Nouveau Testament: *Revue sur les originaux par* David Martin; ou bien: *d'après la version de* J.-F. Osterwald. Qu'est-ce donc que cela signifie? — Pour le comprendre, il faut se souvenir que la Bible n'a pas été d'abord écrite en français. L'Ancien Testament fut composé en hébreu, langue des Juifs, et le Nouveau Testament le fut en grec. C'est dans cette dernière langue qu'on traduisit jadis pour la première fois le Vieux Testament; en sorte qu'il fut un temps où toute la Bible ne pouvait être lue que par ceux qui savaient le grec. C'est pourquoi l'on en vint plus tard à la traduire en diverses langues et surtout en latin. Notre français, est un idiome très-moderne, en comparaison de ceux que je viens de nommer; d'où il suit que, pendant bien longtemps, il n'exista pas de Bible française, puisque le français proprement n'existait pas. Ce fut seulement à l'époque de la Réformation, qu'un ministre des Vallées du Piémont et Calvin après lui, donnèrent aux chrétiens de notre langue une version de l'Ancien et du Nouveau Testament. Grande bénédiction de Dieu! Mais, du temps de Calvin, le français était encore dans son enfance; il s'est beaucoup perfectionné dès lors; c'est pour cela qu'on a dû souvent retoucher son antique version. Parmi ceux qui l'ont fait avec le plus de succès se trouvent M. Martin, jadis pasteur d'une église française en Hol-

lande, et M. Osterwald, qui était pasteur, dans le dernier siècle, à Neuchâtel. Voilà ce qu'il fallait dire pour expliquer comment il arrive que leur nom ait le trop grand honneur peut-être de se trouver sur la première page de nos Bibles.

§ 9. La Bible ne forme maintenant qu'un volume; et soit que l'on considère celui qui en est l'unique Auteur, soit qu'on en étudie le contenu, qui n'est partout qu'une seule et même pensée, on peut bien dire que la Bible n'est réellement qu'un seul livre. Toutefois, ce livre en contient plusieurs, écrits en divers temps et par bien des personnes différentes. — D'abord, il se divise en deux grandes portions, l'Ancien et le Nouveau Testament. Puis, chacune de ces portions se compose de plusieurs écrits différents. Comptez-en le nombre sur la table qui se trouve d'abord après le titre. Vous verrez qu'il y a dans l'Ancien Testament 39 livres différents et 27 dans le Nouveau : total 66. Je vous exhorte à en apprendre la liste par cœur, quand ce ne serait que pour posséder l'inventaire de votre richesse biblique; mais surtout afin d'y trouver avec plus de facilité les passages que je vous indiquerai.

§ 10. On peut ranger sous trois classes les livres soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament. D'abord, les *livres historiques*. Ce sont, dans l'Ancien Testament, les 17 premiers, et, dans le Nouveau, les 5 premiers. Ensuite, les *livres d'édification ou d'instruction* (on les appelle aussi *hagiographes*). Ce sont, dans l'Ancien Testament, les cinq livres qui suivent les livres historiques, et, dans le Nouveau, toutes les épîtres. Enfin, les *livres prophétiques*. Il y en a dix-sept dans l'Ancien Testament, et seulement un dans le Nouveau.

§ 11. Vous voyez que l'Ancien Testament compte

beaucoup plus de livres historiques que le Nouveau, moins de livres d'instruction proprement dite, et plus de livres prophétiques. La raison en est toute simple. L'histoire de l'Ancien Testament va depuis la création du monde jusqu'environ 400 ans avant la venue de notre Seigneur, ce qui fait 3600 ans; tandis que l'histoire du Nouveau Testament ne renferme guère qu'une soixantaine d'années. Quant aux prophéties, il n'est pas étonnant qu'elles abondent dans l'Ancien Testament, puisqu'il était destiné à préparer et à annoncer Jésus-Christ, dont la venue fait le sujet du Nouveau. Mais maintenant que Jésus-Christ est venu, vous comprenez que le champ de la prophétie a dû considérablement se restreindre.

§ 12. Du reste, quoique on range en trois classes tous les livres de la Bible, comme je viens de le faire, vous verrez qu'il y a partout des récits, partout des prophéties, partout de l'instruction. Seulement cela veut dire qu'il y a des portions de l'Ecriture qui sont plus particulièrement historiques, d'autres plus particulièrement prophétiques, et d'autres plus particulièrement destinées à l'édification.

§ 13. Les premiers livres historiques de l'Ancien Testament sont les cinq livres de Moïse, appelés par les savants le PENTATEUQUE, ou les *cinq volumes*. — D'abord la GENÈSE. Ce mot, grec d'origine, veut dire *commencement*. Les Juifs désignaient chacun des livres de Moïse par un des premiers mots du livre, comme on dit : « Je crois en Dieu, » pour désigner le Symbole des Apôtres, et « Notre Père, » pour l'Oraison dominicale. Les Juifs appelaient donc le premier livre de Moïse, BERÊSCHITH, ce qui signifie : *au commencement*, mot qui se trouve en tête de la première ligne. Mais depuis que la Bible fut

traduite en grec, comme je l'ai dit tout à l'heure (§ 8), on donna aux livres de Moïse des noms qui indiquent plus ou moins bien leur contenu. — Le premier nous racontant le commencement de toutes choses, c'est à bon droit qu'on lui a donné le nom de *Genèse*, ou *Les origines*.

§ 14. Comme tous les autres livres de la Bible, il est divisé en chapitres et en versets; mais vous sentez bien que ce ne sont pas les auteurs eux-mêmes qui ont fait ce partage. On l'a imaginé beaucoup plus tard, afin de faciliter les recherches dans le texte sacré. C'est un avantage qui a ses inconvénients; car bien souvent, dans la lecture, on s'arrête mal à propos au bout d'un verset ou d'un chapitre. Rappelez-vous donc en lisant la Bible, qu'il y a, la plupart du temps, plus d'un verset et même plus d'un chapitre à lire pour comprendre la pensée de Dieu.

Et maintenant, entrons dans l'étude du Saint Livre avec confiance et avec joie, mais non sans prier Dieu de nous en donner l'intelligence par son Saint-Esprit, pour l'amour de Jésus-Christ notre Seigneur. Disons avec le roi David : O Eternel, désille mes yeux afin que je considère les merveilles de ta Loi! (Ps. CXIX, 18.)

GENÈSE.

II. La Création.

CHAP. I — 1

§ 15. La Bible, dans sa première ligne, nous e une grande doctrine : c'est que tout, excepté Die un commencement. Rien ne devait être plus co hommes de l'ancien monde que cette vérité de fa insensiblement le souvenir des *origines* se perdit téra, en sorte que nous devons regarder com grâce de Dieu que sa Révélation débute en nous lant que *les cieux et la terre*, c'est-à-dire toutes ont eu un commencement, et que c'est Dieu q appelées à l'existence. Les peuples et les individu possèdent pas la Bible ou qui la rejettent, i cette vérité, qui est pourtant le point de dé toute religion. Ils croient, non pas propreme le monde ait toujours été ce qu'il est, mais que tière dont le monde est formé a constammen d'une manière ou d'une autre, et ils en at l'arrangement actuel au hasard ou à des circo absurdes. En sorte que, pour eux, c'est le mo est Dieu, l'Eternel. Ces hommes, hélas! sont plaindre et bien coupables tout à la fois!

§ 16. *Créer* signifie quelquefois simplement ger ou organiser. C'est le sens dans lequel on d

homme a créé un beau domaine là où il n'y avait auparavant que des buissons et des pierres. Mais *créer* signifie aussi donner l'existence à ce qui n'existait pas, le sortir du néant. Acte de puissance le plus mystérieux de tous, et que notre intelligence reconnaît avoir été nécessaire, sans qu'elle puisse le concevoir. Dieu a créé de ces deux manières. Après avoir appelé les choses à l'existence, il les a organisées. I 1

§ 17. La Bible ne nous dit pas quand eut lieu *le commencement*. Nous verrons, d'après les renseignements fournis par la Genèse même, que l'homme fut formé environ 2500 ans avant que ce livre fût écrit par Moïse ; mais la formation de l'homme n'a pas eu lieu au commencement de toutes choses. Sans parler des autres mondes, le nôtre paraît avoir eu une existence antérieure à l'organisation actuelle, à cette organisation dont l'homme fut comme le couronnement ou le chef-d'œuvre. Pendant son existence antérieure, la terre a pu être couverte d'arbres et d'animaux plus ou moins rapprochés ou différents de ceux d'aujourd'hui. Il se peut aussi qu'elle ait été le séjour d'êtres intelligents assez semblables à l'homme et qui auraient déjà reçu leur rétribution. Après une durée dont on ne saurait assigner l'étendue et par des raisons que nous entreverrons peut-être bientôt, ce premier monde aurait été détruit ; non pas anéanti, mais bouleversé pour reparaître sous sa forme actuelle.

§ 18. C'est alors que, pendant un temps d'une durée qu'on ne saurait déterminer, la terre *informe et nue* (vraie traduction) fut recouverte d'eau, comme l'indique le mot *abîme*, sans qu'aucune lumière vînt éclairer et vivifier ce chaos momentané. Mais l'Esprit de Dieu *planait* sur tout cela, tel qu'un aigle qui dresse au vol ses 2

I 2 petits ; circonstance qu'exprime le mot hébreux qu'on a traduit par *se mouvait*.

§ 19. L'Esprit de Dieu ; c'est le même qui est si souvent appelé ailleurs le Saint-Esprit. Vous le voyez présider à la création ou à la réorganisation de ce monde. Celle-ci donc, loin d'être l'effet du hasard, est vraiment un acte de la suprême intelligence, aussi bien que de la souveraine puissance de Dieu.

3-5 § 20. Après que la masse confuse de notre globe eut été, je ne sais combien de temps, sous l'action combinée de l'eau et des ténèbres d'une part, et, d'autre part, sous celle du Saint-Esprit, Dieu forma *la lumière*, qu'il fit en quelque sorte émaner des ténèbres. Représentez-vous un appartement parfaitement clos, au milieu d'une nuit très-noire. Vous allumez une bougie, puis encore une autre, et mille bougies si vous les avez à votre disposition ; de cette manière vous avez fait sortir la lumière des ténèbres. Cette explication est destinée à vous montrer comment la lumière pouvait être enveloppée dans l'obscurité. Toujours est-il qu'il faut qu'elle ait été créée une fois. Et quelle magnifique œuvre de Dieu ! Les savants en connaissent-ils bien la nature intime ? j'ose en douter ; mais ce que nul n'ignore, c'est que la lumière est indispensable à la vie et au développement de toutes choses ; c'est qu'elle se propage avec une admirable rapidité ; c'est qu'elle a une action merveilleuse sur tout ce qu'elle pénètre, et qu'elle se trouve là-même où il ne semble pas qu'elle soit. Belle image de Dieu et de ses grâces ; aussi ne vous étonnerez-vous pas lorsque notre Seigneur Jésus-Christ dira, en parlant de lui-même : « Je suis la lumière du monde. » — Voilà aussi pourquoi vous lisez au verset 4 : « et Dieu vit que la lumière était *bonne*. »

§ 21. Quand nous voulons avoir de la lumière, il nous faut user de certains moyens et y employer des nstruments; encore ne sont-ils pas toujours à notre porée. Dieu, au contraire, n'eut qu'à le *vouloir;* ce qui est exprimé par ces mots significatifs : *et Dieu dit.* Ces mots renferment cependant quelque chose de plus encore. Vous les lisez aux versets 6, 9, 14, 20, 24, 26. Ailleurs la Bible, comme nous le verrons plus tard, insiste sur ce fait, que Dieu a créé toutes choses par sa Parole toute-puissante. Puis elle nous dit du Seigneur Jésus-Christ qu'il est la Parole éternelle du Père, et que c'est par Lui que toutes choses ont été faites (Jean I, 1-3). Dès les premières lignes de la Bible, vous voyez donc se manifester dans sa plénitude, bien qu'obscurément encore, le Dieu au nom duquel vous avez été baptisés et qui vous a créés; savoir, le Père, le Fils et le Saint-Esprit (§ 19).

I — 3-5

§ 22. Cette observation me ramène à une particularité remarquable du premier verset. En hébreu le mot Dieu est pluriel, et pourtant il y a bien *créa,* au singulier; comme ceci : Au commencement, les Dieux créa. Cette forme de langage s'entend d'elle-même, quand on se rappelle qu'il n'y a qu'un seul Dieu, mais qu'en ce seul Dieu il y a le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

§ 23. Dieu ayant séparé la lumière des ténèbres, il ne permit pas qu'elle se confondissent de nouveau; mais, par un procédé qu'il nous est impossible de connaître, il fit succéder les ténèbres à la lumière, de façon que celle-ci reparut pour marquer un second jour. Comme le soleil n'existait point encore, on ne saurait dire que ces jours fussent de même longueur que les nôtres. Etaient-ils plus ou moins longs? peu importe. Dieu a pu faire, et il a fait dans cet intervalle, quel qu'il ait

I — 3-5 été, tout ce qu'il fallait pour l'accomplissement de son œuvre.

§ 24. Voici donc quelle était la situation des choses à la fin du premier jour : la terre recouverte d'eau avait ressenti l'action puissante de la lumière, sous le souffle en quelque sorte de l'Esprit de Dieu. Le reste était encore à venir ; mais quel commencement splendide ! C'est ainsi qu'il arrive à une âme que Dieu convertit. Elle était dans les ténèbres ; le Saint-Esprit l'illumine, et tout va sortir de là.

6-8 § 25. Pendant la nuit qui précéda le second jour, sur le matin peut-être, Dieu fit élever, des eaux qui couvraient la terre, les vapeurs et les nuages dont le ciel ne devait pas cesser d'être dès lors traversé en tous sens. Ce sont les eaux supérieures. Mais, afin que les nuées et les vapeurs pussent s'élever de la sorte et demeurer suspendues au-dessus de la terre, il fallait quelque chose pour les soutenir. C'est l'air qui nous environne et que nous respirons, ou autrement notre atmosphère. Dieu dégagea, pour ainsi dire, l'atmosphère de la terre et des eaux qui la contenaient, et c'est là cette *étendue*, ce corps transparent, mais ferme après tout, auquel aussi l'on donne le nom de *Ciel*. Non pas le Ciel où Dieu manifeste particulièrement sa présence et sa gloire, ce qu'on pourrait appeler le ciel des anges ; ni même l'espace où se meuvent les astres et ce ciel qui nous les montre si brillants au milieu de la nuit ; mais le ciel des nuages, ou si l'on veut des oiseaux, qui est comme un verre au travers duquel nous voyons le ciel des astres, et qui nous fait penser, si naturellement, au ciel du bonheur et de la gloire de Dieu. Telle fut l'œuvre du second jour.

§ 26. A la fin de ce jour l'eau recouvrait encore

toute la terre, mais l'air et les nuages étaient venus I
ajouter leur action à celle de la lumière, et la terre se 6-8
préparait ainsi, par l'Esprit de Dieu, à recevoir les êtres qui végéteraient bientôt à sa surface. Quel beau spectacle et quel moment plein d'attente pour les anges du Seigneur, témoins de ses œuvres magnifiques !

III. La Création. — Suite.

§ 27. Au troisième jour, pendant la nuit peut-être, 9, 10
les eaux inférieures, celles qui recouvraient encore toute la terre, furent, par la puissance du Seigneur, réunies en un lieu pour former le vaste Océan. S'il n'est pas parlé des lacs et des fleuves, c'est qu'il sont peu de chose en comparaison de la mer, et que d'ailleurs toutes ces eaux constituent, à bien dire, une seule et même œuvre de Dieu. Mais, pour que les eaux pussent se réunir ainsi et laisser les continents à découvert, il fallut de nécessité que Dieu soulevât les plateaux et les montagnes; il le fit probablement au moyen du feu que recèlent les entrailles de nôtre globe. Ce fut ainsi que *le sec*, c'est-à-dire la terre ferme, parut. Elle existait déjà, sous la pression de l'eau et sous l'action de la lumière, mais jusqu'à ce moment on n'aurait pu la voir.

§ 28. Alors aussi se montrèrent les plantes, arbres, 11-13
arbrisseaux, arbustes, mais les herbages avant tout (le plus humble et à la fois le plus utile); chaque plante portant son fruit et sa semence avec soi, les diverses espèces étant bien déterminées, de manière à ne pouvoir se confondre. En sorte que si, par le travail de l'homme et par le concours de certaines circonstances, il est des végétaux qui ont contracté maintes variétés,

I — tout cela ne s'est fait que dans des limites fixées par le Créateur.

11-13 § 29. C'est quelque chose de bien admirable et qui confond la pensée, que cette faculté de reproduction donnée aux plantes par le Seigneur. Il en résulte que tous les arbres, toutes les fleurs qui existent aujourd'hui, étaient contenues en germe dans les fleurs et dans les arbres qui ornaient le monde au commencement! Cela même, au surplus, démontre qu'il a dû se faire une première création, de rien; car il faut nécessairement qu'il y ait eu un premier noyer, par exemple, ou plusieurs noyers créés simultanément, d'où tous les autres sont sortis.

14-19 § 30. Au quatrième jour se fit le partage du temps en jours, mois, saisons et années, au moyen du soleil et de la lune. On ne sait quel est le plus magnifique d'un jour de printemps éclairé par un brillant soleil, ou d'une nuit d'été avec la lune en son plein. Quoi qu'il en soit, on voit que la division du temps, telle qu'elle existe maintenant, s'effectua par le Seigneur au moment où elle devenait nécessaire, savoir lorsque les êtres animés allaient être appelés à l'existence. — On voit aussi, pour le redire, que le soleil n'est pas proprement la source de la lumière, puisque Dieu sépara celle-ci des ténèbres avant que le soleil fût devenu notre flambeau; mais il est comme le foyer où le Seigneur l'a concentrée, et d'où elle se porte sur la lune et sur les planètes, qui nous la réfléchissent.

§ 31. Il y a ici une difficulté que je ne dois pas passer sous silence. Elle résulte des mots qui se lisent à la fin du verset 16 : « *il fit* aussi les étoiles. » On a remarqué avec raison que les étoiles sont des soleils indépendants de notre système solaire, et selon toute apparence

centres de mondes qui existaient déjà. On estime en conséquence, que les étoiles ne sauraient avoir été créées le quatrième jour, époque assignée à la création du soleil et de la lune. Mais il n'est pas dit que le soleil et la lune aient été créés ce jour-là ; il n'est ici question d'eux que relativement à notre globe. Le soleil fut sans doute créé au commencement (§ 15'), c'est-à-dire une fois, et bien longtemps avant l'organisation actuelle. Seulement, ce fut au quatrième jour que Dieu fit du soleil, et par conséquent de la lune, nos deux grands luminaires, et ce jour aussi que la lumière des étoiles parvint jusqu'à la terre. C'est tout ce que porte la Bible, quand on y fait bien attention.

I 14-19

§ 32. Remarquez ensuite que ces deux mots : *il fit*, sont imprimés en caractères dits *italiques*. Je vous dirai, une fois pour toutes que, dans les livres ordinaires on imprime en lettres italiques les mots sur lesquels on veut attirer l'attention, tandis que, dans les versions de la Bible, on l'a fait pour les mots qu'on a dû ou qu'on a cru devoir ajouter à l'original, par suite de sa concision ou de la différence des langues. Moïse a donc écrit simplement : « et les étoiles. » C'est une courte parenthèse, un mot jeté en passant ; ce qui confirme l'observation précédente.

§ 33. Il y a là un enseignement indirect que je ne veux pas négliger. Bien des gens s'inquiètent considérablement de ce qui se passe dans les étoiles, de la nature et de la destination des êtres pour qui elles furent créées. Peut-être le saurons-nous un jour ; mais en attendant, il est manifeste que cela ne nous est aucunement nécessaire. Admirons donc ces belles œuvres de Dieu, ou plutôt Celui qui les a faites, et contentons-nous de ce qu'il a permis ou voulu que nous en connussions.

1 — Je n'ai pas besoin d'ajouter sans doute que les
14-19 n'ont en aucune manière été créées pour régle
vie, et qu'il n'y a rien de plus absurde ni de
pieux, que d'étudier le cours des astres dans
C'est ce que fait, comme vous le savez, l'*astr*
science fausse, dans laquelle, à la honte du non
tien, tant de faiseurs d'almanachs trouvent leurs
d'existence.

20-23 § 34. Nous voici arrivés au cinquième jour. I
ayant, par sa rotation sur elle-même, présenté
sivement toute sa face au soleil et à la lune, du
temps qui, je le pense, a pu être plus long qu'à p
se trouva occuper vis-à-vis du soleil et de
sa position précédente. Ainsi commença une n
journée, et avec elle une nouvelle manifestatio
puissance de Dieu. Alors parurent enfin les cr
vraiment vivantes. Ce furent toutes celles qui h
l'air et les eaux, ces êtres qui, par leur structu
beaucoup de ressemblance les uns avec les au
qui vivent au sein de deux éléments pareils à ta
gards. Comme les plantes, ils furent créés ave
espèces respectives, et doués de la faculté de se
duire. Peut-être furent-ils créés en moins granc
bre d'individus de chaque espèce que ne l'avaient
végétaux ; ce que semblent indiquer ces mots : «
sez et multipliez ; » mais les espèces diverses exis
et s'il est certains oiseaux, savoir ceux auxquels l'
donne des soins domestiques, qui ont pu vari
leur espèce, toujours est-il qu'ils n'ont forn
des variétés. — Il est bien important de rem
comment, en toutes choses, ce que Dieu a net
distingué, personne ne doit ni ne peut le conf
comme ce que Dieu a joint, personne ne peut le s

Ainsi, le fidèle ne saurait jamais être confondu avec l'infidèle, et le bonheur sera toujours inséparable d'une vie selon Dieu. I — 20-23

IV. La Création. — Suite.

§ 35. Le sixième jour étant venu, le Seigneur tira de la terre les animaux qui s'y meuvent, depuis les plus grands jusqu'aux plus petits, et tous parfaitement distincts dans leurs espèces respectives. 24, 25

§ 36. Enfin, tout étant prêt pour recevoir l'homme, ce fut alors que Dieu l'appela à l'existence. De quelque manière que nous envisagions la chose, il est bien évident que ce monde a été créé pour l'homme; mais l'homme lui-même pour qui fut-il créé? Toute l'Ecriture nous répond que ce fut pour DIEU *et* pour SA GLOIRE, d'où il résulte que le monde entier se trouve aussi avoir été créé pour la gloire de Dieu. C'est un point important qu'il ne vous faudra jamais oublier. Sans doute que chaque œuvre de Dieu atteste la majesté de son Auteur, mais il n'y a que l'homme ici-bas qui puisse la discerner et la célébrer véritablement. Et puis, la nature de l'homme et sa destinée sont tout autres que celles des êtres qui l'entourent. C'est par là que Dieu l'a fait pour sa gloire. Il ne faudra pas nous étonner, en conséquence, si la création de l'homme est accompagnée de circonstances très-particulières. 25-28

§ 37. Dieu créa toutes ses œuvres par sa Parole (§ 21). Il en fut de même pour celle-ci; mais l'écrivain sacré ne se contente pas de rappeler le : *Dieu dit,* il nous révèle comme un Conseil que Dieu aurait tenu avant de former l'homme. Nous avons dans cet endroit (verset

I 26), une nouvelle trace du mystère de la pluralité dans
— l'unité de Dieu (§ 22) : FAISONS *l'homme;* et nous en re-
15-28 trouvons une au verset suivant, quand il est dit que *Dieu créa* l'homme à *l'image de Dieu*, comme s'il y avait plus d'un Dieu. — Mais ce Dieu *pluriel*, si l'on peut dire ainsi, est un seul et même Dieu. Encore une fois, il n'y a qu'un Dieu, savoir le Père, le Fils et le St.-Esprit; trois en un. Je ne vous dis pas cela pour que vous cherchiez à le comprendre, car c'est au-dessus de notre portée; mais je vous le dis afin que vous le croyiez, parce que Dieu s'est révélé à nous de la sorte et que ce qu'il dit est vrai.

§ 38. Ce Conseil que Dieu tient avec lui-même, c'est pour nous faire sentir l'importance de l'œuvre dernière qu'il allait effectuer, quoique, à le bien prendre, Dieu ne fasse quoi que ce soit à la légère, et que toutes ses œuvres sortent du conseil profond de son infinie sagesse. Ici, nous avons pour résultat de la suprême volonté de Dieu, que l'homme fut fait à son image et à sa ressemblance. Il s'agit, vous comprenez, du premier homme; car nous sommes loin d'être ce qu'il était à ce moment, et le premier homme lui-même ne demeura pas toujours tel que Dieu l'avait formé. Mais il ne faut pas trop anticiper sur ce qui doit venir tout à l'heure.

§ 39. Dire que l'homme fut fait à l'image de Dieu, c'est dire qu'au moment de sa création, il ressemblait à Dieu. Cette ressemblance consistait, extérieurement du moins, dans la domination que l'Eternel lui donna sur les œuvres de ses mains ici-bas. Car ce qui caractérise Dieu, c'est d'être le maître de toutes choses. En attribuant à l'homme une autorité pareille à la sienne dans une certaine mesure, Dieu constitua par là une ressemblance entre l'homme et lui.

§ 40. Mais qu'est-ce qui donnait à l'homme sa supériorité sur tous les autres êtres de ce monde? Ce n'était ni sa taille, ni sa force, ni son agilité, ni rien de pareil; c'était son âme. Il y avait en lui la pensée et la volonté. Voilà ce qui le rendait maître de tout, parce que l'esprit est nécessairement supérieur à la matière. Or cet esprit, c'est précisément l'image de Dieu dans l'homme. Ainsi, vous le comprenez, l'homme est doué d'une âme; par cette âme il peut exercer la domination sur tout ce qui l'entoure : telle est l'image et la ressemblance de Dieu. I 25-28

§ 41. L'humanité ne devait, ni ne pouvait être le partage d'un seul individu. Il fallait sans doute qu'elle fût une dans son ensemble, et c'est pour cela que Dieu n'a pas créé, pour commencer, une multitude d'hommes; toujours est-il que cette terre n'avait pas été créée pour un seul. Bien plus, je vous dirai que le *un* tout seul n'existe nulle part. Même dans celui qui est UN par excellence, il y a une pluralité, comme nous l'avons vu. Ce que Dieu a voulu créer, c'est donc l'espèce humaine et non pas un homme. Aussi nous est-il dit (vers. 27) qu'il créa deux êtres humains, l'homme et la femme. Plus tard, nous verrons de quelle manière il le fit. 27-30

§ 42. Quand Dieu annonçait au premier homme que sa postérité remplirait toute la terre, il ne semblait pas que cela fût possible; et cependant, bien que, au moment du déluge, toutes les branches de ce grand arbre aient été retranchées sauf une, la branche qui fut conservée alors s'est ramifiée de manière à remplir presque notre globe. Que Dieu est admirable dans ses œuvres! Il est sans doute de grandes portions de la terre qui manquent encore d'habitants. Mais la Parole de Dieu se

I — 27-30 réalisera. Et quand la terre sera complétement couverte d'êtres humains, alors aussi, nous l'espérons, la connaissance de Dieu la remplira tout entière. Quel temps que celui-là, et comme nous devons le hâter par nos prières!

§ 43. Nous voyons aux versets 29 et 30 que, dans les premiers jours du monde, et l'homme et les animaux, sauf les poissons et peut-être aussi quelques espèces qui vivent loin de la vue de l'homme, ne se nourrissaient que de végétaux, qui donnaient, tous, des fruits propres à l'alimentation. Ainsi, la mort ne régnait point encore, et les yeux de l'homme n'avaient que le spectacle du bonheur et de la paix. — Quand les voyageurs nous racontent qu'il y a dans l'Inde des peuplades entières, ou du moins certaines sectes, qui regardent comme un grand péché de manger de la viande, on est porté à croire que c'est l'effet de quelque antique tradition et comme un souvenir de ce qui avait lieu lorsque l'homme était dans son innocence primitive. Du reste, il est bien prouvé que l'homme peut parfaitement se passer de viande; et quant aux animaux actuellement carnassiers, on en voit assez fréquemment se nourrir de fruits ou de racines d'arbres lorsqu'ils sont pressés par la faim. D'ailleurs, nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper, que l'Eternel avait pourvu, d'une manière ou d'une autre, à ce que les animaux pussent vivre comme il nous est dit qu'ils le faisaient. *Ainsi fut,* dit la Bible. — Avant de passer outre, je ferai remarquer que la conjonction *mais* qui est au commencement du verset 30, doit être remplacée par le mot *et*, ce que permet très-bien l'original.

31 § 44. A la fin de chaque jour, comme après la création de la lumière (§ 20), il est dit que Dieu vit que

it bon ; c'est une manière d'attirer notre atten- I
· l'excellence de chacune des œuvres prise à 31
iis, quand Dieu eut tout achevé, il vit que cela
s-bon ; c'est-à-dire parfaitement tel qu'il le fallait
le voulait. Il ne s'agit pas de savoir s'il y a d'au-
ndes plus parfaits que celui-ci ; la vérité est que
sortit des mains de Dieu, et même tel qu'il est
plus tard, ce monde est précisément ce qu'il
être pour la plus grande gloire du Seigneur.
quoi, il est certain que, si chaque œuvre de
me plante, un insecte, une goutte de pluie, est
ble quand on l'étudie à part, l'ensemble des
; de Dieu ne l'est pas moins. Oh ! oui, tout cela
est beau, excellent, magnifique ; et plus vous
rez les êtres qui vous entourent, plus vous serez
ès de cette vérité.

. Voilà donc comment furent créés les cieux et II
, et *toute leur armée.* Par ces derniers mots, il 1-3
ntendre les êtres dont la formation eut lieu pen-
s six jours, et qui, semblables à une armée, belle
nbreuse, obéissaient à leur Créateur, comme la
obéit à son chef. Les anges aussi sont appelés
e des cieux ; et, bien que leur existence ait dû
ntérieure à celle de l'homme, il ne faut pas ou-
u'ils sont, de même que nous, des créatures du
Puissant.

. Après le travail vient le repos ; mais le repos
u n'est pas de l'oisiveté et il n'a pas pour cause
itude. Lors donc qu'il nous est parlé du repos
ieu se reposa, c'est pour montrer que son œuvre
bien achevée qu'il n'y eut plus rien à y ajouter.
ce qui est venu après n'a été qu'un dévelop-
nt, mais un développement produit lui-même

II — 1-3 par la puissance de Dieu et sous sa direction souveraine.

§ 47. Puis, Dieu bénit le septième jour, ce jour qui fut le premier dont l'homme vit lever le soleil; jour qu'il passa sûrement dans l'adoration de Dieu et dans la contemplation de ses œuvres. — Avant qu'Adam eût péché, toutes ses journées étaient saintes et bénies. Toutefois l'Eternel voulut qu'il y eût un jour particulièrement béni, un jour mis à part, ce que signifie le mot *sanctifié*. Or ce n'est pas pour lui-même que Dieu a béni et mis à part ce saint jour; ce ne peut être que pour l'homme.

§ 48. Par la consécration de ce jour, Dieu introduisit dans le temps une division nouvelle et fort importante. Le soleil était là pour régler les jours, les saisons, les années; la lune conduisit par son renouvellement régulier à l'idée des mois; le jour du repos de Dieu vint à son tour marquer *la semaine*, division du temps à la fois si utile et si sainte. Plus tard, Dieu établit divers jours de fêtes pour le peuple d'Israël, comme nous le verrons; mais au commencement, il n'institua qu'une seule solennité et cette solennité revenait tous les sept jours. Quelle belle fête ne devait-ce pas être pour l'homme tout plein de l'amour de Dieu! Quelle fête aussi pour nous, à supposer que nous ayons dans notre âme le repos, ou la paix du Seigneur!

§ 49. En terminant l'étude de cette portion si grande de la Parole de Dieu, je veux vous faire remarquer les mots qui se lisent à la fin du verset 3, chapitre II : « l'œuvre que Dieu avait créée pour être faite; » ou, plus littéralement, « l'œuvre que Dieu avait créée et faite. » Ceci confirme l'observation que je vous ai présentée plus haut (§ 16, 17), savoir que l'histoire contenue

dans le premier chapitre de la Genèse, à l'exception du premier verset, est l'histoire de l'organisation actuelle de ce monde, plutôt que celle de sa création proprement dite. Le premier verset se rapporte seul à la création première de toutes choses. II 1-3

V. L'Homme en Eden.

§ 50. Il y eut donc un moment où nulle plante ne croissait sur la terre et où l'homme n'existait pas; mais dans ce qui précède sont les origines ou la *Genèse* de toutes choses! voilà ce que signifient les versets 4 et 5 du second chapitre. 4. 5

§ 51. Si je pouvais vous donner ici un résumé des diverses fables qui ont circulé parmi les hommes sur la *cosmogonie*, c'est-à-dire sur la formation du monde, vous admireriez toujours davantage le récit de Moïse. Quelle simplicité, quelle majesté et surtout quelle vérité, en comparaison de ces contes absurdes qui constituent, encore à présent, le fond des religions païennes, ou même en comparaison des systèmes philosophiques que tant d'hommes habiles ont vainement proposés, pour expliquer la création de l'Univers. Mais si le récit de Moïse porte le cachet de la vérité, si les travaux des savants viennent de jour en jour le confirmer, il en résulte que Moïse fut bien réellement inspiré de Dieu; car il est évident que ni lui, ni aucun homme quelconque n'avaient vu ce qu'il nous raconte, et en conséquence il n'a pu le savoir que par une révélation expresse du Seigneur.

§ 52. Il y a, au verset 6, une erreur de traduction assez singulière, et comme il n'en est peut-être pas deux 5. 6

II semblables dans toute la Bible. Au lieu de « *et aucu*
5, 6 vapeur *ne* montait de la terre, » il faut lire : « *mais* u
vapeur montait de la terre. » En sorte que, dans le co
mencement, ce n'était pas au moyen de la pluie que
Seigneur répandait sur les plantes l'humidité nécessai
mais c'était par de légères vapeurs, telles que la ro
ou les brouillards du matin, avant-coureurs d'un be
jour. Bien des personnes estiment qu'il en fut ainsi j
qu'au déluge. Je ne sais trop ce qu'on en doit pens
Toutefois, il faudra nous souvenir plus tard de ce
idée.

§ 53. Il est encore à observer sur ces versets, q
nous y voyons paraître pour la première fois l'expr
sion : l'Eternel-Dieu, ou le Dieu Jéhovah, car ce d
nier mot est le mot hébreu qu'on traduit l'*Etern*
C'est par ce nom surtout que Dieu se distingue de t
ce qui existe hors de lui. Toutes choses doivent l
existence à Dieu; mais Dieu possède l'existence en l
même. Il a toujours été, et il sera toujours ce qu'il e
Quant aux dieux que les hommes ont inventés, il
clair qu'ils ne sont pas éternels, puisqu'ils n'exist
pas même : ils ne sont pas Dieu.

7 § 54. Voici où commence proprement l'histoire
l'homme. Après nous avoir dit qu'il fut créé à l'ima
de Dieu, l'écrivain sacré raconte plus en détail de que
manière l'Eternel le forma. Il y a trois choses à dist
guer en l'homme : le corps, la vie et l'âme. Le co
d'Adam fut pris de la terre; et c'est encore de là q
viennent nos corps, non-seulement parce que nous so
mes issus d'Adam, mais aussi parce que la nourritu
qui développe et entretient notre corps sort bien réel
ment de la terre. Puis Dieu anima le corps d'Adam e
répandant la vie. C'est quelque chose d'admirable et

bien mystérieux que la vie! toujours est-il que la source II
en est dans le Dieu vivant et en lui seul. Les animaux 7
aussi avaient reçu leur vie de Dieu, et, avec la vie, des instincts et une certaine mesure d'intelligence; mais l'homme eut plus que cela. Une âme douée d'une vie immortelle, une âme propre à de hautes pensées, à de saintes affections, à de fortes volontés, voilà ce qui constitue l'homme, et ce qui lui fut donné avec l'existence. Ainsi, un corps animé d'une âme vivante, tel est l'homme. Ce n'est pas le corps qui est l'homme; ce n'est pas non plus l'âme toute seule; mais c'est le corps et l'âme réunis. — Quand on pense qu'il existe sur la terre une foule d'individus qui ignorent complétement cette vérité si simple et si grande, quelle reconnaissance ne devons-nous pas à Celui qui a daigné nous la révéler; car, sans la Bible, nous l'ignorerions comme tant d'autres hommes. Mais nous qui savons, grâces à Dieu, que nous possédons une âme, prenons garde de la négliger. Il s'agit de penser à notre âme; il s'agit d'aimer notre âme, de l'éclairer, de la sauver; et c'est pour la sauver que la Bible nous a été donnée.

§ 55. Après nous avoir dit comment l'homme fut 8-15
fait, l'Ecriture nous apprend en quelle contrée l'Eternel-Dieu le plaça. C'était à l'orient du pays où se trouvait Moïse quand il écrivit la Genèse, ou, mieux encore, à l'orient de celui vers lequel les Israélites marchaient à cette époque; ainsi donc en Asie, et à une certaine distance dans l'intérieur. L'Asie est encore à présent la partie du monde la plus peuplée, et tout démontre qu'elle fut effectivement le berceau du genre humain. Or, quand on voit son étendue, la diversité de son sol et de ses climats, aussi bien que son heureuse position relativement aux autres parties du monde, on comprend que

II — 8-15 Dieu l'ait choisie pour en faire le séjour des premi hommes.

§ 56. Toute la terre, et les continents, et les îles, les mers, furent, dès l'origine, disposés en vue du ger humain qui devait les habiter et les parcourir; ma pour l'établissement du premier homme, Dieu avait s cialement préparé une contrée qui reçut le nom d'Ede ce qui veut dire Plaisir, ou les Délices. Tandis que, p tout ailleurs sans doute, le sol fertile était recouvert forêts, ici les arbres semblaient avoir été plantés com ceux d'un jardin, et la plupart d'entre eux portaient plus beaux fruits que l'homme pût désirer pour sa no riture. Parmi ces arbres s'en trouvaient deux dont noms nous sont donnés au verset 9, et qui jouèrent rôle important dans les relations d'Adam avec Di Mais, avant d'expliquer ce que faisaient là ces deux bres et pour suivre pas à pas l'écrivain sacré, il n faut faire plus ample connaissance avec le jardin.

§ 57. C'était une contrée assez étendue, qu'arro un beau fleuve. Le nom de ce fleuve n'est pas indiq seulement on voit que, au sortir du jardin, il se pa geait en quatre rivières, desquelles deux encore exist à ce jour, et l'une des deux sous son même nom, sa l'Euphrate. L'autre rivière c'est l'Hiddekel, qui doit le Tigre. Quant au Pison et au Guihon, l'on ignor que c'était, de même que le pays de Havila. Tout territoire a pu subir de grandes métamorphoses, so l'époque du déluge, soit auparavant. Il ne s'agit d pas de vouloir déterminer d'une manière exacte la sition géographique du jardin d'Eden. On peut dire lement qu'il était à l'intérieur du continent asiatiq sans être trop loin de l'Afrique ni de l'Europe.

15 § 58. L'homme fut mis dans le jardin pour le ga

et le cultiver. Il ne faut donc pas croire que, avant son II
péché, l'homme n'eût aucune occupation. Par cela même 15
qu'il avait été fait à l'image de Dieu, l'activité, le goût de l'ordre et de l'arrangement devait être une nécessité de sa nature. Il avait six jours pour ce genre de travail, puis venait le jour béni et sanctifié. Mais l'homme faisait son travail sans fatigue, sans contre-temps, sans mécomptes; et son repos n'était pas plus commandé par la lassitude que ne le fut celui dont Dieu se reposa après avoir achevé son œuvre. — Cela étant, je prie mes lecteurs, jeunes et vieux, de remarquer combien l'oisiveté est peu honorable pour l'homme. Vivre sans rien faire est une vraie dégradation. Au contraire, vivre d'une vie occupée, c'est vivre d'une vie semblable à celle de Dieu et à celle d'Adam avant sa chute; pourvu toutefois, c'est bien évident, qu'on s'occupe à de bonnes choses.

§ 59. Puis Dieu donna à l'homme une permission et 16, 17
un commandement. Il lui permit de disposer librement de tous les fruits du jardin, y compris *l'arbre de vie*, qui était comme le symbole du bonheur dont Adam jouissait alors; mais il lui commanda de respecter le fruit d'un arbre, de celui qui était appelé *l'arbre de la connaissance du bien et du mal.* — Si Dieu avait fait l'inverse; s'il n'avait permis à Adam de manger que le fruit d'un seul arbre, il en était bien le maître, et certainement l'homme n'aurait pas eu le droit de se plaindre. En faisant autrement, Dieu s'est montré plein de bienveillance envers l'homme, c'est incontestable. La même chose arrive pour nous. Il nous semble quelquefois que Dieu restreint prodigieusement notre activité par ses prohibitions; tandis que, au fond, je suis porté à penser qu'il nous permet plus de choses qu'il ne nous en interdit.

II § 60. Remarquez donc combien la défense du Sei-
16, 17 gneur était facile à observer. — Non-seulement cela, mais encore elle était extrêmement salutaire à l'homme. Par le fait même que l'Eternel lui avait remis une grande autorité sur toutes ses œuvres d'ici-bas, il importait que l'homme se souvînt pourtant qu'il n'était pas son propre maître, mais qu'il avait pour Maître, dans le Ciel, ce Dieu qui l'avait créé et qui lui parlait. Afin donc de bien établir sa souveraineté, le Seigneur fit comprendre à l'homme que s'il mangeait de tous les fruits du jardin, c'était par sa permission, et de plus il réserva celui d'un arbre particulier. En sorte que si Adam pouvait être tenté d'oublier Dieu en prenant sa nourriture de chaque jour (comme, hélas! tant de gens le font), il n'y avait pas moyen qu'il passât devant l'arbre dont il s'agit sans se souvenir de son Créateur, souvenir bien doux et bien utile assurément.

§ 61. Mais ce n'est pas tout. L'Eternel ajoute une menace à son commandement. Lors même qu'il ne l'aurait pas fait, Adam eût dû néanmoins obéir, et la désobéissance eût été également suivie de la punition; mais Dieu, dans sa bonté, voulut que l'homme sût bien à quoi il s'exposerait s'il violait la défense qu'il venait d'ouïr. Sans doute qu'Adam ne pouvait comprendre ce que c'était que la mort, car il n'avait encore rien vu de pareil. Il ne laissa pas de sentir que ce devait être quelque chose de terrible. Nous, de même, quand la Bible nous parle des peines éternelles, nous ne pouvons pas savoir au juste en quoi elles consisteront, mais il n'y a pas besoin de le savoir pour en être effrayé. Nous entendons assez que ce sera quelque chose d'épouvantable. Eh bien! puisque j'ai été conduit à faire ce rapprochement, rappelez-vous, ô vous qui lisez ces lignes, rappelez-vous

que Jésus-Christ est venu pour nous racheter de la mort, H
et regardez vers lui afin d'être sauvés. — Quant à Adam, 16, 17
nous avons dit ce qui se passa entre Dieu et lui, tout au commencement; et si jamais il vous est arrivé d'y méconnaître la bonté divine, j'espère qu'il m'aura été donné de rectifier vos idées sur ce sujet.

VI. L'Homme en Éden. — Suite.

§ 62. On lit en certains livres que la vie sauvage 18-21
fut la vie primitive du genre humain, et on l'appelle en conséquence l'*état de nature*. C'est une idée bien fausse que celle-là! L'homme, au contraire, a été créé pour vivre en société, et de fréquents rapports avec ses semblables sont nécessaires à son développement; vérité d'expérience que la Parole de Dieu établit d'une manière positive, lorsqu'elle dit: « Il n'est pas bon que l'homme soit seul. » Sans méconnaître les bienfaits de la solitude et de la retraite, on peut affirmer qu'une vie de complet isolement ne saurait être avantageuse à notre âme. Ce n'est pas, d'un autre côté, que l'homme ne se fasse jamais de mal dans la compagnie de ses semblables, ni, en particulier, qu'il n'y ait pas en ce monde des sociétés peu convenables pour les enfants de Dieu. Mais combien de choses qui étaient bonnes dans l'institution primitive de l'Eternel et qui sont maintenant plus ou moins dangereuses! Toujours est-il que la société humaine est d'ordonnance divine, ou, pour le dire en d'autres termes, Dieu veut que les hommes vivent avec leurs semblables, qu'ils vivent les uns pour les autres, et non pas seulement chacun pour soi.

§ 63. Au moment même où l'homme fut créé, il ne

II — 18-21 se trouva point seul sur la terre. Entouré d'animaux qui, tous, lui obéissaient par une impulsion divine, il dut avoir une véritable jouissance à les passer en revue, comme nous pouvons nous en faire une faible idée par le plaisir que nous cause un cabinet d'histoire naturelle ou une belle ménagerie. Il donna des noms à ce grand nombre d'êtres vivants dont Dieu avait peuplé et animé le jardin; non pas à tous les animaux qui se mouvaient sur le globe, c'est bien évident; ni même à tous ceux qui étaient en Eden; car vous voyez que, parmi les animaux auxquels Adam imposa des noms, il n'est fait mention ni des poissons, ni des reptiles. Quoi qu'il en soit, le premier homme fit là une chose qui n'est pas aussi facile qu'elle le semble au premier abord. Quelle puissante intelligence il fallait qu'il eût reçue de son Créateur, pour savoir distinguer les unes des autres les diverses espèces et donner à chacune un nom à part! C'est encore ce que l'homme est obligé de faire à mesure qu'il découvre de nouveaux êtres dans la nature; mais, pour y réussir, il faut des connaissances ou un génie que tous ne possèdent pas.

§ 64. Cependant, parmi ces êtres il ne s'en trouvait point d'assez semblables à Adam pour qu'il en fît sa société. Il put bien voir que, par le corps, il n'y avait pas trop de différence entre lui et certains animaux; mais l'âme, c'est-à-dire l'esprit, le cœur, la conscience et, par-dessus tout cela, le don magnifique de la parole, voilà ce qui leur manquait; car l'homme n'est pas un simple animal, comme quelques-uns, hélas! le prétendent. Adam n'avait donc là personne pour partager ses sentiments envers son Créateur et pour devenir l'objet de ses affections humaines; personne à qui communiquer ses pensées, ni de qui recevoir d'autres pensées

:hange. Je n'oublie pas que Dieu était avec Adam, II
ıe ce fut là le principe de ses connaissances et de — 18-21
lévelopement; mais, bien que l'homme eût été fait
ressemblance de Dieu, cependant Dieu n'était pas
semblable, ou un second lui-même, comme il le fal-
C'est pourquoi l'Eternel lui donna enfin une com-
ıe qui, vraiment assortie à sa nature, vint en quel-
sorte doubler son existence.

65. Il a été déjà fait mention de la femme au cha- 21-24
e Ier, verset 27 (§ 41); mais, de même que l'Histoire
nte a repris le récit de la création de l'homme pour
e plus en détail comment elle fut effectuée, nous la
ons revenir, avec la même intention, sur la création
la femme. — On ne saurait trop admirer la sagesse
Dieu dans la manière dont il s'y prit pour donner au
emier homme la compagne de sa vie. Il voulut qu'elle
à la fois son égale et sa subordonnée; que l'homme
en elle un second lui-même, et que la femme recon-
t en l'homme son chef; que ni l'un ni l'autre ne pus-
nt s'envisager comme d'une autre nature; et, enfin,
e le genre humain n'eût bien réellement qu'une seule
e. Pour réaliser ce dessein, l'Eternel prit la femme
l'homme, selon la grandeur de sa puissance et son
finie bonté.

§ 66. Si le Seigneur fit tomber sur Adam un profond
mmeil, ce ne fut pas assurément pour le mettre à
bri de la souffrance; car Celui qui a pu former la
ame d'une côte de l'homme pouvait dans tous les cas
préserver de la douleur. Mais il voulut sans doute
'Adam, à son réveil, eût la joie d'une douce sur-
se et qu'il comprît de lui-même les intentions bien-
illantes de l'Eternel.

§ 67. C'est ce qui eut lieu. Adam se reconnut dans sa

II 21-24 compagne. Pour cette fois, dit-il, il n'en est pas comme des autres créatures vivantes qui m'entourent; mais celle-ci est mes os et ma chair; c'est moi, moi-même que je retrouve en elle. Et voilà comment Dieu institua les liens sacrés du mariage; union, sainte encore malgré le péché qui a tout changé pour l'homme, mais union toutefois qui n'est plus aussi intime, ni aussi douce, ni aussi complétement bienfaisante qu'elle devait l'être avant que le cœur humain fût devenu méchant. Elle n'en demeure pas moins la plus étroite et la plus sérieuse des relations; car la parole contenue au verset 24 reste vraie. Non-seulement la femme en se mariant quitte sa famille pour appartenir à son mari, mais encore l'homme lui-même, sans cesser d'aimer et d'honorer son père et sa mère, ne peut plus avoir avec eux exactement les mêmes rapports que jadis; il se joint à sa femme pour devenir le chef d'une nouvelle famille. Ceci même est nécessaire dans l'intérêt de la paix domestique et de l'éducation des enfants, comme une expérience constante le démontre.

§ 68. Quelles que soient les moqueries auxquelles se sont abandonnés des hommes pervers au sujet de ce récit, il n'en est pas moins vrai que, dans tous les pays où le fait qu'il nous rapporte est ignoré, la femme se voit dans la condition la plus misérable. Et même au milieu de nous, il est des gens qui font un mal immense à la société, les uns en dégradant la femme comme si elle n'était destinée qu'à être l'esclave des volontés et des passions de l'homme, les autres en prétendant l'élever à une position d'indépendance et à un genre d'activité qui ne sont pas sa véritable destination. Tout cela vient du mépris de la Bible. D'après le Saint Livre, la femme ne doit être ni esclave, ni souveraine; elle

n'est pas d'une autre nature que l'homme, ainsi que le II
prétendent les Indous, mais elle n'a pas non plus à jouer 21-24
ici-bas le même rôle que l'homme. Qu'elle soit épouse, mère, fille, sœur ou amie, elle a droit au respect, à l'affection, aux égards; mais, dans tous les cas, elle ne saurait, sans mépriser Dieu, oublier qu'elle est simplement appelée à servir d'aide et de compagne. Ce n'est pas à dire qu'elle puisse jamais être privée de toute indépendance de pensée et d'activité, ni de toute influence morale sur l'homme son semblable; mais encore faut-il reconnaître que son action et son influence sont d'une nature différente de celles de l'homme. A celui-ci la force et le commandement; à la femme la douceur et la persuasion. Telle est l'institution divine; et je ne saurais penser que la femme ait à se plaindre de la part que le Seigneur lui a faite.

§ 69. De même qu'Adam imposa des noms aux êtres 23
vivants que Dieu avait réunis près de lui, nous le voyons aussi en donner un à sa chère compagne. Ce nom était destiné à rappeler son origine et sa nature. Il paraît qu'Adam s'était désigné lui-même par le mot *Isch*, et, en conséquence, il appela sa femme *Ischa*, c'est-à-dire qu'au fond il l'appela comme lui, vu qu'elle réfléchissait sa propre image. Nos traducteurs ont été fort embarrassés pour exprimer la même idée, et ils ont inventé le nom de *hommesse* qui ne fut jamais un mot français. Peut-être eût-il mieux valu dire qu'Adam l'appela de son nom. Mais encore se fût-on exposé de la sorte à être mal compris, parce que l'homme *Isch* reçoit de Moïse un autre nom, par lequel il est demeuré connu de tous, celui d'Adam. Ce mot-ci est très-significatif; car Adama, en hébreu, veut dire la terre, le sol; et l'on comprend aisément pourquoi le même mot, ou à peu près, désigne

II à la fois la terre et l'homme, puisque le corps de l'hon
— fut tiré de la poudre.

25 § 70. Jusqu'ici la Bible n'a point parlé de l'innoc
de nos premiers parents. On ne saurait douter néanm
qu'ils ne fussent sans péché. Cela résulte de ce q
sortaient des mains mêmes de Dieu ; aussi Dieu décla
il, d'abord après les avoir créés, que tout était *très-*
Mais voici un verset qui exprime la chose d'une a
manière. Adam et Eve, innocents et purs comm
anges de Dieu, et plus encore que l'enfant qui vien
naître, n'éprouvaient pas le besoin de se cacher de
vant leur Père céleste. Ils ne savaient pas ce que
que la honte, parce qu'il n'y avait point de mal en

VII. Chute de l'homme.

III § 71. Combien de temps Adam et sa femme
deux enfants de Dieu, demeurèrent-ils dans leur i
cence, c'est ce qu'il est impossible de déterminer.
ce temps ait été long ou court, hélas! par le fait
revient bien au même, et tout semble indiquer q
félicité de nos premiers parents ne dura pour ains
qu'un instant. La manière dont ils perdirent à l
la sainteté et le bonheur, nous est racontée dans le
sième chapitre de la Genèse, une des portions les
importantes de la Bible. Il faut convenir qu'i
trouve aussi de grandes difficultés; et encore ces
ficultés sont-elles moins grandes pour nous qu'ell
l'étaient pour les fidèles des temps anciens, parce c
Nouveau Testament est venu jeter un très-grand
sur cette histoire de la chute de l'homme.

1 § 72. Remarquons d'abord que le serpent dont

ici parlé devait être fort différent de l'animal qui porte maintenant ce nom. — Vous pouvez avoir eu sous les yeux des estampes qui vous auront donné là-dessus des idées très-fausses, comme, au reste, le font la plupart des tableaux dont le sujet est tiré de l'Histoire Sainte. Il faut donc se défier de l'impression qu'ils laissent. — Nous voyons par le verset 14, que, dans le principe, le serpent ne rampait pas sur son ventre. Sa nature était donc autre qu'à présent. Selon quelques personnes, elle aurait eu avec la nature humaine des rapports assez étroits pour expliquer que la femme ait pu, sans trop de surprise, ouïr cet animal proférer quelques discours.

III
1

§ 73. Quoi qu'il en soit, on ne saurait lire ce chapitre sans apercevoir que ce qui nous y est dit du serpent ne peut s'entendre d'un simple animal. Il y a là l'activité d'une intelligence, malfaisante sans doute, mais puissante et même plus puissante que celle de l'homme. Aussi la Bible nous enseigne-t-elle que le vrai tentateur fut Satan, autrement appelé Diable. (Consultez Apocalypse, chap. XII, 9 ; et XX, 2.) La femme vit, en effet, un des animaux du jardin, le plus remarquable de tous, le plus intelligent, elle le vit, dis-je, qui mangeait peut-être du fruit que Dieu avait interdit à l'homme ; mais ce fut Satan qui lui fit entendre les paroles qui l'entraînèrent dans la désobéissance. Je dirais même qu'il se contenta de les lui souffler dans le cœur, comme lorsqu'une voix intérieure nous pousse au mal, et qu'il nous semble que c'est quelqu'un qui nous parle réellement ; mais notre cœur, à nous, est mauvais, tandis que celui d'Eve ne l'était point encore.

§ 74. Avant d'aller plus loin, il nous faut savoir qui est cet être si puissant et si rusé, dont le serpent ne fut, dans tous les cas, que l'instrument. La Bible

III
1

seule peut nous l'apprendre ; et voici le résumé de ses enseignements sur ce point. A mesure que nous avancerons, nous approfondirons davantage ce sujet ; car il est remarquable que la révélation relative à Satan est allée en se développant, à mesure aussi que se développait la révélation relative à notre Sauveur, lequel a détruit l'empire du Diable (Héb. II, 14, 15).

§ 75. Il est facile d'admettre qu'avant de créer l'homme, Dieu ait créé d'autres êtres intelligents, capables de le connaître, de l'aimer et de l'adorer. Ces êtres sont en très-grand nombre, et forment, à ce qu'il paraît, bien des familles. La Bible les appelle anges, archanges, chérubins, séraphins, trônes, puissances, etc. Vous ferez, par la suite, plus ample connaissance avec eux ; j'entends non pas seulement dans le ciel, si Dieu vous y reçoit, mais en continuant l'étude des saintes Ecritures, où il nous est souvent parlé des anges.

§ 76. Parmi ces anges, il en est un qui s'est révolté contre Dieu, et qui a su entraîner dans sa révolte un certain nombre de ses semblables. Comment cela s'est fait, nous l'ignorons ; mais quand nous voyons ici-bas tant de gens qui vivent dans un état ouvert de rébellion contre leur Créateur, nous ne devons pas avoir trop de peine à croire qu'il a pu en être de même pour une partie des anges que Dieu avait créés, comme nous, afin qu'ils le servissent et l'adorassent. Ces esprits malins, (ainsi les appelle l'Ecriture), avec Satan à leur tête, sont, de même que les impies d'entre les hommes, sans cesse occupés à contrecarrer les desseins de Dieu. Il ne peuvent être les plus forts, sans doute, ni demeurer les maîtres du champ de bataille ; car, enfin, Satan n'est pas Dieu ; mais l'Eternel a permis que, pour un temps, ils eussent une très-grande puissance ici-bas.

§ 77. Il ne me paraît point impossible que Satan et III
ses anges aient habité ce monde antérieurement à l'or- 1
ganisation actuelle de notre globe (§ 17). Dans cette supposition, dont je n'affirme point la vérité, mais que la Bible ne me semble pas contredire, notre monde actuel serait de beaucoup inférieur au précédent; la terre aurait subi sa première catastrophe à l'occasion de la révolte des anges méchants; puis l'on comprendrait les relations qu'ils continuent d'avoir avec notre pauvre terre; on s'expliquerait enfin pourquoi Satan en est appelé le Prince (Eph. II, 2), mais prince dans une prison, tandis qu'auparavant il l'était dans un palais.

§ 78. Lors donc que Dieu eut donné à la terre une nouvelle existence et qu'il y eut placé l'homme et la femme, Satan, jaloux du bonheur dont ils jouissaient dans la communion de Dieu, conçut aussitôt l'horrible dessein de le leur enlever. Et remarquez que, de nos jours encore, Satan ne fait pas autre chose. Quand une âme jouit de la paix de Dieu, il n'aspire absolument qu'à l'en priver.

§ 79. Ce fut à la femme que s'adressa le Tentateur, soit parce qu'il la jugeait plus faible et plus facile à influencer que l'homme, soit, comme plusieurs le pensent, parce qu'elle n'existait pas encore lorsque Dieu fit la défense et qu'elle ne pouvait la connaître que par Adam. C'était une vue bien fausse (mais Satan se trompe souvent); car non-seulement l'homme se montra peut être plus faible que sa compagne, mais encore il n'y avait pas besoin que Dieu eût parlé lui-même à la femme pour qu'elle crût à sa parole, telle que la lui avait transmise son mari.

§ 80. Pour commencer, Satan tâche de jeter du mé- 2, 3
contentement dans le cœur de la femme, en se servant

III — 2, 3 d'expressions quelque peu équivoques, c
eût étendu sa défense à tous les arbres
tout au moins comme si Dieu s'était mon
reux en ne permettant pas de manger du
les arbres.— A cette coupable suggestion,
pond avec une parfaite fermeté, en rappel
mission si libérale du Seigneur, et sa défen
On a remarqué que la femme ne reproduis
lement la parole de l'Eternel ; mais il est
ce qu'elle y ajouta : « et vous ne le touch
fût le commentaire qu'Adam, parlant au
avait cru devoir ajouter : commentaire ple
car ce qu'il ne nous est pas permis de poss
devons pas y toucher, ni même quelquefoi
Cependant, il est vrai de dire, en général,
la Parole de Dieu telle qu'elle est, sans y aj
en retrancher.

4, 5 § 81. Après avoir échoué dans sa premi
mais non pas complétement, puisque la fer
à un entretien qui eût dû la faire fuir, a
premier mot en avait été, sous une forme
une insulte contre son Dieu, Satan se déci
d'un seul pas toutes les bornes. Il contredit
la menace du Seigneur, et, donnant un lib
mensonges, il fait à la femme des promess
lui paraître magnifiques : « Vous ne mourre
serez tout à fait comme Dieu ; vous connaît
que vous ne connaissez pas encore ; » ce q
d'une nouvelle insulte à l'Eternel. Insulte
lomnie ; car il donne à entendre que c'es
que Dieu a défendu de manger du fruit
« Dieu *sait* qu'au jour que vous en mange

§ 82. Ces mensonges n'étaient pas ce

de grossiers mensonges. Entendus d'une certaine façon, III
ils avaient une apparence de vérité ; mais il n'y a pas 4, 5
de mensonges plus funestes, ni peut-être de plus coupables que ceux-là. Il était vrai que la femme ne mourrait pas immédiatement ; toujours est-il que la menace de Dieu ne pouvait pas ne point s'accomplir. Il était vrai que ses yeux seraient ouverts, mais pour voir sa honte. Il était vrai qu'en mettant sa volonté au-dessus de celle de Dieu elle deviendrait en un certain sens son propre Dieu ; mais c'est là précisément ce qu'il y a d'horrible dans le péché : il sépare du Seigneur. Il était vrai qu'elle connaîtrait par expérience ce que c'est que le mal, mais c'était là ce qui devait faire sa perte. Il était vrai, enfin, que Dieu est un Dieu Fort et Jaloux, mais c'est dans l'intérêt même de ses créatures qu'il est jaloux de sa gloire ; et nous avons vu combien Dieu avait montré de bienveillance à l'égard de l'homme en lui rappelant, par sa défense, sa souveraineté (§ 59).

§ 83. Il y avait certainement dans les paroles de l'Ad- 6
versaire de quoi troubler les pensées de la femme. Oubliant donc le commandement de Dieu, elle s'arrête à contempler ce fruit si beau et si appétissant. Elle ne pouvait douter que celui qui venait de lui parler ne sût beaucoup de choses qu'elle ignorait (et, en effet, le Tentateur est versé dans le mal) ; elle désira aussi d'étendre ses connaissances ; et, cédant aux mouvements coupables que la parole de l'Impie avait su éveiller dans son âme, elle porte la main sur le fruit, elle en mange ; son mari survenu, elle lui en donne, et celui-ci n'hésite pas à l'imiter.

§ 84. Que la femme ait promptement cherché à entraîner son mari dans la désobéissance, rien n'est, hélas ! plus facile à comprendre. Celui qui fait le mal éprouve

III un trouble et une honte dont il croit se débarrasser en
6 se donnant des complices. Mais ce qui est plus difficile à concevoir, c'est la promptitude avec laquelle Adam paraît avoir cédé. Cependant si l'on réfléchit que ces deux âmes n'en faisaient qu'une, pour ainsi dire ; puis si l'on pense que, loin de mourir sur-le-champ, la femme éprouva peut-être la joie momentanée que goûte le pécheur lorsqu'il se livre au mal, on concevra comment Adam put être entraîné.

§ 85. Ce qui est propre à étonner encore, c'est que des êtres saints, tels que l'étaient Adam et sa femme au sortir des mains de Dieu, aient pu tomber dans le mal, d'où que soit venue la tentation. Mais il ne faut pas oublier que s'ils étaient sans péché au moment de leur création, ils n'étaient pas *impeccables*. Dieu seul est impeccable, car il ne peut pas vouloir le contraire de ce qu'il veut. Les êtres dépourvus de raison sont impeccables, car ils n'ont pas de volonté qu'ils puissent opposer à celle de Dieu. Or, voici le privilége des hommes et des anges, c'est qu'ils ont une volonté propre (§ 40), et par cela-même il peuvent pécher. Demander que Dieu eût créé l'homme impeccable, c'est demander qu'il l'eût créé Dieu, ou qu'il l'eût créé incapable de volonté ; c'est-à-dire que ce n'aurait plus été l'homme.

§ 86. Mais quand Dieu créa l'homme ne savait-il pas qu'il pécherait? Sans doute, puisqu'il est écrit que même avant d'avoir créé l'homme, il lui avait préparé un Sauveur (1 Pier. I, 20). Ce n'est donc pas sans la volonté de Dieu que le péché est entré dans le monde, et toutefois il est manifeste que ce n'est pas Dieu qui est l'auteur du péché. Comme nous venons de le voir, c'est un ennemi qui a fait cela. Quant à comprendre pourquoi Dieu l'a permis, il nous sera, je crois, possible de le dé-

ouvrir plus tard quelque peu. En attendant, souvenons- III
nous que Dieu est Sage et Bon, et qu'il a le mal en hor- 6
eur.

§ 87. Avant d'étudier, dans la suite du chapitre, les effets de la désobéissance d'Adam et d'Eve, recueillons quelques instructions du récit qui nous est fait de leur chute. La Bible dit que nous bronchons tous de plusieurs manières. Or quels que soient les péchés que nous commettons, c'est toujours en cédant à des tentations semblables à celles qui firent succomber nos premiers parents. On a des doutes sur la Parole de Dieu, puis on l'oublie, puis on la contredit. On laisse le mal s'approcher de son âme; au lieu de le repousser, on le tourne et retourne dans son esprit, et l'on finit par le commettre. Tandis que nous devrions être plus que contents de ce que Dieu nous donne, nous nous permettons de désirer les biens, les plaisirs, la position qu'il nous refuse. Nous écoutons le regard de nos yeux et les convoitises de notre cœur, plutôt que la voix de notre conscience. Nous ne consentons pas à ignorer ce que Dieu ne veut pas nous faire connaître. Il y a dans l'homme un désir naturel et légitime de connaissance qui dégénère en coupable curiosité, en sorte qu'on se livre à des imaginations, à des entretiens, à des lectures, à des expériences dont on devrait absolument se garder. Voyez si tout cela n'est pas vrai, et puis dites-vous bien que ce désordre vient de Satan et non pas de Dieu. Satan ne vous ment pas quant il vous promet du plaisir dans le péché; mais il ment lorsqu'il vous fait croire que le pécheur peut être heureux. Et puis le grand mal qu'il vous fait, c'est de détourner vos pensées de la mort et du jugement à venir. Il ne vous dit pas crûment que vous ne mourrez point, mais c'est presque la même chose,

III 6 puisqu'il parvient à vous faire oublier la mort et le ju ment ; voilà comment il peut tuer votre âme, si v n'y prenez garde. — Priez Dieu qu'il vous délivre Malin (Matth. VI, 13).

VIII. Chute de l'homme. — Suite.

7 § 88. « Au jour que tu en mangeras, tu mourras Ainsi avait parlé Dieu ; et il eût pu sembler d'ap cela que la mort serait la conséquence immédiate de désobéissance. Cependant, loin de mourir tout de su Adam vécut encore, et même de longs siècles. Mais c qu'on peut être mort en vivant. L'homme, avant péché, vivait de plus d'une sorte de vie. Outre la physique, ou *naturelle*, et la vie *intellectuelle*, ou l'intelligence, il possédait la vie de Dieu, vie sainte pure qu'on désigne sous le nom de vie *spirituelle* ; grâce à cette vie surtout, il était assuré d'une vie ou d'u félicité *immortelle*. Il se pourrait donc très-bien qu tout en conservant une certaine vie, Adam eût per ce que la vie avait pour lui d'essentiel. Bien plus, il pourrait que l'espèce de vie qu'il conserva fût une so de mort en comparaison de celle qu'il possédait. C c'est justement ce qui est arrivé, comme nous all le voir.

§ 89. Aussitôt que l'homme et la femme eurent vi la sainte défense de leur Dieu, ils ressentirent un m laise et une honte qui leur firent éprouver le besoin se cacher ; comme nous voyons encore quelquefois pécheur, dans sa confusion, se couvrir le visage a les mains, non-seulement pour n'être pas vu, mais au pour ne pas se voir lui-même. C'est une terrible ch

que les angoisses d'une conscience coupable! Encore III
cela vaut-il mieux qu'un entier endurcissement. Adam 7
et Eve, vous le voyez, ne sont pas des pécheurs endurcis; toujours est-il que, par leur péché, par ce seul péché, ils ont perdu la paix de Dieu ou le repos de leur âme.

§ 90. Cependant l'Eternel ne les abandonna pas à 8
leur mauvais sort. Après une nuit dont il serait impossible de décrire toute l'horreur, Adam et Eve entendirent, sur le matin, la voix bien connue de leur Dieu; cette voix qui avait fait sortir la lumière du sein des ténèbres, cette voix qui avait formé celle de l'homme et qui avait jusque là retenti avec tant de douceur à ses oreilles, mais cette voix aussi qui avait dit à Adam : « Tu n'en mangeras point. » En d'autres circonstances, Adam et sa femme auraient couru au-devant de ces accents paternels; mais « le méchant fuit sans qu'on le poursuive. » — Comme un enfant désobéissant se cache de sa mère lorsqu'elle rentre à la maison, et comme le pécheur en général croit pouvoir échapper au regard de Dieu, les deux coupables se réfugient parmi les arbres du jardin, pensant fuir ainsi leur Seigneur et leur Dieu. Voyez dans quelle ignorance ils sont tombés. Ils croient follement que Dieu ne les verra pas! Hélas, il est beaucoup de mes lecteurs qui se figurent qu'il suffit d'oublier ses propres péchés pour que Dieu les oublie; beaucoup aussi qui font, quand ils sont seuls, des choses mauvaises qu'ils ne feraient point s'ils se savaient observés. Mais n'est-ce pas, comme Adam et sa malheureuse compagne, oublier que « rien n'est caché à l'Eternel?»

§ 91. *Où es-tu?* dit Dieu à Adam. En deux mots 9
que de choses! Pourquoi es-tu là? Qu'y fais-tu? Que se passe-t-il dans ton âme? Comment t'es-tu réduit à cet

III 9 état? Questions que Dieu nous adresse fréquemment par sa Parole et par notre conscience, et auxquelles nous devons prêter une sérieuse attention. Car c'est dans sa bonté que Dieu nous les adresse; et malheur a ceux qui ne se demandent jamais : où est-tu? qu'as-tu fait? pourquoi es-tu troublé? Une telle indifférence est un des grands chemins de l'enfer.

10 § 92. Après cela, voyez quel esprit de mensonge s'est emparé d'Adam. Il est vrai qu'il a craint; mais en dit-il la vraie raison? Ne ment-il pas quand il prétend que c'est la voix de Dieu qui l'a troublé, puisqu'il fut dans le trouble dès le moment de sa désobéissance? ne ment-il pas encore quand il affirme que c'est de sa nudité qu'il a honte, puisque auparavant elle ne lui causait aucune peine? Ces mensonges peuvent être envisagés, ou comme une tentative qu'Adam hasarde pour tromper Dieu, ou comme une illusion qu'il se fait à lui-même. Dans tous les cas, n'est-ce pas que sa condition est devenue bien triste et bien misérable?

§ 93. Ce qui ne l'est pas moins, c'est de voir l'esprit de crainte qui est tombé sur Adam. Avant sa désobéissance, il craignait Dieu, mais de la crainte des anges, de la crainte qu'on a d'offenser une personne qu'on aime; maintenant, il le craint à la manière des démons, il a peur de lui; toute sainte communion entre lui et son Dieu se trouve rompue.

11 § 94. Cependant, combien l'Eternel est bon! Pour ne pas exposer l'homme à entasser mensonges sur mensonges, il lui fait voir, sans prolonger l'interrogatoire, qu'il sait très-bien ce qui s'est passé. A ce moment, il semble qu'Adam aurait dû avouer franchement son péché et en demander aussitôt et à deux genoux le pardon. Mais la repentance est un bon sentiment, et le

r de l'homme était devenu incapable de toute bonne III
sée. Il fallait désormais un miracle de la grâce de 11
ı pour en produire une seule dans l'âme humaine; la grâce n'avait point encore été manifestée; et cela ne explique d'où vient que la repentance n'aborda même le cœur d'Adam. Il ne connaissait qu'une le chose : la loi et la menace. Dieu ne lui avait pas : « Et si tu désobéis, il y aura moyen que je te par-me. » Il n'aurait pu parler de la sorte sans anéantir -même son commandement; si bien que l'idée du rdon ne put pas venir à l'esprit d'Adam, ni par con-quent le repentir entrer dans son cœur. Il n'a qu'un al sentiment, celui d'esquiver, de manière ou d'autre, ı punition qu'il a méritée.

§ 95. Pour cela, il rejette toute la faute sur sa fem- 12
e, sans réfléchir qu'elle ne l'avait point contraint, e c'était de son plein gré qu'il l'avait imitée, et que ailleurs rien ne saurait excuser la désobéissance en-ers Dieu. Vous voyez comment, dès le principe, le cheur a cherché des excuses, et comment sa première cuse fut de rejeter sa faute sur autrui. Habitués que ous êtes à agir ainsi, peut-être n'apercevez-vous pas ut ce qu'il y a de criminel dans cette manière d'éluder ı châtiment. La femme m'a séduit; c'est elle qui est la raie coupable, la seule coupable au fond; fais tomber ur elle les carreaux de ta justice et laisse-moi aller en ix. Quel manque de charité! quel effrayant égoïsme! elle dureté envers son prochain, envers celle qui était ı l'os de ses os et la chair de sa chair, » comme Adam rait appelé la compagne de sa vie!

§ 96. Il y a pis encore. La femme *que tu m'as don-ée*... En parlant ainsi, ne semble-t-il pas qu'Adam euille indirectement rejeter la faute sur Dieu même?

III 12 Comme si Dieu lui avait donné une épouse pour qu'il cédât à sa parole, plutôt que d'observer celle de son Dieu! Quel blasphème, que d'attribuer au Seigneur, de quelque façon que ce soit, les péchés dont on se rend coupable par un effet de sa propre volonté! Ce n'est pas moi qui me suis fait, dit l'homme colère, vindicatif, débauché. Que prétendez-vous par ce langage? Dieu serait-il l'auteur de vos péchés et la source de vos passions? Vous calomniez Dieu, comme Satan (§ 84); vous le blasphémez dans votre impiété!

§ 97. Telle est donc la profonde dégradation dans laquelle la désobéissance plongea nos premiers parents, et avec eux tous les hommes. Au lieu de la paix dont ils jouissaient, voici le malaise, et le trouble et l'angoisse d'une conscience agitée; Dieu est méconnu et redouté; l'esprit de mensonge et d'illusion s'empare de l'âme du pécheur; remplie d'un odieux égoïsme, cette âme va jusqu'au blasphème contre Dieu! N'est-ce pas la lumière qui est changée en ténèbres, la vie qui est devenue une mort? Aussitôt après qu'Adam a désobéi, nous ne voyons plus en lui aucune trace de communion avec Dieu ou de vie *spirituelle*; il est *mort* dans sa faute et dans son péché. Ainsi s'accomplit à la lettre, et sous le rapport le plus important, cette parole du Seigneur : « Au jour que tu en mangeras tu mourras; » ainsi encore se trouva fausse la promesse de Satan : « Vous ne mourrez nullement. »

13 § 98. Après avoir interrogé Adam, Dieu s'adresse à la femme. Sa réponse, toute semblable à celle de son mari, prouve, hélas! qu'il y avait chez tous les deux un même cœur aveuglé et sans repentance. — Il ne restait donc plus qu'à prononcer le jugement.

IX. Promesse et Jugement.

§ 99. En effet, ce sont trois sentences que les coupables vont entendre sortir de la bouche du Juge Suprême des hommes et des anges; la première contre le serpent, la seconde contre la femme et la troisième contre l'homme. Mais, ô miséricorde de Dieu! le premier de ces arrêts renferme une magnifique promesse! 14, 15

§ 100. Pour comprendre la sentence dont le serpent fut l'objet, il ne faut pas oublier qu'en lui se trouve la personnification du Prince des ténèbres (§ 73). En sorte qu'il y a là des paroles qui ne se rapportent qu'à Satan, d'autres qui s'appliquent seulement au serpent, quelques-unes, enfin, qui sont vraies relativement à tous deux.

§ 101. Quelle qu'ait pu être la nature primitive du serpent, nous sommes sûrs que son état actuel diffère essentiellement de l'ancien; en sorte qu'on pourrait se demander jusqu'à quel point c'est le même animal, et par conséquent de quelle manière son abjection actuelle peut être la punition de ce qu'il a fait dans une autre nature. La réponse est que, à proprement parler, il n'y a pas eu de châtiment pour le serpent, et aussi n'en méritait-il point. Il n'est pas plus malheureux que les autres animaux, et l'on ne saurait dire que Dieu ait voulu le châtier. Mais ce qu'il a voulu, c'est nous montrer son horreur pour le mal, horreur telle qu'il l'étend à tout ce qui peut en être l'occasion ou l'instrument; par où il nous donne un grand exemple. D'ailleurs, la malédiction qu'il prononça contre le serpent eut en réalité pour objet le Tentateur, ange maudit depuis sa révolte, et

III maudit d'une malédiction nouvelle pour avoir entr
14, 15 l'homme dans le péché. — Voici la première fois nous rencontrons ce mot *maudit*. Nous le retrouve souvent par la suite. En nous rappelant alors à qu occasion Dieu l'introduisit ici-bas, nous ne manq rons pas de nous écrier : Quelle chose terrible que d maudit de Dieu ; c'est l'état de Satan !

15 § 102. Il existe réellement chez l'homme une a sion instinctive pour les serpents, et il y a dan morsure empoisonnée de la plupart d'entre eux de justifier cette aversion. Si la griffe du tigre fait peur venin du serpent inspire une horreur invincible, parler de l'allure tortueuse et toutefois assez rapide reptile, de ces mouvements qui, tout silencieux q sont, ne laissent pas de porter le trouble dans l'â Quelle image de Satan lui-même, du poison qu'il g en notre sein et des ruses qu'ils sait employer tant d'art et de secret ! Sous cette image donc, l annonce ce que l'expérienee de tous les temps a dén tré ; savoir que Satan ne cesserait de faire la guerr genre humain. Mais il déclare d'un autre côté qu genre humain remporterait la victoire sur Satan. homme, né de femme, brisera la tête du serpent. d'autres termes, il détruira l'empire de l'Advers (c'est la signification du mot *Satan*); mais ce ne pas sans lutte et sans souffrance, car le serpent le b sera au talon. Cela signifie que Satan commence par faire à son vainqueur tout le mal qu'il pourr mais que, dans tous les cas, il ne l'atteindrait qu ce qu'il aurait de terrestre ; car le talon est la parti notre corps par laquelle nous touchons à la terre.

§ 103. Les plus jeunes mêmes de nos lecteurs sa comment cette prophétie s'est réalisée en notre Seigr

ırist. Né miraculeusement de Marie, il a souffert III
p en son corps et en son âme, de la part de Satan 15
méchants, qui sont les enfants du diable; mais
mpêche pas que Jésus n'ait vaincu la mort et
ɜt qu'un jour ne vienne où il détruira complète-
domination, par l'efficace même de ses souf-
ɜt de la mort qu'il a endurée sur la croix.

·. Sans doute que nos premiers parents ne pu-
ɜ comprendre la prophétie aussi bien que nous
ɜs nous-mêmes, maintenant qu'elle est accom-
ais si l'Eternel leur en donna l'intelligence par
ıt Esprit, comme on peut le supposer, ils durent
ıue, sous ces paroles énigmatiques, Dieu leur
ait une délivrance; en sorte que, le péché étant
ıns le monde par un homme, un homme aussi,
ı homme bien puissant (car c'est le Seigneur)
it réparer le mal et châtier Satan.

ı. Remarquez ici l'amour infini de Dieu qui,
ıe frapper l'homme coupable, lui promet un
·! Et s'il vous est facile de faire cette observa-
ɜnsez que la grâce du Seigneur ne permit pas
échappât complétement à nos premiers parents.
la foi en l'amour et en la promesse du Seigneur,
l nous est permis de leur supposer, le repentir
ıver accès dans leur âme. Leur désobéissance
t privés de la vie de Dieu (§ 97); mais la grâce
eur fit retrouver dans la promesse du Sauveur,
ɜ dont ils sentaient maintenant tout le prix. Adam
ɜait déjà la bonté du Créateur, mais non pas sa
ɔrde; il voit à présent tout ce que le cœur de
nferme de charité, et il y a là de quoi remuer
ément son âme, en la remplissant de saintes
ions.

III § 106. Cependant il est impossible que la conditi
16 de l'humanité ne se ressente pas de la chute. Elle en s
bira les amères conséquences dans ce qu'elles ont
conciliable avec la rédemption des élus. Il y aura pe
la femme des souffrances et des maladies bien propre
la rendre sérieuse, en lui rappelant le péché et son o
gine. Elle mettra au monde des enfants, puisqu'il fa
que d'elle sorte le Sauveur, mais de combien de do
leurs ne sera pas précédée et accompagnée la materni
Et puis, elle sera, vis-à-vis de l'homme, dans une d
pendance beaucoup plus étroite que précédemment et
sera quelquefois pour elle une grande épreuve. C'
là ce que signifient les paroles du verset 16, parc
qu'oublient sans doute tant de femmes qui murmur
contre leur position.

17-19 § 107. Quant à l'homme en particulier, il aura au
ses labeurs et de plus rudes labeurs que la femme;
aura sa part des soucis et des peines de la vie, et ap
avoir vécu un certain temps sur une terre qui, à ca
de lui, portera mille traces de malédiction, il mour
c'est-à-dire que son corps retournera dans la poussi
d'où il avait été tiré. Tout cela, parce qu'il a écouté
parole de la femme, au mépris de celle de Dieu.
reste, le travail et la mort seront aussi le lot de
femme, car sa destinée se rattache essentiellemen
celle de l'homme.

§ 108. Nous donc qui descendons d'Adam et d'E
et qui, par nature, sommes un avec eux, ne murm
rons pas des peines que nous endurons, car elles s
le fruit du péché; considérons la mort avec sérieux,
n'oublions pas, au milieu de tout cela, le charita
Sauveur que Dieu promit à l'homme pour le relever
sa chute et qu'il nous a donné en son temps.

X. Un nouvel ordre de choses.

§ 109. Après avoir lu cette histoire de nos premiers 20-24
rents, une curiosité fort légitime en apparence porte
demander ce qui se passa dans leur âme et ce qu'ils
vinrent. Mais tandis qu'un historien humain, et sur-
t un conteur, n'eussent pas manqué de satisfaire ou
prévenir cette curiosité, la Parole de Dieu ne nous
nne là-dessus que des indications, soit afin d'exercer
tre soumission, soit pour nous apprendre à discerner
qui est essentiel de ce qui ne l'est pas. Lors donc que
u nous cache quelque chose, souvenons-nous du
nger que renferme le désir de tout connaître (§ 83),
contentons-nous de ce qui est clairement révélé.
un autre côté, n'oublions pas que Dieu nous révèle
uvent de grandes vérités par un mot très-petit en
parence; comme nous l'avons vu au chapitre II, ver-
25 (§ 70). Or nous avons ici une circonstance toute
reille.

§ 110. Pour marquer le nouvel ordre de choses dans 20
quel ils venaient d'entrer, lui et sa femme, Adam
nna à celle-ci un nouveau nom, et ce nom est bien
marquable, car il signifie VIVANTE. On aime à voir là
mme un signe de la foi que la grâce de Dieu mit dans
cœur d'Adam, au moment où il lui fit la promesse
105). Bien que l'Eternel vienne de lui annoncer que
corps et celui de sa compagne retourneront dans la
ssière d'où ils ont été pris, il s'arrête avec bonheur
l'idée que sa femme sera la mère des vivants. C'est
me s'il avait dit: « Quoi qu'il en soit, nous ne mour-
ns point, mais nous vivrons pour raconter les œuvres

III — 20 de l'Eternel. » S'il y a une mort par le péch une vie par la grâce de Dieu. Non-seulement c encore, tout homme meurt pour revivre : ni Abel, ni aucun autre, ne sont morts pour Ainsi, ce que le péché a détruit ce n'est pas talité de l'homme, mais sa félicité ; et puis, délivrance promise, le bonheur éternel peut le partage du pécheur. Voilà ce qu'Adam prendre et recevoir par la foi. On pense gén qu'il le fit, et que, de cette manière, il d nouvelle créature, ou autrement que son âm vertit à Dieu. — Et vous qui lisez ces lignes, par la foi, du nombre des véritables *vivan* vous saisi la *vie* éternelle? Vos pensées et vc dirigent-ils vers elle et vers Celui qui nous l' par son sang?

21 § 111. Du sang! il s'en est bien répandu s depuis le péché d'Adam, mais le premier s'abreuva fut sans doute celui des animau peau desquels Dieu lui-même fit à Adam et vêtements dont ils avaient besoin. L'homme geait point encore la chair des animaux (ne fut donc pas pour lui servir de nour ceux-ci furent immolés. Mais Dieu, voulant vit de ses propres yeux ce qu'est la mort, qu'il venait d'attirer sur lui et sur sa pos ordonna de répandre le sang d'une victime, cent, qui devenait en même temps une ima que notre Sauveur devait, plus tard, verser sur la croix et en Gethsémané. Quant à ces peau, c'est une belle image aussi de la justic Rédempteur, justice dont il faut que nous soyc pour entrer dans le ciel.

§ 112. Peut-être mes lecteurs ne comprennent-ils III
pas tous, ce qui précède. Cela viendra plus tard. En 21
attendant, voici deux réflexions qu'ils saisiront sans peine. D'abord, c'est que, vu l'état actuel de l'homme, le vêtement est d'une nécessité morale absolue. Il n'y a que les sauvages qui puissent se souffrir dans la nudité; et véritablement on ne sait trop que penser des hommes, des femmes surtout, qui se présentent quelquefois en public avec des habillements qui ne les couvrent que d'une manière imparfaite, ou qui dessinent des formes qu'on a l'air seulement de cacher. N'est-il pas honteux aussi qu'on expose à la vue de tout le monde, soit par la gravure, soit par la sculpture, ce qui, selon la volonté formelle de Dieu, doit être vêtu et non pas nu?

§ 113. Ma seconde réflexion, c'est que l'Eternel, en revêtant lui-même Adam et Eve, voulut leur montrer qu'il pouvait seul effacer la honte de leur péché, et aussi qu'il était prêt à le faire. Il ne les abandonne donc pas à eux-mêmes, malgré leur révolte. Il demeure leur Père, ou plutôt il l'est redevenu. Il les enveloppe de sa grâce, et ils oseront se présenter devant lui sans effroi.

§ 114. Voici un passage qui a embarrassé plus d'un 22-25
docteur et qui offre effectivement de grandes difficultés. Qu'est-ce à dire: *comme l'un de nous?* Est-ce donc que l'homme serait devenu, par le péché, semblable, ou au Père, ou au Fils, ou au St.-Esprit? C'est impossible; car il est plutôt devenu semblable à Satan. Serait-ce peut-être de Satan lui-même que l'Eternel veut parler quand il dit « l'*un* de nous? » Mais y a-t-il apparence que le Seigneur ait jamais pu parler de l'Adversaire comme s'il y avait quelque chose de commun entre Lui

III et cet ange déchu? Ne serait-ce point tout si
22-25 une manière de dire : « l'homme a cru dev
voulu devenir comme l'un de nous? » Ou
une sorte d'ironie : « Hélas, il s'en faut de
que l'homme ait atteint ce à quoi il prétend
Quand nous nous trouvons en face de paroles
comme est celle-ci, passons outre avec respe
mandant à Dieu de nous les faire compren
chose toutefois nous est nécessaire.

§ 115. La suite est plus simple. Même en
qu'il y ait eu dans le cœur d'Adam un germ
pentance et de la foi qui constituent le renouve
l'âme, il n'en était pas moins devenu pécheu
tel il n'avait plus de droit à la vie ni à la féli
pourquoi Dieu le chassa de la délicieuse co
l'avait placé, et il mit ainsi hors de sa portée
vie qui était au milieu du jardin. Cet arbre, s
la vie sainte et heureuse qu'Adam avait reç
Dieu, ne fut pas détruit, vous le voyez, car
rance n'avait pas disparu. Cependant l'esp
pécheur se rattache maintenant à autre chos
de la croix, arbre maudit et béni tout ens
pour nous le véritable arbre de vie. Plant
terre de malédiction, sa tête s'élève jusqu'au
Dieu et c'est par lui que nos âmes y parvienn

§ 116. Si Adam est chassé du jardin, c
pour qu'il comprenne bien qu'il doit cherc
qu'ici-bas son repos et sa vraie patrie. Sous c
les peines et les amertumes de notre vie ter
un bienfait de Dieu. Il est hélas, malgré cel
gens qui s'obstinent vainement à poursuivre
ici-bas ; mais c'est qu'ils ne croient ni au para
ni au paradis promis ; et pourtant comme il l

, ils se le créent chacun à sa manière. Or, ils ont III
courir les uns dans un sens, les autres dans un 22-25
, le paradis terrestre est fermé par la puissance
vincible du Seigneur.

§ 117. Les Chérubins auxquels Dieu confia la garde 24
Eden, pour que l'homme n'y rentrât pas, sont les
ges ou les messagers de sa puissance. Vous voyez ici
e première révélation au sujet de ces intelligences
lestes, demeurées fidèles à leur Dieu. Elles lui obéis-
nt, elles le servent, et parce que les anges aiment
ieu de tout leur cœur, ils approuvent tout ce qu'il fait
y coopèrent selon sa volonté. De même, si le Saint-
prit a renouvelé votre cœur, à vous-mêmes qui lisez
s lignes, vous ne vous permettrez aucune objection
ntre la conduite que Dieu tint envers nos premiers
rents; mais plutôt vous direz avec les anges dont il
t parlé dans l'Apocalypse : « Grandes et admirables
nt tes œuvres, Seigneur Dieu Tout-Puissant; justes et
ritables sont tes chemins, ô Roi des saints! » (Apoc.
V, 3). Que le Seigneur, notre Dieu, daigne donc in-
iner nos cœurs à l'aimer dans tout ce qu'il fait et dans
t ce qu'il veut! Amen.

XI. Dieu, l'Homme et le monde.

§ 118. Je voudrais maintenant engager mes lecteurs I-III
embrasser d'un coup d'œil les trois beaux chapitres
e nous venons d'étudier, afin de voir ce qui nous y
t enseigné sur Dieu, sur l'Homme et sur le Monde.

1° DIEU

§ 119. Remarquez d'abord que Moïse ne commence

I-III point par nous dire qu'il y a un Dieu, ni par prouver son existence, ni par exposer longuement en quoi consiste sa nature et ses perfections. Il nous le montre agissant, parlant et pensant. Il y a donc en lui une Intelligence, ou plutôt il est l'Intelligence suprême. Dieu est ESPRIT.

§ 120. Il n'y a qu'*un seul Dieu;* car nous ne voyons pas, dans l'histoire de ces trois chapitres, l'action de deux ou plusieurs volontés suprêmes. Toutefois, nous commençons à y découvrir, bien qu'obscurément, le mystère du Père, du Fils et du Saint-Esprit, un seul Dieu béni éternellement.

§ 121. Ce Dieu, appelé l'*Eternel*, Jehovah, a donné l'existence à toutes choses; par conséquent, il existait auparavant: tout a eu un commencement, lui excepté. Mais avant de créer que faisait-il? Nous ne le savons. Aurait-il pu ne jamais produire aucun être? Assurément; car en lui-même il est complet. Au surplus, nous ne connaissons de Dieu que ce qu'il a daigné nous révéler; et encore cela même confond notre pensée. C'est le caractère essentiel de Dieu d'être *incompréhensible.*

§ 122. Cependant, si nous observons bien ce qui nous est dit au sujet de Dieu dans ces trois chapitres, nous verrons clairement qu'il est *tout-puissant*, car il lui suffit de vouloir les choses pour qu'elles arrivent; *parfaitement bon*, car il arrange tout pour le bien de ses créatures; d'une *sagesse infinie*, car il n'agit pas sans un plan bien arrêté, et tout ce qu'il fait tend à l'exécution parfaite de ce plan.

§ 123. Après cela, dans la défense qu'il prescrit à l'homme, il manifeste sa *souveraineté;* dans l'interrogatoire qu'il lui adresse, sa *présence partout* et sa *toute-science*; dans la sentence qu'il prononce contre les cou-

pables, il montre à la fois *sa sainteté*, ou son horreur pour le mal, *sa justice*, ou l'obligation que sa nature même lui impose de punir le péché, *sa fidélité*, ou la certitude avec laquelle doivent s'accomplir toutes ses paroles. I-III

§ 124. Enfin, la promesse qu'il fait d'une délivrance et d'un libérateur, proclame *sa miséricorde* et *sa grâce* envers les pécheurs; c'est-à-dire la volonté souveraine qu'il a conçue de fournir aux criminels un moyen de salut, parce que, après tout, DIEU EST AMOUR. Oh! je ne sais pas si mes lecteurs sentent la chose comme moi, mais n'est-il pas vrai que, à voir même comment Dieu se conduisit avec l'homme après son péché, l'on est contraint de répéter ce qu'on se disait en son cœur lorsque l'Eternel le créait à son image, qu'il le plaçait dans un lieu de délices et qu'il lui donnait sa compagne : oui, Dieu est amour, ou comme nos versions le disent : Dieu est *charité* (1 Jean IV, 16).

§ 125. Tel est le Dieu qui se révèle à nous dès les premières pages du Saint Livre, et tel nous le verrons, toujours semblable à lui-même, dans toutes les portions de la Bible. Ceux qui savent en quelles absurdités sont tombés les hommes lorsqu'ils ont voulu imaginer Dieu, ou le trouver par les seules lumières de la raison, ne peuvent qu'admirer la manière à la fois simple, grande et vraie dont en parlait l'israélite Moïse, il y a 3,300 ans environ; c'est-à-dire dans un temps extrêmement reculé, plusieurs siècles avant qu'aucun philosophe eût conçu au sujet de la divinité rien de semblable, ni même rien d'approchant. Oui, nous admirerons, mais sans étonnement; car enfin, ce n'est pas Moïse qui a trouvé Dieu, c'est Dieu qui s'est révélé à Moïse; et alors il est tout simple que l'Israélite, devenu prophète de l'Eternel,

I-III ait parlé en ces termes du Créateur des cieux et de la terre. Quant à nous, quelle ne doit pas être notre reconnaissance envers le Seigneur de ce qu'il a daigné nous faire participer à cette magnifique révélation !

2° L'HOMME.

§ 126. Ces premiers chapitres de la Genèse nous montrent l'homme en trois états différents. D'abord, dans un état d'*innocence :* il n'était pas incapable de pécher, mais il n'y avait point de péché en lui, et il fut, pendant un temps dont on ne saurait assigner la durée, exempt de toute faute. Puis dans son état de *chute*, ou de péché : la volonté de l'homme s'est dépravée ; elle s'est mise en opposition avec celle de son Dieu ; dès ce moment il entasse les fautes les unes sur les autres, et, sans la grâce de Dieu, il lui eût été impossible de se relever. Mais la voix de la miséricorde s'étant fait entendre, il y a tout lieu de penser qu'elle sut fléchir le cœur d'Adam, l'ouvrir au repentir, à la foi, à l'espérance, et qu'il entra de la sorte dans un nouvel état, l'état *de grâce* qui est le troisième. Il en est un quatrième dont nous parlerons avant peu.

§ 127. De ces trois états par lesquels Adam a passé, aucun homme après lui, sauf le Christ, Jésus, n'a connu le premier. Tous au contraire sont, par nature, dans l'état de chute. Aux fidèles seuls appartient l'état de grâce. Nous verrons ces importantes vérités se développer et se justifier à mesure que nous avancerons.

§ 128. Nous voyons aussi, dans ces premiers chapitres, l'homme vivre successivement sous deux économies ou deux alliances. L'une qu'on appelle l'*alliance des œuvres*, l'autre l'*alliance de grâce*. D'abord, Adam

ossédait la faveur de Dieu par un effet de l'obéissance n'il lui rendait. Ses œuvres, comme sa personne tout ntière, étaient bonnes; il y avait accord ou alliance ntre Dieu et lui par ses œuvres mêmes : l'arbre de vie tait le signe et le sceau de cette alliance.— Mais quand homme eut péché, une autre alliance survint, qui, fonée sur la promesse d'un Sauveur, émanant de la pure iséricorde de Dieu et donnée à l'homme sans aucun rite de sa part, est appelée à cause de cela l'alliance e grâce. Elle eut pour signe et pour sceau, pense-on, le sang des victimes qu'Adam dut immoler, et s vêtements dont Dieu couvrit sa nudité et sa honte.

§ 129. Aucun homme maintenant ne saurait, sans lie, compter sur ses œuvres pour avoir la vie éterelle ; c'est en la seule grâce de Dieu que peut se fonr une alliance, ou une union entre lui et l'homme écheur. Et véritablement, si nous voulons écouter otre conscience, nous verrons bien qu'il ne saurait en re autrement.

3° LE MONDE.

§ 130. Le récit de Moïse nous montre aussi notre lobe dans plusieurs états différents. Sans parler des hèbres momentanées et de la confusion où les plonra, selon toute apparence, un jugement de Dieu conle une race de coupables qui l'auraient habité précéemment, nous le voyons, relativement à l'homme, ns deux états fort distincts. D'abord, la terre et ut ce qu'elle contient sont expressément bénis de ieu ; c'était le séjour de la paix et de la sainteté tout la fois. Puis la terre fut maudite à cause de l'homme, est-à-dire qu'elle devint le théâtre et l'instrument de

IIII toutes sortes de misères dès que le péché y eut fait s
— entrée.

§ 131. Mais ce monde qui est tombé sous une mal
diction de Dieu avec Adam et à cause de lui, sera-t
aussi l'objet d'une délivrance et d'un rétablissemen
C'est une question à laquelle nous verrons plus tard q
la parole de Dieu donne une réponse assez positive. O
la terre que nous habitons doit être renouvelée lo
qu'elle aura accompli son terme et que les élus de Di
auront tous été manifestés (2 Pier. III, 13).

§ 132. En attendant, ne nous étonnons pas de ce q
les choses et les événements de ce monde nous parl
si souvent de la colère de Dieu. Soumettons-nous à
maux de la vie, puisqu'ils résultent de notre con
tion de pécheurs. Admirons la bonté de Dieu q
au travers de la malédiction qui pèse sur la terre,
répand tant et de si grands biens; et toutefois g
dons-nous de donner notre cœur à ces biens et a
plaisir du monde, car après tout et quoi qu'on
puisse dire, ce monde est vraiment maudit de Die
la première histoire qui va nous être racontée nous
prouvera bien.

XII. Caïn et Abel.

IV § 133. Si vous regardez une page plus loin que l'
droit où nous sommes parvenus, vous verrez au ch
pitre V, verset 4, qu'Adam eut beaucoup de fils et
filles. La Bible ne nomme aucune des filles d'Adam,
elle ne nous parle que de trois de ses fils, savoir Ca
Abel et Seth. Quoique cela ne soit pas dit, il dur
avoir pour femmes leurs propres sœurs, comme Ad

eut pour femme celle qui était en quelque sorte sa sœur IV
et sa fille.

§ 134. On pense généralement que Caïn fut le fils 1
aîné d'Adam, mais on n'en a pas de preuve positive. Ce qu'il y a de sûr, toutefois, c'est qu'il était l'aîné d'Abel. Quand il naquit, sa mère en eut une grande joie, comme il arrive toujours, et elle en exprima sa reconnaissance envers Dieu dans le langage d'une vraie piété. Quelques personnes supposent qu'Adam et Eve virent en ce petit enfant la postérité promise qui devait briser la tête du serpent (ch. III, 15). Il n'y aurait là rien d'impossible; car Dieu n'avait pas dit à quelle époque le Sauveur viendrait, et plus Adam et Eve avaient foi en la promesse, plus il devait leur tarder qu'elle s'accomplît. Quoi qu'il en soit, s'ils eurent raison de s'en réjouir et de bénir Dieu, ils virent plus tard combien nos joies d'ici-bas sont souvent trompeuses par un effet du péché. Hélas! dans ce monde frappé de malédiction, il n'est qu'une seule chose qui puisse produire une joie parfaite à notre âme, c'est la réconciliation avec Dieu!

§ 135. De même que leur père, les fils d'Adam se 2
livraient aux travaux de l'agriculture et aux soins des troupeaux. Ce sont encore à présent les occupations les plus répandues et au fond les plus utiles, comme aussi les plus favorables à la piété. Il ne faut pas croire cependant que le salut de notre âme dépende absolument de la profession particulière que nous exerçons; Caïn nous en est bien une preuve.

§ 136. « Au bout de quelque temps... » Il y a pro- 3, 4
prement en hébreu : « Au dernier des jours, » ou « à la fin des jours,.... » c'est-à-dire, selon toute apparence, au dernier jour de la semaine, en ce jour que Dieu avait béni et consacré, et où la famille d'Adam offrait

IV 3. 4 son culte à l'Eternel. Ce culte, en ce qu'il avait d'ex rieur, se composait d'offrandes et de sacrifices. On i portait quelques fruits de la terre dont on faisait ho mage à Dieu en reconnaissance de ses biens, et, d la même intention, l'on immolait des victimes qui étai en outre le mémorial de la sentence que Dieu avait p noncé contre l'homme pécheur, sans parler d'une au signification que nous verrons plus tard. Caïn, lab reur, offrait des fruits de la terre; Abel, berger, off des premiers-nés de son troupeau et de leur grai C'est-à-dire qu'il choisissait dans son troupeau ce q avait de plus beau et qu'il consumait au feu la victi en sorte que c'était vraiment un *sacrifice*.

4, 5 § 137. L'offrande de Caïn était bien aussi une es de sacrifice; mais cela n'empêcha pas que celle d'A ne fût meilleure que la sienne (Héb. XI, 4). Dieu cueillit l'oblation d'Abel et non pas celle de son fr Ceux qui pensent que Dieu institua les sacrifices glants lorsqu'il revêtit Adam et Eve de robes de p n'ont pas de peine à comprendre d'où vient qu'il re le culte imparfait de Caïn. Mais, en étudiant attent ment le texte sacré, l'on voit que ce qui fit essenti ment la différence entre les deux offrandes, ce fu les dispositions très-différentes qui animaient les d frères. Dieu eut égard à Abel d'abord, puis à son frande par amour pour lui; et s'il n'eut point éga celle de Caïn, c'est parce que son cœur était dem étranger à l'amour de Dieu.

§ 138. Le passage de l'épître aux Hébreux au je vous ai renvoyés tout à l'heure, nous dit claireme chose : C'est *par la foi* qu'Abel offrit un sacrifice excellent que celui de Caïn. » Et vous avez là co mation de cette vérité dans la Ire épître de Jean, ch

vers. 11 et 12. Caïn « était du malin, » « ses œuvres étaient mauvaises; » voilà finalement pourquoi il fut rejeté de Dieu, qu'il prit de la haine contre son frère et qu'il le tua.

§ 139. Mais avant de raconter cette terrible catastrophe, tâchons de nous rendre un compte exact de ce que Caïn et Abel étaient, l'un et l'autre, devant Dieu. Pécheurs tous les deux assurément, il y a cette grande différence entre eux, que l'un est appelé *le juste* par notre Seigneur lui-même (Matth. XXIII, 35), et que l'autre nous est donné comme le type des hommes méchants (Jude 11). Cependant, Caïn n'était pas un impie proprement dit, puisqu'il offrait un culte à l'Eternel. Non; mais, d'un autre côté, il ne l'offrait pas dans les sentiments de cette foi humble et confiante qui animait le cœur d'Abel. Celui-ci était un pécheur converti, qui, regardant à la promesse (§ 102), faisait à Dieu l'offrande que Dieu avait instituée. Caïn était un pécheur non converti qui, sans doute, ne sentait pas, comme son frère, le besoin de la grâce de Dieu, et qui, destitué d'une véritable affection pour le Seigneur, lui rendait un culte tout de forme, et naturellement imparfait dans sa forme même.

§ 140. N'y aurait-il pas là pour mes lecteurs matière à de sérieuses réflexions? Il n'en est probablement aucun qui n'ait été souvent au temple pour prier, quelques-uns même pour communier; plusieurs ajoutent à cela des prières domestiques, et ils font dans l'occasion des aumônes et des dons aux sociétés religieuses; toutes ces choses sont des sacrifices auxquels Dieu prend plaisir. Mais souvenons-nous de l'oblation de Caïn! Si nous avons la foi d'Abel le juste, notre culte tout entier est agréable à Dieu; mais autrement nous ne pouvons rien

en attendre de bon. Ah! dites-le vous bien : Si vous rendez pas à Dieu une adoration semblable à celle d' bel, vous vous approchez de lui à la manière de Ca Il n'y a pas de milieu ; et si vous n'êtes pas actuellem convertis, voyez à quelle espèce d'adorateurs vous a partenez.

§ 141. Comment Caïn s'aperçut-il que le culte d'A était accepté et non pas le sien ? Pour répondre à ce question, les peintres vous montrent le feu du c descendant sur la victime efferte par Abel et la co sumant, comme cela eut lieu lors du sacrifice d'E (1 Rois XVIII) ; mais rien, dans le texte sacré, n'a torise à donner pour certaine cette intervention mir culeuse du Seigneur. Les artistes, même les plus dist gués, trompent souvent les esprits par leurs imaginatio Pour peindre avec vérité les faits contenus dans la ble, il faut être aussi bon théologien et aussi bon ch tien que pour les exposer de vive voix ou par éc Défiez-vous donc avec soin de ces tableaux et de estampes, aux moyens desquels on cherche à rep duire aux yeux les enseignements de l'Ecriture-Sain Non-seulement, on y commet souvent le péché de rep senter Dieu sous des images, mais encore on y do quelquefois des démentis formels à la Parole de Di C'est ce que je vous ai déjà montré à l'occasion de tentation (§ 72). Dans les estampes, vous voyez énorme serpent qui enveloppe de ses plis les branc d'un arbre chargé de pommes. Or la Bible ne dit p que ce fut un fruit de cette espèce dont Eve mang surtout, elle dit expressément que le serpent ne ra pait point alors sur son ventre : c'était un tout au animal et personne ne saurait le représenter, puisq n'existe plus. — Dans le cas qui nous occupe, celui

sacrifice d'Abel, le tort, ou dirai-je l'ignorance des peintres est moins grave; mais enfin ils ont inventé une circonstance que, grâce à eux, beaucoup de gens regardent comme vraie et à laquelle ils attachent une importance qu'elle ne mérite pas, par cela même que c'est une pure supposition. IV 5

§ 142. Comment donc Caïn sut-il que le Seigneur acceptait l'oblation d'Abel et non pas la sienne? — Peut-être Dieu le lui dit-il expressément, car, dans un temps où les hommes ne possédaient pas la Parole de Dieu écrite, il se révélait à eux en personne. C'est ce qui expliquerait comment un impie de cœur, tel que Caïn, ne pouvait s'empêcher de rendre un culte à Dieu. — Peut-être aussi qu'il en fut du frère d'Abel comme des mondains de nos jours. Ils voient que les enfants de Dieu sont plus heureux qu'eux et ils s'en irritent. Caïn donc remarqua la paix qui remplissait l'âme de son frère, tandis que la sienne demeurait dans le trouble. Il ne put douter que le Seigneur ne fût avec Abel, et il sentait parfaitement, quant à lui, qu'il ne jouissait pas de la communion du Seigneur. De là sa jalousie et son abattement.

§ 143. La plus terrible peine que Dieu puisse infliger à un homme ici-bas, c'est de ne plus lui parler. Alors on peut bien dire que tout est fini pour lui. Caïn n'en était pas encore là. L'Eternel, s'adressant à sa conscience, lui représenta que tout son mal venait, non pas de la piété d'Abel, mais de sa propre impiété. C'est encore ainsi de nos jours. Les incrédules s'irritent contre les gens pieux, oubliant qu'ils ne doivent imputer leur misère qu'à eux-mêmes. S'ils avaient la foi des chrétiens, et s'ils vivaient d'une vie sainte, ils n'auraient assurément à se plaindre, ni de Dieu, ni de personne; mais tant qu'ils demeurent dans le mal, « le péché est à la 6, 7

IV 6, 7 porte, » (*le péché* dit Dieu, et non pas *la peine du péché*, comme Osterwald a cru pouvoir traduire, mais en indiquant toutefois par des italiques l'idée qu'il ajoute), oui, « le péché est à la porte ; » le péché appelle le péché, le péché suit le péché, du péché il ne peut sortir que le péché, et dans une âme toute au péché, il ne peut entrer que le péché. Oh! que cette parole de Dieu est grave, et de quelle vive clarté elle brille, malgré son apparente obscurité.

7 § 144. La fin du verset n'est pas non plus très-facile à comprendre. Il semble au premier abord que l'Eternel parle encore du péché dont les désirs se rapporteraient à Caïn et que celui-ci devait dompter; mais, en rapprochant ceci du verset 16 du chapitre précédent, on voit qu'il s'agit d'autre chose. Aussi pense-t-on généralement qu'il est ici question d'Abel, et que cette parole de Dieu doit s'entendre de cette manière : « Tu as d'ailleurs bien tort de te plaindre d'Abel ; car tout son désir est de t'être agréable, et il reconnaît lui-même que, étant ton cadet, il te doit du respect, qu'il te devra peut-être une fois obéissance. » Si tel est le vrai sens du passage, nous y voyons de nouveau combien Abel était un homme humble et fidèle à son devoir. Nous y apprenons également qu'il ne nous est pas permis de mépriser nos supérieurs, quels qu'ils soient, lors même que leur conduite et leur piété ne seraient pas telles qu'elles devraient être.

XIII. Caïn et Abel. — Suite.

8 § 145. Caïn entretenait donc de la haine contre son frère. Abel cependant ne lui avait fait aucun mal, mais

Caïn ne pouvait souffrir la piété d'Abel et il était jaloux IV
de son bonheur. Un jour qu'ils se trouvaient ensemble 8
dans la campagne, loin du reste de leur famille, Caïn, plus sombre et plus irrité que de coutume (c'était peut-être un lundi, comme nous dirions, jour mauvais pour celui qui a mal passé son dimanche), Caïn, dis-je, toujours plus mal disposé envers son excellent frère, se mit à lui parler selon son méchant cœur. L'Ecriture, ici et partout, dit beaucoup de choses en peu de mots. Caïn *parla* à Abel; mais de quoi et comment? Cela n'est pas dit, et pourtant il est facile de deviner ce que dut être une conversation qui se termina par un horrible fratricide. De la part de Caïn ce fut sans doute un débordement de reproches et d'insultes, comme on en voit chaque jour sortir des cœurs aigris et enflammés par la haine et par la colère. De la part d'Abel, on peut, sans craindre de se tromper, imaginer des réponses pleines de calme et de douceur; ou tout au moins, ce silence qu'il est prudent quelquefois de garder en présence d'une personne qui se laisse aller à la passion. Mais cette conduite charitable et patiente, bien que la meilleure devant Dieu, ne fait souvent qu'irriter toujours plus la colère de l'homme. Aussi, Caïn se voyant seul avec Abel et oubliant que l'œil de l'Eternel est en tous lieux, s'*élève* contre son frère; il le menace, il le frappe et... il le tue.

§ 146. Alors Caïn eut sous les yeux un spectacle au- 9
quel, hélas! nous sommes habitués, mais qui était tout nouveau pour lui et qui dut le remplir d'épouvante et d'horreur. Un homme dépouillé de la vie! un mort! un cadavre! un visage glacé, des yeux éteints, une bouche devenue muette, un cœur qui ne bat plus, des membres qui se roidissent! Et puis, dans cette mort d'Abel,

IV du sang qui se fige sous la main criminelle de l'homi-
9 cide ! ! Il paraît que Caïn s'enfuit, après avoir, peut-être, caché dans la terre ce corps inanimé. Mais où fuir loin de l'Eternel? L'homme a beau faire, il n'est jamais seul. Une voix, venant de Dieu, poursuivit Caïn et lui demanda compte de son frère Abel.

§ 147. L'insolence avec laquelle Caïn répondit à l'Eternel ne doit pas trop vous surprendre, car elle est toute semblable à celle que vous avez si souvent manifestée lorsque le Seigneur, ou par le moyen de votre conscience, ou par les réprimandes de vos supérieurs, vous a demandé compte de vos péchés. Combien de fois n'avez-vous pas dit en vous-mêmes ou à haute voix : « Que m'importe! » Hélas! c'était dire comme Caïn : « Suis-je le gardien de mon frère, moi? »

10-12 § 148. On ne peut, toutefois, se moquer de Dieu. Ce que l'homme sème, il le moissonne. Caïn a semé le sang d'Abel; il va recueillir la malédiction. Il a beau se refuser à confesser son crime, le sang d'Abel crie à Dieu. Il crie vengeance contre le meurtrier. Ce n'est pas Abel qui veut que son frère soit puni; c'est la justice divine qui ne permet pas que le péché demeure sans châtiment.

§ 149. Tout péché est suivi de malédiction, et nous l'avons bien vu dans l'histoire d'Adam (III, 14, 17); mais il est des péchés particulièrement odieux qui attirent sur les coupables une malédiction plus grande. C'est ce qui est rendu manifeste par la sentence que l'Eternel prononça contre Caïn. Celui-ci se vit doublement maudit; et, comme pécheur, ainsi que le sont tous les hommes, de plus, comme coupable du sang de son frère.

§ 150. Tel fut le crime de Caïn, crime énorme, épouvantable; néanmoins, il importe de ne pas s'en

ngérer la gravité. Caïn ne saurait être mis au rang IV
s scélérats qui, pour quelque argent, prêtent leur 10-19
in à de secrètes vengeances et versent froidement le
g innocent. Caïn ne fut pas un assassin ; il n'avait
llement formé le projet de tuer son frère. Savait-il
'ailleurs, d'une manière certaine, comment il fallait
y prendre pour tuer un homme ? Il fut homicide, meur-
er, c'est vrai ; voilà son crime dans ses derniers dé-
loppements ; mais son vrai crime, au fond, fut de
r son frère, de lui porter envie, d'en être jaloux.
e là vint son humeur contre lui ; de là aussi la que-
le qu'il lui chercha, de là enfin les coups sous les-
els il le fit succomber lorsqu'il ne songeait qu'à satis-
re son courroux et sans prévoir, peut-être, ce qui
lait en arriver. Et même, pour remonter plus haut,
vrai péché de Caïn, ce fut d'offrir à Dieu un culte
ypocrite, de vivre loin de sa grâce, de porter dans sa
itrine un cœur non converti.

§ 151. Envisagé de la sorte, le crime de Caïn et la
lédiction prononcée contre lui sont d'une grande et
rible instruction. Oh ! vous tous, pécheurs qui refusez
vous convertir à Dieu ! je ne crains pas d'affirmer
e vous avez fréquemment et habituellement contre
elqu'un de vos frères des sentiments de jalousie, d'en-
ie et de haine semblables à ceux de Caïn. Comme lui,
us vous laissez aller à des paroles offensantes. La pas-
n vous égare souvent, comme elle l'égara ; et, dans
tre emportement, n'avez-vous jamais frappé ?... Ma-
diction, tout cela ! effets de la malédiction qui repose
r le pécheur non converti ! source d'une malédic-
on éternelle pour quiconque demeure dans cet état !
enez donc garde à vous-mêmes ! L'esprit de Caïn n'a
s entièrement disparu d'ici-bas, car c'est l'esprit de

IV Satan, et le crime de Caïn n'est pas rare en
car c'est le crime de quiconque n'aime pas
chain.

12 § 152. Or, quiconque n'aime pas son frère
être véritablement heureux. Il cherche le b
la terre, et la terre ne lui rend pas son fru
un vagabond, il est isolé de ses semblables; ce
égoïste et haineux a beau se voir entouré de
de monde, il ne laisse pas d'être profondéme
en son cœur. Voilà quelle fut, déjà sur la te
lédiction de Caïn.

13. 14 § 153. C'est une chose terrible que de to
manière de Caïn, entre les mains du Dieu viv
la différence entre lui et son frère. Malgré la
lente et prématurée d'Abel, nous n'hésitons p
clamer bienheureux, tandis qu'il n'est aucun
bon sens qui puisse envier à Caïn les longues
remords et de souffrances qu'il eut encore à
ce monde. Ce sont bien effectivement les re
sa conscience qui lui firent tenir le langage q
tracent les versets 13 et 14. Mais il y a loin
au repentir. On goûte un certain bonheur
pentir; il n'y en a point dans le remords.
est un retour vers le bien, tandis que le
rencontré souvent avec un grand endurcisse
sans nier la justice de Dieu, murmure tout
l'excessive sévérité de la sentence. Ah! ce
ainsi que les choses se passent chez l'enfan
S'il a fréquemment à souffrir pour ses péché
de se plaindre aigrement comme Caïn, il tr
que Dieu le traite avec beaucoup de ménage

§ 154. Il y a pourtant du vrai dans ce qu
Il exprime trois idées : la première, c'est q

nent qui lui est infligé le charge d'un fardeau sous le- IV
quel il ne pourra que succomber ; la seconde, c'est que 13, 14
Dieu lui retirera toutes ses faveurs et qu'il ne fera plus luire devant lui la clarté de sa face, ce qui était, à bien dire, sa punition ; la troisième, enfin, qu'il n'oserait se montrer devant qui que ce fût, par crainte qu'on ne lui fît ce qu'il avait fait à son frère.

§ 155. Quant au premier point, avouons en effet que, pour tout pécheur, comme pour Caïn, la peine du péché est terrible. Il n'y a pas moyen d'être heureux en la subissant. Aussi, malheur à ceux qui refusent de croire en ce Jésus qui a porté nos péchés sur la croix ! Si Caïn avait eu la foi dans le Rédempteur promis à Adam, il n'aurait pas commis son horrible péché ; mais si, après l'avoir commis, il eût dirigé ses regards vers la promesse, il n'eût pas dit que sa peine était plus grande qu'il ne pouvait la porter. Voulons-nous que nos peines de ce monde nous soient légères, regardons à Jésus et il les portera avec nous. Voulons-nous éviter la peine éternelle que nos péchés méritent, peine insupportable destinée au pécheur impénitent ; regardons à Jésus, car c'est par Lui qu'on passe de la mort à la vie.

§ 156. Quant au second point, il est également vrai que le péché nous prive de la douce communion de Dieu. Mais il y a un Médiateur entre Dieu et nous ; celui, comme nous le verrons plus tard, qui est appelé l'Ange de sa face. Croyons au Sauveur Jésus-Christ, car il a fait notre paix avec Dieu, et à cause de lui, nous retrouverons en Dieu un visage et un cœur de Père. Vous voyez donc, par les plaintes mêmes de Caïn, que ce qui lui manqua, dès le commencement jusqu'à la fin, ce fut la foi, la foi des enfants de Dieu, la foi d'Abel, la foi au Rédempteur.

IV
15

§ 157. Quant au troisième point, le seul sur lequel l'Eternel rassura Caïn, sans doute qu'il avait raison de penser que les hommes ses frères, ou leurs descendants, se croiraient autorisés à le faire mourir. Mais Dieu, dans sa bonté, voulut laisser au coupable le temps de se convertir. Caïn profita-t-il de ce délai? C'est ce que l'Ecriture ne nous dit pas et sur quoi il est inutile de se livrer à des conjectures. Tout ce que nous savons, c'est, d'un côté, qu'il est infiniment précieux d'avoir du temps pour se convertir; et, d'un autre côté, qu'il ne suffit pas d'en avoir le temps. Caïn vécut encore de longues années, et peut-être mourut-il sans avoir voulu de la grâce de Dieu. Ah! que chacun prenne garde à soi-même!

§ 158. Dieu mit une marque sur Caïn pour qu'on ne le tuât pas. En quoi consistait-elle, c'est ce que nous ignorons et la chose importe peu. Mais ce qu'il vaut la peine de remarquer comme une nouvelle preuve de la bonté du Seigneur, c'est que cette marque était un signe de protection et non point une note d'infamie. Mes lecteurs n'admireront-ils pas, sans que je le leur dise, ce mélange de bonté et de sévérité que Dieu déploie envers Caïn. Quel exemple pour nous dans nos relations avec les méchants! Il faut que, même lorsque nous avons le droit de reprendre et de punir, nous le fassions toujours de manière à montrer que nous n'y mettons pas de malveillance. Dieu hait le péché d'une haine sainte et implacable, mais il est plein de compassion pour le pécheur; de là vient que, souvent, il place les plus méchants mêmes sur la voie du repentir et de la réconciliation.

XIV. La postérité de Caïn.

§ 159. Avant de passer au sujet que la Parole de 16-2
Dieu nous invite à méditer maintenant, je ne saurais m'empêcher de porter mes regards avec une sorte de sollicitude sur deux personnes dont elle ne fait pas même mentien dans le récit de la mort d'Abel. Nul doute qu'un historien ordinaire n'eût pas manqué de nous dire la douleur qu'éprouvèrent nos premiers parents, en voyant les mauvaises dispositions que Caïn entretenait à l'égard de son frère, et leur désespoir quand ils apprirent l'horrible crime qu'il venait de commettre, crime qui les privait à la fois de leurs deux fils, l'un par la mort, l'autre par la fuite. Je ne veux pas suppléer au silence de l'historien sacré, mais il serait facile de le faire. Quel coup pour Adam et pour Eve, et en même temps quelle leçon! Voilà donc l'effet du péché. Ils l'ont transmis à leur postérité avec leur propre sang, et, par le péché, la mort. Parents chrétiens qui lisez ces lignes, vous avez perdu peut-être votre Abel, quoique d'une manière moins sinistre; vos enfants vous causent sans doute bien des peines par leurs passions; humiliez-vous et ne vous aigrissez point. Tout cela n'est pas autre chose que le péché et ses fruits; le péché qui se transmet des pères aux enfants, et les fruits du péché que cueille chaque génération l'une après l'autre. Hélas! vous le voyez; dès les premiers jours du monde ces fruits furent bien amers!

§ 160. Pour en revenir à Caïn, la fin du chapitre IV, 16, :
jusqu'au verset 25, nous montre ce qu'il devint après que Dieu l'eut maudit et ce que fut en général sa posté-

IV rité. Fuyant de devant la face du Très-Haut, il partit
16, 17 avec sa femme (§ 133) pour les contrées à l'orient de celles qu'habitaient Adam et sa famille. Il se peut qu'il eût déjà des enfants. Demeurèrent-ils avec Adam, ou suivirent-ils leur père? C'est ce qui ne nous est pas raconté. La Bible ne nous parle pas non plus de tous les enfants, fils et filles de Caïn, mais d'Hénoc seulement; et, pour nous dire cela, elle se sert du même terme qu'en parlant d'Adam lorsqu'il devint père de Caïn lui-même : « il connut sa femme » (IV, 1), ce qui veut dire qu'ayant demeuré avec elle, il eut un enfant, après être arrivé dans le pays de Nod.

17 § 161. Cet enfant, appelé Hénoc, donna son nom à la première ville qui fut bâtie. Il peut sembler étrange qu'il y eût déjà un assez grand nombre d'hommes pour joindre maisons à maisons. Mais il faut comprendre qu'il ne s'agit pas ici d'une ville semblable à nos cités européennes, ni à ce que furent plus tard Ninive et Babylone. Ensuite, ce n'est pas à dire que la ville ait été bâtie tout entière du temps d'Hénoc. Caïn en jeta les fondements; son fils la continua; ses petits-fils l'agrandirent. Enfin, pour concevoir par qui cette ville put être habitée, il faut considérer que la vie des hommes était alors beauconp plus longue qu'à présent. Caïn, Hénoc et leurs fils vécurent chacun plusieurs siècles; en sorte qu'à la mort de Caïn, et encore plus à celle d'Hénoc, leurs enfants, leurs petits-enfants et leurs arrières-neveux formaient sûrement une peuplade assez considérable pour remplir une ville d'une certaine étendue.

§ 162. Quoi qu'il en soit, il est remarquable de voir que ce furent Caïn et ses fils qui, les premiers, rapprochèrent leurs habitations les unes des autres, en forme de ville ou de bourgade. Il semble que les hommes de

race impie éprouvassent le besoin de se serrer les IV
ontre les autres, comme pour se mettre à couvert 17
igements de Dieu. La vie des champs leur était
ıue insupportable; il leur fallait le bruit et les
's de la ville pour étouffer les remords de la con-
e. Ce n'est pas à dire qu'il ne puisse y avoir des
pieux parmi les habitants des villes, ni que les
ignards soient tous des hommes fort religieux;
l est de fait que la méchanceté des hommes ne se
e nulle part plus effrontée que dans les grandes
et il y a certainement plus à perdre qu'à gagner
a société de cette multitude d'hommes qui y entas-
eurs misères et y réchauffent leurs passions.

53. De tous les descendants de Caïn, l'Ecriture 18, 1
onservé les noms que d'Hirad, fils d'Hénoc, de
aël, fils d'Hirad, de Méthusaël, fils de Mehujaël,
nec, fils de Méthusaël; enfin, de Jabal, de Jubal,
bal-Caïn et de Nahama sa sœur, tous les quatre
Lémec. De Caïn à Lémec il y a donc cinq géné-
s; et, d'après le verset 24, il paraîtrait que Caïn
encore au temps de Lémec. Quelle déplorable fa-
ne devait-ce pas être que celle qui subissait l'in-
e d'un homme tel que Caïn! Aussi voyons-nous
émec prit deux femmes. Ce fut donc lui qui, le
er, donna le triste exemple de la polygamie. Au
encement, Dieu avait créé un seul homme et une
femme; par où il avait montré assez clairement
mari ne doit pas avoir plus d'une épouse. Mais, à
e que les hommes détournèrent plus complétement
œur de Dieu et du droit chemin, ils se laissèrent
leurs passions, et, par l'influence de Satan, ils
le mal dans tout ce que Dieu avait pensé en bien.
verrons plus tard comment cet usage devint si

IV général, que même des enfants de Dieu s'y laissèrent
8, 19 entraîner, mais nous n'oublierons jamais que la polygamie prit naissance au milieu des enfants de Caïn, et nous verrons qu'elle fut constamment une source de maux pour ceux qui s'y livrèrent.

20 § 164. Jabal, fils de Lémec et de Hada, l'une de ses femmes, adopta le genre de vie qui avait été celui d'Abel. Se séparant du reste de sa famille, il alla vivre sous des tentes à la manière des bergers, et, avec l'aide de ses enfants, il paissait de nombreux troupeaux. On aime à penser que cet arrière-neveu de Caïn était revenu au Dieu d'Abel, et qu'ainsi la postérité du meurtrier ne suivit pas tout entière ses coupables traces. Ceci toutefois n'est qu'une conjecture; mais la charité veut que, lorsqu'on en est réduit à faire des suppositions, on suppose plutôt le bien que le mal. D'ailleurs il est arrivé souvent dès lors que Dieu s'est plu à étendre sa grâce sur des hommes qui appartenaient à des familles d'une impiété notoire. Et quand on voudrait absolument entendre la chose d'une autre manière, c'est-à-dire quand on n'admettrait pas cette supposition, comme trop favorable à Jabal et aux siens, il en résulterait alors tout simplement qu'il ne faut pas adopter pour système, de voir du mal dans tout ce que les méchants font; car assurément ce n'est pas un genre de vie répréhensible que celui de berger. Ce fut l'occupation d'Abraham et d'une foule de fidèles après lui.

21 § 165. Jubal, autre fils de Lémec et de Hada, inventa les instruments de musique: le violon et les orgues, disent nos Bibles; mais on comprend que ce n'était pas ces instruments tels qu'on les a perfectionnés dès lors. On ne saurait douter que le talent musical ne soit un don de Dieu. Par cette manière d'exprimer ses sentiments,

l'homme agit puissamment sur sa propre âme et sur IV
celle de ses semblables. Mais il en est de ce don naturel 21
comme de tous les autres, on peut l'employer pour le bien, on peut aussi le dépenser pour le mal. Quand la musique n'est qu'affaire de plaisir, quand elle ne sert qu'à remuer, à satisfaire, à exciter les passions, elle mérite qu'on la proscrive sans hésiter. Si, au contraire, on l'emploie pour exprimer et développer des sentiments honnêtes, surtout pour célébrer les louanges et la gloire de Dieu, l'on ne saurait rien imaginer de plus excellent. L'une est la musique des mondains; l'autre, la musique des anges et des prophètes. Dans lequel de ces deux espris Jubal et ses enfants employèrent-ils leur talent musical? Je laisse à mes lecteurs le soin de prononcer.

§ 166. Tubal-Caïn, fils de Lémec et de Tsilla son 22
autre femme, fut un homme industrieux qui découvrit, et mit en usage avec beaucoup de succès, l'art de fondre les métaux. Ne nous étonnons pas de voir l'industrie prendre de grands développements parmi les descendants de Caïn. Cela vint non-seulement de ce qu'ils vivaient rapprochés les uns des autres dans des villes et des villages, mais encore d'une autre cause qu'il ne faut pas craindre d'avouer. En général, les hommes pieux sont moins industrieux que les autres. Ils n'ont pas l'esprit assez tendu aux choses de ce monde, assez désireux d'améliorer leur condition terrestre, assez avides de richesses et de jouissances. Sans doute que, la nécessité étant la mère de l'industrie, il n'y avait pas moyen que celle-ci ne fît quelques progrès dans le monde, lors même qu'il n'eût été peuplé que d'hommes pieux; mais on peut dire hardiment qu'ils ne l'auraient jamais, à eux seuls, poussée aussi loin qu'on l'a fait. Est-ce à

IV 22 dire que l'industrie soit un mal? Non, puisque nous verrons Dieu lui-même commander à Moïse, pour le tabernacle, des ouvrages d'art qui exigeaient des hommes fort habiles, hommes que Dieu remplit de son Esprit pour les effectuer. Non, encore, puisque l'industrie est en quelque sorte une imitation de la création de Dieu; et qu'elle ne fait qu'employer des matériaux et des agents que Dieu semble avoir préparés tout exprès. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il est des industries inutiles, coupables, dangereuses, maudites: vous pourrez bien, de vous-mêmes, en trouver des exemples. Il est vrai, de plus, que l'industrie, par opposition à l'agriculture, dont on la distingue ordinairement, est peu favorable à la piété: l'homme y est, en apparence, beaucoup plus maître de son sort; elle conduit trop généralement aux extrêmes de la richesse et de la pauvreté; elle fait de l'homme une espèce de machine à tisser le coton ou la laine, à extraire le minerai du sein de la terre, à attiser le feu des fourneaux, à polir des glaces, ou à équarrir du bois; car, du matin au soir chacun ne fait qu'une seule chose, et chaque jour voit revenir exactement le même genre de travail. Je ne conclurai pas de tout cela que la Bible déclare la guerre à l'industrie; mais je me crois permis de protester contre l'estime exagérée qu'on en fait de nos jours. Tout en admirant les facultés créatrices dont Dieu a doué l'homme, je me garderai bien de les diviniser comme tant de gens semblent le faire.

23, 24 § 167. La Bible se borne à indiquer le nom de Nahama, sœur de Tubal-Caïn. Peut-être que, même dans le temps de Moïse, il se rattachait à cette femme des souvenirs que le Seigneur n'a pas jugé à propos d'enregistrer dans son Livre. Il n'en est pas de même d'un

ours violent que Lémec tint un jour devant ses deux IV
nes. Il paraît que quelqu'un avait offensé cet homme 23, 24
ible; ou bien que peut-être il avait frappé et tué
qu'un dans sa colère. Loin de s'en repentir, il est
à recommencer. Il a pour lui l'exemple de son père:
l'Eternel a pris Caïn sous sa protection après qu'il
ué son frère sans aucun juste motif, à plus forte
n Lémec échappera-t-il au jugement, s'il ne fait
uer un homme qui l'aura offensé! C'est à cela que
nt son discours. Mais c'est le discours d'un impie et
homme violent, qui ne sait voir la bonté de Dieu
pour en abuser, et qui croit la vengeance légitime,
qu'il oublie qu'elle appartient au Seigneur. Du
, combien n'y a-t-il pas d'enfants qui pensent
ien faire en suivant les mauvaises voies de leurs
, et précisément parce que leurs pères ont été
nés de Dieu malgré leurs mauvaises voies. Tout
est du malin; ou, pour le dire autrement, tout
est de l'esprit réprouvé de Caïn et de sa postérité.
stérité naturelle de Caïn a tout entière disparu dans
ux du déluge, mais sa postérité par imitation,
encore sur la terre. Relisez ces pages, et voyez
s ne seriez point de ceux qui font comme Caïn et
aint Jean signale dans son épître (1 Jean III, 12,
emiers mots)?

XV. Seth et sa postérité.

68. J'ai dit (§ 159) que l'Ecriture nous raconte la 25
d'Abel sans nous dire l'effet que cette horrible
rophe produisit sur Adam; mais voici pourtant
irconstance qui fait allusion à sa douleur et qui

IV 25 nous montre la compassion qu'en eut l'Eternel. Pour lui tenir lieu de son cher Abel, il lui accorda, peu après sans doute, un autre fils qui devait lui être en consolation par sa foi. Ce fils reçut le nom de Seth, ce qui veut dire *remplaçant*. On voit au verset 3 du chapitre V, qu'Adam avait alors 130 ans, d'où, pour le remarquer en passant, on peut conclure que Caïn et Abel n'étaient plus de jeunes garçons lorsque Caïn s'éleva contre son frère et le tua. Dire exactement l'âge qu'ils avaient n'est ni facile, ni nécessaire; mais on ne s'écarte sûrement pas beaucoup de la vérité en affirmant qu'ils avaient vu déjà l'un et l'autre tout un siècle. C'était à peu près la septième ou la huitième partie du temps que les hommes vivaient alors.

26 § 169. Seth, âgé de 105 ans (Voyez chap. V, v. 6), eut un fils qu'il appela Enos. Adam comptait donc alors 235 ans; ou, en d'autres termes, il s'était écoulé 235 ans depuis que le monde avait été créé. La famille humaine devait être déjà passablement considérable. Elle se composait des fils et des filles d'Adam en grand nombre, puis de plusieurs générations de leurs descendants. « Ce fut alors que l'on commença à appeler du nom de l'Eternel. » Cela signifie probablement qu'à cette époque la différence morale qui existait entre les hommes pieux, tels que Adam, Seth, Enos, et les mondains tels que Caïn, Hénoc, Hirad et leurs pareils, devint si tranchée que ce fut comme deux familles, dont l'une s'appelait les fils de l'Eternel, et l'autre les fils des hommes; de même que nous disons, de nos jours, les enfants de Dieu et les gens du monde. Cette différence existait entre Abel et Caïn, mais on ne l'avait pas encore spécifiée par des termes exprès. Nous la verrons se perpétuer de siècle en siècle dans toute la Parole de Dieu.

§ 170. Le chapitre V de la Genèse, qui est celui où nous sommes parvenus, semble au premier abord assez peu intéressant, puisqu'il ne renferme que des noms propres; mais ces noms valaient la peine d'être conservés, puisqu'ils nous donnent la branche de la famille d'Adam de laquelle tous les hommes du monde actuellement vivants se trouvent être descendus. En effet, c'est la généalogie de Noë, ou le tableau de ses ancêtres jusqu'à Adam. Les voici dans leur ordre : V 1-32

1. Adam.
2. Seth.
3. Enos.
4. Kénan.
5. Mahalaléel.
6. Jéred.
7. Hénoc.
8. Méthuséla.
9. Lémec.
10. Noë.

§ 171. Mais ce n'est là qu'une des branches de la postérité d'Adam. On voit, au verset 4, que, outre Caïn, Abel et Seth, il eut des fils et des filles, sans doute en grand nombre, je l'ai déjà fait remarquer (§ 133). Ceux-ci de même eurent beaucoup d'enfants, comme on le voit aux versets 7, 10, 13, 16, etc. En sorte qu'au temps de Noë le monde pouvait être déjà fort peuplé, et sûrement qu'il l'était, selon ce que Dieu avait dit à Adam, chap. I, vers. 28.

§ 172. Une circonstance bien propre à remplir d'étonnement, c'est la longue vie qui fut donnée aux hommes de ces premiers âges du monde. Adam vécut 930 ans (vers. 5), Méthuséla 969 ans (vers. 27), et presque tous les autres dans cette proportion, quoique un peu moins

V 1-32 longtemps. C'est ainsi que le monde put plus rapidement; car, par exemple, Adam lorsque Lémec naquit. En sorte qu'il exi sur la terre neuf générations d'hommes qui était le trisaïeul de Lémec, avait Ada aïeul et il en était de même assurément d chés collatérales. Or, si l'on veut se faire u rapidité avec laquelle la population du mor croître, grâce à la longévité des hommes, se représenter ce que serait, par exempl tion des Etats-Unis d'Amérique si, depuis de la colonie, personne n'y était mort. A lions qui sont rentrés dans la poussière siècles environ, il faudrait ajouter d'au d'individus qui seraient issus de mariages empêchés ou qu'elle a brisés d'une mani rée; sans compter que, dans un tel ordr la vieillesse sans doute ne serait pas arri qu'à présent, en sorte que chaque famil beaucoup plus nombreuse.

§ 173. La longévité des hommes perr d'accumuler sa propre expérience, si bie utiles purent faire des progrès considérable coup moins de temps qu'il n'en faut mai surtout ce fut, entre les mains de Dieu, un sant pour conserver aisément et dans sa p venir de la création du monde, celui de l'homme et de la Promesse (§§ 102, 103 les autres révélations du Seigneur. Aussi n que dans ces anciens temps, les hommes l'énorme oubli de Dieu qu'on appelle le l'idolâtrie.

§ 174. Du reste, la longévité des hom

si semble si merveilleuse, est au fond quelque chose fort simple, puisque la vie vient de Dieu et qu'il peut prolonger dans ses créatures aussi longtemps qu'il lui plaît. Rappelons-nous toujours que l'homme était fait pour vivre et non pas pour mourir. Si, par le péché, la mort est devenue sa fin nécessaire, rien n'établit comme nécessaire que la vie de l'homme n'ai jamais pu dépasser les limites que l'Eternel lui a maintenant assignées. De nos jours même on voit quelques individus atteindre à un âge fort avancé, une vigueur qui montre que, si Dieu le voulait, il pourrait doubler leur carrière.

§ 175. Le soin que Dieu a pris de nous donner exactement l'âge qu'avait chacun des patriarches à la naissance de celui de leur fils qui entre dans la généalogie de Noë, nous permet de calculer le temps qui s'est écoulé depuis la création jusqu'au déluge, c'est-à-dire le temps qu'a duré l'ancien monde. Quand Seth naquit, Adam avait 130 ans; quand Enos naquit, Seth avait 105 ans par conséquent Adam en avait 235 (§ 169). En continuant ainsi, nous pouvons dresser le tableau suivant :

Seth est né l'an d'Adam ou du monde	130
Enos	235
Kénan	325
Mahalaléel	395
Jéred	460
Hénoc	622
Méthuséla	687
Lémec	874
Noë	1056

Or, comme Adam vécut 930 ans, vous voyez par ce tableau qu'il a passé, ainsi que je le disais tout à l'heure, 56 ans avec Lémec; et Méthuséla ayant vécu 969 ans, il en résulte qu'il a passé avec Noë, juste 600 années.

V — 1-32

§ 176. Il nous est dit de Seth, le fils d'Adam du Noë descendit et de qui nous descendons nous-mê qu'Adam l'engendra à sa ressemblance et selon image. Or comme Adam était devenu pécheur, assez dire que Seth et ses enfants furent tous hér du péché. Il le furent aussi de la mort, comme l'i quent ces mots par lesquels se terminent les vers 8, 11, 14, 17, etc. : « puis il mourut. » Hélas ! quelque longue que soit la vie, elle doit maint avoir un terme, et quand on est au bout, peu im qu'elle ait été longue ou courte : ce n'est toujours q vapeur qui s'en va... Puisque j'ai donné le tablea la naissance des ancêtres de Noë, je veux aussi senter celui de leur mort : nous y trouverons peut quelque instruction.

1.	Adam mourut, l'an du monde	930
3.	Seth	1042
4.	Enos	1140
5.	Kénan	1235
6.	Mahalaléel	1290
7.	Jéred	1422
2.	Hénoc	987
9.	Méthuséla	1656
8.	Lémec	1651

Ce qui donne dans l'ordre des décès : d'abord A puis Hénoc ; après lui Seth, Enos, Kénan, Mahal Jéred, Lémec, enfin Méthuséla.

§ 177. Nous avons vu (§ 175) que Noë naquit 1056. Il en résulte que, s'il n'a vu ni Adam, ni ni Hénoc, il a vécu néanmoins un temps plus ou r long avec tous les autres patriarches.

§ 178. Il est à remarquer encore que, dans ce te là, il n'en allait pas comme de nos jours, où, si

vent, les enfants meurent avant leurs parents. Ici nous n'avons que Lémec et Hénoc à qui cela soit arrivé, et encore faut-il remarquer qu'à bien dire Hénoc ne mourut pas. V 1-32

§ 179. Quoique Hénoc fût de 622 ans plus jeune qu'Adam, dont il était séparé par cinq générations, il fut retiré de ce monde 57 ans seulement après lui. Il y a toute apparence que les fils de Seth, ancêtres d'Hénoc, furent de ceux qu'on appelait du nom de l'Eternel (IV, 26), c'est-à-dire des fidèles, ou des enfants de Dieu. Cependant nul ne se distingua plus qu'Hénoc par sa piété. Il eut la foi, nous dit l'épître aux Hébreux, (XI, 5), et il fut enlevé au ciel. Par là sans doute Dieu voulut proclamer l'importante vérité qu'il y a pour nos corps et pour nos âmes une autre vie, et qu'il recueillera certainement ses enfants auprès de lui. Il y a donc pour l'homme un quatrième état, outre les trois dont nous avons parlé (§ 126), c'est *l'état de gloire* que Dieu réserve aux siens. L'enlèvement d'Hénoc, en parlant à ses contemporains d'une autre vie, était bien fait pour les consoler de la mort d'Adam et pour adoucir ce que la pensée de cette catastrophe inévitable a toujours de si sévère. Or, remarquez que les contemporains d'Hénoc étaient nombreux, quoi qu'il soit mort de bonne heure relativement aux autres, puisque Lémec avait 113 ans à cette époque. Outre cela, l'enlèvement d'Hénoc venait dire aux mondains, comme l'avait déjà fait la mort d'Abel, mais d'une autre manière, qu'il ne faut pas mesurer la faveur de Dieu à la longueur des jours qu'on passe dans ce monde. Encore une fois, heureux celui qui meurt dans le Seigneur, même à la fleur de son âge; et malheur à ceux qui se consument dans le péché jusqu'à la vieillesse toute blanche. Enfin, nous apprenons

V — 1-32 par l'enlèvement d'Hénoc qu'il n'était pas absolument nécessaire que l'homme *mourût* pour quitter ce monde. La mort n'est devenue naturelle et nécessaire que par le péché. Si les hommes n'eussent pas péché, il n'est pas dit qu'il fussent toujours demeurés ici-bas, mais Dieu pouvait les enlever au ciel comme Hénoc, et comme plus tard Elie, sans les faire passer par la redoutable catastrophe de la mort.

§ 180. Quant à ce qui est dit d'Hénoc qu'il marcha avec Dieu, cela signifie que, par la foi, il était habituellement près du Seigneur ; que, se nourrissant de ses promesses, il l'invoquait; qu'il vivait selon sa volonté et dans sa crainte. Marchons ainsi avec Dieu notre Père et notre Sauveur, sous la conduite de son Saint-Esprit, et nous irons où est Hénoc, ou plutôt là où est Jésus-Christ qui est aussi monté au ciel. Pour nous, il nous faudra bien mourir, mais si nous avons la foi nous ne serons pas effrayés de cette perspective, puisque notre Sauveur aussi est mort avant de ressusciter. Et, lorsque nous ressusciterons nous-mêmes, les fidèles qui seront alors sur la terre ne mourront pas, mais, comme Hénoc, ils seront transportés auprès du Seigneur dans l'air (1 Thess. IV, 15-18).

§ 181. Pour terminer ce beau sujet, je dois faire observer que, d'après ce qui est dit en Jude v. 14, Hénoc fut un prophète de Dieu, et, par la prophétie qui nous est rapportée comme étant sortie de sa bouche, nous apprenons que, de son temps, l'impiété avait fait de terribles progrès dans le monde. Nous allons voir au chapitre suivant le tableau des désordres qu'engendra cette impiété, et le terrible jugement que l'Eternel fit venir sur un monde coupable.

XVI. Noë et les hommes de son temps.

§ 182. Noë, fils de Lémec et arrière-petit-fils d'Hénoc, 32
postérité de Seth (§ 170), eut, sans doute, comme ses pères, une nombreuse famille ; cependant la Bible ne nous parle que de trois de ses fils : Sem, Cam et Japhet, que Dieu lui donna lorsqu'il était âgé de 500 ans. Ces trois patriarches naquirent donc après l'an 1556 de la création du monde.

§ 183. Déjà depuis longtemps le genre humain s'était VI
fort multiplié. On a fait des calculs qui établissent que 1, 2
la population du globe pouvait être aussi considérable qu'à présent, si ce n'est plus. Cependant elle ne se composait toujours que de deux classes d'hommes ; et, en effet, il ne saurait y en avoir davantage : les pécheurs convertis et les non-convertis, ou *les fils de Dieu* et les *fils des hommes*, pour suivre le langage de la Bible dans cet endroit. Ils étaient tous enfants d'Adam et pécheurs par nature ; mais les uns imitant la foi et la piété d'Abel, avaient recouvré la qualité d'enfants de Dieu ; tandis que les autres étaient demeurés tout entiers fils de l'homme, la parfaite image d'Adam en tant que pécheur.

§ 184. D'abord, peut-être, ces deux portions si distinctes de l'humanité furent numériquement à peu près d'égale force, mais bientôt elles se mélangèrent et se confondirent par des mariages mal assortis. On appelle ainsi dans le monde les mariages qui se forment entre personnes très-différentes d'âge, de fortune, de position sociale, d'esprit et de caractère ; mais, aux yeux du Seigneur, les mariages les plus mal assortis, et par le fait les plus malheureux et les plus funestes dans leurs

VI
1, 2

conséquences, sont ceux qui se forment entre deux personnes dont l'une est un enfant de Dieu et l'autre un enfant du monde. Ces époux n'ayant pas le même Dieu, la même foi, la même espérance, ni la même morale, il est impossible qu'ils soient unis de cœur et d'âme comme il le faudrait. Leur union est toute matérielle et terrestre; et, chaque homme portant en lui le penchant au mal plutôt qu'au bien, il est aisé de comprendre que, par un effet des relations intimes, longues et journalières qui existent dans la famille, l'élément mondain finit par l'emporter; car « les mauvaises compagnies « corrompent les bonnes mœurs. » Or, un mondain, ou une mondaine, quelque estimable qu'il soit d'ailleurs, ne peut être pour l'enfant de Dieu, et à la longue, qu'une mauvaise société.

§ 185. Il n'est pas possible assurément que les enfants de Dieu se tiennent en dehors de toute relation avec les mondains, puisque le monde en est rempli, mais au moins ne faut-il pas qu'ils choisissent parmi eux leur société. Tel fut le péché que commirent les enfants de Dieu dans le temps des patriarches, péché si fréquemment répété dès lors et par les mêmes causes. Lorsque la piété forme alliance avec l'impiété et avec le vice, ce ne peut être, il est clair, que par des motifs terrestres; et la plupart du temps on cède à l'attrait qui est au fond le plus déraisonnable de tous : la beauté, ou ce qui plaît aux yeux. Avant que le péché fut entré dans le monde, le beau et le bon ne faisaient qu'un; mais il n'en est plus ainsi maintenant. La beauté est toujours un don de Dieu; mais un don susceptible d'abus, comme tous les dons terrestres; et, par les artifices de Satan, que de crimes et que de misères n'a pas produit le culte, ou l'adoration de ce qui est beau, mais qui n'est que cela

§ 186. Avant même de nous raconter quels furent les effets de ces alliances entre les enfants de Dieu et les filles des hommes, la Bible nous rapporte ce qui se passa dans le conseil de Dieu. Depuis les jours de Caïn, le Saint-Esprit n'avait cessé de plaider la cause du Seigneur auprès de la conscience des hommes, malgré leurs rébellions multipliées. Il y avait employé des prophètes, tels qu'Hénoc (§ 181). Mais le temps de la patience de Dieu était épuisé. Les passions charnelles absorbaient toutes les pensées des humains, et ils n'étaient que *chair* ou corruption. C'est pourquoi, encore cent vingt années et leurs jours seront terminés. — C'est ainsi que fut résolue, en Dieu, la destruction du monde des impies; voici maintenant ce qui justifie la résolution que prit l'Eternel. VI 3

§ 187. Au sein de la famille humaine, toute mélangée et toute pervertie, se trouvait entre autres hommes méchants, une race remarquable par sa taille, par sa force et par l'influence qu'elle exerça sur ses contemporains; le souvenir s'en conserva longtemps encore après le déluge, et les païens eux-mêmes le consacrèrent par leurs fables. Ces hommes ne vivaient que pour ce monde, ils ne songeaient qu'à dominer, leurs pensées étaient constamment tournées vers le mal; en sorte que « Dieu se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre, et qu'il en eut un grand déplaisir. » Si Dieu se repentit, s'il eut du déplaisir en son cœur, il est clair que ce ne put être à la manière des hommes pécheurs. Mais Dieu ayant fait l'homme à son image, souvent aussi pour que nous comprenions ce qu'il sent, ce qu'il veut, ce qu'il fait, il s'exprime de manière à ce que nous en retrouvions l'image en nous-mêmes. Ainsi, il arriva, dans cette occasion, comme lorsque nous nous repentons d'avoir fait 4, 5, 6

VI une chose ; nous voudrions qu'elle ne fut pas faite
5, 6, nous la mettons à néant, si nous le pouvons. Quan l'Eternel, il ne songea pas à anéantir son œuvre, c savait bien ce qu'il faisait lorsqu'il la créa. Il ne s'a sait pas même de détruire le genre humain tout ent vu qu'il lui avait promis un Rédempteur, et le mo devait être conservé pour l'amour de ce Rédempt Toutefois, Dieu devait aussi manifester hautemen haine contre les voies impies de l'humamité, et comment il se proposa d'atteindre ce double but.

', 8 § 188. Dieu laissera subsister la terre ; mais il truira tous ceux qui l'habitent, gens et bêtes, sauf et quelques-uns des siens ; les hommes à cause de leu piété, les animaux parce qu'ils appartiennent à l'hon et s'il préserve Noë, ce n'est pas que Noë soit un ho exempt de fautes, mais c'est parce qu'il a plu à l'E nel de lui faire grâce.

9 § 189. Depuis que le péché est entré dans le mo nul n'a pu être juste devant Dieu que par grâce, la foi. Telle fut la justice d'Abel et celle d'Hénoc ; aussi la justice de Noë. Il était d'ailleurs « plein d' grité en son temps » ; c'est-à-dire qu'il n'avait pas tr dans l'iniquité générale, ou que, vu la corruptio son époque, il était remarquable par sa piété et pa bonnes mœurs. Cela signifie surtout que son cœur droit devant Dieu. Noë ne suivait pas des voies dé nées ; et puis, il ne se croyait pas meilleur qu'il n' Humble et plein de confiance, il marchait avec D l'exemple d'Hénoc (§ 180). Voilà donc ce qui lui d'être préservé de la destruction ; ce fut sa foi, u vraie et féconde en bons fruits ; mais sa foi elle-m il la devait à la grâce de Dieu.

10 § 190. La Bible nomme de nouveau les trois f

nais sans nous dire quoi que ce soit sur leurs dis- VI
ns. Peut-être a-t-elle voulu nous faire entendre 10
que si Dieu leur épargna le châtiment, ce fut pour
r de leur père. Ah! il arrive plus d'une fois que
énit une famille à cause de la piété des parents;
ela ne veut pas dire que des enfants méchants
sauvés ainsi de la condamnation éternelle.

1. Il semble que le Saint-Esprit ne puisse assez 11,12,1
ier combien le monde était devenu coupable à
époque; car voici qu'il y revient encore. Quel-
ns ont pensé que le culte des faux dieux avait
aissance déjà dans ces temps reculés; mais on ne
fonder cette supposition sur aucun mot de la
§ 173). C'est plus tard que nous verrons appa-
'idolâtrie proprement dite. Avant le déluge, les
es étaient idolâtres d'eux-mêmes. Fiers de leur
t de leur longue vie, ils oubliaient, encore plus
le font les hommes d'à présent, et qu'ils devaient
et qu'ils avaient un maître dans le ciel. C'est
oi ils se livraient sans réserve à leur ambition, à
arice, et la forme la plus générale sous laquelle
ifestait leur impiété, c'était la violence, l'oppres-
a tyrannie. Tous, de cette manière, avaient cor-
leur voie, ou leur chemin. En d'autres termes,
vaient dans l'égarement. Je dis tous, là où la
it *toute chair*. Ici le mot *chair* signifie simplement
ne; tandis qu'au verset 3 de ce chapitre, il signifie
stement le *péché*. Ainsi donc, *toute chair* n'était
air; c'est-à-dire que tout homme s'était entière-
erverti; la terre était souillée de crimes, et Dieu,
t cette fois à Noë, 120 ans avant le déluge, selon
pparence, lui annonça que cette race de pécheurs
tre détruite, d'un genre de destruction dont la

VI terre elle-même se ressentirait, afin d'en conserver le souvenir jusqu'à la fin du monde.

14-21 § 192. Alors Dieu enjoignit à Noë de se construire un immense vaisseau, dans les dimensions qu'il lui indiqua. Cette arche (car la forme en était plus semblable à un coffre qu'à un navire), devait avoir 300 coudées de longueur, c'est-à-dire environ 450 pieds ou 250 pas (la coudée étant généralement évaluée à un pied et six pouces). La largeur était d'environ 80 pieds et la hauteur de 50. Distribuée en trois étages, et chaque étage étant composé de loges ou de cases de diverses grandeurs, l'arche ne ressemblait pas mal à une ruche d'abeilles avec ses rayons les uns sur les autres, sauf que les alvéoles des rayons de miel sont tous d'égales dimensions. Le bâtiment devait avoir des ouvertures en guise de fenêtres; une porte à l'un de ses côtés, et son toit presque plat n'avait pas deux pieds de pente. Voilà où Dieu dit à Noë de se réfugier contre le déluge, lui, sa femme, ses fils et leurs femmes, les animaux qu'il plairait à Dieu de conserver et de la nourriture pour eux tous.

22 § 193. Si Noë avait été faible dans la foi, il aurait eu bien des choses à objecter contre la Parole de Dieu. D'abord aura-t-il du temps et des aides en suffisance, pour achever cette prodigieuse construction? Ensuite, quelque vaste que soit l'arche, d'après le plan qui vient de lui être tracé, pourra-t-elle contenir tout ce qui doit y entrer? Et encore, comment Noë s'y prendra-t-il pour faire venir les animaux dans l'arche et comment les y domptera-t-il? A supposer que tout cela se puisse, est-ce qu'une masse pareille se tiendra, sans chavirer, sur la face des eaux? Plein ou vide, n'importe, il n'y a pas moyen qu'un vaisseau sans quille, sans gou-

vernail et sans voiles, résiste un seul moment aux VI
flots du déluge. Mais enfin ce déluge lui-même est-il 22
bien possible? D'où viendra donc toute l'eau capable de couvrir entièrement la terre? — Voilà sans doute des pensées qui ne manquèrent pas de s'élever dans le cœur de Noë; mais la bouche de l'Eternel a parlé; il croit, et il bâtit l'arche selon le commandement de Dieu. Oh! que ce bon Dieu daigne nous donner une foi obéissante semblable à celle de Noë notre père; car nous aussi nous avons à bâtir une arche pour échapper au jugement à venir?

XVII. Le Déluge.

§ 194. Noë dut mettre un temps considérable à con- VII
struire l'arche. Toutefois il est possible qu'elle ait été 1-5
prête bien avant que le déluge commençât. C'est ainsi qu'il faut nous préparer de bonne heure à la mort et après cela nous tenir prêt. Le moment fatal approchait cependant. Une semaine, sans plus, est encore donnée aux hommes pour se convertir, et l'Eternel annonce à Noë que, passé ce terme, le déluge arrivera. Il l'invite donc à entrer de suite dans l'arche avec sa famille, et d'y établir les animaux terrestres et les oiseaux qui devaient s'y réfugier avec lui; savoir des bêtes nettes, ou pures, sept couples de chaque espèce et des autres, seulement un couple. La loi de Moïse nous enseignera plus tard ce qu'on entendait par les animaux purs. C'étaient ceux qu'il était permis de manger et qui servaient aux sacrifices; mais l'ordre que l'Eternel donne ici à Noë prouve que cette distinction existait déjà par l'institution divine. En sorte que non-seulement Dieu avait ordonné

VII 1-5 aux premiers hommes d'offrir des sacrifices, mais encore il leur avait prescrit quelle espèce de victimes ils devaient immoler. Et remarquez bien que cette distinction ne pouvait avoir alors pour but que les sacrifiçes, puisque l'homme n'avait pas encore reçu la permission de prendre la chair des animaux pour sa nourriture.

5 § 195. Noë, fermement persuadé que celui qui donnait ce commandement était puissant pour fournir aussi les moyens de l'accomplir, ne recula devant aucune difficulté, et il se mit sérieusement à l'œuvre pour faire ce qui lui était prescrit. C'est la seconde fois que la Bible mentionne l'obéissance de Noë. Elle est en effet bien remarquable et d'un bel exemple. Rappelons-nous sans cesse que Dieu ne nous commande rien qu'il ne veuille et ne puisse faire en nous et par nous. « Je puis tout en Christ qui me fortifie, » disait un autre serviteur de Dieu, le saint apôtre Paul.

6-16 § 196. Ce fut l'an 600 de Noë, le dix-septième jour du second mois que le déluge commença. Méthuséla venait de mourir (§ 176). — Il me paraît assez probable que l'on comptait alors les années d'un printemps à un autre. Le premier mois correspondait en partie à notre mois de mars et en partie au mois d'avril; en sorte que le dix-septième jour du second mois serait tombé sur le commencement de mai de l'an 1656 du monde, l'année même où mourut Méthuséla et cinquante ans après la mort de Lémec (§ 176). Je dois avertir cependant que la généralité des interprêtes pensent que l'année commençait alors à l'équinoxe d'automne, moment où l'Eternel aurait appelé Adam à l'existence. Dans cette supposition, ce serait au mois d'octobre qu'aurait commencé le déluge; mais la question au fond est sans importance.

§ 197. Les fontaines du grand abîme, c'est-à-dire les sources de l'Océan, se mirent à fournir de l'eau avec une abondance semblable à celle d'un bassin dont les écluses se rompraient. Par les sources de l'Océan, il faut entendre, ou les fleuves qui l'alimentent, ou les fontaines souterraines qu'il recèle, et peut-être tous les deux à la fois. De plus, il tomba des cieux une pluie abondante comme ce qui sort d'un vase qu'on vide par la bonde. Suivant une autre manière de traduire, on dirait (vers. 10) : Les fontaines du grand abîme se rompirent et les fenêtres du ciel s'ouvrirent. Pendant quarante jours et quarante nuits, les nuages, sans cesse renouvelés par la puissance de Dieu, fournirent de ces torrents de pluie dont la continuation, durant une heure ou deux, suffit quelquefois pour inonder de vastes territoires. VII / 11

§ 198. Du reste, la confiance que Noë avait mise en Dieu ne fut pas trompée. Il vit venir à lui les animaux deux à deux, poussés par la main de Celui qui dirige l'hirondelle et la cigogne dans leurs migrations. Il les vit tous, même les plus féroces, se ranger sous sa loi, comme jadis ils obéissaient à Adam, avant qu'il eût perdu par le péché sa domination sur les œuvres de Dieu (§ 63). 15, 16

§ 199. Après quoi l'Eternel ferma l'arche sur Noë, ce qui assurait le saint patriarche qu'il était là par la volonté du Seigneur, et qu'il serait gardé au milieu de cette affreuse tempête. Quelle ne devait pas être sa reconnaissance et celle de ses fils envers leur miséricordieux Créateur et Sauveur !

§ 200. Il ne faut pas se représenter l'accroissement progressif des eaux du déluge comme celui d'un lac dont le niveau s'élève lentement par la fonte régulière des neiges. Des torrents, des fleuves, des rivières, des ruis- 17-24

VII — 17-24 seaux, même les plus petits, qui débordent en fureur; un océan qui franchit ses rivages et envahit dans sa colère les continents effrayés; des nues qui, chassées çà et là par le vent, portent et ramènent partout une masse d'eau inépuisable; voilà l'effrayant spectacle qu'offrait le déluge, et la Bible, dans son langage non moins énergique que simple, exprime ce fait en disant d'abord: « Les eaux crûrent »; puis, « les eaux se renforcèrent et s'accrûrent fort »; enfin, « les eaux se renforcèrent prodigieusement sur la terre. » Peu de jours suffirent pour que les plaines basses fussent inondées; quelques jours encore, et les hauts plateaux sont dévastés par les vagues de l'océan; enfin, vient le tour des montagnes, et les plus hautes même se voient dépassées de quinze coudées par les eaux du déluge. Tout périt; oui, tout être vivant qui a besoin de l'air pour respirer; tout animal et tout insecte qui ne peut vivre dans l'eau ou dans le sein de la terre; tout périt, et les hommes, et les animaux.

§ 201. Cependant, l'arche et ce qu'elle renfermait, portée au-dessus des eaux, flottait par miracle sur cette mer en tourmente. Que faisais-tu Noë? Quelles étaient les émotions de ton cœur dans la retraite où ton Dieu t'avait mis en sûreté? C'est ce qu'il ne lui a pas plu de nous révéler; mais ce que nous savons de toi nous autorise à penser que, triste et joyeux tout ensemble, tu occupais tes pensées à méditer sur la sévérité et sur la bonté de l'Eternel, sur sa sévérité envers les pécheurs impénitents et sur sa bonté envers toi. Eh bien! c'est aussi là ce que nous devons faire après avoir lu le récit effrayant de cette catastrophe inouïe, où le monde entier périt, à l'exception d'une seule famille.

§ 202. Le déluge est un jugement de Dieu et le plus

terrible dont il ait jamais frappé les hommes ici-bas. VII
Après un tel acte de la justice divine, il n'y a pas moyen 17 24
d'ignorer que l'Eternel ne tient pas le coupable pour innocent, et que si le monde entier pèche et demeure dans le péché, le monde entier doit périr infailliblement, n'importe le nombre de ceux qui méritent la punition.

§ 203. Remarquons cependant que les hommes détruits par le déluge durent leur perte moins encore à leur vie de péché qu'à leur incrédulité. Dieu daigna les avertir longtemps à l'avance. Noë leur annonça les jugements de Dieu et par ses prédications et par la construction même de l'arche (2 Pier. II, 5); mais ils se moquèrent de tout cela; ils méprisèrent la patience et la bonté de Dieu; ils ne crurent pas à la parole de l'Eternel, et c'est là finalement ce qui les perdit. Y en eut-il parmi eux qui, après avoir refusé de croire au déluge, crurent au jugement à venir en voyant le déluge arriver, et qui se convertirent? Ce n'est pas impossible, mais la Bible ne le dit pas. Il est vrai qu'elle ne nous dit pas non plus que, si les enfants à la mamelle partagèrent le châtiment temporel que leurs pères avaient mérité et auquel ils ne voulurent pas se soustraire par le repentir, il ne s'ensuit pas qu'ils partageront leur sort au jour du jugement universel.

§ 204. La délivrance de Noë est destinée à nous fournir d'importantes instructions. Son arche est le symbole de l'Eglise de Christ, église où l'on entre par la foi; c'est encore, si l'on veut, le symbole de la croix de notre Sauveur, par laquelle nous avons le salut de nos âmes. L'eau du déluge, qui détruisit les impies et qui porta doucement Noë et son arche, est le signe du jour de Christ à sa venue prochaine, jour d'angoisse et de malédiction pour les pécheurs impénitents, jour de

VII — 17-24 délivrance finale et de joie ineffable pour les croyants. Rien n'était moins sûr en apparence que de confier sa vie à cette construction lourde et massive où Noë dut se réfugier, mais c'était là que Dieu avait mis le salut. De même la doctrine de la croix paraît une folie aux incrédules, à ceux dont le dieu de ce siècle a aveuglé les yeux; mais c'est la puissance de Dieu pour le salut de tout croyant. Croyons donc comme Noë; avec lui, réfugions-nous vers Christ, l'arche de notre délivrance, et comme lui nous serons sauvés, gardés de Dieu, qui, une fois que nous serons entrés, fermera la porte sur nous, et ce qu'il ferme, personne ne peut l'ouvrir.

§ 205. Fussions-nous seuls dans notre famille, dans notre village, dans le monde entier; oui, seuls à nous occuper sérieusement de notre âme et à chercher le Seigneur, encourageons-nous par le souvenir de Noë. A son exemple, invitons du fond du cœur ceux qui nous entourent à se convertir; mais disons-nous bien finalement qu'il vaudrait mieux être sauvé seul que de périr avec tout le monde. Si l'on se moque de notre prétendue crédulité, de notre folie, hélas! prions pour les moqueurs, pleurons sur leurs péchés; mais ne laissons pas de bâtir paisiblement et résolûment notre arche. Les moqueurs ne se sauveront pas par leurs moqueries, et si nous leur permettons de nous détourner de la bonne voie, nous nous perdrons nous-mêmes, sans aucun profit quelconque pour leurs âmes. Ceux du temps de Noë refusèrent de croire au déluge, peut-être parce qu'il n'était jamais tombé de pluie jusque là (§ 52); que de gens aussi qui ne croient pas à la fin du monde, parce que Dieu conserve maintenant toutes choses avec tant de soin. Mais cette dernière incrédulité sera condamnée par les faits, comme le fut la première.

XVIII. Le Déluge. — Suite.

§ 206. On voit par ces quatorze versets, que Noë meura dans l'arche une année et dix jours. La terre toute recouverte d'eau pendant cinq mois. Alors Dieu *souvint* de Noë, c'est-à-dire qu'il lui montra qu'il l'avait point oublié. Il fit arrêter l'arche au-dessus montagnes d'Ararat en Arménie. L'eau se mit à retirer; et environ huit mois et demi après que le luge eut commencé, les sommets des montagnes se couvrirent. Quarante jours ensuite, Noë lâcha d'abord corbeau, puis un pigeon pour s'assurer par ce moyen l'état des choses; mais ce fut seulement le premier de l'an, c'est-à-dire au bout de dix mois et demi viron, que la terre fut sèche, et encore Noë ne sortit-de l'arche que un mois et vingt-sept jours plus tard; mple remarquable des épreuves prolongées aux-lles Dieu soumet la patience de ses enfants. VIII 1-14

§ 207. Le lieu où l'Eternel fit arrêter l'arche était à près dans les mêmes contrées où il avait placé le mier homme. De toutes manières donc, cette portion l'Asie a été le berceau du genre humain. Et de même Dieu, à l'époque de la création, avait fait sortir les tes du sein de la terre aussitôt que celle-ci eut été gée de l'eau qui l'enveloppait, la branche d'olivier portée par le pigeon nous montre qu'il fit quelque e de tout semblable après le déluge, à moins qu'il conservé miraculeusement en certains lieux et mal-la pression des eaux, les arbres destinés à repeupler l. Il est enfin, dans le récit que nous venons de lire, fait qui rappelle la création du monde, mais d'une

VIII 1-14 autre manière; c'est que Noë lâcha le pigeon de sept jours en sept jours. Nous retrouvons ici la semaine qu'avait instituée le Créateur dès le commencement, et c'est probablement quand le premier jour luisait de nouveau, que Noë cherchait à savoir si le moment du travail était enfin revenu.

§ 208. Telle est l'histoire du déluge d'après la Bible. Jamais le monde ne vit une catastrophe pareille, et cette catastrophe prêche d'une voix si redoutable le jugement à venir, qu'on ne s'étonne pas de la répugnance que les hommes ont à y croire. Il n'est pas de difficultés qu'on n'ait soulevées contre le récit de Moïse. J'en ai mentionné quelques-unes en passant (§ 193), et je ne doute pas que mes lecteurs n'en trouvent d'eux-mêmes plusieurs autres sans que je les leur suggère. Les savants surtout voient un grand nombre d'impossibilités dans les diverses circonstances de ce cataclysme et dans le fait lui-même tel qu'il nous est raconté. Quelques-uns, jaloux de conserver l'autorité de la Bible, ont tâché de l'interpréter de manière à ôter aux incrédules leurs meilleures armes; puis ils se sont efforcés d'expliquer, par des suppositions plus ou moins plausibles, la manière dont tout cela dut se passer. Or, sans entrer dans des détails que mes lecteurs ne me demandent sûrement pas, voici ce que je me borne à observer : c'est que de quelque manière qu'on explique le déluge et comme qu'on s'y prenne pour réduire la grandeur du miracle, on est toujours contraint d'y voir un miracle, ou une intervention extraordinaire de Dieu. On vous dira, par exemple, que le déluge ne fut pas universel, qu'il atteignit seulement la partie du monde habitée par les hommes, et que la Bible se prête à cette interprétation: mais sans compter qu'on ne saurait dire quelle portion

la terre demeurait encore inhabitée à cette époque, et l'on ne concevrait pas comment l'Océan aurait couvert l'Asie sans couvrir l'Europe et l'Afrique, ni comment il aurait submergé tous ces continents, sans submerger aussi celui que nous appelons le Nouveau-Monde, il eût fallu le même déploiement de la puissance de Dieu pour opérer ce déluge partiel que pour effectuer le déluge universel. Dans tous les cas, on est obligé de reconnaître qu'il y a eu miracle. — Et si, pour expliquer le déluge, on dit que peut-être les eaux profondes du vaste Océan furent réchauffées et dilatées au moyen de feux souterrains, de manière à dépasser les montagnes, hautes pour nous et peu élevées quand on les compare à la superficie du globe, nous ferons observer que la chose est possible, mais que toujours il a fallu un acte spécial de la volonté et de la puissance de Dieu.

VIII — 1-14

§ 209. Une seconde observation que je veux faire, c'est qu'on a beau entasser les difficultés, on est obligé d'admettre qu'il y a eu un déluge. Notre terre, au dire de quelques-uns, en porte encore des traces manifestes; car les hautes montagnes présentent des dépôts qui ne pourraient y avoir été amenés que par l'élévation des eaux de l'Océan. D'autres pensent que le fait du déluge a été de trop courte durée et trop violent pour laisser des vestiges faciles à distinguer d'avec les bouleversements antérieurs, sans compter qu'ils ont pu en partie être effacés par l'action du temps. Mais ce qui, à mon avis, est décisif, c'est le témoignage unanime du genre humain. Tous les peuples ont une histoire du déluge, histoire qui varie dans les détails, mais qui est la même pour le fond : l'eau couvrant subitement toute la terre, le genre humain détruit, une famille merveilleusement conservée. Or, s'il y a eu un déluge et que tous des-

VIII 1-14 cendent de l'homme qui fut sauvé de ses eaux, il est très-naturel que le souvenir d'une pareille catastrophe se soit conservé partout, bien qu'en s'altérant à la longue. Mais, s'il n'y avait pas eu de déluge, on ne concevrait pas comment une idée si extraordinaire se serait accréditée sur tout le globe; bien plus, comment elle y serait née! Quant à nous, plus nous ferons l'étude de la Bible, plus nous acquerrons la conviction que ce livre est le Livre de Dieu. En conséquence, lors même qu'on nous ferait des objections auxquelles nous ne saurions que répondre, nous dirons toujours : Et pourtant il y a eu un déluge. C'est par la puissance de Dieu qu'il s'est fait, et par l'infinie grandeur de cette puissance que s'expliquent les circonstances les plus étonnantes de cet épouvantable bouleversement, comme ce qu'il peut avoir en apparence de plus simple. Tout y porte le cachet de Celui qui, par sa Parole, a créé les cieux et la terre. Celle-ci s'est vue deux fois, à notre connaissance, couverte par les eaux, d'abord à la création, puis au déluge. Chaque fois ce fut un pur effet de la volonté et de la puissance du Seigneur, qui, chaque fois aussi, la dépouillant de son linceuil, lui rendit l'existence et la beauté.

§ 210. Ce n'est pas seulement sa puissance que Dieu a manifestée dans la grande scène du déluge, nous y avons une proclamation la plus éclatante qu'il fût possible de sa justice souveraine; je reviens sur cette idée importante. Envoyé pour renouveler la face du monde qu'une impiété universelle déshonorait, le déluge a servi entre les mains de Dieu, bien moins à châtier les hommes de ce temps-là, qu'à donner un sérieux et solennel avertissement à ceux de tous les temps. Lors même qu'il n'y aurait pas eu de déluge, les contemporains de Noë seraient morts, chacun à son tour, et ils ne

uvaient pas plus échapper au jugement à venir qu'ils échappèrent à celui-là ; mais nous devions apprendre r cette catastrophe immense qu'on ne se moque pas Dieu impunément, et que, pour le redire, le monde tier se mît-il en révolte contre l'Eternel, le monde tier ne saurait être plus fort que son Créateur et son ge.

§ 211. Mais Dieu ne se montre jamais à moitié ; il est jours tout entier tout ce qu'il est. A côté de sa justice ur le même trône siége sa miséricorde ou sa grâce. ë en est la preuve, Noë le père d'une nombreuse posité, Noë en qui tout un peuple d'élus et de rachetés t été, pour ainsi dire, sauvés de la destruction. Oui, est nous-mêmes que Dieu a préservés du déluge en ésservant le saint patriarche ; nous qu'il appelle à son yaume et à sa gloire en Jésus-Christ.

§ 212. Ce Jésus aussi, quant à son humanité, est scendu de Noë comme nous. L'Eternel avait promis à m un libérateur, postérité de la femme. Ce libérar n'ayant point encore été donné, l'Eternel garantit e de l'impiété générale, il le convertit à lui, il le retira s eaux du déluge, il continua par lui la famille humine, et par lui dut s'accomplir plus tard la promesse 102, 103) ; car Dieu est fidèle. C'est avec la même élité qu'il donna à Noë tout ce qu'il lui avait promis tivement à sa délivrance, et qu'il le mit en état de e ce qui lui était commandé. Ainsi la puissance infinie Dieu, sa justice souveraine, sa miséricorde et sa ité, voilà ce que nous prêche avec une grande force l'histoire du déluge.

XIX. Noé après le déluge.

15-19 § 213. C'est par le commandement de Dieu que N avait bâti l'arche et qu'il y était entré au mom convenable ; ce fut aussi par son commandement q en sortit. L'œuvre de notre salut, d'un bout à l'aut et dans ses moindres circonstances comme dans plus grandes, est l'œuvre de Dieu. Heureux ceux q semblables à Noë, font toutes choses selon le comma ment du Seigneur, et sont ainsi ouvriers avec lui, p l'entière rédemption de leur corps et de leur âme !

§ 214. La terre sortie des eaux du déluge dev présenter généralement l'aspect de désolation qu'ell conservé dès lors en certaines contrées ; ce fut un é du bouleversement que les eaux occasionnèrent en s cumulant, puis en se retirant. Cependant il est à présu que, par la puissance de Dieu, il y eut aussi des ter prêtes à recevoir de nouveau leurs habitants, et la br che d'olivier m'en paraît un indice. Peut-être a qu'en certaines parties du globe, Dieu donna l'existe à quelques espèces nouvelles d'animaux et de plant mais, pour ce qui est de la contrée où Noë dut recc mencer toutes choses, s'il s'y trouvait des végét comme avant, il est sûr qu'on n'y voyait pas d'anim terrestres. C'est pourquoi, dans cette vaste solitude le déluge venait de faire, il dut être fort doux pour patriarche d'entendre de la bouche de l'Eternel que animaux sauvés avec lui et pour lui, auraient bie repeuplé le monde. Ici, il n'y a pas de miracle. voyant les myriades de chevaux qui paissent librem dans les pampas de l'Amérique du Sud, tandis q

·eles auparavant il n'y en existait pas un seul, VIII
· l'étonnante fécondité de la nature, lorsque
stances la favorisent.

Pénétré d'une vive reconnaissance envers 20
Sauveur, Noë ne fut pas plus tôt hors de l'ar-
bâtit un autel, pour offrir en holocauste autant
es qu'il avait eu avec lui d'espèces d'animaux
st-à-dire qu'après les avoir immolées, il les
tout entières par le feu; c'est là ce qu'il faut
par un holocauste. Jamais sacrifice ne fut plus
digne de ce nom, vu le peu d'animaux qui
alors. Il dut en coûter à Noë de diminuer le
es êtres vivants qui l'entouraient; mais il avait
e témoigner par cet acte ce qu'il éprouvait
telle délivrance. Ces victimes offertes à l'Eter-
ament que tout ce qui est échappé au déluge
t à Dieu doublement; et puis elles sont là pour
à la place de Noë et des siens. Car c'étaient
vaient mérité la mort à cause de leurs péchés,
e Abel, ils offrent à Dieu le sacrifice de la re-
et de la foi. Nous de même, si nous sommes
chrétiens, rachetés de Jésus-Christ et, par sa
héritiers de la promesse, nous sentirons que
devons doublement au Seigneur; nous aurons
ent à la pensée les péchés qui nous méritent
que le sang de Christ a effacés; enfin, comme
offrirons à l'Eternel avec reconnaissance des
vraiment dignes de ce nom.

Moïse, se servant encore ici d'expressions 21, 22
langage des hommes, nous dit que l'Eternel
ces holocaustes une odeur qui l'apaisa; c'est-
il eut pour agréable la piété de Noë, dont
fut une image de celui par lequel Christ

VIII 21, 22 nous a réconciliés avec Dieu. Puis, l'hist auquel il a été donné de savoir et de ra seulement ce qui s'était passé sur la terr cœur de l'homme, mais encore plusieurs qui, en divers temps, se sont résolus dans Dieu, Moïse nous dit que l'Eternel arrêta de ne plus maudire la terre à l'occasion d ce qui signifie que le monde ne se verrait à des catastrophes semblables à celle du effet, depuis 4193 ans qu'il a eu lieu, toute demeurées en même état, sauf quelques terrestres lentes ou partielles.

§ 217. Ce n'était pas à dire cependant que n'auraient plus besoin de châtiment, car, a « l'imagination de leur cœur est mauvaise » nesse; » mais c'est précisément parce qu toujours pécheurs que Dieu n'enverra plus puisqu'il en faudrait un à chaque générati pendant digne de remarquer, à la gloire d depuis Noë, le monde ne paraît pas s'être j aussi généralement impie qu'il l'était à cet

§ 218. Mais, s'il ne doit pas revenir de faut pas croire cependant que le monde ne Dieu arrête en sa sagesse que « les semaille « sons, le froid et le chaud, l'été et l'hiver « nuit ne cesseront pas; » mais il comm mots : « *tant que la terre durera,* » ce qui tendre que la terre ne durera pas toujours Parole de Dieu nous annonce positivement que notre monde sera finalement détruit. C tion sera plus réelle que celle du déluge, lieu, non par le moyen de l'eau, qui bouleverser, mais par le feu qui consun

de ce monde. —Voilà le grand jour pour lequel IX
l'être prêt; car alors aussi le Seigneur rendra à
elon ses œuvres.

. S'il y a une malédiction sur le genre humain 1-7
lu péché, il y a aussi sur lui, par la grâce de
e bénédiction. Dieu, qui est la source de la vie,
it pas, il me semble, multiplier indéfiniment des
, en totalité, seraient maudits à toujours. Il ré-
c à Noë et à ses fils ce qu'il avait dit à Adam,
péché, au sujet de ses descendants (§ 42). La
umaine doit remplir un jour toute la terre. Il
aussi la domination que l'homme exerçait sur
aux, et, à cette occasion, il lui donne la permis-
e nourrir de leur chair. On ne saurait affirmer
te qu'avant le déluge, les hommes n'aient point
e viande, car ils s'étaient écartés en bien d'au-
ses du commandement de Dieu; mais, enfin,
ement après le déluge que l'usage leur en fut
Elle est toutefois bien fausse l'opinion de ceux
ouent un certain mérite, ou une certaine sain-
ne pas prendre cette espèce de nourriture; car
t jamais y avoir de mal dans ce qui est autorisé
igneur. Du reste, il est digne de remarque que
mit à l'homme de manger de la viande dans
ent où le nombre des animaux terrestres était
quelques individus de chaque espèce. De la part
u'un d'autre c'eût été une imprudence; mais
Dieu, il sait bien ce qu'il fait.

. Cependant, l'homme devait dans tous les cas
r de manger le sang des animaux qu'il immo-
ur sa nourriture. La raison qu'en donne l'Eter-
que le sang des animaux est leur âme, ou leur
le mot hébreu signifie ces deux choses. Le sang

IX nous est représenté ici comme la partie noble
1-7 mal et comme l'équivalent de l'âme propren
il fallait donc que l'homme même le respectât.
raison, mais qui n'est pas exprimée en cet end
qu'elle se lie intimement avec la précédente,
l'effusion du sang constituait essentiellement l
comme c'est aussi en répandant son sang
Christ a fait l'expiation de nos péchés, doctri
tante sur laquelle nous devrons revenir plus

§ 221. Mais si le sang de l'animal est préci
de l'homme l'est bien davantage. C'est que
de si sacré que notre vie! L'animal même c
dra le sang humain sera envisagé et traité
était criminel. On lui redemandera le sang d
en le faisant mourrir. Et si quelqu'un verse
son semblable, ce crime lui sera pareillem
mandé; car l'homme fut fait à l'image de Die
heur à celui qui détruit un être si excellent e
les créatures d'ici-bas! — Il peut sembler
qu'à cette époque où les hommes, si peu n
étaient tous parfaitement frères, l'Eternel ait
prononcer une loi pénale contre le meurtre;
se rappelle Caïn et Abel, qu'on voie combien
de se laisser aller à la violence, surtout quai
pas de tribunaux pour retenir le pécheur, et l
tonnera plus de cela. Le fait est malheureuse
pour des milliers d'hommes déchirés par des
vages dans les déserts, il y en a eu des millio
péri de la main de leurs semblables! Je conn
choses qui attestent avec autant de force le p
Satan exerce en ces bas lieux.

8-17 § 222. Après cela Dieu établit son alliance
Il avait résolu en lui-même (VIII, 21,22) qu'il

plus de déluge ; maintenant il le fait connaître au père du genre humain renouvelé. Par la foi Noë était déjà dans l'alliance de grâce qui a pour base la grande promesse d'un Sauveur et dont les sacrifices sont le sceau et le signe (§ 128) ; or voici une nouvelle promesse qui se rattache évidemment à la première. Elle a pour objet direct la conservation de ce monde et des animaux pour l'amour de l'homme. Mais l'homme lui-même, savoir Noë et ses fils et leur postérité après eux, pour l'amour de qui seront-ils préservés de toute destruction pareille au déluge, si ce n'est pour l'amour du Christ ? L'alliance que Dieu établit entre Noë et lui, est donc une alliance toute fondée sur les promesses ; sur la promesse ancienne (§ 102), qui est sous-entendue, et sur la promesse nouvelle qu'il n'y aurait plus de déluge.

IX — 8-17

§ 223. De cette alliance, à la fois ancienne et nouvelle, Dieu donna pour signe l'arc-en-ciel, ce superbe phénomène atmosphérique que nous avons si souvent admiré quand le soleil vient briser ses rayons dans un nuage de pluie. Rien n'était plus propre assurément à rappeler la promesse de Dieu que cet arc qui, touchant la terre de ses deux extrémités, semble nous dire, par ses magnifique couleurs, de porter nos espérances vers le ciel.

§ 224. Si, comme quelques-uns le pensent, il n'avait pas encore plu sur la terre avant le déluge (§§ 52, 205), Noë dut être tout aussi étonné et réjoui à la vue de l'arc-en-ciel, qu'il avait pu se sentir consterné en voyant la pluie du déluge, bien qu'il y crût selon la parole de Dieu. Mais s'il avait plu auparavant, que dirons-nous donc ? Est-ce qu'il n'y avait jamais eu d'arc-en-ciel avant le déluge ? Cela n'est pas probable, et le texte sacré n'oblige nullement à le croire. Notre Seigneur avait

IX 8-17 souvent rompu le pain avec ses disciples avant le soir qui précéda ses souffrances ; mais ce soir-là il le rompit en mémoire de sa mort, et dès ce moment l'acte de rompre le pain dans les assemblées chrétiennes devint le signe et le sceau de notre rédemption par son sang. De même, il se peut que l'arc-en-ciel eût souvent brillé dans la nue avant le déluge ; mais l'Eternel jugea bon d'y rattacher, au temps de Noë, le souvenir de la promesse qu'il lui faisait.

§ 225. Quoi qu'il en soit, quand nous voyons paraître l'arc-en-ciel, ne nous contentons pas d'en admirer les vives couleurs ; qu'il nous rappelle la fidélité avec laquelle Dieu tient toutes ses promesses, et demandons-nous si nous avons reçu pour nous-mêmes celle du salut. Si nous l'avons reçue, nous pouvons nous écrier dans une humble confiance : « Comme cet arc brille au sein de la nuée, ainsi est-il sûr que mon Seigneur me recevra dans sa gloire, quand, selon sa promesse, il viendra sur les nuées des cieux, au jour où ses ennemis seront mis sous ses pieds ! »

XX. Noë et sa postérité, jusqu'à Abraham.

18-29 § 226. La Bible ne nous fait connaître qu'un seul trait de la vie de Noë, postérieurement au déluge ; mais ce trait est d'une haute importance pour nous, comme il le fut pour les Israélites. Ceux-ci étaient dans le désert et près d'entrer au pays de Canaan, lorsque Moïse écrivit la Genèse de la part de Dieu ; or Dieu voulut qu'ils connussent l'histoire du peuple qui habitait ce pays, aussi bien que la leur propre. C'est pourquoi vous voyez le nom de Canaan paraître déjà dans le verset 18 avec

celui des trois fils de Noë, de qui, nous dit le verset 19, IX
le genre humain tout entier est descendu. Malgré les 18-29
différences qui existent entre les diverses races dont se compose l'humanité, il est incontestable que l'homme est partout le même être au physique et au moral, en sorte que toutes ces différences sont accidentelles. Effets du climat, de la nourriture, des coutumes, de la dégradation, elles peuvent s'être établies d'assez bonne heure, car c'est dans sa jeunesse que le genre humain a dû se modifier le plus aisément.

§ 227. Au sortir de l'arche, Noë eut plutôt à cultiver 20
la terre qu'à soigner des troupeaux. Il lui vint l'idée de planter de la vigne, idée qu'on serait tenté d'appeler malheureuse, quand on voit l'abus que l'homme fait partout des liqueurs enivrantes et le désordre que le vin introduisit de si bonne heure dans la famille du patriarche. Jusqu'alors, la vigne avait crû à l'état sauvage, comme on la voit, par exemple, sur les côtes occidentales de l'Amérique du Nord. Mais dès qu'elle fut cultivée, les produits en furent et plus considérables et meilleurs. Du fruit de la vigne, si savoureux et si sain, Noë exprima un jus doux et flatteur au palais, mais qui, lorsqu'il a fermenté, trouble la raison de l'homme. Non pas le premier jour sans doute, mais une fois entr'autres le vieillard s'oublia jusqu'à boire avec excès. Il s'enivra et ne sachant plus se conduire, il se coucha au milieu de sa tente sans s'être enveloppé dans ses vêtements.

§ 228. Le péché de Noë fut un péché de friandise, ou de gourmandise, plus encore que d'ivrognerie ; mais ce n'est pas avec l'intention de pallier la laideur de sa faute que je dis cela. Il n'est pas, en effet, de vice plus ignoble que la friandise. Se laisser, comme on dit,

IX — 20 gouverner par sa bouche ! On ne saurait croire combien de péchés et même de crimes ce défaut peu conduire. On voit des enfants voler leurs parents pou le satisfaire, des domestiques commettre une foule d'in fidélités, et il n'est pas de passion peut-être qui pouss autant de jeunes filles dans le désordre et l'infamie Quant à Noë, vous voyez qu'il se satisfit jusqu'à l'ivresse c'est-à-dire qu'il se mit dans l'état le plus avilissan qu'on puisse imaginer.

22 § 229. Il n'est permis dans aucun cas d'appeler bie ce qui est mal ; non, pas même lorsque ce sont nos pa rents qui font ce mal. Mais autre chose est de haïr l péché, et autre chose de mépriser le pécheur. Celui-c doit plutôt nous inspirer de la commisération, et s'il s trouve que ce soit un de nos supérieurs, il ne nous e jamais loisible de lui manquer de respect. Ce fut là l péché, ou dirai-je le crime de Cam, le plus jeune de fils de Noë (vers. 24). Le Saint-Esprit, nous donnant i un bel exemple de charité, se sert des expressions l plus radoucies au sujet de ce mauvais fils ; mais il e aisé de comprendre que ce fut en se moquant de No que Cam alla raconter à son frère ce qu'il avait vu. O bien, nous devrons dire que son tort consista dans seul fait d'avoir parlé, et effectivement, cela même i était interdit, car c'était de la médisance et encore e vers un père !

§ 230. Combien fut différente la conduite de Sem de Japhet ! Au lieu de divulguer les péchés, la char les couvre autant qu'elle le peut. Certainement Sem Japhet éprouvèrent de la honte à cause de leur pèr mais quel respect et quel amour ne lui témoignèrent pas ! Bel exemple à suivre, lorsque nous voyons que qu'un de nos frères tomber dans le péché ! Grande leç

surtout pour les enfants! Rien ne saurait les dispenser IX
de la vénération qu'il doivent aux auteurs de leur jours. —

§ 231. Après le péché vient le châtiment, c'est l'or- 24
dre établi de Dieu. Noë avait eu le sien, et ce ne dut pas être une faible peine, ajoutée à son humiliation, que de devoir maudire son fils pour une faute dont il avait été la première cause. Mais ce fils qui n'avait pas craint d'insulter à son père, était sûrement un homme de peu de piété. Ses enfants, et surtout Canaan, marchaient sur ses traces. Tandis que le péché de Noë avait été la chûte momentanée d'un serviteur de l'Eternel, celui de Cam, auquel plusieurs pensent que Canaan se joignit, n'était que la manifestation d'un cœur éloigné de Dieu et étranger à sa grâce. Il faut avoir tout cela devant les yeux pour comprendre la malédiction de Noë.

§ 232. On doit encore considérer que ce ne fut pas proprement de lui que vint la malédiction. « Prédicateur de la justice (2 Pier. II, 5), » il ne fut que l'organe même de Dieu. Ce qui le prouve, c'est la manière admirable dont s'accomplit sa prophétie plusieurs siècles après, et dont elle s'accomplit encore de nos jours. On pourrait en voir une autre preuve en ce que Noë maudit non pas Cam proprement, mais son fils Canaan, ou plutôt encore sa postérité. Ce n'est donc pas la colère de l'homme qui parle ici ; c'est la juste colère de Dieu. Cependant, selon sa coutume, Dieu place la bénédiction à côté de la malédiction.

§ 233. Si Cam est maudit dans la personne des enfants 25-2
de Canaan, Sem et Japhet son bénis chacun à sa manière. Les Cananéens seront esclaves des enfants de Sem, puis, de ceux de Japhet. L'Eternel sera le Dieu de Sem, puis celui de Japhet, qui, attiré par des voies de douceur, remplacera Sem au point de vue religieux,

IX — 25-27 ou, selon une autre traduction, s'étendra de manière à habiter dans le même pays que Sem. Telle est la prophétie ; en voici l'accomplissement.

§ 234. On apprend des chapitres X et XI, que l'Afrique fut principalement peuplée par les fils de Cam, l'Asie par ceux de Sem, et l'Europe par ceux de Japhet. On y voit de plus qu'Abraham et le peuple juif descendirent de Sem. Or l'histoire nous montre en général l'Afrique fournissant des esclaves aux Asiatiques et aux Européens ; et en particulier, les Cananéens domptés par les Israélites. Mais ce qu'il y a de plus frappant, c'est qu'en effet la connaissance du vrai Dieu s'est conservée dans la famille d'Abraham alors qu'elle s'était effacée partout ; et enfin, que les Européens, appelés à Dieu par la douce parole de l'Evangile, sont maintenant son peuple, à l'exclusion des Juifs ; ou, pour suivre l'autre traduction, que les Européens ont porté leurs établissements dans presque toute l'Asie. Comme la prophétie de Noë est en termes fort généraux, l'explication ne peut non plus s'en donner que d'une manière générale. C'est-à-dire qu'il serait aisé de faire contre ce commentaire des objections de détail très-fondées ; mais ces objections ne détruiraient pas la vérité générale du commentaire. — Ainsi donc, on ne peut douter que l'ensemble des destinées religieuses du genre humain ne soit l'objet de cette admirable prophétie, dont une partie seulement (les priviléges de Sem) était accomplie aux jours de Moïse ; dont une autre partie (la malédiction de Canaan) ne devait s'effectuer qu'après sa mort, et dont l'essentiel (la vocation de Japhet) se réalisa seulement 1500 ans environ après Moïse, et 2400 après Noë. Quel beau témoignage que le livre dont nous faisons l'étude est bien réellement la Parole de Dieu !

§ 235. On ne peut savoir au juste en quelle année IX
tout cela eut lieu ; mais ce devait être assez longtemps 25-27
après le déluge, puisqu'il est question de Canaan dans ce récit, et qu'il fut le quatrième fils de Cam (chap. X, vers. 6). — Quant à Noë, il vécu 950 ans, savoir 600 ans jusqu'au déluge et 350 ans après. Il mourut donc l'an 2006 de la création du monde, une année avant la naissance d'Abraham. Il avait vécu 600 ans en même temps que Méthuséla, et celui-ci avait vécu 243 ans en même temps qu'Adam, comme je l'ai dit ailleurs (§ 175).

§ 236. Le chapitre X, qui est celui où nous sommes X
parvenus, renferme le nom des premiers descendants de Noë, et, selon toute apparence, de quelques-uns entre eux seulement; car il est possible que Moïse ait dû mentionner que ceux qui avaient donné leur nom aux peuplades et aux tribus qui, vivant près de lui, devaient jouer plus tard quelque rôle dans l'histoire du peuple de Dieu.

§ 237. Nous avons d'abord les fils et petits-fils de Japhet, parce qu'il était l'aîné, comme on le voit au verset 21. Parmi eux, sont Javan, Elisa, noms que la Bible donne plus tard à la Macédoine et à la Grèce. Parmi ceux de Cam, se trouvent les noms de Cus (l'Ethiopie), et de Mitzraïm (l'Egypte). Enfin, parmi 6
ceux de Sem, sont Assur, l'Assyrie; Aram, la Syrie, et Elam, la Perse. Je me borne à relever ces noms parce qu'il en est fait une mention fréquente dans les Saints livres, et que cela suffit pour montrer qu'en effet l'Europe fut peuplée par la postérité de Japhet, l'Afrique par celle de Cam, et l'Asie par celle de Sem.

§ 238. La postérité de Cam eut, hélas! beaucoup de rapports avec celle de Caïn. Nemrod joue ici à peu 9
près le même rôle que Lémec, le mari d'Hada et de

X Tsilla (§ 163). Ce fut lui, de plus, qui jeta les fonde-
10, 11 ments de plusieurs villes, dont deux entre autres furent plus tard fort célèbres, Babel ou Babylone et Ninive. Chasseur et guerrier, actif pour les choses de ce monde et probablement fort despote, tel fut Nemrod, arrière petit-fils de Noë.

24, 25 § 239. Parmi les descendants de Sem, il en est deux à remarquer, Heber, arrière petit-fils de Sem, qui donna le nom d'Hébreux au peuple particulier dont l'histoire fera le principal sujet de ces études; et Péleg, fils d'Heber, du vivant duquel les familles issues de Noë se séparèrent les unes des autres, pour se répandre sur la face de la terre. Les neuf premiers versets du chapitre XI nous racontent comment eut lieu cette dispersion.

XI § 240. Durant les premiers temps du monde, et en-
1-9 core après le déluge, les hommes issus du même père, parlaient tous le même langage. Mais, du vivant de Péleg, c'est-à-dire entre l'an 200 après le déluge et l'an 300, ils commencèrent à se détourner de Dieu, à s'enfler d'orgueil, à ne penser qu'aux choses de la terre. Eprouvant le besoin de se tenir près les uns des autres et résistant à Dieu qui les voulait répandre sur la face du globe, ils se mirent à bâtir une tour et une ville qui leur servît comme de point de ralliement contre l'Eternel. Peut-être même qu'en faisant le projet de bâtir une tour plus haute que les montagnes, ils songeaient à se procurer une retraite contre un nouveau déluge. Il est vrai que Dieu avait promis de n'en plus envoyer; mais c'est le propre et le malheur, comme le crime de l'incrédulité, d'oublier les promesses de Dieu, ainsi qu'on voit parmi nous les mondains rejeter la promesse de la vie éternelle qui est en Jésus-Christ. Or, la conscience ne perd jamais complétement ses droits;

quand on méprise les promesses de Dieu, il ne reste plus que la frayeur de ses jugements. XI 1-9

§ 241. Pour châtier ces méchants et pour accomplir en même temps ses desseins à l'égard de la terre, qu'il voulait partout habitée, Dieu confondit leur langage, c'est-à-dire que les hommes se mirent à parler plusieurs langues très-différentes. Alors, ceux qui avaient le même idiome dûrent se réunir à part. C'étaient probablement les membres d'une même famille, et ce fut ainsi qu'ils se séparèrent les uns des autres.

§ 242. Cette merveille de la puissance de Dieu n'a rien en soi d'incroyable. Car celui qui a doué l'homme de la parole, a pu sans doute faire parler aux hommes la langue qu'il a voulu. Ensuite, il n'y a pas de miracle plus attesté que celui-ci. Il est de fait que les hommes ne parlent pas tous le même langage, quoiqu'il ne fassent qu'une seule famille. Parmi ces langages, il en est qui ont pu se former par un progrès ou une détérioration insensible; mais il en est qui n'ont entr'eux d'autres rapports, sinon que ce sont tous des langages humains. C'est ce qu'on appelle les langues mères, et bien certainement elles n'ont pu naître elles-mêmes que par la puissance de Dieu. Il y eut donc ici une catastrophe, comme il y en eut une pour la submersion des hautes montagnes.— Peut-être un jour viendra ou le Seigneur rendra aux hommes un langage qui puisse être compris de tous. En attendant, admirons combien le Seigneur est juste et sage dans toutes ses voies. Que l'histoire de la tour de Babel (mot qui veut dire *confusion*) nous montre, comme l'a fait celle du déluge, que nul ne peut s'opposer au Seigneur et s'en bien trouver. Les hommes ont beau se liguer contre lui, il sera toujours le plus fort.

§ 243. Quant aux expressions dont se sert ici l'his-

XI 1-9 torien sacré, je pense que mes lecteurs commencent à se les familiariser. « L'Eternel descendit, » manière de parler pour dire que ces méchants ne purent lui échapper. Et quant à ce pluriel : « Venez, descendons et con- » fondons leur langage, » on se rappelle sans doute ce qui a été dit là-dessus, §§ 22, 37.

XXI. Généalogie et vocation d'Abraham.

9-28 § 244. Cet Abraham dont la Bible nous raconte la vie avec assez de détails, et qui s'appelait d'abord Abram, descendait de Noë par Sem. Nous avons ici sa généalogie. Chacun des fils et petit-fils de Sem eut sans doute plusieurs enfants ; mais la Bible ne nomme en cet endroit que celui de leurs fils de qui descendit Abraham. En voici la suite, avec l'année de leur naissance et celle de leur mort, à partir du déluge :

1. Sem,			mort l'an	502.
2. Arpasçad,	né l'an	2,	—	440.
3. Scélah,	—	37,	—	470.
4. Heber,	—	67,	—	531.
5. Péleg,	—	101,	—	340.
6. Réhu,	—	131,	—	370.
7. Sérug,	—	163,	—	393.
8. Nacor,	—	193,	—	341.
9. Taré,	—	222,	—	427.

Arpasçad étant né deux ans après le déluge, pour avoir l'année où naquit Scélah, je n'ai fait qu'ajouter à 2 les 35 années qu'avait Arpasçad quand Scélah naquit, et ainsi des autres.

§ 245. L'année de la naissance d'Abraham n'est pas aussi facile à établir. On pourrait croire, d'après le ver-

26, que Taré ou Térah, avait 70 ans quand Abra- XI
m naquit, et alors ce serait l'an 292. Mais quoiqu'A- 9-28
raham soit nommé le premier, il ne fut pas l'aîné de
s frères, Nacor et Haran, qui eux-mêmes avait peut-
tre des aînés. On voit par la fin du chapitre, et par
e que dit Etienne dans Actes VII, verset 4, qu'Abra-
am n'entra au pays de Canaan qu'après la mort de son
ère. Or, comme celui-ci mourut l'an 427 du déluge,
qu'Abraham avait 75 ans lorsqu'il atteignit le pays
e Canaan, il s'ensuit qu'il est né l'an 351, ou 352 après
déluge, ou l'an 2007 après la création du monde.

§ 246. Il résulte de là qu'au moment où Abraham vit
jour, Péleg et Nacor étaient les seuls de ses ancêtres
i fussent morts. Réhu mourut qu'Abraham avait 18 ans.
ais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que Sem,
père de toute cette famille, vécut 150 ans en même
mps qu'Abraham, lequel mourut l'an 2182, à l'âge de
75 ans (ch. XXV, v. 7); et ensuite que Heber, arrière
etit-fils de Sem, vécut encore quatre ans après la mort
'Abraham. Cette dernière circonstance explique pour-
oi, au chapitre précédent, verset 21, il est fait men-
on spéciale de Heber, et pourquoi la portion privilégiée
e la postérité d'Abraham s'appela le peuple Hébreu,
nom de ce vénérable patriarche, dont le souvenir
ait, au temps même de Moïse, encore si récent.

§ 247. Des trois fils de Taré que la Bible nomme, 27-31
n d'entre eux, Haran, mourut jeune encore, laissant
x soins de son père un fils et deux filles, savoir : Lot,
lca et Jisca. Milca devint la femme de son oncle Na-
r. Quant à Abram, il épousa Saraï qui était sa sœur
père, mais non pas de mère, comme il est dit au
apitre XX, verset 12. On voit par là qu'en ce temps,
se faisait encore des mariages entre proches parents.

XI — 27-31 Toutefois, l'union d'Abraham avec sa sœur ne fut pas d'abord bénie, car ils n'avaient point d'enfants, et c'était probablement un chose inouïe à cette époque, où, selon la parole que Dieu avait dite à Noë, il donnait à tous une nombreuse famille.

§ 248. Les ancêtres d'Abraham ne s'étaient pas beaucoup écartés des lieux où Noë avait reformé ses établissements. Ils occupaient la Chaldée, vers les sources de l'Euphrate et non loin du mont Ararat. Leur demeure s'appelait Ur. C'est là que Haran était né et qu'il mourut. Mais, quatre siècles environ après le déluge, Taré ayant pris avec lui Abraham son fils et Lot son petit fils, devenu orphelin, se dirigea au sud-ouest du côté du pays où Canaan et sa famille s'étaient transportés à l'époque de la dispersion. Nous voyons par le chapitre suivant ce qui fit prendre à Taré cette détermination. Dieu avait donné un ordre à Abraham, et Taré ne voulut pas séparer son sort de celui de son fils. Mais Dieu en avait disposé autrement. La caravane dut s'arrêter à Caran, en Mésopotamie, et ce fut là que mourut Taré.

XII 1 § 249. Soit dans une vision, soit par un songe, et plus simplement peut-être par la bouche de ses prophètes Sem et Heber, qui vivaient encore, l'Eternel avait ordonné à Abraham de quitter son pays natal, sa parenté et le toit paternel, et de se rendre au pays qui lui serait indiqué. Ce dut être pour Abraham un ordre pénible; car le lieu qu'il allait quitter est une des plus belles contrées de la terre, et dans sa parenté se trouvait tout ce qu'il y avait encore de plus respectable parmi les hommes. Plus tard, quand il vit qu'il s'agissait de s'établir en Canaan, pour vivre près de gens méchants que Dieu avait maudits, l'obéissance lui dut être plus coûteuse encore. Aussi ne peut-on qu'admirer

la sagesse de Dieu qui ne lui fit pas sentir d'abord XII
l'étendue du sacrifice. C'est ainsi qu'un pécheur qui se
convertit ne voit pas d'entrée tous ceux auxquels sa foi
l'exposera. C'est une grande bonté du Seigneur.

§ 250. Mais voici surtout où brille sa miséricorde. A 2, 3
son commandement il joint toujours des promesses, et
c'est dans la foi aux promesses que se trouve la force
d'accomplir le commandement. Il en fut ainsi pour
Abraham, et nous pouvons très-bien, par anticipation,
dire en peu de mots comment se réalisèrent plus tard
les prophéties dont il fut l'objet.

§ 251. « Je te ferai devenir une grande nation. »
Quelle grande nation que ce peuple juif qui a conservé
son existence individuelle depuis tant de siècles, ce
peuple favorisé des révélations de Dieu, qui a vu dans
son sein des prophètes tels que Moïse, David, Esaïe,
et surtout qui a donné naissance, quant à la chair, à
Jésus-Christ, le Seigneur et le Sauveur du monde ! Et
si de plus on se rappelle que, d'après la Bible, Abra-
ham est spirituellement le père de tous les croyants,
quel grand et illustre peuple que celui dont il est ainsi
la tige au point de vue religieux !

§ 252. « Je te bénirai et je rendrai ton nom grand. »
Par un effet des bénédictions que l'Eternel a répandues
sur Abraham, son nom est en effet un des plus grands
qui aient paru sur la terre. Il n'a pas conquis des
royaumes, il n'a point écrit de prophéties, il n'a fait
aucun miracle, et cependant son nom est en vénération
chez les chrétiens dont il est le père spirituel, chez les
Juifs qui sortent de lui, et chez les mulsumans qui l'ap-
pellent aussi leur père, à cause d'Ismaël, de qui des-
cendent les Arabes et par conséquent Mahomet.

§ 253. « Tu seras bénédiction, et je bénirai ceux qui

XII 2, 3 te béniront, et je maudirai ceux qui te maudiront. » Toute l'histoire d'Abraham nous montrera l'accomplissement de cette promesse, comme l'histoire du peuple de Dieu nous atteste que, dans tous les temps, les fidèles ont été pour le monde une bénédiction, que Dieu les a toujours pris sous sa protection spéciale en bénissant ceux qui leur ont fait du bien, et en châtiant sévérement leurs persécuteurs.

§ 254. « Toutes les familles de la terre seront bénies en toi. » ou se déclareront bénies par toi. Cette portion de la promesse n'est pas accomplie, car il est hélas ! une foule innombrable de familles qui sont encore étrangères à la bénédiction. Mais, quand on voit comme le reste de la prophétie s'est trouvé vrai, l'on ne saurait douter que la promesse entière ne se réalise au temps convenable. Or de quelle manière Abraham devait-il être, pour tous les peuples du monde, une source de bénédiction ? c'est ce que la Parole de Dieu saura bien nous dire dans un moment. — En attendant, présentons quelques considérations abrégées sur ce qui vient d'être exposé selon la Bible.

§ 255. Ce récit de la vocation d'Abraham, ou de l'appel que Dieu lui adressa, doit nous faire réfléchir à la vocation, ou à l'appel que Dieu nous adresse à nous-mêmes dans sa Parole. Il nous appelle à la félicité céleste par Jésus-Christ. C'est-à-dire qu'il nous invite à renoncer au monde, à sa gloire et à ses faux biens. Souvent même, pour obéir aux appels de Dieu, nous ne devons pas craindre de nous mettre en opposition avec notre famille et avec tout ce que nous avons de plus cher ici-bas. Mais, quels que soient les sacrifices que réclament de nous les appels de Dieu, ne regarderons-nous pas, et ces appels et ces sacrifices mêmes, comme

de vraies grâces? Oh! que bienheureuse est l'âme à qui le Seigneur dit: Sors, sors du péché et viens au pays de la promesse. XII — 2, 3

§ 256. La promesse! nous avons vu celle que Dieu fit à Adam; puis nous avons vu que son alliance avec Noë fut aussi fondée sur une promesse: pareille chose se présente pour Abraham. Eh bien, je ne puis m'empêcher de vous dire, par anticipation, les grandes promesses qu'il nous fait en notre Seigneur Jésus-Christ. En Lui, nous appartenons à la nation sainte qu'il s'est acquise par son sang; en Lui, nous sommes bénis de toutes sortes de bénédictions spirituelles dans les lieux célestes; en Lui, nous recevons un nouveau nom que personne ne connaît que celui qui le reçoit, tant il est grand (Apoc. II, 17); en Lui, nous devenons la lumière du monde et le sel de la terre; en Lui, nous sommes gardés par la puissance de Dieu, par la foi. Que de raisons pour obéir aux appels de notre bon Dieu! Mes chers lecteurs, si vous êtes de Christ, rappelez-vous sans cesse votre vocation céleste et les promesses admirables que la grâce de l'Eternel y a rattachées.

XXII. Entrée d'Abraham au pays de Canaan et son voyage en Egypte.

§ 257. C'est un moment plein d'intérêt dans l'Histoire Sainte que celui où le père des croyants vit pour la première fois le pays dont Dieu a fait dès lors le théâtre de tant de merveilles. Sans être encore aux limites de la vie, il s'en fallait qu'il fût jeune, même pour cette époque. Il avait avec lui Saraï sa femme, Lot son neveu, des serviteurs et des servantes avec leurs enfants; puis 4, 5

XII des troupaux qui leur fournissaient à la fois le vête-
4, 5 ment et la nourriture. C'était une petite tribu nomade comme on en voit encore dans ces contrées.

§ 258. Je ne chercherai pas à décrire les sentiments qui animaient le cœur d'Abraham, puisque la Bible elle-même ne le fait pas. Il est à présumer toutefois qu'il éprouvait la douce paix qu'on goûte toujours quand on obéit à un commandement de Dieu et qu'on occupe la situation où il a voulu nous placer. Il ne devait pas voir fort clair dans son avenir; le présent même n'avait rien qui dût beaucoup lui sourire; mais il a entendu les promesses de Dieu, il y croit du fond de son âme, et sa foi lui donne tout ensemble l'obéissance et le bonheur.

6, 7 § 259. Abraham, étant entré dans le pays de Canaan par sa frontière nord-est, pénétra facilement, au travers des montagnes, jusque dans l'intérieur du pays. Cette contrée ne devait encore compter qu'un assez petit nombre d'habitants, et ces habitants étaient des Cananéens avec lesquels Abraham ne pouvait guère songer à se mettre en relations fort étroites. Quand il fut arrivé dans la plaine de Moré, L'ETERNEL LUI APPARUT. C'est la première fois que la Bible fait mention d'une apparition de Dieu. Nous l'avons entendu *parler* à Adam après le péché, à Caïn, à Noë, à Abraham même lorsqu'il l'invita à quitter le pays de ses pères. Ici, évidemment, nous avons quelque chose de plus. Mais sous quelle apparence le patriarche vit-il l'Eternel? C'est ce qui ne nous est pas dit, et ce que nous ne devons pas chercher à imaginer. Peut-être que les faits de même nature qui nous seront racontés plus tard nous aideront à concevoir celui-ci.

7 § 260. Qu'est-ce donc que le Seigneur avait à révé-

ler d'extraordinaire, pour y mettre une solennité toute XII
nouvelle? Le voici : c'est qu'il donnerait à la postérité 7
d'Abraham le pays même où il se trouvait alors. A sa postérité, et non point à lui proprement ; à sa postérité, et il n'avait point d'enfants, ni aucune espérance d'en avoir ; à une postérité toutefois qui deviendrait célèbre, et au sein de laquelle naîtrait Celui qui est spécialement la postérité d'Abraham, Celui à qui toute la terre appartient et le pays de Canaan d'une façon particulière. Vous comprenez que je vous parle de notre Seigneur Jésus-Christ. Quand on pense à tous les événements qui se sont passés en Judée, nom que porta plus tard la Terre Sainte ; quand on pense surtout que le Seigneur y a vécu, qu'il y est mort et ressuscité, que ce pays est sûrement destiné à voir encore de grandes choses, car il est toujours, devant Dieu, le pays des Juifs et celui d'Emmanuel, notre Sauveur, on ne s'étonnera pas que le Seigneur lui-même se soit montré à Abraham pour lui annoncer de telles merveilles.

§ 261. A l'ouïe de ces paroles, Abraham adora le Seigneur, comme nous devons le faire nous-mêmes en les méditant, et, pendant qu'il jouissait de sa douce présence, il lui éleva un autel. Mais cet autel était destiné à recevoir des offrandes et surtout le sang des victimes. Abraham rendait donc à Dieu le même culte qu'Adam, qu'Abel et que Noë, ce culte des sacrifices qui suppose, d'un côté que l'homme est pécheur, d'un autre qu'il y a une expiation possible par la grâce de Dieu.

§ 262. L'endroit où Abraham transféra ses tentes de- 8
puis son départ de Moré ne portait pas encore le nom de Béthel, car nous verrons que ce nom lui fut donné par Jacob son petit-fils ; mais Moïse, qui écrivait tout ceci longtemps après, désigne les localités que les Israé-

XII 8 lites allaient voir, par les noms que les pères leur avaie assignés. C'est une chose toute naturelle et je n'en fe rais pas mention, s'il n'y avait eu des incrédules qui o accusé le récit de Moïse d'inexactitude, parce qu'il par ici comme tout le monde l'aurait fait à sa place. Mais qui est plus intéressant à remarquer, c'est que, arri entre Béthel et Haï, Abraham bâtit un nouvel autel po rendre son culte au Seigneur. Telle était sa piété. A s exemple, il faut aussi que, partout où nous allons, no élevions un autel à Dieu; c'est-à-dire que, partout toujours, nous lui présentions nos prières et notre ad ration par Jésus-Christ.

9, 10 § 263. Abraham, en s'avançant de plus en plus ve le midi, se rapprocha de l'Egypte, pays où s'était établ et promptement accrue la postérité de Mitzraïm, fils Cam (§ 237); car c'est un pays qui offrit de tout tem de grandes ressources à ses habitants, grâce aux inon dations régulières du Nil. Quand Abraham fut arrivé midi de Canaan, il survint une disette, occasionnée sa doute par l'absence prolongée des pluies sans lesquel cette contrée est bientôt aussi aride que le désert. I quiet pour l'existence de ses troupeaux et de tout s monde, il se décida à descendre en Egypte. Il eût mie fait peut-être de voir s'il n'y avait pas dans le pays la promesse, quelque district moins maltraité que ce où il se trouvait alors.

11-13 § 264. Cette première faute, si c'en fût une (car, e fin, il se pouvait que tout le pays souffrit du même ma cette première faute, dis-je, grave au point de vue de foi, fut suivie d'une autre faute très-réelle et qu'Abr ham n'eût pas commise s'il avait été plus ferme dans confiance aux promesses de Dieu. Oubliant la protecti que l'Eternel lui avait assurée (§ 253), il se livra à

crainte que les Egyptiens ne lui ôtassent la vie, pour s'emparer de sa femme. Quoique Saraï fût moins âgée qu'Abraham, cependant elle n'était plus jeune, et il y avait quelque chose d'extraordinaire, quoique de non miraculeux, dans la beauté qu'elle avait conservée. Quelques-uns pensent que, sous le climat brûlant de l'Egypte, les descendants de Cam avaient déjà vu leur teint se noircir, tandis qu'Abraham et Saraï conservaient la beauté primitive de la race humaine. Quoi qu'il en soit, Abraham craignit, et d'une crainte qui n'était pas complétement chimérique, car il paraît que le Pharaon, ou le chef des Mitsraïmites, ou Egyptiens, avait déjà toutes les habitudes des despotes de l'Orient.

XII 11-1

§ 265. Mais, quelque légitimes que puissent paraître nos craintes, si nous sommes des enfants de Dieu, la foi doit nous raffermir, et surtout il ne saurait y avoir là une excuse à nos péchés. C'est une passion dangereuse que la peur; elle a souvent poussé les hommes jusqu'au crime. Dans cette occasion, elle fournit à Abraham l'idée d'une tromperie indigne, à tous égards, d'un serviteur de Dieu. Il engagea Saraï à se faire passer pour sa sœur, dans la pensée que, si on la lui ravissait, bien loin de le tuer, on le traiterait favorablement à cause d'elle. N'est-ce pas qu'il y a quelque chose de honteux dans cette conduite d'Abraham? Il ne faut pas dire pour l'excuser qu'en effet Saraï était sa sœur; car elle était plus que sa sœur. Ce qu'il cachait de ses relations avec elle était précisément ce qu'il fallait dire; et il est des cas où l'on ment tout autant en ne disant qu'une partie de la vérité que si on la taisait tout entière. Je reconnais donc que la tromperie d'Abraham ne fut pas un de ces mensonges grossiers, impudents, qui révoltent universellement; toujours est-il qu'il fit ce qu'il put pour

XII — 11-13 induire en erreur ceux qu'il croyait avoir intérêt à tromper, et il y parvint. — Voyez comment Abraham, cet homme pieux, se montra poltron, égoïste et menteur, par l'effet immédiat d'un affaiblissement de sa foi et que cela vous soit un salutaire exemple.

14-16 § 266. Ce qu'Abraham avait prévu arriva. Sa femme ayant été remarquée, on la vanta à Pharaon; celui-ci la fit conduire dans sa maison et il combla de présents cet Hébreu qu'il croyait simplement frère de Saraï. Si quelqu'un de mes lecteurs était tenté de manifester de la surprise en voyant les péchés d'Abraham couronnés d'une riche récompense, je lui dirais: Eh! mon ami, penses-tu donc que ce soit toujours un bonheur que d'être riche? Si tu nourris cette idée, bientôt tu auras, dans l'histoire même d'Abraham, de quoi te détromper. Et puis, crois-tu que le patriarche dût être bien heureux en recevant tous ces dons? Il venait de tomber en faute, mais ce n'était pourtant pas un homme sans foi et sans cœur. Je ne doute pas que sa conscience ne dût être fort mal à l'aise, et, certes, la magnificence de ces présents ne pouvait qu'accroître sa honte et sa douleur.

17-20 § 267. Mais l'Eternel eut pitié d'Abraham. Pour faire sentir à son serviteur, avec une bienveillance toute divine, le tort dont il s'était rendu coupable, il lui accorda une délivrance dont il était au fond bien indigne et qui devait lui rappeler cette parole solennelle : « Je maudirai ceux qui te maudiront. » Pharaon avait ravi à Abraham sa sœur (il ne croyait pas qu'elle lui fût autre chose); mais cela suffisait pour que l'Eternel appesantit sa main sur le roi et sur sa maison. Quelque maladie grave peut-être étant venue jeter la consternation chez le prince, Saraï s'empressa de lui faire connaître toute la vérité, par conséquent le péché qu'il

ommettrait s'il la prenait pour sa femme. Pharaon ef- XII
rayé, ou moins corrompu qu'Abraham ne l'avait pensé 17-20
car, dans sa frayeur, il l'avait jugé témérairement),
Pharaon, dis-je, rendit Saraï à Abraham, mais non
ans lui faire des reproches qui durent le remplir de
onfusion, et il les renvoya, eux et leurs gens, avec
out ce qui leur appartenait.

XXX. Abraham et Lot se séparent. — Renouvellement de la promesse.

§ 268. Il ne faut pas que la portion de l'histoire XIII
d'Abraham qui vient de nous occuper nous le fasse
rendre en mépris. Ce fut une grande chute sans doute,
mais nous allons le voir se relever glorieusement par la
grâce de Dieu.

§ 269. Riche en bétail, en argent et en or, Abraham 1-4
partit d'Egypte pour retourner dans la partie méridio-
nale du pays de Canaan. Marchant aussi vite qu'il le
pouvait avec sa nombreuse caravane, il poussa jusqu'aux
lieux où il avait fait ses premières haltes et où il avait
rendu son culte à l'Eternel. Il semblerait qu'Abraham,
sous le poids de ses fautes, éprouvât le besoin de mettre
le plus de terrain possible entre lui et l'Egypte, tout en se
rapprochant de la contrée où l'Eternel lui était apparu
avec tant de miséricorde. C'est bien ainsi, du moins,
que nous devons faire quand nous avons péché. Lorsque
le chrétien sent quelque langueur dans sa vie spirituelle,
ce qu'il y a de mieux pour lui, ce n'est pas de courir
après des nouveautés, mais de s'informer des anciens
chemins et d'y marcher; c'est-à-dire qu'il doit retremper son âme par la méditation des vérités qui furent pour
lui, au moment de sa conversion, le principe d'une vie
nouvelle.

XIII § 270. Lot n'était plus un enfant lorsqu'il partit ave
5-7 Abraham pour Canaan. Fils d'Haran, qui était peut-êt de beaucoup l'aîné d'Abraham, il pouvait facileme compter à cette époque une cinquantaine d'années a moins. Il avait sans doute hérité des biens de son père son bétail s'était accru dès lors, ainsi que le nombre d ses gens; peut-être avait-il eu quelque part aux faveu de Pharaon. Il était donc aussi fort riche, mais d'u genre de richesses qui donne beaucoup d'embarra c'étaient essentiellement des troupeaux et des bergers d grand nombre. Pour qu'ils pussent subsister, il fallait Lot et à Abraham réunis de vastes et abondants pâtu rages; ce qui était plus difficile encore, il leur falla beaucoup d'eau, chose souvent fort rare sur les mont gnes. D'ailleurs, les Cananéens et les Phérésiens étai dans le pays. Quoique ce ne fussent pas encore d tribus fort considérables (ce qui explique comment eli toléraient ces étrangers) il n'y avait pas moyen cepe dant qu'Abraham ne leur laissât une bonne part d territoire. De tout cela naquirent des querelles entre l bergers d'Abraham et ceux de Lot, querelles d'autat plus fâcheuses que les Cananéens pouvaient en ê les témoins et en recevoir du scandale.

8, 9 § 271. Ce fut alors qu'Abraham put voir par son exp rience que les richesses ne sont pas toujours un au grand avantage qu'on le croit; car il dut prendre u résolution bien pénible pour son cœur, celle de se s parer de Lot, son neveu et en quelque sorte son fil son seul ami intime dans cette terre étrangère. La m nière dont la chose se passa est fort remarquable. Abr ham eût pu, sans se rendre coupable d'aucun péch inviter amicalement son neveu à retourner dans le pa de leurs pères; il eût pu tout au moins choisir le lieu d

ntendait demeurer, car il était l'oncle, et surtout XIII
ait lui et non pas Lot que l'Eternel avait appelé en 8, 9
aan. Mais la conduite si débonnaire du patriarche
ı est que plus admirable. Il y montre beaucoup de
cœur, de désintéressement, d'amour de la paix et
èle pour l'honneur de Dieu, ce qui est le vrai ca-
ère de ses enfants. Il n'y avait point encore eu de
ute entre Abraham et Lot, mais qui sait ce qui pou-
arriver? D'ailleurs qu'il y en eût entre leurs ber-
ı, c'était presque la même chose. L'enfant de Dieu,
-seulement vit en paix avec tout le monde, mais
re il désire que ceux qui lui appartiennent aient
dispositions et ses habitudes paisibles. Tout cela était
tant plus nécessaire que les liens d'une étroite pa-
é unissaient Lot et Abraham; ce que signifient ces
: « Nous sommes frères. »

272. Il y a une grande différence entre la con-
magnanime d'Abraham et ce qu'il avait fait en
te. C'est que sa foi, qui avait subi pour ainsi dire
éclipse, était revenue brillante et ferme plus que
is. S'il laisse à Lot le soin de choisir lui-même la
on du pays qu'il habitera, c'est dans la pleine et
confiance que l'Eternel dirigera toutes choses pour
ieux. Par cela même que le patriarche avait en vue
oire du Seigneur, qu'il était mû par l'amour de
ix et par un vrai désintéressement, il avait droit
let de compter sur l'Eternel. Sa foi est le principe
s excellentes dispositions, et avec de telles disposi-
il a raison de se confier en Dieu.

273. Quand on ne juge les choses que par leur pre- 10-13
résultat, on risque de faire de grandes erreurs.
ir Abraham sortir d'Egypte avec de grandes riches-
on serait tenté de penser, mais bien à tort, que

XIII — 10-13 Dieu récompensa son incrédulité; et à voir Lot prendre pour sa part la plus belle contrée de Canaan et ne laisser à son oncle que le pays des montagnes, on serait tenté de penser que Dieu traita bien mal la foi du patriarche; mais, pour prononcer, attendons la fin. — Au moment où Abraham et Lot se séparèrent, ce qu'on appelle à présent la Mer Morte n'existait pas encore. C'était la plaine basse du Jourdain. Ce fleuve, après avoir coulé au fond d'une gorge assez étroite, arrosait enfin une belle vallée, très-chaude et très-fertile, où l'on comptait déjà plusieurs villes en formation. Les deux principales étaient Sodome et Gomorrhe. Attiré par la magnificence de cette contrée, verdoyante comme on se représentait l'Eden d'autrefois, et que fécondaient les eaux du Jourdain comme celles du Nil enrichissaient l'Egypte, Lot se dirigea de ce côté-là, sans se laisser arrêter par la corruption bien connue des habitants. Nouvel exemple du danger que l'on court à écouter la convoitise des yeux. Tout ce qui est beau n'est pas bon (§185), et la richesse n'est pas une garantie de bonheur. C'est ce que l'histoire de Lot nous fera voir avec une grande évidence.

14-18 § 274. Quant à Abraham, demeuré dans ses montagnes, il obtint de l'Eternel ce qui vaut mieux que tous les biens du monde : la confirmation de ses promesses et par conséquent une éclatante approbation de sa conduite. Au moyen de la parole que l'Eternel lui adressa, Abraham put comprendre que tôt ou tard le pays de Canaan appartiendrait en entier à sa postérité; qu'il lui appartiendrait jusqu'à la fin du monde; que cette postérité se composerait d'une multitude immense; et quant à lui personnellement, qu'il achèverait paisiblement ses jours dans le pays de la promesse. Nous verrons plus tard comment cette quadruple prophétie s'est accom-

ie dans trois de ces traits au moins. Abraham a eu XIII
ne nombreuse postérité ; une portion de sa postérité a 14-18
ossédé pendant un certain temps tout le pays de Ca-
an ; lui-même y a vécu et il y est mort en paix.
uant à ce qui est dit que sa postérité le possèderait *à*
mais, il semble que la Parole de Dieu ne se soit pas
alisée ; mais si la postérité d'Abraham n'est que mo-
entanément chassée de la Judée, si elle doit l'habiter
nouveau et pour ne plus la quitter jusqu'à la fin du
onde, cette prophétie serait aussi vraie que les trois
utres. Or, il me sera facile, plus tard, de vous mon-
rer que, d'après la Bible, la chose doit se passer ainsi.

§ 275. En attendant, il fut bien doux pour Abraham
ouir le Seigneur lui parler de la sorte, au moment
il venait de se séparer de son neveu. C'est ainsi que
ieu bénit la fidélité de ses enfants. Lorsque, par sa
râce, leur foi a remporté quelque victoire, on peut
mpter que le Saint-Esprit renouvelle et fortifie en eux
sentiment de leur adoption. Ce ne sont pas nos bons
ntiments qui nous donnent la foi ; c'est elle plutôt
i est la source de tout bon sentiment dans l'âme ;
is plus nous marchons selon l'Esprit, plus aussi nous
ntons les promesses de Dieu vivre au dedans de nous
notre foi s'affermir.

§ 276. Comblé des faveurs de son Dieu, Abraham se
rigea plus à l'intérieur du pays, vers Mamré ou Hé-
ron, et, selon ses coutumes pieuses, il éleva un autel
l'Eternel et lui rendit le culte de sa reconnaissance.
! qu'il devait se sentir plus heureux qu'à son retour
Egypte ! Dieu veuille donc nous enseigner à être,
mme lui, débonnaires, désintéressés, pacifiques et
ur tout dire en un mot, pleins de foi.

XXIV. Une guerre. — Melchisédec.

XIV 1-11 § 277. Une guerre ! En des temps si reculés, lorsque les intérêts des sociétés naissantes étaient encore si peu compliqués, et qu'il y avait, comme on dit, place pour tout le monde ! Hélas ! c'est que, de tout temps les passions ont agité le cœur humain, et qu'il y a toujours eu des gens qui ont préféré se procurer par la violence des avantages qu'on ne devrait rechercher que par le travail et l'industrie. Les hommes, à l'époque d'Abraham, environ 450 ans après le déluge, dispersés çà et là, depuis la confusion des langues, se groupèrent en petites tribus, semblables à celles des indigènes actuels du sud de l'Afrique ou du nord de l'Amérique, et chacune d'elles avait son chef ou son roi. Quelques-unes de ces tribus, venues du nord-est et appartenant à la race sémitique, notamment les Hélamites (ch. X, vers. 22), avaient fait précédemment une excursion jusque dans la plaine basse du Jourdain et avaient contraint les Cananéens de cette riche contrée à leur payer un tribut. Pendant douze années il s'acquittèrent de cette charge ; mais passé ce terme, ils voulurent secouer le joug de leurs vainqueurs. De là une nouvelle invasion. L'ambition, la violence, l'injustice, voilà ce qui préside à toutes les guerres. Il n'est certes pas de chose au monde qui porte plus évidemment le cachet de Satan, de celui qui a été menteur et meurtrier dès l'origine.

§ 278. C'est aussi un terrible fléau que la guerre ! Il n'y a rien par quoi Dieu châtie plus sévèrement les peu-

ples. Ce n'est pas seulement la mort qu'elle sème à pleines mains, mais des misères de toutes sortes et particulièrement la perte de la liberté. Attaqués au milieu de leurs désordres et de leurs débauches, les Cananéens des villes de la plaine se virent entièrement battus. Les rois et une partie de leurs gens échappèrent à grand'peine ; mais leurs propriétés furent pillées et les étrangers emmenèrent tous ceux de leurs gens dont ils purent s'emparer, afin d'en faire leurs esclaves. Dieu avait dit de Canaan : « Il sera le serviteur des serviteurs de ses frères » (§ 233). XIV 1-11

§ 279. Lot, qui n'avait probablement pris aucune part au combat, et qui avait pu croire que ces hommes, enfants de Sem comme lui, se feraient un devoir de l'épargner, Lot subit les tristes lois de ces sortes de guerres, dont tout le but est le pillage. Il se vit entraîné de force, lui, ses gens et ses troupeaux, par les chefs victorieux. Il sut alors à quoi l'on s'expose en formant la société même la moins étroite avec les impies, lorsqu'on n'y est pas absolument contraint. Sans doute qu'on ne peut pas toujours choisir ses relations. Il y a des liens de sang qu'on ne saurait rompre. Mais il est aussi des associations volontaires ; et, quant à celles-ci, prenons garde avec qui nous les contractons. S'unir volontairement avec l'impie, l'incrédule, le mondain, le méchant, c'est s'exposer de gaîté de cœur à partager tôt ou tard les maux qu'il attire sur lui dans ce monde, sans parler de la contagion du péché qui se gagne si facilement. Que de femmes qui souffrent des désordres d'un mari avec lequel elles n'eussent jamais dû s'associer ! Que de personnes, comme Lot, qui se sont laissé séduire par des avantages terrestres dans le choix d'une place, d'une association de commerce, d'une condition de domesti- 12

XIV que, et qui n'en ont recueili, comme Lot, que toutes sortes d'infortunes !

13, 14 § 280. Cependant l'Eternel eut pitié de Lot, et il est permis de supposer que, dans sa détresse, le neveu d'Abraham avait eu recours à Celui qu'on n'implore jamais en vain. Tandis que ces bandes victorieuses retournaient dans leurs pays, en marchant assez pesamment et sans beaucoup d'ordre, à raison du butin qu'elles avaient fait, un homme, échappé de la bataille, traverse la montagne derrière laquelle se trouvait Mamré et vient raconter à Abraham, descendant d'Heber, ce que des hommes de son sang avait fait aux habitants de la plaine, notamment à son neveu. Aussitôt le patriarche arme ses serviteurs au nombre de trois cent dix-huit, ce qui montre que la tribu dont il était le chef ne laissait pas d'être passablement considérable; et, ayant pour auxiliaires trois chefs cananéens de cette même contrée, il se met à la poursuite des rois.

§ 281. Voilà donc Abraham, un enfant de Dieu, qui se dispose aussi à la guerre ; mais c'est comme défenseur des opprimés, c'est en libérateur qu'il va employer la force; ce n'est pas dans son propre intérêt, ni même, on peut bien le dire, par esprit de vengeance. Tout le monde sent que, pour Abraham, c'était une sainte cause et une sainte guerre, en admettant qu'il soit possible de placer ces mots les uns à côté des autres. Dans tous les cas, nous voyons que si, par égoïsme, Abraham fut timide et lâche en Egypte, cette fois la charité lui donne de l'énergie et du courage. Nous voyons de plus que s'il céda son droit avec tant de débonnaireté lorsqu'il se sépara de son neveu, ce n'était pas par faiblesse de caractère; car il est des cas où l'homme le plus doux doit savoir être ferme. Or, c'est l'esprit de Dieu qui seul

ne cette bonté résolue, bien différente du laisser- XIV
er de certaines gens, chez qui la bonté n'est qu'un 13, 1
nque de force et de détermination.

§ 282. Abraham n'atteignit les rois que tout au nord
pays de Canaan. Ils avaient suivi le cours du Jour-
in, selon toute apparence, et ils étaient arrivés au
u où fut plus tard la ville de Dan. — Il y a ici une
ficulté que je ne saurais passer sous silence. La ville
Dan qui tira son nom des descendants de Dan, ar-
re-petit-fils d'Abraham, non-seulement n'existait pas
l'époque de ce patriarche, mais encore ne fut fondée
e cinquante ans environ après la mort de Moïse ; en
rte qu'on ne comprend pas d'abord comment elle peut
re nommée dans un livre écrit par ce prophète. Mais
ici ce qui doit être arrivé. Moïse avait sûrement mis
le nom de la ville cananéenne qui se trouvait sur
mplacement où les Danites bâtirent, après l'avoir dé-
uite, la ville de Dan. On l'appelait Laïs. Et comme les
res, jusqu'il y a quatre siècles, ne se multipliaient pas
r l'imprimerie, mais par des copies, il est aisé de con-
voir que, une fois et sans y songer peut-être, un copiste
remplacé le mot de Laïs par celui de Dan, c'est-à-dire
ncien nom par le nouveau. Il n'y aurait là rien de bien
traordinaire, et cette explication est tout à fait admis-
le, malgré ce qu'on sait du soin extrême que les Juifs
portaient dans leurs copies des Saints-Livres.

§ 283. Pour revenir à Abraham, bien que sa troupe 15-1
sûrement moins nombreuse que celle des chefs vic-
rieux, il avait pour lui le bon droit et la protection du
igneur. Les vainqueurs ne s'attendaient pas à être
ursuivis, ils étaient embarrassés de leurs bagages, et,
rpris de divers côtés au milieu de la nuit, ils furent
s dans une entière déroute. Abraham les poursuivit

XIV 15-17 jusqu'à Hobar, c'est-à-dire probablement jusqu'à ce qu'il eût pu leur reprendre tout le butin qu'ils avaient fait, surtout leurs captifs. Pendant ce temps, le roi de Sodome avait pu se reconnaître. Sachant sans doute que tout espoir de recouvrer ses biens n'était pas perdu, il se mit sur les traces d'Abraham et il le rencontra comme il revenait du combat.

18-20 § 284. Un autre roi encore vint à la rencontre d'Abraham, un roi qui n'avait figuré ni parmi les agresseurs, ni parmi les vaincus. La Bible le nomme Melchisédec, et cela veut dire roi de Justice. Elle dit qu'il était roi de Salem ; or Salem est un mot hébreu qui signifie la Paix. De plus, ce roi était sacrificateur du Dieu Souverain ; et bien qu'Abel, Noë, Abraham aient offert des sacrifices à Dieu, Melchisédec est le premier individu auquel la Bible donne le nom de Sacrificateur. Ce roi-sacrificateur, ce PRINCE DE LA JUSTICE ET DE LA PAIX arrive là tout exprès pour apporter à Abraham du pain et du vin, chose dont il ne manquait pas, puisqu'il avait dépouillé les ennemis ; il vient aussi pour bénir Abraham, lui qui est le béni de Dieu, qui aurait eu plutôt vocation à bénir les rois de la terre, comme nous verrons que son petit-fils Jacob le fit quand on le présenta à Pharaon ; il vient, enfin, ce roi-sacrificateur, pour recevoir d'Abraham le plus grand de tous les hommages, puisque le patriarche lui donna la dîme du butin comme à son Seigneur ! Et puis après cela, nous ne retrouvons plus ce nom dans toute l'histoire d'Abraham ! Il y a certainement là-dessous un grand mystère. Melchisédec est quelque chose de plus que ce qu'il paraît au premier abord. Nous ne saurions, comme quelques-uns, voir en lui le patriarche Sem, quoiqu'il fût toujours sur la terre des vivants (§ 246); bien moins encore un des chefs de

la race maudite des Cananéens. Lisez le psaume CX, puis dans l'épître aux Hébreux le chapitre VII, et vous vous convaincrez que si Melchisédec n'était pas le Fils de Dieu lui-même, il en était l'image, ou le représentant. Je n'en dis pas davantage pour l'heure, et je laisse à la suite de nos études le soin d'éclaicir ce sujet. XIV 18-2

§ 285. En attendant il n'est pas douteux que l'Eternel n'ait voulu, par l'organe de Melchisédec, quel qu'il soit, mettre son sceau sur tout ce qu'Abraham venait de faire et lui accorder le plus grand bonheur qu'on puisse avoir dans ce monde, celui de se sentir approuvé par son Dieu. Après quoi, et dans tous les cas, il est sûr que notre Seigneur Jésus-Christ est le vrai Melchisédec et le vrai roi de Salem, comme il est aussi le vrai Sacrificateur. C'est de lui que nous recevons le pain et le vin de la grâce de Dieu, en lui et en lui seul que nous pouvons être bénis, à lui, enfin, que nous devons rendre hommage de tous nos succès et de tout ce que nous possédons.

§ 286. Le roi de Sodome, quant à lui, plein de reconnaissance envers Abraham, offrit de lui abandonner tout ce qu'il avait repris aux étrangers, sauf les personnes. Il pensait peut-être qu'Abraham les garderait pour les réduire en esclavage et il le sollicita de ne pas le faire. Le serviteur de Dieu, jaloux de montrer qu'il n'avait point entrepris cette guerre dans des vues intéressées, refusa positivement les présents du roi de Sodome, présents sur lesquels il avait bien quelque droit. Mais s'il était désintéressé, il était juste aussi; en conséquence, il ne se permit pas de disposer de ce qui pouvait légitimement appartenir à Haner, à Escol et à Mamré, les trois Cananéens qui lui avaient prêté secours. Quant à ce que son monde avait mangé, il 21-2

XIV était bien clair qu'il n'avait pas à en rendre compte.
1-24 § 287. Cette conduite d'Abraham, qui paraît toute simple, est vraiment admirable, car nous ne sommes pas habitués à voir chez les hommes tant de générosité et de noblesse d'âme. Voilà ce que c'est que d'appartenir à Dieu et à sa grâce. Abraham vient d'être béni, et toute sa conduite s'en ressent. Il y a d'ailleurs dans ces paroles : « afin que tu ne dises pas : J'ai enrichi Abraham, » comme un souvenir de l'Egypte. C'était trop déjà qu'il eût été enrichi par Pharaon ; il en avait assez de ce genre de bonheur ! Nouvelle preuve que l'Esprit du Seigneur agissait puissamment alors dans le cœur d'Abraham ; car rien n'est plus difficile à l'homme que de recevoir de ses propres fautes des leçons de sagesse.

XXV. Renouvellement de la promesse.

XV § 288. Dans ce même temps, Abraham fut favorisé
1 d'une nouvelle révélation du Seigneur, révélation dont les circonstances sont pleines d'intérêt. L'Eternel se manifesta à Abraham sous une forme visible, sans que nous puissions déterminer comment, et il lui fit entendre ces douces paroles : « Abram, ne crains point ; je suis ton bouclier et ta très-grande récompense. » Soit que le patriarche éprouvât une émotion bien naturelle en voyant la gloire divine, soit que le Seigneur voulût lui rappeler la coupable timidité qui l'avait si mal conduit en Egypte, il commença par lui dire : « Ne crains point. Je t'ai adopté pour mon enfant, et non-seulement je ne viens point avec des menaces, mais c'est pour te bénir que me voici. N'as-tu pas fait tout à l'heure l'expérience de ma grâce ? N'est-ce pas moi qui ai été ton bouclier

dans ta guerre contre les rois, et ne dois-tu pas compter que je te garderai et te défendrai toujours de la même manière? Tu as eu raison de refuser les présents du chef de Sodome; car c'est moi qui me charge de te récompenser: mon approbation, à elle seule, est le plus grand des salaires. » Oh! que bienheurex est l'homme qui met sa confiance dans le Seigneur et qui cherche en lui seul la rémunération! Bienheureux celui qui se sent approuvé en sa conscience de la part de Dieu, après quelque grande détermination, comme le fut Abraham à cette époque! XV 1

§ 289. Enhardi par ces paroles encourageantes, Abraham fait sa plainte au Seigneur, ainsi qu'il convient à ses enfants. Il ne murmure pas contre les voies de la Providence: mais pourtant il s'étonne de ce qu'elles ont d'obscur et il en demande à Dieu lui-même l'explication. Il y avait environ huit ans qu'Abraham était au pays de Canaan et que Dieu lui avait parlé de postérité; or maintenant encore il était sans enfants! Si donc il continuait d'en être privé et qu'il vînt bientôt à mourir, Elihézer, le plus ancien, ou du moins le principal de ses serviteurs, deviendrait naturellement son héritier, c'est-à-dire le chef de toute cette tribu qui marchait sous son commandement. Etait-ce bien là l'intention de l'Eternel? Voilà ce qu'Abraham demande au Seigneur, tout prêt, semble-t-il, à adopter Elihézer pour son fils, si telle est la volonté d'En-Haut. 2, 3

§ 290. Dieu aime que ses enfants lui ouvrent leur cœur tout entier, qu'ils déposent leurs doutes dans son sein et qu'ils lui demandent de leur faire connaître ses intentions. Je n'en veux pas d'autre preuve que la réponse, pleine de bonté, qu'il fit à Abraham. « Non, ce n'est pas Elihézer qui sera ton héritier, mais ce sera 4-6

XV — 4-6 ton propre fils. » Puis, le faisant sortir de
montre, au milieu d'une belle nuit de l
tout parsemé d'étoiles : ainsi, lui dit-il,
rité. « Et Abraham crut à l'Eternel, et
imputa à justice. »

6 § 291. Cette parole, à laquelle je m'arr
plus importantes de la Bible. Elle nous
stitua la justice d'Abraham ; ou, en d'au
qui le rendit juste devant Dieu. Quoique
chez lui, dans deux occasions surtout
débonnaireté, de désintéressement, d
et, pour tout dire en un mot, une grande
à des habitudes pieuses, ce ne furent po
là qui le rendirent juste aux yeux de Di
ces bonnes œuvres, nous avons dû rec
braham commit divers péchés, et Dieu
cœurs et qui est parfait en sainteté, a p
perfection, ou autrement du péché, j
vertus du patriarche. Mais par où il fut t
ble à Dieu, ce fut par sa foi. La foi,
dispense pas des bonnes œuvres, puisqu
les produit, comme nous l'avons remar
pas une œuvre qui tienne lieu, à elle s
les autres; elle n'est pas proprement l
Dieu l'impute, ou la compte à justice.
juste celui qui croit; c'est-à-dire qu'il l
péchés. Ainsi furent justes, Abel, Enoc
ham et tous ceux qui, dans ces temps a
à l'Eternel et à ses promesses. Or nous
nos jours encore, il n'y a pas d'autre mo
devant Dieu.

7, 8 § 292. Après cela, le Seigneur rapp
que s'il l'a fait sortir du pays de ses p

ner la terre de Canaan, et là-dessus Abraham XV
de au Seigneur de lui accorder quelque signe de 7, 8
nesse. Assurément, ce n'était pas par incrédulité;
le même que Dieu avait donné l'arc-en-ciel à Noë,
ım désirait aussi, pour l'affermissement de sa
e quelque marque visible lui fût comme un sceau
me des arrhes de ce qui lui était promis.

3. Alors, sur l'invitation du Seigneur, Abraham 9-11
a des sacrifices extraordinaires pour le détail
ls je renvoie à la Bible. La journée entière se
ans l'attente de ce qui allait arriver. Que faisaient
ictimes partagées en deux? c'est ce qu'Abraham
enait peut-être mieux que nous. Pourquoi nous
arlé de cette circonstance bien simple après tout,
s oiseaux vinrent se jeter sur ces bêtes mortes et
aham les chassa? Quelques personnes ont cherché
s explications; quant à moi, j'avoue que je ne
voir qu'une seule chose: c'est qu'Abraham fut
ngtemps en suspens, qu'il ne perdit pas un instant
les victimes dont il avait répandu le sang par la
de Dieu, enfin qu'il veillait à ce que rien ne vînt
r son sacrifice. Il y a là certainement de l'instruc-
ur nous, et je pense qu'avec l'aide de Dieu mes
s la découvriront d'eux-mêmes.

4. Comme le soleil se couchait, Abraham tomba 12-1
n profond assoupissement. Il lui sembla que des
es fort épaisses l'enveloppaient; son cœur tres-
d'une vive émotion, et la voix de l'Eternel lui
endre des choses qui durent l'étonner et l'émou-
ıcore plus que tout le reste. Il lui fut dit que sa
té, cette même postérité à laquelle Dieu promet-
pays de Canaan pour toujours, demeurerait pen-
uatre siècles dans un pays qui ne lui appartien-

XV — 12-16 drait point; qu'elle y serait opprimée; puis, qu'elle se verrait délivrée et enrichie, tandis que ses oppresseurs seraient châtiés de la main de l'Eternel; enfin, qu'à cette même époque les descendants d'Abraham rentreraient au pays de Canaan, pour en chasser les Amorrhéens dont l'iniquité serait alors parvenue à son comble. — N'est-il pas vrai qu'il dut y avoir quelque chose de bien saisissant pour le patriarche d'entendre ainsi le Seigneur lui faire l'histoire d'un peuple dont pas un individu encore n'était au monde; sans compter ce que Dieu lui dit en passant sur sa propre mort? 15 Faut-il que j'attende d'être arrivé à la fin de la Genèse pour faire voir à mes lecteurs comment cette prédiction s'est accomplie? N'ont-ils pas plus d'une fois entendu parler de la servitude d'Egypte, de la délivrance qu'obtinrent les enfants d'Israël et de la conquête qu'ils firent du pays de Canaan sous Josué? Qu'ils admirent donc, dés à présent, la toute science de ce Dieu qui voit la fin des choses avant leur commencement, et disons-nous qu'il en est de chaque enfant de Dieu, comme du peuple d'Israël. Nos destinées sont entre les mains du Seigneur; s'il permet que nous soyons éprouvés un peu de temps, il sait bien quelle issue tout cela doit avoir pour ses élus.

§ 295. Il ne se peut, non plus, que vous n'admiriez la clarté de cette prophétie, et pourtant elle renferme sur un point particulier une obscurité vraiment très-grande. Il semblerait à la lire que le peuple d'Israël devait être esclave de l'Egypte pendant quatre cents ans. Or, non-seulement, il ne fit pas un aussi long séjour dans les domaines de Pharaon, mais encore il s'en faut de beaucoup qu'il y ait été constamment opprimé. Voilà une erreur grave, diront quelques-uns, et la Parole de

Dieu se trouve en défaut Sur quoi, je ferai remarquer d'abord que cette erreur apparente est une preuve manifeste de l'authenticité de la prophétie. Celle-ci était presque complétement accomplie aux jours de Moïse. Or Moïse savait sans doute aussi bien que nous, et le temps que le peuple d'Israël avait passé en Egypte, et celui pendant lequel les Pharaons l'avaient opprimé. Si donc il a dit 400 ans, c'est parce que le St.-Esprit lui a fait rapporter la chose en ces termes et parce que l'Eternel avait effectivement dit à Abraham quatre cents ans. Ensuite, le Seigneur, en s'exprimant ainsi, ne s'est sûrement pas trompé; mais c'est nous qui nous trompons quand nous supposons qu'il n'a voulu prophétiser que le séjour en Egypte et la dure servitude à laquelle les enfants d'Israël y furent assujettis. Si, par exemple, Dieu a entendu annoncer que, jusqu'à leur sortie d'Egypte, les fils d'Abraham, héritiers de la promesse, ne posséderaient pas le pays de Canaan; qu'après y avoir vécu un certain temps sous le bon plaisir des Cananéens, ils devraient s'établir en Egypte et s'y voir persécuter jusqu'à ce qu'une grande délivrance vînt les tirer de là, alors tout s'explique; car, en effet, il s'est écoulé quatre siècles environ depuis le moment où cette prophétie fut prononcée jusqu'à Moïse. Et voilà comment l'obscurité même dont elle fut enveloppée en fait ressortir la vérité. Du reste, je comprends très-bien que Dieu, qui est justement jaloux de sa gloire, ne doive jamais révéler aux hommes les choses à venir de manière à ce que l'avenir n'ait plus de secret pour eux. C'est pourquoi, lorsqu'il prédit l'époque à laquelle certains événements arriveront, nous pouvons compter que la prophétie sera conçue en termes tels qu'on ne puisse pas, avant l'accomplissement, la comprendre dans toute son étendue.

XV — 12-1

XV 17 § 296. Quand Abraham eut reçu de Dieu cette parole prophétique, le soir était venu, et il se fit une nouvelle merveille qui, jointe à tout le reste, dut laisser dans l'esprit du patriarche une impression ineffaçable. Au milieu d'une profonde obscurité, des brandons de feu, comme ceux qu'on sortirait d'une fournaise, se mirent à courir au milieu des victimes qu'il avait immolées et partagées, et, à ce qu'il paraît, sans les consumer. Belle image, n'est-ce pas, des délivrances dont Israël serait l'objet selon la prophétie, aussi bien que du salut éternel que la grâce de Dieu promet à ceux qui croient. Le feu de l'enfer ne saurait les atteindre, car l'Eternel les a pris à lui et il les garde.

18-21 § 297. Tels furent les signes que l'Eternel donna à Abraham. Voilà comment il ratifia son alliance ou ses promesses. A cette occasion, il lui répéta, pour la troisième ou quatrième fois, qu'il pouvait compter que sa postérité habiterait un pays qui lui appartiendrait en propre. Cette contrée, appelée le pays de Canaan, devait être occupée d'abord par diverses peuplades qui sont nommées en cet endroit. Parmi elles vous voyez figurer les Cananéens proprements dits et les Amorrhéens, dont il est fait mention au verset 16. Après quoi, le Seigneur détermine l'étendue qu'aurait la terre d'Israël. Au nord-est l'Euprate et au sud-ouest le fleuve ou torrent d'Egypte. On pense généralement qu'il faut entendre par ce dernier le Rhinocolure ou El-Arisch, et non pas le Nil. Nous verrons plus tard, qu'au temps du roi Salomon, le pays d'Israël eut effectivement ces limites extrêmes, formant une longue zone du sud-ouest au nord-est.

XXVI. Agar et Ismaël.

§ 298. Depuis cette grande vision d'Abraham, deux XVI
années s'écoulèrent sans qu'il se passât rien de nouveau. 1, 2
Mais alors Saraï, sa femme, forma un malheureux dessein qui put la séduire par son apparence de générosité, mais qui n'en fut pas moins pour elle, la toute première, une source de profonds chagrins. Comme elle n'avait toujours point d'enfant, il lui vint à l'esprit de donner elle-même à Abraham une autre femme et d'adopter les enfants que cette femme aurait de lui. Ainsi, pensait-elle, s'accomplira la promesse que Dieu a faite au patriarche, et peut-être se figurait-elle agir en cela par la foi. Ce qui pouvait contribuer à son illusion, c'est que l'Eternel avait bien déclaré qu'Abraham aurait pour héritier un fils, mais il n'avait pas dit qu'il aurait ce fils de Saraï. Or, ce que la femme d'Abraham ne comprenait pas, c'est que Dieu n'a jamais besoin de nos fautes pour accomplir sa volonté, et que, aussi longtemps qu'elle vivrait, Abraham ne pouvait sans péché avoir des enfants d'une autre que d'elle; car c'est une relation fort sainte que celle du mariage.

§ 299. Abraham, vrai fils d'Adam, obéit à la parole de sa femme, comme Adam avait obéi à celle d'Eve (§ 107). On ferait, je crois, le plus grand tort au patriarche, si on l'accusait de s'être laissé entraîner par une passion criminelle. Quand on pense combien, dans l'Orient et de tout temps, l'usage voulait que les femmes vécussent entre elles et les hommes aussi entre eux, il est à savoir si Abraham avait seulement jamais fait attention à Agar, au milieu des servantes de Saraï. Dans

XVI tous les cas, il ne doit pas venir à la pensée qu'un hom-
1, 2 me du caractère et de l'âge du patriarche, se soit livré à d'impures convoitises; encore moins, que Saraï eût pu consentir à y donner les mains. Non; la faute d'Abraham, faute très-réelle, ne fut pas autre, dans le fond, que celle de Saraï. Ils voulurent l'un et l'autre, par impatience de foi, avoir un fils qui, né d'Abraham, pût être héritier de la promesse. Seulement, le tort du patriarche fut d'autant plus grave qu'il était le chef de sa femme, qu'il avait reçu de plus grandes grâces et qu'il n'aurait pas dû se laisser conduire par elle.

3, 4 § 300, Hélas! ils ne tardèrent pas l'un et l'autre à s'apercevoir qu'ils étaient sortis de la droite voie. Agar, esclave Egyptienne qu'Abraham avait sans doute reçue de Pharaon en même temps que les richesses qui lui avaient déjà causé tant de chagrin, Agar, voyant qu'elle allait devenir mère, se mit à mépriser sa maîtresse. Elle se crut, dès ce moment, la vraie femme d'Abraham, et, bien que tout nous atteste que son maître ne la sortit point de son état pour en faire, à proprement parler, son épouse, puisqu'il n'en eut pas d'autre enfant, elle s'enorgueillit dans son cœur, et Saraï fut la première victime de la faute qu'elle avait commise en donnant elle-même Agar à Abraham, et selon toute apparence, en y contraignant son esclave.

5 § 301. On conçoit que Saraï dut ressentir vivement l'outrage qui lui était fait; mais si elle avait mieux compris ses propres torts, elle se serait montrée moins aigrie, tout en s'efforçant de ramener Agar dans le devoir. En femme passionnée et irritée, elle fait tomber sur Abraham des reproches qu'elle aurait dû s'adresser à elle-même. Mais il en est à peu près toujours ainsi. Lorsqu'on a porté quelqu'un au mal, il est rare qu'on lui

en sache gré; et si les choses tournent dans un mauvais sens, on ne manque pas de lui en attribuer toute la responsabilité. XVI —

§ 302. La réponse pleine de douceur que fit Abraham aux récriminations si violentes et si injustes de sa femme, prouve que rien, dans sa conduite, n'avait pu autoriser Agar à s'oublier comme elle le faisait vis-à-vis de Saraï. Ne pensez pas, d'ailleurs, qu'Abraham ait autorisé sa femme à maltraiter Agar. Il lui dit bien de faire à son égard comme il lui semblerait bon; mais il entendait seulement qu'Agar n'ayant pas cessé d'être la servante de Saraï, celle-ci devait user de son autorité pour la ramener dans l'obéissance; nouvelle preuve, s'il le fallait, que le patriarche ne s'était point épris d'un amour passionné pour Agar, car la passion aveugle et vous le voyez demeurer ici parfaitement calme et juste. Sa faute fut assez grave pour qu'on évite de l'exagérer. Cette faute même, on ne la comprendrait pas de la part d'un enfant de Dieu, si l'on ne savait que les lumières ne sont pas toujours proportionnées à la foi. Abraham était un croyant et, par sa foi, il fut justifié devant Dieu; cette foi même fut le principe de l'obéissance qu'il rendit généralement au Seigneur depuis sa vocation ou sa conversion; mais il n'avait pas, pour éclairer sa marche, tout le trésor d'enseignements et d'exemples, ni toute l'abondance du Saint-Esprit que les chrétiens possèdent maintenant. C'est ce qu'il ne nous faut jamais perdre de vue quand nous jugeons les fidèles de l'ancien temps. Il n'y a pas deux morales; mais les fidèles ne sont pas tous également éclairés sur leurs devoirs. 6

§ 303. Saraï, interprétant la réponse de son mari selon le gré de sa passion, se mit à maltraiter Agar, au point

que celle-ci prit la fuite. Rien ne saurait
la violence. Que Saraï eût de légitimes su
contre Agar, cela est incontestable; mais
sortes de raisons pour tempérer par de
ton ferme qu'elle était autorisée à prendr
reste, il faut dire que nos traductions
exprimé plus que ce qu'on lit dans le te
est écrit proprement que Saraï *humilia* sa
c'est le même verbe que celui qui se trou
lorsque l'Ange dit à Agar : Retourne à
t'humilie sous elle. Il ne faut donc pas
mauvais traitements de Saraï soient allés
talité; mais de combien d'autres manière
peut-il pas vexer et humilier ses domesti
que Saraï poussa les choses bien loin, et
blement de son mari, puisque Agar, dé
solut à s'enfuir.

§ 304. Cependant, ce coup de tête
montrant tout ce qui s'était développé
âme, pourrait nous faire penser qu'il
de la part de Saraï, beaucoup de rep
primandes, ni de dureté pour l'exas
ner son départ; car il est des gens do
est tel, qu'un rien suffit pour les
mêmes. Jusqu'ici l'on ne peut pas d
d'Abraham et d'Agar, cette dernièr
coupable. On ne saurait assurémen
de ces malheureuses femmes qui
deur, sont la honte de le
penser que si Saraï av
qu'elle
de do
pa

contestera que sa position n'ait été fort difficile cela d'autant plus qu'elle était née dans un pays ygamie commençait à devenir fort commune s! le péché engendre le péché : si tu fais mal, à la porte » (Gen. IV, 7). Une première faute nce a peut-être joué le principal rôle, est suivie d'autres fautes plus graves, ou elle ur se manifeste tout entière. Agar, après qu'elle devait de respect à sa maîtresse, porter ses mauvais traitements; elle lui ns laquelle plus que jamais le devoir elle court volontairement au devant piéges et de misères; car, malheur le châtiment!

Dieu est plein de bonté envers ses e la maison d'Abraham, nommément dre. Agar avait pris son chemin aissance. Arrivée au désert où elle s'était arrêtée, elle avait mieux que l'eau la plus limpide u désert : les consolations de E L'ETERNEL lui apparurent. int encore fait mieux que nous nous a bien parlé de la trée d'Eden, après qu'elle us a montré fréquemment arm, avec Caïn, après L'ETERNEL, lorsque

cet Ange

GE
XV,
s
s
le
i-
l le
des
ts où
t. »
essions 15,
pouvons
que nous
ti sur le-
itté le bon
, elle eut un
ie avait alors
ésus-Christ. Il
uit le père des
, dans ce siècle
es, disputent aux
que !

XVI 8, 9 viens-tu et où vas-tu? » Quand Agar lui eut fait sa réponse, l'Ange lui dit : « Retourne à ta maîtresse et t'humilie sous elle. » Avant toutes choses, il commence par lui rappeler son devoir. Peu lui importe, à elle, que Saraï ait eu tort ou raison. Agar lui appartient, Agar lui a manqué, Agar a résisté au châtiment : il faut qu'elle rebrousse chemin et qu'elle consente aux humiliations les plus dures, comme doit le faire une servante du Seigneur. La consolation et la paix ne sont qu'à ce prix. Le pécheur trouve auprès de Dieu le pardon en abondance, mais non pas tant qu'il demeure volontairement dans la voie de l'iniquité.

10-12 § 307. Puis, l'Ange de l'Eternel voulant relever le courage d'Agar, lui parle en des termes remarquables sous plus d'un rapport : « Je multiplierai tellement ta postérité qu'elle ne se pourra compter, tant elle sera grande. » Prophétie qui, se rattachant d'ailleurs à la promesse générale faite à Abraham, s'est accomplie d'une manière admirable. D'Ismaël, fils d'Agar, sont issus les Ismaëlites, ou Arabes, race encore subsistante et qui couvre de ses tentes une grande partie de l'Afrique et de l'Asie. — Mais, encore une fois, qui est cet Ange de l'Eternel qui tient le langage du Créateur des cieux et de la terre : « Je multiplierai ta postérité....? » Tu auras un fils, dit-il à Agar; tu l'appelleras Ismaël, nom composé de deux mots hébreux, dont l'un veut dire *exaucer*, tandis que l'autre est un des noms de Dieu. Puis l'Ange décrit ce que sera Ismaël, et plus encore sa postérité. Sauvage, fière, indomptable comme l'onagre du désert, elle sera constamment en guerre, vivra la plupart du temps de pillage, aura une existence nomade, occupera de vastes territoires, et sera redoutable à ses voisins et à ses frères mêmes. Tels ont été les Arabes dès

le commencement de leur existence comme peuple, tels ils sont encore maintenant. C'est une des prophéties les plus remarquables de l'Ancien Testament. XVI —

§ 308. Que la parole qui vint annoncer à la servante de Saraï de si grandes choses ait été la parole même du Seigneur, c'est ce dont on ne peut douter, puisqu'elle s'est accomplie d'une manière si parfaite; mais il y a plus que cela, il paraît clairement que l'Ange qui parlait à Agar était l'Eternel lui-même. Nous en avons trois témoignages : celui de Moïse, qui dit . « Alors elle ap- » pela le nom de l'Eternel qui lui parlait »....; puis, le témoignage d'Agar, qui l'appelle « le Dieu fort de Vi- sion, » ce qui signifie : ou le Dieu qui m'a vue, ou le Dieu qui s'est fait voir à moi; enfin, le témoignage des hommes de ce temps-là, qui nommèrent le puits où s'était arrêtée Agar : « le puits du Vivant qui voit. » 13, 1

§ 309. Si la Bible ne nous dit pas quelles impressions cette grande scène produisit sur Agar, nous pouvons sans trop de peine les imaginer. Tout ce que nous voyons, c'est qu'elle retourna en arrière, parti sur lequel il n'y a jamais à hésiter lorsqu'on a quitté le bon chemin. Comme le Seigneur le lui avait dit, elle eut un fils qu'Abraham appela Ismaël. Le patriarche avait alors 86 ans. Ce devait être l'an 1911 avant Jésus-Christ. Il y aurait donc plus de 3750 ans que naquit le père des tribus arabes, dont une faible partie, dans ce siècle même et au moment où j'écris ces lignes, disputent aux armées françaises le littoral de l'Afrique ! 15, 1

XXVII. Nouvelles révélations de Dieu à Abraham. — La Circoncision. — Isaac promis par deux fois.

XVII § 310. Treize années s'écoulèrent depuis la naissance
1, 2 d'Ismaël sans qu'Abraham reçut aucune nouvelle révélation du Seigneur, si du moins nous pouvons l'inférer du silence de la Bible. Toutes choses, sans doute, se passaient paisiblement dans les tentes du patriarche. Ismaël grandissait, et son père se plaisait à voir dans ce jeune garçon l'héritier de ses biens et surtout celui de la promesse. Mais, après ces treize années, durant lesquelles l'âme d'Abraham ne dut pas être parfaitement heureuse, par cela même que le Seigneur semblait avoir interrompu ses communications, il fut favorisé d'une vision qui vint raffraîchir le souvenir qu'il avait gardé de la précédente (§ 288 et suiv.), comme de celle qu'Agar avait pu lui raconter. L'Eternel lui apparut, et, après avoir proclamé son nom : le Dieu Fort, Tout-Puissant, il exhorte Abraham à marcher devant sa face ainsi qu'Hénoc, à être intègre et droit comme Noë; puis il lui donne à entendre qu'il est venu pour contracter solennellement alliance avec lui. Les bases en avaient été posées par le Seigneur longtemps auparavant, savoir à l'époque même où il appela Abraham. On peut bien dire qu'il y avait eu dès lors une alliance entre Dieu et lui; mais voici le moment précis où elle fut ratifiée.

3-9 § 311. Abraham, plein d'une vénération profonde pour son Dieu, et tout ému dans l'attente de ce qu'il allait ouïr, se prosterna le visage contre terre; nous de même, c'est avec une sérieuse attention que nous devons écouter ce qui fut dit au père des croyants.

§ 312. Conformément aux premières paroles que le Seigneur avait jadis adressées à Abraham, l'alliance définitive qu'il traita avec le patriarche fut toute fondée sur des promesses. S'il commença par des exhortations, c'est qu'en effet celui qui veut absolument vivre dans le péché n'a rien de bon à attendre de Dieu, mais après tout, nul ne peut subsister devant lui que par sa grâce. XVII 3-9

§ 313. Les promesses de Dieu sont au fond toujours les mêmes, nous le voyons bien ici. Mais il y a pourtant dans cette nouvelle proclamation qu'en fait le Seigneur, quelques traits particuliers sur lesquels je dois fixer votre pensée. — Jusqu'ici, Dieu s'était borné à dire qu'Abraham aurait une nombreuse postérité; maintenant, il lui déclare que de lui sortirait un grand nombre de nations, qu'il deviendrait des nations, c'est-à-dire que des peuples mêmes qui ne descendraient pas de lui deviendraient un avec lui par la foi, enfin que des rois se glorifieraient de l'avoir pour père. Dans le but de rattacher cette prophétie à un signe permanent, l'Eternel changea le nom du patriarche. Il s'était appelé jusqu'à ce moment ABRAM, ce qui voulait dire *Père illustre;* Dieu lui impose le nom de ABRAHAM, qui signifie *Père d'une grande multitude.* 4-6

§ 314. L'alliance de Dieu avec Abraham est une alliance éternelle. Il avait déclaré par Noë qu'il serait le Dieu de Sem (§ 233); ici nous voyons quelle est la branche des descendants de Sem qui devait hériter de cette promesse. Puis, quand Dieu dit à Abraham qu'il serait éternellement son Dieu et celui de sa postérité, il faut nécessairement entendre cela de la postérité spirituelle d'Abraham, savoir de tous ceux qui, ayant hérité de sa foi, ont aussi, par le fait, le même Dieu que lui. 7

§ 315. Tout comme il y eut un signe de l'alliance de 10-14

XVII — 10-14 Dieu avec Noë, il devait y en avoir un de son allia avec Abraham. Mais comme la promesse particul faite à Noë s'adressait à tout le genre humain, le qui servit de sceau à la promesse, fut un signe extéri très-apparent et en quelque sorte universel. Il ne vait en être de même pour Abraham et les siens. Il lait un signe personnel, connu, pour ainsi dire, Dieu seul et de celui qui le portait. En conséquen Dieu institua la cérémonie religieuse de la circonci cérémonie que les Juifs pratiquent encore; avec les Mahométans, qui la tiennent des Arabes, et b coup d'autres peuples par simple imitation.

§ 316. Ordonnée de Dieu, cette cérémonie était faitement sainte; car ce retranchement du prépuce destiné à rappeler que ce qui est né de la chair est ch ou autrement que l'héritage naturel qui nous est tra mis par nos pères, c'est le péché, non la grâce et foi; en sorte qu'Abraham, lui-même pécheur, n'eng drerait que des pécheurs. Puis, cette cérémonie m trait qu'il faut que le péché originel soit retranché, p qu'on puisse devenir héritier de la promesse; et com la circoncision vint après la promesse, après qu'Ab ham y eut cru, après qu'il eut été déclaré juste dev Dieu par sa foi, nous voyons que ce n'était pas ass ment la circoncision qui rendait enfant de Dieu, m qu'elle était simplement le signe et le sceau de la ju fication qui s'obtient par la foi (Rom. IV, 11). — est facile de remarquer que tout cela peut se dire lement du baptême; aussi l'envisage-t-on généralem comme la cérémonie qui a remplacé celle de la circ cision.

12, 13 § 317. Il est à remarquer qu'Abraham dut circon tous les gens de sa maison, et non pas seulement

ui était, je pense, une manière de montrer XVII
nt ce que je disais tout à l'heure (§ 314), c'est 12, 13
nt de vue religieux Abraham n'est pas le père,
seulement de ceux qui sont sortis de lui. Dès
lonc, l'alliance faite avec Abraham comprit des
appartenant à diverses branches de la famille

Après cela, l'Eternel annonça à Abraham que 15-21
lonnerait un fils, et le verset 16 exprime que
par elle, ou autrement par le fils dont elle de-
mère, que s'accompliraient les promesses. A
cette parole, le premier mouvement du pa-
ut de se prosterner la face contre terre; puis,
une tentation d'incrédulité, il lui vint sur les
rire moqueur et défiant que Satan entretient
qu'il veut perdre, et auquel même un enfant
eut céder par intervalle s'il n'y prend garde.
'Abraham élevait réellement des doutes sur la
ssance de Dieu? Nous ne saurions le penser.
mait tendrement Ismaël. Il eût voulu en faire
er. Il le demanda même à l'Eternel; et c'est 18
, ses affections naturelles se plaçant entre lui
neur, il hésita un moment dans sa foi, parce
r un moment du moins, il voulut autre chose
ie Dieu voulait.

Cependant, le Seigneur, dans sa miséricorde,
sse pas son serviteur à cause des infirmités de
l'assure qu'Ismaël aurait aussi sa part des bé-
s; mais il lui déclare de nouveau que l'héritier
nt dit de toutes les promesses, serait le fils qui
it de Saraï l'année suivante et il lui donne
le nom d'Isaac. — Quant à SARA, nom que
imposa à la mère des croyants, il veut dire

XVII 15-21 § 320. Lorsque Celui qui venait de parler à Abra fut remonté au Ciel, le patriarche s'empressa d'exéc son commaudement au sujet de la circoncision. Is avait alors treize ans; de là vient que, de nos jo les Arabes circoncisent leurs fils à cet âge.

XVIII 1-3 § 321. Peu de temps après, Abraham étant assis vant sa tente dans la plaine de Mamré, il eut une n velle révélation de l'Eternel. Celle-ci est, à beauc d'égards, une des plus remarquables. Elle nous att non-seulement que le Seigneur s'est fait voir à Abrah mais encore qu'il s'est montré à lui en figure d'hom Ainsi, ce n'est pas seulement quand le Seigneur na de la Vierge Marie qu'il est venu sur la terre, mais dans les anciens temps; et, d'après ce qui est di St.-Jean, chap. I, vers. 18 : « Personne ne vit jam Dieu, son Fils unique est celui qui nous l'a fait con tre, » nous sommes sûrs que c'est lui, la Parole é nelle du Père, qui s'est manifesté à Abraham dans ce occasion, comme dans les précédentes (§§ 310, 3 288, 259, probablement aussi 284).

§ 322. Trois hommes se présentèrent devant Ab ham, mais ce fut à l'un d'eux qu'il rendit particuli ment honneur (vers. 3). Les deux autres sont app des anges (Chap. XIX, 1); mais Lui, il est appelé exp sément l'Eternel (XVIII, vers. 1, 13, 17, 20, 26, 3 Abraham l'invoque comme le Seigneur (vers. 27, 3 et enfin cet Homme-Dieu parle en des termes qui app tiennent à Dieu seul (vers. 26, 28, 29, 30, 31, 32), il n'y a que Dieu qui puisse pardonner les péchés.

§ 323. Quant à Abraham, qui reconnut très-b Celui qui venait à lui avec tant de condescendance, le reçut de la même manière que Lazarre et ses sœ Simon le lépreux, et tant d'autres, reçurent le Seign

dans leurs maisons, lorsque, plusieurs siècles après, il vint sur la terre dans la personne et sous le nom de Jésus, le Christ. Il l'accueillit comme nous devons l'accueillir nous-mêmes, car il demande à habiter dans nos cœurs, et, spirituellement, dans nos demeures. — On s'étonne, au premier abord, de la quantité de nourriture qu'Abraham fit apprêter pour ses hôtes ; mais il faut se rappeler les nombreux domestiques qu'il avait à sa table. XVIII — 1-8

§ 324. Un des buts que le Seigneur se proposait en se manifestant de rechef à Abraham, c'était de lui répéter la promesse relative à Isaac et de le faire devant Sara. Celle-ci, selon l'usage des femmes dans l'Orient, ne s'était pas montrée ; mais de l'intérieur de sa tente elle pouvait ouïr tout ce qui se disait, et elle l'écoutait en effet. Quand elle entendit que, l'année suivante, elle aurait un fils, elle éprouva le même sentiment d'incrédulité qui avait traversé le cœur d'Abraham, la première fois que cette merveille lui avait été annoncée. Mais, chez Sara ce ne fut pas comme chez Abraham, une affection légitime en soi qui l'empêchait de croire ; son incrédulité fut plus réelle et plus coupable : elle se défia décidément du pouvoir de Dieu. Tout cela se passa dans l'intérieur de son âme. Elle ne dit rien de ce qu'elle éprouvait, car elle rit en elle-même ; et de plus, elle n'était vue de personne. Aussi quel ne dut pas être son étonnement, lorsqu'elle entendit la voix de Celui qui parlait dehors, dire à Abraham : « Pourquoi Sara a-t-elle ri ? Pourquoi a-elle douté ? Y a-t-il quelque chose de caché et d'impossible à l'Eternel ? » Sara eut donc lieu de se convaincre que celui qui parlait à Abraham connaît toutes choses ; et celui qui connaît toutes choses, peut toutes choses aussi. Mais elle ne se donna pas le 9-14

XVIII 9-14 temps de faire ces réflexions. La peur fut, sur l'heure, son unique sentiment, et elle n'eut rien de plus pressé que de nier d'avoir ri. Il paraîtrait que, dans son émotion, elle s'écria à haute voix : « Je n'ai point ri, » ajoutant, comme Adam, le mensonge à son péché. Aussi s'attira-t-elle de la part du Seigneur cette parole sévère « Cela n'est pas. »

§ 325. Nous aurions tort cependant de voir en Sara une femme impie qui se moquait habituellement de la Parole divine. Hélas! il lui arriva comme à tous ceux qui dans les choses du Seigneur, regardent à l'homme plutôt qu'à Dieu. La Bible nous parle de la foi de Sara (Héb. XI, 11); elle ne fut donc pas une incrédule; mais il y eut en elle une incrédulité momentanée très-répréhensible; une incrédulité dont elle eut honte, bien que ce n'ait pas été de la bonne manière. Comme on voit clairement ici que le doute vient de Satan ; car, qu'est-il au fond, si ce n'est un démenti qu'on donne à Dieu, et un acheminement à toutes sortes d'erreurs et de mensonges? Si bien que l'enfant de Dieu lui-même, quand il lui arrive de manquer de foi, tombe dans des fautes aussi graves que celles des mondains les plus irréligieux.

XXVIII. Destruction de Sodome.

16-23 § 326. « Le secret de l'Eternel est pour ceux qui le craignent. » Lorsque les hôtes d'Abraham le quittèrent, ils dirigèrent leurs pas du côté de Sodome, et, comme Abraham les accompagnait, il demeura seul avec le Seigneur, tandis que les deux autres se rendaient à leur destination. Alors le Seigneur jugea bon de révéler au

patriarche ce qu'il allait faire, et il est très-intéressant XVIII
de remarquer par quels motifs il lui accorda cette fa- 16-23
veur. En toute première ligne, ce fut par la raison même 18
qu'Abraham était l'héritier des promesses de Dieu; d'où nous voyons comment le Seigneur se plaît à combler de grâces ceux qu'il a reçus en sa grâce. Puis c'était parce qu'il était sûr que la piété d'Abraham était véritable. Il ne manquerait pas de l'inculquer à ses enfants, et il se montrerait digne ainsi de la vocation que Dieu lui avait adressée.

§ 327. C'est une expression bien remarquable que 20
celle qui se trouve en ce verset. Les péchés des hommes sont représentés comme ayant tous une voix que Dieu entend du lieu de sa demeure. Oh! qu'il doit être horrible le cri que produit la multitude des péchés qui se commettent à chaque instant ici-bas! Que de mensonges, que de disputes, que de fraudes, que d'impuretés, et, même que de vols et de meurtres qui souillent le monde sans relâche et dont la voix accusatrice s'élève devant Dieu! En vérité, il n'est pas surprenant que ses châtiments se promènent sur la terre; il faut s'étonner plutôt de sa patience incompréhensible!

§ 328. Cependant, l'Eternel a montré dans tous les 21
temps, par de grands exemples, qu'il n'est point indifférent au péché. C'est ce qu'indique cette manière de parler : « Je descendrai et je verrai maintenant... » La corruption des habitants de Sodome et des villes voisines était devenue telle, que Dieu déclare ne pouvoir la souffrir davantage. S'il avait promis de ne plus détruire le genre humain par un déluge, il ne fallait pas que les impies pussent imaginer que leurs crimes demeureraient impunis. Sans doute que la justice divine ne s'exerce pas tout entière ici-bas; mais il est nécessaire que Dieu

XVIII 21 la rappelle de quelque manière aux hommes, trop p tés, hélas ! à la mettre en oubli. C'est ce qu'il se pr sait de faire en frappant les habitants de Sodome, quoiqu'il ne le dise pas expressément à Abraham, ci ci connaissait trop bien leurs désordres pour ne p comprendre tout de suite de quoi il s'agissait.

23-33 § 329. Alors vint une des plus belles prières qu Bible nous ait conservées. C'est ce qu'on appelle prière d'intercession ; c'est-à-dire une de ces oraisons lesquelles nous implorons la grâce de Dieu sur d'au que sur nous. Rien, dans la Parole, ne nous cond croire, comme le pensent les catholiques romains, les fidèles trépassés prient pour nous. Il n'y a dan ciel qu'un seul Intercesseur pour les hommes, c Jésus-Christ ; mais il est certain, d'un autre côté, les fidèles qui sont sur la terre doivent intercéder près du Seigneur en faveur de leurs parents, de le amis, de leurs ennemis, de tous les hommes, pou qu'ils soient vivants, car nous ne pouvons pas p pour des morts.

§ 330. Nous apprenons par la prière d'Abraham qu'est la vraie prière. C'est un entretien de l'h fidèle avec son Dieu. Elle ne consiste pas, comme qu ques-uns le pensent, en de beaux et de longs discou C'est quelque chose qui est beaucoup plus à la po de tout le monde qu'on ne le croit communément. P ler à Dieu et écouter ses réponses ; voilà la prière. Dieu ne nous répond plus d'une voix qui frappe oreilles, il nous répond dans le cœur par sa Parole, Bible, et par son Saint-Esprit ; souvent aussi il dirige événements de manière à nous faire connaître clai ment sa volonté.

§ 331. Nous apprenons aussi de la prière d'Abrah

Avec quel abandon et quelle confiance, mais aussi avec XVIII
quelle vénération et quelle humilité nous devons in- 23-33
voquer le Seigneur. Puis, elle nous montre la per-
sévérance qui doit caractériser nos prières. Ne crai-
gnons pas d'importuner Dieu. Abraham cessa plus vite 32
d'implorer le Seigneur que le Seigneur ne se lassa
de lui répondre. Enfin, nous y voyons quels sont les
sentiments qui dictent les bonnes prières : ce sont 24, 25
l'amour du prochain et le zèle pour la gloire de Dieu.
Quelle belle âme que celle d'Abraham, ou plutôt quels
beaux fruits la grâce de Dieu y avait fait mûrir !
Comme il aime ces pauvres pécheurs de Sodome, et
comme il craint qu'on ne parle mal de l'Eternel et de
ses voies !

§ 332. Après cela, nous avons à admirer ici non-
seulement l'infinie bonté avec laquelle le Seigneur écoute
Abraham, mais encore la miséricorde qu'il manifeste
jusqu'à la fin. A coup sûr, il ne punit que lorsqu'il le
doit. C'est ce que le patriarche sentit parfaitement,
quand il vit qu'il n'y avait pas même dix justes dans la
ville, et que le Seigneur l'eût certainement épargnée
s'il y était trouvé ce petit nombre d'âmes fidèles, le
patriarche n'insista pas davantage. Avec un Dieu si
juste, il n'y a pas à craindre que le châtiment dépasse
l'offense, et, très-certainement, nous ne pouvons pas
nous flatter d'aimer les hommes plus qu'il ne le fait.
Rappelons-nous cette observation, toutes les fois que
nous serions tentés de trouver trop sévère la punition
et la Parole de Dieu menace les pécheurs non con-
vertis.

333. Il est donc bien vrai que la corruption des XIX
hommes de Sodome et de Gomorrhe était horrible, puis-
qu'il ne se trouvait pas dix personnes parmi eux qui

XIX 1-11 eussent cette foi par laquelle on est juste devant l'Eternel. Les deux anges arrivèrent sur le soir à Sodome. Deux anges; voilà ce qu'étaient les hommes qui étaient venus chez Abraham avec le Seigneur. Des anges! Deux de ces êtres excellents en force, en sagesse et en pureté dont l'Eternel s'est plus d'une fois servi pour annoncer de bonnes nouvelles à ses enfants sur la terre ; de là leur vient leur nom d'*Ange*, qui signifie *messager*. Ceux-ci avaient été revêtus par la puissance de Dieu d'une forme humaine, et c'est auprès de Lot qu'il les envoie avant de détruire l'impie Sodome, cette ville où le neveu d'Abraham avait eu le tort de se fixer! Mais Dieu se montra toujours plein de compassion envers ceux qui lui appartiennent.

§ 334. En lisant les treize premiers versets du chapitre où nous sommes parvenus, vous remarquerez l'empressement avec lequel Lot reçut ces hommes, en qui peut-être il ne vit d'abord que deux étrangers qu'il s'agissait de mettre à l'abri des outrages des méchants hommes de la ville. Vous remarquerez ensuite l'effroyable corruption des habitants de Sodome qui voulaient faire subir aux hôtes de Lot les plus infâmes traitements. Après quoi vous verrez dans la proposition que Lot fit à ces pervers de livrer ses filles à leurs honteuses passions, jusqu'à quel point le sentiment moral peut s'affaiblir, même chez un enfant de Dieu, quand il vit habituellement avec des impies. Lot n'avait point trempé dans toutes les iniquités des gens de Sodome; car il est écrit (2 Pierre II, 8) que son âme juste s'affligeait au spectacle de leurs turpitudes; il sentait qu'il devait, à tout prix, protéger ses hôtes contre leurs horribles entreprises; mais il eut dû comprendre qu'il n'est jamais permis de faire le mal pour que le bien en arrive. Vous

remarquerez, enfin, comment ces hommes abominables, XIX
irrités de la résistance de Lot, se jettent sur lui, le me- 1-11
nacent de lui faire un parti pire encore.

§ 335. Quand les choses en furent à ce point extrême, le Seigneur fit voir à Lot, sans grande peine, qu'il est puissant pour délivrer et qu'il n'a pas besoin que nous le secondions par nos inventions quelquefois bien coupables. Ses anges, prenant Lot par la main, les retirèrent dans la maison, dont ils tinrent la porte de manière à ce que nul ne pût l'ouvrir ; puis ils répandirent sur les hommes de Sodome un esprit d'aveuglement et de trouble qui les dérouta complétement. C'est ainsi que, bien souvent, l'Eternel dissipe les conseils des méchants et qu'il délivre son peuple.

§ 336. Alors, sans doute, Lot comprit que ces deux 12-16
hommes étaient des envoyés de l'Eternel, et tout cela dut le préparer merveilleusement à recevoir leur message. Aussi n'hésita-t-il pas à les croire. Mais il n'en fut pas de même de ses futurs gendres. Ceux-ci, pleins d'impiété dans le cœur, tournèrent en ridicule ce qui leur fut dit de la part du Seigneur, précisément de la même manière que les moqueurs au temps du déluge. Lot, lui-même, ébranlé peut-être par les propos de ses gendres, montra quelque hésitation lorsque le moment de partir fut arrivé. Mais Dieu est si bon que les anges le prirent par la main et l'entraînèrent ; avec lui, sa femme et ses deux filles.

§ 337. Il fallait maintenant, pour obtenir vie sauve, 17-25
qu'ils atteignissent promptement la montagne voisine ; mais Lot, craignant de ne pas en avoir le temps, supplia le Seigneur de préserver, pour l'amour de lui, la petite ville de Tsohar qui était dans la plaine, et cette demande lui fut accordée. Il s'agissait, en effet, de se hâter, car

XIX Lot était sorti de Sodome à l'aube du jour, et au lever du
17 25 soleil, comme il entrait à Tsohar, il plut des cieux du souffre et du feu, et tout ce territoire avec ses habitants, subit une destruction bien plus épouvantable que celle du déluge. La Mer Morte couvre maintenant une vallée autrefois si magnifique, et la contrée environnante semble avoir essuyé, hier seulement, ce terrible jugement de Dieu.

26 § 338. Les habitants de Sodome et de Gomorrhe ne furent pas les seuls qui périrent. La femme même de Lot, par un regret coupable pour un monde que Dieu avait maudit, voulut, à ce qu'il paraît, retourner en arrière; mais elle fut enveloppée par la catastrophe, et son corps devint semblable à une statue, ou plutôt à une colonne de sel; c'est-à-dire qu'il fut comme cristallisé et qu'il resta là pour servir de monument à la justice divine contre ceux qui ne sont pas droits de cœur.

27-29 § 339. Abraham ayant, dès le matin, gravi le sommet de la montagne qui domine la vallée, il eut sous les yeux ce terrible spectacle. Je n'essaierai pas de décrire les sentiments qu'il dut lui inspirer. Pour nous qui le contemplons de loin, nous avons à faire là-dessus de bien sérieuses réflexions. Ce magnifique pays détruit par l'Eternel il y a plus de trente-huit siècles, est une image de notre monde tout entier, que Dieu consumera pareillement par le feu, au jour de la destruction des hommes impies (2 Pier. III, 7); les gendres de Lot représentent cette masse d'incrédules qui se moquent des jugements de Dieu; Lot, malgré ses torts fort graves, est l'image de ceux que Dieu sauvera de la destruction éternelle. Or, nous voyons clairement, par son exemple, que le salut vient de Dieu. Il faut aussi que le Seigneur nous prenne par la main pour nous sortir

du monde de péché au milieu duquel nous vivons. Il XIX
nous montre le Ciel qui est la montagne où nous devons 27-29
nous réfugier, et la petite Tsohar (ce mot veut dire *petit*)
est une image de l'Eglise ici-bas, savoir de l'assemblée
toujours si peu nombreuse des sauvés. Et comme il fut 22
dit à Lot que le feu du ciel ne descendrait pas qu'il
ne fût entré à Tsohar, il faut de même que le nombre des élus de Dieu, dont se compose son Eglise, soit accompli avant que la fin de toutes choses arrive.

§ 340. Quant à la femme de Lot, sur qui notre Seigneur attire principalement l'attention de ses disciples en St.-Luc, chapitre XVII, verset 32, elle est le triste représentant de ceux qui n'ont qu'une foi morte; or, parmi les hommes à qui l'Evangile est prêché, c'est hélas, le plus grand nombre. Combien, en effet, qui ne nient pas les vérités de la Parole de Dieu, qui ne s'en moquent pas, qui, pour en temps, ont l'air de suivre les enfants de Dieu, mais dont le cœur est partagé entre le ciel et la terre et qui se privent ainsi du salut. Mes chers lecteurs, « souvenez-vous de la femme de Lot, » abandonnez de tout votre cœur le monde et ses convoitises et hâtez-vous de prendre votre refuge dans l'Eglise vivante de Jésus-Christ.

XXIX. Naissance de Moab et d'Isaac.

§ 341. Lot commit peut-être une faute en quittant 30-35
Tsohar, où il était par la permission du Seigneur. Effrayé du spectacle dont il avait été le témoin, il oublia que, sous la garde de Dieu, l'on n'a rien à redouter, et, pour fuir un danger imaginaire, il s'exposa à un danger bien plus réel, quoiqu'assurément il ne pût le prévoir. Ses

XIX — 30-35 deux filles, à ce qu'il paraît, ne s'étaient que trop imprégnées de la contagion qui régnait à Sodome. Par le plus funeste oubli de Dieu, elles conçurent une de ces idées désordonnées que Satan souffle au cœur mauvais de l'homme et qui ne s'accomplissent que trop aisément lorsqu'on ne vit pas en la présence de Dieu. Dans la crainte de demeurer à toujours privées de maris et de postérité, ces malheureuses filles méditèrent et consommèrent le crime le plus révoltant. Ce fut l'aînée qui en forma la première l'odieux projet et qui entraîna sa sœur cadette; comme on voit bien souvent dans les familles ceux qui devraient être en bon exemple, exciter les autres au mal. Cependant, les filles de Lot connaissaient trop leur père pour imaginer qu'il tremperait volontairement dans une pareille abomination; c'est pourquoi, elles commencèrent par attenter à sa raison en l'enivrant, afin qu'il n'eût ni la conscience, ni le souvenir de l'effroyable iniquité qu'elles lui faisaient commettre.

§ 342. C'est assurément une horrible histoire que celle-là. Il faut qu'elle soit bien vraie pour que Moïse nous l'ait racontée; et si Dieu a voulu que nous la trouvassions dans sa Parole, c'est sans doute à cause des graves leçons qu'elle renferme. D'abord, nous y avons, après l'histoire de Noë, une nouvelle preuve des dangers auxquels on expose son âme par l'abus des liqueurs enivrantes. Hélas! combien d'hommes qui, ayant bu avec excès, se sont, pour ainsi dire, réveillés de leur sommeil tout couverts du sang d'un de leurs semblables. Dans leur ivresse, ils prirent une arme, ils frappèrent, ils furent meurtriers sans le savoir. Pareillement aussi, Lot commit un horrible inceste dans l'ignorance de soi-même où il s'était plongé. Com-

bien de jeunes gens qui, échauffés par les fumées du vin, laissent de côté toute pudeur et entrent dans une voie de souillures qui conduit d'ordinaire à la plus complète impiété ! XIX — 30-35

§ 343. Nous apprenons aussi, par cet histoire des filles de Lot, à quels désordres on arrive quand on oublie Dieu. Ceux qui demeurent insensibles aux châtiments et aux délivrances du Seigneur, ce qui fut le cas des filles de Lot, n'ont plus rien qui puisse retenir le cours de leurs passions. Et si quelque crainte terrestre s'empare de leur âme, il n'est quoi que ce soit qu'ils ne fassent pour s'en délivrer. La mauvaise crainte, que de péchés elle fait commettre ! On craint la pauvreté, on craint les moqueries, on craint de perdre un bon établissement, on craint d'échouer dans une entreprise ; et, pour éviter des maux si grands aux yeux de la chair, on se précipite dans le mal le plus grand qui se puisse, dans le seul mal qu'il soit permis de craindre par dessus tout : le péché ; quelquefois, dans une longue suite d'horribles péchés.

§ 344. Mais le Seigneur a eu d'autres raisons encore pour enregistrer en son Livre le récit qui nous occupe. Il fait connaitre l'origine de deux nations qui, plus tard, eurent de nombreux rapports avec le peuple d'Israël ; je jeux dire les Moabites et les Hammonites. Il ne faut pas oublier, en lisant la Genèse, que Moïse l'écrivit dans le désert, lorsque les Israélites étaient près d'entrer au pays de Canaan ; or, les Moabites et les Hammonites en occupaient les frontières orientales, et le Seigneur voulut faire savoir aux Israélites que ces deux peuples étaient en relations de parenté avec eux, puisqu'ils descendaient l'un et l'autre du neveu d'Abraham. Ce qui est surtout à remarquer, c'est qu'environ cent ans après 36-38

X la mort de Moïse, une Moabite, cette Ruth do
38 avons l'histoire après le livre des Juges, épous
de la tribu de Juda. D'elle naquit Obed, d'Ob
et d'Isaï le roi David. Or, non-seulement vous s
grand rôle que joua David au milieu du peuple d
mais encore vous n'ignorez pas que notre S
Jésus-Christ est descendu de lui, selon la chair. I
manière, l'histoire des filles de Lot se lie à l'
même de notre Sauveur. Vous comprenez, en
quence, que Dieu ait voulu qu'elle nous fût ra

X § 345. Avant de nous rapporter la naissance
l'historien sacré mentionne un fait peu honorab
Abraham. C'est la répétition de la faute qu'
commise vingt ans auparavant en Egypte. Co
devait en coûter à Moïse pour retracer des évé
si contraires à l'honneur du père de son peuple
écrivait sous la dictée du Dieu de vérité, et Di
lait que nous vissions comment les fidèles eux
peuvent retomber dans leurs anciens péchés, l
oublient, ne fût-ce qu'un moment, les leçons
et celles de l'expérience. Et puis, de quelle l
voyons-nous pas que Dieu use envers ses enfan
gré la faute que commet Abraham, le Seigneur
pas de le protéger. Il semble qu'il veuille par s
passions mêmes agir sur son cœur; et c'est bi
qu'il en use souvent avec nous; de sorte que
vons nous humilier quand Dieu nous bénit,
plus, si cela se peut dire, que lorsqu'il nous ch
crainte qu'Abraham éprouva chez le roi de
atteste enfin que le Seigneur avait opéré en
miracle complet. Il avait renouvelé sa jeuness
allait-elle avoir finalement le bonheur de dever
du fils que l'Eternel avait promis.

§ 346. Il est aisé de concevoir la joie qu'éprouvèrent XXI
raham et Sara, lorsque ce fils leur fut donné. Ils 1-7
aient l'un cent ans et l'autre quatre-vingt-dix. Vingt-
q années s'étaient écoulées depuis qu'ils étaient entrés
Canaan. Enfin, voilà celui de qui naîtra la véritable
térité d'Abraham, celui qui héritera de toutes les
messes. Ils le circoncirent le huitième jour, selon le
mandement de Dieu, et les Juifs continuent cet usage.
si Isaac reçut le sceau de la justification par la foi,
nt qu'il pût croire aux promesses; mais en mettant
r sa personne ce signe de l'alliance de grâce, c'était
e qu'il avait besoin, pour être un véritable enfant de
u, que le Seigneur lui renouvelât le cœur et lui
nât la foi d'Abraham son père.

§ 347. Le nom de cet enfant fut Isaac, ce qui en
reu signifie *rire*. Sara exprime elle-même pourquoi 6
parents l'appelèrent ainsi. Ils voulaient avoir dans
nom un mémorial de la joie que sa naissance leur
it inspirée. Ce nom leur rappelait aussi le mouve-
nt d'incrédulité qu'ils avaient ressenti l'un et l'autre
année auparavant. Y prirent-ils garde? C'est ce
on ne saurait affirmer. Il se pourrait bien aussi que
ne comprît pas la portée des paroles prophétiques
sortirent alors de sa bouche : « Tous ceux qui l'ap-
ndront se réjouiront avec moi. » Oh! oui, quand
s pensons que c'est d'Isaac qu'est descendu Jésus-
rist, et qu'en plus d'un point Isaac a été, comme
s le verrons bientôt, une prophétie vivante de Jé-
-Christ, nous avons, nous aussi, de quoi nous ré-
r en pensant à sa naissance.

§ 348. Il y a tout lieu de croire, d'après l'usage qui 8-11
conserve parmi les Juifs et qui existe chez quelques
ples de l'Orient, qu'Isaac fut allaité par sa mère

XI pendant deux ou trois ans. A ce moment, il y eut u
-11 fête de famille chez Abraham. Mais hélas! au mili des pauvres humains, les pleurs, triste effet du péch logent tout près de la joie. Abraham avait eu d beaucoup à souffrir en son cœur, par suite de ses re tions avec Agar, et il n'était pas au bout de ses peine Ismaël, qui était maintenant un jeune homme de à dix-sept ans, jaloux de ce qu'on faisait pour son fr cadet, le témoigna de manière à froisser les sentime de Sara. Celle-ci, vive et passionnée, demanda form lement d'éloigner Agar et son fils, en se fondant sur que celui-ci ne devait point partager l'héritage d'Is Ce fut un coup sensible pour le patriarche, qui, en aimant tendrement le fils de la promesse, ne p vait pas cependant ne point aimer celui qui s'é élevé sous ses yeux et qui lui paraissait de si gra espérance.

2-14 § 349. Comme Abraham entretenait cette doul dans son âme, et que peut-être il la racontait à Dieu, il reçut de lui un commandement et une p messe, ces deux choses qui marchent toujours de fr dans la Parole divine. Le commandement c'était d'i corder à Sara ce qu'elle demandait, parce qu'en Isaac était seul tenu pour vrai fils; la promesse é celle que le Seigneur avait faite précédemment à A au sujet d'Ismaël, savoir qu'il serait aussi le père d'u nation parce qu'il sortait d'Abraham. C'est ici que n allons retrouver dans le patriarche les traits caracté tiques d'un enfant de Dieu. Malgré la grandeur du sa fice qui lui était ordonné, il n'hésite pas un seul mom se hâtant d'obéir à Dieu, il se lève de bon matin, c gédie sa servante et son fils, et les remet à la garde Seigneur, ce qui explique pourquoi il les renvoya si t

pourvus des choses nécessaires à un voyage qui du reste XXI
ne devait pas être long.

§ 350. Cependant, Agar et son fils n'étaient pas au 15-21
terme d'un chemin dont ils ignoraient l'issue, lorsqu'ils
furent dans la plus grande détresse où l'on puisse se
trouver. Au milieu du désert, l'eau vint à leur man-
quer. Ismaël, jeune homme vigoureux pourtant, suc-
combe le premier à la fatigue et à l'épuisement, comme
on voit toujours les personnes d'âge plus mûr, telle
était Agar, résister sans trop de peine à des priva-
tions sous lesquelles plient et se brisent des jeunes gens
qui le besoin d'aliments est plus impérieux. Agar se
met à pleurer. Dans son désespoir, elle s'éloigna de son
fils pour ne le point voir mourir. Ismaël, de son côté,
poussait des cris de détresse. Alors vint l'Ange de l'E-
ternel, ce même Ange qui était apparut à Agar au puits
du Vivant qui me voit, dix-sept ou dix-huit ans aupa-
ravant. C'était bien en effet le Seigneur; car qui est-ce,
si ce n'est l'Eternel lui-même, qui peut dire d'un jeune
homme : « Je le ferai devenir une grande nation ! » Ce
fut donc le Seigneur, l'Ange de Dieu, ou Dieu notre
Sauveur qui appela Agar, qui la consola d'un ton plein
de miséricorde et qui lui montra une eau qu'elle n'avait
point aperçue tant elle était hors d'elle-même. Car voilà
ce qui arrive tous les jours. Dans le trouble et l'agitation
de l'âme, on ne voit pas les moyens de grâce que Dieu
met à notre portée. Quoi qu'il en soit, Agar put, non-
seulement se désaltérer elle et son fils, mais encore
renouveler sa provision dans la bouteille de peau qu'elle
portait avec elle, et de cette manière ils atteignirent
bientôt, l'un et l'autre, le désert de Paran. Ce fut là
qu'Ismaël s'établit, qu'il épousa une femme de la même
nation que sa mère, et qu'il commença la vie aventu-

XXI reuse et nomade qui a été généralement celle de
— nombreuse et illustre postérité, les Arabes (§ 307).

XXX. Le sacrifice d'Abraham.

22-34 § 351. Avant d'étudier l'important sujet qui se p
sente maintenant à nous, il y a quelques mots à dire
23 l'alliance qu'Abraham traita avec Abimélec. D'abo
ce dut être quelque chose de bien poignant pour
patriarche de s'entendre reprocher indirectement
mensonge. Quoi de plus humiliant en effet pour
enfant de Dieu, que de s'attirer la juste censure
mondains! Rien d'ailleurs ne s'oppose autant à la c
version des âmes. Cependant, il se rencontre touj
quelques personnes, comme Abimélec, qui savent
cerner dans les fidèles ce qui est de l'homme et ce
22 est de Dieu. Le roi de Guérar n'avait pu méconna
que l'Eternel était avec Abraham. C'est ce qui lu
désirer de posséder son amitié, et peut-être avai
appris du patriarche à connaître Dieu et à croire en
parole. Quant au nom de Beersséba, qui fut donné
localité où Abraham et Abimélec se jurèrent fi
alliance, il signifie *le puits du serment*. Là fut plus
une ville qui se trouvait à l'extrême frontière méri
nale du pays de Canaan. C'était aussi là qu'Agar a
eu, en dernier lieu, une révélation du Seigneur (§ 3
XXII § 352. Après ces choses, et assez longtemps ap
1 à ce qu'il paraît, l'Eternel se manifesta de rech
Abraham. Il l'avait appelé jadis à quitter le pays d
pères pour venir en Canaan, il va lui demander m
tenant un plus grand sacrifice. Abraham entend
voix bien connue qui prononce son nom, et, sans sa

ce que le Seigneur lui veut : il répond « me XXII
Me voici, ô Dieu, pour faire ta volonté. Où 1
ı que j'aille? Que veux-tu que je fasse? Je suis
tout, moyennant ta grâce : tel doit être le lan-
u fidèle. C'était une épreuve, et une grande
e que l'Eternel destinait à son serviteur. Lorsque
ous envoie des afflictions, ou qu'il nous ordonne
oses difficiles, on dit qu'il nous éprouve. Cela
que, dans l'intérêt même de notre foi et de
iété, comme aussi pour sa gloire, il veut exercer
béissance. Mais, donner à notre obéissance l'oc-
le s'exercer, c'est aussi nous exposer à désobéir ;
ı pourquoi le même mot qui veut dire éprouver,
aussi tenter. Ainsi Dieu éprouva, ou tenta
m. Ce qui ne doit pas s'entendre comme si Dieu
ité son serviteur à la révolte; au contraire, il
à l'obéissance; mais il le place dans une position
ui pouvait être aisément ébranlée.

3. Le Seigneur ne dissimule point à Abraham la 2
ur du sacrifice qu'il exige de lui. Il s'agit de
e lui-même, et tout de suite, son propre fils, son
enu unique par le départ d'Ismaël, son fils ten-
it aimé, son Isaac, c'est-à-dire toute sa joie, pour
lui ce que Dieu seul, le souverain Créateur des
et de la terre, avait bien le droit d'ordonner,
que jamais cœur paternel ne saurait regarder
possible. C'est-à-dire qu'il s'agissait pour Abra-
montrer qu'il aimait Dieu plus que toutes choses
de, plus que ses propres dons, plus qu'un être
quel Abraham se serait assurément immolé vo-
s'il l'eût fallu. Je ne pense pas que, dans aucun
Dieu ait demandé à quelqu'un de ses serviteurs
plus grand de renoncement.

XII § 354. Et ce qui rendait l'épreuve particulièrem
2 grave, c'est que Dieu semblait se mettre en contradic
avec lui-même ; là était essentiellement la tentation
désobéir. Eh ! quoi, pouvait dire à Abraham celui q
pousse au péché, eh ! quoi, l'Eternel t'a dit qu'en l
serait ta postérité et maintenant il te le redemande !
dois-tu pas, en lui désobéissant, lui montrer la foi q
tu as dans sa promesse ? N'est-ce pas là peut-être ce q
attend de toi ? Mais non ; jamais, et sous aucun prét
l'enfant de Dieu ne désobéit volontairement à son P
céleste. Un commandement positif va avant tout et
cide tout. Pour ne prendre qu'un exemple : Dieu pro
aux siens de les garder, en sorte que personne ne
ravira de sa main. En conclurons-nous que nous n'av
pas besoin d'être attentifs sur nous-mêmes ; que ce se
faire injure à Dieu, comme si sa vigilance ne suffi
pas ? Non, Dieu a dit : Veillez et priez, et nous n'éc
terons aucune voix qui nous dira le contraire.

3 § 355. Abraham donc obéit aveuglément, et c
ainsi que nous devons obéir, non pas à l'homme, ma
Dieu. Il obéit avec empressement ; il évite tout ce
pourrait mettre obstacle à son dessein. Taisant pro
blement à Sara ce qu'il était inutile et peut-être dan
reux de lui révéler ; ne prenant avec lui que deux
ses serviteurs et un âne avec quelque peu de bois
propre à s'enflammer promptement ; évitant ainsi
ce qui pouvait éveiller les soupçons, ou seulement
questions, il se met en chemin, marchant à pied
Isaac son fils.

4 § 356. Abraham habitait encore dans le midi, à B
sébah (vers. 19) ; le pays de Morija se trouvait à une
taine distance. Ce fut là qu'exista plus tard la ville s
et royale de Jérusalem, et le temple de Salomon ; pay

montagnes et de collines célèbres, depuis le mont de Moriah jusqu'à la montagne des Oliviers et au Calvaire. Deux jours pleins furent employés à ce douloureux voyage; et mille fois, durant ce temps, le cœur du patriarche put être assiégé de mille doutes. Il aimait tendrement ceux qui lui appartenaient; nous l'avons vu à l'occasion de Lot, d'Eliéser, d'Ismaël. Quelle épreuve prolongée que la sienne, et quelle grâce de Dieu ne lui fallut-il pas pour demeurer ferme dans le dessein qu'il avait formé d'obéir au Seigneur, coûte que coûte! Cependant, représentez-vous l'émotion que ce saint homme éprouva lorsque, au troisième jour, il vit de loin le lieu où devait se consommer le sacrifice! XXI 4

§ 357. Pour ne pas avoir à lutter en même temps contre les sollicitations de son cœur et contre celles que pourraient lui faire ceux qui l'accompagnaient, il les laisse au pied de la montagne, en leur disant qu'après avoir rendu leur culte à l'Eternel, lui et son fils, ils reviendraient l'un et l'autre auprès d'eux. Est-ce donc qu'Abraham avait une telle habitude des détours, pour ne pas dire du mensonge, que, dans cette occasion solennelle, il se laisse aller encore une fois à déguiser la vérité? Je ne saurais d'aucune manière le supposer. Non; mais cette parole d'Abraham nous dévoile la pensée qui l'avait soutenu jusque-là. Il espère, contre espérance, que son fils lui sera rendu. Il va pour l'immoler; il l'immolera; mais, plein de confiance en l'Eternel, et sans pouvoir pénétrer comment la chose doit se passer, il attend de quelque manière une délivrance. Assurément ce n'est pas un vain jeu que sa conduite. Il est sérieusement résolu à faire tout ce qui lui a été dit; cependant sa foi et sa confiance demeurent entières, malgré tout ce qui semblerait devoir les ébranler. Ce sont 5

XII là de saintes opérations de l'Esprit de Dieu qu'il faut avoir éprouvées pour les comprendre; mais il n'est pas de fidèles qui n'en sachent quelque chose.

6-8 § 358. Le moment difficile est arrivé. Jusqu'ici Abraham s'était borné à dire qu'il allait sacrifier sur la montagne de Morija, et cela était vrai. Maintenant, son fils, qui marche à côté de lui chargé du bois destiné à allumer le bûcher, lui demande avec une touchante simplicité où était la victime pour l'holocauste. Quelle réponse lui fera le pauvre père? La réponse de la foi : « Mon fils, Dieu se pourvoira lui-même pour l'holocauste. »

9, 10 § 359. Enfin, il faut bien révéler à Isaac toute la parole de l'Eternel. Quoique Abraham l'ait appelé l'enfant (verset 5), ce n'est pas à dire qu'il fût assez jeune pour que son vieux père eût pu s'en rendre maître malgré lui. Souvent, dans les estampes de la Bible, on représente Isaac sous les traits d'un fort jeune garçon; mais je ne saurais assez dire combien il faut peu se fier à ces peintures faites quelquefois par des hommes qui étaient sans connaissance du texte sacré. Ismaël est aussi appelé l'enfant (Chap. XXI, 15, 16), bien qu'il dût avoir 17 ans environ, puisqu'il était âgé de 14 ans quand Isaac naquit. Quant à ce dernier, il ne fallait pas qu'il fût jeune et faible pour porter le bois de l'holocauste. Il avait 37 ans lorsque Sara mourut, comme nous le verrons au chapitre suivant, et il ne paraît pas qu'elle ait vécu longtemps encore, depuis qu'Abraham lui eut ramené son fils. En sorte que, selon l'opinion la plus commune, j'estime qu'Isaac avait au moins trente ans lorsque son père le lia et le plaça sur le bois de l'autel pour l'immoler selon l'ordre de Dieu. Il y avait donc en Isaac la même foi et la même obéissance qu'en Abraham; seulement le sacrifice était moins grand de sa part, puis-

qu'il allait passer dans le repos de son Dieu, tandis XXII
qu'Abraham demeurerait seul sur la terre.

§ 360. Au reste, la foi de ces deux serviteurs de Dieu 11-14
ne fut pas trompée. Abraham se disposait à frapper, quand il entend, ô bonheur! la voix de son Seigneur lui-même. « Me voici, » dit Abraham plein de joie; comme il avait dit : « me voici, » pour l'obéissance. Bienheureux, en effet, ceux qui auront avec soumission écouté la voix de leur Dieu; ils n'éprouveront que paix et joie lorsque cette même voix les appellera au grand jour de la rétribution finale. Qui est, du reste, cet Ange de l'Eternel qui crie : Abraham! Ah! c'est vraiment le Seigneur, puisqu'il lui dit : « J'ai connu que tu crains Dieu, puisque tu n'as pas épargné ton fils, ton unique POUR MOI. » Parlant toujours à la manière des hommes, il dit : « J'ai connu, » quoiqu'il connût très-bien Abraham (Chap. XVIII, 19); mais c'était pour dire : « Maintenant tu as montré ta foi par tes œuvres; et lorsque dans la suite des temps les hommes voudront savoir par ton exemple quelle est la foi qui justifie, ils sauront que c'est celle qui, s'appuyant sur mes promesses, produit la soumission du cœur et une prompte obéissance à ma volonté. »

§ 361. Mais si l'Eternel rend Isaac à son père, il veut toutefois qu'une victime soit immolée à sa place. Cette victime, il la fournit lui-même, soit qu'il l'ait créée pour cette occasion, soit qu'il ait fait que ce bélier se soit accroché par les cornes à quelque buisson, pour servir au sacrifice. Ainsi, toujours la même leçon dans toute la Bible. Depuis que l'homme est devenu pécheur, il faut un sacrifice, il faut une effusion de sang, il faut qu'une victime soit substituée à l'homme et c'est Dieu qui y pourvoit dans sa miséricorde.

XXII — 11-14

§ 362. En mémoire de cette délivrance, et comme prédiction de ce qui devait arriver plus tard sur les mêmes montagnes de Morija, Abraham, prophète de l'Eternel, ainsi qu'il est dit au chap. XX, vers. 7, appela ce lieu-là L'ETERNEL Y POURVOIRA *(Jéhovah-irehé)*, et de bouche en bouche ses enfants se transmirent cet oracle : *Il y sera pourvu en la montagne de l'Eternel.* — « L'Eternel y pourvoira, » c'est, je l'ai dit, la parole de la foi. Marchons selon Dieu, et quand il s'élèvera dans nos cœurs quelque mauvaise crainte, quelque doute, quelque défiance, répétons avec assurance : « l'Eternel y pourvoira. » — « Il y sera pourvu en la montagne de l'Eternel ! » telle est la parole prophétique. A quoi donc a-t-il été pourvu sur cette montagne? A votre salut et au mien, mes chers lecteurs. C'est là que notre Jésus, fils d'Abraham et d'Isaac selon la chair, est venu, qu'il a parlé, qu'il a souffert, qu'il est mort et qu'il est ressuscité pour nous donner la vie éternelle. Si la prophétie était obscure au temps d'Abraham, les événements se sont chargés de la colorer d'une vive lumière.

§ 363. Mais il y a ici plus qu'une prédiction ordinaire. Toute l'histoire du sacrifice d'Abraham nous parle de Jésus-Christ et du salut. Ce père qui offre en sacrifice son fils, son unique, celui qu'il aime, son Isaac, ne vous ferait-il pas penser à notre Père céleste, qui nous a donné son Fils unique et bien-aimé Jésus, le Sauveur, dont la naissance fut un grand sujet de joie pour tout le peuple de Dieu? Quand vous voyez Isaac montant à pied la sainte montagne chargé du bois pour l'holocauste, ne voyez-vous pas Jésus marchant au Calvaire en portant sa croix? Jésus avait à peu près l'âge d'Isaac quand il prit sur lui le poids d'une malédiction plus terrible que les flammes d'un bûcher. Il s'y est soumis volontaire-

ment, de même qu'Isaac se préparait à le faire. Par sa résurrection, il est retourné auprès de son Père, comme Isaac fut rendu au sien par une espèce de résurrection. Et pour qu'il ne manque rien à la ressemblance, le bélier qui est immolé à la place d'Isaac, ce bélier qui est Isaac par substitution, figure Jésus-Christ versant son sang et mourant réellement à notre place.

XXI — 11-1

§ 364. L'histoire d'Isaac est donc une prophétie en action dont Jésus-Christ est l'accomplissement. C'est ce qu'on appelle un *type* ou une figure. On en reconnaît de deux sortes : les faits et les institutions qui, dans l'intention de Dieu, étaient destinés à annoncer des événements futurs, ou à prêcher certaines doctrines ; puis les faits et les institutions qui, entendus allégoriquement, présentent des leçons analogues à celles qu'on trouve dans la Bible, mais sous une autre forme. Nous en avons déjà vu plusieurs de l'une et de l'autre sorte, quoique je ne leur aie pas encore donné ce nom. L'Eden était type du Ciel. Les sacrifices d'Abel et de Noë étaient des types du sacrifice de Jésus-Christ. Abel lui-même, qui mourut victime de la méchanceté de son frère, fut en cela un type de Jésus-Christ. Enoch, enlevé au Ciel, est le type de l'Ascension de Jésus-Christ. L'arche de Noë est type du salut que ce même Jésus nous a acquis. La vocation d'Abraham est le type de notre vocation céleste en Jésus-Christ. La destruction de Sodome, comme le déluge, est type de la fin du monde ; Lot, type des fidèles ; ses gendres, types des pécheurs manifestement non-convertis ; et sa femme, type des chrétiens de nom, qui ne possèdent qu'une foi morte. Quand on pense combien sont importants et magnifiques tous les faits qui se rattachent à notre rédemption par Jésus-Christ notre Sauveur, on ne s'étonne pas que Dieu les ait prédits,

XXII non-seulement par des paroles, mais encore par des faits propres à les figurer d'avance. C'est à cela que le sacrifice d'Isaac fut particulièrement destiné.

XXXI. Renouvellement de la promesse. — Mort de Sara. — Mariage d'Isaac.

15-18 § 365. Pour la cinquième fois au moins l'Eternel daigna faire entendre à Abraham les magnifiques promesses qui constituaient son alliance avec lui et sa postérité. Il ne faut pas nous étonner de ce retour fréquent des mêmes paroles; car, d'un côté, Dieu ne pouvait rien dire à son fidèle serviteur qui fût plus propre à le réjouir, et, d'un autre côté, l'on doit prendre garde qu'il s'était écoulé plus de cinquante ans depuis que Dieu avait fait à Abraham la première promesse. Notre cœur est si oublieux, lorsqu'il s'agit de la parole du Seigneur, que nous ne saurions trop la lire et la relire. A défaut de parole écrite, il fallait bien qu'Abraham s'entendît répéter, de la bouche même de l'Eternel, ce qui seul était le principe vivant de son obéissance et de son amour.

16 § 366. Ce fut avec une solennité toute particulière que le Seigneur s'adressa pour la dernière fois à Abraham. « J'ai juré par moi-même, dit l'Eternel.....» — Quand les hommes veulent qu'on ne doute pas de la vérité de leur parole, ils jurent par le nom de Dieu; mais comme Dieu n'a personne de plus grand que lui, il jura par lui-même. Il voulut de la sorte qu'Abraham se tînt pour parfaitement assuré que les promesses ne pouvaient, en aucune manière, manquer de s'accomplir.

18 § 367. Mais quelles sont ces promesses? Ce sont au fond les mêmes que le Seigneur avait faites au patriar-

he lors de sa vocation (chap. XII), après sa séparation XXII
avec Lot (chap. XIII), à son retour de la guerre contre 18
es rois (XV) et une année avant la naissance d'Isaac
XVII); on y voit cependant trois différences qui mé-
itent d'être signalées. D'abord, le mot de *nations* au
ieu de celui de *familles*, ce qui montre mieux encore
ue la bénédiction promise à Abraham et à sa posté-
rité ne devait pas avoir pour unique objet la nation
ive. Puis, le mot *semence* ou *postérité* à la place du
ot *toi*, qui se trouve au chapitre XII. Par où l'on
prend dans quel sens toutes les nations de la terre se-
ont tôt ou tard bénies *en* Abraham. Dieu voyait d'avance
nombreuse postérité de son serviteur, et, dans cette
stérité, il voyait surtout Jésus, notre Sauveur, qui est
fils d'Abraham selon la chair, mais aussi le Fils uni-
e du Père, l'Ange Jéhovah, lequel parlait à Abraham.
est en Lui proprement que toutes les nations de la
rre doivent être bénies, et déjà, grâce à son infinie
arité, cette promesse est en partie réalisée. Remar-
ons, enfin, ces mots: « Ta postérité possédera la
rte de ses ennemis; » ce qui signifie que, soit les
aélites, soit le peuple des fidèles en général, soit notre
igneur Jésus-Christ en particulier, auraient des enne-
is, mais que Dieu finirait par les leur assujettir; or,
us retrouverons plus d'une fois cette parole.

§ 368. Voyez ici comment la Révélation divine va se
veloppant et s'éclaircissant par degrés. Quand Dieu fit
Adam la première promesse d'un Rédempteur, tout ce
on pouvait comprendre, c'est que ce Rédempteur
ait homme, né d'une femme. Dans la prophétie de
e, on découvre que l'homme promis sera de la race
Sem, et non pas de celles de Cam, ni de Japhet.
intenant, il est clair que, parmi les descendants de

XXII 18 Sem, c'est Abraham qui, par Isaac, est destiné à être le père du Rédempteur. Plus tard, nous verrons le champ se resserrer toujours plus, et la prophétie marquer d'abord celui des fils d'Isaac qui hériterait de la promesse, puis la tribu d'Israël d'où le Messie devrait naître, et ensuite, dans cette tribu, la famille à laquelle il appartiendrait. Mais je ne veux pas trop anticiper.

§ 369. Il est encore sur le sujet qui nous occupe une remarque très-importante. Tout en renouvelant à Abraham ses promesses, le Seigneur indique les motifs pour lesquels il lui accorde une telle grâce : « Parce que, » dit-il, « tu n'a pas épargné ton fils, ton unique (v. 16), » et que tu as obéi à ma voix » (v. 18). Il est bien évident que l'obéissance d'Abraham a été un fruit de sa foi, que sa foi elle-même n'a pas précédé la promesse ; que, par conséquent, c'est la promesse ou la grâce du Seigneur qui a fait d'Abraham un enfant de Dieu, et que ce n'est pas son obéissance qui lui a valu d'être l'objet des promesses et de la grâce du Seigneur. D'un autre côté, il est certain que si Abraham n'avait pas cru et encore de cette foi du cœur qui produit l'obéissance, il se serait privé lui-même de l'effet des promesses. Voilà une première explication de ces mots : « Parce que tu » as obéi à ma voix. »

§ 370. Ils signifient encore autre chose. En général, pour répéter à Abraham ses promesses, Dieu a choisi le moment où le patriarche venait de manifester hautement sa charité et son obéissance (Chap. XIII, XV, XXII) ; par où il a voulu nous montrer que, si c'est la foi qui nous fait être enfant de Dieu, d'un autre côté, ce qui affermit notre foi, ce sont les fruits de charité et d'obéissance que la grâce de Dieu lui fait rendre. Il ne s'agit pas ici du simple contentement qu'on éprouve quand on a rempli

son devoir ; c'est bien cela, mais c'est beaucoup plus encore ; il s'agit d'un développement et d'un affermissement de cette foi même qui justifie le pécheur. « Abraham » crut à l'Eternel, et sa foi lui fut imputée à justice » (Chap. XV, 6) ; on pourrait dire aussi : Abraham ayant obéi à l'Eternel par la foi, son obéissance, véritable et sainte justice, fut comme le sceau et la couronne de sa foi. XXII 18

Ici se termine l'histoire d'Abraham, en tant que père des croyants. Cependant, nous allons voir encore quelques traits intéressants de sa vieillesse.

§ 371. A la distance où Abraham vivait de sa famille, il était demeuré sans aucune nouvelle de ce qui s'y passait, lorsqu'il apprit enfin que son frère Nacor avait de nombreux enfants, savoir douze fils, huit de Milca et quatre de Réuma ; et déjà ces fils de Nacor étaient eux-mêmes devenus pères. Béthuel, entre autres, avait une fille nommée Rebecca, et sans doute qu'Abraham pensa tout de suite qu'elle serait pour Isaac un parti très-convenable, si telle était la volonté de Dieu. 20-24

§ 372. La volonté de Dieu ! Elle est quelquefois bien extraordinaire. Abraham, qui devait être le père d'une nombreuse postérité et qui l'est devenu, n'avait, pour ainsi dire, point de famille encore, lorsque son frère comptait déjà un grand nombre de fils et de petits-fils ! Il ne faut donc pas nous imaginer que Dieu abandonne ses desseins parce qu'il met quelquefois certains retards dans leur exécution. C'est afin de rendre celle-ci d'autant plus remarquable. Par exemple, à voir combien il y a encore peu de chrétiens dans le monde, il semble que jamais le temps ne puisse venir où tous connaîtront le Seigneur ; mais, quand le moment en sera arrivé, la chose s'accomplira, sans nul doute, avec la plus grande facilité et avec une admirable promptitude.

XXIII § 373. Trente-sept ans après la naissance d'Isaac, Sara mourut. Abraham était alors à Hébron, ou Kiriath-Arbah, là où se trouvait la plaine de Mamré (verset 19), c'est-à-dire dans le lieu même qu'occupaient ses tentes lorsque, trente-huit ans auparavant, le Seigneur était venu le visiter (Chap. XVIII). N'est-ce pas que cet endroit devait rappeler à Abraham et à Sara des choses bien propres à les consoler dans leur séparation? Il leur rappelait aussi, et notamment à Sara, une grande faute; mais Sara, néanmoins, partageait la foi et la piété de son mari; en conséquence, nous ne saurions douter qu'elle ne se soit endormie dans la paix de Dieu.

§ 374. Tout ce chapitre XXIII rapporte l'acquisition que fit Abraham d'un champ et d'une grotte, appelée la caverne de Macpéla, pour y déposer la dépouille mortelle de sa femme. On y voit comment se faisaient dans ces temps-là les contrats d'achat et de vente. Il n'y avait pas de notaires, ni d'actes stipulés, mais tout se traitait devant témoins. Ce qu'il y a de plus intéressant, c'est d'observer la bienveillance que les gens de l'endroit avaient pour Abraham et l'estime qu'ils faisaient de sa personne.

§ 375. Ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est la condition dans laquelle Dieu voulut qu'Abraham vécût durant son séjour sur la terre. Le père des croyants ne posséda pas un pouce de terrain dans le pays dont le Seigneur lui avait pourtant assuré la propriété perpétuelle. Je me trompe; Abraham finit par y être propriétaire d'un champ; mais pour en faire, quoi? un cimetière. Or, par le fait, les plus riches et les plus puissants d'entre les hommes ne sont pas mieux partagés, sous ce rapport, que ne le fut Abraham. On a beau posséder des maisons, des champs et des vignes, on finit

par n'occuper qu'une petite place dans une fosse. N'est- XXII
ce donc pas une bien grande folie que de mettre son cœur aux choses de ce monde? — Il y avait là d'ailleurs pour Abraham une instruction toute particulière et qui ne lui échappa point (Hébr. XI, 13-16). Il comprit qu'il existe une autre Canaan, une cité céleste et bien meilleure vers laquelle devaient tendre ses désirs. Il vécut donc ici-bas comme étranger et voyageur, aspirant à une patrie plus excellente, ce que font encore tous ceux qui ont la foi d'Abraham et qui sont, comme lui, des enfants de Dieu.

§ 376. Abraham se sentant vieillir, une pensée occu- XXI
pait fréquemment son esprit. Il n'est pas de père qui ne 1
désire de voir ses fils s'établir; mais Abraham devait le désirer plus que personne; sa foi même l'y poussait; car c'était en Isaac, il le savait bien, que les promesses auraient leur accomplissement. Selon ces mêmes promesses, Dieu l'avait jusque-là béni en toutes choses; aussi pensait-il que l'Eternel conduirait pour le mieux cette grande affaire. Il ne se trompait pas dans ses espérances, et le chapitre XXIV nous raconte comment se fit le mariage d'Isaac avec sa cousine Rebecca, fille de Béthuel. Je ne doute pas que vous ne lisiez avec un vif intérêt ce récit plein de charme; pour moi, je veux me borner cette fois à de courtes explications, tout en vous signalant quelques circonstances particulièrement instructives.

§ 377. On croit généralement que ce serviteur était 2
celui qu'Abraham avait eu jadis la pensée de faire son héritier (Chap. XV, 2, 3). — « Mets la main sous ma cuisse, » ou plutôt *sous ma hanche*, car le mot hébreu est le même que celui qui se trouve au chapitre XXXII, verset 25; formalité qui semble bizarre et qui était peut-

XXIV 2 être une simple coutume, comme de nos jours on fait toucher dans la main. Sinon, elle avait quelque chose de bien sérieux. C'est au nom de la postérité dont il devait être le père, qu'Abraham fait jurer son serviteur; or nous savons qui est cette postérité : ce n'est pas seulement le peuple juif (§ 367).

3, 4 § 378. Il y avait peut-être à cette époque, parmi les Cananéens, des jeunes filles honnêtes et pieuses entre lesquelles Isaac eût pu se choisir une femme; mais il ne convenait pas que le chef de la race élue épousât une fille appartenant à une race maudite.

§ 379. Combien était grande l'autorité paternelle qu'Abraham exerçait sur sa famille! Bien qu'Isaac eût alors quarante ans (XXV, 20), non-seulement il n'est pas question qu'il se marie sans l'aveu de son père, mais encore il faut que, si le père venait à mourir, il se soumette aux directions du serviteur âgé qu'Abraham institue son tuteur et son guide.

5-9 § 380. Quand on marche dans la ligne du devoir, on peut être sûr que le Seigneur conduira toutes choses pour le mieux. Quoi qu'il arrive, Abraham ne veut pas que son fils quitte le pays de la promesse : il se confie en Dieu pour le reste. Nous aussi, « cherchons premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et toutes les autres choses nous seront données par-dessus. »

10-14 § 381. Voyez comme la piété d'Abraham s'était communiquée à ses domestiques; voyez quelle prière simple et fervente Elihéser présente au Seigneur afin qu'il bénisse son voyage; voyez, enfin, le signe auquel il reconnaîtra l'épouse que Dieu destine à son maître : c'est sa bonté envers un étranger et un voyageur tel que lui.

21 § 382. Le fidèle dont les prières sont exaucées ne devrait pas s'en étonner; mais telle est toujours la peti-

tesse de notre foi, que, même après avoir prié avec XXIV une pleine confiance, nous avons peine à en croire nos 21 yeux lorsque le Seigneur nous exauce. Et puis, c'est qu'au fond nous sentons parfaitement que nous sommes indignes des faveurs de Dieu.

§ 383. Les présents qu'Elihéser fit à Rebecca étaient 22 sans doute destinés à la convaincre qu'il venait effectivement de la part d'un homme riche et puissant tel qu'était Abraham. Nous avons vu (chap. XIII, vers. 2) d'où il avait cet or, et nous n'ajouterons rien là-dessus pour le moment.

§ 384. Ainsi Rebecca était petite-nièce d'Abraham 24 et arrière-cousine d'Isaac, comme on peut le voir par cette table généalogique :

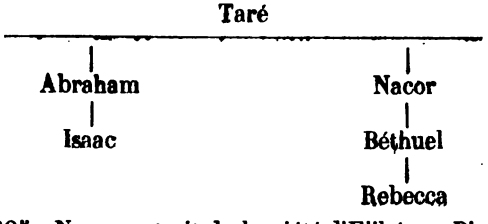

§ 385. Nouveau trait de la piété d'Elihéser. Bien des 26-27 gens demandent à Dieu ses grâces, et ne savent pas l'en remercier quand ils les ont reçues : le serviteur d'Abraham ne faisait pas ainsi.

§ 386. Laban, frère de Rebecca, était un homme 29-31 intéressé. Ce qui le porte à croire que cet étranger vient de la part de l'Eternel, ce sont la bague et les bracelets qu'il a vus aux mains de sa sœur.

§ 387. Quel admirable exemple de fidélité, de désin- 33-49 téressement et de véracité ! Bien qu'au terme d'un long voyage, le serviteur d'Abraham ne veut prendre aucun repos qu'il ne se soit acquitté de sa commission, et il

XIV raconte de point en point, avec une parfaite exactitude, ce qui lui a été dit, ce qu'il a fait et ce qui lui est arrivé. C'est un beau modèle à imiter par les domestiques; voilà comment aussi nous devons nous comporter dans le service que nous rendons à Dieu.

50 § 388. Laban et Béthuel! Le fils nommé avant le père! Peut-être que, par suite de quelques infirmités, Béthuel avait dû remettre à Laban la direction de sa famille; peut-être que Laban, d'un caractère vif et dominateur, ne rendait pas à son père l'honneur qui lui était dû. Et pourtant, il y avait dans cette maison une certaine connaissance et une certaine crainte de l'Eternel. Quelque regret qu'ils aient de voir partir Rebecca, ils consentent à la laisser aller; ils ne sauraient se réjouir de cette séparation, mais ils ne sauraient non plus s'en affliger, puisque l'Eternel a parlé. C'est, je pense, ce que signifient ces mots: « Nous ne pouvons dire ni bien ni mal. »

52 § 389. Toujours plus convaincu que c'était le Seigneur qui avait mené son voyage à bonne fin (vers. 48), le serviteur d'Abraham se prosterne en terre devant l'Eternel; il ne cesse de se montrer animé de la plus vraie piété.

56 § 390. Et puis, comme il aime son maître! il ne faut pas que rien retarde les bonnes nouvelles qu'il a maintenant à lui apporter.

59 § 391. L'esclave qui avait nourri Rebecca était, selon l'usage, demeurée à son service; loin de la famille paternelle, elle devait lui tenir lieu de mère. On voit plus tard qu'elle s'appelait Déborah.

62 § 392. Isaac, homme pieux, savait aussi, comme Abraham et comme Elihéser, ce que c'est que de prier sans cesse. Il ne voulait pour femme que celle

que Dieu lui donnerait. Tel était, à cette époque sur- XXIV
tout, l'objet de ses prières, et il aimait à les faire dans —
le lieu où Agar avait vu le Seigneur (Chap. XVI, 14).

§ 393. Vous remarquerez de vous-mêmes la modestie 65
de Rebecca, et le contraste qu'offre sa conduite avec celle de tant de jeunes filles qui cherchent à attirer les regards sur elles, au lieu qu'elles devraient plutôt les éviter.

§ 394. Il y avait trois ans que Sara était morte et Isaac 67
la pleurait encore. La tendre affection qu'il avait eue pour sa mère était un gage de celle qu'il aurait pour sa femme. Du reste, son union avec Rebecca fut une sainte union. Contractée par la volonté de Dieu, sous son regard et après beaucoup de prières, elle ne pouvait autrement que d'être bénie. La passion n'y était pour rien, mais il y avait entre Isaac et Rebecca un même sentiment envers Dieu; par conséquent leur affection réciproque ne pouvait que s'augmenter et se fortifier avec le temps. Il n'y a de mariages réellement bénis que ceux qui reposent sur cette base.

XXXII. Mort d'Abraham. — Naissance d'Esaü et de Jacob.

§ 395. Dieu avait dit à Abraham qu'il serait le père XXV
de plusieurs nations. Déjà il avait deux fils. D'Ismaël 1-4
sont descendus les Arabes, et d'Isaac, nous le verrons tout à l'heure, sortirent deux grands peuples. Toutefois, ce n'était pas assez pour montrer avec quelle puissance l'Eternel accomplit ses desseins et tient ce qu'il a promis. Abraham ayant épousé Kétura, il en eut six fils dont nous avons les noms au verset second de ce chapitre. Les deux versets suivants nous donnent ceux

XXV de quelques-uns des fils et des petits-fils d'
1-4 Kétura. C'est celui de Madian qu'il impo
se rappeler, à cause du grand rôle que j
le peuple dont Madian fut le père. Nous
exemple, que la femme de Moïse, l'auteur
était Madianite.

5, 6 § 396. Quelques personnes pensent
épousa Kétura du vivant de Sara, et elles s
ce qu'elle est appelée sa concubine, de m
Mais il se peut très-bien que ce nom lui
par l'unique raison que Sara seule et s
avaient eu part à la promesse. Ce fut auss
porta Abraham à éloigner de lui tous ses fi
dant qu'Isaac au pays de Canaan; mais il
de leur donner une part de sa fortune, tou
en sorte qu'à sa mort Isaac dut être infi
riche que ne l'avaient été ses parents. Cepe
jamais pauvre ni à plaindre quand on a
avec soi. En m'exprimant ainsi, je n
insinuer que les autres fils d'Abraham
la connaissance de Dieu et qu'ils aient
de sa grâce; mais le Sauveur ne devait pas
postérité.

7 § 397. Abraham ayant vécu 175 an
qu'au moment de sa mort, Isaac avait 75
qu'Abraham était né l'an 352 (§ 245), ce
après le déluge qu'il mourut, ou près de 2
la naissance de Jésus-Christ. Tous les pat
de Noë par Sem et ancêtres d'Abraham é
à l'exception d'Héber qui ne quitta ce mon
ans ensuite (§ 246); mais il demeurait en
fort éloignées du pays de Canaan.

8 § 398. Abraham, est-il dit, « mourut d

vieillesse, » c'est-à-dire après une vieillesse passée XXV
la paix et dans la grâce de son Dieu, car la Sainte 8
ure ne saurait entendre le bonheur d'une autre
ère ; « rassasié de jours, » ce qui signifie qu'il n'au-
as désiré de vivre plus longtemps, bien qu'il eût
sur la terre moins d'années que la plupart de
ncêtres ; enfin il fut « recueilli vers ses peuples, »
d'autres termes, sa dépouille mortelle, déposée
une terre étrangère, retourna en poudre comme
le ses aïeux, et de plus l'Eternel recueillit son âme
étaient celles d'Abel, d'Enoch, de Noë, de Sem et,
s les fidèles morts avant lui.

99. C'est un beau spectacle que celui qui nous est
par la vie entière d'Abraham. Il ne fut pas exempt
chés, mais quelle foi que la sienne ! quelle piété,
charité, quel désintéressement, quelle douceur
lle fermeté tout ensemble, quel amour de la jus-
quelle obéissance sa foi ne produisit-elle pas !
considéra sans cesse comme étranger et voyageur
terre ; aussi toutes ses pensées étaient-elles aux
de Dieu. Sa carrière fut difficile ; nulle épreuve
manqua, mais tout cela tourna, par la grâce du
eur, à l'affermissement de ses espérances ; et ce
us est dit au sujet de sa mort couronne cette belle
ute consacrée à l'Eternel. Aussi l'on comprend
ien que, lorsque notre Sauveur a voulu parler
nheur des cieux, il se soit servi, entr'autres ima-
e celle d'une fête de famille où l'on sera assis à ta-
ec Abraham.

100. Le patriarche fut enterré dans cette même 9, 10
ne de Macpéla où il avait déposé Sara trente-huit
paravant. Ismaël se joignit à Isaac pour lui rendre
niers devoirs. On voit par là qu'il avait conservé

XXV — des relations avec la famille de son père, quoiq
plu à l'Eternel de lui donner ailleurs son hérita

11 § 401. Ce qui concerne la mort et la sépultu
braham nous est raconté par anticipation, pou
interrompre le récit qui va nous être fait de
d'Isaac et de son fils. Et s'il nous est dit qu'après
d'Abraham Dieu bénit Isaac, cela signifie qu'il t
sur lui toutes les promesses qu'il avait faites à s

12-16 § 402. Avant de passer à ce qui concerne Isa
enfants, l'historien sacré nous donne les noms d
fils qu'eut Ismaël. De ces douze noms, il
rappeler surtout ceux de Nébajoth et de Kéda
que la Bible désigne quelquefois toute la postér
maël sous l'un et l'autre de ces deux noms.

17, 18 § 403. Ismaël mourut à l'âge de 137 ans.
Abraham avait 86 ans lorsqu'Ismaël naquit, i
sulte que celui-ci survécut de quarante-huit a
père. Il est dit de lui, comme d'Abraham, qu'i
cueilli vers ses peuples. — Puis on voit, par le v
que les tribus Ismaélites ne tardèrent pas à
leurs tentes sur un vaste territoire au sud et à
pays de Canaan. De cette manière, il vint un
où elles se trouvèrent partout en présence de
peuples issus d'Abraham, comme l'Ange l'av
Agar (Chap. XVI, 12).

19-21 § 404. Moïse reprend maintenant l'histoire
l'époque de son mariage, lorsqu'il avait quar
La première chose qu'il nous raconte, c'est l
à laquelle sa foi fut soumise par la volonté de l
suite des promesses faites à Abraham, Isaac pou
tendre que le Seigneur lui donnerait prompte
enfants et qu'il aurait une nombreuse famille.
de cela, il se trouva que Rebecca était stérile.

nière, le Seigneur rendit d'autant plus frappant l'ac- XXV
plissement de la promesse ; mais, pour le premier 19-21
ment, Isaac, et Abraham qui vivait encore, durent
ir bien de la peine à comprendre une dispensation si
térieuse de la providence.

§ 405. L'épreuve dura vingt années, comme on le
par le verset 26. Pendant tout ce temps, Isaac ne
de supplier le Seigneur de lui accorder des en-
ts. Il comprenait que, s'il est des grâces que nous
ons demander à Dieu avec une certaine réserve, il
st d'autres qu'il ne faut pas se lasser d'implorer de
miséricorde. Le vœu d'Isaac était le vœu même de la
et non le simple désir naturel de se voir une posté-
; ce qu'il réclamait, c'était une grâce spirituelle et
un bien temporel. Et puis il se sentait encouragé
la promesse que Dieu avait faite à Abraham. Car il
ait pas de ceux qui disent : Dieu l'a promis; nous
ons donc pas besoin de le lui demander. Au con-
e, c'est bien plutôt si Dieu n'avait rien promis que
n'aurions rien à réclamer de sa grâce. Par exem-
le Seigneur s'est engagé à conduire ses enfants par
Saint-Esprit; mais c'est précisément à cause de
il faut implorer ce divin secours. Ainsi encore,
déclaré que son règne s'étendra sur toute la terre,
oilà pourquoi nous devons l'invoquer en disant :
ue ton règne vienne ! »

406. La prière d'Isaac fut exaucée. Après vingt 22, 23
ées, Rebecca devint enceinte. Sa délivrance appro-
it, elle s'aperçut que quelque chose d'extraordi-
se passait en elle. Tout émue, elle s'en alla pro-
ement auprès d'un des autels qu'Abraham avait
is, et là elle exposa devant l'Eternel l'état de son
Alors elle apprit du Seigneur qu'elle portait deux

XXV enfants en son sein; que les deux frères ne seraient pas
22, 23 pères d'une seule et même nation, mais qu'ils deviendraient chacun la tige d'un peuple à part; que ces deux peuples n'auraient pas une égale puissance, et que, finalement, celui des deux qui d'abord serait le moindre l'emporterait de beaucoup sur le plus grand. Nous verrons par la suite comment cette prophétie se réalisa dans les Iduméens et les Israëlites, peuples issus, l'un d'Esaü et l'autre de Jacob, les deux fils que Rebecca devait bientôt mettre au monde. Mais nous pouvons, dès à présent, remarquer que Dieu voulut établir ici clairement la souveraineté de sa grâce, non-seulement en n'appelant qu'un des fils d'Isaac à l'héritage de la promesse, mais de plus en proclamant son choix avant qu'ils n'eussent fait ni bien, ni mal.

24-26 § 407. A leur naissance, il y eut deux circonstances, non pas miraculeuses, mais extraordinaires, qui étaient destinées à corroborer la prophétie. Comme on l'a observé quelquefois chez d'autres enfants, mais peut-être à un moindre degré, Esaü naquit avec un corps très-poilu. Puis on vit son frère jumeau vouloir en quelque sorte lui disputer la prééminence. Par cet acte, absolument indépendant de la volonté de l'enfant, l'Eternel avait l'intention de montrer que ce qu'il deviendrait plus tard, il le devrait à la volonté du Seigneur, bien plus qu'à la sienne.

27 § 408. La naissance de ces deux fils dut être une grande joie pour Abraham. Après les avoir attendus si longtemps (car les épreuves de la foi durent toute la vie), il eut le bonheur de vivre encore quinze ans avec eux. Mais, hélas! peut-être qu'avant sa mort il put déjà prévoir ce que deviendrait Esaü. Peu satisfait de la vie paisible des bergers et de la piété que respirait l'intérieur

de sa famille, il ne se plaisait qu'à la chasse, où il devait XXV
se trouver en fréquentes relations avec les Cananéens, 27
habitants du pays. Jacob, au contraire, était un jeune homme de mœurs simples et patriarchales comme celles d'Abraham et d'Isaac. Il partageait sa vie entre le soin des troupeaux et la société de ses parents. On voit qu'il y avait chez lui une piété naissante, tandis qu'Esaü prenait au contraire le chemin de la mondanité.

§ 409. Cependant Isaac avait un faible pour son fils 28
premier-né, et la cause que nous en donne l'Ecriture ne lui fait guère honneur. Isaac aimait avec passion le gibier, et son fils Esaü lui en fournissait en abondance; de sorte que ce n'était pas proprement Esaü qu'il aimait, mais les viandes dont il le régalait. Il en est ainsi de presque toutes les affections des gens du monde : elles ont pour principe des intérêts égoïstes souvent bien honteux. Or, il est triste de trouver quelque chose de pareil chez un fils d'Abraham. Apprenons de là jusqu'où peut mener une passion quelconque, celle même dont on se défie le moins. La friandise conduit à bien des péchés. Ce fut elle qui porta Isaac à aimer celui de ses fils qui était tout du monde, plutôt que celui qui s'annonçait comme devant être un enfant de Dieu. Et puis, rappelez-vous Noë (§ 228).

§ 410. Rebecca, de son côté, préférait Jacob, soit à cause de la prophétie qui le concernait, soit parce que sa conduite était plus en harmonie avec la vocation qu'il avait reçue de l'Eternel, et avec les promesses faites à Abraham et à sa postérité. Ce n'est pas à dire qu'elle eût de la haine pour Esaü, ni qu'Isaac, qui malgré son faible était un enfant de Dieu, eût de la haine pour Jacob; mais si Isaac préférait l'aîné, Rebecca préférait le cadet; et assurément il est aisé de comprendre qu'elle le fit.

XXV — 29-34

§ 411. C'étaient des mœurs bien simples que celles des patriarches ! Souvent il arrivait qu'ils faisaient eux-même les apprêts de leurs repas. Jacob, un certain jour, se livrait à cette occupation lorsqu'Esaü, rentrant fatigué de la chasse, lui vendit son droit d'aînesse. Jacob eut tort sans contredit, de profiter comme il le fit de la lassitude et de l'incrédulité de son frère. Rebecca lui avait probablement raconté la prophétie qui le concernait, et, appréciant du fond de son âme la faveur de Dieu, l'on conçoit qu'il tînt à l'obtenir selon la promesse. Mais, tout en reconnaissant que son action attestait une certaine foi, disons aussi que Jacob y fit preuve d'ignorance, sinon de méchanceté. On peut aller plus loin. Sa foi était quelque chose encore de bien charnel, puisqu'il pensait que, de la volonté d'Esaü dépendait l'accomplissement des promesses de Dieu. S'il se fût plus entièrement attendu au Seigneur, jamais il n'eût songé à employer un tel moyen pour s'assurer ses grâces.

§ 412. Quant à Esaü, il ne pouvait mieux montrer l'incrédulité de son âme. Pour lui, comme pour tous les mondains, l'important était de vivre, de satisfaire ses appétits : la grâce de Dieu vient après si elle peut. Il vend contre un aliment le droit d'aînesse qu'il croit avoir ; et combien de gens qui vendent le salut de leur âme pour quelques fêtes, pour quelques ajustements de toilette, pour quelques satisfactions d'amour-propre, bref, pour de misérables bagatelles. Et fût-ce pour un royaume, encore est-il qu'un royaume, et même le monde entier ne sont qu'une misère en comparaison de la grâce de Dieu.

§ 413. L'histoire d'Esaü rappelle cette parole de notre Seigneur, dans l'évangile de Luc, ch. VIII, vers. 18 : « A celui qui n'a pas, même ce qu'il croit avoir lui sera

été. » Il ne pouvait pas vendre un droit qui ne lui ap- XXV
partenait pas ; mais il s'en croyait possesseur, et il le mé- 29-34
prise et le vend, parce que ses pensées étaient toutes charnelles. Aussi son nom servira-t-il, jusqu'à la fin des siècles, à désigner les personnes qui tiennent pour peu de chose les gratuités de l'Eternel et le salut de leur âme. Esaü mangea et il but, puis il se leva et s'en alla ! comme ces quatre mots peignent bien la légèreté 34
avec laquelle les mondains sacrifient tout à leurs passions et à l'insouciance qu'ils ont de leur salut ! — Quant au peuple qui sortit de lui, il s'appela Edom, ou les Edomites, ou Iduméens, d'après le nom qu'Esaü reçut en cette rencontre et qui signifie *le Roux*, à cause du potage qu'il sollicita de son frère Jacob. Ce dernier nom, Jacob, veut dire *le Supplanteur*.

XXXIII. Jacob béni par Isaac.

§ 414. « Il n'y a personne qui ne pèche, » est-il dit XXVI
quelque part dans le livre de Dieu, et c'est ce que nous 1-5
voyons bien par l'histoire de tous les hommes, même des plus saints. Une disette étant survenue dans la contrée qu'Isaac habitait, il passa chez le roi de Guérar, chez cet Abimélec qui, dans sa jeunesse, avait fait alliance avec Abraham, et qui devait être à cette époque d'un âge fort avancé ; à moins qu'il ne s'agisse d'un fils de l'ami d'Abraham ; car le mot *Abimélec* veut dire : *Mon père roi*, et l'on appelait ainsi les princes de Guérar. Cette interprétation est même la plus vraisemblable. Isaac comptait gagner l'Egypte, comme son père l'avait fait en pareille circonstance. Abraham ne vivait plus pour donner à Isaac ses sages conseils ; mais l'Eter-

XXVI — nel lui apparut, et en lui répétant les promesses d'auf fois, il lui défendit de descendre dans le royaume d Mitsraïmites, et, pour l'encourager à l'obéissance, lui rappela l'obéissance même de son père.

6-35 § 415. Isaac resta donc à Guérar. Mais comme il e hélas! beaucoup plus facile d'imiter les péchés de ancêtres que leur piété, il tomba dans la même t qu'Abraham, avec cette circonstance aggravante qu'l ne pouvait en aucune manière donner à Rebecca le t de sœur, à moins qu'il n'entendît par là simplem qu'elle était sa parente. A cette occasion la Bible n parle de la beauté de Rebecca. Il est à présumer s qu'elle était beaucoup plus jeune que son mari. D tous les cas, nous voyons ici comment ces avant extérieurs, que les hommes apprécient si fort, sont, diverses manières, une source de péché.

§ 416. J'ai dit qu'Isaac n'était point aussi riche l'avait été son père, à cause des présents que cel avait faits à ses autres fils. Ce fut pendant son séjo Guérar qu'il vit accroître sa fortune, mais avec elle soucis et toutes sortes de difficultés. Ce qui valut m pour lui, ce fut la nouvelle révélation du Seig dont il fut favorisé après son retour à Beersébah les développements qu'y prit sa piété. A l'exem d'Abraham, dont il suivait, en somme, les bo traces, il y bâtit un autel, et il y invoqua le nom Seigneur.

34, 35 § 417. Cependant les épreuves ne manquèrent non plus à Isaac, et même les plus pénibles de tou je veux dire des épreuves domestiques. Esaü, son aîné, cet Esaü pour lequel il sentait une préférenc mal justifiée, et qu'il avait peut-être élevé avec faible le remplit d'amertume en épousant deux femmes co

nec (§ 163), et encore deux Cananéennes. De ce mo- XXVII
nt, la paix fut bannie du sein de la famille.

§ 118. Esaü avait quarante ans lorsqu'il prit ses deux 1-4
mes. Isaac était donc alors âgé de cent ans. Quoi-
il en ait encore vécu quatre-vingts (Ch. XXXV, 29),
vue s'était affaiblie de manière à ne plus y voir.
illeurs, comme il convient à un enfant de Dieu, il
sait souvent à son départ de ce monde et il s'y pré-
ait sérieusement, car il ne savait à quelle heure le
neur le rappellerait à Lui. Une chose préoccupait
out Isaac. C'était le règlement de l'héritage qu'il
erait à ses fils. En général, les parents ne se tour-
ntent que trop du sort qu'ils pourront faire à leurs
nts. Quant à Isaac, il avait plus de raisons que per-
ne pour y penser, car il s'agissait d'un héritage de
autre nature que les patrimoines ordinaires.

119. Il avait pu comprendre, par la parole que le
neur avait adressée à Rebecca quarante ans aupa-
nt, qu'un seul de ses fils hériterait de *toute* la béné-
ion qui avait reposé sur Abraham et sur lui. Il aurait
comprendre aussi, et par cette même parole et par
onduite d'Esaü, que celui-ci n'était pas l'élu du
neur. Mais rien n'aveugle comme les passions,
lles qu'elles soient. On a vu de tout temps, même
enfants de Dieu se tromper grossièrement sur le sens
prophéties non accomplies, parce qu'ils se laissaient
r à les interpréter au gré de leurs désirs charnels.
gré les chagrins que lui faisait Esaü, Isaac ne laissait
de lui conserver une grande prédilection. Qui sait
ne si, par un de ces sophismes que la passion invente
tant d'habileté, il ne concluait pas de ce qu'Esaü
it *moins* que Jacob, qu'il devait, selon la prophétie,
préféré à celui qui était réellement le *plus grand*,

XXVII ou le meilleur? Quoi qu'il en soit, il avait résolu
— nir Esaü, et pour faire de cette solennité une
famille, il lui demanda de ce gibier qu'il aima

6-29 § 420. Isaac ne s'était point caché de Rebecca
ci avait tout entendu, et vous pouvez lire, dans
sets 6 à 27, comment elle en informa Jacob, c
elle lui suggéra l'idée de tromper son mari; c
Jacob, après quelque résistance, consentit aux d
sa mère, qui étaient aussi les siens, comment il
à tromper son vieux père et comment il emport
nédiction. Ces faits n'ont pas besoin d'explicatio
ils abondent en enseignements.

6-17 § 421. D'abord, quant à Rebecca, sa cond
beaucoup de rapport avec celle de Jacob enver
lorsqu'il lui avait extorqué son droit d'aîness
dans la foi qu'elle agit, mais non pas par la foi.
que Rebecca était une vraie servante du Seigne
ne veux pas dire que sa foi ne fût pas réelle.
cette rencontre (et c'est un grand exemple pour
les), elle ne fit pas autre chose que ce qu'eût f
qu'un qui, sans être incrédule, n'aurait pas eu
dant une foi vivante. Désireuse d'attirer sur J
promesses de Dieu et persuadée que c'était lui q
en hériter, elle se servit, pour obtenir ce résul
moyen très-coupable. Il est vrai que la crise
rieuse, le temps pressait, encore quelques mo
Esaü allait être béni par son père; mais avec
foi, Rebecca s'en fût remise sur le Seigneur
tourner le mal qu'elle craignait, et elle eût em
tout autres moyens. Elle avait à son secours
auprès de Dieu, et, auprès de son mari, les
tations, les supplications et les larmes; mais
perie, jamais. Au lieu de cela, elle met da

ire une passion violente, qui la porte même à XXVII
soucier de la malédiction que son mari pouvait 6-17
mber sur elle (vers. 13). Ah! Dieu veuille que
eurs se souviennent toujours de cette leçon. Il
pas d'avoir des intentions pures, il faut en toutes
user que de saintes et bonnes pratiques; pour
, il ne faut rien faire avec passion.

. Jacob hésita quelques moments à condescendre 12
x de sa mère. En effet, les enfants ne doivent
ire le mal, fût-ce même à l'instigation de leurs
Mais si Jacob hésita, ce fut moins par la pensée
que par la crainte d'être découvert; et combien
qui font de même! Aussi ne résista-t-il pas 18, 19
s; puis une fois qu'il fut entré dans cette mau-
ie, avec quelle effrayante assurance n'y sut-il
ir! Non-seulement il ment avec effronterie, et
à plusieurs reprises son mensonge, mais encore 20
intervenir le nom de Dieu, pour mieux cou-
rande. Pauvre Jacob! dans ce moment même,
être malheureux à proportion de ce qu'il était
, et il n'est pas possible que son âme n'ait
profondément troublée, lorsqu'il reçut enfin
édiction qui aurait dû, sans cela, lui causer une
e joie.

. Quant à Isaac, il nous est une preuve de l'im- 20-27
té où nous sommes de lutter contre la volonté de
veut bénir Esaü; tout lui dit que ce n'est pas
'il a devant lui; cependant, il se persuade que
fils de prédilection sur lequel il pose ses mains
les, et finalement il se trouve avoir donné sa
tion à celui que l'Eternel avait béni, même avant
nce. Bien plus, il le fait en des termes qui nous
rent animé par l'esprit de prophétie, en sorte

XXVII — 28. 29 qu'à bien dire il n'est que l'instrument de la volonté Dieu. En effet, c'est Jésus, fils de Jacob selon la ch c'est Jésus lui-même, et non pas seulement Jacob ou peuple Juif issu de ce patriarche, que le Père se trou avoir béni par la bouche d'Isaac; car s'il est vrai qu prophétie s'applique en partie au peuple d'Israël, e ne sera pleinement réalisée qu'en Jésus-Christ. C'est que les peuples serviront, et c'est devant lui que les n tions se prosterneront; car c'est lui qui est le Seign de ses frères, et en lui seul que se trouve la bénédicti

§ 424. A voir ainsi la volonté de Dieu s'accom malgré la volonté contraire d'Isaac et par les pé même de Rebecca et de Jacob, nous n'en conclurons qu'il faille faire le mal afin que le bien en arrive, ni Dieu ait besoin de nos péchés pour accomplir ses d seins; encore moins que la conduite d'Isaac, de Rebe et de Jacob ait été ce qu'elle aurait dû être; mais n admirerons avec quelle sagesse, avec quelle bonté avec quelle puissance Dieu tire le bien du mal; n dirons que, si Dieu sait et peut réaliser ses dess quand nous lui désobéissons et par nos désobéissan mêmes, à plus forte raison le fera-t-il si nous nous d dions à n'accomplir que sa volonté. Enfin, nous voy par tout cela, que jamais aucun homme ne *mérite* p prement la grâce de Dieu; car il n'en est point chez le péché ne se trouve.

30-40 § 425. A peine Jacob a-t-il quitté son père, qu'E se présente à son tour. La Bible exprime dans les term les plus forts, l'étonnement du père, le désespoir fils. On y voit en même temps que s'il y eut de la p d'Isaac quelque résignation à la volonté de Dieu, ai qu'on pouvait l'attendre de sa part, il n'en fut pas même d'Esaü. Il s'irrite contre son père, et, avec

larmes du désespoir, il implore une bénédiction qu'Isaac XXVI
ne saurait lui donner. Quelle effrayante image des 30-40
pécheurs qui auront, comme Esaü, méprisé les grâces de Dieu! Un jour viendra, et peut-être déjà dans ce monde, où ils verront toute l'excellence des biens qu'ils ont rejetés; ils pleureront et crieront, mais ce sera trop tard. Trop tard! c'est un mot terrible que celui-là.

§ 426. Ce n'est pas à dire, quant à Esaü lui-même, que, par la suite, il n'ait pu se convertir. Quoique la Parole de Dieu ne nous l'enseigne pas expressément et qu'elle semble plutôt exprimer le contraire, nous rencontrerons une circonstance qui indiquerait assez qu'il se fit, à certaine époque, un changement notable dans son cœur. En attendant, remarquons la prophétie dont
il fut l'objet. Esaü et ses descendants devaient, selon 39, 40
la parole d'Isaac, jouir d'une grande prospérité, être forts dans la guerre, se voir assujettis aux enfants de Jacob et finalement secouer le joug que ceux-ci auraient mis sur leur épaule. L'histoire du peuple d'Israël, dans ses rapports avec celle des Iduméens, nous montrera cette prophétie se réaliser bien longtemps après Moïse.

§ 427. Du reste, si nous avons vu que, malgré les 41
péchés de Rebecca et de Jacob, Dieu sut accomplir ses desseins, nous apprenons ici comment le péché engendre toujours, et nécessairement, le péché et la misère. Esaü prit une haine si violente contre Jacob, que, nouveau Caïn, il ne songea plus qu'à le faire mourir. Une seule chose le retenait, c'était la présence de son père; mais il lui tardait qu'il fût mort pour assouvir sa passion. Que de pensées criminelles agitaient à la fois le misérable cœur de cet incrédule! Doublement meur-

XXVII trier, il voulait la mort de son frère et il attendait avec impatience celle de son père!

XXXIV. Fuite de Jacob.

42-45 § 428. Quelle douleur ne dut pas éprouver Rebecca en découvrant la haine qu'Esaü entretenait contre Jacob! Quelle amertume surtout de penser qu'elle avait elle-même contribué à la faire naître, et combien de tristes réflexions durent s'élever dans son cœur lorsqu'elle se vit comme contrainte d'éloigner d'elle, et pour un temps dont elle ne pouvait prévoir la durée, le fils qu'elle aimait si tendrement! C'est ainsi que, bien souvent, nous sommes punis par où nous avons péché; ce sont les punitions, en général, les plus salutaires, par cela même qu'elles nous rappellent le plus vivement nos fautes.

42 § 429. Esaü se consolait en pensant que, tôt ou tard, il tuerait son frère! Il n'est que trop ordinaire, en effet, de voir les pécheurs s'efforcer d'oublier leurs crimes en s'abandonnant toujours plus au mal. On ne saurait nier qu'il n'y ait une certaine jouissance à satisfaire sa passion et à la nourrir; mais les consolations que le Saint-Esprit met dans le cœur des chrétiens, sont bien différentes de l'étourdissement où se jettent les pécheurs non-convertis : il est à peine nécessaire de le dire.

46 § 430. Est-ce que Rebecca trompe encore une fois son mari en ne lui disant pas le vrai motif pour lequel elle désirait le départ de Jacob; ou bien ne doit-on voir dans sa conduite qu'un ménagement de charité envers un vieillard qu'elle ne veut pas affliger inutilement? Il n'était guère possible qu'Isaac ne se fût pas aperçu de la

jalousie d'Esaü ; c'est peut-être à cause de cela que Re- XXV
becca juge d'autant moins nécessaire de lui en parler. 46
D'ailleurs, la crainte qu'elle avait de voir Jacob épouser une Cananéenne, était très-réelle ; en sorte qu'il me paraîtrait injuste de l'accuser ici de mensonge. « Il y a, » nous dit l'Ecriture, « un temps de se taire et un temps » de parler. »

§ 431. Isaac fit donc venir auprès de lui son fils Ja- XXVI
cob. En lui défendant d'épouser une Cananéenne, il lui 1-5
ordonna de se rendre à Paddan-Aram, auprès de Laban, frère de Rebecca, afin de prendre pour femme une de ses filles. Puis il le bénit au nom du Dieu fort, tout-puissant, lui annonçant de sa part, on le voit bien, qu'il ne manquerait pas de revenir en Canaan, et de plus, qu'il sortirait de lui *une assemblée de peuples*. Cela signifie que, tandis qu'Abraham avait été le père de plusieurs peuples très-distincts, les Ismaélites, les Madianites entre autres, et par Isaac les Israélites et les Iduméens, lui, Jacob, serait le père de plusieurs tribus qui ne formeraient qu'un seul peuple, une confédération ou une assemblée de peuples, comme dit Isaac.

§ 432. Quand Esaü vit et entendit cela, il conçut la 6-9
pensée, pour réparer la faute qu'il avait commise en épousant des Héthiennes, de prendre encore une femme, mais dans sa parenté, et c'est ainsi qu'il épousa une fille d'Ismaël. Quand on ne consulte que soi, et non pas le Seigneur, souvent on ressemble à un homme qui, voyant qu'il s'est trompé de route, se hâte d'en sortir, mais pour se précipiter dans un autre chemin tout aussi mauvais. Au tort dont Esaü s'était rendu coupable en épousant deux Cananéennes, il ajouta donc celui d'avoir une troisième femme.

§ 433. Cependant, Jacob étant parti de Béersébah, 10, 1

XVIII marchait du côté de Caran, cette ville de la Mésopo-
), 11 tamie où son aïeul Abraham avait autrefois séjourné (§ 248); de là il devait aller à Paddan-Aram chez son oncle Laban. Un soir qu'il se trouvait, après le soleil couché, près d'un établissement de Cananéens, nommé Luz (vers. 19), il se disposa à passer la nuit en plein air, comme cela lui était souvent arrivé tout en gardant les troupeaux de son père. Il était parti seul, paraît-il, avec son bâton de pèlerin à la main et quelques légères provisions de voyage. Comme un homme destitué de tout, le voilà donc qui va dormir à la belle étoile, n'ayant qu'une pierre pour reposer sa tête! Encore quelques heures de marche et il passera le Jourdain, frontière naturelle du pays de la promesse! Est-ce donc que le Seigneur l'aurait abandonné? Reverra-t-il une fois son père, comme celui-ci a paru l'espérer? N'est-ce point pour toujours au contraire qu'il va dire adieu au pays de Canaan? Tels furent peut-être les objets qui avaient occupé ses dernières pensées, lorsque, s'étant endormi, il eut en songe une des plus belles visions dont l'Ecriture nous ait conservé le souvenir.

12, 13 § 434. Jacob vit une échelle, ou pour mieux dire un escalier, semblable apparemment à celui d'un palais ou d'un temple; cet escalier, appuyé sur la terre, s'élevait jusqu'au-dessus des nues. Tout au haut se tenait l'Eternel, Celui qui était apparu à Abraham; des anges montaient de la terre au ciel, et descendaient du ciel à la terre. Belle image des relations que la grâce de Dieu établit entre elle et les élus! Les anges qui montent représentent la foi et les prières des enfants de Dieu; ceux qui descendent sont les bénédictions que le Seigneur répand sur les fidèles. Mais, soit les anges qui montent, soit ceux qui descendent, tous sont de Dieu,

c'est-à-dire que notre foi et nos prières n'attirent sur nous les grâces d'en-haut qu'autant qu'elles nous viennent elles-mêmes du ciel. XXVII

§ 435. Alors Jacob entendit Celui qui était au-dessus de l'escalier s'annonçant comme l'Eternel, le Dieu d'Abraham et le Dieu d'Isaac. C'était donc bien le même être devant qui Abraham s'était prosterné dans ce lieu (§ 262) et qui avait daigné se révéler personnellement à lui. Or, l'Eternel, fidèle à ses promesses, après avoir répété à Jacob celles qu'il avait faites à ses pères, en ajouta de particulières à Jacob et de bien précieuses. « Je suis avec toi; je te garderai partout où tu iras, et je ferai revenir en ce pays. Car je ne t'abandonnerai point que je ne t'aie fait ce que je t'ai dit. » Bien que ces promesses eussent essentiellement pour objet de consoler Jacob, elles ont de quoi réjouir tout enfant de Dieu. En effet, si nous appartenons au Seigneur, nous sommes sûrs qu'il est avec nous, qu'il nous garde, qu'il nous introduira dans son royaume, qu'il ne nous abandonnera pas jusqu'à ce qu'il ait accompli en nous toute l'œuvre de son bon plaisir; c'est-à-dire qu'il ne nous abandonnera jamais. 13-1

§ 436. Quels vont être les sentiments de Jacob à son réveil? D'abord un sentiment de surprise. Habitué qu'il était à adorer Dieu au pied des autels que son père et son aïeul avaient érigés, il partageait, dans une certaine mesure, le préjugé si commun parmi les hommes, que le Seigneur ne manifeste pas également sa présence dans tous les lieux. Il lui avait semblé qu'en s'éloignant de la maison paternelle, il s'éloignait du Dieu de ses pères, comme on voit des personnes qui, en perdant de vue le clocher de leur village, oublient bien vite les principes religieux qu'elles sucèrent avec le lait. Mais le 16, 1

XVIII Seigneur voulut faire comprendre à Jacob qu'il devait
6. 17 le servir quelque part qu'il allât, et que partout il pourrait être l'objet de ses grâces.

§ 437. Quelle joie c'eût été pour le fils d'Isaac s'il avait, à cette époque, possédé une foi plus vivante, et s'il n'avait pas eu, au contraire, la conscience chargée des péchés qui étaient la première cause de sa fuite! Au lieu de cela, il eut peur. Ce lieu lui parut redoutable. Il l'appelle pourtant la maison de Dieu, et ce qu'il a vu c'est le ciel même qui s'est ouvert devant lui. Pauvre Jacob! Le Seigneur ne vient à toi qu'avec des promesses, et tu trembles! Tu as vu la maison de Dieu, le ciel, et non pas l'enfer, et toutefois tu t'effraies! Encore, cette crainte vallait-elle mieux que l'indifférence et l'endurcissement. Ce fut peut-être alors que Jacob eut les premières pensées vraiment sérieuses. Nous ne l'envisagerons pas comme converti à Dieu dès cet instant, mais voici pourtant quelques bons symptômes.

8-22 § 438. Je les vois dans le soin que Jacob prend de consacrer solennellement le lieu où il avait eu cette vision, dans le nom qu'il lui impose, dans le vœu qu'il fait à l'Eternel. Prenant la pierre sur laquelle il avait placé sa tête, il la met en évidence; puis il y répand de l'huile pour la consacrer, ou simplement pour la pouvoir reconnaître plus tard. Après quoi il nomme ce lieu Béthel, mot qui se compose de deux mots hébreux : *El* que nous avons déjà vu entrer dans la composition du nom d'Ismaël (§ 307), et qui signifie Dieu, puis *Beth* qui veut dire une maison; en sorte que Béthel c'est *la maison de Dieu*. J'ai déjà rappelé que ce fut le premier endroit où Abraham avait élevé un autel au Seigneur (Chap. XII, 8). Enfin, par un vœu solennel, Jacob consacre à Dieu sa personne et ses biens. Il le fait en des termes qui

urraient donner lieu de croire qu'il doutait quelque XXVI
u de la vérité de sa vision; mais le *si* qu'il emploie 18-2
ent être envisagé comme un équivalent de la conjonction
nd. Les paroles de Jacob reviennent donc à ceci:
Quand l'Eternel m'aura fait ce qu'il m'a promis, cer-
nement je me donnerai à lui avec tout ce que je pos-
derai. » Ce n'est pas à dire que, dans tous les cas,
que homme ne se doive au Seigneur; mais il est sûr
e plus il nous fait de grâces, plus nous lui avons
obligations; puis, il est avéré qu'il n'y a que ceux qui
t reçu ses bénédictions spirituelles qui se consacrent
ritablement à lui.

§ 439. C'est d'ailleurs une bonne chose que de fixer
r des signes extérieurs le souvenir des temps et des
ux où le Seigneur nous a fait quelque grâce. Seule-
nt il faut prendre garde que notre religion ne soit
te en solennités et en monuments. Surtout, il faut
e ces signes extérieurs correspondent à des réalités.
, c'est contre ces deux règles que pèche grandement
religion des catholiques-romains. Leurs cérémonies,
nombreuses, ne correspondent quelquefois à rien de
i; par exemple, la fête de l'Assomption de Marie;
même celles qui se rattachent à quelque vérité,
t instituées et célébrées de telle façon que la vérité
paraît sous ce qui en est le signe; par exemple, le
e de la croix qui ne remplace que trop souvent la
en Jésus-Christ crucifié. Lorsque Jacob dit: « Cette
re sera la maison de Dieu, » il n'entendait pas
e chose sinon que cette pierre lui rappellerait qu'en
même endroit il avait vu le Seigneur dans sa gloire.
comme lorsque Jésus-Christ a dit: « Ceci est mon
s. »

XXXV. Jacob chez Laban.

XXIX § 440. Arrivé au terme de son voyage, Jacob se
1-12 trouva près de ce même puits, sans doute, où le serviteur d'Abraham avait rencontré Rebecca, bien des années auparavant. Les bergers que Jacob y vit d'abord n'étaient pas originaires de Paddan-Aram, mais ils purent néanmoins lui donner des nouvelles de son oncle, appelé ici le fils de Nacor, de même que, au verset 13 du chapitre précédent, Abraham est appelé le père de Jacob, quoiqu'il fût son grand-père. Pendant qu'ils parlaient encore, Jacob vit s'approcher une jeune fille qu'on lui dit être Rachel, fille de Laban, et par conséquent sa cousine germaine. Jacob aurait bien voulu que ces étrangers ne fussent pas témoins de l'entretien où il allait raconter à Rachel qui il était et pourquoi il se trouvait là; leur présence ne l'empêcha pas toutefois de manifester l'émotion de son cœur, en voyant sa parente et celle que, dès ce moment, il pensa que Dieu lui destinait pour épouse. Hélas! ce pauvre Jacob ne se doutait pas de toutes les épreuves qui l'attendaient dans la famille de son oncle!

13-19 § 441. Laban reçut au mieux le fils de sa sœur Rebecca; mais il est permis de croire que ce cœur intéressé (§ 386) comprit, dès l'abord, le parti qu'il retirerait de ses services. Jacob demeura chez lui un mois entier comme quelqu'un qui serait en visite chez des parents; mais, habitué à une vie laborieuse, il n'y resta pas sans rien faire. Laban, voyant son activité, voulut se l'attacher davantage, et, présumant bien quelle serait la réponse de Jacob, il lui offrit de le garder dans sa

maison, moyennant un salaire qu'il fixerait lui-même. XXI
Outre Rachel, Laban avait encore une fille non-mariée, 13-1
qui s'appelait Léa. Elle était l'aînée; elle avait, à ce qu'il paraît, les yeux faibles et délicats, et elle n'égalait pas Rachel en beauté. D'ailleurs, Jacob aimait Rachel, sans doute parce qu'il avait cru voir en elle des sentiments et des goûts plus en rapport avec les siens; il consentit à servir Laban pendant sept ans pour obtenir la main de sa fille cadette. Alors, les parents ne dotaient guère leurs filles, mais plutôt il fallait en quelque sorte les leur acheter. C'est encore ainsi que cela se passe chez plusieurs peuples, notamment en Asie. Peut-être l'avare Laban est-il l'auteur de cette coutume.

§ 442. Jacob, à cette époque, n'était plus jeune. Nous 20
dirons plus tard comment se fait le calcul de ses années, et alors vous verrez, peut-être avec étonnement, qu'il devait avoir environ 70 ans lorsqu'il arriva chez Laban. L'affection qu'il éprouvait pour Rachel n'était donc pas une de ces passions qui troublent l'âme et qui précipitent quelquefois dans tant de désordres. C'était une affection sérieuse, conçue sous le regard de Dieu, autant que Jacob en était alors capable. Cela explique tout à la fois comment il put attendre patiemment que les sept années fussent expirées, et pourquoi ce temps lui parut si court. Nous de même, si nous aimons Dieu de tout notre cœur, nous ne trouverons pas son service pénible; en général, on fait aisément tout ce qu'on fait par affection.

§ 443. Quand le temps des épousailles fut arrivé, 21-30
Laban fit une fête, selon l'usage; mais cet homme rusé préparait à Jacob une vive peine. Au lieu de Rachel, il fit conduire Léa dans sa tente, et lorsque son gendre lui adressa de justes reproches sur cette indignité, Laban

XXIX 21-30 s'en tira comme le font les hommes de mauvaise foi. Il allégua pour excuse une prétendue coutume dont il aurait dû avertir Jacob tout de suite; mais au vrai, ce n'était qu'un vain prétexte, car tout cela s'arrangeait au mieux avec ses projets. Connaissant l'amour de Jacob pour Rachel, il pensa que s'il lui offrait de la lui donner, il ne se laisserait pas arrêter par la considération qu'elle était devenue sa belle-sœur, mais qu'il ferait comme son frère Esaü et comme bien d'autres en ces temps-là. Ah! les mondains ne connaissent que trop par où il faut prendre les hommes pour les entraîner au mal. Jacob céda. Il consentit à servir encore sept ans pour Rachel, et Laban obtint ainsi ce qu'il voulait.

§ 444. Il est assez probable que Jacob ne retira pas tout de suite de cette épreuve l'instruction qui y était contenue. Mais plus tard, sans doute, en rapprochant de sa conduite avec son frère Esaü celle de Laban à son égard, il put se dire que, comme il avait trompé son père en prenant la place d'Esaü, il s'était vu lui-même trompé par Laban, qui avait mis Léa à la place de Rachel, et il dut y voir un châtiment de Dieu. Assurément, Dieu n'est pas l'auteur des péchés des hommes; mais cela n'empêche pas qu'il ne se serve souvent des iniquités de quelques-uns pour châtier celles des autres. Si Jacob avait, dès le premier instant, compris la chose de cette manière, il n'eût pas commis la faute d'épouser deux femmes. Se soumettant au châtiment du Seigneur, il eût aimé Léa et il eût pu vivre heureux avec elle.

§ 445. Avant de poursuivre, mes lecteurs remarqueront au verset 27 un mot qui montre que les hommes conservaient encore soigneusement le souvenir de la création du monde, en observant la division du temps par *semaine;* observation dont la justesse subsiste-

rait lors même qu'il faudrait entendre par cette *semaine*, XXIX
les sept années de service de Jacob, car si l'on appelait 21-30
sept ans une semaine, c'est qu'il y avait aussi une semaine de jours.

§ 446. Jacob passa donc sept ans chez Laban sans être 31-3
marié, puis il y fut sept autres années n'ayant pour femme que Léa ; mais ces années ne furent pas un temps de bonheur pour lui. Il n'aimait pas Léa, et c'était un grand tort ; Léa de son côté ne pouvait voir en sa sœur qu'une rivale, puisqu'elle était destinée à devenir bientôt la femme de Jacob. Il est aisé de concevoir le trouble qui devait régner dans cette famille.

§ 447. Cependant Léa eut successivement quatre fils, qui reçurent d'elle des noms en rapport avec les sentiments qu'elle éprouva lors de leur naissance.

L'aîné fut appelé	RUBEN,	c-à-d. : *Voici un fils.*
Le second	SIMÉON,	*Exaucement.*
Le troisième	LÉVI,	*Lien, attachement.*
Le quatrième	JUDA,	*Louange de Dieu.*

§ 448. Si, pour juger Léa, nous n'avions que les paroles pieuses qu'elle prononça quand lui naquirent des fils, nous ne pourrions que nous faire une haute idée de sa foi et de sa confiance en Dieu. Mais on est malheureusement obligé de reconnaître qu'il y avait là plus d'apparence que de réalité. C'est comme tant de gens qui disent : Dieu soit loué ! Dieu soit béni ! lorsque quelqu'une de leurs passions est satisfaite et que leurs désirs terrestres sont exaucés, bien qu'au fond leur pensée ne s'élève point à Dieu.

§ 449. Il est à présumer que Léa eut ces quatre fils XXI
avant que Jacob épousât Rachel. Cette seconde union ne 1, 2
fit qu'augmenter le malheur du patriarche et les désordres de sa maison. Dans le but manifeste de le châtier,

XXX — 1, 2 Dieu ne donna d'abord point d'enfants à Rachel. Celle-ci, désolée de l'infériorité où cette circonstance la plaçait vis-à-vis de sa sœur, éprouvait un dépit violent qui lui fit adresser à Jacob une de ces paroles inconsidérées que la passion seule peut dicter. Mais le fils d'Abraham montra dans cette occasion que, s'il aimait trop Rachel, il n'avait point complétement oublié Dieu. Animé d'une sainte colère contre sa femme, il lui fit sentir l'impiété de ses murmures et il se servit d'expressions bien propres à la faire rentrer en elle-même.

3-8 § 450. Rachel, cependant, tout en renonçant à l'espoir de devenir mère, ne put se résigner entièrement à sa position. Pour avoir, elle aussi, des enfants de Jacob à élever, elle fit comme Saraï; elle engagea Jacob à prendre pour concubine sa servante Bilha. Le patriarche eut le tort considérable de condescendre à ses vœux. Bilha mit successivement au monde deux fils que Rachel adopta, et telle était sa jalousie à l'égard de sa sœur, qu'elle se réjouit de la naissance de ces enfants autant que s'ils lui eussent appartenu. Prétendant que l'Eternel avait jugé en sa faveur dans la lutte qu'elle soutenait contre Léa, elle nomma l'aîné Dan, ce qui signifie *Juge*, et le cadet Nephtali, ce qui signifie *Mon combat*.

§ 451. Il est triste de voir cette pauvre femme, tout entière à sa passion, y faire intervenir le saint nom de Dieu. C'est bien lui, sans doute, qui fait vivre, comme c'est lui qui fait mourir, et c'est lui en conséquence qui donna des enfants à Bilha, comme il en avait donné à Léa. Mais il ne s'en suit pas qu'il approuvât les relations que Rachel avait établies entre Jacob et sa servante, ni la jalousie qui l'avait poussée à cela. Dieu ne saurait jamais consentir à nos péchés, et parce qu'il leur donne quelquefois des résultats qui semblent favorables, gar-

lons-nous d'en conclure qu'il veuille de cette manière XXX
es légitimer. D'ailleurs, il arrive souvent que les fruits 3-8
lu péché, tout au rebours des fruits de la justice, ne
ont doux qu'à l'écorce et qu'au fond ils sont pleins
l'amertume. C'est ce que nous verrons plus tard par les
affreux chagrins que les fils de Jacob occasionnèrent à
leurs parents.

§ 452. Léa, ne voulant pas demeurer en arrière 9-20
dans cette lutte odieuse que les deux sœurs se livraient,
obtint de Jacob qu'il prît encore pour femme sa servante
Zilpa, et il eut d'elle deux autres fils : Gad et Ascer ;
l'un de ces noms veut dire une *bande* et l'autre *bienheureux*. Mais ce n'est pas tout ; il se fit entre Léa et
Rachel un indigne marché au sujet de leur mari ; puis
Léa eut encore deux fils outre ceux qu'elle avait mis
au monde quelques années auparavant. Elle les appela
Issachar et Zabulon ; c'est-à-dire *récompense* et *habitation*.

§ 453. Si nous avions pu croire un moment que Léa
avait plus de vraie piété que Rachel, ou une piété plus
éclairée, ce que nous lisons au verset 18 devrait nous
détromper. Car elle prétendit que Dieu la récompensait
de ce qu'elle avait induit au mal son mari. — Quant à
ces mandragores dont parlent les versets 14 et 15, on
ignore, je crois, quelle espèce de fruit c'était et par
quelle raison, superstitieuse ou autre, ces femmes y
attachaient tant de prix.

§ 454. Outre ses fils, Léa eut encore une fille, appe- 21
lée Dina. Il est possible que ce n'ait pas été la seule fille
de Jacob ; mais celle-ci est nommée, à cause du triste
rôle qu'elle joua dans la suite et de l'influence qu'eut
sa conduite sur les destinées de la famille.

§ 455. Enfin, Rachel put voir combien elle avait été 22-2

XXX — 22-24 coupable de ne pas attendre de Dieu seul ce qu'il pouvait lui accorder en temps opportun. Malgré tant de péchés et à cause de la promesse faite à Abraham, Dieu toujours si bon, lui donna un fils qu'elle nomma Joseph, ce qui veut dire *accroissement*. Ce pouvait être environ six ans après son mariage, et Ruben devait avoir de de douze à treize ans. A cette époque donc Jacob comptait onze fils, savoir :

de Léa,	de Rachel,	de Bilha,	de Zilpa,
1. Ruben.	11. Joseph.	5. Dan.	7. Gad.
2. Siméon.		6. Nephtali.	8. Aser.
3. Lévi.			
4. Juda.			
9. Issachar.			
10. Zabulon.			

§ 456. En voyant la nombreuse famille que le Seigneur donna si rapidement à Jacob, nous ne pouvons qu'admirer comment il fait tourner les péchés des hommes à l'accomplissement de ses plans. Et puis on connaît là que, si Dieu retarde quelquefois la réalisation de ses desseins, le temps ordonné par sa sagesse arrivant, tout se passe comme il l'avait annoncé. Depuis la vocation d'Abraham jusqu'au mariage de Jacob, c'est-à-dire pendant environ un siècle et demi il y avait eu pour tout héritier de la promesse, d'abord Abraham seul pendant 25 ans, puis Isaac seul ans pendant 60 ans, enfin Jacob pendant plus de 70 ans maintenant voilà onze fils pour commencer le peuple promis à Abraham. Quoique l'Evangile fasse encore peu de progrès sur la terre, ne disons pas qu'il faut des siècles nombreux avant qu'il s'établisse partout

que le moment de la grâce de Dieu sera venu, l'on XXX
ra avec quelle rapidité son règne pourra s'étendre. —

XXXVI. Jacob quitte Laban.

457. A mesure que sa nombreuse famille s'accroissait, 25-43
ob devait naturellement penser au pays de Canaan
, selon la Parole de Dieu, ses enfants étaient appelés
osséder. D'ailleurs, il y avait une vingtaine d'années
il servait Laban sans aucun profit pour lui-même.
si prit-il enfin le parti de demander son congé.
an, frappé de la prospérité qu'avaient répandue sur
les travaux de Jacob, n'eut garde de le laisser aller
premier mot. Pour le retenir, il fit avec lui une
vention en vertu de laquelle son gendre aurait au
ins une partie du bétail dont la fortune de Laban
gmentait chaque année, mais la moins précieuse.
par la volonté et par la puissance de Dieu, qui
lait que Jacob obtînt enfin son juste salaire tout en
vant un signe palpable de la protection divine, il ar-
qu'aux termes de la convention, Jacob eut pour sa
ion beaucoup plus que Laban ne l'avait imaginé.
t ainsi que les ruses de l'homme ne peuvent rien,
lement, contre la sagesse et la puissance du Seigneur.
ob devint riche en troupeaux; sa famille s'accrut
n grand nombre de serviteurs et de servantes.

458. Tout cela ne plut guère aux fils de Laban. Ils XXXI
nsèrent Jacob d'avoir dépouillé leur père. Laban lui- 1, 2
me se montrait fort mécontent. Il avait dit à Jacob :
'Eternel m'a béni à cause de toi » (XXX, 27); mais
reconnaissance envers Dieu et son gendre eût été
itable, il ne se serait pas irrité du cours que, dans

XXXI l'intérêt de la prospérité de Jacob, l'Eternel avait do
1, 2 aux événements. Il est facile de bénir Dieu quan
enrichit ; mais il n'y a que les gens vraiment pieux
continuent de le bénir quand leurs affaires prenn
une tournure moins favorable.

3-13 § 459. Ce fut alors que l'Eternel invita formellem
Jacob à retourner au pays d'Abraham et d'Isaac, a
promesse de l'y bénir. Laban était absent (verset 1
Jacob ayant appelé près de lui Rachel et Léa, il l
tint un discours fort remarquable. Il pouvait crain
qu'elles ne fissent des difficultés à le suivre dans
pays éloigné, où la foi ne les attirait pas et où elles
connaissaient personne, bien que nièces d'Isaac et
Rebecca. Aussi commence-t-il par leur rappeler,
termes fort modérés, les torts de Laban à son égar
Mais, s'il a été maltraité par leur père, le Dieu de
père, à lui, n'en a point agi de même. Au contraire,
n'a cessé de le bénir. Après lui avoir donné tous
troupeaux, dont il était bien le légitime propriétai
son Ange lui était apparu pour lui enjoindre de retourn
en Canaan ; ce même Ange de Dieu qu'il avait vu
Béthel, c'est-à-dire le Seigneur lui-même, le Fils
Dieu qui s'était révélé jadis et d'une manière sembla
à Abraham et à Isaac.

14-16 § 460. Ces paroles étaient bien propres à fléchir
cœur des deux femmes, pour peu qu'elles ne fuss
pas destituées de toute piété. Cependant, il paraît
ce qui agit avec le plus de force sur elles, ce
moins la pensée du Seigneur et des grâces qu'il a
accordées à leur mari, que le ressentiment des iniq
tés de Laban. Au lieu de les doter, il les avait com
vendues à Jacob. Puis en lui donnant Léa à la place
Rachel, et en lui offrant Rachel après Léa, il avait ca

eur de toutes les deux; elles ne pouvaient le XXXI
aître. Aussi se montrèrent-elles prêtes à suivre

1. Là-dessus, il partit sans attendre le retour de 17-23
afin d'éviter avec lui toute espèce de contesta-
prit ce qui lui appartenait, et, avec cette nom-
caravane, il s'achemina du côté de Canaan. Il
route depuis trois jours, lorsque Laban apprit
part. Alors celui-ci, accompagné des siens, se
poursuite de Jacob. Il put aisément l'atteindre,
e traînait pas à sa suite, comme son gendre, des
, des enfants et de nombreux troupeaux.
2. Ce qui stimulait Laban, c'était non-seulement
de ramener Jacob, ou de lui reprendre une
le ses biens, mais encore le désir de ravoir les
ue Rachel lui avait dérobés. Ces dieux de Laban
pelés, dans le texte hébreu, des Téraphims.
t de petites idoles, en or ou en argent, que
conservait chez lui par une superstition devenue
jours bien commune. Laban n'ignorait pas
nce du Dieu Créateur des cieux et de la terre;
it peut-être lui rendre ce qui lui est dû tout
quant des dieux secondaires, protecteurs ou
de sa famille. En un mot, Laban était un
. Ses enfants s'adonnaient aussi à l'idolâtrie;
us explique bien des choses dans leur conduite.
3. C'est, du reste, la première fois que la Bible
rle de l'idolâtrie. Nous ne devons pas trop nous
de trouver cette coutume impie dans la famille
, puisque, hélas! elle règne, avec tant de puis-
dans une si grande partie du monde soi-disant
1. Les saints et les anges auxquels les romanistes
t un culte et dressent des statues, sont-ils autre

XXXI 17-23 chose que des Téraphims ; et, quand on voit conser avec grand soin dans sa maison, ou porter sur sa p sonne de petites images qui doivent préserver du m cela ne rappelle-t-il pas tout à fait Laban et ses fils

§ 464. On ne sait pas au juste à quelle époque l'i lâtrie s'introduisit dans le monde. J'entends l'idolâ proprement dite ; car de tout temps les hommes n convertis ont adoré d'autres dieux que le véritable défaut de dieux, l'homme s'adore lui-même (§ 191) c'est toujours de l'idolâtrie. Il est probable toutefois ce fut après la confusion des langues que chaque peu chaque famille peut-être, se fit des dieux à sa fac L'on ne commença pas par l'idolâtrie grossière du f chisme, comme quelques-uns le pensent ; ce fut d'ab un culte qui semblait se rapporter indirectement à l ternel ; puis, insensiblement, les hommes en vinren oublier tout à fait le nom même du vrai Dieu.

§ 465. Telle n'était pas encore l'idolâtrie du be père de Jacob. Et cependant il paraît, par ce que Josué (chap. XXIV, 2), que Taré marchait déjà d cette voie de péché lorsque le Seigneur appela Abrah Ce fut pour le retirer de toute idolâtrie qu'il lui fit grandes promesses que nous avons vues, qu'il se rév personnellement à lui, et qu'il inclina son cœur à point s'allier avec les Cananéens ; car ceux-ci devai être par la suite un des peuples les plus horriblem idolâtres de la terre.

§ 466. Mais il semble, d'après cela, qu'il n'aurait dû non plus s'allier avec la maison de Béthuel, pu qu'elle vouait un culte aux faux dieux ! Cette questi qui se présente ici naturellement, est pourtant facil résoudre. Après tout, Béthuel et Laban étaient fils Sem. Il y avait sur eux une bénédiction, bien qu'ils

méprisassent et qu'elle ne leur fût pas d'une utilité per- XXXI
sonnelle ; tandis que sur Canaan reposait une malédiction positive (§ 232).

§ 467. Pour revenir à Jacob, Laban l'atteignit donc 24-35
sur la montagne de Galaad, qui se trouvait dans la contrée à l'est du Jourdain ; mais grâce à la protection de Dieu, Laban, averti par un songe, s'approcha de son gendre, tout réconcilié avec son départ. Seulement il se plaignit de l'enlèvement de ses idoles et de la fuite clandestine de Jacob. Sur le dernier de ces points, le patriarche répondit qu'il avait craint la violence de son beau-père ; sur le premier, il consentit à lui livrer les coupables quels qu'ils fussent, car il ignorait absolument qu'on lui eût rien pris, et, s'il l'avait su, il l'aurait sûrement empêché. Alors Laban s'étant mis à fouiller partout, Rachel prétexta une indisposition, et, menteuse comme ses dieux, elle parvint, hélas ! à cacher les idoles que son cœur aimait, parce qu'il était à Satan et non à l'Eternel.

§ 468. Jacob, qui ne se fiait pas aux apparences de 36-4
douceur que montrait son beau-père, s'imagina peut-être qu'il avait prétexté cette accusation pour autoriser des projets de violence. Enflammé d'une coupable colère, il se mit à accabler Laban des plus vifs reproches. Il est sûr qu'il avait été indignement traité par lui ; mais enfin Laban était son peau-père, et Jacob était tenu tout au moins à lui témoigner des égards. Après avoir demeuré vingt années chez lui et épousé ses filles, il devait s'efforcer de le quitter en paix, car il n'était pas probable qu'il le revît jamais dans ce monde.

§ 469. Tout méchant qu'était Laban, il n'avait pas 43-5
cependant banni de son cœur les affections d'un père envers ses enfants. C'est ce qu'il fit sentir à Jacob, en

XXXI — 43-52 termes assez touchants : « Pourrais-je oublier que Lé
Rachel sont mes filles ; que leurs fils sont mes pet
enfants, et comment leur ferais-je du mal? Ainsi réc
cilions-nous ; mangeons encore une fois du même p
séparons-nous en amis, et que notre amitié soit a
durable que le monument qui va être témoin de n
réconciliation. » Tout se passa de la sorte. Chacun
donna à ce monument un nom analogue à la cir
stance. Puis Laban tint à Jacob un discours qui m
qu'il se passait dans son âme quelque chose de sér
Il implora la bénédiction de l'Eternel sur son gend
sur sa propre personne ; il recommanda viveme
Jacob ses deux filles, et, comme s'il se fût repen
l'avoir induit à la polygamie, il le supplia de ne
prendre de nouvelles femmes.

53-55 § 470. Cette scène fut solennelle, car elle se ter
par un serment que Laban et Jacob se prêtèrent l'
l'autre. Laban jura par les dieux d'Abraham et de Na
Jacob par la frayeur de son père Isaac, c'est-à-dire
le Dieu dans la crainte duquel Isaac vivait ; puis il
un sacrifice, ce que Laban n'avait point fait, et ils
gèrent du pain ensemble (les repas ordinaires sont,
l'Orient, d'une grande frugalité) ; ils prirent don
second repas en famille, avant de se séparer, et c
ainsi que Jacob quitta son beau-père. Nous ne sa
pas ce que devint Laban, la Bible ne nous disant
rien sur son compte ; dans tous les cas, Jacob remp
sûrement un doux souvenir de cette journée de paix
Dieu lui avait ménagée. Ah! nous ne devrions ja
nous éloigner de nos amis et de nos parents,
avoir offert avec eux le sacrifice de la prière, car n
sait s'il reverra demain ceux qu'il quitte aujourd'

XXXVII. Mahanajim. — Lutte de Jacob.

471. Jacob, poursuivant son chemin, arriva dans XXXII
endroit des montagnes de Galaad. Il y fut favorisé 1, 2
ne vision sur laquelle l'écrivain sacré ne nous donne
lleurs aucun détail. Ce furent des Anges de Dieu,
qu'il paraît en grand nombre, qui se présentèrent
ant le patriarche, pour lui rappeler, par leur seule
sence, sa vision de Béthel, vingt ans auparavant, et
promesses qui lui avaient été faites alors, promesses
une en particulier s'accomplissait à cet instant même
. XXVIII, vers. 15). Jacob appela ce lieu Mahanajim,
les Deux Camps; par où il entendait le camp de
ernel et le sien.

472. Malgré la longueur du temps qui s'était écoulé 3-5
uis sa fuite précipitée loin du pays de Canaan, Jacob
vait pu oublier que c'était la haine de son frère qui
avait chassé et qu'il n'était pas complétement inno-
de cette haine. Quand on revoit les lieux où l'on
mit jadis quelque péché, on se trouve en présence
sa faute comme au premier jour, et c'est bien une
uve que le temps ne saurait effacer le crime. Jacob,
s s'arrêter à examiner qui, de lui ou de son frère,
it les plus grands torts, envoya des messagers à Esaü,
d'apaiser sa colère par de bons procédés. Le dis-
rs qu'il dicte à ses gens est, sous plus d'un rapport,
remarquable. Sans rappeler à Esaü leurs fautes ré-
oques, il répare les siennes autant que possible, en
miliant devant celui qu'il appelle son Seigneur,
ce qu'il était son aîné selon l'odre de la nature,
que la grâce de Dieu eût assigné à Jacob la béné-

XXXII dition paternelle. Il lui fait donc rendre compte de t
3-5 ce qui le concerne et il se recommande à lui comm
son supérieur. Ainsi, point de récriminations et
grande humilité ; voilà ce que nous devons faire lors
nous voulons regagner l'affection de quelqu'un.

6-8 § 473. Mais quel ne fut pas l'étonnement de Jac
lorsque ses messagers lui vinrent dire qu'Esaü s'app
chait avec une troupe nombreuse et, selon toutes
apparences, dans des intentions hostiles. Ce fut plus
de l'étonnement. Il entra dans une véritable détre
et, comme il arrive souvent alors, il imagina pour
salut un moyen extrême qui ne l'aurait probablem
pas aussi bien servi qu'il l'espérait. Par le massacr
la moitié des gens de Jacob, Esaü se serait plutôt ex
à verser encore plus de sang ; d'ailleurs, c'était à
cob lui-même qu'il en voulait. Sa haine ne pouvait
satisfaite que par la mort de son frère.

9-12 § 474. Jacob sentit lui-même l'insuffisance de
précautions. Et encore, eussent-elles été mieux ent
dues, il n'était pas assez étranger à la piété pour se
ser du secours de l'Eternel en ce danger extrême. I
mit donc à lui adresser une humble et fervente pri
dont l'étude est pleine d'instruction. Jacob y montre
grande confiance en Dieu. Il répand librement son co
devant lui, ce qui est le caractère essentiel de la v
oraison. Sa confiance se montre dans les noms m
qu'il donne au Seigneur. En l'appelant le Dieu d'A
ham et le Dieu d'Isaac, il se fortifie par le souvenir
grâces dont l'Eternel avait comblé ses pères ; en
ajoutant le nom de Jéhovah, l'Eternel, il y joint la p
sée que Dieu est toujours le même et qu'il ne lais
point son œuvre inachevée. Jacob s'appuie d'ailleurs
deux colonnes qui ne peuvent s'ébranler : le comm

ent de Dieu et sa promesse. Le Seigneur lui avait XXXII
nné de retourner au pays de Canaan, et lui avait
mis de le bénir; c'en était assez pour légitimer la
lance du patriarche.

§ 475. Voyez après cela l'humilité de Jacob, humi- 10, 11
qui s'accroît par le souvenir des grâces même de
u. Ce n'est pas sa faiblesse seule que Jacob sent si
ement, c'est peut-être encore davantage son péché.
mour et la fidélité de Dieu le touchent d'autant plus
ses malheurs eurent pour première cause son égoïs-
et ses tromperies. Mais ce qui l'humilie, c'est aussi
ui l'encourage. Il sait à quel Dieu plein de grâce il
aire, et le voilà qui lui expose avec une naïveté
ntine sa profonde détresse. Ah! de même que Ja-
, il faut nous présenter à Dieu tels que nous sommes;
c toutes nos craintes et toutes nos perplexités. Jacob
peur. Il craint pour lui, pour ses femmes, pour ses
ants. Il sent qu'il a mérité le châtiment de Dieu, et
t à Dieu qu'il a son recours.

§ 476. La vue de sa misère ne saurait détruire en lui 12
e espérance, parce qu'il se fonde sur les promes-
du Seigneur. Il revient là-dessus, et ce n'est pas une
e redite; car c'est là ce qui fait toute sa force. Ap-
nez de Jacob, mes bien-aimés lecteurs, quelle est
vraie ressource dans les détresses de l'âme. Ayons
volonté de Dieu devant les yeux pour la faire; hu-
ons-nous en sa sainte présence dans la contemplation
nos péchés et de ses grâces; exposons-lui simple-
nt notre requête, rappelons-lui ses promesses, n'ou-
ns pas, enfin, que, s'il fut le père d'Abraham et
aac, il est aussi le père de notre Seigneur Jésus-
ist, et que par la foi nous sommes un avec ce Jésus,
fils Eternel du Père.

XXXII — 13-21 § 477. Nous avons encore quelque chose à ap
de Jacob. S'il est des gens qui ont le tort grave
ser à se sauver par leur propre activité, il ne se
moins contraire à la Parole de Dieu d'imaginei
prière seule puisse nous délivrer. Dans un sens, il
que prier avec foi est tout ce qu'il faut. Mais,
prions avec foi, le Saint-Esprit nous est donné
une conséquence et une preuve du pardon de
chés ; il produit en nous des sentiments qui ne n
seront pas oisifs, ni stériles dans la connaiss
Dieu. A peine Jacob se fut-il relevé de sa prièr
Seigneur lui inspira une pensée bien meilleure c
qui lui était venue avant de prier. Pour apa
frère, il va lui offrir les plus magnifiques prés
soient en son pouvoir. Ne dites pas : Jacob av
peu de foi, puisque après avoir invoqué l'Eterne
tend pas de Dieu seul sa délivrance. Dites plutô
suivit les conseils de la sagesse et de la charité,
ainsi que le Seigneur commença d'exaucer sa
ou, pour exprimer cette doctrine d'une maniei
rale : se confier en l'Eternel est la suprême pr
car l'Eternel enseigne les voies de la prudence
qui se confient en lui, c'est-à-dire que la prièr
tion ne s'excluent pas l'une l'autre.

22, 23 § 478. Le torrent de Jabbok, que Jacob trave
nuit même, descend des monts de Galaad, et,
de l'est à l'ouest, se jette dans le Jourdain. Jacol
prochait ainsi du séjour de ses pères ; bientôt il
serrer dans ses bras Isaac et Rebecca ; mais
aussi Esaü, le frère qu'il avait si fort irrité, se
rait à ses yeux. On conçoit que, dans une tell
stance, Jacob n'ait pas songé à prendre du rep
dant que son monde dormait, il faisait sentinell

alors que se passa une des scènes les plus mystérieuses XXXII
dont la Bible fasse mention.

§ 479. Comme la nuit était près de son terme, un 24-32
homme vint à Jacob, et commença une lutte qui, toute inégale qu'elle était, se prolongea jusqu'au jour. Cet homme était certainement le plus fort, puisqu'il lui suffit de toucher Jacob à la hanche pour qu'il demeurât boiteux. Il fut impossible que le patriarche ne sentît pas dès le premier moment que celui qu'il tenait embrassé était d'une valeur supérieure à la sienne; mais, puisant en quelque sorte un pouvoir surhumain dans sa lutte même avec ce personnage mystérieux, il demeura ferme jusqu'au bout. Et même lorsque le jour fut venu, il ne voulut point abandonner celui qu'il tenait si étroitement serré. Il comprenait maintenant avec qui il avait cette rencontre et il lui déclara qu'il ne le laisserait point aller qu'il ne l'eût béni.

§ 480. Cet homme n'était pas un fils d'Adam. S'il avait revêtu pour un moment l'humanité, il n'en était pas moins le Seigneur, celui qu'Agar avait vu au puits du Vivant qui me voit, Abraham sous les chênes de Mamré, et Jacob lui-même au haut de l'escalier de Béthel. Lorsque Jacob lui demanda son nom, il lui répondit : Pourquoi me demandes-tu mon nom? Ne m'as-tu pas reconnu? Qui est-ce d'entre les hommes qui peut faire ce que je viens de faire? Ne vois-tu pas que tu as lutté avec Dieu? Aussi Jacob s'écria-t-il : « J'ai vu Dieu face à face. »

§ 481. Un quadruple monument dut attester à Jacob et aux siens la réalité de cette apparition du Seigneur, ou la leur rappeler. D'abord, le patriarche reçut un nouveau nom, Israel, qui signifie *le vainqueur de Dieu.* Puis il appela cet endroit Péniel, c'est-à-dire *la face de*

XXXII 24-32 *Dieu*. Après quoi, il demeura boiteux le reste de ses jours. Enfin, sa postérité se fit une loi de ne jamais manger, d'aucun animal, le muscle que la main du Seigneur avait paralysé en touchant Jacob à la hanche. Ajoutons à cela l'impression salutaire que toute cette scène avait faite sur l'âme de Jacob, ou plutôt les grâces que le Seigneur répandit alors sur lui ; car il le bénit selon sa demande, et Jacob déclara que cette lutte avait eu pour fruit la délivrance de son âme.

§ 482. En effet, dès ce moment-ci nous pouvons envisager Jacob comme pleinement converti au Seigneur. Ce n'est pas à dire qu'il eût été jusqu'à cette époque tout à fait étranger à la grâce de Dieu ; car c'est le Saint-Esprit qui prépare les voies de la conversion, et il est facile de voir qu'il agissait d'ancienne date sur le cœur du patriarche. Mais si Béthel lui avait donné, pour la première fois, des pensées sérieuses (§ 437), ce fut à Péniel que le Dieu d'Abraham devint réellement son Dieu et que Jacob trouva la paix. Or, la conversion de cet enfant de Dieu nous montre ce qui se passe en toute conversion. Il faut comme lui lutter avec le Seigneur jusqu'à ce que, vaincu par nos prières, il nous donne sa bénédiction. Sans doute que nous ne méritons pas une telle grâce, et si Dieu appesantissait sa main sur nous, nous serions bientôt écrasés ; mais ce Dieu avec lequel nous luttons, c'est Dieu notre Sauveur, c'est Celui qui est venu au devant de nous, qui a souffert pour nous sur la croix ; c'est un Dieu qui aime qu'on lui fasse violence, et qui se laisse vaincre volontiers par ceux que le Père a élus et qu'il lui a donnés.

§ 483. Tous les rachetés du Sauveur sont renfermés, dans l'Ecriture, sous le nom d'Israël, nom dont le Seigneur honora Jacob en cette occasion. Israël ! quel titre

de gloire ! Le peuple qui le porte encore, descendance XXXI
naturelle de Jacob, est bien déchu et bien misérable, 24-3
parce qu'il a rejeté Celui avec lequel lutta leur père et qui le bénit. Mais, si nous croyons de cœur en Jésus et en ses promesses, c'est nous qui sommes véritablement Israël et quelle grâce infinie pour le temps et pour l'éternité !

§ 484. En considérant ce qui vient de se passer entre XXXI
l'Eternel et Jacob, rien ne nous étonnera dans la rencontre qui eut lieu immédiatement après entre ce même Jacob et son frère Esaü ; ni les signes de respect que Jacob crut devoir prodiguer à son frère, car son humiliation était véritable ; ni l'affection que lui témoigna Esaü, car l'Eternel avait agi sur son cœur pendant que Jacob priait ; ni l'insistance que mit celui-ci à ce que son frère acceptât ses présents, car c'était bien par amitié et non par crainte seulement qu'il s'était décidé à les lui offrir. Quoi qu'il en soit, voilà de quelle manière l'Eternel sait, quand il le veut, délivrer de leurs craintes et de tout mal ceux qui se confient en lui ; voilà comment il est fidèle envers les siens. C'est un Dieu plein de bonté que le Dieu d'Israël !

§ 485. Plus qu'un mot sur cette portion de l'histoire de Jacob. Arrivé à Sichem, il acheta quelque peu de terrain et y éleva un autel à l'Eternel. Digne fils d'Abraham et d'Isaac, il fit comme ses pères, et il appela cet autel, l'Autel du Dieu Fort, du Dieu d'Israel. Remarquez ce dernier mot. Jacob a très-bien compris la pensée du Seigneur. Ce n'est à proprement parler que, depuis Péniel, qu'il est devenu son Dieu, mais maintenant Jacob peut et doit hardiment l'invoquer sous ce nom. De même, il faut que vous soyez convertis pour que le Seigneur soit en vérité *votre* Seigneur ; mais,

XXIII une fois convertis, vous pouvez et vous devez l'appeler :
— MON SEIGNEUR ET MON DIEU.

XXXVIII. Dix années de la vie d'Israël.

XXIV § 486. Jacob, ou autrement Israël, devait avoir plus
1-29 de quatre-vingt-dix ans quand il rentra au pays de Canaan. On eût pu croire qu'il allait maintenant jouir de quelque repos, mais ce fut au contraire à cette époque que commencèrent ses plus rudes épreuves. C'est que l'Eternel châtie l'enfant qu'il aime, et les afflictions de Jacob devaient servir à lui faire sentir toujours plus le prix de la grâce de son Dieu. Les dix années qui s'écoulèrent depuis son retour jusqu'à ce que Joseph fût vendu par ses frères, fournirent au patriarche plus d'une occasion de prières semblables à celles de Mahanajim, car il reçut en son cœur les plus rudes coups qui puissent atteindre un homme.

§ 487. Ses fils, jeunes encore, ne tardèrent pas à montrer les tristes fruits de l'éducation qu'ils avaient reçue, par un effet même de la haine qui régnait entre Léa et Rachel, et des désordres qu'il avait lui-même introduits dans sa maison. Dès qu'ils furent devenus grands, ils entrèrent en relations avec les jeunes Cananéens de la localité, et ils entraînèrent à leurs fêtes idolâtres et impures leur sœur Dina, à peine sortie de l'enfance. Il y a toujours un danger extrême à fréquenter la société des mondains. On peut y trouver du plaisir, mais on y perd la paix de l'âme ; souvent on se voit entraîner à d'horribles péchés. Jacob n'avait pas manqué, sans doute, de représenter ces choses à ses enfants ; mais qui sait peut-être si leurs mères, Léa du

moins et les deux servantes, ne les encourageient pas XXX
dans ce qu'elles appelaient d'innocentes récréations. 1-2
Hélas! combien de parents qui ont eu à verser des larmes amères pour avoir poussé leurs enfants dans les plaisirs mondains!

§ 488. Un jeune Cananéen, Sichem, fils d'Hémor, s'étant épris d'une violente passion pour Dina, l'enleva et la déshonora. Il parvint néanmoins à convertir en amour coupable l'horreur qu'il eût dû inspirer à la jeune fille, et, de son consentement comme de celui d'Hémor, il la demanda en mariage à Jacob. Les fils de Léa, courroucés de l'insulte qui avait été faite à leur sœur, conçurent aussitôt le plan d'une horrible vengeance. Ils feignirent de vouloir aussi le mariage; car leur père les avait consultés, afin qu'ils sentissent peut-être plus fortement les résultats de leur conduite; mais ils mirent pour condition que Sichem et les hommes de sa tribu se fissent circoncire et qu'ils s'agrégeassent de la sorte à la famille d'Abraham. Les Sichémites, qui virent là un moyen de partager avec Jacob et ses fils les grands biens qu'ils avaient ramenés de Syrie, en passèrent partout où l'on voulut et cédèrent sans peine aux prières de leurs chefs.

§ 489. C'était là que les attendait la cruauté des fils de Jacob. Dirigés par Siméon et par Lévi, aidés sans doute de quelques-uns de leurs gens, ils tombent sur les Sichémites au moment où, malades et affaiblis par l'opération qu'ils avaient dû subir en leur chair, ils étaient incapables de se défendre, et ils les massacrent impitoyablement; car, comme dit l'Ecriture : « La colère de l'homme est cruelle.

§ 490. Quel entassement de péchés abominables! Les frères de Dina qui deviennent de véritables assassins

XXXIV pour venger l'honneur de leur sœur ! Les Sichémites qui
1-29 attirent ce terrible jugement sur eux par le libertinage de leur chef et par leur propre avarice ! Dina qui est la première cause de tous ces maux, parce que au lieu de demeurer avec sa famille, elle a voulu entrer en relations de plaisirs avec les filles cananéennes ! Jacob à son tour n'avait-il point de repoches à se faire ? Avait-il conduit ses enfants avec toute la fermeté qu'il eût dû y mettre ? Sa propre conduite n'avait-elle pas eu pour effet de diminuer en eux le sentiment de l'horreur du mal ?

30, 31 § 491. Aussi voyons-nous que tout cela remplit son cœur d'autant de crainte que de tristesse. Il lui semblait impossible que les châtiments de Dieu ne fondissent pas sur lui et sur ses coupables enfants. Ceux-ci eurent beau vouloir excuser leur crime, Jacob ne douta pas que toutes les tribus cananéennes ne se levassent contre eux et qu'elles ne vinssent les détruire. En effet, on a beau appartenir au peuple de Dieu, le péché ne peut que troubler l'âme ; et si, dans ce moment, Jacob n'eût pas craint les jugements du Seigneur, il ne se serait pas montré digne de son nom d'Israël.

XXXV § 492. Mais Dieu est envers les siens d'une bonté
1-4 inépuisable. Il invite Jacob à quitter le lieu où il était, pour établir ses tentes dans l'endroit même où, trente ans auparavant, il avait eu le songe merveilleux dont le souvenir avait toujours dû le remplir d'espérance, et où peut-être il avait eu le tort de ne pas se rendre dès son entrée en Canaan (§ 438). Avant de partir, Jacob ordonna qu'on fît disparaître de chez lui toutes traces d'idolâtrie. Outre les idoles de Laban, il s'était sans doute glissé dans les tentes de ses femmes et de ses enfants bien des symboles des superstitions cananéennes ; ils en portaient même des signes sur leurs personnes.

Or, soit que, jusque-là, Jacob n'eût pas aperçu tout le mal que ses pratiques faisaient à ses enfants, soit qu'il eût inutilement cherché à les en détourner, nous le voyons cette fois prendre un ton fermement résolu, et, sous l'impression de la crainte que leur inspiraient les circonstances, plus que par piété, tous se soumirent à ses ordres. XXXV 1-4

§ 493. Ainsi débarrassés de leurs dieux d'or, d'argent ou de bois, ils marchèrent vers Béthel, la Maison du Dieu Fort et Vivant, et, par une protection toute spéciale de la bonté divine, les Cananéens du voisinage, effrayés du massacre des Sichémites, les laissèrent aller librement. Quand Jacob se retrouva à Luz, près de la pierre qu'il avait ointe d'huile en mémoire de la grâce de Dieu, il donna de nouveau à ce lieu le nom de Béthel. Il le consacra plus solennellement encore par l'érection d'un autel, et sans doute par des sacrifices qu'il y offrit pour ses péchés et pour ceux de sa famille. 5-7

§ 494. Il paraîtrait, bien que la Bible ne le dise pas expressément, que le père et la mère de Jacob vinrent demeurer quelque temps auprès de lui à cette époque; ce qui expliquerait pourquoi Déborah, la nourrice de Rebecca, qui mourut alors, fut enterrée près de Béthel. Car Hébron, ou Mamré, lieu ordinaire de la résidence d'Isaac, était beaucoup plus vers le midi. 8

§ 495. A cette époque aussi le Seigneur daigna ratifier à Jacob toutes ses grâces, soit celles qu'il lui avait promises jadis à ce même Béthel, soit celles qu'il lui avait accordées à Péniel. Sans revenir sur les observations que nous avons faites là-dessus précédemment, remarquons seulement ces mots du verset 11: « Une nation, même une multitude de nations viendront de toi. » C'est comme il avait été dit à Abraham; mais il y a ici quel- 9-15

XXXV que chose de particulier. D'Abraham sont sortis, (
9-15 plusieurs nations : les Ismaëlites, les Madianites,
méens, les Israëlites et d'autres de moindre imp(
tandis que de Jacob il n'est sorti qu'une seule n:
peuple Juif. Pourquoi donc le Seigneur lui dit-
serait la tige d'une multitude de nations? Est-c
ment parce que le peuple d'Israël compta douz(
ou plutôt treize, comme nous le verrons? No
doute ; mais c'est parce que l'Israël de Dieu, le \
Israël, se compose des fidèles de tous pays, d
langues et de toutes tribus ; c'est-à-dire des péc
tous les siècles et de toute la terre qui ont lu
Dieu, de même que Jacob, et ont remporté la
de la foi. Cette prophétie complète celle d'Is
chapitre XXVIII, verset 3 (§ 431).

16-20 § 496. De Béthel, Jacob, toujours voyageur
pays de ses pères, arriva à Ephrat, autrement
hem, ville qui ne fut jamais fort considérable, m:
lustra la naissance du roi David, plus de sep
après ceci, et surtout celle de notre Seigneu
Christ, 1080 ans environ après David. Au te
Jacob, ce lieu vit tout à la fois naître Benjamin
nier fils, et mourir sa chère femme Rachel. Il p
avoir quatorze ans que Joseph était né, lorsque J
la joie de recevoir du Seigneur ce douzième fil
hélas! sa naissance fut chèrement payée. Avan
venir mère, Rachel avait dit un jour à Jacob : (
moi des enfants, autrement je suis morte» (Chap. 1
et, maintenant, elle meurt en mettant au m(
second fils! Elle n'eut que le temps de deman(
s'appelât Benoni, c'est-à-dire le fils de ma do
elle expira. Quel coup pour Jacob et quelle leç(
qu'il avait tant aimée, qu'il avait trop aimée, l'

bitement ravie, et de telle sorte qu'il ne peut pas douter XXXV
cependant que Dieu ne soit envers lui plein de miséri- 16-20
corde, car elle lui laisse un fils de plus. Aussi, triomphant de son affliction, il reporte incontinent sur le nouveau-né l'affection qu'il avait eue pour la mère, et il l'appelle BENJAMIN, c'est-à-dire *le fils de ma main droite*, ou *le fils de mon bonheur*. Avouez que Dieu ne pouvait pas châtier Jacob avec plus de compassion. C'est ainsi qu'il en agit toujours avec ses enfants. Il y avait dans la mort de Rachel de quoi rappeler à Jacob bien des fautes, et, dans la naissance de Benjamin, de quoi affermir son espérance en Dieu.

§ 497. Quant à Rachel, si elle mourut dans la foi, on put la dire doublement bienheureuse, car Dieu lui épargna de bien vives douleurs. Elle avait vu déjà se former la haine des fils de Léa contre son cher Joseph, et se liguer avec eux les enfants de Bilha, Dan et Nephtali, à la naissance desquels elle avait éprouvé tant de joie (§§ 450, 451); mais que n'eût-ce pas été si elle eut vécu encore quelques années? Oh! qu'il est triste le sort d'une mère qui doit quitter ses enfants, à moins qu'elle ne connaisse Celui entre les mains de qui elle les remet!

§ 498. Il ne semblait pas que Jacob pût avoir d'é- 21, 22
preuve plus rude que celle par laquelle il venait de passer; mais quelque temps après, son cœur fut déchiré de la manière la plus cruelle par l'horrible crime dont se rendit coupable son fils aîné, Ruben, qui porta ses impuretés jusque dans la couche de son père. Quelle déplorable famille que ces enfants de Léa! Voyez Dina, et Siméon, et Lévi, et Ruben, et que nous sera-t-il dit plus tard de Juda et des autres? Combien ils sont à plaindre les enfants qui n'ont pas une mère pieuse

XXXV pour les élever dans la crainte du Seigneur ; car il n'est
21, 22 pas de crimes ni de misères où l'on ne puisse tomber, lorsqu'on n'a pas la pensée de Dieu devant les yeux, seul frein capable de retenir les passions !

27-29 § 499. Ce qui se trouve enregistré dans ces trois versets se rapporte à une époque de plusieurs années postérieure. Moïse, nous racontant que Jacob alla enfin demeurer à Mamré, lieu ordinaire de la résidence d'Isaac, nous parle par anticipatión de la mort de ce patriarche. C'est bien par anticipation, puisque Isaac mourut à 180 ans. Or, il n'en comptait que soixante lorsque Jacob et Esaü naquirent. Lors donc qu'il mourut, Jacob devait avoir 120 ans. Mais nous verrons que lorsque Jacob fut présenté à Pharaon par Joseph, il avait 130 ans. Par conséquent, Isaac n'était mort que depuis 10 ans quand Jacob partit pour l'Egypte.

XXXVI § 500. Avant de poursuivre l'histoire d'Israël et de ses fils, nous avons à jeter un coup d'œil sur le chapitre XXXVI. Moïse nous y donne les noms des ducs, ou chefs d'Edom. Parmi eux, il faut remarquer au verset 12, le nom d'Hamalek, père des Hamalékites, dont l'histoire se mêle souvent avec celle du peuple d'Israël. Il est facile de comprendre d'ailleurs que tous ces petits fils et arrière-petite-fils d'Esaü n'étaient pas encore nés au moment où nous en sommes de l'histoire de Jacob. Il est sûr néanmoins que les Iduméens, postérité d'Esaü, durent former un peuple plus vite que les Israélites, vu qu'Esaü se maria longtemps avant son frère. Enfin, l'on voit par ce chapitre, notamment aux versets 6 et 7, que selon la promesse de Dieu, Esaü jouit de grandes bénédictions temporelles. Il eut à cet égard la supériorité sur son frère, on devait s'y attendre (§ 426) ; mais je pense qu'il y a là de quoi nous empêcher de porter

ie à ceux qui possèdent des biens de ce monde en XXXVI
dance.

XXXIX. Joseph vendu par ses frères.

§ 501. Ici commence proprement l'histoire des fils de XXXVII
ob, parmi lesquels Joseph occupe un rang si distin- 1, 2
. Il avait dix-sept ans au moment où nous le voyons
ître sur la scène. Ce pouvait être l'an 619 après le
ge. Trois ans s'étaient écoulés depuis que Joseph
t eu le malheur de perdre sa mère et que Jacob l'eût
is aux soins de Bilha et de Zilpa, quoiqu'il eût été
plus naturel que Léa l'adoptât, et avec lui le petit
jamin. Mais il paraîtrait que sa jalousie contre Ra-
l se reportait sur les deux fils de sa sœur. Au sur-
s, ce que nous avons déjà vu du caractère violent
Siméon et de Lévi, tout comme de l'immoralité de
ben, fait concevoir que Jacob ne fût pas très-porté à
ser Joseph dans la société des fils de Léa.

§ 502. Toutefois, le jeune homme aidait ses frères
ns les soins qu'ils donnaient aux nombreux troupeaux
Jacob : et il nous est dit qu'il rapportait à son père
rs mauvais discours, ou plutôt, la mauvaise réputa-
qu'ils se faisaient. Ainsi Joseph ne trempait pas
s leurs turpitudes et il en avait honte ; mais faisait-
bien de les rapporter à Jacob ? Pour répondre à
te question, il faudrait connaître plusieurs circon-
nces que nous ignorons. Si Joseph commença par
rtir et reprendre ses frères autant que sa jeunesse le
permettait, s'il obéissait à un ordre de son père en
racontant les choses dont il avait été témoin, s'il
cquittait de ce devoir avec douleur, on n'hésitera pas

XXXVII à prononcer qu'il faisait bien; mais si au contraire c'était sans y être provoqué par Jacob, ou avec un secret plaisir qu'il lui dévoilait la mauvaise conduite de ses aînés, oh! alors, certainement il faisait mal. Or, quoique Joseph nous paraisse avoir eu dès son enfance les germes d'une vraie piété, nous ne saurions affirmer que sa conduite envers ses frères fût de tout point irréprochable.

3 § 503. Il ne serait pas étonnant que son amour-propre eût été de bonne heure excité par la préférence que son père lui témoignait. Il était naturel que Jacob aimât tendrement le fils de Rachel, et même qu'il lui vouât une affection plus vive qu'à ses frères; car il voyait poindre en son âme la foi d'Abraham et d'Isaac, sa propre foi à lui-même. Cependant rien n'excuse le patriarche d'avoir manifesté de la manière qu'il le fit, sa préférence pour le fils aîné de sa femme chérie. Le trait que nous en donne la Bible, nous autorise à penser qu'en toutes choses Jacob en agissait ainsi. Il montrait hautement que Joseph était son favori, sans songer qu'il pouvait enfler par là son orgueil, tout en irritant celui de ses frères.

4 § 504. Cela ne manqua pas d'arriver. Au lieu d'excuser le faible de leur vieux père, qui ne laissait pas de les aimer aussi malgré leurs vices, au lieu de comprendre que c'était leur faute, après tout, s'ils n'occupaient pas une meilleure place dans son cœur, les frères de Joseph, semblables à Caïn et à Esaü, se prirent d'une haine violente contre lui, et ils ne pouvaient le rencontrer sans le lui témoigner par des discours pleins d'aigreur. Hélas! c'est le tableau de plus d'une famille!

5-8 § 505. Les choses en étaient là quand Joseph fit un songe qu'il s'empressa de raconter à ses frères. Comme

la plupart de nos songes, celui du jeune homme avait XXXVI
quelque chose d'assez étrange pour qu'il en fût frappé. 5-8
D'un autre côté, il est aisé d'y voir le reflet des idées qui peut-être n'occupaient que trop son amour-propre. En sorte qu'il n'y a proprement rien de fort extraordinaire dans le rêve de Joseph. Il avait pensé, en dormant, à ce qui faisait quelquefois l'objet de ses imaginations durant la veille. La suite de son histoire montre qu'il y avait aussi là quelque chose qui venait de Dieu ; mais Dieu se sert assez souvent de moyens très-simples et très-naturels pour accomplir ses desseins, et je ne voudrais pas que vous vissiez dans le songe de Joseph un miracle comme dans celui de Jacob, par exemple, quand il dormait sur la pierre de Béthel.

§ 506. Lors même qu'on nierait que ce songe ne fût, en grande partie, le fruit de la vanité même de Joseph, on ne saurait douter qu'il n'en mît un peu dans le récit qu'il se hâta d'en faire à sa famille. Il y avait tout au moins beaucoup d'imprudence de sa part, vu les dispositions qu'il connaissait à ses frères. Il ne faut pas l'excuser en disant qu'il était jeune, car la charité donne la vraie prudence et à tout âge la charité est compagne de la foi. Cependant Joseph aimait ses frères; mais il s'aimait encore beaucoup trop lui-même. Aussi, tout cela ne fit qu'accroître la haine qu'ils nourrissaient contre lui.

§ 507. A quelque temps de là, Joseph eut un songe 9-11
semblable au précédent et plus extraordinaire encore. Cette fois il vit non-seulement ses frères, mais encore son père et sa mère qui se prosternaient devant lui. Rachel était morte; mais il arrive bien souvent, dans les songes, qu'on voit ceux qui sont morts comme s'ils étaient vivants. Joseph, toujours conduit par les mêmes

XXXVII sentiments, n'eut rien de plus pressé que de rapporter la
9-11 chose à ses frères. Ce qui prouve pourtant qu'il n'avait pas l'intention de les humilier, c'est qu'il en fit aussi part à Jacob. L'irritation des frères de Joseph fut à son comble, leur père lui-même ne put retenir une expression de dépit; mais en quoi il se montra meilleur que ses fils, c'est, nous dit Moïse, qu'il conserva les paroles de Joseph dans son cœur. En voyant la méchanceté de ses aînés et en se souvenant des péchés de sa vie, peut-être se disait-il : Qui sait en effet si l'Eternel ne réserve pas à mon cher Joseph d'être notre Seigneur à tous?

12-14 § 508. Vous vous rappelez que Jacob avait acheté un fonds de terre à Sichem (§ 485). De là il avait dû transporter ses tentes à Béthel; mais ensuite, il s'était rapproché d'Isaac son père, et maintenant il habitait Hébron, là même ou Abraham avait eu sa principale résidence et où reposait sa dépouille mortelle et celle de Sara. Peu de temps après les songes de Joseph, Ruben et ses frères étaient partis avec leurs troupeaux pour les conduire en leurs pâturages de Sichem. Comme Jacob n'en recevait pas de nouvelles, il prit de l'inquiétude à leur sujet, inquiétude assez justifiée par le crime dont Siméon et Lévi s'étaient rendus coupables en ce même lieu, trois ou quatre ans auparavant, et dont les Cananéens, semble-t-il, devaient se souvenir. Il avait gardé Joseph auprès de lui, mais il se résolut à l'envoyer vers ses frères pour s'informer de ce qu'ils faisaient. Le patriarche ne se doutait pas des dangers auxquels il exposait son fils chéri, ou bien il avait pour tous ses enfants une affection qui le rendait maître de ses soupçons. Quant à Joseph, il suffisait que son père le lui demandât, pour qu'il partit sans hésiter : « Me voici, » lui avait-il dit aussitôt.

§ 509. Voyez avec quelle confiance Joseph va au- XXXV
devant du triste sort qui lui est préparé. Certainement, 15-2
il aime ses frères, car il les croit incapables de lui faire du mal. Ne les trouvant pas à Sichem, il erre par la campagne jusqu'à ce qu'enfin il rencontre un homme qui le dirige sur Dothaïn, et bientôt il voit de loin les troupeaux et les tentes des fils d'Israël. Ceux-ci l'aperçurent aussi de loin, et avant qu'il fût près d'eux, ils avaient déjà arrêté de saisir l'occasion pour le faire mourir. Combien il est vrai que « celui qui hait son frère est un meurtrier ! » il ne lui manque que d'oser et de pouvoir accomplir le crime.

§ 510. Mais pourtant le cœur humain se révolte à l'idée de répandre le sang de son semblable. Aussi faut-il auparavant exciter ses propres passions, et c'est ce que firent les frères de Joseph : « Voici ce maître songeur vient ! » Par ces mots insultants ils se remettent en mémoire tous les griefs qu'ils ont contre lui. Ce n'est pas Joseph, ce n'est pas leur frère qu'ils vont tuer; c'est ce maître songeur, c'est leur rival, leur tyran en expectative, leur ennemi mortel !

§ 511. Il faut avant de commettre le crime qu'on pourvoie au moyen de le cacher. C'est-à-dire qu'il faut préparer le mensonge, ce noir manteau dont se recouvrent tant d'iniquités. Les frères de Joseph diront donc qu'une bête féroce l'a dévoré, et qui pourra leur prouver le contraire? Après quoi, l'on verra bien ce que deviendront les songes ! Il y a ici quelque chose de remarquable. Les frères de Joseph attachent à ces songes une importance qui pourrait faire penser qu'ils y voyaient un avertissement de Dieu, et pourtant ils ont la folle prétention d'en rendre la réalisation impossible. Il y avait chez eux ce mélange de foi et d'impiété qu'on appelle la

XVII superstition. Ou si l'on veut, on peut voir en eux une
—
1-20 image des hommes, par exemple, qui s'efforcent d'arrêter les progrès de la foi dans une âme, ou dans une Eglise, tout en sentant au fond de leur cœur que cette foi est une œuvre de Dieu. Pauvres gens, hélas! qui font la guerre à l'Eternel comme les fils de Jacob.

1-24 § 512. Ruben n'avait pas plus que ses frères la crainte de Dieu devant les yeux : rappelez-vous l'horrible crime dont il s'était rendu coupable (§ 498). Il n'avait pas non plus pour Joseph une affection meilleure. Ce qui le prouve, c'est le peu d'énergie qu'il mit à le protéger. Il était l'aîné de tous ; il remplaçait le chef de la famille ; s'il eût déclaré à ses frères qu'ils le tueraient, lui, le premier, avant de jeter les mains sur Joseph, on ne saurait douter que ces méchants ne se fussent arrêtés dans leur mauvaise voie. Cependant, soit que Ruben fût d'un caractère naturellement moins violent, soit que, par faiblesse plus que par horreur du mal, il s'effrayât de la responsabilité particulière qui pèserait sur lui, il fit tout ce qu'il crut pouvoir faire pour délivrer Joseph. Par son conseil, on le jeta dans une citerne desséchée, après qu'on l'eut dépouillé de la malheureuse robe qui rappelait tant de choses ; et, pendant que Ruben espérait pouvoir l'en sortir pour le rendre à son père, les autres comptaient bien qu'il y mourrait de faim.

5-28 § 513. Insensibles aux cris et aux supplications de leur victime, plus sourds encore à la voix de leur conscience, ils s'assirent tranquillement pour faire leur repas, comme Esaü après avoir vendu son droit d'aînesse. Quel affreux endurcissement! et quelle terrible passion que la haine! Du reste, il en est ainsi de toutes les passions. On est hors de soi jusqu'à ce qu'on les ait assouvies ; et après, on a le cœur entièrement desséché.

§ 514. Pendant que les frères de Joseph mangeaient, XXI
des Ismaélites passèrent près de là portant en Egypte 25.
du baume de Galaad et des drogues aromatiques. Il y avait aussi avec eux des Madianites ; en sorte que c'étaient tous des descendants d'Abraham comme les fils de Jacob (§ 395). Ismaël était né 190 ans auparavant. Marié de bonne heure, il avait eu une nombreuse famille, en sorte que sa postérité formait déjà un petit peuple. On en peut dire à peu près autant de Madian, fils de Kétura. Ainsi, bien que parents, ces hommes étaient étrangers les uns aux autres. Dans tous les cas, il ne faut pas s'attendre à beaucoup de bienveillance de la part des petits-fils d'Ismaël envers ceux d'Isaac. — En voyant cette caravane qui se dirigeait du côté de l'Egypte, où l'on faisait grand usage de drogues aromatiques pour le culte des dieux et pour la sépulture des morts, et où une certaine civilisation s'était assez avancée pour que tout s'y vendît aisément et même des esclaves, il vint à Juda une idée qu'il s'empressa de communiquer à ses frères. « Si nous vendions Joseph à ces marchands? Nous en serions débarrassés pour toujours ; c'est ce que nous voulons, et nous ferions de plus une bonne affaire ! »

§ 515. Ce ne fut pas en ces termes que Juda s'ouvrit à ses complices, car il n'est pas de passion qui sache mieux que l'amour de l'argent se colorer de belles apparences ; il n'en est point, hélas ! qui soit plus hypocrite. Personne ne s'avoue qu'il soit avare, ce vice est trop ignoble ; mais on apprécie, comme on le doit, les biens de Dieu ; on veut faire un sort à ses enfants ; on prend ses mesures pour n'être point à charge à autrui... Juda parle bien du profit que leur procurera la vente de Joseph, mais il insiste sur la considération qu'il est leur

XVII frère, leur propre chair. Malheureux! Est-il plus permis
28 de vendre son frère que de le tuer? La mort n'est-elle pas souvent préférable à l'esclavage? — Ce fut ainsi que Joseph fut vendu par ses frères pour vingt pièces d'argent!

XL. Joseph chez Potiphar.

30 § 516. Ruben connaissait mal le cœur humain, s'il avait pu réellement croire que ses frères consentiraient jamais à ce que Joseph revît Jacob, après l'attentat dont ils s'étaient rendus coupables en le jetant dans une fosse. Il leur fallait trouver le moyen de l'éloigner pour toujours, ou aviser à lui fermer la bouche en le tuant. Quand ils complotaient contre Joseph, il était encore temps de les retenir; mais plus tard, Ruben y aurait perdu tout son crédit. Quoi qu'il en soit, on ne peut douter que sa douleur n'ait été grande, et, pour montrer le déchirement de son cœur, il déchira ses vêtements. Mais c'était sur lui-même plus que sur Joseph qu'il se lamentait; car, si son affliction eût été moins égoïste, il aurait couru après le jeune homme pour le racheter et le ramener.

35 § 517. Quand Jacob reçut la robe de son fils et qu'il la vit teinte de sang, il ne douta pas qu'une bête sauvage ne l'eût en effet dévoré. Un père ne saurait croire ses fils capables d'un crime aussi atroce que le fratricide. Mais sa douleur fut extrême; et, ses enfants étant venus pour le consoler, il ne put s'empêcher de repousser des paroles de consolation qu'il avait de la peine à croire sincères. Quelle épreuve pour ce pauvre Jacob! Le voilà privé de son fils de prédilection, du fils aîné

de sa trop chère Rachel! Il a autour de lui des fils et XX
des filles, peut-être déjà des petits-enfants; Benjamin 31
lui reste, âgé d'environ trois ans; mais rien ne peut lui remplacer Joseph; aussi, comme il le dit : il n'y aura désormais plus de bonheur pour lui dans le monde. Il ne savait pas tout ce que la bonté de Dieu lui réservait encore de jouissances; mais qui aurait pu les prévoir, et d'ailleurs il sentait bien qu'il n'en était pas digne. Quant aux fils de Jacob, il est impossible qu'ils ne fussent pas touchés de l'affliction de leur père. Ils y auraient dû penser plus tôt. Mais la passion, tout entière à son objet, ne voit pas les tristes résultats auxquels si souvent elle aboutit.

§ 518. Tout nous atteste que ces fils de Jacob étaient XXI
des hommes fort pervertis. Vous vous rappelez les crimes de Siméon et de Lévi, puis celui de Ruben. Dans le chapitre XXXVIII, l'historien sacré nous fait connaître ce qu'était Juda, celui qui vendit Joseph aux Ismaélites. Les faits contenus dans ce triste épisode ont dû, en partie du moins, se passer beaucoup plus tard; car Juda n'avait guère que vingt-deux ans lorsque Joseph fut mené en Egypte. Or, ce chapitre nous le montre non-seulement marié, mais encore père de deux fils qui s'étaient mariés à leur tour. Ces deux fils, Her et Onan, nés d'une Cananéenne, ayant attiré sur eux par leurs impuretés les jugements de l'Eternel, moururent fort jeunes, après avoir eu pour femme, l'un après l'autre, la Cananéenne Thamar. Celle-ci, demeurée veuve sans enfants et s'estimant lésée dans ses droits par son beau-père, conçut la coupable idée de devenir sa femme. Elle se présenta à lui voilée et comme si elle eût été une fille perdue. Juda, qui était un homme sans mœurs, alla avec elle et il en eut deux fils jumeaux, Zara et Pharez.

XVIII Or, quoique la première femme de Juda fût morte à l'époque où il eut ces relations criminelles avec Thamar, et quoiqu'il ne sût pas d'abord que c'était sa belle-fille, sa conduite n'en fut pas moins aussi honteuse que coupable. Tel était Juda, le quatrième fils de Jacob. Qu'attendre de bon d'hommes si dépravés?

§ 519. Cette histoire du mariage de Juda avec Thamar est importante sous un point de vue d'une tout autre nature. Nous verrons plus tard que le roi David, et par conséquent notre Seigneur Jésus-Christ, sont descendus de Juda et de Thamar par Pharez. C'est ainsi, comme nous l'avons déjà remarqué dans l'histoire de Lot et de ses filles (§ 344), que tout l'Ancien Testament a trait à Jésus-Christ, même ce qui paraît au premier coup d'œil être le moins en rapport avec lui.

XXIX 1, 2 § 520. Pour revenir à Joseph, l'Egyptien entre les mains de qui Dieu le fit tomber était un homme haut placé. Ses fonctions l'appelaient fréquemment près de Pharaon, c'est-à-dire près du roi, car les rois d'Egypte portaient tous ce même nom. Potiphar, le maître de Joseph, devait avoir un grand train et beaucoup d'esclaves; en sorte que ce fut à peine si, dans les premiers temps, il prit garde au jeune homme qu'on lui avait acheté. Mais l'Eternel était avec Joseph; ce qui veut dire que le Seigneur consolait son cœur, et il devait en avoir grand besoin. Quelle douleur et quelle humiliation pour le petit-fils d'Abraham de se voir ainsi loin de son père, bien plus loin encore de la gloire qu'il avait rêvée. Cependant, sa foi le soutenait. Il comptait sur les promesses de Dieu; il ne pouvait envisager le pays de Canaan comme entièrement perdu pour lui. Quand et de quelle manière le reverrait-il? c'est ce qu'il ignorait. Mais son avenir avait beau être enveloppé de té-

nèbres, il n'en espérait pas moins en son Dieu. Plein de XXX
paix, par la grâce de l'Eternel, il se mit courageuse- 1, 2
ment et fidèlement aux rudes travaux de la servitude. Bientôt il se fit remarquer, et on lui confia des occupations qui l'appelèrent à vivre dans la maison de son maître et sous ses yeux. Quand on jouit de la communion du Seigneur, il n'est pas de devoir qui ne devienne facile, pas de position qui ne soit agréable et tout réussit au delà de ce qu'on pourrait croire.

§ 521. Au bout de quelque temps, Potiphar attacha 4-6
Joseph à sa personne; il en fit, comme nous dirions, son valet de chambre; et, après quelques années d'un service dans lequel l'eunuque de Pharaon put apprécier les nobles sentiments, la fidélité, la douceur et le savoir-faire de son esclave, il lui donna l'intendance de sa maison. Joseph pouvait avoir alors environ vingt-quatre ou vingt-cinq ans. La promesse que Dieu avait faite à Abraham s'accomplissait en sa faveur, car une grande bénédiction reposait sur toute son œuvre (Gen. XII, 3), son maître s'attachait toujours plus à lui et lui montrait la confiance la plus entière. D'ailleurs Joseph avait un extérieur qui correspondait à l'excellence de sa foi et de sa charité; il était de belle taille et d'une physionomie remarquable.

§ 522. Que de jalousie son élévation n'avait-elle pas dû exciter parmi ses camarades! Comme ils l'estimaient heureux, non pas de sa piété peut-être, mais de ses succès, et lequel d'entre eux n'eût pas voulu être à sa place! Lui-même, dans ces moments où l'esprit et le cœur se mettent à anticiper sur l'avenir, lui-même devait envisager ces circonstances comme les moyens dont l'Eternel allait se servir pour lui procurer la liberté. Bientôt Potiphar, qui l'aime tant, lui permettra de re-

XIX tourner au pays de ses pères! en attendant, n'est-il pas
-6 aussi heureux qu'on puisse l'être sous le joug? Hélas! Joseph ne tarda pas à faire la triste expérience que les avantages extérieurs, la beauté, le pouvoir, l'amitié des hommes, sont pleins de piéges horribles, et qu'au moment où l'on se croit le plus près du bonheur, on touche souvent à de grandes catastrophes.

-9 § 523. La femme de Potiphar s'éprit d'une passion criminelle pour ce beau jeune homme, les services qu'il rendait à son maître ayant dû quelquefois le rapprocher d'elle. S'il se fût agi de quelqu'un d'autre, elle aurait su probablement cacher le feu qui la dévorait, sans être pour cela moins coupable devant Celui qui sonde les cœurs. Mais cette malheureuse femme, persuadée qu'elle n'avait qu'à commander à son esclave pour être obéie, lui déclara sa passion dans les termes à la fois les plus clairs et les moins ménagés. Quel abîme s'ouvre alors devant les pas de Joseph, soit qu'il consente au crime, soit qu'il s'y refuse! Mais il n'a pas besoin de contempler les suites de l'infamie pour qu'il s'en détourne; il lui suffit de la pensée de son maître, et encore plus de celle du Seigneur.

§ 524. Rien n'est beau comme la simple réponse de Joseph. Auprès de cette femme qui s'oublie, il n'oublie point, lui, qu'il est son esclave; aussi ne lui adresse-t-il ni reproche, ni censure et il ne la couvre point de son mépris. Du ton grave et calme que prend tout naturellement la vraie chasteté, il dit l'indigne abus de confiance dont il se rendrait coupable envers Potiphar et l'offense grave qu'il ferait à son Dieu. Il a compris, Joseph, que tout péché est contre l'Eternel; et l'on est bien fort quand, par la foi, l'on s'est convaincu de cette vérité.

§ 525. Pour ce qui est de la femme de Potiphar, XXI
hélas! elle ne connaissait point Dieu, et sa passion s'ir- 10
rita des refus mêmes de Joseph et de sa haute vertu. Elle songeant qu'à satisfaire ses criminelles convoitises, comme il arrive à tout pécheur non converti, elle saisissait avidement les occasions de voir Joseph et de l'attirer dans le piége. Jusqu'à ce qu'enfin, se sachant seule avec lui dans la maison, cette femme insensée, autant qu'impudique, le retint violemment par sa robe, et Joseph dut s'enfuir, lui laissant entre les mains ce gage de sa présence. Il est facile de se représenter quelles durent être la fureur et la confusion de l'Egyptienne. Que faire maintenant, si ce n'est d'accuser Joseph du crime même qu'il n'avait pas voulu commettre? Hélas! nous le voyons toujours; d'une manière ou d'une autre, le mensonge vient fournir au péché son dangereux abri.

§ 526. Potiphar rentrant chez lui sur ces entrefaites, 17
sa femme n'eut, comme on le conçoit, rien de plus pressé que de se présenter à lui le front rouge de colère; elle lui montre la robe de Joseph, et, en des termes que cette fois elle sait rendre honnêtes, elle l'accuse d'avoir voulu lui faire insulte. On s'étonne que Potiphar ait cru si facilement sa malheureuse femme et l'on voudrait qu'il eût interrogé Joseph. Peut-être le fit-il; mais le pieux et fidèle esclave dut, par ménagement pour sa maîtresse, se contenter de montrer le visage serein de l'innocence. Peut-être aussi que Potiphar, pressentant là-dessous quelque mystère d'iniquité, ne voulut pas l'approfondir. Le châtiment même qu'il infligea semblerait prouver qu'il ne jugeait pas Joseph aussi criminel qu'on le disait, ou du moins il atteste combien il avait d'affection pour lui; car, au lieu de le faire mourir, comme il l'eût mérité s'il avait été coupable, il l'envoya dans une prison, et

XXIX non pas dans une prison vulgaire, mais dans celle où le roi mettait ses prisonniers.

XLI. Joseph en prison et devant Pharaon.

1-23 § 527. Il ne faut pas juger du mérite moral de nos actions par leurs résultats immédiats. C'est une observation que nous avons faite à l'occasion d'Abraham (§ 266) et qui se représente ici sous une autre face. Joseph semble puni de sa bonne conduite; mais cette nouvelle épreuve fut un acheminement vers son entière délivrance. D'ailleurs, il fut sûrement plus heureux dans sa prison que s'il eût cédé aux attraits du péché. C'est ce que l'Ecriture exprime quand elle nous déclare que l'Eternel fut avec Joseph et qu'il étendit sur lui sa gratuité ou son amour.

§ 528. On ne saurait trop admirer les grâces dont le Seigneur enrichit Joseph. Peu de jeunes hommes réunirent à un extérieur si agréable une âme plus entièrement à leur Dieu. Sans se laisser abattre, mais au contraire, plein de paix et de confiance, il accepta sincèrement sa nouvelle position, malgré ce qu'elle avait de triste; aussi ne tarda-t-il pas à gagner le cœur du gouverneur de la prison. Peut-être Joseph lui confia-t-il les secrets de sa vie; dans tous les cas, cet homme vit bien qu'il n'avait pas sous sa garde un prisonnier ordinaire. Comprenant que Joseph n'abuserait pas de sa confiance pour chercher à s'évader, il lui accorda toute la liberté possible, l'employa au service de la maison, et le fils d'Israël, toujours plein de zèle dans l'accomplissement de ses devoirs, béni d'En-Haut, selon la promesse, s'acquittait au mieux de tout ce dont on le chargeait.

§ 529. Il pouvait y avoir deux ou trois ans que Joseph était dans les prisons du roi, lorsqu'on y conduisit un jour deux des principaux officiers de Pharaon qui s'étaient attirés par quelque faute grave la colère de leur prince. Quoique d'une autre manière que Joseph, on peut bien dire que ce n'étaient pas des prisonniers ordinaires; aussi le gouverneur leur donna-t-il quelqu'un pour les servir, et il ne pouvait mieux leur témoigner ses égards qu'en les confiant à Joseph. XL 1-4

§ 530. Le temps est long pour le prisonnier que sa conscience accuse et qui ne connaît pas la grâce de Dieu. Aussi cherche-t-il à tromper son ennui en mettant un vif intérêt aux premières choses venues. S'il a un compagnon de captivité, tout devient sujet de conversation, et, pour commencer la journée, on se racontera les songes qu'on a faits. Ainsi en allait-il de l'échanson et du panetier de Pharaon. Un jour donc Joseph les trouva fort tristes et fort préoccupés. Moins par curiosité sans doute que par la tendre compassion que ces hommes lui inspiraient, il leur demanda ce qui leur était survenu. C'étaient deux songes qu'ils s'étaient communiqués. Ces songes avaient tant d'analogie que les prisonniers ne pouvaient en détourner leur attention; d'ailleurs Dieu lui-même répandait dans leur âme le trouble qu'ils ressentaient. 5-8

§ 531. Les officiers de Pharaon auraient voulu avoir près d'eux quelqu'un de ces hommes qui se vantaient de pronostiquer l'avenir; mais Joseph, que l'Eternel revêtit en ce moment de l'Esprit de prophétie, leur déclara que Dieu seul pouvait interpréter les songes, à supposer, ce qui allait sans dire, que ces songes vinssent de lui. Cédant alors à la confiance que le jeune homme lui inspirait, l'échanson récita le rêve qu'il avait fait et 9-15

XL que vous pouvez lire dans la Bible. Vous y verrez aussi
9-15 quelle bonne nouvelle Joseph fut chargé de lui annoncer de la part du Dieu que ce grand seigneur, hélas! ne connaissait pas : trois jours après, il reprendrait ses fonctions auprès de Pharaon. Or, si Joseph avait revêtu la prison avec une pleine soumission à la volonté de l'Eternel, ce n'était pas à dire qu'il ne dût point mettre en usage les moyens que Dieu lui fournirait pour en sortir. Les relations amicales qu'il avait eues avec l'échanson, l'espèce de service qu'il lui rendait en dissipant son angoisse, lui firent penser aussitôt que c'était probablement par cet homme que le Seigneur le voulait délivrer lui-même. C'est pourquoi il se mit à lui raconter en deux mots son histoire, mais avec tous les ménagements de la charité. Sans inculper, ni ses frères, ni sa maîtresse, ni Potiphar, il protesta de son innocence, et supplia l'échanson de se souvenir de lui auprès de Pharaon.

16-19 § 352. Le panetier, quoique plus coupable que l'échanson, ou moins aimé du roi, ne douta pas que Joseph n'eût à lui annoncer aussi de bonnes nouvelles; mais non, le prophète de l'Eternel dut, avec douleur assurément, lui déclarer que dans trois jours il serait mort. Quel terrible arrêt pour une âme qui n'est pas prête. Au reste, que ce soient trois jours, trois ans, ou trente ans, c'est bien la même chose. Oh! mon âme, es-tu prête? car bientôt tu comparaîtras devant ton Dieu!

20-23 § 533. Tout arriva selon la prophétie, preuve que les songes et l'interprétation procédaient également de Dieu. Mais tout n'alla pas comme Joseph l'avait pu raisonnablement espérer ; l'échanson ne se souvint point de l'esclave captif. Hélas! dans un jour de fête mondaine, on peut bien faire pendre un homme; mais s'occuper d'un

pauvre prisonnier, ce n'est pas aussi facile. L'échanson XL
laissa donc passer le jour de fête de Pharaon sans se sou- 20-2
venir de l'Israëlite. Plus tard, il ne sut trop comment reparler de son temps de prison; comment dire qu'il avait un ami dans les cachots et avouer que cet ami était un esclave! D'ailleurs, après avoir retrouvé sa prospérité, il avait bien autre chose à faire. Tout occupé de lui et des siens, il ne pensa plus à Joseph. Voilà la double source de l'ingratitude de l'échanson : l'orgueil et l'égoïsme; voilà aussi pourquoi nous sommes tous naturellement ingrats, c'est que nous sommes, par nature, des égoïstes et des orgueilleux.

§ 534. Deux années s'étaient écoulées..... Ce fut la XL
plus rude épreuve qu'essuya la foi de Joseph, par cela 1
même qu'il s'était bercé de l'espoir d'une prochaine délivrance. Les jours, les semaines, les mois, une année, deux ans se passent; point de changement dans son état! Souvent sans doute, il demande au gouverneur de la prison s'il n'est point venu d'ordre à son sujet, et toujours une réponse négative. Eh bien! il ne paraît pas que la patience de Joseph se soit démentie, car la Parole de Dieu, si fidèle à nous raconter les chutes des saints, n'aurait pas manqué de nous le dire. La liberté cependant devait être rendue à Joseph, et cela se fit par des voies fort remarquables.

§ 535. Dans une même nuit, Pharaon eut deux son- 2-1
ges, si semblables et si extraordinaires tout à la fois, que, sans être superstitieux, ce qu'il pouvait bien être quoique roi, il n'y avait pas moyen de ne pas s'en laisser frapper. Des vaches qui engloutissent d'autres vaches, et encore ce sont les plus petites qui avalent les plus grosses! et puis des épis de blé qui font quelque chose de tout semblable! Aussi voulut-il, dès le matin, se

XLI — 2-8 faire expliquer ses songes par les devins qui prétendaient s'y entendre; mais, saisis d'un esprit de crainte que Dieu répandit sur eux, ils n'osèrent, cette fois, donner cours à leurs impostures, et Pharaon n'en fut que plus bouleversé.

9-13 § 536. A ce moment, l'échanson se souvint de Joseph. Commençant par avouer le tort dont il s'était rendu coupable, il raconte à Pharaon ce qui s'était passé entre lui et cet esclave hébreu deux ans auparavant. On aime toujours à voir un homme reconnaître ses fautes et les réparer. Mais est-il bien sûr que le repentir de l'échanson fût de bon aloi? N'avait-il pas plus à cœur de se rendre agréable à Pharaon que de s'acquitter de sa dette envers Joseph? Je ne prononce pas; l'échanson toutefois se souvient si à propos du pauvre captif, qu'il est permis de suspecter son désintéressement. Il en est ainsi, par exemple, de ceux qui attendent le moment de leur mort pour se convertir. La conversion à ce moment suprême peut être sincère et réelle; mais combien il est à craindre qu'elle n'ait souvent que l'apparence du repentir.

14-24 § 537. Quoiqu'il en soit, ce fut par là que Dieu tira Joseph de sa prison pour l'introduire dans une situation bien différente de celles qu'il avait occupées depuis treize ans au moins. Après qu'on l'eut mis en état de paraître devant Pharaon, celui-ci lui demanda s'il était vrai qu'il sût expliquer les songes. Sur quoi Joseph se hâta de détromper le roi, en lui faisant entendre que Dieu seul connaît l'avenir et peut le dévoiler quand il lui plaît. Saisi de respect pour ce pieux et modeste jeune homme, Pharaon lui raconta ce qu'il avait vu durant son sommeil.

25-32 § 538. Le sens des songes de Pharaon ne s'offrait pas aussi naturellement qu'il peut le sembler au premier

abord. Il est vrai que des vaches maigres qui engloutis- XLI
sent des vaches grasses, et surtout des épis étiolés qui 25-32
absorbent des épis bien nourris, ne représentent pas mal la disette qui détruit et consume tout ce qu'a pu produire une abondance antérieure. Mais sept années de famine! voilà certes la chose du monde la plus rare, et, en Egypte, une calamité inouïe qui pouvait sembler impossible, grâce aux inondations du Nil. En sorte qu'on doit bien reconnaître, comme Joseph le dit à Pharaon, 25
que c'est Dieu lui-même qui déclara, par la bouche de son serviteur, ce que sa puissance seule pouvait opérer. Or, remarquez encore avec quelle fidélité Joseph profita 32
de l'occasion pour parler au roi du Dieu qu'il ne connaissait pas.

§ 539. Encouragé par l'attention religieuse que lui 33-36
prêtait Pharaon et conduit par l'Esprit du Très-Haut, Joseph, après avoir interprété les songes, s'enhardit à donner des conseils au monarque; conseils bien simples, mais auxquels personne n'eût pensé peut-être, tant on était effrayé, sans parler du peu de progrès que devait avoir faits alors la science de l'administration. En proposant la création de commissaires qui, dirigés par un ministre d'Etat, fussent chargés de recueillir pendant les années d'abondance de quoi suffire à la famine des années suivantes, Joseph n'avait pas sûrement l'idée que, pour exercer cet office, Pharaon jetterait les yeux sur un jeune homme tel que lui, sur un étranger, sur un esclave arraché à la prison. Mais Pharaon, comme tous les idolâtres de son temps et comme la plupart de ceux de nos jours, n'ignorait pas qu'il y a un Grand Dieu, un Grand Esprit dans le Ciel; seulement, il ne le connaissait, ni ne le servait. Il ne put pas douter qu'il n'eût devant lui un humble serviteur de ce Dieu, et il

XLI lui parut que nul n'était plus digne de recevoir le gouvernement de son royaume que cet aimable interprète des conseils du Tout-Puissant.

37-40 § 540. Pharaon revêtit donc Joseph de l'autorité royale. Dans le palais même du monarque, tous, hors le roi, devraient lui obéir ; le peuple le baiserait sur la bouche, c'est-à-dire l'aimerait et l'adorerait ; Pharaon lui remit le cachet avec lequel il scellait ses commandements ; il le fit mener en triomphe sur son chariot, et tout le monde s'agenouilla devant Joseph. Enfin, le voilà heureux, dira quelqu'un. Eh ! non ; Joseph eût bien préféré qu'on le renvoyât auprès de son père et d'Isaac, son respectable aïeul, mort depuis environ deux années, mais que Joseph pouvait croire encore vivant. Et puis son cher Benjamin et même ses méchants frères, qu'il n'avait cessé d'aimer, combien n'eût-il pas donné pour les revoir après treize ans de séparation ! Ce fut donc une nouvelle épreuve de sa foi que ces honneurs qui le retenaient pour longtemps en Egypte.

§ 541. Cependant, il avait trop de perspicacité pour ne pas prévoir, en partie du moins, ce qui allait arriver. S'il avait pu oublier les songes de sa jeunesse, lorsqu'il avait plu à Dieu de l'humilier, il s'en était sûrement ressouvenu à l'occasion des rêves de l'échanson et du panetier, surtout quand il expliquait ceux de Pharaon. Et maintenant qu'ils commencent à se réaliser par son élévation, il lui est aisé de comprendre que la disette lui amènera sa chère famille, car le pays de Canaan ne manquerait pas d'être, sous ce rapport, plus misérable encore que l'Egypte. Mais il fallait attendre sept années au moins, et pour tout autre que pour Joseph il y avait bien là de quoi perdre patience.

§ 542. Du reste, notre ami ne manqua pas d'occupa- XLI
n. Nous l'avons toujours vu se porter tout entier aux 45, 46
voirs que lui imposait la situation où Dieu l'avait placé; la fois il en fut de même. Pharaon avait changé son n hébreu contre un nom égyptien qui voulait dire VEUR DU MONDE. Par là il avait eu l'intention de faire ître à ses sujets l'origine étrangère de leur gouver- ur, tout en leur annonçant les bienfaits dont ils lui aient redevables. Puis Joseph se mit à parcourir gypte afin de préparer l'exécution de ses grands jets. Il avait trente ans lorsqu'il fut présenté à Pha- on. Il épousa la fille d'un des gouverneurs de l'Egypte, nath, fille de Potiphérah, et c'est ainsi qu'il s'unit jours plus étroitement au pays que Dieu lui faisait un voir d'envisager comme sa patrie adoptive.

XLII. Premier voyage des frères de Joseph en Egypte.

§ 543. Ce fut donc avec le plus parfait dévouement à 47-49
nouveaux devoirs, que Joseph prit les mesures né- saires pour que l'Egypte pût traverser les sept années famine dont Dieu la menaçait. Outre la cinquième rtie des abondantes récoltes qui précédèrent la di- te, il recueillit tout ce qui dépassait les besoins de la sommation courante; et, serrant en de nombreux aniers le superflu, il évita par là même que le peuple prit des habitudes de prodigalité.

§ 544. Joseph eut à cette époque une grande joie. 50-52
ieu lui donna successivement deux fils qu'il appela, aîné Manassé et le cadet Ephraïm, noms par lesquels avait à cœur de consacrer sa reconnaissance, car

XLI — 50-52 le premier signifie *oubli* et le second *fructifiant*. qu'alors, il ne s'était vu entouré que d'étrangers; m tenant il lui naît une famille et il voit sortir d deux rameaux de l'arbre que l'Eternel avait plant Abraham. Il apprit même plus tard qu'ils étaient tinés à former deux branches principales de cet illustre.

53-57 § 545. Les sept années d'abondance étant ac plies, là disette arriva comme Dieu l'avait annoncé la bouche de Joseph. Celui-ci après avoir tenu un cer temps ses greniers clos, pour que les Egyptiens s'im sassent quelques privations et que ses approvision ments fussent moins vite épuisés, vendit du blé, m seulement aux sujets de Pharaon, mais encore peuples du voisinage, qui n'avaient pas les mêmes sources que l'Egypte.

XLII 1, 2 § 546. Jacob et sa famille ne tardèrent pas à se sentir du fléau. Isaac, ce pieux fils d'Abraham, homme qui ne fut pas sans péché, mais dont les mo eurent de la pureté dans un temps où cette pureté n'é pas commune, ce patriarche dont la vie ne fut pas m quée par beaucoup d'événements, mais qui ne laissa d'être fortement éprouvé dans sa foi et dans ses a tions, Isaac était mort que Joseph était encore en pri (§ 499). Il avait vu plus qu'Abraham l'accomplissement la promesse, car il laissait Jacob âgé de 120 ans, p d'une nombreuse famille, de fils, de filles et de pe enfants, sans compter sans doute une foule de servite Tout ce monde souffrait de la faim depuis assez lo temps, et les fils de Jacob hésitaient à descendre Egypte pour y chercher du pain, ce qu'avaient déjà bien des Cananéens. Ce voyage en Egypte ne pouv leur sourire. N'était-ce pas là que vingt et un ans au

ı les marchands d'esclaves avaient emmené Joseph? XLII
craignaient pas sans doute de le rencontrer. Mais 1, 2
ɔn souvenir qu'ils y rencontreraient plus que nulle
et, pour des cœurs qui n'ont pas cherché et trouvé
ɜ du Seigneur le pardon de leurs crimes, le souve-
est d'une affreuse amertume.

47. Les fils de Jacob partirent enfin; tous, à 3-5
ption de Benjamin, qui devait avoir à cette épo-
nviron vingt-cinq ans. On comprend pourquoi
èrent si nombreux. Le gouverneur de l'Egypte
rop sage pour donner à des étrangers tout le blé
demandaient; afin d'en avoir suffisamment, il
que ces dix pères de familles se présentassent de-
ıi. On comprend aussi que Jacob ne se soit pas sé-
le Benjamin. Non-seulement, à son âge, il avait
que ses fils ne lui laissassent pas tout le soin de
'amilles, mais encore l'affection que Jacob avait
ɔur Joseph s'était reportée sur cet autre fils de sa
imée Rachel. Peut-être que, de leur côté, ses
le haïssaient comme ils avaient haï Joseph; peut-
élas! s'élevait-il quelquefois dans l'esprit du vieil-
es doutes sur la vérité de l'histoire qu'on lui avait
ı l'occasion de la disparition du frère de Benjamin.
qu'il en soit, il craignait que quelque accident
l ne lui arrivât.

48. Ainsi donc les fils d'Israël, s'étant joints à une 5-8
ane de Cananéens, descendirent en Egypte. Pré-
ɜ au gouverneur du royaume, ils se prosternèrent
ıt lui, et celui-ci les reconnut aussitôt. Ses frères
étant des hommes lorsqu'ils l'avaient vendu, leur
ieur n'était pas devenu méconnaissable. Peut-être
ıent-ils nommés; on avait sans doute annoncé à
ɔh de quel pays ils venaient, d'ailleurs il les atten-

XLII 5-8 dait. Il savait que la famine serait rude en Cana contrée que la sécheresse désolait assez souvent (§§ 414), et il était impossible qu'ils ne vinssent pas les ou les autres. Toutefois, quel ne dut pas être le sa sement de Joseph en voyant ses dix frères aînés, tou dix, prosternés à ses pieds, selon les songes qu'il a faits dans sa jeunesse et que plusieurs fois il avait traiter de chimère. Aussitôt, il se trace la ligne de t duite qu'il devait suivre. D'un ton auquel son émo concentrée ne pouvait que donner l'apparence d dureté, il leur dit : D'où venez-vous? Ce fut en lan égyptienne qu'il leur fit cette question, et un interp la leur traduisit (verset 23) ; en sorte que, même a qu'il leur eut parlé, ses frères ne le reconnurent pa avait alors au moins trente-huit ans ; or, que de cha ments les années et les infortunes n'apportent-elles dans un homme qu'on n'a pas vu depuis l'âge de d sept ans ! Et puis, comment les fils de Jacob auraiém pu se douter que Tsaphenath-Pahanéah, ce grand s gneur, cet égyptien, était le pauvre jeune garçon qu avaient vendu jadis?

10, 11 § 549. Joseph voulut faire parler ses frères. Il vo lait, sans les interroger là-dessus, avoir des nouve de son père et de Benjamin ; il voulait découvrir dispositions où ils étaient, ne pas provoquer des sen ments hypocrites en se faisant connaître, et amener le cœurs à Dieu s'ils étaient encore sans repentance. C là ce qui explique sa conduite ; conduite d'ailleurs o est admirablement dirigé par l'Esprit du Seigneur ; c à l'exemple de notre Père Céleste, c'est à la fois av sévérité et avec bonté qu'il traite ses frères coupables. commença donc par les effrayer en leur faisant entend qu'il les tenait pour des espions.

). Leur réponse fut pleine de naturel, sinon de XLII
ans tous ses points : « Non, Monseigneur, nous 10, 11
pas d'autre intention que d'acheter des vivres.
d'un même père, comment croire que, de son
ement, nous vinssions tous nous exposer à la
ont on punit les espions ! D'ailleurs, nous sommes
bien. » Hélas ! parce qu'ils sortaient de parents
parce qu'ils avaient habituellement gardé cer-
hors, ils s'estimaient d'honnêtes gens ; et com-
est-ils pas de personnes qui font comme eux ?
. Là-dessus, Joseph leur ayant témoigné très- 12, 13
ent qu'il ne les croyait pas, ils se mirent à lui
us en détail leur histoire ; c'est ce que Joseph
it. Mais ils la firent comme on le peut, quand on
is de grands péchés et qu'on n'en a pas un vrai
r. Ils dirent donc qu'ils étaient autrefois douze
que l'un d'entre eux était mort (ils le croyaient
re, que sais-je, ils l'espéraient) et que le plus
le tous était resté avec leur père.
2. Joseph avait ce qu'il voulait. D'un mot il ap- 14-17
qu'Isaac et Rebecca sont morts, puisque ses frères
nt pas mention, mais que Jacob vit encore et son
enjamin aussi. Les fils de Léa n'ont donc pas fait
son jeune frère, comme il lui arrivait peut-être
efois de le craindre, et la douleur n'a pas tué
Mais cela ne suffit pas à Joseph. Poursuivant la
qu'il s'était tracée, il déclare à ses frères que,
assurer de la vérité de leurs discours, il va les
en prison, que l'un d'eux ira chercher leur frère
et que, s'il ne le ramène pas, ils mourront tous.
espérait peut-être que Jacob viendrait lui-même,
enjamin, délivrer ses enfants. Quoi qu'il en soit,
e qu'il venait de dire : tous furent enfermés,

XLII et peut-être dans la prison même où Joseph avait passé
14-17 plusieurs années.

§ 553. Il est permis de se demander si Joseph ne poussa pas les choses trop loin; s'il est parfaitement irréprochable de s'être contrefait de la sorte auprès de ses frères; s'il eut raison d'employer, pour les tromper mieux, cette espèce de jurement : « *Vive Pharaon!* » qui était destiné à leur faire croire toujours davantage qu'ils avaient affaire avec un Egyptien? Je dis qu'il est permis de s'adresser ces questions, parce que, enfin, Joseph était homme. Bien que dirigé par l'Esprit du Seigneur, il ne serait pas étonnant qu'il eût mêlé de sa propre sagesse à la sagesse de Dieu. Joseph fut plein de piété, mais aussi d'habileté, et souvent les gens habiles se laissent entraîner dans des routes quelque peu obliques, dont une piété plus simple fermerait l'entrée. Ceci, tout en nous montrant quelques taches dans le beau caractère de Joseph, ne nous empêchera pas de l'aimer; car, d'ailleurs, l'œuvre de la grâce de Dieu en son cœur brille d'une merveilleuse beauté.

18-21 § 554. Quand les fils de Jacob eurent été trois jours en prison, Joseph les fit revenir devant lui. Pour les rassurer, il leur déclara qu'il avait la crainte de Dieu; que, par conséquent, il ne leur ferait essuyer aucune injustice. Puis, afin de leur prouver sa bienveillance, il leur permit à tous de partir avec des vivres, sauf un seul toutefois qu'il jugeait à propos de garder comme gage de leur retour. Alors, ce que la sévérité seule n'avait pu faire, la sévérité et la bonté réunies le produisirent incontinent. Ils s'adressèrent à eux-mêmes de vifs reproches pour la dureté de cœur avec laquelle ils étaient demeurés sourds aux cris du pauvre Joseph, lorsqu'ils l'avaient jeté dans la citerne. Que de fois ils avaient

pensé à lui depuis qu'ils étaient en Egypte; que de fois XLII
pendant leurs trois jours de captivité! Mais il ne s'é- 18-21
taient probablement rien communiqué de leurs sombres pensées. A cette heure, ils n'y tiennent plus, et en apprenant que, décidément, l'un d'entre eux va demeurer prisonnier dans cette Egypte où ils ont fait emmener Joseph pour être esclave, ils laissent éclater les transports de leur affliction. Mais était-ce la douleur d'une vraie repentance? Y avait-il dans leur âme autre chose que des remords? Hélas! ils ne songent, ni les uns, ni les autres, à profiter de l'occasion pour aller à la recherche de Joseph. Ils ne disent pas au gouverneur de l'Egypte, devant lequel ils se trouvent : Nous sommes des misérables. Nous t'avons menti en te disant que notre frère n'est plus. Il est, ou du moins il doit être en Egypte; aide-nous à le trouver! S'ils eussent parlé de la sorte, tout eût été fini, et Joseph se serait fait connaître à eux.

§ 555. Ruben lui-même, Ruben l'aîné et le chef, se 22
contente de leur faire des reproches, comme s'il n'avait été, quant à lui, coupable d'aucun tort. Le faible Ruben, toujours le même, croit s'excuser suffisamment en prononçant ces mots, devenus si communs dans la bouche de ceux qui participent à quelque péché après y avoir résisté mollement : « Je vous l'avais bien dit. » Toutefois Ruben et ses frères sentent qu'ils ont été coupables; ils comprennent que ce qui leur arrive est un jugement de l'Eternel, et c'était déjà quelque chose quoique ce ne fût pas encore le vrai repentir.

§ 556. S'ils avaient su que Joseph les comprenait, et 23, 24
surtout qui il était, ils eussent sans doute tenu un autre langage; mais ne valait-il pas mieux que leurs sentiments se manifestassent tels qu'ils les éprouvaient?

XLII 3, 24 Joseph ne put retenir ses larmes. En vérité, pour achever son œuvre, il dut lui en coûter comme à une mère qui châtie son enfant. Mais il sentait que ce devoir lui était imposé, et il le remplit jusqu'au bout. Il fit donc garotter un de ses frères devant tous les autres, et il choisit Siméon. Ce choix est une nouvelle preuve de l'admirable sagesse de Joseph. Il fallait qu'il retînt un fils de Léa, afin d'avoir du retour de ses frères un gage plus précieux à leurs yeux que ne l'eût été le fils d'une des servantes. Il ne voulut garder ni Ruben, ni Juda, parce que, plus tard, ses frères auraient pu croire qu'il s'était plu à se venger de l'un, pour ne l'avoir pas protégé, de l'autre, pour avoir proposé de le vendre. Il était bon, toutefois, qu'un des aînés demeurât son prisonnier, et, par tous ces motifs, ce fut Siméon qui dut voir partir ses frères et leur dire un triste adieu. — Pour expliquer ce choix, les poètes font de Siméon un monstre de méchanceté, bien que la Bible ne le caractérise point de la sorte; mais les poètes, comme les peintres, sont quelquefois bien en dehors du vrai (§§ 72, 141, 359).

XLIII. Second voyage des frères de Joseph en Egypte.

25-28 § 557. L'intention de Joseph en faisant mettre l'argent de ses frères dans leur sac, était moins sans doute de les intriguer, que de les préparer, par des impressions favorables, à comprendre plus tard que, s'il les avait en apparence maltraités, ce n'était nullement dans un esprit de ressentiment. Mais il leur arriva comme à tout homme qui n'a pas une bonne conscience : ce bien-

fait inattendu ne servit, au premier moment, qu'à les XLI troubler. Du reste, Joseph est encore ici une frappante 25-
image de la Providence de Dieu. Souvent le Seigneur comble de grâces des méchants et des ingrats, et c'est après leur conversion seulement qu'ils voient et comprennent combien Dieu fut bon envers eux, dans le temps même qu'ils le haïssaient.

§ 558. Quand les fils de Jacob furent de retour au- 29-3
près de leur père, il fallut bien lui expliquer l'absence de Siméon, en lui racontant ce qui s'était passé. La douleur du malheureux vieillard fut extrême. Il ne put retenir des pensées qui, depuis longtemps, agitaient vaguement son pauvre cœur : « Vous m'avez privé d'enfants! » s'écria-t-il. Jacob, on le dirait du moins, soupçonne ses fils d'avoir fait mourir Joseph, et même Siméon. Puis, voilà qu'ils veulent encore lui prendre son Benjamin! Toutefois, sa douleur est une sainte douleur. Il reconnaît qu'il a mérité ces rudes épreuves : « Toutes ces choses, » dit-il, « sont contre moi. »

§ 559. La réponse de Jacob équivalant à un refus, 37
Ruben, l'aîné de ses fils, prend la parole pour l'engager à les laisser retourner en Egypte avec Benjamin; mais c'est en des termes dans lesquels il est facile de reconnaître un esprit tout mondain. « Fais mourir mes deux fils, si je ne te ramène Benjamin... » Belle consolation pour Jacob, et quel langage de la part d'un père! « Confie-le-moi, et je te le ramènerai... » Comme si Ruben était la Providence elle-même! Mais voilà le langage de l'homme; il faut qu'il se fasse Dieu lorsqu'il n'a pas Dieu dans le cœur.

§ 560. Non, dit Jacob, mon fils n'ira point avec vous; 38
et, adoucissant ce qu'il y avait eu d'un peu dur dans ses premières paroles, il exprime seulement la crainte que

XLIII quelque accident mortel ne lui arrive en chemin. On serait tenté d'accuser Jacob de manquer à son devoir envers Siméon, qu'il s'agissait pourtant de tirer de sa captivité. Mais les chevèux blancs sont timides, et puis, pouvait-il se fier à ses fils? Etait-il bien sûr que l'histoire qu'ils lui avaient faite ne fût pas une pure invention?

1-6 § 561. Cependant c'était la volonté de Dieu que Jacob et sa famille se transportassent en Egypte. Le patriarche ne s'attendait pas que la famine durerait plus d'une année. Il pouvait bien savoir que telle était l'opinion des Egyptiens; mais qui lui garantissait la vérité des prédictions de Tsaphénath-Pahanéah? Lors donc qu'il vit que les provisions allaient leur manquer, il fut le premier à inviter ses fils à retourner en chercher. Sur quoi Juda lui rappela, comme il était bien naturel, la condition que le gouverneur de l'Egypte leur avait imposée, non-seulement pour ravoir leur frère Siméon, mais même pour qu'ils pussent se représenter devant lui. « Quel tort vous m'avez fait! » répondit Jacob. « Qu'aviez-vous besoin de dire à cet homme qu'il vous restait encore un frère?» Aigri par la douleur, le patriarche fait à ses fils un reproche qu'ils ne méritaient pas; car, ainsi que Juda le lui fit observer, pouvaient-ils prévoir que cet homme exigerait qu'ils lui amenassent Benjamin?

7-10 § 562. Cependant Juda, cédant au triste penchant que nous avons de mêler le faux avec le vrai, ou autrement de mentir, prétendit que Joseph leur avait demandé expressément s'ils n'avaient point de frère, ce qui n'était pas exact (XLII, 9, 12); puis il sollicita son père de laisser aller Benjamin, et nous le voyons, à cette occasion, tenir un langage tout semblable à celui de Ruben quelques mois auparavant (§ 559).

563. C'était le moment de se décider. Israël le fit XLIII
e manière qui montre bien les grâces que l'Eter- 11-14
vait répandues en son âme. D'abord, il invite ses
porter avec eux de quoi faire un présent au gou-
eur de l'Egypte; c'était du baume, du miel, des
ıes aromatiques et quelques fruits que la sécheresse
ıit pas empêché aux arbres de produire. Après cela
ige qu'ils prennent de l'argent, non-seulement de
payer le blé qu'ils allaient chercher, mais encore
ıoi rendre les sommes qu'on avait remises dans leurs
car il avait trop de probité pour se prévaloir de ce
ı'était peut-être qu'une erreur, quoiqu'il n'y en eût
l'apparence. Ce n'est pas tout, Jacob est un homme
rière, et, comme à Mahanajim (§ 474), il se recom-
le instamment à la grâce de l'Eternel, afin qu'il le
erve des malheurs qui semblaient le menacer. Mais
ı, s'il plaît à Dieu, dit Jacob, que je sois privé de
fils, que sa volonté soit faite! Voilà, mes chers lec-
s, un bel exemple à suivre. Prudence, prière et
nation, c'est ce que nous admirons en Jacob. Il
enseigne notamment, par sa conduite, que la vraie
lence consiste à faire ce qui est juste et droit.

564. Il fallait que Joseph fût bien soutenu de Dieu 15-23
ne pas éclater en voyant Benjamin. Lorsqu'il l'a-
quitté, son jeune frère n'avait que trois ou quatre
maintenant c'était un homme. Comme il devait
er à Joseph de faire connaissance avec lui, mais il
ıit pas au bout de l'œuvre qu'il s'était proposée
s l'intérêt des siens, et il s'agissait de se posséder.
son ordre, les fils d'Israël furent conduits en sa
ore maison, où on leur fit toute sorte de bien et où
urent la joie de revoir Siméon. Il leur avait été dit
lleurs qu'ils seraient admis à la table du gouverneur,

XLIII et il semble que tout cela aurait dû les rassurer. Mais,
15-25 comme je l'ai déjà fait remarquer (§ 557), « il n'y a point de paix pour le méchant. » Cependant, selon la parole du maître-d'hôtel de Joseph, homme qui, paraît-il, avait été amené à la connaissance de l'Eternel par son maître, les fils de Jacob auraient bien dû voir dans tout ce qui se passait, une preuve de la bonté de leur Dieu, du Dieu de leur père.

26-29 § 565. On ne saurait trop admirer le beau caractère que déploie Joseph, parce que tout y est à la gloire de Dieu et qu'il y a là de grandes instructions. L'arrivée de ses frères ne le détourne nullement de l'accomplissement de ses devoirs envers le pays dont Dieu lui a confié l'administration; mais, dès qu'il le peut, il se rend auprès d'eux, et la première chose qu'il fait, c'est de leur demander des nouvelles de leur père, de ce bon vieillard dont ils lui avaient parlé. Après s'être assuré par leur réponse qu'Israël, son cher père, vivait encore, il se tourne vers Benjamin, en qui il cherchait probablement à retrouver les traits de Rachel, que Joseph n'avait point oubliés, et, leur ayant demandé si c'était bien là leur frère cadet, il lui dit : « Mon fils, Dieu te fasse grâce ! « La grâce de Dieu ! voilà donc le bien que Joseph estimait le plus grand de tous, celui qu'il avait cherché pour lui-même et qu'il souhaitait à son cher Benjamin. Est-ce là le vœu que nous faisons les uns pour les autres?

30-34 § 566. Ces quelques mots, le gouverneur les prononça en langue égyptienne, et son interprète les traduisit à mesure, ainsi que les réponses des fils de Jacob (XLII, 23). Joseph avait eu par là plus de facilité à se contenir. Cependant l'épreuve devenait trop forte pour son cœur aimant et sensible. Il dut se retirer afin de

pleurer à son aise. Ce ne fut qu'au bout de quelques XLIII
moments et après s'être lavé le visage pour effacer les 30-34
traces des larmes que, reparaissant au milieu du monde qui remplissait ses appartements, il ordonna de servir le repas. Trois tables avaient été dressées ; une pour le gouverneur, une pour les Egyptiens qui, par la raison que nous verrons ensuite, n'auraient pas voulu manger avec les Hébreux, l'autre pour les frères de Joseph. Or quelle ne fut pas leur surprise en voyant qu'on les plaçait selon leur âge ; ensuite, que, pour faire honneur du repas à Benjamin tout seul, on lui servait une portion cinq fois plus grande qu'aux autres ! Ce n'était pas à dire qu'il dût la manger, cela se comprend ; c'était un hommage qu'on lui rendait, selon les coutumes de ces temps. Son hôte voulait qu'il eût du superflu et qu'il en disposât à son gré.

§ 567. Pour bien comprendre ce qui suit, il faut se XLIV
faire une juste idée du but que se proposait Joseph. Il 1-12
voulait savoir au vrai quels étaient les sentiments actuels de ses frères, non pas afin de leur pardonner, car il l'avait déjà fait dans le fond de son cœur, mais afin de diriger la conduite qu'il devait tenir à leur égard. Il y avait vingt-deux ans qu'ils l'avaient vendu ; mais le feraient-ils encore ? et par quel moyen s'en assurer ? Voyons, pour cela, de quelle manière ils en agiront quand la personne de Benjamin sera menacée. Ce fut là ce qui détermina Joseph à faire mettre sa coupe dans le sac de son frère bien-aimé, de celui à qui il avait accordé des honneurs particuliers et que cette circonstance même devait faire paraître plus coupable, car 4
il aurait bien réellement rendu le mal au lieu du bien. Mais, à supposer que le moyen dont Joseph se servit pour atteindre son but n'eût rien de répréhensible, peut-

XLIV on en dire autant des paroles qu'il mit dans la bouche
5 de son maître d'hôtel et qu'il répéta lui-même, quand il revit ses frères? Etait-il bien à lui de se faire passer
15 pour un devin? surtout de dire qu'il devinait grâce à sa coupe? Hélas! il y a peu d'hommes qui aient été plus saints que Joseph; il est sûr toutefois qu'il ne fut pas absolument sans péché.

13-34 § 568. Quand les fils d'Israël virent que la coupe était dans le sac de Benjamin, au lieu de poursuivre leur route et de l'abandonner à son mauvais sort, ce qu'ils eussent fait peut-être autrefois, ils manifestèrent la plus vive douleur. Déchirant leurs vêtements, comme Ruben et surtout Jacob l'avaient fait au sujet de Joseph (chap. XXXVII, vers. 29, 34), ils n'hésitèrent pas à retourner avec Benjamin, Juda en tête, ce même Juda qui avait jadis vendu le fils aîné de Rachel; et, cette fois du moins, ils montrèrent par leur conduite qu'ils avaient le cœur vraiment déchiré. Arrivés devant Joseph, c'est encore Juda qui porte la parole. Là, il se montre plein de confusion. Il ne songe plus à se justifier. Il reconnaît que Dieu punit avec raison leurs iniquités. Il déclare qu'ils partageront l'esclavage de leur jeune frère; et quand Joseph, poussant l'épreuve aussi loin qu'elle pouvait aller, leur eut déclaré qu'il ne garderait que Benjamin mais que les autres pouvaient s'en aller en paix, Juda prononça un discours d'une simplicité et d'une éloquence bien touchantes. L'analyse que j'en ferais, ne pourrait que l'affaiblir. Vous allez donc le relire dans votre Bible, et vous serez frappés, entre autres choses, de l'affection que Juda y témoigne pour son vieux père : il ne peut songer sans frémir à la douleur qu'il éprouvera si on ne lui ramène Benjamin... Malheureux Juda! que ne pensais-tu ainsi dans les plaines de Dothaïn! Tu te se-

rais évité un grand crime; tu aurais épargné bien des XLV
larmes à ton père et à ce Joseph que tu t'efforces de croire mort!

§ 569. Si Dieu attendait pour nous donner des mar- 1-3
ques de son amour que notre repentance fût parfaite, jamais il ne reviendrait à nous et jamais, par conséquent, notre retour vers lui ne s'achèverait. A l'exemple de Dieu, Joseph ne renvoya pas davantage de se faire connaître à ses frères. C'était là ce qu'il fallait pour achever de les humilier à salut. Par un ménagement bien digne de sa charité, il fit sortir tout le monde,
et, sans employer cette fois aucun interprète, il leur dit, 12
dans cette langue de leurs pères qu'il devait tant lui tarder de parler avec eux : « Je suis Joseph, mon père vit-il encore ? » Mes lecteurs comprennent-ils pourquoi il leur redemande des nouvelles du patriarche? Il avait déjà eu le bonheur d'apprendre de leur bouche qu'il était vivant, mais il n'avait pas encore eu celui de rappeler le titre par lequel Jacob lui était si cher. Quelle joie pour Joseph! mais quelle joie plus grande encore quand un pauvre pécheur peut s'approcher de Dieu en lui disant : MON PÈRE!

§ 570. Les fils d'Israël ne pouvaient en croire leurs 3-15
oreilles. Ce Joseph qu'ils disaient mort, ce Joseph qu'ils avaient vendu pour être esclave, c'est le grand Gouverneur de l'Egypte, lui qui les a traités d'espions, qui a retenu Siméon, qui est resté si longtemps sans se faire connaître! Oubliant, au premier abord, toute la bienveillance qu'il leur a témoignée, ils n'imaginent pas qu'ils aient rien de bon à attendre de sa part, et, pleins de frayeur, il se tiennent éloignés et le visage prosterné contre terre. Mais avec quelle tendresse Joseph les rassure et leur dévoile tout le plan de Dieu!

LV « C'est bien moi que vous avez vendu, mais je ne vo
-15 en veux pas. Voyez combien Dieu est bon ! il se sert
votre péché même pour la conservation de vos famill
Allez auprès de notre père ; racontez-lui ce que v
avez vu et entendu, et qu'il se hâte de venir habite
ce pays et sous ma protection ! » Cela dit, il se jett
cou de Benjamin, et l'un et l'autre fondent en larm
Puis il en fait de même à tous ses frères. Oui, à J
qui l'a vendu, comme à Ruben qui avait si mal
sa défense ; à tous, sans exception, il prouve par
larmes mêmes qu'il leur accorde un entier pardon
plutôt qu'il n'a jamais cessé de les aimer. Après q
ils eurent entre eux quelques moments d'entretien
l'on comprend aisément qu'ils avaient bien des ch
à se dire.

-24 § 571. Cependant on avait entendu de dehors
partie de ce qui venait de se passer dans les appa
ments de Joseph. Bientôt on sut que les Hébreux ét
ses frères. Pharaon, que Joseph avait probablem
prévenu, donna les mains à toutes les dispositions
jugerait bon de prendre dans l'intérêt de sa famille
comblés de présents, les fils de Jacob partirent avec
chariots destinés à ramener leur vieux père et tous
qui lui appartenaient. Ils partent donc. Joseph
avait chèrement acquis le droit de les exhorter, Jo
qui ne craint pas de leur rappeler leurs péchés d'au
fois, précisément parce qu'il les leur a sincèrement
donnés, Joseph, plein de fidélité envers ses frère
raison même de l'amour qu'il leur porte, Joseph les
gédie en leur disant : « Ne vous querellez point pa
chemin. »

XLIV. Israël en Égypte.

§ 572. Par un procédé plein de délicatesse, Joseph 25-28
n'avait point gardé Benjamin près de lui, afin de ne pas exercer une sorte de contrainte sur le cœur de Jacob. Qu'on se représente donc la joie du vieillard en voyant revenir tous ses fils. Ils avaient sans doute hâté le pas, et, devançant les chariots et les ânes, il s'étaient présentés à lui dans sa tente pour lui annoncer bien vite la bonne nouvelle que Joseph vivait, et même que c'était lui qui gouvernait l'Egypte. Ce récit, loin de réjouir le patriarche, ne fit d'abord que le troubler, jusqu'à le priver de connaissance, car il ne pouvait croire ses fils. Ils l'avaient si souvent trompé! Cependant, quand ils se mirent à lui répéter les discours de Joseph; quand ils lui firent voir les chariots qu'il leur avait confiés; quand Benjamin lui-même joignit son témoignage à celui de ses frères, Israël comprit alors qu'on ne l'abusait pas : « C'est assez, » dit-il, « Joseph, mon » fils, vit encore. J'irai et je le verrai avant que je » meure. »

§ 573. Jacob faisait-il bien d'obtempérer si prompte- XLVI
ment aux vœux de Joseph? Son devoir n'était-il pas de 1-4
demeurer au pays de la promesse? Avait-il des signes suffisants que l'Eternel l'appelait réellement en Egypte? Il est à présumer que ces pensées occupèrent l'esprit du patriarche. C'est ce qui expliquerait la halte qu'il fit à Béerscébah et la révélation qu'il y reçut du Seigneur. Béerscébah était tout au midi du pays de Canaan. Ce fut là qu'Abraham planta un bois de chêne, et qu'il invoqua le nom de l'Eternel (Chap. XXI, 33), là qu'il ha-

XLVI bita quelque temps (Chap. XXII, 19), là aussi qu'Isaac se
1-4 trouvait avec sa famille lorsque Jacob était jadis parti pour Caran (Ch. XXVIII, 10). Or, après que le patriarche eut offert son culte à l'Eternel, la nuit lui apporta une vision dans laquelle le Dieu Fort, le Dieu de son père, l'encourageait à poursuivre son chemin, lui annonçant que sa famille deviendrait en Egypte une grande nation, que la protection divine y reposerait sur sa personne, que Joseph lui fermerait les yeux et qu'il reviendrait certainement en Canaan. Nous verrons comment ces promesses se réalisèrent. En attendant, n'est-il pas vrai qu'on est heureux quand on ne fait aucune démarche sans être éclairé par la Parole du Seigneur?

5-27 § 574. Voilà donc comment Jacob partit enfin pour l'Egypte, emmenant avec lui sa famille et tout ce qu'il possédait. A cette occasion, l'historien sacré nous donne les noms des fils et des petits-fils de Jacob, y compris
17 Dina, fille de Léa, et Sérah, fille d'Ascer. On ignore pourquoi ces deux-là sont nommées et non pas les autres, ou plutôt on comprend bien que, dans les généalogies, les noms des hommes sont les plus importants, mais alors on ne voit pas ce que ceux de Dina et de Sérah font en cet endroit. Le Saint-Esprit a eu sans doute quelque raison qu'il nous importe peu de connaître, puisqu'il ne l'a pas dite.

§ 575. Il est encore à observer sur ce sujet que, si l'écrivain sacré indique tous ces fils d'Israël comme étant *venus* avec lui en Egypte, cela ne doit s'entendre que de la plupart; car, au verset 26, le nombre en est porté à soixante et dix; mais pour obtenir ce chiffre, il faut compter Joseph et ses fils, qui ne descendirent point en Egypte avec Jacob. Or, il doit en avoir été de même des petits-fils de Juda dont il est parlé au ver-

et de quelques-uns des fils de Benjamin, à moins XLVI
ait eu plusieurs femmes. En conséquence, cette 5-27
us donne les noms des fils d'Israël qui entrèrent
ıi en Egypte, puis, ceux de Joseph et de ses fils,
rejoignit, les noms enfin de quelques-uns des
ıls de Jacob qui y naquirent avant sa mort.

6. Dès que Joseph apprit que sa famille était ar- 28-3
il accourut au pays de Goscen pour embrasser ce
respectable père qu'il n'avait pas vu depuis tan-
gt-trois ans. Que de douces émotions remplirent
eur à l'un et à l'autre! Joseph fit preuve encore
; de son affectueuse sensibilité. Jacob, quant à lui,
qu'il mourrait content, maintenant qu'il avait
é son fils et que l'Eternel avait daigné mettre un
ıux épreuves de sa vie. Après quoi Joseph, obligé
urner à ses devoirs publics, expliqua aux siens
le manière ils auraient à se conduire envers Pha-
es Egyptiens, généralement voués à l'agriculture,
aient et détestaient les peuples bergers (§ 566);
et ses fils, en faisant connaître qu'ils n'avaient
ıutre occupation que le soin des bestiaux, obtien-
par là, sans même le demander, d'être placés
e territoire de Goscen, contrée de pâturages où
aient isolés et plus libres. Or, c'est justement ce
seph voulait et ce que l'Eternel voulait aussi.

7. Ce fut de cette manière que la chose se passa. XLVI
ayant présenté cinq de ses frères à Pharaon, il 1-1(
ıvenu que toute sa famille s'établirait dans le pays
cen. Pharaon se montra même très-disposé à lui
le soin de ses troupeaux et il lui voua une grande
on pour l'amour de Joseph. Après cela, Jacob aussi
ésenté au roi, et, avec l'autorité que lui donnaient
eveux blancs et sa piété si longtemps éprouvée,

.VII Israël bénit Pharaon. Celui-ci, frappé de l'air vénérable
-10 du patriarche, lui demanda quel âge il avait, et Jacob lui fit cette réponse remarquable : « Les jours des an-
» nées de mes pèlerinages sont cent trente ans ; les jours
» des années de ma vie ont été courts et mauvais, et
» n'ont point atteint les jours des années de la vie des
» mes pères du temps de leur pèlerinage. » Que mes jeunes lecteurs écoutent bien de quelle manière le patriarche Jacob parle de sa vie ; car ce qu'il dit est vrai de tous les hommes. Si nombreuses que soient nos années, elles ne se composent que de jours, et comme une journée passe vite ! Notre vie aussi n'est qu'un pèlerinage, une route que nous faisons vers l'éternité ; et combien d'embarras et de déceptions, combien de fatigues et de péchés qui font ce voyage aussi mauvais qu'il est court !

§ 578. Quant à Jacob en particulier, voyez comme, en effet, sa carrière avait été une migration perpétuelle, d'un endroit de Canaan à un autre, de Canaan à Caran, puis, maintenant en Egypte ; rappelez-vous les terribles épreuves de sa vie, depuis son départ de chez son père, jusqu'à celui de Benjamin il y avait quelques mois ; considérez, enfin, la longue vie d'Abraham, et d'Isaac, et d'Héber, et d'autres encore comparée à la sienne, alors vous comprendrez parfaitement qu'il ait pu tenir le langage qu'il fit entendre à Pharaon.

§ 579. Il avait donc 130 ans à cette époque, ce vieillard vénérable qui portait en son corps et en son âme les traces de son ancienne lutte avec l'Ange (§ 481). Joseph, il est facile d'en faire le calcul, devait en avoir à peu près 40. Jacob comptait donc 90 ans quand Joseph naquit. D'où il est facile de déduire qu'il était âgé de plus de 70 ans lorsqu'il dut fuir de la maison paternelle (§ 442).

Soixante ans s'étaient écoulés dès lors, et, bien qu'il XLV
eût vu Isaac atteindre sa cent quatre-vingtième année, —
il est évident qu'il se regardait, quant à lui, comme au terme de sa course. Cependant, l'Eternel lui réservait quelque repos ici-bas avant de l'introduire dans le repos de l'éternité.

§ 580. Jacob, ayant pris congé de Pharaon en le bé- 11-2
nissant une seconde fois, rejoignit les siens au pays de Goscen dans le territoire de Rhamesès, où Joseph entretint son père et ses frères, en sorte qu'ils ne manquèrent de rien. C'est ainsi que Dieu pourvoit aux nécessités de ses enfants. Quant aux Egyptiens, grâce à Joseph, ils purent aussi traverser les sept années de famine; mais, pour se procurer du blé, ils se virent obligés de donner en échange d'abord leur bétail, puis leurs terres, en sorte que tout le pays appartint réellement au roi, sauf les domaines des sacrificateurs. Qu'est-ce, en effet, que l'homme ne donne pas pour avoir du pain, et combien il serait à désirer qu'on fît les mêmes sacrifices pour obtenir le pain spirituel nécessaire à son âme! Puis, lorsque toutes les terres eurent passé dans les mains de Pharaon, Joseph les remit au peuple en fermage. Il leur fournit de quoi les ensemencer, mais sous la condition que la cinquième partie du produit appartiendrait à la couronne. Cet ordre de choses subsista durant des siècles, et, de cette manière, l'administration de Joseph laissa de longs souvenirs en Egypte.

§ 581. Par suite de ces diverses opérations, il fut fa- 27, 2
cile à Joseph d'assigner à sa famille tout le territoire qui lui était nécessaire, non-seulement pour les premiers temps, mais encore pour l'époque où elle se serait accrue, ce qui ne manqua pas d'arriver, comme l'Eternel l'avait annoncé à Abraham autrefois et plus récemment

LVII à Jacob. Celui-ci, néanmoins, ne vit que le commen-
7, 28 cement de cette admirable prospérité; dix-sept ans après être arrivé en Egypte il mourut. C'est-à-dire que Joseph eut la joie de nourrir et de soigner son père précisément le même nombre d'années qu'il avait lui-même passées en Canaan, nourri et soigné par Jacob. Oh! combien les enfants doivent s'estimer heureux lorsque Dieu leur accorde la grâce de répandre quelques bienfaits sur les vieux jours de leurs parents! Et quel horrible spectacle de voir quelquefois des hommes, eux-mêmes pères de famille, négliger les auteurs de leur existence et aller, dans une horrible impiété, jusqu'à désirer leur mort!

§ 582. Jacob mourut donc à l'âge de 147 ans. Mais encore ici ce fait nous est raconté par anticipation, comme nous l'avons vu pour Abraham et pour Isaac (§§ 401, 499); car, avant de mourir, Jacob fit et dit plusieurs choses que la Parole de Dieu rapporte avec détail, à cause de leur grande importance.

XLV. Prophéties d'Israël.

9, 30 § 583. Israël, sentant les approches de la mort, fit venir auprès de lui son cher Joseph. D'après ce que Dieu lui avait dit avant son départ pour l'Egypte (XLVI, 4), il aurait pu croire qu'il lui était réservé de revoir le pays de Canaan et que ce serait là que Joseph lui fermerait les yeux; mais maintenant il comprend que cette prophétie devait s'entendre de sa postérité, et, pour attester sa foi, il fit promettre à Joseph de ne point l'enterrer en Egypte, mais de le déposer dans le sépulcre de ses pères. C'était une manière de rappeler sans cesse à ses

ils et à ses petits-fils la promesse que l'Eternel avait XLV
faite à Abraham et dont ils étaient les héritiers. Au reste, 29,
Jacob voulut que Joseph accompagnât son engagement de la même formalité qu'Abraham avait exigée de son serviteur Elihézer (§ 377); il le lui demanda d'ailleurs comme une grâce, bien sûr qu'il tiendrait fidèlement sa promesse. C'est ce que signifient ici les deux mots de *gratuité* et de *vérité*.

§ 584. Cela fait, Israël se prosterna *sur le chevet de* 31
son lit, ou, selon une autre manière de lire l'hébreu, sur *le haut de son bâton*, car c'est le même mot avec le simple changement des voyelles, comme seraient les mots français *porte* et *perte*. Si on lit de la seconde manière, c'est-à-dire *sur le haut de son bâton*, nous voyons le vieux patriarche prier dans la posture de quelqu'un qui est à la fin de son pèlerinage. Quoi qu'il en soit, nous le retrouvons ici avec toute sa piété : telle vie, telle fin.

§ 585. Cependant Jacob n'était pas encore au dernier XLVI
terme de sa course. Mais, quelque temps après, il devint 1-6
sérieusement malade et Joseph accourut avec ses deux fils. Quand ils furent vers leur père, celui-ci, reprenant ses forces, leur rappela les promesses que le Dieu Fort lui avait faites à Luz, ou autrement à Béthel (§ 435), notamment celle de donner le pays de Canaan à sa postérité. Puis, il déclara comme sa volonté dernière que les deux aînés de Joseph seraient comptés au nombre de ses fils, à l'égal de Ruben, de Siméon et des autres; qu'ils deviendraient ainsi les pères de deux tribus en Israël. Quant aux fils que Joseph avait eus et à ceux qu'il aurait après, leurs descendants se classeraient parmi les enfants d'Ephraïm et de Manassé. Voilà la part qui fut faite à Joseph : une part double de ses frères. Avouons qu'il l'avait bien méritée.

XLVIII 7 § 586. On ne voit pas d'abord ce que vient faire ici le souvenir que Jacob donne à sa chère Rachel, morte il y avait une cinquantaine d'années. Mais rappelons-nous que c'est un vieillard près d'expirer. Ses idées ne se suivent peut-être pas très-bien. Ou plutôt, à l'occasion des deux petits-fils de Rachel qu'il va bénir, la plaie qu'il portait dans son cœur depuis si longtemps se r'ouvre et saigne quelque peu. Et puis, il veut que les enfants de Rachel sachent où dépose le corps de leur mère, et il explique pourquoi il ne l'a pas enterrée dans la caverne de Macpéla, près d'Abraham et de Sara.

8-14 § 587. Pendant que Jacob avait dit cela, les deux fils de Joseph, jeunes gens de vingt et quelques années, s'étaient approchés de leur vénérable grand-père. Celui-ci, assis sur le bord de son lit, les avait pris dans ses bras, et, après avoir exprimé, pour la centième fois peut-être, sa reconnaissance envers Dieu de ce qu'il lui avait fait revoir Joseph et embrasser ses enfants, il s'apprête à les bénir. Joseph plaça ses deux fils de manière que la main droite de Jacob se posât sur la tête de Manassé l'aîné, et la gauche sur celle d'Ephraïm. Mais ce n'est pas ainsi que l'entendait Israël. Croisant ses mains, il mit sa droite sur le cadet et la gauche sur l'aîné. Quand je dis que ce n'est pas ainsi que l'entendait Israël, j'aurais dû dire Dieu; car vous verrez par la suite qu'Ephraïm tint, en effet, parmi les tribus d'Israël, une place beaucoup plus considérable que Manassé. Or assurément, ce n'est pas Jacob qui a fait cela; en sorte que c'est bien Dieu lui-même qui a béni Ephraïm par la bouche de son aïeul. Cette bénédiction doit vous rappeler celle de Noë (§ 233), et ici, comme là, comme dans le cas de Jacob et d'Esaü, vous pouvez remarquer que Dieu distribue ses grâces à qui il lui plaît.

§ 588. Ce fut donc ainsi que Jacob bénit Joseph dans XLVI
la personne de ses deux fils ; c'est-à-dire qu'il implora 15-2
sur eux la bénédiction du Dieu de ses pères, de celui qui l'avait conduit et nourri comme un berger paît ses brebis, de l'Ange qui l'avait délivré de tout mal, de cet Ange-Jéhovah avec lequel il avait lutté à Péniel, et qu'Abraham et Isaac avaient vu aussi bien que lui ; puis il annonça qu'ils porteraient son nom d'Israël, outre leur nom de fils d'Abraham et d'Isaac. Tout cela s'est accompli, de même que ce qui est dit au verset 19, et au verset 22. Ce dernier verset est d'autant plus remarquable que Jacob n'avait rien conquis sur les Amorrhéens, mais le Saint-Esprit lui faisait voir d'avance les victoires que sa postérité remporterait, et il annonce par sa bouche que les fils de Joseph auraient une double portion dans le partage du pays.

§ 589. Toujours animé de ce même Esprit de pro- XLIX
phétie, Jacob fit venir près de lui tous ses enfants et 1, 2
leur déclara, de la part de Dieu, ce qui arriverait à leur postérité dans la suite des siècles et jusque dans les derniers jours, comme on peut aussi traduire ; en sorte qu'il faut nous attendre à trouver là des prédictions qui ont trait à des temps fort éloignés de celui où vivait Jacob, et même à l'époque de la venue de notre Sauveur. Tout ce discours de Jacob est d'un style très-différent de ce qui précède. C'est de la poésie, l'Esprit Saint lui ayant donné cette forme de langage afin de rendre plus solennel ce que Jacob avait à dire. Cette prophétie présente d'ailleurs certaines difficultés ; mais, selon ma coutume, j'attendrai que l'accomplissement vienne les éclaircir. Je m'en tiens donc pour le moment à de courtes indications.

§ 590. En suivant l'ordre de primogéniture, Jacob 3, 4

XLIX 3, 4 prophétise d'abord que la tribu de Ruben, bien qu'issue de l'aîné, n'exercerait point la suprématie sur les autres tribus. Le Saint-Esprit, pour montrer l'horreur que lui inspire le péché, nous présente cela comme un châtiment du crime que Ruben avait commis envers son père (§ 498). Ce jugement de Dieu doit rappeler à mes lecteurs l'histoire assez semblable de Cam, le fils de Noë (§§ 231, 232).

5-7 § 591. Siméon et Lévi s'étaient ligués jadis pour commettre les actes d'une horrible vengeance (§§ 489, 490). En punition de ce forfait, leurs tribus seront dispersées parmi les autres; ce sera pour elles une sorte d'opprobre et surtout une cause de faiblesse.

8-12 § 592. Juda aussi se rendit bien coupable. Cependant ce fut lui qui revint le premier à de meilleurs sentiments (§ 568). D'ailleurs, l'Eternel accorde sa grâce à qui il lui plaît. Le nom de Juda signifie *louange de Dieu* (§ 447). Le Saint-Esprit, faisant allusion à ce nom qui lui avait été donné lors de sa naissance, déclare que ses frères le loueront, ou l'honoreront; qu'en lui résidera la gloire de son peuple; qu'il sera en Israël comme le lion au milieu des autres animaux; qu'il portera le sceptre; qu'il sera plein de force et riche en grâces spirituelles comme en biens terrestres. A lui donc appartiendra la suprématie et il la conservera jusqu'à la venue du Scilo, ou Shiloh. Ce mot peut être rendu de diverses manières. Il signifie l'*Envoyé,* ou *le Fils,* ou *le Messager de la paix,* ou *Celui qui possède la puissance et l'empire.* C'est à ce *Scilo* qu'appartient l'assemblée des peuples (§ 431).

§ 593. Or, qui est cet Envoyé puissant, ce Fils qui est le Messager de la paix, qui est-il sinon le libérateur promis à Adam (§ 102), et à Abraham (§§ 362, 367),

et cet Ange-Jéhovah, qui avait apparu plusieurs fois à Jacob et à ses pères? Mais voyez comme la prophétie est allée s'éclairant progressivement d'une plus grande lumière, quant à la famille d'où il sortirait. D'abord, elle dit simplement qu'il serait homme, né d'une femme (chap. III, 15); puis, on voit qu'il descendra de Sem et non de Japhet, ni de Cam (chap. IX, 26); parmi les enfants de Sem, c'est d'Abraham qu'il sortira, par Isaac et Jacob (chap. XXI, 12; XXVI, 4); enfin d'entre les fils de Jacob, c'est Juda qui aura la gloire d'être, selon la chair, le père du Libérateur promis à Adam. Et, pour marquer son étonnante puissance, aussi bien que les richesses de sa grâce, le Saint-Esprit fournit à Jacob des images d'une grande et belle hardiesse : « Il attache à la vigne son ânon, etc. » (vers. 11, 12). XLIX 8-12

§ 594. Jacob continuant son discours prophétique, annonce que la tribu de Zabulon occupera les rivages de la mer, que celle d'Issachar sera riche en bestiaux et peu active; que celle de Dan, terrible à la guerre, aura une part glorieuse au gouvernement d'Israël, comme son nom même l'indiquait (§ 450); que Gad, souvent subjugué, saura pourtant aussi se défendre; qu'Ascer sera riche en produits de la terre; que Nephtali aura plus de souplesse que de force, et que les hommes de cette tribu se feront généralement aimer; car, au lieu de *beaux discours*, il faudrait plutôt des *discours aimables*. 13-21

§ 595. Cependant, Jacob avait interrompu sa prophétie pour s'écrier : *O Eternel! j'ai attendu ton salut*, ou plutôt, *J'attends ton salut! ô Jéhovah!* Il venait de parler des victoires que remporteraient les Danites; mais qu'est-ce là auprès du grand salut de Dieu? Voilà ce qui a fait ma force et ce qui fait maintenant ma con- 18

XLIX — solation. *Oh Jéhovah! j'attends ton salut!* Quelle belle confession dans la bouche d'un mourant!

22-28 § 596. Il restait à bénir les fils de Rachel. La postérité de Joseph sera fort nombreuse, car elle comprendra deux tribus: Ephraïm et Manassé. Il a eu bien des épreuves; on a même voulu attenter à sa vie, mais il a été délivré, et il est devenu *le pasteur et la pierre* d'Israël. C'est lui, en effet, qui a nourri sa famille, qui l'a gouvernée et qui en a été comme la pierre fondamentale. Aussi de grandes bénédictions seront son partage, et toutes ces bénédictions ne sont après tout que le type de celles qui reposent sur la tête de son frère le Nazarien, ou le Consacré, ou le Séparé, ou encore le Saint.

§ 597. Ce Nazarien, frère de Joseph, ne saurait être que notre Seigneur Jésus-Christ. Issu d'un des frères de Joseph, il s'est consacré volontairement pour nous et il a voulu que Joseph lui servît de type d'une façon bien remarquable. Je vous ai dit ce que c'est qu'un type (§ 364). Vous avez vu comment Isaac est type de Jésus-Christ. Quelques mots me suffiront pour vous faire admirer les rapports qui existent entre notre Sauveur et le patriarche Joseph.

§ 598. Comme celui-ci fut particulièrement aimé de son père, haï de ses frères parce qu'il devait régner sur eux, vendu par Juda et, pour ainsi dire, mis à mort par les siens; de même Jésus, le bien-aimé du Père, s'est vu haï par les Juifs ses frères, comme il l'est encore par une foule d'hommes, et il a été vendu par un de ses apôtres, nommé aussi Judas. Notre Seigneur a pris la forme d'un serviteur; comme Joseph, né libre, devint esclave. Joseph fut tenté au mal et résista; Jésus de même fut tenté par l'Adversaire et celui-ci dut s'enfuir. Dans sa prison, Joseph se vit entre deux malfaiteurs,

ont l'un fut gracié et l'autre pendu selon la parole qu'il XLIX
ur avait dite. Pareillement, notre Jésus a souffert sur 22-28
croix entre deux pécheurs, dont l'un fut assuré du
radis de la bouche même du Sauveur. Ainsi, Joseph
écut pendant quelque temps dans un abaissement sem-
ble à celui de notre Seigneur.

§ 599. Et puis, de même que Jésus-Christ a été sou-
rainement élevé, Joseph reçut une grande gloire en
hange de l'ignominie qu'il n'avait pas méritée; et
mme tout ce qui lui arriva eut pour but le bien de sa
mille et la délivrance de l'Egypte, au point qu'il reçut
nom de Sauveur du monde (*Tsaphenath-Pahaneah*),
même, tout ce que notre Seigneur a souffert c'est
r les siens, et c'est encore pour les siens qu'il règne
ns le Ciel. On pourrait ajouter que, si « Jésus a été
bli Prince et Seigneur, afin de donner la repentance
la rémission des péchés par son nom, » Joseph aussi
t l'instrument dont Dieu se servit pour procurer à
s malheureux et coupables frères la repentance et la
ix. Voilà comment Joseph fut une prophétie vivante
Jésus-Christ, ce que le Saint-Esprit a voulu nous
nner à entendre dans la belle prédiction de Jacob.
est Jésus-Christ plus que Joseph qui est le souverain
steur d'Israël et la pierre de l'angle sur laquelle re-
se l'édifice de l'Eglise.

§ 600. Il n'y avait plus à parler que de Benjamin, et
cob annonce, en deux mots, que sa tribu sera remar-
ablement belliqueuse. Deux mots seulement sur son
er Benjamin! Quelle preuve que Jacob, dans tout ce
iscours, n'a pas parlé selon son cœur naturel, mais
elon qu'il y fut poussé par le Saint-Esprit.

XLVI. Mort de Jacob et de Joseph.

29-33 § 601. Jacob avait déjà exprimé la volonté de sa foi au sujet de sa dépouille mortelle (§ 583). Il crut devoir la répéter devant tous ses fils, demandant qu'on l'enterrât dans la caverne de Macpéla, à côté d'Abraham, d'Isaac, de Sara, de Rebecca et de Léa. Un autre que Jacob aurait probablement exigé que son corps fût déposé à Ephrat, près de la femme qu'il avait tant aimée. Mais non; bien que, sur son lit de mort, il eût encore donné une larme à sa chère Rachel (§ 586), son affection, autrefois passionnée, est devenue une sainte affection; Jacob n'hésite pas à préférer d'être placé avec Abraham et Isaac qui avaient, comme lui, reçu les promesses magnifiques du Seigneur. Toujours est-il que nous avons là une nouvelle preuve de sa foi et un bel exemple de l'empire que la foi peut exercer sur les affections naturelles. — Quand Jacob eut achevé de donner ses ordres, il rentra dans son lit, sur lequel il s'était assis pour parler à ses enfants. Dieu lui avait momentanément prêté une force extraordinaire; car, peu après avoir achevé son discours, il expira; son âme fut recueillie vers ses pieux ancêtres (§ 398), et ainsi se termina la carrière terrestre de celui qui fut à la fois le père et le type des fidèles.

L 1-13 § 602. Après que Joseph eut donné quelques instants à une douleur aussi légitime que vivement sentie, il fit embaumer le corps de son père, opération qui dura quarante jours. Les Egyptiens, eux-mêmes, portèrent le deuil du père de leur bienfaiteur. Puis, avec la permission de Pharaon, toute la famille de Jacob, accompa-

pée de beaucoup d'Egyptiens, et des principaux d'entre L
ux, se transporta au pays de Canaan pour rendre les 1-1
erniers devoirs à la dépouille mortelle du patriarche.
Il y eut sept jours de lamentations (une semaine, § 445),
les Cananéens furent si frappés et si touchés de ce
ectacle, qu'ils appelèrent cet endroit Abel-Mitsraïm,
est-à-dire *le deuil des Egyptiens*. C'était, dit Moïse,
delà du Jourdain; mais, pour s'orienter, il faut se
ppeler que, au moment où Moïse écrivait cette
toire, il n'était pas en Egypte : il se trouvait, avec
Israël, sur le chemin du pays de Canaan, par la
ntière orientale, ou tout au moins sud-est. Or, relati-
ment à cette frontière, la caverne de Macpéla était
n située au delà du Jourdain.

§ 603. Après qu'ils furent de retour en Egypte, les 14,
res de Joseph commencèrent à craindre que, leur
re étant mort, Joseph ne songeât à se venger du mal
'ils lui avaient fait. Ils rendaient ainsi un bel hom-
age à sa piété filiale; mais en le croyant capable de
ntiments pareils à ceux d'Esaü (§ 427), ils mécon-
issaient d'une étrange manière son cœur fraternel et
crainte qu'il avait de Dieu. Hélas! comme cela n'ar-
ive que trop souvent, ils le jugeaient peut-être d'après
qu'ils étaient eux-mêmes, ou du moins d'après ce
'ils avaient été.

§ 604. Ce qui, du reste, explique assez bien les 1
raintes des fils de Jacob, c'est que leur père avait
rigé qu'ils demandassent de nouveau pardon à Joseph.
Notre père pensa donc qu'il pourrait nous vouloir encore
n mal, dirent-ils entre eux! Mais non; Jacob n'avait
d'autre intention que de resserrer toujours plus les
liens qui devaient unir ses fils, après sa mort plus que
jamais. Il savait parfaitement ce qui arriverait, et comme

L — 16 quoi, par cette démarche même, ses fils acquerraient une nouvelle certitude de l'entière grâce que Joseph leur avait accordée. C'est ainsi que les enfants de Dieu s'affermissent dans la paix du Sauveur, en renouvelant fréquemment la confession de leurs péchés et la demande du pardon, bien qu'ils sachent que Dieu ne retire pas ses promesses; et quand on a un vrai repentir, on ne craint pas de se souvenir de ses fautes, d'en parler à ceux qu'on a offensés, de se les entendre rappeler par eux.

17-21 § 605. Les fils de Jacob n'avaient pas osé se présenter eux-mêmes devant Joseph, et celui-ci fut profondément ému à l'ouïe des paroles qui lui furent dites de leur part. Cet aveu de leur crime et de leur péché, cette demande de pardon, demande si humble et faite au nom du Dieu de son père, cette pensée enfin que c'est Jacob lui-même qui le supplie par la bouche de ses fils, tout cela trouve facilement accès dans l'âme sensible et élevée de Joseph. Aussi quand ses frères se furent jetés à ses pieds, s'en remettant à sa discrétion : « Ne craignez point, » leur dit-il. Non, ne craignez rien de moi. « Suis-je en la place de Dieu? » C'est Dieu surtout que vous avez offensé, c'est lui qui aurait le droit de punir, c'est de lui que vous devez chercher le pardon. Or, que ne devez-vous pas espérer de sa grâce! Voyez déjà comment il a fait sortir le bien du mal. Ce n'était pas à dire qu'ils pussent se vanter de n'avoir pas mal agi, mais enfin cela montrait combien Dieu est bon et puissant. « C'est pourquoi, répète Joseph, ne craignez point maintenant; je vous entretiendrai, vous et vos familles, et il les consola et leur parla selon leur cœur. » Telle est la charité que le Saint-Esprit met dans l'âme des enfants de Dieu; une charité toute divine, car c'est ainsi

que le Seigneur fait aux pécheurs qui s'approchent de lui avec humilité, il les rassure, les console et leur parle selon leur cœur. L

§ 606. Si nous avions pu étudier l'histoire de Joseph sans nous sentir portés à aimer cet homme cher à Dieu, le dernier trait que nous venons de lire devrait lui gagner notre affection. Quel beau caractère que celui de ce patriarche! Peu d'individus ont réuni autant que lui ce qui est agréable à Dieu et aux hommes. D'un extérieur attrayant et de mœurs douces et pures, Joseph fut éminent par les facultés de son intelligence, par son exquise sensibilité jointe à une grande force de volonté, plus encore par sa foi, par sa charité et par ses habitudes pieuses. Pour le bonheur de ses enfants et de ses petits-enfants, il vécut 53 ans depuis la mort de son père. Dieu lui fit la grâce d'asseoir sur ses genoux les petits-fils d'Ephraïm et de Manassé, quoiqu'il ait vu bien moins d'années que ses ancêtres; ce qui, pour le dire en passant, nous montre que les descendants de Jacob se marièrent beaucoup plus jeunes que ne l'avaient fait Abraham, Isaac et surtout Jacob lui-même. 22, 2

§ 607. Près de mourir, Joseph réunit vers lui ses frères, c'est-à-dire non-seulement ceux de ses propres frères qui n'étaient pas encore morts, mais de plus tous les autres chefs de famille des fils d'Israël, qui étaient aussi ses frères dans un sens qu'il est facile de comprendre. C'était pour leur adresser des paroles de foi propres à les fortifier en Dieu. Joseph leur annonça donc que le Seigneur les ferait certainement retourner au pays de Canaan, sinon eux-mêmes, du moins leur postérité. Ce n'était pas là proprement une prophétie, car Joseph ne faisait que rappeler les promesses de Dieu. Mais, afin d'attester à ses frères qu'il y croyait réellement, il leur 24-2

L ordonna d'embaumer son corps et de le conserver jus-
24-26 qu'au moment où ils retourneraient en Canaan. Par cet ordre, Joseph rendit aux siens un service non moins éminent que tous les autres. Il leur donna un bel exemple de foi, il attira leurs pensées vers Dieu, et sa dépouille mortelle demeura parmi eux, non comme un souvenir seulement de ce qu'il leur avait été, mais plutôt comme un gage des promesses du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. — Joseph mourut donc âgé de 110 ans; son corps fut embaumé, et sa famille le déposa provisoirement dans un cercueil.

XLVII. La Providence.

§ 608. Avant de quitter ce beau livre de la Genèse, qui a fait passer devant nos yeux un si grand nombre d'événements et tant d'instructions diverses, je veux communiquer à mes lecteurs celles qu'il nous donne en particulier sur la manière dont l'Eternel gouverne le monde, ou sur ce qu'on appelle la divine Providence. C'est l'histoire de Joseph qui nous les fournira, parce qu'il n'en est aucune qui nous soit racontée avec autant de détails, et que d'ailleurs elle nous met sur la voie par les paroles mêmes que Joseph fit entendre à ses frères et dont nous devons avoir le souvenir très-présent (Chap. XLV, 5, 7, 8; L, 20).

§ 609. En toutes choses, Dieu se propose un but et il agit d'après un plan arrêté dans son conseil. Il voulait que la famille de Jacob habitât une contrée où, aimée et protégée, elle pût s'agrandir plus facilement et plus librement que cela ne lui eût été possible dans le pays de Canaan. C'est par cette raison qu'il la fit venir en Egypte.

Mais il fallait que les Egyptiens consentissent à la recevoir, et que, pour lui accorder une protection particulière, ils eussent des obligations à Jacob ou à quelqu'un des siens. Or, c'est là ce qui eut lieu, grâce à Joseph. Mais combien de circonstances ne furent-elles pas nécessaires pour l'amener au gouvernement de l'Egypte ! Les songes de Pharaon et l'explication qu'en donna Joseph, ceux de l'échanson et du panetier, l'emprisonnement du fils de Jacob, sa noble résistance aux coupables sollicitations de la femme de Potiphar, son esclavage, la haine de ses frères, l'avarice de Juda, la faiblesse de Ruben, l'imprudence avec laquelle Jacob montra sa préférence pour le fils de Rachel et même les mouvements d'orgueil dont celui-ci se rendit peut-être coupable : tout cela concourut à l'exécution des desseins de Dieu. Ce qui, d'une manière générale, y concourut plus encore, ce furent les grâces spirituelles dont le Seigneur enrichit l'âme de Joseph et la haute intelligence dont il le doua dès sa naissance, pour ne rien dire de ses avantages extérieurs.

§ 610. Les moyens que la Providence emploie sont en général fort simples. Dans toute l'histoire de Joseph, vous ne trouvez pas d'autres faits miraculeux que l'explication qu'il donna des songes de Pharaon et de ses officiers ; car, dans ces songes eux-mêmes, comme dans les sept années de famine, il n'y a proprement pas de miracle. Mais il est à remarquer comment Dieu adapte à ses plans et les hommes et les choses. D'un côté, Jacob, Joseph et ses frères, Potiphar et sa femme, l'échanson, sans oublier les marchands ismaélites ; d'un autre côté, la robe bigarrée, la citerne vide, la sécheresse, et par conséquent les vents et la pluie. Tout se range sous les lois de Dieu pour exécuter sa volonté.

L § 611. Et puis, avec quelle admirable puissance Dieu ne se sert-il pas des méchants comme des bons! Dans l'histoire de Joseph, on ne sait dire ce qui a eu sur son sort le plus d'influence, de sa piété ou de l'impiété de ses frères, de la compassion qu'il eut pour l'échanson ou de l'ingratitude de ce seigneur. En effet, l'avarice de Juda, l'impudicité de la femme de Potiphar, l'oubli prolongé de l'échanson, tout cela semble avoir été nécessaire pour que l'Eternel arrivât où il voulait. Cependant qu'on n'imagine pas qu'il ait besoin de nos péchés. Ce n'est pas une aveugle destinée qui gouverne le monde. Dieu dispose de mille moyens pour arriver à ses fins. Croyez que si les fils d'Israël n'avaient pas haï et vendu leur frère, l'Eternel aurait également pu conduire Joseph auprès de Pharaon pour lui expliquer ses songes, ou, d'une manière quelconque, l'élever au pouvoir. Voici donc ce qu'il y a d'admirable dans la Providence de Dieu, c'est que, sans contraindre les hommes, elle fait tourner à l'accomplissement de sa volonté, même les choses qu'ils font contre sa volonté, c'est-à-dire leurs péchés et leurs passions.

§ 612. Voulez-vous un nouveau sujet d'admiration? Observez comment les faits de l'histoire de Joseph se lient aux faits antérieurs. Il est aimé de Jacob et haï de ses frères parce qu'il est le fils de Rachel. Jacob a eu deux femmes par suite de la tromperie de Laban; et, s'il devint son gendre, c'est que Laban était frère de Rebecca et que Jacob avait dû fuir devant Esaü. Mais sa fuite elle-même eut pour cause ses tromperies, et ses tromperies lui furent suggérées par son cœur, mauvais sans doute, mais toutefois par un cœur qui n'était pas incrédule aux promesses de Dieu. En remontant plus haut, nous verrions l'histoire de Joseph se lier à la vo-

cation même d'Abraham, comme elle eut des conséquences très-prolongées sur toute la postérité de Jacob. Bien plus, elle rejoint l'histoire de notre Sauveur par celle du peuple d'Israël, en particulier par la prophétie typique dont Joseph est le sujet.

§ 613. Voilà qui nous montre la Providence de Dieu embrassant à la fois tous les siècles et l'ensemble des circonstances les plus diverses; mais remarquons aussi comment il est nécessaire qu'elle s'occupe des moindres détails. A quoi a-t-il tenu, je vous prie, que Joseph ait été vendu, au lieu de périr de faim dans sa fosse? A ce que les marchands ismaëlites ont passé là plutôt qu'ailleurs, et assurément il n'y avait point en ce temps de grande route. Lorsque l'un d'entre eux dit, le matin : passons par Dothaïn, il ne se doutait pas qu'ils allaient concourir pour leur part à une des grandes œuvres de Dieu! A quoi a-t-il tenu que Joseph ait appartenu à Potiphar plutôt qu'à un autre maître? Si l'intendant de ce seigneur était parti pour le marché aux esclaves quelques minutes plus tard, déjà peut-être Joseph aurait-il été acheté par quelque autre égyptien. C'est ainsi que les petits événements lient les grands, comme on voit un mince fil unir les deux parties du corps d'un insecte. Il est impossible que Celui qui dirige les grandes choses ne dirige pas aussi les petites. Et c'est peut-être dans celles-ci qu'on aperçoit le plus clairement l'intervention divine; car les attribuer au *hasard* comme on le fait, c'est les attribuer à Dieu, attendu que le hasard n'est rien; ce n'est qu'un mot vide de sens, à moins qu'on n'entende par là une force et une volonté supérieures à celles de l'homme, c'est-à-dire la volonté et la force de la Providence de Dieu.

§ 614. Ainsi la souveraine sagesse dirige, avec une

L bonté et une puissance non moins souveraines, l'ensemble des êtres et des événements, sans qu'un seul de ces êtres ni de ces événements échappent à son action. D'où il résulte que chaque individu peut envisager tout ce qui se passe comme s'il y était seul intéressé, et sans qu'il prétende par là que Dieu ne s'occupe que de lui. Le plus pauvre et le plus chétif des Egyptiens dut à Joseph sa conservation, aussi bien que la masse du peuple, et il put l'envisager comme établi d'En-Haut pour son avantage particulier, quoique au fond la mission spéciale de Joseph fût de délivrer sa famille et de l'installer en Egypte. Pareillement, lorsque Dieu rend la paix au monde après de longues guerres, chaque individu, même le plus obscur, doit remercier le Dieu qui *lui* a rendu la paix; un malade qu'un beau jour de printemps vient ranimer dans son lit, après un long hiver, peut et doit remercier Dieu qui *lui* envoie une saison meilleure; un agriculteur qui voit une pluie abondante succéder à la sécheresse, doit bénir Dieu de ce qu'il arrose ses champs à *lui;* un pécheur enfin qui s'approche de la croix de Christ, tressaillera de joie de ce que Dieu *lui* a procuré un Sauveur; et nous qui venons de lire et d'étudier ce beau livre de la Genèse, ne serons-nous pas reconnaissants de ce que Dieu *nous* l'a donné, ainsi que tout le reste de sa Parole? Car voilà le plus grand des biens que la Providence de Dieu ait faits à *chacun de nous*. Non-seulement elle a voulu que cette Parole fût écrite et conservée, mais encore elle nous a mis sur la terre en des temps et en des lieux où la Bible n'est pas rare; puis elle nous a conservés afin que nous en pussions faire l'étude. Oh! que gloire soit rendue à Dieu pour ce don ineffable!

XLVIII. Chronologie de la Genèse.

§ 615. Il m'a paru qu'il ne serait pas sans intérêt de présenter à mes lecteurs un résumé chronologique de l'histoire contenue dans la Genèse. Pour cela, je n'ai qu'à reprendre les dates que j'ai indiquées au fur et à mesure et les mettre en tableau. Toutefois, je dois en avertir, plusieurs personnes estiment qu'il s'est passé depuis le déluge à Abraham plus de temps que la Bible ne semble indiquer. Ils pensent que la généalogie d'Abraham, contenue au Chapitre XI, n'est pas complète. Il y manquerait plusieurs chaînons, disent-ils. Cela n'est pas impossible, car il arrive assez souvent que la Bible nous donne le nom du grand-père de quelqu'un en supprimant celui de son père; comme par exemple Jacob fils d'Abraham, Laban fils de Nacor. Néanmoins, je m'en tiens à la chronologie que j'ai admise précédemment; car il y a peu d'importance à savoir au juste combien s'écoula de temps entre Abraham et le déluge.

§ 616. Une fois arrivé à Abraham j'indiquerai les années avant la naissance de notre Seigneur, et quel que soit l'intervalle qui sépare le déluge de notre patriarche, il est clair que la période qui s'étend de lui à Jésus-Christ, demeure la même; nous verrons plus tard qu'il y a aussi plus d'une manière de compter les années qu'embrasse ce laps de temps. Après cela, je préviens mes lecteurs que je mettrai un point d'interrogation (?) à côté des dates, qui, même en suivant les données que j'adopte, ne sont pas très-certaines.

§ 617. Il faut savoir en outre que, selon des calculs

assez généralement suivis, l'ère chrétienne ne coïncide pas exactement avec la naissance de notre Seigneur. Elle est antidatée de quatre années. En sorte que la création du monde serait de l'an 4,000 avant la naissance de Jésus-Christ; la vocation d'Abraham de l'an 1917, et ainsi de suite. Mais tout cela, comme on le conçoit, ne change rien à la vérité des faits.

§ 618. Enfin, si je n'ai pas indiqué à côté de chaque événement une double date, savoir l'an du monde et l'année avant l'ère chrétienne, c'est pour ne pas effrayer le regard de mes lecteurs par une masse de chiffres. Au moyen d'une date, il est toujours facile de trouver l'autre, en cherchant le nombre qui complète 4000 ou 4004 suivant qu'on veut la naissance de Jésus-Christ, ou le commencement de l'ère chrétienne. Ainsi, pour le déluge qui est l'an du monde 1656; si l'on désire savoir combien d'années avant la naissance de Jésus-Christ eut lieu ce grand événement, on dit : de 1656 à 4000, il y a 2344; et s'il s'agit de l'ère chrétienne, on ajoute 4 et l'on a 2348. — Veut-on savoir au contraire quel était l'âge du monde à la mort d'Abraham, arrivée 1822 ans avant l'ère chrétienne, on ajoute à 1822 ce qu'il faut pour atteindre 4004, soit 2182.

	An du monde.	Avant J.-C.
§ 619. Création du monde		4004
Mort d'Abel	120?	
Naissance de Seth	130	
— d'Enos.	235	
— de Caïnan.	325	
— de Mahalaléel. . . .	395	
— de Jéred	460	
— d'Enoch	622	
— de Méthusélah . . .	687	

	An du monde.	Avant J.-C.
de Lémec	874	
am	930	
n d'Enoch	987	
eth	1042	
de Noë.	1056	
aïnan	1235	
ahalaléel	1290	
éred.	1422	
de Japhet	1556	
émec	1651	
éthusélah	1656	
. . . . .	»	
d'Arpaçsad	1658	
de Sélah	1693	
d'Héber	1723	
de Péleg	1757	
de Ninive	1771?	
de Réhu	1787	
de Sérug	1819	
de Nachor	1849	
de Taré	1878	
oë	2006	
d'Abraham	2007	
D'ABRAHAM	2083	1921
Abraham		1917?
d'Ismaël		1911
cision instituée		1898
d'Isaac		1897
Ismael et d'Agar		1894
l'Abraham.		1867?
ara		1860
'Isaac		1857

A'

Mort de Sem fils de Noë . . . . . .
Naissance d'Esaü et de Jacob . . . .
Mort d'Abraham . . . . . .
Mort d'Héber . . . . . .
Jacob béni par Isaac . . . . . .
Son mariage avec Léa . . . . . .
Naissance de Joseph. . . . . .
Retour de Jacob en Canaan . . . .
Naissance de Benjamin . . . . . .
Joseph vendu par ses frères . . . . .
Joseph en prison . . . . . .
Mort d'Isaac . . . . . .
Joseph devant Pharaon . . . . . .
Naissance de Pharez et de Zara . . .
Jacob en Egypte . . . . . .
Mort de Jacob . . . . . .
Mort de Joseph . . . . . .

EXODE.

XLIX. Naissance de Moïse.

§ 620. Le mot Exode est un mot grec qui veut dire *sortie*. J'ai expliqué précédemment (§ 13) d'où vient que des livres écrits d'abord en hébreu portent des noms d'origine grecque. Si le second livre de Moïse est appelé l'Exode, c'est qu'il nous raconte l'histoire de la *sortie* des fils d'Israël hors d'Egypte et la manière dont Dieu les conduisit après les avoir délivrés de leur esclavage. CHAP. I

§ 621. L'historien sacré commence par rappeler les noms des fils de Jacob, la mort de Joseph et le nombre des Israëlites qui étaient venus en Egypte avec leur père. Nous retrouvons ici le chiffre de 70, que nous avons vu au chapitre XLVI de la Genèse, verset 27; mais il est toujours plus manifeste que ce n'est qu'un nombre approximatif, puisqu'il nous est dit que ces soixante et dix descendaient de Jacob, et pourtant Jacob lui-même s'y trouve compris. Il faut nous rappeler aussi que les femmes des fils d'Israël ne sont pas renfermées dans ce dénombrement, ni leurs serviteurs, avec leurs femmes et leurs enfants (§§ 574, 575). 1-6

§ 622. Cette tribu de bergers hébreux, déjà passa- 7

Mort de Sem fils de Noë . . . .rut pro-
Naissance d'Esaü et de Jacob . ...nces, placés
Mort d'Abraham . . . .s leurs se ma-
Mort d'Héber . . . .mbreuses famil-
Jacob béni par Isaac . ...bas-âge, eux-mê-
Son mariage avec Léa ...vieillesse ; c'est ainsi
Naissance de Joseph ..., mais par une inter-
Retour de Jacob ...ce, ils prirent un accrois-
Naissance de P...-seulement ils remplirent la
Joseph vend...s encore ils formèrent des établis-
Joseph er...lieux de l'Egypte, ce qui dut leur être
Mort d'...difficile que Pharaon leur avait donné
Jose...ment de ses bestiaux (§ 577).
N...Les princes, en général, ne craignent pas de
...la population de leurs états prendre un certain ac-
...ment. Mais s'il s'agit d'étrangers qui, conservant
...langue, leurs coutumes et leur nationalité, aug-
...ent dans une proportion beaucoup plus forte que le
...du peuple, on conçoit que le prince commence à
...prendre quelque inquiétude. Aussi longtemps que
...vécut le pharaon de Joseph, et même son fils, tout alla
...bien. Mais, plus tard, les craintes qu'inspiraient les
Israëlites firent oublier ce que l'Egypte devait à leurs
pères, et le pharaon alors sur le trône ne songea plus
qu'à écraser un peuple qui faisait la richesse de ses états,
mais qui, dans son opinion, en menaçait l'indépendance.

11-14 § 624. Les moyens auxquels on eut recours étaient fort bien entendus. Les Israëlites furent surchargés d'impôts et on les soumit à des travaux immenses, non pas en les payant, mais en les traitant à la manière des esclaves. Ces deux circonstances combinées devaient nécessairement les plonger dans une profonde misère ; la misère à son tour devait engendrer des maladies, pro-

des morts prématurées, rendre les mariages plus I
moins féconds et amener une dépopulation 11-1
évitable. Mais l'homme ne peut arrêter Dieu
tion de ses plans. Combien de fois les enne-
ile n'ont-ils pas essayé de le détruire en
hrétiens! cependant, la persécution
linaire, qu'à étendre le règne de Dieu.
en fut des Israëlites. Pharaon eut beau
er, l'Eternel leur donnait une prospérité crois-

§ 625. En voyant échouer des mesures si bien con- 15-21
certées, le roi d'Egypte se prit d'une violente colère et donna aux sages-femmes des hébreux un ordre auquel on aurait de la peine à croire, si l'on ne savait pas de quoi est capable un despote qui trouve quelque résistance à ses volontés. Il est probable, toutefois, que Pharaon n'osa pas faire exécuter son édit dans la terre de Goscen; car il ne nous est parlé que de deux sages-femmes à qui la volonté du roi fut intimée; sans doute qu'elles habitaient la capitale. Sciphra et Puha, tels étaient leurs noms, comprirent que, si nous devons obéir aux lois du pays où nous demeurons, ce n'est que pour autant qu'elles ne nous prescrivent pas le péché. Aussi, obligées de choisir entre leur devoir envers Dieu et leur devoir envers le roi, elles n'hésitèrent pas à obéir à Dieu plutôt qu'à l'homme; puis, comme il arrive quelquefois, le Seigneur leur facilita l'exécution de leur devoir, en donnant aux femmes des hébreux assez de force pour qu'elles pussent se délivrer de leurs enfants sans aucun secours. C'est ainsi qu'il mit Sciphra et Puha à l'abri de la colère du roi; il les bénit pour avoir pris en leur cœur une ferme et sainte résolution, quoi qu'il pût leur arriver.

I 7 blement considérable du temps de Jacob, s'accrut prodigieusement en Egypte. Protégés par les princes, placés dans une contrée fertile, les Israëlites et les leurs se mariaient jeunes (§ 606), ils avaient de nombreuses familles, leurs enfants ne mouraient pas en bas-âge, eux-mêmes ils atteignaient généralement la vieillesse ; c'est ainsi que, sans miracle proprement dit, mais par une intervention spéciale de la Providence, ils prirent un accroissement merveilleux. Non-seulement ils remplirent la terre de Goscen, mais encore ils formèrent des établissements en divers lieux de l'Egypte, ce qui dut leur être d'autant moins difficile que Pharaon leur avait donné le gouvernement de ses bestiaux (§ 577).

8-10 § 623. Les princes, en général, ne craignent pas de voir la population de leurs états prendre un certain accroissement. Mais s'il s'agit d'étrangers qui, conservant leur langue, leurs coutumes et leur nationalité, augmentent dans une proportion beaucoup plus forte que le reste du peuple, on conçoit que le prince commence à en prendre quelque inquiétude. Aussi longtemps que vécut le pharaon de Joseph, et même son fils, tout alla bien. Mais, plus tard, les craintes qu'inspiraient les Israëlites firent oublier ce que l'Egypte devait à leurs pères, et le pharaon alors sur le trône ne songea plus qu'à écraser un peuple qui faisait la richesse de ses états, mais qui, dans son opinion, en menaçait l'indépendance.

11-14 § 624. Les moyens auxquels on eut recours étaient fort bien entendus. Les Israëlites furent surchargés d'impôts et on les soumit à des travaux immenses, non pas en les payant, mais en les traitant à la manière des esclaves. Ces deux circonstances combinées devaient nécessairement les plonger dans une profonde misère ; la misère à son tour devait engendrer des maladies, pro-

voquer des morts prématurées, rendre les mariages plus rares ou moins féconds et amener une dépopulation presque inévitable. Mais l'homme ne peut arrêter Dieu dans l'exécution de ses plans. Combien de fois les ennemis de l'Evangile n'ont-ils pas essayé de le détruire en persécutant les chrétiens! cependant, la persécution n'a servi, pour l'ordinaire, qu'à étendre le règne de Dieu. C'est ainsi qu'il en fut des Israëlites. Pharaon eut beau les opprimer, l'Eternel leur donnait une prospérité croissante. I 11-14

§ 625. En voyant échouer des mesures si bien concertées, le roi d'Egypte se prit d'une violente colère et donna aux sages-femmes des hébreux un ordre auquel on aurait de la peine à croire, si l'on ne savait pas de quoi est capable un despote qui trouve quelque résistance à ses volontés. Il est probable, toutefois, que Pharaon n'osa pas faire exécuter son édit dans la terre de Goscen; car il ne nous est parlé que de deux sages-femmes à qui la volonté du roi fut intimée; sans doute qu'elles habitaient la capitale. Sciphra et Puha, tels étaient leurs noms, comprirent que, si nous devons obéir aux lois du pays où nous demeurons, ce n'est que pour autant qu'elles ne nous prescrivent pas le péché. Aussi, obligées de choisir entre leur devoir envers Dieu et leur devoir envers le roi, elles n'hésitèrent pas à obéir à Dieu plutôt qu'à l'homme; puis, comme il arrive quelquefois, le Seigneur leur facilita l'exécution de leur devoir, en donnant aux femmes des hébreux assez de force pour qu'elles pussent se délivrer de leurs enfants sans aucun secours. C'est ainsi qu'il mit Sciphra et Puha à l'abri de la colère du roi; il les bénit pour avoir pris en leur cœur une ferme et sainte résolution, quoi qu'il pût leur arriver. 15-21

I 7 blement considérable du temps de Jacob, s'accrut prodigieusement en Egypte. Protégés par les princes, placés dans une contrée fertile, les Israëlites et les leurs se mariaient jeunes (§ 606), ils avaient de nombreuses familles, leurs enfants ne mouraient pas en bas-âge, eux-mêmes ils atteignaient généralement la vieillesse ; c'est ainsi que, sans miracle proprement dit, mais par une intervention spéciale de la Providence, ils prirent un accroissement merveilleux. Non-seulement ils remplirent la terre de Goscen, mais encore ils formèrent des établissements en divers lieux de l'Egypte, ce qui dut leur être d'autant moins difficile que Pharaon leur avait donné le gouvernement de ses bestiaux (§ 577).

8-10 § 623. Les princes, en général, ne craignent pas de voir la population de leurs états prendre un certain accroissement. Mais s'il s'agit d'étrangers qui, conservant leur langue, leurs coutumes et leur nationalité, augmentent dans une proportion beaucoup plus forte que le reste du peuple, on conçoit que le prince commence à en prendre quelque inquiétude. Aussi longtemps que vécut le pharaon de Joseph, et même son fils, tout alla bien. Mais, plus tard, les craintes qu'inspiraient les Israëlites firent oublier ce que l'Egypte devait à leurs pères, et le pharaon alors sur le trône ne songea plus qu'à écraser un peuple qui faisait la richesse de ses états, mais qui, dans son opinion, en menaçait l'indépendance.

11-14 § 624. Les moyens auxquels on eut recours étaient fort bien entendus. Les Israëlites furent surchargés d'impôts et on les soumit à des travaux immenses, non pas en les payant, mais en les traitant à la manière des esclaves. Ces deux circonstances combinées devaient nécessairement les plonger dans une profonde misère ; la misère à son tour devait engendrer des maladies, pro-

voquer des morts prématurées, rendre les mariages plus I
rares ou moins féconds et amener une dépopulation 11-1
presque inévitable. Mais l'homme ne peut arrêter Dieu dans l'exécution de ses plans. Combien de fois les ennemis de l'Evangile n'ont-ils pas essayé de le détruire en persécutant les chrétiens! cependant, la persécution n'a servi, pour l'ordinaire, qu'à étendre le règne de Dieu. C'est ainsi qu'il en fut des Israëlites. Pharaon eut beau les opprimer, l'Eternel leur donnait une prospérité croissante.

§ 625. En voyant échouer des mesures si bien con- 15-2
certées, le roi d'Egypte se prit d'une violente colère et donna aux sages-femmes des hébreux un ordre auquel on aurait de la peine à croire, si l'on ne savait pas de quoi est capable un despote qui trouve quelque résistance à ses volontés. Il est probable, toutefois, que Pharaon n'osa pas faire exécuter son édit dans la terre de Goscen; car il ne nous est parlé que de deux sages-femmes à qui la volonté du roi fut intimée; sans doute qu'elles habitaient la capitale. Sciphra et Puha, tels étaient leurs noms, comprirent que, si nous devons obéir aux lois du pays où nous demeurons, ce n'est que pour autant qu'elles ne nous prescrivent pas le péché. Aussi, obligées de choisir entre leur devoir envers Dieu et leur devoir envers le roi, elles n'hésitèrent pas à obéir à Dieu plutôt qu'à l'homme; puis, comme il arrive quelquefois, le Seigneur leur facilita l'exécution de leur devoir, en donnant aux femmes des hébreux assez de force pour qu'elles pussent se délivrer de leurs enfants sans aucun secours. C'est ainsi qu'il mit Sciphra et Puha à l'abri de la colère du roi; il les bénit pour avoir pris en leur cœur une ferme et sainte résolution, quoi qu'il pût leur arriver.

II vie. Oh ! si seulement il avait senti ses frères aussi heu-
— reux que lui !

23-25 § 634. Au lieu de cela, les nouvelles qu'il pouvait en recevoir de loin en loin par le moyen des caravanes, venaient lui apprendre que, si son peuple continuait de s'accroître prodigieusement, les persécutions de ses ennemis étaient loin de diminuer. Le pharaon, père de sa mère adoptive, était mort ; mais son successeur n'était ni moins impie, ni moins acharné contre les Israëlites. Leur misère enfin devint telle qu'ils commencèrent tout de bon à soupirer après la délivrance et à tourner leur cœur vers l'Eternel. La prospérité dont ils avaient d'abord joui en Egypte les avait attachés à ce royaume, comme il peut arriver à un enfant de Dieu de s'affectionner aux choses du monde quand elle lui sourient ; ils avaient perdu de vue le pays de Canaan et les promesses de Dieu ; ils ne se souvenaient plus des paroles de Jabob ni de celles de Joseph sur leur lit de mort. C'était donc pour les châtier de cette incrédulité et de cette indifférence, comme pour les en retirer, que Dieu avait permis l'horrible état de souffrance où ils étaient tombés. Mais sitôt que les Israëlites, rentrant en eux-mêmes, eurent élevé leurs cris vers le Seigneur, ce grand Dieu, toujours plein de miséricorde, consentit à les délivrer, moins pour l'amour d'eux sans doute, que pour l'amour d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, et de l'alliance qu'il avait faite avec ses serviteurs.

III § 635. Comme Moïse paissait les troupeaux de son
1-6 beau-père Jéthro, fils de Réhuel (à moins que Jéthro et Réhuel ne soient deux noms appartenant au même individu), il eut une vision extraordinaire. Une flamme enveloppait un buisson, sans que le buisson se consumât. Ce spectacle étonnant attira naturellement l'atten-

voquer des morts prématurées, rendre les mariages plus I
rares ou moins féconds et amener une dépopulation 11-1
presque inévitable. Mais l'homme ne peut arrêter Dieu dans l'exécution de ses plans. Combien de fois les ennemis de l'Evangile n'ont-ils pas essayé de le détruire en persécutant les chrétiens! cependant, la persécution n'a servi, pour l'ordinaire, qu'à étendre le règne de Dieu. C'est ainsi qu'il en fut des Israëlites. Pharaon eut beau les opprimer, l'Eternel leur donnait une prospérité croissante.

§ 625. En voyant échouer des mesures si bien con- 15-2
certées, le roi d'Egypte se prit d'une violente colère et donna aux sages-femmes des hébreux un ordre auquel on aurait de la peine à croire, si l'on ne savait pas de quoi est capable un despote qui trouve quelque résistance à ses volontés. Il est probable, toutefois, que Pharaon n'osa pas faire exécuter son édit dans la terre de Goscen; car il ne nous est parlé que de deux sages-femmes à qui la volonté du roi fut intimée; sans doute qu'elles habitaient la capitale. Sciphra et Puha, tels étaient leurs noms, comprirent que, si nous devons obéir aux lois du pays où nous demeurons, ce n'est que pour autant qu'elles ne nous prescrivent pas le péché. Aussi, obligées de choisir entre leur devoir envers Dieu et leur devoir envers le roi, elles n'hésitèrent pas à obéir à Dieu plutôt qu'à l'homme; puis, comme il arrive quelquefois, le Seigneur leur facilita l'exécution de leur devoir, en donnant aux femmes des hébreux assez de force pour qu'elles pussent se délivrer de leurs enfants sans aucun secours. C'est ainsi qu'il mit Sciphra et Puha à l'abri de la colère du roi; il les bénit pour avoir pris en leur cœur une ferme et sainte résolution, quoi qu'il pût leur arriver.

III — aller sous ton commandement, c'eût été de la vraie humilité; mais comme son objection renfermait un refus, nous ne saurions y voir que la pensée d'un homme qui regarde trop à lui-même et pas assez au Seigneur.

12 § 638. Pour encourager son serviteur, l'Eternel lui promet d'être avec lui, et cette promesse il la fait à tous ceux qu'il sollicite de se convertir et de se consacrer à son service. Puis, le Seigneur assure Moïse que sa mission sera fructueuse, et que les Israëlites viendront célébrer leur culte auprès de cette même montagne d'Horeb où il se trouvait maintenant. La parole du Seigneur est bien remarquable. Il veut que Moïse marche par la foi; pour cela il lui donne un signe qui ne s'accomplira pas avant qu'il ait fait la volonté de son Dieu. De la même manière, le Seigneur déclare que celui qui se convertit est bienheureux, mais il est sûr que, pour connaître et goûter ce bonheur, il faut commencer par se convertir.

13-15 § 639. La foi de Moïse était si faible que nous le voyons hésiter encore : « Qui dirai-je qui m'a envoyé? » A cette question du serviteur paresseux, le Seigneur répondit en faisant, pour la première fois, la révélation solennelle de son nom ineffable. JE SUIS : tel est le glorieux nom de notre Dieu, de Celui qui a créé les cieux et la terre, et qui d'éternité en éternité a pu dire : JE SUIS, ce qui n'est le propre d'aucun autre être. C'est aussi ce que veut dire le mot JÉHOVAH, l'ETERNEL, nom par excellence du Grand Dieu qui parlait avec Moïse et qui est le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.

16-22 § 640. Mais le Seigneur ne se contente pas de déclarer son nom à Moïse, il lui annonce que, s'il avait été mal compris jadis par le peuple d'Israël, il serait mieux accueilli cette fois; qu'il rencontrerait, il est vrai, dans

sa mission une opposition d'autant plus violente de la III
part de Pharaon; mais que ce roi devrait enfin céder 16-25
à la puissance divine et que les Israëlites sortiraient de leur servitude comblés de biens par les Egyptiens eux-mêmes.

§ 641. Il est beaucoup de gens qui pensent que, si IV
l'Eternel s'adressait à eux directement, comme il le fit 1
autrefois, ils recevraient sa parole sans balancer. C'est une grande illusion. Car sa parole, nous l'avons dans la Bible; et si nous n'écoutons pas Dieu parlant ainsi, nous ne l'écouterions pas mieux autrement. L'Eternel a parlé à Caïn, et Caïn n'a point cru. Si Abraham, ce père des croyants, obéit au premier mot quand il fut appelé de Dieu, nous voyons, hélas! qu'il n'en fut pas ainsi de Moïse. A peine l'Eternel vient-il de lui dire : tes frères obéiront à ta parole (Ch. III, v. 18), qu'il répond : « mais voici, ils ne me croiront point et ils n'obéiront point à ma parole. » Moïse sans doute n'était pas un incrédule, ici toutefois, il agit en incrédule, et vous voyez par son exemple ce que c'est que l'incrédulité et combien elle est criminelle : c'est un démenti qu'on donne à Dieu; œuvre de Satan, s'il en fût, car c'est lui qui, le premier sur la terre, osa traiter Dieu de menteur (§ 81).

§ 642. Admirons la bonté de l'Eternel et sa patience 2-10
envers le pauvre Moïse. Pour lui ôter tout prétexte de défiance, il lui fait opérer, en ce même instant, deux miracles qui étaient de nature à le convaincre que le Seigneur serait avec lui et qu'il le revêtirait d'une puissance à laquelle ni le peuple d'Israël, ni Pharaon ne pourraient résister. Mais les miracles, on peut en voir, même en faire et y demeurer insensible. On est convaincu, étonné, effrayé et non persuadé, ni sérieuse-

III 2-10 ment pénétré. Les répugnances de Moïse demeurèrent les plus fortes, et, reprenant le langage d'une fausse modestie, il objecta la difficulté qu'il avait à s'énoncer. On pense qu'il était bégue ou que, par suite de quelque accident, il lui était effectivement difficile de parler à voix haute et devant une multitude. Voilà sa dernière ressource pour éluder le commandement de Dieu.

11, 12 § 643. Mais est-ce donc que l'Eternel ne connaît pas aussi bien que nous quelles sont nos circonstances? Est-ce qu'il ne sait pas parfaitement que le pauvre est pauvre, que le faible est faible, que l'ignorant est ignorant? Et, s'il nous appelle à quelque devoir dont il nous semble que nous sommes incapables, ne nous donnera-t-il pas tout ce qu'il nous faut pour le remplir? C'est là ce qu'il voulait faire entendre à Moïse quand il lui dit : « Qui a fait la bouche de l'homme, ou qui a fait le muet, etc?»

13-17 § 644. Moïse, enfin, va se rendre sans doute! Les mots qu'il prononça pourraient être interprétés de la sorte; mais la suite prouve que, dans sa pensée, ils signifiaient : « Non, Seigneur, ce n'est décidément pas moi que tu dois charger de cette mission! » car souvent l'homme veut être plus sage que Dieu. — Alors la colère de l'Eternel s'embrasa contre Moïse, mais c'était la colère d'un père envers son enfant. Au lieu de le rejeter, il lui inflige un châtiment qui respirait plus d'amour que d'irritation. Il lui déclare qu'il n'aurait pas tout l'honneur de la délivrance de son peuple, mais qu'il le partagerait avec son frère aîné Aaron. Celui-ci venait de recevoir cette belle vocation, et déjà il se disposait à partir pour rencontrer son frère. Ce serait donc Aaron qui porterait la parole de la part de Dieu, et Moïse qui posséderait la puissance miraculeuse que l'Eternel allait déployer en Egypte.

§ 645. Tout ce récit, convenons-en, ne nous montre pas Moïse sous un jour très-favorable; mais, avant de jeter la pierre contre ce serviteur de Dieu, il faut nous mettre un peu dans sa position. Quatre-vingts années pesaient sur sa tête. Quarante ans s'étaient écoulés depuis qu'il avait quitté l'Egypte. Il n'y connaissait plus personne; à peine si quelques vieillards s'y souvenaient de lui, et, quand il pensait comment il avait échoué dans ses desseins, à une époque où toutes les circonstances lui étaient favorables, il ne pouvait s'imaginer que cette immense entreprise lui fût plus facile maintenant. Son tort, et il est grand, fut de n'avoir pas compris que, s'il avait échoué quand le Seigneur n'était pas avec lui, il ne s'ensuivait pas qu'il échouerait, maintenant que le secours du Tout-Puissant lui était assuré. Son tort fut de regarder beaucoup trop à lui-même, et pas assez à Celui qui lui parlait. Quel est l'enfant de Dieu qui n'est jamais tombé dans ce péché-là?

§ 646. Mais ce que peu d'enfants de Dieu sauraient faire, c'est d'avouer leurs fautes aussi ingénûment que Moïse Quand on pense que c'est lui-même qui nous raconte comment il tua l'Egyptien, comment il eut peur et s'enfuit, comment il résista par incrédulité aux invitations du Seigneur, comment il s'attira sa colère et fut châtié par lui, il n'est pas possible de ne pas admirer sa parfaite véracité; sans compter l'humilité remarquable qui lui interdit toute justification, toute excuse. En sorte que si nous voyons aisément, nous, ce qui atténue les torts de Moïse, il ne semble pas l'avoir aperçu lui-même. Oh! comme cela montre, ainsi que je l'ai déjà fait observer, que, si Moïse a tenu la plume pour retracer cette histoire, c'est bien réellement sous la dictée ou sous l'inspiration de l'Esprit Saint!

LI. Retour de Moïse en Égypte.

18 § 647. Je ne me lasse pas de faire rémarquer à mes lecteurs le respect que les patriarches avaient pour le chef de la famille. Voilà Moïse, octogénaire, appelé de Dieu lui-même à rejoindre son peuple, et qui ne veut pas partir avant que son beau-père le lui ait en quelque sorte permis! Il est vrai que Jéthro connaissait le Seigneur, aussi ne s'opposa-t-il point au départ de Moïse et de sa famille.

19-23 § 648. Moïse reçut-il de Dieu une nouvelle commission, ou n'avons-nous ici qu'une répétition de ce qui lui avait été dit précédemment, c'est ce qu'il importe peu de déterminer. Dans tous les cas, le récit nous présente deux circonstances nouvelles; ou plutôt le Seigneur exprime en d'autres termes ce qu'il avait dit auparavant à Moïse, savoir que le roi d'Egypte ne laisserait point aller les enfants d'Israël qu'il n'y fût forcé (III, 19, 20) : « J'endurcirai son cœur, » dit-il en parlant de Pharaon, ce qui veut dire : Je l'abandonnerai à sa méchanceté. Puis il annonce quel serait le moyen extrême dont il se servirait pour lui forcer la main : « l'Eternel fera mourir son premier-né. » Nous avons déjà vu plus d'une fois combien sont terribles les jugements de Dieu. Rappelez-vous la punition d'Adam et celle de Caïn, le déluge, la malédiction de Canaan, Sodome et Gomorrhe; eh bien, cette portion de l'histoire sainte va nous montrer toujours mieux ce que c'est que de tomber entre les mains du Dieu vivant.

24-26 § 649. Comme Moïse était près d'entrer en Egypte, il fut traversé par une épreuve sur la nature de laquelle

il est difficile de se former une juste idée, à cause de la IV
brièveté du récit. Je ne puis pas dire que j'aie jamais 24-
rencontré une explication très-satisfaisante de ce passage, et puisque Dieu a permis qu'il eût une si grande obscurité, nous devons penser qu'il ne nous est point nécessaire de pénétrer le fond de cette espèce d'énigme. Ce que j'y aperçois de plus clair, c'est que, par la volonté de Dieu, Moïse se vit en danger de mort, afin de donner à son âme tout le sérieux qu'exigeait la solennité de sa mission auprès du roi d'Egypte. Il me paraît aussi que, Moïse ayant négligé de circoncire le cadet de ses fils et se sentant repris de cette faute en sa conscience, exigea, tandis qu'il était malade à la mort, que sa femme s'acquittât de cette cérémonie; or Séphora, dans un mouvement de violente émotion, fit à son mari des reproches qui durent singulièrement aggraver ses souffrances.

§ 650. Pendant la maladie de Moïse, Aaron son frère 27.
eut le temps de le joindre avant qu'il fût entré en Egypte. Quelle joie pour ces deux vieillards qui ne s'étaient pas vus depuis quarante ans! Que de choses ils eurent à se communiquer! Mais ce qui leur tenait le plus au cœur, c'était la délivrance de leur peuple; aussi est-ce le seul objet de leur entretien dont la Bible fasse mention. Je ne saurais m'en étonner, car il n'y a que les conversations pieuses qui aient quelque valeur pour l'éternité.

§ 651. Arrivés en Egypte, Moïse et Aaron convoquè- 29-
rent les anciens de leur peuple; et, tandis qu'Aaron leur faisait part de la commission qu'ils avaient reçue l'un et l'autre, Moïse les remplissait d'admiration par ses prodiges; en sorte que les deux frères furent reçus de tous comme des messagers de l'Eternel. La misère des enfants

IV 9-31 d'Israël était devenue telle qu'ils soupiraient sans relâche après la délivrance, et tout leur disait qu'ils avaient réellement devant eux leurs libérateurs. C'est ce que la Parole de Dieu entend lorsqu'elle nous dit qu'ils crurent; mais, hélas! nous verrons plus tard que leur foi n'était pas semblable à celle de leur père Abraham.

V 1-3 § 652. Encouragés, on le comprend, par ce bon accueil, Aaron et Moïse se rendirent auprès de Pharaon. Pour ne le pas trop irriter, ils commencèrent par lui demander simplement qu'il permît aux Israëlites de s'en aller au désert afin de rendre leur culte à l'Eternel. On a lieu de croire que, par un effet de l'oppression sous laquelle ils gémissaient, ou simplement parce qu'ils étaient hors du pays de la promesse, les Israëlites avaient suspendu l'usage des sacrifices. Quoi qu'il en soit, lorsque Moïse et Aaron sommèrent Pharaon au nom de Jéhovah, il leur répondit avec hauteur : Qui est Jéhovah? je ne connais pas votre Jéhovah! Pauvre idolâtre; si on lui eût parlé de ses faux dieux, il aurait cru savoir de qui on lui parlait, quoique les idoles ne soient rien; mais, du vrai Dieu, de l'Eternel, il ne voulait avoir aucune connaissance!

§ 653. Il ne faut pas nous étonner, du reste, que Pharaon répugnât à laisser aller les Israëlites. Ces esclaves lui étaient fort utiles pour ses grands travaux et ils ne lui coûtaient rien, sans parler de la jouissance infernale que les méchants goûtent à opprimer leurs semblables. Ainsi l'avarice et l'orgueil se liguaient avec l'impiété, pour enlever du cœur de Pharaon toute pensée de miséricorde et de justice envers le peuple de Dieu. C'est hélas! l'histoire de bien des persécutions.

4-19 § 654. Que fit donc le roi d'Egypte? Irrité contre Moïse et contre Aaron, et afin d'achever la ruine d'un

pauvre peuple qui osait avoir l'air de se plaindre, il V
exigea de lui plus encore qu'auparavant. Il fallait qu'ils 4-19
livrassent la même quantité de travail, quoiqu'on leur diminuât les moyens de le produire. Ce fut en vain que les chefs des ouvriers allèrent en représentations auprès du monarque; il leur répondit, avec une cruelle ironie, que les Israëlites n'étaient sûrement pas trop chargés, puisqu'ils avaient le temps d'écouter Moïse et Aaron.

§ 655. En revenant de chez le roi, les commissaires 20-23
des enfants d'Israël rencontrèrent ces deux serviteurs de Dieu. Aigris par la douleur, ils ne purent s'empêcher de leur faire d'amers reproches de ce que, sous apparence de les délivrer, ils avaient aggravé les difficultés de leur position. Sur quoi Moïse fit sa plainte à l'Eternel, comme il convient à un enfant de Dieu; car on ne doit pas nécessairement voir dans ses paroles l'expression du murmure. « Oh! mon Dieu, » semble-t-il dire, « que tes actes sont incompréhensibles! Tu m'envoies pour opérer la délivrance d'Israël et son esclavage va plutôt en empirant. Oh! mon Dieu, explique-moi ton conseil et tes desseins, qui me paraissent si extraordinaires! » — En effet, Moïse ne comprenait pas que Dieu permettait ce redoublement de persécution, afin qu'on vît toujours mieux d'où viendrait la délivrance et qu'on l'apprêciât et la désirât d'autant plus. Si Pharaon eût cédé au premier mot, on aurait pu croire que la puissance de l'Eternel n'était entrée pour rien dans sa détermination. Ce n'est pas à dire que Dieu ait inspiré à Pharaon son mauvais vouloir; mais, ainsi que nous l'avons vu déjà plus d'une fois, l'Eternel se sert du mal pour amener le bien. Au surplus, ce que le Seigneur fit en cette occasion n'est pas chose rare. Il permet

VI — assez fréquemment que, soit pour le corps soit pour l'âme, ses enfants se voient réduits à l'extrémité, afin de rendre leur délivrance plus éclatante.

1-8 § 656. Et puis, nous le savons, quand les enfants de Dieu crient à lui, il ne laisse jamais leurs prières sans réponse. Aussi le voyons-nous encourager Moïse en l'assurant que non-seulement Pharaon laisserait aller les Israëlites, mais bien plus, que, tout joyeux enfin de les voir partir, il les chasserait après une résistance que l'Eternel saurait vaincre. Car il avait fait jadis alliance avec Abraham, Isaac et Jacob; et, bien qu'il n'eût pas été connu d'eux sous le nom de Jéhovah, il n'en avait pas moins été leur Dieu, et ses promesses sont immuables. Voilà sur quoi Moïse pouvait compter d'une manière positive. Israël rentrerait au pays de Canaan et y servirait le Dieu de ses pères : rien n'était capable d'invalider le serment qu'en avait fait à Abraham celui qui est l'Eternel (§ 366). Ces paroles encourageantes ne sont pas tellement particulières à Moïse et à Israël, que nous ne puissions nous en prévaloir. Si nous croyons en notre Seigneur Jésus-Christ, il y a aussi pour nous des promesses qui ne sauraient manquer de s'accomplir, malgré toutes les apparences contraires, pourvu seulement que nous mettions notre attente dans le Seigneur, et non pas en nous-mêmes.

)-13 § 657. Nouvelle épreuve pour la foi de Moïse. Quand il alla rapporter au peuple les paroles de l'Eternel, on ne voulut pas le croire, tant on était découragé par les nouvelles rigueurs de la tyrannie. Un long esclavage avait dégradé et abruti les enfants d'Israël, et, dans leur terreur, ils ne veulent plus rien entendre. Moïse aussi, quand l'Eternel lui ordonne de retourner auprès de Pharaon, se laisse aller à un coupable abattement; il

refuse cette commission, presque dans les mêmes termes V
qu'il l'avait fait en Madian.

§ 658. Ici l'historien sacré s'interrompt pour donner 14.
les noms de quelques enfants d'Israël, surtout de la tribu de Lévi. L'on y voit que Moïse et Aaron descendaient du troisième fils de Jacob par Kéhath ; que leur père se nommait Hamram, et leur mère Jokbed ; qu'Aaron avait quatre fils : Nadab, Abihu, Eléazar et Ithamar. On y voit aussi que les fils et petit-fils de Jacob atteignirent généralement un très-grand âge, ce qui explique en partie comment ce peuple pouvait être fort nombreux au temps de Moïse (§ 622). Lévi vécut 137 ans, Kéhath 138, Hamram 137. Lévi était mort environ quinze ans après Joseph, et soixante-neuf ans après Jacob.

§ 659. Il ne faut pas nous lasser d'admirer la patience VI
de Dieu. Il excite de nouveau Moïse à faire son œuvre, 1-
en lui répétant qu'il serait auprès de Pharaon le représentant même de la puissance divine, tandis qu'Aaron serait l'interprête de sa volonté ; c'est-à-dire qu'Aaron parlerait et agirait pendant que Moïse le soutiendrait de sa présence. Il lui répète aussi que Pharaon résisterait, ce qu'il importait que Moïse sût pour ne pas se décourager de nouveau ; mais ce roi cruel ne devait faire par là qu'attirer sur lui de plus terribles jugements, précurseurs de la délivrance d'Israël. Pareille chose arrivera dans les derniers temps. Lorsque la délivrance des enfants de Dieu approchera de son terme, il y aura de grands jugements sur les nations.

§ 660. Quant à ceux dont Pharaon et son peuple allaient devenir les objets, ils n'étaient que trop mérités. Ces hommes méchants devaient enfin recueillir le fruit de leurs péchés, mais surtout de leur idolâtrie, de l'oppression dont ils avaient accablé les Israëlites au mépris

de la reconnaissance qu'ils devaient à Joseph, de la
cution que leur impiété avait dirigée contre le peu
Dieu. C'est un terrible crime que la persécution
que Dieu dit que le mal qu'on fait aux siens, c'est
si on le lui faisait à lui-même. Ces jugements d
d'ailleurs avoir pour effet de convaincre les E
que Jéhovah est le Dieu fort et puissant (verse
Nous verrons que ce but fut atteint, et que to
lutte de la puissance des ténèbres contre le S
tourna pleinement à la gloire de Dieu, ainsi qu
vait s'y attendre.

LII. Les plaies d'Égypte.

§ 661. Moïse était âgé de quatre-vingts ans
de quatre-vingt-trois quand ils se présentèren
le roi. Leur aspect vénérable eût dû, semble-t-
les égards de Pharaon. Il fallait que la haine l
bien fort pour ne pas comprendre qu'il n'a
affaire à des hommes exaltés par le fanatisme,
agitateurs politiques. C'étaient des messagers
qui, pour premier avertissement, firent dev
un miracle dont l'effet fut paralysé, plus en
l'impiété du monarque que par le miracle ana
ses magiciens eurent le pouvoir de faire.

§ 662. Ce fut alors que commencèrent LES
LES FLÉAUX dont Dieu frappa l'Egypte. Phar
descendu, le matin, vers le fleuve, peut-é
l'adorer, car les Egyptiens appelaient le Nil le
dieux, Aaron étendit la verge de l'Eternel sur
et, par la puissance du Très-Haut, ses eaux,
rement si bonnes à boire, devinrent puantes

tres et nauséabondes comme *du sang*. Les ruisseaux qui VII
se rendent au Nil, les bassins dans lequel on le recueil- 15-25
lait, présentèrent le même phénomène, et c'était en vain qu'on cherchait à philtrer cette eau dans des vases de bois et de pierre, selon la coutume; les Egyptiens durent creuser le sol pour y trouver quelque peu d'eau à boire. C'est là, sans doute, que les magiciens de Pharaon prirent celle qu'ils changèrent aussi en sang.

§ 663. Ce fléau ayant cessé au bout d'une semaine, VIII
l'Eternel y fit succéder, mais pour un jour seulement, 1-14
une horrible invasion de *grenouilles* qui infestèrent tout le pays, jusqu'à remplir les maisons des Egyptiens. Plus effrayé de ce miracle que du précédent, Pharaon promit de laisser aller les Hébreux, et, à la requête de Moïse, les grenouilles se retirèrent.

§ 664. Mais comme le roi, une fois délivré, se mon- 16-19
trait infidèle à sa parole, un nouveau châtiment, plus terrible, vint jeter la consternation dans le cœur même de ses magiciens. Une multitude immense de *cousins* (et non pas de *poux*, comme disent nos versions) fondit sur les hommes et sur les bêtes, et ils leur faisaient à tous des piqûres insupportables; car c'étaient probablement les moustiques des pays chauds.

§ 665. A cette calamité, l'Eternel en joignit une autre 20
de même nature. Ce que nos versions appellent *un mélange d'insectes*, semble avoir été une mouche dans le genre de celles qui tourmentent les chiens, et dont les blessures sont extrêmement cruelles, surtout près des tropiques. Vaincu en apparence par tant de maux, Pharaon consentit à céder quelque chose. Il permit aux Israëlites d'offrir leurs sacrifices, pourvu que ce fût en Egypte même, et non pas dans le désert. Mais Dieu voulait donner à son peuple une pleine liberté et non une

VIII simple tolérance. Moïse persista donc dans sa
— demande, et, Pharaon la lui ayant accordée, l
à la prière de son serviteur, détruisit tous ces
jusqu'au dernier.

IX § 666. Pharaon ayant encore une fois retir
1-7 messe, une terrible *mortalité* s'étendit sur so
en sorte que si la destruction ne fut pas tota
eut pas de localité qui ne s'en ressentît. Par
les Egyptiens, il y avait des chevaux, des à
chameaux, des bœufs et des brebis qui ava
combé à cette rapide et épouvantable épizooti
que le bétail des Hébreux était demeuré int
comme ils avaient été garantis des plaies préc
qu'ils le furent de celles qui parurent ensuite.

8-11 § 667. Immédiatement après l'épizootie
espèce de *peste* qui, frappant les hommes, n'
pas ce qui était resté du bétail des Egyptiens
que tout être vivant se vit menacé de la mort
ajouter à ce que ce fléau avait de terrible, l'E
annoncer à Pharaon une grêle qui détruira
qu'elle rencontrerait.

12-35 § 668. Rien n'est affreux comme une *grêl*
serrée, prolongée, qui, tombant de haut ou cl
le vent, brise et broie tout ce que frappent
redoublés. C'est l'Eternel-Dieu qui, de sa m
lapide les hommes pécheurs. Comme on était
temps, le lin et l'orge furent entièrement dét
en fait d'hommes et de bêtes, il n'y eut d'épa
ceux qui s'étaient réfugiés à temps dans les ma

X § 669. Pour cette fois, Pharaon fut tout à fa
1-20 (IX, 27), mais ce n'était qu'une vaine app
fallut que ses serviteurs vinssent le supplier
aller les enfants d'Israël, et encore voulut-il

des conditions que Moïse ne pouvait accepter. Il donna X
clairement à entendre au roi qu'il s'agissait d'une émi- 1-20
gration de tout le peuple, et Pharaon, trop orgueilleux pour s'avouer vaincu, déclara qu'il n'en serait rien; même il fit chasser Moïse et Aaron de devant lui. Alors des nuées de *sauterelles* couvrirent toute la face de l'Egypte pour y brouter ce que la grêle avait laissé de reste. Pharaon, toujours le même, dit aux Israëlites : partez; puis, le fléau s'étant retiré, il retira pareillement son autorisation.

§ 670. Cependant la délivrance approchait. Une plaie 21-29
plus terrible que les précédentes jeta la consternation dans le cœur de Pharaon et des Egyptiens. Il se fit de telles *ténèbres*, que, pendant trois jours, nul n'osa se lever du lieu où il était. Que de combats les passions impies du monarque et de ses courtisans ne durent-elles pas se livrer durant ces trois mortelles journées! Il faut céder; il n'y a pas moyen de lutter plus longtemps contre une puissance souveraine. C'est pourquoi Pharaon appelle Moïse et ne met plus qu'une seule réserve à la permission qu'il donne de partir; c'est que les Israëlites laisseront leur bétail, sans doute pour remplacer celui des Egyptiens que les fléaux de l'Eternel avaient détruit. Pas un ongle, répond Moïse avec fermeté. Pas un ongle! eh bien, retire-toi, lui dit Pharaon dans sa colère, et sache que, si tu te représente devant moi, tu es un homme mort! « C'est bien, » ajoute le serviteur de l'Eternel, « je ne verrai plus jamais ta face. »

§ 671. Une dixième et dernière plaie devait achever XI
l'œuvre de l'Eternel, soit pour le jugement des Egyptiens, soit pour le salut des Hébreux Dans une nuit, chaque maison se verrait privée du fils aîné de la famille, et même du premier-né des animaux qui existaient

XI — encore. Dans cette même nuit, les Israëlites partiraient de leurs demeures, emportant avec eux les riches présents que les Egyptiens n'hésiteraient pas à leur faire.

II-XI — Tel est le résumé du récit que renferment ces chapitres de l'Exode. J'ai voulu l'exposer dans son ensemble, avant de présenter les réflexions auxquelles il donne lieu.

§ 672. C'est ici, pour la première fois, que nous voyons Dieu déployer sa puissance dans une suite de *miracles* proprement dits. Nous avons eu le miracle de la création du monde, le miracle du déluge, les apparitions du Seigneur à Abraham et à ses fils, la destruction de Sodome, la naissance d'Isaac, la famine au temps de Joseph, l'interprétation des songes; mais je ne sais pourquoi l'on ne donne pas ordinairement le nom de miracles à ces actes de la puissance divine, ou du moins à la plupart d'entre eux. Quant au changement de la verge de Moïse en serpent et aux dix plaies d'Egypte, on n'hésite pas à y voir des faits miraculeux, c'est-à-dire des faits qui supposent l'intervention immédiate et surnaturelle du pouvoir divin.

§ 673. En effet, s'il est quelques-unes de ces plaies qui semblent au premier abord avoir été produites par des causes assez naturelles, un examen un peu attentif montre qu'elles furent bien réellement des miracles. Ainsi, l'on voit assez souvent des sauterelles faire de terribles ravages en Asie et en Afrique; mais jamais ce fléau n'eut le degré d'intensité que Dieu lui donna dans cette occasion. Quant au changement de l'eau du Nil en sang, et à la plupart des autres plaies, on chercherait en vain à les expliquer autrement que par la toute puissance de Dieu. C'est lui qui étendait sa main pour frapper, et qui la retirait quand il lui plaisait; Moïse et Aaron n'étaient que ses instruments.

§ 674. Quelque étonnantes que soient ces œuvres du Seigneur, il n'y a rien en elles d'incroyable. Si la Bible nous disait que ce fut Moïse qui fit tout cela, nous aurions de quoi nous récrier; mais non, c'est le bras de l'Eternel qui a agi. Or Celui qui créa les cieux et la terre a bien pu opérer des merveilles beaucoup moindres après tout que celles de la création. Quant à la réalité de ces miracles, plus nous avancerons, plus vous verrez combien Moïse mérite d'être cru, et véritablement on ne comprendrait pas qu'il eût osé inventer des faits au sujet desquels tant de gens auraient pu lui donner des démentis.

§ 675. Nous devons donc croire aussi que les magiciens de Pharaon imitèrent, comme il nous est dit, les premiers miracles de Moïse, non par de vains prestiges, ce que font quelquefois les prêtres des faux dieux, mais par des effets véritables. Pour expliquer cela, les uns ont dit qu'ils agirent par la puissance de Satan; les autres, que Dieu leur accorda momentanément un pouvoir qui dut les étonner plus que personne. Dans l'une et l'autre de ces suppòsitions, leurs miracles se seraient faits par la permission de Dieu, et, quand on voit quels en furent les résultats, il n'y a rien là d'incroyable. Car ce fut le moyen dont l'Eternel se servit pour confondre les ministres du mensonge et de l'impiété. Concluons enfin de cet exemple, que des hommes auraient beau faire des miracles, s'ils ne les font pas à l'appui de la vraie religion, nous ne devons pas les écouter.

§ 676. Après cela, il est extrêmement intéressant d'observer l'effet que les jugements de Dieu produisirent sur ceux qui en essuyèrent les terribles coups. Les magiciens, comme je viens de le dire, furent les premiers à y voir le doigt de Dieu (VIII, 19); puis il y eut beau-

II-XI coup d'Egyptiens qui apprirent à craindre sa parole (IX, 20); ensuite, les hommes qui approchaient la personne de Pharaon le sollicitèrent de mettre un terme à ses rigueurs (X, 7); enfin, la généralité des Egyptiens, remplis d'admiration pour Moïse, montrèrent la plus grande bienveillance envers les Israëlites si longtemps leurs esclaves (XI, 3); nous verrons même qu'ils les suivirent en foule dans le désert.

§ 677. Quant à Pharaon, sa méchanceté n'alla qu'en empirant, ou, comme le dit l'Ecriture, son cœur se montra de plus en plus endurci. L'Eternel avait annoncé à Moïse que les choses se passeraient de la sorte, et, dans le récit qui nous occupe, il est exprimé plusieurs fois en effet, que l'Eternel endurcit le cœur de Pharaon. Est-ce donc que Dieu fut la cause de son incrédulité, de sa haine, de ses violences? Non, assurément; Dieu ne saurait être l'auteur du péché. Aussi voyez ce qui est dit, chap. VII, vers. 22; VIII, 15, 32; IX, 34; vous vous convaincrez que c'est par sa propre méchanceté que Pharaon devint toujours plus méchant. D'un autre côté, il est incontestable que Dieu a endurci son cœur, comme il endurcira celui des réprouvés au dernier jour, en l'abandonnant à sa propre malice, par un juste et terrible jugement.

§ 678. Et, si vous voulez savoir comment on arrive à cet horrible état, remarquez ce qui se passa chez Pharaon. Il méprisa tout à la fois la parole de Dieu et les coups de sa verge. Par moments, il semblait humilié, il témoignait l'intention d'obéir; mais, dès que la calamité était passée, il reprenait toute son audace, avec un accroissement de colère. C'est qu'au fond, il ne voyait que l'homme Moïse, et après chaque plaie il se flattait probablement que son pouvoir était épuisé. C'est ainsi

que sont beaucoup de gens au milieu de nous. Ils ne VII-XI
croient réellement pas en Dieu ; si bien qu'ils tiennent pour néant ce qu'on leur dit de sa part et, après chacun de ses châtiments, ils oublient ceux dont il peut les frapper encore. Ah ! que mes lecteurs prennent garde de ne pas mépriser, comme Pharaon, le Dieu qui les avertit et les reprend, car leur cœur s'endurcissant de la même manière que le sien, ils pourraient se voir rejetés dès ce monde, comme il le fut lui-même. Moïse finit par lui dire : « Je ne verrai plus ta face, » et, si vous vous détournez de Dieu, Dieu aussi se détournera de vous.

§ 679. Remarquez, au milieu de tout cela, comment Dieu sut préserver Aaron et Moïse de la fureur du roi, et quel courage Moïse avait retrouvé par la grâce de Dieu. Le Seigneur lui tint donc fidèlement la promesse qu'il lui avait faite d'être avec lui ! Souvent on a vu des enfants de Dieu gardés par la puissance de l'Eternel contre la rage de leurs persécuteurs, mais jamais peut-être cela ne se vit avec tant d'éclat ; car on s'étonne que Pharaon n'ait pas, dès les premiers jours, livré Moïse à la mort. Lors donc que nous nous verrions exposés à quelque danger dans le service que nous rendons au Seigneur, ne craignons rien et comptons sur la miséricordieuse protection de notre Dieu.

§ 680. Le bouclier dont il couvrit les enfants d'Israël pendant que tant de fléaux sévissaient contre les Egyptiens, est une autre preuve de sa fidélité envers ceux qui lui appartiennent. Les Israëlites qui vivaient mêlés avec les sujets de Pharaon dûrent naturellement participer à quelques-unes de leurs plaies, mais ceux du pays de Goscen en furent complétement préservés. Voilà comment Dieu a voulu montrer qu'il distingue très-bien

VII-XI son peuple d'avec le monde. Si donc nous vivons ici-bas dans la foi aux promesses de Dieu et en nous séparant du mal qui règne sur la terre, ne craignons pas qu'il nous confonde avec ses ennemis. Quand viendra le jour du jugement et de la délivrance, nous serons mis à part pour le bonheur des cieux, comme déjà dans ce monde nous aurons été garantis des ténèbres et des plaies du péché.

LIII. Institution de la Pâque.

XII 1, 2 § 681. Le moment de la délivrance approchant, Moïse et Aaron enseignèrent aux Israëlites, au nom de l'Eternel, de quelle manière ils devaient faire leur dernier repas. D'abord, ils ordonnèrent que le mois où ils se trouvaient fût à l'avenir compté pour le premier mois de l'année. C'était au printemps; et puisque l'occasion s'en présente, je vais donner à mes lecteurs le tableau des mois de l'année chez les Hébreux :

1. Nizan ou Abib, correspondait au mois de Mars.
2. Jiar ou Ziph . . . . . Avril.
3. Sivan. . . . . Mai.
4. Thammuz. . . . . Juin.
5. Ab . . . . . Juillet.
6. Elul . . . . . Août.
7. Tisri ou Etanim. . . . . Septembre.
8. Marchesvan ou Bul. . . . . Octobre.
9. Cisleu . . . . . Novembre.
10. Tebeth . . . . . Décembre.
11. Sebat. . . . . Janvier.
12. Adar . . . . . Février.

Mais, comme c'étaient des mois lunaires, il fallait de

temps en temps ajouter un treizième mois à l'année; on XII
l'appelait *Véadar* ou SECOND ADAR. Par cela même aussi 1, 2
que les Hébreux suivaient les lunaisons pour compter les mois, NISAN correspondait en partie à notre mois de Mars et en partie au mois d'Avril, ZIPH en partie à Avril et en partie à Mai; ainsi de suite.

§ 682. Pour en revenir aux Israëlites, nous voyons 3-13
que le dixième jour de la lune de Mars, au mois de Nisan, ils durent prendre un agneau ou un chevreau qu'ils séparèrent du reste du troupeau jusqu'au quatorzième jour, c'est-à-dire jusqu'à la pleine lune. Cet animal devait être jeune, mâle et sans défaut, et il fallait l'immoler entre les deux vêpres, c'est-à-dire à trois heures de l'après midi; les deux vêpres renfermaient le temps qui s'écoule de midi à trois heures, et de trois heures à six heures. Du sang qui sortirait de la victime, ils devaient arroser les poteaux et les linteaux de leurs maisons. Après quoi, ils rôtiraient l'agneau tout entier, et, se réunissant en assez grand nombre pour qu'il n'y eût pas de restes, ils le mangeraient en famille, avec des pains sans levain et des herbes amères, ayant leurs robes retroussées par la ceinture et tenant un bâton en leur main. Tout ce repas devait se faire avec grande hâte, et on l'appellerait LA PAQUE ou *le Passage* DE L'ETERNEL, parce que, en cette même nuit, l'Eternel ferait passer sur les adorateurs des faux dieux ses terribles jugements.

§ 683. Non-seulement à cause de cela, mais encore 13
parce que l'Eternel passerait sur les maisons des Hébreux sans leur faire aucun mal, pourvu, toutefois, qu'ils montrassent leur foi et leur obéissance en teignant leurs portes du sang de l'agneau sans défaut et sans tache qui aurait été immolé.

XII — 14 § 684. Mais il ne s'agissait pas de faire ce souper la Pâque une seule fois. Dieu enjoignit aux Israëlites le répéter chaque année à la même époque, comme mémorial de leur délivrance; ce fut la première loi qu leur donna par le ministère de Moïse.

15-20 § 685. En même temps que la Pâque proprement dite, les enfants d'Israël devaient célébrer la fête pains sans levain. Le jour même où ils immolèr l'agneau, ils durent enlever de leurs maisons tou vieux levain et tout ce qui restait de pain, pour manger une semaine entière que du pain non-levé. premier jour de cette semaine, il devait y avoir saintes assemblées, et pareillement le dernier jour Pâque se mangeait la nuit qui suivait ce jour-là, c'e dire le quinzième jour du mois. Si quelqu'un violai loi des pains sans levain, il était menacé de se retranché du sein de son peuple, en punition de révolte, et les étrangers devraient se conformer à c loi, aussi bien que les enfants d'Israël.

12-28 § 686. Telle fut l'ordonnance que l'Eternel in aux Israëlites par l'organe de Moïse, qui, en la communiquant, insista sur l'importance qu'elle a comme mémorial de leur affranchissement. Il fallait leurs enfants et leurs petits-enfants, de siècle en siè n'oubliassent pas que leurs pères avaient été escl en Egypte et que la miséricorde du Très-Haut les a délivrés, mais non sans verser le sang de leurs oppr seurs, et c'est à quoi servirait la Pâque. Tout le pe s'inclina et se prosterna à la parole de l'Eternel; puis enfants d'Israël firent ainsi que Dieu l'avait comman

§ 687. Représentez-vous donc le spectacle qu'o le peuple hébreu dans cette nuit mémorable, le Mars-Avril de l'an 1490 avant la naissance de no

Seigneur. Pharaon ne leur avait point encore donné la XII
permission de partir ; la dernière fois qu'il avait vu 21-28
Moïse, il s'était montré plus furieux que jamais ; n'importe, domptés eux-mêmes par la puissance divine qui éclatait en Moïse, ils avaient, à sa parole, fait tous les préparatifs du départ. L'agneau, séquestré quatre jours d'avance, avait été immolé dans la journée et les maisons, soigneusement balayées, étaient pures de tout vieux levain. — Maintenant, les voilà debout, un bâton à la main; leurs épaules sont chargées de leurs effets personnels, les troupeaux mugissent à la porte des étables, l'agneau rôti au feu est mangé à la hâte, avec quelques herbes amères. Comme le cœur devait leur battre! quelle foule de sentiments divers les agitaient, surtout ceux dont les habitations se trouvaient mêlées avec celles des Egyptiens! Minuit approche, l'heure que le Seigneur a indiquée (ch. XI, v. 4), et à minuit un cri d'effroi sort de toutes les demeures, depuis le palais de Pharaon jusqu'à la pauvre cabane du dernier de ses sujets.

§ 688. Les premiers-nés des hommes et des bêtes 29-32
venaient de mourir subitement. Toutes les autres plaies n'avaient rien été en comparaison de celle-ci. Sans attendre le jour, Pharaon fait venir Moïse et Aaron. « Allez, leur dit-il, servez l'Eternel, prenez tout ce qui est à vous; allez et bénissez-moi. » Bénissez-moi! Quel beau témoignage l'impie Pharaon rend aux serviteurs de l'Eternel! Ah! certes, ils auraient bien eu de quoi le maudire pour tout le mal qu'il leur avait fait, mais il les connaissait assez pour savoir qu'ils ne le haïssaient pas; en effet, les enfants de Dieu aiment leurs ennemis et prient pour ceux qui les persécutent.

§ 689. Les Egyptiens, de leur côté, épouvantés par 33-36

XII — 33-36 les maux que venait d'attirer sur eux la persécution qu'ils avaient fait subir aux enfants d'Israël, s'empressèrent de faciliter leur départ; ils les contraignaient en quelque sorte à déloger promptement, et ce fut de grand cœur qu'ils leur remirent des objets de prix qui n'étaient que le juste salaire des Israëlites, après tant de travaux qu'on leur avait extorqués. C'est ainsi qu'ils s'en allèrent chargés des riches dépouilles des Egyptiens; nous verrons plus tard ce que Dieu voulait faire de ces trésors.

37-39 § 690. Quand on pense qu'il s'était écoulé seulement deux cent dix ans depuis que Jacob était arrivé en Egypte, il est permis de s'étonner que les Israëlites comptassent alors 600,000 individus, sans compter les petits enfants. Cependant, par les raisons que j'ai dites ailleurs (§§ 622, 656), ce peuple a pu se doubler quatorze ou quinze fois pendant cette période, et, en ne doublant que quatorze fois le nombre de 70 (§ 621), on arrive à 413,440 hommes, sans compter les femmes, les enfants et les esclaves. Puis il faut ajouter le grand nombre d'étrangers, Egyptiens et autres, qui partirent avec les Israëlites et s'incorporèrent dans leurs tribus. Ainsi s'accomplit la promesse faite à Abraham (Gen. XXII, 17) que sa postérité, tant sa postérité naturelle que sa postérité par adoption, serait comme le sable de la mer et comme les étoiles du ciel qui ne se peuvent compter.

40, 41 § 691. Alors aussi s'accomplit une autre prophétie, mais d'une manière bien inattendue. Dieu avait dit à Abraham que sa famille habiterait comme étrangère un pays qui ne lui appartiendrait point, et qu'elle serait affligée pendant 400 ans; mais qu'il jugerait la nation à laquelle ses descendants seraient assujettis et qu'ils sortiraient avec de grands biens (Gen. XV, 13, 14). A pren-

dre cette prophétie dans son sens le plus évident, il XII
pouvait sembler que les Israëlites seraient 400 ans es- 40, 41
claves des Egyptiens. Or, non-seulement leur servitude n'a pas duré tout le temps qu'ils furent en Egypte, mais de plus il s'en faut de beaucoup qu'ils y aient passé quatre siècles. Ainsi, avant que la prophétie fût accomplie, il était impossible de la comprendre parfaitement. Mais si nous ajoutons 430 à 1490, qui est l'année où le peuple d'Israël sortit d'Egypte, nous trouvons 1920, et c'est précisément l'année où Abraham, chassé par la famine, fit un séjour dans le royaume des Pharaons (§ 263). Depuis cette époque, Abraham et sa postérité ne cessèrent d'habiter comme étrangers au milieu des fils de Cam, soit en Canaan, soit en Egypte; ils y furent soumis à leur domination et plus ou moins maltraités, jusqu'à ce que vint enfin la délivrance au bout de quatre cents ans environ. Telle est l'interprétation que les événements, dirigés par Dieu lui-même, ont donnée de la prophétie; l'apparence de contradiction qui existe entre elle et les faits qui s'y rapportent, est une nouvelle preuve de la parfaite véracité de Moïse. Rien ne lui était plus facile, s'il eût menti, que de mettre d'accord la prophétie de la Genèse avec le récit de l'Exode; mais il nous a raconté ce que Dieu a dit, comme il l'a dit, et les faits, comme ils se sont passés.

§ 692. A l'institution de la Pâque, telle que nous 42-51
l'avons vue tout à l'heure, l'Eternel rattacha quelques ordonnances qui terminent ce chapitre et commencent le suivant. Les voici en résumé : Pour qu'un étranger pût faire la pâque avec les Israëlites, il fallait qu'il fût circoncis; les esclaves étaient admis à y participer, par la raison que les Israëlites, à l'exemple d'Abraham leur père (Gen. XVII, 27(, circoncisaient leurs esclaves, afin

XII qu'ils ne fissent qu'un même peuple avec eux. D'ailleu
— toute l'assemblée d'Israël devait célébrer la pâque,
42-51 circonstance remarquable, il était interdit de man l'agneau hors des maisons, et aussi de casser aucun ses os.

XIII § 693. Une autre ordonnance qui se rattachait
1-13 pâque, c'est que les Israëlites devaient *sanctifier* à l'E ternel, ou lui consacrer (§ 47) tout premier-né des ho mes et des animaux domestiques. Le premier veau d'u génisse, le premier agneau d'une brebis, étaient im lés au Seigneur. S'agissait-il d'un animal qu'on ne pas offrir à l'Eternel, tels que les ânes et les chevau on sacrifiait à la place un agneau ou un chevreau, si l n'aimait mieux leur trancher la tête. Enfin, les p miers-nés des hommes se rachetaient au moyen d'u victime. C'était le moyen de rappeler tous les jours a Israëlites leur délivrance, tandis que la pâque ne le r pelait qu'une fois l'an.

14-16 § 694. En effet, Moïse leur dit expressément que consécration des premiers-nés avait pour but de grav d'âge en âge dans leur souvenir, la conservation d aînés de leurs familles lorsque l'Eternel frappa ceux d Egyptiens.

§ 695. C'est une chose bien remarquable de v avec quel soin le Seigneur a toujours voulu rappele la mémoire oublieuse des hommes ses grandes dé vrances. Ce que l'arc-en-ciel fut pour l'humanité re rée du déluge, la pâque et la consécration des premie nés le furent pour les Israëlites miraculeusement arr chés à la servitude; et c'est toujours par des moye très-simples que Dieu fait toutes choses. Il était parfa tement naturel que les Israëlites prissent un dernier pas avant de partir; la manière dont ils le prirent n'

vait rien que de très-naturel non plus ; mais comme tout cela était significatif! Debout, le bâton à la main et, sans doute, le sac sur le dos, car ce sont des gens qui s'en vont; tout le vieux pain d'Egypte, le pain de l'esclavage, jeté hors de leurs demeures; les herbes de la saison, mais des herbes amères, symbole de leurs douleurs: combien ces diverses circonstances étaient de nature à faire impression sur les esprits! Quant au rachat des premiers-nés, la chose est encore plus évidente. XIII 14-16

§ 696. Mais la Pâque annuelle des Juifs ne fut pas seulement un mémorial, elle était destinée à être une prophétie, ou le type d'une autre délivrance, dont nous avons le mémorial dans une cérémonie encore plus simple et non moins expressive; je veux parler du souper du Seigneur, ou la Sainte-Cène. Jésus-Christ a racheté son peuple d'une servitude pire que celle de l'Egypte, car il est l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde, et Christ notre Pâque, dit St.-Paul, a été sacrifié pour nous (1 Cor. V, 7). Voyez cet agneau mis à part, cet agneau jeune et sans tache, cet agneau immolé, cet agneau rôti au feu tout entier, cet agneau dont le sang scelle les maisons des rachetés, cet agneau dont aucun des os n'est brisé et qui se mange dans les maisons; n'est-ce pas notre Jésus, doux et humble de cœur, Jésus séparé des pécheurs, Jésus répandant son sang pour nous et sur nous, Jésus souffrant à notre place les ardeurs du courroux céleste, Jésus se donnant tout entier pour ceux qui font partie de l'Eglise qui est sa maison, ce Jésus, enfin, dont, par une remarquable direction de Dieu, aucun os n'a été cassé, tandis qu'on brisa ceux des malfaiteurs crucifiés avec lui? Voyez les herbes amères, n'est-ce pas un type de la repentance que la foi suppose; ces pains sans levain, une image de

XIII — 14-16 la purification du cœur que produit l'Esprit du Christ; l'obligation de manger l'agneau et de le manger tout entier, la prédication anticipée de cette grande vérité, que nous devons recevoir le Christ dans nos cœurs par la foi et ne pas le recevoir à demi? Voyez ces bâtons que les Israëlites avaient en leurs mains et ces ceintures qui retroussaient leurs robes; n'est-ce pas le symbole des dispositions avec lesquelles nous devons nous approcher de Jésus-Christ, être toujours prêts à aller à sa rencontre et à faire son œuvre? Voyez, enfin, la loi qui excluait de la Pâque les étrangers; n'était-ce pas dire que le salut n'appartient qu'au vrai peuple de Dieu? Voilà donc comment la Pâque des Juifs prophétisait toute la doctrine de la rédemption par le sang de Christ. La consécration des premiers-nés en est la confirmation. L'agneau, ou le chevreau qu'on immolait à la place du fils ainé de la famille, c'est Jésus encore qui s'est donné pour nous à la mort. Mon âme, bénis l'Eternel (Ps. CIII).

LIV. Passage de la mer Rouge.

§ 697. Les merveilles dont Dieu avait résolu d'accompagner la délivrance de son peuple n'étaient pas épuisées. Nous allons voir les miracles se perpétuer pendant une cinquantaine d'années, c'est-à-dire jusqu'à ce que, sous le ministère de Josué, successeur de Moïse, l'Eternel eût mis les Israëlites en possession du pays de Canaan. Mais je ne veux pas anticiper sur l'avenir.

17-19 § 698. Le chemin direct entre l'Egypte et Canaan était celui qu'avaient suivi jadis Abraham, puis Joseph et plus tard Jacob avec ses fils; ou, pour mieux dire, il

n'y a qu'un chemin, au travers de l'isthme de Suez. XIII
C'est par là que Moïse lui-même était sorti d'Egypte 17-19
quarante ans auparavant et qu'il y était rentré depuis peu. Mais, au lieu de prendre leur route au nord-est, les Israëlites se dirigèrent d'abord au sud, puis à l'est, et de cette manière ils marchèrent vers la mer Rouge, dans une voie sans issue. C'est l'Eternel lui-même qui les conduisait. Combien de fois ne lui est-il pas arrivé dès lors de diriger son église et ses enfants, par un chemin qu'ils n'auraient pas choisi et qui pouvait d'abord sembler le moins sûr !

§ 699. Moïse nous dit une des raisons pour lesquelles le Seigneur en agit de la sorte avec les fils d'Israël. S'il leur eût fait prendre le chemin direct, ils auraient dû entrer en Canaan par le pays des Philistins, tribu cananéenne qui déjà possédait une certaine puissance, et les Israëlites n'avaient rien de ce qu'il fallait pour se mesurer avec eux. Leur multitude était un embarras, car ils formaient un peuple et non une armée; bien qu'heureux dans un sens d'avoir enfin rompu leurs chaînes, ils quittaient l'Egypte à regret; mais ce qui leur manquait surtout, pour vaincre leurs ennemis, c'était la foi, une foi vivante, semblable à celle de ce Joseph dont ils emportaient avec eux la dépouille mortelle.

§ 700. D'autres raisons encore que nous découvrirons par la suite, avaient pu déterminer le Seigneur à retarder leur entrée au pays de Canaan. Il voulait les plier à ses lois, pendant qu'ils étaient tous réunis dans un campement et avant qu'ils eussent des combats à soutenir, ou même des champs à cultiver et une foule d'intérêts terrestres à soigner. C'était donc du côté de l'Arabie qu'il les conduisait, et il fallait, comme le Seigneur l'avait dit à Moïse, qu'ils vinssent camper quelque temps

XIII — près du mont Horeb (§ 638). Toujours est-il qu'il y avait quelque chose de fort extraordinaire à les diriger vers la mer Rouge, au lieu de leur faire tourner le golfe, et combien d'Israëlites qui, tout ouvertement peut-être, se permettaient de critiquer les voies de l'Eternel!

20-22 § 701. Ce fut par un moyen fort simple, et tout à la fois très-admirable, que le Seigneur marquait aux Israëlites leur itinéraire. Une nuée, sombre durant le jour et lumineuse durant la nuit, marchait devant eux comme une colonne mobile dont les pieds reposaient sur la terre et qui portait sa tête vers le ciel; en sorte que tout le peuple la voyait et qu'il n'y avait pas moyen de méconnaître la volonté d'En-Haut.

XIV 1-9 § 702. Cette multitude où se trouvaient tant de vieillards, de femmes et d'enfants, sans parler du bétail qu'ils emmenaient, n'avançait naturellement qu'à petites journées. Or quand Pharaon eut appris quelle route les Israëlites suivaient, son cœur bondit d'une joie criminelle. Ils sont à moi, pensa-t-il; leur Dieu les abandonne. Acculés à la mer, comme ils vont l'être, ils ne sauraient m'échapper. Voici le moment de les faire rentrer sous ma domination et de les châtier de tout le mal que ce Moïse m'a fait! Pharaon avait été vaincu, mais non pas convaincu. Son impiété subsistait toute délirante, et sa furie s'était accrue en apprenant qu'un si grand nombre de ses sujets avaient voulu partager le sort des Israëlites. D'ailleurs il ne raisonnait pas trop mal; car, à vue humaine, Israël était perdu.

§ 703. Mais rien n'est caché à l'Eternel (Gen. XVIII, 14) et il avait prévenu Moïse de ce qui allait arriver. Ce dernier crime de Pharaon devait attirer sur lui son dernier châtiment. Dans l'aveuglement de son cœur, il croira pouvoir l'emporter enfin sur le Dieu d'Israël;

mais c'est alors que l'Eternel montrera toute sa puis- XIV
sance et le sort qu'il prépare au tyran qui ne se lasse 1-9
pas de persécuter le peuple de Dieu. La main du Seigneur s'était levée (vers 8) pour appeler les fils d'Abraham hors d'Egypte, elle va se lever une dernière fois pour frapper les fils de Mitsraïm (§ 237).

§ 704. Quand les Israëlites se sentirent poursuivis 10-12
par Pharaon et par son armée, le cœur leur manqua; ils se virent déjà massacrés, et, oubliant tout ce que le Seigneur avait fait pour eux, ils se plaignirent amèrement à Moïse du danger qu'il leur faisait courir, déclarant qu'ils étaient prêts à se remettre sous le joug du roi. Hélas! ne nous étonnons pas trop du découragement de ces pauvres enfants d'Israël. Ils voyaient que, de la part de l'homme, il n'y avait pas de salut possible, et leur cœur était trop incrédule pour se reposer entièrement sur l'Eternel dans cette extrémité. Combien d'enfants de Dieu, d'hommes vraiment convertis, qui ont eu peur en des circonstances réellement moins désespérées!

§ 705. La confiance de Moïse, au contraire fut par- 13, 14
faite. Il ne craignit point la colère du roi (Héb. XI, 27), et il prophétisa de la part du Seigneur, la destruction qui allait fondre sur lui. Si donc ce serviteur de Dieu avait montré jadis de l'hésitation, sa foi s'était maintenant raffermie, et ce vrai fils d'Abraham avait appris, comme lui, à espérer contre toute apparence de succès.

§ 706. Il paraîtrait cependant que Moïse, s'oubliant 15-18
dans la prière, laissait passer, sans agir, un temps que chaque minute rendait plus précieux. Quand Dieu a parlé, il n'y a plus à lui demander ce qu'on doit faire. Il fallait que, marchant à la tête de tout le peuple, Moïse étendît sa verge sur la mer Rouge, et que les

XIV — Israëlites entrassent courageusement dans le passage que leurs laisseraient les eaux en se retirant à droite et à gauche.

19, 20 § 707. Cependant l'Ange de Dieu, celui qui est appelé plus haut (Chap. XIII, 21) Jéhovah, l'Eternel, et sous la conduite de qui marchaient les Israëlites se porta lui-même avec la colonne de nuée, entre le camp des Egyptiens et le camp d'Israël. Et tout comme la parole de Dieu et ses diverses voies sont pleines d'obscurités pour les mondains, tandis qu'elles brillent de vives clartés pour les fidèles, la colonne de nuée plongea les Egyptiens dans des ténèbres telles qu'ils ne pouvaient avancer; les Israëlites au contraire jouirent, toute la nuit, d'une douce lumière qui éclairait leur marche.

21, 22 § 708. Outre cela, l'Eternel manifesta sa présence par un vent véhément qui, venant de l'est, divisa en deux les flots de la mer, et par la puissance de Dieu, les retint amoncelés comme des rochers entassés les uns sur les autres. Quelques-uns ont pensé que le miracle consista en ce qu'il y eut alors une marée extraordinaire qui laissa à nu une vaste étendue du sol ordinairement recouvert par les eaux, ce qui supposerait que les Israëlites effectuèrent leur passage tout au fond du golfe arabique; mais outre que l'indication des lieux ne s'accorde pas trop avec cette supposition, la Bible nous dit expressement que les eaux formaient comme une muraille à droite et à gauche, phénomène qu'il ne faut pas vouloir expliquer autrement que par la toute-puissance du Créateur des cieux et de la terre (§ 208).

23-30 § 709. Il est probable qu'à mesure que les Israëlites effectuaient leur passage, la colonne de nuée s'avançait derrière eux. Les Egyptiens, trompés par l'obscur brouillard qui les précédait, entrèrent dans le lit de la

mer sans trop reconnaître le lieu où ils étaient. Quoi XIV
qu'il en soit, l'aveuglement de leur cœur était tel que, 23-30
semblabes aux incrédules qui estiment n'avoir rien de plus à craindre que les vrais chrétiens de la part de leur souverain Juge, ils crurent pouvoir passer là où le peuple de Dieu avait passé lui-même et ils s'avancèrent hardiment à sa poursuite. Mais d'abord, les roues de leurs chariots se brisèrent, la terreur se répandit au milieu d'eux, et lorsque cette armée, le roi en tête, ne présentait plus que le spectacle d'une horrible confusion, Moïse, au commandement de Jéhovah, étendit la main, les eaux se rapprochèrent comme deux montagnes qui tomberaient à la fois dans le fond d'une vallée, et les Eygptiens furent tous enveloppés dans ce linceul funèbre. Quelle image du jugement à venir! Combien de gens hélas, qui se flattent d'y échapper! Mais quand il s'agira de traverser les eaux profondes, Dieu leur ôtera ce qui faisait leur assurance; la confusion couvrira leur face; ils diront aux montagnes : Tombez sur tous! et leur ruine sera inévitable.

§ 710. Voilà donc comment se termina ce trame so- 31
lennel, où Satan, le prince de ce siècle, lutta, avec toute l'énergie dont il est capable, contre l'Eternel son Créateur et son Roi. L'homme assurément le plus puissant de cette époque, Pharaon et son peuple, aveuglés par la haine qu'ils portaient à Jéhovah, voulurent détruire ceux que l'Eternel avait bénis; mais ils périrent dans cette guerre qu'ils faisaient à Dieu, comme on a vu dès lors tant de princes et de gouvernements persécuteurs payer tôt ou tard de leur propre ruine leurs attentats contre la liberté de l'Eglise. Quant aux Israélites, ils ne purent plus douter de la puissance divine et de la mission céleste du frère d'Aaron; ils craignirent l'Eternel,

XIV ils reconnurent qu'il était avec eux par le min
31 son serviteur. Mais, hélas! la foi qu'arrache l
miracles n'est pas celle qui caractérise les e
Dieu, et nous verrons bien que ce peuple était l
compter dans son sein que des fidèles.

XV § 711. Cependant les Israëlites, hommes et
1-21 se joignirent à Moïse et à Marie sa sœur pour cé
gloire de l'Eternel par un très-beau cantique
3-13 de grâces et d'espérance. Après avoir dit : « Jé
ma force et ma louange, et il a été mon Sauve
dresserai un tabernacle; c'est le Dieu de mon
l'exalterai, » Israël raconte les grands exploit
14-17 vient d'être le témoin, puis il exprime la confia
est que les peuples de Canaan et ceux du vois
pourront s'opposer au bien que l'Eternel veut
18 Ainsi s'établira le règne de l'Eternel; et comme
1,10,21 le croire après ce qui vient de se passer! Ce ca
20 chanta par l'assemblée avec accompagnement
que instrumentale; telle fut la première fête
par le peuple de Dieu. Voilà aussi probablemen
mier cantique, ou le premier psaume qui ait été
sous l'inspiration divine. C'est qu'effectivemer
réflexion que je vais faire est importante, c'e
cantique suppose la délivrance; c'est de la bo
rachetés qu'il doit sortir, et, si nous sommes
chrétiens, c'est nous qui pouvons dire avec plé
2 foi : « l'Eternel est ma force et ma louange; Il a
6 Sauveur; Il m'a racheté par la force de son br
13 conduit par sa grâce, et certainement Il m'intro
17 la montagne de son héritage et dans le sanctu
ses mains ont établi? »

LV. Les épreuves du désert. — Mara. — Elim. — La manne.

§ 712. Le chemin que les Israélites prirent dans le 22-25
désert, le long des côtes de la mer Rouge, devait les conduire près du mont Horeb, selon la Parole de Dieu (§§ 638, 700). Au bout de trois jours, ils commencèrent à connaître les rudes privations d'un tel voyage. L'eau vint à leur manquer, et celle qu'ils rencontrèrent enfin se trouva saumâtre au point qu'il n'y avait pas moyen de la boire. Aussi appelèrent-ils cet endroit MARA, c'est-à-dire *amertume*. Au lieu d'invoquer l'Eternel dans leur détresse, ils se tournèrent contre Moïse qu'ils rendaient responsable de tout ce qui leur arrivait de fâcheux. Celui-ci cria à l'Eternel. Par son ordre, il jeta dans l'eau quelques morceaux d'un bois que le Seigneur lui indiqua, et l'eau devint douce et bonne à boire.

§ 713. Vous comprenez bien que ce bois n'agit pas par une vertu qui lui fût propre. C'est le Dieu Tout-Puissant qui changea la nature malfaisante de l'eau; mais il voulait que le peuple ne pût pas s'imaginer que le changement s'était fait de soi-même; de plus, cette manière de procéder était destinée à raffermir l'autorité de Moïse. Du reste, nous avons dans ce miracle une belle image de la grâce de Dieu, qui sait répandre une certaine douceur sur les afflictions que les fidèles éprouvent dans ce monde, en sorte que, pour eux, l'amertume même de la mort est changée en joie.

§ 714. Après leur avoir accordé cette nouvelle dé- 25, 2
livrance, l'Eternel montra aux Israélites, d'une manière encore plus touchante, l'intérêt qu'il prenait à leur bonheur. Il leur prescrivit des ordonnances et des

XV statuts, en leur promettant que, s'ils les observaient
— droitement, ils pouvaient compter sur sa protection;
25, 26 car, dit le Seigneur, « je suis Jéhovah ton médecin. » C'est ainsi proprement qu'il y a dans le texte hébreu: « Je suis ton médecin, » dit Jéhovah! « c'est moi qui bande tes plaies, moi qui te guéris, moi qui te sauve de la mort, et c'est pour cela, ô Israël! que tu dois m'aimer et garder mes commandements. » Il est facile de voir comment cette parole est applicable aux enfants de Dieu de tous les temps, car ils sont le véritable Israël (§ 483).

27 § 715. Plus vous avancerez dans l'histoire du voyage des Israëlites au travers des déserts et des montagnes de l'Arabie, plus vous y verrez une image frappante de notre pèlerinage terrestre, surtout des épreuves du chrétien. Par exemple, ce que les Israëlites trouvèrent à Elim fut pour eux comme les temps de rafraîchissement que le Seigneur donne à son peuple, après des temps d'amertume. Un bois de palmiers, de nombreuses sources d'eau, des pâturages par conséquent, voilà ce que les Israëlites rencontrèrent sur leur chemin. Ici rien de miraculeux, car chacun sait que le désert renferme beaucoup de ces oasis, qui y sont, comme les îles dans le vaste Océan, des lieux de repos pour les voyageurs; mais assurément, lorsque Dieu semait de sables brûlants la péninsule arabique, il n'ignorait pas que les fils d'Abraham, entre autres, les devaient traverser un jour; il leur avait donc préparé les palmiers et les sources d'Elim. Les Israëlites firent là une station; mais bientôt il fallut quitter cette oasis pour se rapprocher du Sinaï, car nos moments de repos ici-bas ne sauraient être de longue durée.

XVI § 716. Ce fut le quinzième jour du mois de Ziph que

les enfants d'Israël arrivèrent dans le désert de Sin; XVI
c'est-à-dire un mois juste après leur sortie d'Egypte 1-3
(§ 681). Ils avaient épuisé leur provision de pain sans levain, une partie de leur bétail avait dû succomber aux fatigues de la route, d'ailleurs, ils se faisaient un devoir de le conserver pour les sacrifices; il leur était donc facile de calculer le moment où peut-être ils manqueraient absolument de nourriture. Or, avant même que la famine fût là, une sombre inquiétude s'empara de leur âme, et, oubliant tout ce que l'Eternel venait de faire pour eux, ils murmurèrent contre Moïse et Aaron. Comme si leur Dieu pouvait les abandonner après les avoir délivrés si miraculeusement, ils se prirent à regretter l'Egypte où du moins ils avaient du pain en abondance; en incrédules qu'ils étaient, ils exprimèrent hautement le regret de n'être pas morts plutôt dans la terre de servitude! Et pourtant, ne vaut-il pas mieux souffrir avec Dieu, s'il le juge convenable, que d'avoir de tout en abondance loin de lui?

§ 717. Admirons par quelle voie pleine de miséri- 4-12
corde l'Eternel voulut montrer aux Israélites qu'en murmurant contre Moïse et Aaron, ils murmuraient contre lui-même! Au lieu de les châtier, il leur fait du bien. Vous craignez, leur dit Moïse, que l'Eternel ne vous laisse mourir de faim! Il va donc vous convaincre de l'injustice dont vous vous rendez coupables à son égard. Il vous donnera du pain de la façon la plus inattendue et, auparavant, il vous prouvera que, si vos bestiaux viennent à manquer, il peut vous fournir aussi de la viande. Comme Moïse rapportait au peuple ce que le Seigneur lui avait dit, la nuée devint toute resplendissante de lumière, afin d'attester que l'Eternel était au milieu d'eux.

XVI 13-15 § 718. Le soir du même jour, Dieu envoya des volées innombrables de cailles qui s'abattirent dans le vaste camp des Israëlites et le couvrirent tout entier; puis, sur le matin, il tomba du ciel, tout autour du camp, de petits grains blancs qui devaient servir de pain aux Israëlites. C'étaient deux nouveaux miracles que la position même des Hébreux rendait absolument nécessaires. Il était impossible, en effet, qu'ils subsistassent dans le désert, si Dieu lui-même ne se chargeait de leur nourriture. Or, il voulut faire voir qu'il avait à sa disposition tous les oiseaux de l'air et que rien ne lui était plus facile que de les leur amener. C'est dans la saison de l'année où les Israëlites se trouvaient, que des volées considérables de cailles et d'autres oiseaux de passage se dirigent du midi vers le nord, suivant leurs migrations ordinaires. L'œuvre de Dieu consista peut-être simplement à conduire par sa puissance vers le camp des Hébreux, à point nommé, une multitude de ces troupes ailées et à les arrêter toutes en un même endroit. Cependant, Celui qui créa jadis les oiseaux de l'air, n'a pas renoncé à son pouvoir de création et il n'est rien dans ce que nous raconte Moïse, qui dépasse ce qu'on peut raisonnablement attendre de l'Eternel.

§ 719. Sa puissance créatrice se montre d'ailleurs clairement dans le don qu'il fit à son peuple d'une nourriture extraordinaire, telle que jamais homme n'en avait vu auparavant. Quand ils aperçurent ces petits grains qui couvraient le désert, les Israélites se dirent les uns aux autres : *mann*, ce qui signifie en hébreu : *qu'est-ce que c'est?* et Moïse leur répondit : « C'est le pain que Jéhovah vous donne à manger. »

16-18 § 720. On peut se représenter avec quel empressement chacun se mit en devoir de le recueillir. Mais il

fallait que tout se fît avec ordre. Par le commandement XVI
de Moïse, il ne fut pas permis d'en prendre plus d'un 16-18
homer par tête, quantité qui, par la volonté de Dieu, devait suffire à tous. Chacun pouvait manger son homer sans être surchargé de nourriture; et, quel que fût d'ailleurs l'appétit d'un homme, cette même ration devait pleinement le satisfaire.

§ 721. Un second commandement que leur donna 19-21
Moïse fut de n'en point mettre en réserve pour le lendemain. Mais, quand ils virent qu'au soleil levé tout ce qui n'avait pas été recueilli se fondait, il y en eut parmi eux qui, dans la crainte qu'il ne retombât plus de ce pain céleste, se privèrent d'une partie de leur nourriture pour en avoir encore le jour suivant. Ils firent comme ceux qui s'inquiètent de l'avenir, toujours en souci sur ce qu'ils mangeront, ou ce qu'ils boiront; mais c'est là de l'incrédulité et de la défiance. Aussi Moïse se mit-il dans une grande colère contre eux. Bien plus, les vers détruisirent l'épargne de leur avarice et ce fut ainsi que leurs richesses se pourirent.

§ 722. Quand arriva le sixième jour de la semaine, 22-26
correspondant à notre vendredi, les Israëlites pensèrent qu'il y avait lieu de recueillir du pain pour ce jour et pour le suivant, parce que c'était, dès la création du monde, le jour du repos. L'Eternel l'avait dit expressément à Moïse, mais il ne paraît pas que le prophète 5
l'eût rapporté au peuple, puisque les principaux de l'assemblée vinrent lui dénoncer le fait en question. Or, le peuple avait très-bien jugé. Le lendemain était le repos, le saint repos de l'Eternel, leur dit Moïse, le jour consacré et béni dès le commencement (§ 47), et les Israëlites ne devaient point avoir de pain à recueillir ce jour-là. Ils avaient donc une double provision à faire le

XVI — vendredi, et ils pouvaient compter que cette fois les vers ne s'y mettraient pas.

27-30 § 723. Encore une révolte causée par l'incrédulité. D'abord, les Israëlites n'avaient pas cru qu'il pût tomber de la manne tous les jours (§ 721); maintenant, ils ne veulent pas croire qu'il n'en tombera pas le samedi aussi bien que la veille. Déjà peut-être ils se persuadaient qu'il n'y avait là qu'un phénomène tout naturel, et il fallut cette interruption pour les convaincre que c'était bien une dispensation miraculeuse. En même temps, ils ne purent plus douter que Dieu ne les appelât à se reposer de toute œuvre dans le saint jour de son repos.

31 § 724. Ce pain céleste, que les Israëlites obtinrent de la main de Jéhovah, ne reçut point de nom particulier dans la langue des Hébreux. Ils continuèrent à le désigner par l'expression de surprise *Mann!* qui leur était échappée lorsqu'ils l'avaient vu pour la première fois, et qu'on a conservée, je crois, en toutes les langues. C'était une substance sur la nature de laquelle on ne peut faire que des conjectures. Dans tous les cas, nous voyons qu'elle devait être agréable à manger telle que Dieu l'envoyait, sans compter qu'on pouvait l'apprêter de diverses façons. C'était mieux encore que le froment, cette nourriture excellente que nous fournit la terre comme l'air fournissait la manne aux Israëlites. Mais, ai-je besoin de le dire? la terre et l'air ne produisent que par la volonté de l'Eternel (§ 28).

§ 725. La manne, d'ailleurs, est un beau type de la Parole de Dieu, soit qu'on entende par là notre Seigneur Jésus-Christ qui est la Parole éternelle (§ 21), soit qu'on entende la Parole écrite, cette Bible même que nous étudions. Elle est pour nous un pain qui est descendu du ciel afin de nourrir nos âmes dans le désert de la vie.

Elle a, cette Parole, de quoi fortifier les petits et les grands, les sages et les ignorants. Quand on l'étudie, on ne trouve pas qu'elle dise trop, ni qu'elle ne dise pas assez. Elle se plie à toutes les circonstances des enfants de Dieu. Riche ou pauvre, bien portant ou malade, aimé ou haï, joyeux ou triste, en pleine marche vers la sainteté ou en état de chute, le fidèle y trouve sans cesse tout ce dont son âme a besoin et il y puise chaque jour son pain spirituel. Et, de même que les Israëlites ne recueillaient pas de la manne le jour du sabbat, il n'est pas trop hardi d'affirmer qu'un jour viendra où nous n'aurons plus besoin des Saintes Ecritures. Le sabbat étant le type du repos glorieux des fidèles dans le ciel (§ 46), les fidèles parvenus à la perfection connaîtront le Seigneur comme ils en ont été connus; ils le verront face à face. Mais, pour arriver à ce glorieux état, il faut, par la foi, se nourrir ici-bas de Celui qui est la Parole de Dieu et méditer le Saint Livre qui a été écrit afin de nous le révéler. XVI 31

§ 726. C'est durant toute la vie que nous devons le faire, comme nous voyons que les Israëlites se nourrirent de la manne pendant les quarante ans qu'ils passèrent au désert. Du reste, Dieu voulut perpétuer le souvenir de ce grand miracle en ordonnant de conserver religieusement un homer du pain céleste qu'il leur avait distribué. C'est ce qui eut lieu, non pas le premier jour sans doute, mais plus tard, savoir lorsque le culte de l'Eternel fut solennellement institué. 32-33

§ 727. La note qui se trouve ici nous apprend que le *homer* était la dixième partie de l'*épha*. Or, je pense que mes lecteurs seront bien aises d'avoir, à cette occasion, une table des mesures de capacité usitées chez les Hébreux. En prenant l'*épha* pour unité, l'on a : 36

XVI — 36

Le grand Homer	10	Ephas.
Le Hin	—	$^1/_6$
Le petit Homer	—	$^1/_{10}$
Le Cab	—	$^1/_{18}$
Le Log	—	$^1/_{72}$

C'est-à-dire qu'il fallait pour un épha 72 logs, ou dix-huit cabs, ou dix homers, ou six hins; et que, pour le grand homer, il fallait dix éphas. Or, un épha pouvait contenir environ 34 litres, et, par conséquent, le homer de manne équivalait à environ 3 $^1/_2$ litres.

LVI. L'eau du rocher. — Hamalek. — Conseil de Jéthro.

XVII 1-3 § 728. Toujours conduits par la nuée, les enfants d'Israël passèrent du désert de Sin dans une contrée encore plus méridionale et à la fois plus rapprochée du mont Horeb où devait avoir lieu leur principale halte. Deux grandes épreuves les attendaient avant cela. D'abord le manque d'eau, cause perpétuelle d'horribles souffrances pour les caravanes. Il y avait là de quoi pousser au désespoir cette immense multitude qui traînait avec elle tant d'enfants et de bétail, criant et mugissant de douleurs. Si les fils d'Israël avaient eu plus de foi, ils se seraient adressés directement à l'Eternel pour sortir de leur détresse; mais, non, ils s'obstinent à ne voir à leur tête que Moïse et c'est sur lui qu'ils déchargent leur irritation. Ces hommes charnels regrettent leur esclavage, comme le ferait quelqu'un qui aurait renoncé extérieurement au monde sans avoir donné son cœur à Dieu. Après avoir dit à Moïse : « Veux-tu nous faire mourir de faim » (XVI, 3)? ils lui disent maintenant :

« Veux-tu nous faire mourir de soif? » C'est, je le répète, le cri unanime des mondains : que mangerons-nous, que boirons-nous et de quoi serons-nous vêtus (§ 721)? Leur âme les inquiète peu à proportion. Pauvres Israëlites qui ne sentaient pas la grâce d'être sous la conduite même de l'Eternel, et qui croyaient payer trop chèrement cette faveur! XVII — 1-3

§ 729. Nous pouvons nous écrier aussi, mais dans un autre sens : « Pauvre Moïse! » car il est sûr qu'il avait une rude tâche. Peu s'en fallut que les Israëlites ne le lapidassent, animés qu'ils étaient du même esprit qui poussa plus d'une fois leurs descendants à vouloir lapider Jésus-Christ, le puissant libérateur de nos âmes immortelles. Mais, comme de coutume, Moïse eut son recours à l'Eternel, et l'Eternel, toujours bon et patient, donna aux Israëlites, par un nouveau miracle, l'eau qui devait les désaltérer. Il la fit sortir d'un rocher, rocher qui est une image du Christ, nous dit St. Paul (1 Cor. X, 4), car c'est de Jésus que sort constamment l'eau qui lave nos péchés, rafraîchit, purifie, féconde et réjouit notre âme. 4-6

§ 730. Cependant, Dieu ne saurait être bon jusqu'à approuver le péché; il faut au contraire qu'il le condamne alors même qu'il montre le plus de patience envers le pécheur; c'est pourquoi Moïse consacra la mémoire de la révolte dont Israël venait de se rendre coupable, en appelant ce lieu Massa et Mériba. Massa veut dire *tentation*, et Mériba *contestation*. Le péché des Israëlites était d'avoir *tenté* Dieu (verset 2), et si vous voulez savoir ce que cela signifie, rappelez-vous que c'est le même mot qui est employé dans la Genèse, Chap. XXII, v. 1, (§ 352). Comme l'Eternel avait exercé la foi et l'obéissance d'Abraham en lui redemandant 7

(VII son Isaac, et qu'Abraham s'était, par son sacrifice, mon-
7 tré fidèle et obéissant, les Israëlites tentent Dieu en exerçant par leur incrédulité sa patience et son support; ils exigent qu'il leur donne des preuves de sa présence, comme s'il leur avait été permis d'en douter. Or, l'Eternel a le droit de nous éprouver, mais nous n'avons pas celui d'éprouver ou de tenter Dieu. Tel était le péché des Israëlites; à quoi ils ajoutèrent leur soulèvement contre Moïse, le serviteur de l'Eternel. MASSA et MÉRIBA *Tentation* et *Contestation*; c'est donc le nom de tout endroit où nous avons douté de Dieu et où nous avons murmuré contre ses voies.

8 § 731. Ce n'était pas assez que les Israëlites eussent à lutter contre les difficultés naturelles du désert qu'ils traversaient, des ennemis non moins redoutables que la faim et la soif vinrent attaquer leur campement. Hamalek, petit-fils d'Esaü ou Edom (Gen. XXXVI, 12) était devenu le père d'une tribu considérable d'Edomites (§ 500) qui faisait son principal séjour dans le nord de l'Arabie, sur la frontière méridionale de Canaan. Héritiers de la haine d'Esaü contre Jacob, et non pas des sentiments meilleurs que leur père avait eus plus tard pour le père des Israëlites (§ 484) (car le péché passe de génération en génération et non la charité), lorsqu'ils apprirent que les fils de Jacob étaient sortis d'Egypte pour se rendre dans le pays de la promesse, leur jalousie s'excita vivement. Croyant pouvoir s'opposer aux desseins du Seigneur, ils vinrent à la rencontre d'Israël; mais Israël avait dirigé sa marche vers le midi. Les Hamalékites, loin d'abandonner leur dessein, se mirent à sa poursuite et ils l'atteignirent à Réphidim.

), 10 § 732. Le peuple de Dieu n'était nullement prêt à livrer bataille, et le premier moment dut être terrible.

Mais Moïse ne tarda pas à prendre les mesures devenues XVII
nécessaires. Il avait parmi les principaux du peuple un 9, 1(
homme sur lequel il pouvait pleinement compter; cet homme, alors âgé de 46 ans, s'appelait Josué, nom qui veut dire Sauveur. Moïse lui donna le soin de former une petite armée. Il le mit à la tête de ces hommes d'élite, et, pendant que Josué livrait le combat, Moïse se tint sur une colline avec Aaron son frère et un autre Israëlite nommé Hur. Ainsi Moïse ne combattit pas; il ne dirigea même pas la bataille, mais, tenant en sa main la verge dont il avait frappé la Mer Rouge et le rocher, il l'élevait vers le ciel.

§ 733. Représentez-vous donc ce vieillard qui, plein 11-1:
de sollicitude pour son peuple et surtout pour la gloire de Dieu, regarde en Haut plus qu'au champ de bataille, et qui fait, à lui seul, plus que tous les autres. Car, lorsque, de fatigue, il laissait tomber son bras, on voyait plier l'armée des Israëlites; en sorte qu'Aaron et Hur assirent Moïse sur une pierre, et ils soutinrent ses deux mains jusqu'au soleil couchant. A ce moment, la victoire fut décidée en faveur du peuple de l'Eternel.

§ 734. C'est assurément un beau spectacle et un type bien frappant des victoires des enfants de Dieu! Ils ont pour ennemis leur mauvais cœur et le monde incrédule, instruments, l'un et l'autre, du grand adversaire de Dieu et des hommes, je veux dire de Satan. Mais ils ont pour Chef dans cette bonne guerre quelqu'un qui est plus grand que Moïse, savoir notre Seigneur Jésus-Christ, lequel a combattu pour nous et combat avec nous par son sacrifice et son intercession. Nous, à notre tour, nous devons, dans toutes nos luttes contre le péché, avoir constamment les mains et le cœur levés en Haut, sûr moyen d'être les plus forts; mais, si nous

XVII — nous relâchons, nous ne manquerons pas d'être battus, du moins momentanément.

14 16 § 735. Hamalek est donc aussi le type de Satan et de tous ceux qui, imitant ses œuvres, font la guerre à l'Eternel, l'attaquent sur son trône et doivent s'attendre en conséquence à ce que l'Eternel leur fasse la guerre d'âge en âge, jusqu'à ce qu'il les juge d'un jugement éternel. Quant aux Hamalékites personnellement, nous verrons dans la suite comment s'accomplit la prophétie que Moïse dut prononcer contre eux.

15 § 736. Plein de reconnaissance envers le Seigneur, Moïse bâtit en cet endroit un autel qu'il nomma l'*Eternel mon étendard* (Jéhovah-nisi), pour rappeler que c'était sous la bannière de Jéhovah et sous sa protection qu'Israël avait été vainqueur. Puis il offrit, sans doute, des sacrifices. Ainsi commença de se vérifier ce que l'Eternel avait dit à Moïse : « Quand tu auras retiré mon peuple hors d'Egypte, vous servirez Dieu près de cette montagne (Chap. III, v. 12). Il fallait, semble-t-il, la guerre contre Hamalek pour préparer les Israëlites à rendre au Seigneur le culte de la reconnaissance, comme il est vrai que nous ne sommes jamais plus près de Dieu qu'après avoir, par sa grâce, remporté quelque victoire contre le péché.

XVIII 1-12 § 737. A cette époque, Moïse eut une grande joie. En s'approchant du désert de Sinaï, les Israëlites n'étaient plus fort éloignés des lieux où leur conducteur spirituel avait passé quarante années, et où sa femme et ses enfants étaient retournés après la scène de l'hôtellerie (Ch. IV, v. 24). Jéthro, beau-père de Moïse, ayant appris que les Israëlites étaient dans la contrée, s'empressa de venir auprès de son gendre et de lui amener sa famille. A l'ouïe des événements merveilleux

qui s'étaient passés depuis que Moïse l'avait quitté, Jé- XV
thro montra la sincérité de sa foi par les actions de grâces 1-
qu'il rendit à Dieu, en même temps qu'il sentit sa foi se fortifier au fond de son cœur. Et, comme il exerçait la sacrificature parmi les Madianites, il offrit en ce lieu même un holocauste et des sacrifices; après quoi il réunit Moïse, Aaron et les anciens du peuple dans un repas sacré, où ils partagèrent le pain dont ses gens sans doute avaient apporté une bonne provision avec eux. — Si mes lecteurs voyaient ici quelque chose de semblable à la Cène du Seigneur, ce repas de charité qu'il nous offre ici-bas pour restaurer notre âme, je ne voudrais pas les en empêcher; mais pourtant, il ne faut pas convertir en types toutes choses. Une des premières conditions pour qu'on puisse voir dans un fait une de ces prophéties en action qu'on appelle types, c'est que la main et la volonté de Dieu y soient manifestes, comme dans l'histoire d'Isaac, dans celle de Joseph, dans la manne, la nuée, le passage de la mer Rouge, Hamalek, etc., etc.

§ 738. Avant de repartir, Jéthro se permit de donner 13
à son gendre un conseil dont la sagesse était évidente et que Moïse suivit comme s'il lui était venu de Dieu même. Jusqu'alors, tous les soins du gouvernement avaient reposé sur Moïse, et il n'y avait pas moyen qu'il pût y suffire longtemps. C'est pourquoi, il divisa le peuple, les hommes du moins, en groupes de 1000, puis de 100, ensuite de 50, et enfin de 10. Sur chacun d'eux il établit un chef qui avait une certaine compétence, et il se réserva la direction générale et la connaissance de quelques cas particuliers. De cette manière entr'autres, il lui fut facile de transmettre à tous, les commandements de l'Eternel, et il dut se trouver très-

bien de l'idée que lui avait suggérée son beau-père, un étranger, mais un homme sage et pieux.

§ 739. Mes lecteurs remarqueront dans peu avec quel soin l'Eternel lui-même détermina tous les détails du culte qui devait lui être rendu par les Israëlites, tandis qu'en cette occasion, nous le voyons laisser à Moïse une grande initiative. Ce n'est donc pas seulement aux églises chrétiennes que le Seigneur a remis la faculté de s'organiser elles-mêmes selon les temps et les lieux, bien que ce soit un point qui ne manque pas d'importance. Mais Dieu laisse quelque chose à la prudence et à la sagesse de ses enfants. Toute manière de faire n'est pas également bonne sans doute ; cependant, si l'on a réellement à cœur la gloire de Dieu, si l'on agit avec réflexion et en regardant en Haut, l'on est sûr de trouver ce qui est le meilleur selon les époques et les circonstances.

LVII. Publication de la Loi.

§ 740. Parmi les actes du gouvernement divin qui nous ont été racontés jusqu'ici, il n'en est pas de plus grand que celui qui va nous occuper. Si je voulais faire l'énumération de ceux qui me paraissent les plus considérables, à partir de la chute de l'homme jusqu'au moment où nous sommes parvenus, je nommerais la Promesse (§ 102), le Déluge, la Vocation d'Abraham et enfin la Sortie d'Egypte. Dans tous ces faits, notre souverain Créateur se montre à la fois un Dieu juste et sauveur ; mais si, dès le commencement (§§ 59, 123) il réclama le droit de placer l'homme sous sa loi puissante, c'est ici surtout que, se révélant en sa qualité

de législateur suprême, il pose les bases du gouverne- XI
ment de son peuple. Ce gouvernement est ce qu'on ap-
pelle la Théocratie, c'est-à-dire un ordre de choses où
la souveraineté politique demeure immédiatement entre
les mains de Dieu.

§ 741. Le premier jour du mois de Sivan (§ 681), 1-
six semaines juste après être sortis d'Egypte, les enfants
d'Israël transportèrent leurs tentes de Réphidim au pied
de Sinaï; c'était 1490 ans avant Jésus-Christ. Moïse
étant monté sur la montagne selon le commandement
du Seigneur, en rapporta des paroles bien propres à
réjouir Israël. Tous les peuples de la terre sans doute
appartiennent à l'Eternel, mais il avait résolu de mettre
à part la famille de Jacob pour en faire un royaume de
sacrificateurs et une nation sainte. Au lieu d'une mo-
narchie despotique comme celle de l'Egypte, et d'une
caste sacerdotale à côté de laquelle le reste du peuple
était dans une sorte de vasselage (§ 580), les enfants
d'Israël devaient former une république où tous seraient
à la fois rois et sacrificateurs; rois, en ce sens qu'ils ne
recevraient leurs lois que de Dieu; sacrificateurs, en ce
que leur culte les mettrait directement en rapport avec
le Seigneur. C'est ainsi qu'ils seraient une nation sainte,
ou consacrée, à la condition toutefois qu'ils écoutassent
la voix de l'Eternel et qu'ils demeurassent dans son al-
liance.

§ 742. Au premier moment, les enfants d'Israël, 8-2
pleins d'un beau zèle, se déclarèrent prêts à accomplir
la volonté de Dieu, mais ils ne tardèrent pas à voir que
ce n'est pas une chose aussi facile qu'ils le pensaient
peut-être. Pour leur faire sentir tout ce que sa loi a de
redoutable aux pécheurs non-convertis, l'Eternel en
accompagna la publication de circonstances qui étaient

XIX destinées à saisir les imaginations et à pénétrer les con-
— 25 sciences. D'abord, il fallut que, trois jours d'avance, le peuple se sanctifiât et lavât ses vêtements, c'est-à-dire qu'il se consacrât lui-même à Dieu, en offrant probablement des sacrifices, et que, se baptisant pour ainsi dire, il comprît quelle est la pureté que le Seigneur exige des siens. Puis on mit des barrières au pied de la montagne et il fut annoncé que si quelqu'un passait les limites, il serait mis à mort; image frappante de ce que mérite un homme qui transgresse le commandement de Dieu. Le troisième jour venu, les Israëlites durent quitter momentanément leurs femmes, afin de se livrer entièrement à la contemplation de ce qui allait arriver. Or ce fut une scène magnifique et terrible tout à la fois. Pendant qu'une affreuse tempête, accompagnée de tonnerres et d'éclairs, grondait sur le sommet du mont, l'on entendait de loin en loin comme le son éclatant d'une trompette. Moïse s'étant approché du pied de la montagne, parla à l'Eternel et l'Eternel lui répondit d'une voix qui pouvait être ouïe de tous. Après quoi, Moïse monta sur le Sinaï. Bientôt il en redescendit pour recommander encore une fois aux enfants d'Israël, dans l'intérêt de leur propre vie, de ne pas rompre les barrières, et, comme il allait remonter accompagné de son frère Aaron, l'on entendit une voix du ciel qui proclamait la loi de l'Eternel.

XX § 743. C'étaient les Dix Paroles, connues sous le nom
1, 2 des Dix Commandements ou Décalogue. Le législateur commence par se nommer et par indiquer les principaux motifs de ses décrets. « Je suis Jéhovah! » l'Eternel, le Créateur des Cieux et de la terre. Je suis « ton Dieu », le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Dieu qui t'a choisi et appelé d'entre tous les peuples. Je suis Celui

« qui t'ai tiré du pays d'Egypte, de la maison de servitude, des lieux où tu étais esclave; » en conséquence, ô Israël, c'est par amour et par reconnaissance que tu dois obéir à ma voix. XX

§ 744. I. Tu ne saurais te cacher de moi; l'Ange de ma face (§ 707) te suit partout; mes yeux sont ouverts sur ta conduite et ils sondent les cœurs; c'est donc à moi seul que tu dois amour, obéissance, respect et crainte; où que tu sois, quoi que tu fasses, aie-moi toujours avec toi, à la manière du patriarche Enoch. 3

§ 745. II. Dans le culte que tu rendras à l'Eternel, tu n'imiteras pas les peuples idolâtres qui se prosternent devant des images sculptées ou peintes, n'importe; car l'Eternel est un Dieu puissant qui est jaloux de sa gloire. Il ne permettra pas qu'on rende culte à d'autres qu'à lui, et l'idolâtrie est un péché qu'il punit de châtiments dont plusieurs générations se ressentent. Néanmoins, ce Dieu Tout-puissant fait volontiers miséricorde à ceux qui, par la foi, comme Abraham, l'aiment et gardent ses commandements. 4-6

§ 746. III. On ne saurait rendre culte à l'Eternel sans prononcer son nom saint; mais malheur à celui qui, soit en priant, soit en chantant des cantiques, soit en parlant de Dieu, soit en jurant par son nom, le fait avec hypocrisie, ou seulement avec légèreté! le mot *en vain* signifie ces deux choses. 7

§ 747. IV. Il y a un jour que l'Eternel a particulièrement destiné à son culte. C'est celui qu'il bénit et consacra dès le commencement du monde. Ton devoir est de travailler durant six jours; mais la bonté de Dieu t'a donné le septième pour te reposer de tes fatigues et pour vaquer d'une manière spéciale à tes devoirs religieux. C'est le Sabbat, ou le repos de l'Eternel. Que ce jour te 8-1

XX — soit précieux, car il est consacré et béni. Evites-y toute occupation qui te détournerait de la seule nécessaire.

12 § 748. V. Aussi longtemps que l'Eternel te conservera ton père ou ta mère, tu auras pour eux un profond respect; tu le leur montreras par beaucoup d'égards de condescendance et de soumission. Il y a une promesse attachée à ce commandement. Ceux qui l'auront fidèlement observé jouiront d'une longue et bonne vie dans le pays que l'Eternel a donné à Abraham, le père des croyants.

13 § 749. VI. Tu n'attenteras d'aucune manière à la vie de personne, et tu ne feras rien qui puisse la compromettre.

14 § 750. VII. Tu éviteras tout ce qui est contraire à la pureté des mœurs. Tu respecteras surtout les relations conjugales; car il y a dans le texte : « Tu ne commettras point adultère ».

15 § 751. VIII. Tu respecteras pareillement les propriétés d'autrui, et tu ne voudras posséder que ce qui t'appartient d'une manière légitime.

16 § 752. IX. Tu ne porteras point atteinte à la réputation de ton prochain par des discours mensongers, ou seulement par des discours mêlés de vrai et de faux, ni devant les tribunaux, ni dans la conversation, ni en particulier, ni en public.

17 § 753. X. Enfin, tu ne jetteras point un œil d'envie sur ce qui appartient à ton prochain, n'importe quoi, et tu ne méditeras pas en ton cœur de lui ôter ce qui est à lui et que Dieu lui a donné.

§ 754. Tels sont en abrégé les dix commandements du Seigneur. Il est facile de remarquer qu'ils se divisent en deux grandes classes. La première contient les quatre premiers commandements, et la seconde les six der-

iers. Ceux-là se rapportent essentiellement au culte que l'Eternel exige; ceux-ci, aux obligations que nous impose la société de nos semblables. Mais comme c'est Dieu lui-même qui a voulu la société (§ 62), il en résulte qu'au fond la loi tout entière règle le service que nous devons à Dieu. XX — 2-17

§ 755. Ce qui est prescrit dans les quatre premiers commandements, c'est d'abord l'objet du culte : Dieu et Dieu seul; puis la forme du culte : point de statues ni de tableaux devant lesquels on se prosterne; ensuite la sincérité et le sérieux qu'on y doit mettre; enfin, le jour qu'il y faut spécialement consacrer.

§ 756. Dans les six derniers, nous avons successivement les devoirs de la famille, le respect des personnes, puis celui de la pudeur, de la propriété et de l'honneur d'autrui; pour conclure, le devoir de veiller sur ses propres sentiments.

§ 757. Remarquez ensuite que si plusieurs de ces commandements ont trait aux actes proprement dits, savoir le IIe, le VIe, le VIIe, le VIIIe; il en est aussi qui se rapportent exclusivement aux discours : le IIIe et le IXe. Voyez en outre qu'il en est trois qui ont pour objet les affections les plus intimes de notre âme : le Ier, le Ve et le Xe, c'est-à-dire le premier de chaque série et le dernier de tous. D'où nous apprenons qu'il peut y avoir du péché dans nos pensées et nos paroles aussi bien que dans nos actions, et même que c'est le cœur surtout qu'il s'agit de régler.

§ 758. Voyez aussi quelle importance particulière l'Eternel a voulu donner à trois de ces commandements : le IIe, le IIIe et le Ve. Ce sont les seuls auxquels se rattachent des menaces ou des promesses spéciales. Or, combien n'est-il pas triste de penser qu'il n'en est point

XX qui soient plus universellement violés dans leur lettre
—17 même. Le monde presque tout entier, y compris la plus grande partie de l'Eglise qui s'appelle chrétienne, se prosterne devant des images, œuvre de l'homme ou plutôt de Satan. Il n'y a rien que la foule incrédule respecte moins que le saint nom de Dieu. Et les enfants! en est-il beaucoup qui honorent leur père et leur mère comme ils le devraient?

§ 759. Observez, enfin, le caractère particulier du IVe commandement. Le devoir du travail y est aussi clairement établi que le devoir du repos, et ce repos n'a de valeur que dans l'intérêt de la sanctification du septième jour. Après quoi, ce commandement suppose la foi en la création du monde, et vous vous rappelez tout ce qu'il y a de bénédictions pour l'âme dans la méditation de cette œuvre glorieuse de l'Eternel.

8, 19 § 760. La loi des dix commandements est magnifique dans sa simplicité et sa brièveté. Nous qui avons un Sauveur dont les souffrances et la mort nous ont rachetés de la malédiction, nous ne saurions étudier ces commandements sans nous sentir pénétrés d'admiration et de reconnaissance envers Celui qui nous les a transmis par sa révélation, après les avoir donnés jadis à son peuple. Quant à la masse des Israëlites, ce fut avec une profonde terreur qu'ils entendirent ces paroles. Leur éclat dominait le bruit de la tempête et le son du cornet, car la loi de l'Eternel se fait entendre au-dessus de toutes choses. Il demandèrent donc avec instance que la voix se tût et que Moïse seul leur parlât, sentant bien que, pécheurs comme ils l'étaient, il n'y avait pas moyen qu'ils pussent, sans l'intervention d'un médiateur, subsister devant la loi de leur Dieu.

0, 21 § 761. Cependant Moïse, si fréquemment le type de

Jésus-Christ, les rassure en leur représentant que tout ce que Dieu faisait dans ce moment était pour leur bien. Sans doute que la loi ne pouvait expier leurs péchés, mais enfin elle était destinée à leur montrer combien Dieu doit être craint ; et n'était-ce pas un véritable bienfait ? Toujours est-il que le peuple se tint à distance; car c'est la grâce et non la loi qui est seule capable de nous rapprocher de Dieu. Quant à Moïse, avec Aaron sans doute (XIX, 24), il entra dans la nuée qui couvrait le sommet de la montagne et d'où le Seigneur allait leur donner de nouvelles lois.

XX — 20, 2

LVIII. Diverses ordonnances.

§ 762. Ce n'était pas seulement une religion que le Seigneur voulait révéler aux Israëlites. Tout à la fois leur Dieu et leur Monarque, il dut pourvoir à leurs institutions politiques, aussi bien qu'aux ordonnances du culte. Le reste de l'Exode est presque tout entier consacré à enregistrer les lois, de nature diverse, qui concernaient exclusivement le peuple d'Israël. L'étude toutefois nous en est fort utile; d'abord, parce que ces lois nous aident à comprendre l'histoire des Hébreux, ensuite, parce qu'elles nous enseignent à connaître Dieu, puisqu'elles sont toutes l'expression de sa sainte volonté.

§ 763. On les divise communément en trois classes : les lois morales, les lois cérémonielles et les lois politiques. Les premières sont celles qui, bien que données aux Israëlites, déterminent ce que doivent être les mœurs des enfants de Dieu dans tous les temps et dans tous les pays. Les dix commandements appartiennent à cette sorte de lois. Les secondes sont celles qui réglaient

XX — 20, 21 les détails du culte chez les Israëlites. Elles sont abrogées maintenant, parce qu'elle n'étaient qu'une figure des grâces que notre Seigneur Jésus-Christ nous a procurées. Mais, par cela même, elles sont toutes pour nous du plus grand intérêt. Vous avez pu le voir dejà dans ce que je vous ai dit au sujet de la Pâque (§ 696). Enfin, les lois politiques régissaient la république d'Israël par rapport aux choses civiles, comme les tribunaux, l'esclavage, les successions, la santé publique, etc. Ces lois, qui étaient excellentes pour les Hébreux, ne conviendraient pas à des peuples placés en de tout autre circonstances, et elles n'ont pu durer plus longtemps que la nation pour qui elles avaient été faites.

§ 764. Quoique ces lois fussent très-diverses dans leur objet, Dieu n'a pas voulu les promulguer séparément, afin que son peuple y donnât une égale attention. Nous les étudierons dans l'ordre où elles se présenteront à nous, mais sans nous astreindre à n'en laisser aucune de côté, vu qu'une étude plus complète nous entraînerait trop loin.

22, 23 § 765. Le second commandement est si important que le Seigneur le répète ici en d'autres termes. — C'est une loi morale.

24-26 § 766. L'homme pécheur souille tout ce qu'il touche. Les autels où Israël offrirait ses sacrifices devaient donc être de terre, ou de pierres non taillées. Il fallait y monter par un plan incliné, afin d'éviter toute immodestie. Ce sont là deux lois cérémonielles, dont l'une rappelle une grande vérité, et l'autre un grand devoir. Ces lois cérémonielles se rattachent donc indirectement à la loi morale.

XXI 1-11 § 767. Les onze premiers versets du chapitre XXI renferment des lois civiles relatives aux esclaves. Je me

borne à y remarquer deux points : d'abord qu'un hé- XXI
breu ne pouvait pas appartenir à ses maîtres plus de 1-11
sept ans, en sorte que l'esclavage n'était pas perpétuel ; c'était un service à long terme. Cependant il était permis à un esclave, s'il le voulait, de rester toute sa vie chez son maître. La formalité qu'on remplissait alors explique ce qui est dit au psaume XL, verset 7 : « Tu m'as percé les oreilles ; » ou autrement : tu m'as pris pour être ton esclave à toujours. Oh, combien sont heureux ceux qui peuvent dire en parlant de Dieu : « J'aime mon maître, et je ne sortirai point pour être libre ! »

§ 768. *Autres lois civiles*. Celle-ci servent de sanc- 12-22
tion au sixième commandement, dont elles sont en même temps le commentaire. Sous ce dernier rapport, on y voit que celui qui frappe son père ou sa mère, ou 15-17
qui seulement les maudit, est assimilé aux meurtrier, et qu'il en est de même de celui qui dérobe un homme et 16
qui le vend, crime horrible que tant d'Européens commettent encore et font commettre au moyen de ce qu'on appelle la traite des nègres. Or, chez les Juifs, le meur- 12. 14
trier devait être puni de mort ; mais si quelqu'un se 15, 16
rendait involontairement coupable d'homicide, et par quelque accident imprévu, le Seigneur annonce qu'il 13
lui établirait un lieu de refuge où il serait à l'abri de toute poursuite. Nous verrons plus tard comment il y fut pourvu par la loi.

§ 769. Ici est ce qu'on appelle la *loi du talion*. Plus 23-25
tard, les Juifs la pervertirent aux gré de leur haine. Ils crurent y voir la permission de se venger, tandis que Dieu avait entendu seulement donner aux tribunaux la règle qu'ils devaient suivre dans leurs sentences. On a dit que cette loi était injuste, parce que la perte d'un bras, par exemple, est beaucoup plus fâcheuse pour le

XXI — pauvre que pour le riche ; mais on ne réfléchit pas qu'el Israël, et dans l'origine, il y avait une égalité de con ditions infiniment plus grande qu'elle ne le fut jamai ailleurs.

26, 27 § 770. *Loi civile* destinée à prévenir les brutalité dont les maîtres auraient pu se rendre coupables envi leurs esclaves. Nous y avons une nouvelle preuve que chez les Israëlites, l'esclavage était bien moins dur que ne le fut chez la plupart des peuples de l'antiquité.

28-32 § 771. Les lois contenues dans ces versets no montrent combien nous devons éviter tout ce qui pe nuire à notre prochain ; d'un autre côté, combien e précieuse la vie de l'homme, puisqu'on devait fai mourir un bœuf qui, de sa corne, aurait versé le sa humain.

XXII 1-15 § 772. Nouvelles *lois pénales* contre les actes atta tatoires à la propriété. Comme il n'y avait point d prison dans le désert et que les Israëlites devaient de longtemps sans connaître ce moyen de répression le voleur était puni tout autrement qu'il l'est pare nous. Il devait restituer au quadruple et même au qui tuple ce qu'il avait pris ; et s'il n'était pas assez rich on le vendait pour être esclave. C'était au fond, comm de nos jours, le priver de sa liberté.

16-31 § 773. Parmi les lois que renferme le reste de chapitre, il faut remarquer celle qui punissait de mo toute femme qui se mêlait de sorcellerie ; ou autremen les diseuses de bonne fortune, comme il y en av beaucoup parmi les païens et comme il en existe e core en certains pays soi-disant chrétiens ; peine sévè mais juste, car il y a une grande impiété dans ces p tiques. Etaient encore punis de mort ceux qui comm taient des crimes honteux, dont on voudrait croire q

n'y a plus de traces au milieu de nous. Puis, l'Israëlite XXII
qui sacrifiait à d'autres qu'à l'Eternel devait être détruit 16-31
à la façon de l'interdit; ce qui signifie que tout ce qu'il possédait était voué à la destruction comme lui. L'idolâtrie est en effet le plus grand crime qu'on puisse commettre, puisque c'est un entier mépris de Dieu et la source féconde d'une foule d'abominations. C'était d'ailleurs, chez les Juifs, le crime de lèse-majesté, puisqu'ils avaient Jéhovah lui-même pour roi.

§ 774. Après cela, voyez comment, dans la loi de 21-24
Dieu, la morale vient toujours reprendre sa place. Ce qu'un législateur politique ne peut ordonner, l'Eternel le fait; côté important par lequel sa loi est différente de toutes les autres. Il veut, qu'en souvenir de l'Egypte, son peuple ait une compassion particulière pour les étrangers, pour les veuves et pour les orphelins, dont l'Eternel se déclare le protecteur et le vengeur. Si donc, plus tard, les Juifs crurent pouvoir se dispenser d'aimer les étrangers, comme s'ils n'eussent pas été leur prochain, rien dans la loi de Dieu ne les y autorisait.

§ 775. La loi prohibait le prêt à intérêt. Ce n'était 24-2
pas le moyen sans doute de favoriser les entreprises commerciales et industrielles, ni même les grandes opérations de l'agriculture; mais c'est que précisément Dieu n'aspirait point à ce que son peuple amassât de grandes richesses : il le voulait pauvre, simple, pieux et désintéressé. Cependant, celui qui prêtait de l'argent pouvait se faire donner quelque gage pour sûreté du capital; mais encore remarquez par quelles précautions Dieu empêchait que cette disposition législative ne dégénérât en abus; puis, pour exciter les Israëlites à la compassion, il leur rappelle sa propre miséricorde.

XXII 28 § 776. De même que Dieu avait dit : « Honore ton père et ta mère, » il ordonne ici de respecter les magistrats, et en général ceux qui administrent la société civile et y exercent la justice.

29, 30 § 777. Tout ce que nous avons appartient à l'Eternel. C'est pourquoi les Israëlites lui devaient l'offrande des fruits de la terre. Quant à la consécration des premiers-nés, nous avons vu l'origine de cette loi (§ 693).

31 § 778. La prescription contenue dans ce verset est fort remarquable. Elle tendait à rappeler aux Israëlites leur dignité morale. Consacrés à l'Eternel, ils devaient éviter de se dégrader d'une manière quelconque, comme, par exemple, en mangeant la viande d'un animal qu'on trouvait déchiré par un autre animal dans la campagne. Cela se rattache aussi à certaines raisons que nous verrons ensuite.

XXIII 1-9 § 779. *Règles d'équité et de droiture à observer dans les procès civils.* C'est un développement ou une application du neuvième commandement. Mais, à cette occasion, le Seigneur donne à Israël, et il nous donne à nous-mêmes, des préceptes moraux dignes d'une grande attention.

2 § 780. Nous voyons d'abord que de tout temps, hélas! la multitude, ou le monde, a été plongée dans le mal. Or, l'Eternel invite ses enfants à ne pas imiter la multitude, à ne pas faire les mêmes choses qu'elle, à ne les pas faire comme elle, à ne pas croire qu'il faille, suivant le dit-on vulgaire, hurler avec les loups et agir comme tout le monde.

4, 5 § 781. Puis, nous avons ici une belle loi de charité. C'est l'équivalent de ce que nous dit l'Evangile : « Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, etc. »

(Matth. V, 44); et ailleurs : « Surmontez le mal par le XXIII
bien (Rom. XII, 21). »

§ 782. Les enfants du Dieu vivant et vrai doivent 7
éviter toute parole où il y a du mensonge, car le mensonge est de Satan, non de Dieu (§ 73) (Jean VIII, 44).

§ 783. Enfin, Dieu rappelle encore une fois aux Israëlites la compassion que devrait constamment leur inspirer le sort des étrangers, triste en ces temps-là surtout, où, de nation à nation, l'on se haïssait profondément. Ils n'auraient, pour cela, qu'à se souvenir de l'époque où ils avaient eux-mêmes habité une terre étrangère. 9

§ 784. *Institution de l'année sabbatique, loi cérémonielle et civile tout à la fois.* Chaque septième année devait être pour Israël ce qu'était chaque septième jour. Un législateur ordinaire n'aurait jamais osé donner une telle loi, car elle supposait un miracle perpétuel; savoir, que Dieu favoriserait la sixième année d'une abondance extraordinaire. Aussi peut-on bien dire que la loi de Dieu contenait peu de dispositions plus propres à éprouver la foi des enfants d'Israël. 10, 1

§ 785. A cette occasion, l'Eternel rappelle l'importante institution du Sabbat; mais c'est ici plutôt comme loi civile, car il n'y est pas fait mention de la sanctification de ce jour. Or, seulement à ce point de vue, quelle admirable institution! Un jour de repos après six jours de travail, c'est comme une semaine sur sept, ou environ deux mois par année, ou dix ans pour un homme qui atteint l'extrême vieillesse. Il est impossible de ne pas voir combien l'observation de ce repos doit être favorable à la santé et au maintien des forces de l'homme, comme à celle des animaux qu'il emploie. 12

§ 786. Après avoir interdit de prononcer le nom des 13-1
dieux étrangers, c'est-à-dire de jurer par eux et de les

XXIII 13-19 invoquer, l'Eternel institue deux grandes fêtes, outre la fête de Pâque : l'une après la moisson, l'autre à la fin de toutes les récoltes. Dans chacune de ces solennités, tous les hommes devaient se présenter devant l'Eternel en lui faisant hommage des fruits de leur travail. Sur
15 quoi il est à remarquer que, nous aussi, nous devons apporter quelque chose à l'Eternel chaque fois que nous lui rendons notre culte. Mais, quoi? Rien n'est digne de Dieu que ce qui vient de lui. Nous ne pouvons donc lui offrir que ce qu'il nous a donné : notre foi, un cœur renouvelé par le Saint-Esprit; ou plutôt, c'est Jésus-Christ, son précieux sacrifice et son obéissance que, par la foi, les vrais chrétiens offrent à Dieu dans leurs prières et dans tout le service qu'ils lui rendent.

18 § 787. Il n'est pas toujours aisé de comprendre par quels motifs le Seigneur donne certaines lois cérémonielles, bien que nous puissions être sûrs qu'elles ont toutes un sens spirituel et profond. Cependant, d'après ce que nous avons dit au sujet des pains sans levain (§ 696), il n'est pas trop difficile de concevoir la signification de ces paroles : « Tu n'offriras point avec du pain levé le sang de mes victimes. » Accomplies en Christ, qui répandit un sang non souillé par le péché, elles nous disent aussi que, pour nous offrir en sacrifice à l'Eternel, il nous faut un cœur purifié par la foi. Quant à la graisse, c'était probablement afin qu'elle ne se corrompît pas qu'il la fallait consumer de suite. Souvent, hélas! ce que nous faisons pour Dieu perd toute sa va-
19 leur parce qu'on l'a seulement différé. Dans ce que nous lisons à la fin du verset 19, et que nous retrouverons ailleurs, il semble qu'on doive voir simplement un moyen dont Dieu se sert pour former les cœurs des Israëlites à la délicatesse des sentiments. Comprenez,

eur dit-il, ce qu'il y aurait de révoltant à se servir du XXIII
ait même d'une chèvre pour apprêter le chevreau que —
ses mamelles nourrissaient. Entendue ainsi, cette loi serait plus morale que cérémonielle.

§ 788. Toute la fin du chapitre est une prophétie 20-23
entremêlée d'exhortations. L'Eternel y promet que, sous la conduite de son Ange (§ 707), de Celui qui pardonne les péchés et qui porte le nom de Jéhovah, Israël entrerait au pays de Canaan ; mais il annonce en même temps que la conquête de ce pays ne se ferait pas toute d'une fois. Puis, il exhorte son peuple à ne point contracter alliance avec les idolâtres, à ne pas adorer leurs faux dieux. Ces promesses et ces exhortations reparaîtront plusieurs fois dans la suite de nos lectures, et je me réserve de m'y arrêter davantage un peu plus tard.

LIX. L'Alliance.

§ 789. Avant que Moïse redescendît de la montagne, XXIV
où toutes ces lois lui avaient été données par l'Eternel, 1, 2
il reçut l'invitation d'y retourner bientôt, accompagné d'Aaron, des deux fils aînés d'Aaron, Nadab et Abihu, et de soixante-et-dix des Anciens, ou des chefs d'Israël ; mais Moïse devait seul s'approcher du Seigneur ; les autres se prosterneraient à une certaine distance, et quant au peuple, il fallait qu'il continuât de demeurer au pied de la sainte montagne. Ces formalités étaient destinées à inspirer aux Israélites une haute idée de la majesté et de la sainteté de Dieu, tout en les pénétrant de respect et de confiance pour la personne de Moïse.

§ 790. Le moment était venu de solenniser l'alliance, 3

XXIV ou le contrat de l'Eternel avec le peupl
3 merveilleusement arraché à l'esclavage
qu'au pied du Sinaï. Pour cela, Moïse
faire entendre à ses frères les lois de l'Et
être leur rappela-t-il, à cette occasion,
que le Seigneur avait faites jadis à leurs
tous les cas, il ne manqua pas de reprod
encourageantes qu'il avait ouïes de sa b
Sur quoi le peuple cria tout d'une vo
exactement ce que l'Eternel avait dit, e
naturel après tout; car Dieu ne donne pa
qu'on les viole.

4 § 791. Afin de marquer la stabilité
Moïse écrivit la Charte de l'Eternel; puis
de la montagne un autel sur lequel, se
rence, il déposa le Saint-Ecrit (Hébr. I
de là fut élevé un monument de douze p
le nombre des tribus d'Israël. Ainsi, Dieu
et le peuple de l'autre, savoir l'autel et
puis Moïse, type de Jésus-Christ, leur se
teur.

5 § 792. Mais il ne fallait pas que les
pussent oublier un seul instant leur
devant Dieu (§ 742). Ils étaient de pau
comme leurs pères, et comme eux il fa
compagnassent tous leurs actes religieu
du sang des victimes. C'est pourquoi
qu'on offrît à l'Eternel des holocaustes
sacrifices d'actions de grâces. Ces offran
les de la joie, mais d'une joie comme il
pécheurs qui ne subsistent que par la gr

6-8 § 793. Le sang des victimes était le ty
notre Seigneur Jésus-Christ a répandu po

de nos péchés. On comprend, d'après cela, pourquoi Moïse versa sur l'autel une partie du sang des sacrifices. Par là, non-seulement il le consacrait, mais encore il proclamait que nous n'avons accès auprès de Dieu que par grâce, par le sang des victimes, ou mieux, par le sang du Christ. Le Livre aussi de l'alliance fut aspergé de sang (Hébr. IX, 19), pour montrer que la Loi n'est pas ce qui sauve l'homme; car c'est le sang du Christ et non pas la Loi qui purifie de tout péché (1 Jean I, 7). Enfin, Moïse aspergea de sang tout le peuple, ou les dix pierres qui le représentaient. Cela signifiait encore qu'il ne pouvait y avoir réellement d'alliance personnelle entre eux et le Seigneur que par son infinie miséricorde et par l'expiation de leurs péchés. Cet acte de Moïse fut d'autant plus expressif, qu'il suivit immédiatement la lecture du Livre de l'alliance et l'engagement que le peuple renouvela de faire tout ce qui s'y trouvait renfermé. « Non, ce n'est pas par ce que vous ferez, mais par ce que le Seigneur fera pour la purification de vos souillures que vous lui appartiendrez; » voilà ce que semble dire Moïse au moyen de l'aspersion du sang des victimes, images constantes de notre miséricordieux Rédempteur. XXIV 6-8

§ 794. L'alliance ayant été ainsi proclamée, enregistrée et ratifiée, Moïse, Aaron, Nadab, Abihu et les soixante-et-dix anciens montèrent sur la montagne, où ils eurent le glorieux privilége de contempler la gloire du Seigneur. C'était quelque chose qu'on ne saurait décrire. La splendeur du ciel le plus pur n'en donne qu'une faible idée. Toujours est-il qu'il n'y avait plus ces tonnerres, ces éclairs, cette tempête qui, les jours précédents, remplissaient d'effroi toute la congrégation d'Israël. Bien loin que les représentants du peuple res- 9, 10

XXIV sentissent quoi que ce soit du courroux de Dieu, il leur
9. 10 fut accordé de contempler sa face, et ils mangèrent et burent en sa présence.

§ 795. Hélas! quand nous verrons plus tard la triste fin que firent la plupart de ces hommes, nous comprendrons qu'on peut avoir été témoin de grands miracles et cependant n'être pas sauvé, parce que le cœur demeure incrédule lors même qu'on est pénétré d'une vive admiration. Il n'en est pas moins vrai que ces Israëlites sont ici le type des élus de Dieu, de ceux qui habiteront un jour devant lui en sa sainte montagne, qu'il nourrit en attendant du pain de vie et qu'il abreuve des eaux de sa grâce, les préparant ainsi aux sublimes festins de la gloire éternelle. Du reste, si l'on vous demandait qui est Celui que *virent* alors Moïse et ses compagnons, vous devriez vous rappeler, avant de répondre, la parole de St.-Jean que j'ai déjà citée : « Personne ne vit jamais Dieu, le Fils unique qui est dans le sein du Père, » ou un avec le Père, « est Celui qui l'a fait connaître. » (Jean I, 18.)

12-14 § 796. Tout ceci ne s'était point passé au sommet de la montagne; le Seigneur vint au devant de ses serviteurs, et c'est toujours ainsi qu'il fait, car c'est lui qui nous prévient par sa grâce. Mais après cela, il voulait donner à Moïse de nouvelles ordonnances, et en même temps lui remettre, écrits sur des tables de pierre, les Dix Commandements qu'il avait fait entendre de sa voix tonnante, au sein de la nuée. En conséquence, Moïse, accompagné de ce Josué qui avait commandé l'armée des Israëlites contre Hamalek (§ 732) et qui était probablement un des soixante-et-dix anciens, Moïse, dis-je, monta au haut de Sinaï, tandis que les autres demeuraient au même lieu, ou plutôt, tandis qu'ils

retournaient près du peuple. Car, cette fois-ci, l'absence de Moïse devait être longue, et comme il ne fallait pas que les Israëlites demeurassent sans chefs, le prophète désigna Aaron et Hur pour le remplacer momentanément. XXI 12-1

§ 797. Quant à lui, il monta donc jusque dans la nuée qui couronnait la montagne. Il y passa d'abord six jours dans la société de son fidèle lieutenant Josué. Après quoi, l'Eternel lui adressa la parole, et, pendant quarante jours, il lui donna les instructions dont nous allons voir le récit. En considérant de quelle manière l'Eternel y prépara Moïse et son peuple tout entier, on ne saurait douter de leur haute importance. Effectivement, les ordonnances qui vont faire l'objet de nos études étaient destinées à régler le culte qu'Israël devait rendre au Seigneur, culte magnifique dans ses pompes, mais plus sublime encore dans sa signification. Car la loi n'avait que l'ombre des biens à venir, dit un apôtre (Hébr. X, 1), et tout ce qu'elle ordonnait, dans le culte, servait à figurer la grande œuvre que Jésus-Christ a faite sur la terre pour le salut de son peuple et qu'il accomplit dans le ciel. Si donc Moïse dut se préparer par une sainte retraite à recevoir les ordonnances de l'Eternel, si la gloire du Seigneur resplendit aux yeux de tous pendant qu'il les communiquait à son serviteur, nous, à notre tour, prions Dieu qu'il nous donne une parfaite intelligence de cette partie de sa révélation, étudions-la avec un respect profond et en regardant du fond de notre cœur à Celui qui a tout accompli, c'est-à-dire à notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ. Amen. 15-1

LX. L'offrande, l'Arche, le Chandelier, le Tabernacle, le Sanctuaire, l'Autel des holocaustes, le Parvis.

XXV 1-7 § 798. Quand les enfants d'Israël sortirent d'Egypte, ils avaient emporté de grandes richesses, dépouilles de leurs anciens maîtres (§ 689). Le moment était venu de les utiliser pour la construction et l'embellissement du palais de leur roi Jéhovah. Ce palais, il est vrai, n'était qu'une tente; mais il n'en est pas moins certain qu'il n'y eut jamais rien de plus splendide, comme vous allez vous en convaincre.

§ 799. Chaque Israëlite devait être invité à présenter volontairement au Seigneur l'offrande de ce qu'il avait de plus précieux. C'est-à-dire qu'on était libre de donner ou de ne pas donner; ensuite, qu'on donnait ce qu'on voulait et dans la quantité qu'on déterminait soi-même. Il y avait sans doute obligation à le faire, mais c'était une obligation morale, et l'on ne devait compte qu'à Dieu de la manière dont on s'en acquittait. N'est-ce pas de cette façon qu'il faudrait s'y prendre aussi de nos jours pour toutes les dépenses du culte? Dieu sait-il gré de ce qu'on lui donne à contre-cœur? Et n'est-il pas déplorable que, dans les pays appelés chrétiens, on soit à cet égard en arrière des institutions légales de l'ancien peuple?

8, 9 § 800. Quoi qu'il en soit, c'est au moyen de ces offrandes qu'on devait élever à Dieu un sanctuaire, ou un lieu consacré, dans lequel il ferait sa résidence particulière, afin d'habiter au milieu de son peuple. Mais il fallait suivre exactement les directions que l'Eternel allait donner sur la manière de le construire et sur les

divers objets qui devaient y être placés. Moïse en vit le XXV
patron, ou la représentation sur la sainte montagne. 8, 9
Or, l'ouvrage ayant été exécuté tel que Dieu l'avait ordonné, ce qu'on lit aux chapitres XXXVI et suivants, nous en parlerons comme d'une chose accomplie, bien que ce soit intervertir l'ordre des faits.

§ 801. L'objet principal du Tabernacle fut l'ARCHE 10-16
DE L'ALLIANCE. C'était un coffre d'environ quatre pieds et demi de longueur, sur deux et un quart de largeur, et d'une hauteur égale à la largeur. Ce coffre en bois d'acacia, ou de Sittim, était revêtu intérieurement et extérieurement d'or très-fin, et tout autour de l'ouverture il y avait un cordon, ou une corniche également en or. Aux quatre coins, des anneaux de ce métal recevaient deux barres, ou leviers en bois recouverts d'or, afin de pouvoir porter l'arche, et les barres ne devaient jamais être retirées de leurs anneaux. L'arche ne demeura point vide, mais on y déposa par la suite des objets plus précieux que l'or dont elle était revêtue, et ces objets étaient là en témoignage de l'alliance que l'Eternel avait traitée avec Israël.

§ 802. L'arche, avons-nous dit, était un coffre ou- 17-22
vert. Cependant l'Eternel ordonna qu'on y fît un couvercle d'or pur, de même longueur et de même largeur que l'arche elle-même. A chaque extrémité de ce plateau, il y avait une figure d'ange, aussi en or. Ces Chérubins, comme ils sont appelés, étendaient leurs ailes de manière que, en s'élevant au-dessus du couvercle, ou PROPITIATOIRE, elles se rencontraient comme une voûte en ogives. De cette manière, la tête de chaque Chérubin était quelque peu cachée par ses ailes; cependant on en voyait la face qui se penchait sur le propitiatoire. Là, entre les Chérubins et sur le siége de la

XXV réconciliation (c'est ce que signifie le mot *propitiatoire*),
17-22 l'Eternel promit à Moïse de lui communiquer toutes les révélations dont il voulait honorer son peuple. Ainsi le *témoignage* de l'alliance était dans l'arche, sous le propitiatoire, et les paroles de l'alliance sortaient, pour ainsi dire, de ce même propitiatoire, sous le ministère des anges.

23-30 § 803. Outre l'arche et son couvercle, les Israëlites firent une petite TABLE de bois de Sittim, toute revêtue en or, avec un cordon semblable à celui de l'arche, et de plus avec un rebord assez élevé et doublé en or comme le reste. Aux quatre angles, des anneaux d'or recevaient les barres au moyen desquelles on transportait la table; on y rangea d'ailleurs les plats, les tasses, les gobelets, toute la vaisselle d'or nécessaire aux aspersions du sang des victimes. Et puis, c'est sur cette table qu'on devait entretenir continuellement du pain consacré.

31-40 § 804. On fit aussi pour le sanctuaire de l'Eternel un CHANDELIER d'or, dont la description exacte nous est donnée. Il avait sept branches, ou plutôt six branches latérales qui sortaient de la tige, et qui, partant de deux en deux, les unes de plus haut, les autres de plus bas, atteignaient toutes le même niveau. Ainsi les deux branches inférieures, sortant du pied de la tige ou à peu près, s'élevaient aussi haut que la tige; il en était de même des deux branches du milieu et des deux branches supérieures. En sorte que celles-ci se trouvaient beaucoup plus courtes que celles d'en bas. Les branches et la tige avaient pour ornements de distance en distance de petites coupes ovales, avec un chapiteau et une fleur. Cet ornement devait être répété trois fois à chaque branche et quatre fois à la tige même. Autant de branches

d'ailleurs, autant de lampes, dont la lumière se dirigeait XX
du côté de la lampe du chandelier, ou de ce que j'ai 31-
appelé la tige. Il fallait en outre qu'il y eût des mouchettes et de petits plats pour recevoir ce qui tombait des lampes ; tout cela était d'or fin.

§ 805. Dieu voulut, comme on le voit, que l'Arche, XXV
le Propitiatoire, la Table et le Chandelier fussent magni- 1
fiques, par la raison que ces objets étaient destinés à entrer dans son sanctuaire ; mais le sanctuaire lui-même eut encore de plus grandes beautés. Représentez-vous d'abord une grande tenture de byssus, lin ou coton très-fin. Elle était longue d'environ seize aunes et large de onze. Cette tenture, de trois couleurs, hyacinthe, écarlate et cramoisi, ou mieux peut-être, bleue, pourpre et écarlate, était parsemée de broderies représentant des Chérubins, comme ceux du propitiatoire. Elle se composait de deux pièces, chacune de cinq lès. Les deux pièces s'ajoutaient l'une à l'autre, au moyen de crochets en or et de lacets bleus. Cette première tenture est appelée le PAVILLON.

§ 806. Par dessus le Pavillon, il y avait un TABER- 7-1
NACLE, ou une *tente* formée d'une triple couverture. D'abord une de poils de chèvres, toute blanche ; une autre de peaux de béliers teintes en rouge ; la troisième, de peaux de blaireaux, ou de chiens aquatiques. La première de ces couvertures était plus longue et plus large que le Pavillon, de manière à le dépasser de tous les côtés. Réunies, elles empêchaient absolument à la pluie de pénétrer dans le sanctuaire, tout comme au soleil de ternir les magnifiques couleurs du Pavillon.

§ 807. Il s'agissait après cela de soutenir ces tentures, 15-
à la fois longues et lourdes. Par l'ordre du Seigneur, on fit donc quarante-huit ais, ou plateaux de bois d'acacia,

XXVI — 15-30 longs d'environ 16 pieds et larges de deux ou à peu près. Chacun des deux grands côtés du sanctuaire fut formé par vingt de ces plateaux, au nord et au sud ; six plateaux firent le fond du sanctuaire vers l'occident ; il en restait deux pour les angles. Le devant du sanctuaire demeurait ouvert à l'orient. Ces ais, tout recouverts d'or, avaient à une de leurs extrémités deux tenons propres à être enchâssés dans deux soubassements d'argent qui reposaient sur la terre. Mais, pour que ces longs ais plaqués en or fissent un assemblage solide, il fallait plus que cela ; aussi Moïse ajouta-t-il à chacun d'eux, extérieurement, cinq anneaux, au travers desquels on passait de longues barres couvertes d'or. Ainsi fixés à leur base dans les soubassements et retenus les uns aux autres par cinq barres transversales, les ais formaient un mur d'or d'une fermeté parfaite. C'est là-dessus qu'on étalait d'abord la tenture bleue, pourpre et écarlate, ou autrement le Pavillon ; puis, par dessus, le Tabernacle ou la tente de couleur blanche ; ensuite la couverture rouge, enfin les peaux de taissons. Ainsi se formait le SANCTUAIRE, long de 45 pieds environ, sur une largeur de douze à quinze pieds, et une hauteur de quinze pieds à peu près.

31-35 § 808. Cependant le Sanctuaire lui-même se divisait en deux compartiments, au moyen d'un VOILE, ou autrement d'une tapisserie, faite exactement comme la tenture du pavillon. Quatre colonnes d'acacia, recouvertes d'or et posées sur des soubassements en argent, portaient ce voile agrafé à des crochets d'or. Derrière le voile, et dans un lieu complétement obscur appelé le LIEU TRÈS-SAINT, ou le SAINT DES SAINTS, ou autrement le SANCTUAIRE DU SANCTUAIRE, on déposa l'arche et son couvercle, le propitiatoire ; tandis qu'en deçà

du voile on plaça la table et le chandelier, l'un du côté XXVI
du nord à main droite, l'autre du côté du sud à main —
gauche.

§ 809. Enfin, le devant du Sanctuaire, cette partie 36, 37
qui s'ouvrait à l'orient, se fermait aussi par un *voile* tout semblable à celui de l'intérieur, voile que supportaient cinq colonnes aussi en bois de Sittim revêtu d'or du haut en bas, avec des soubassements en airain, et non pas en argent comme les autres.

§ 810. Je ne m'arrêterai pas, pour le moment, à faire remarquer la magnificence de l'habitation que l'Eternel voulut avoir au milieu de son peuple, non plus qu'à expliquer la signification de tous ces symboles : je le réserve pour une de nos études suivantes. Continuons simplement à exposer les ordonnances de l'Eternel au sujet du culte qui devait lui être rendu.

§ 811. Dès les plus anciens temps, les fidèles avaient XXVI
élevé des autels à l'Eternel. Ainsi, Noë (§ 215), Abra- 1-8
ham (§ 261), Jacob (§ 493), et plus récemment Moïse lui-même (§ 791). Que ce fût par la volonté de Dieu et en suite de quelque révélation primitive (§ 136), nous ne saurions en douter, quand nous voyons le Seigneur lui-même donner enfin le modèle de l'AUTEL qui devait être placé devant son Sanctuaire. Cet autel, dont les dimensions étaient exactement le double de celles de l'arche, ressemblait à une caisse sans fond et sans couvercle. Les planches en bois d'acacia, comme tout le reste, furent recouvertes d'airain. Aux quatre angles supérieurs, des crochets d'airain ayant la forme de cornes; à l'intérieur et à moitié hauteur de la caisse, une grille d'airain qui pouvait s'enlever à volonté. Des barres passées dans des anneaux servaient à transporter l'autel et la grille. On fit d'ailleurs tout un assorti-

XXVII ment d'ustensiles en airain nécessaires au service : cha
— derons, racloirs, bassins, etc.

9-19 § 812. On comprend que cet autel, sur lequel on c
vait brûler les victimes, ou leur graisse, ne pouvait p
se placer sous le Tabernacle. Dieu ordonna donc d'e
vironner le Sanctuaire d'une enceinte qui fut appelée
PARVIS, ou la *Cour*, ou autrement le *Vestibule du Pa*
lon. Cette cour était un rectangle au delà de trois fois p
long que le Sanctuaire et environ cinq fois plus large.
qui en formait la clôture était une tapisserie ou un trei
de la même hauteur que l'autel, tapisserie en fil que s
portaient soixante pilastres d'airain, ou probablem
de bois de Sittim recouvert de ce métal ; les soubas
ments étaient aussi en airain, mais les crochets et
agrafes qui retenaient la tapisserie étaient d'argent.
parvis n'avait d'ailleurs qu'une seule entrée, en face
celle du Sanctuaire, entrée qui avait pour porte
tenture bleue, pourpre et écarlate, parfaitement se
blable aux deux voiles du sanctuaire et au pavillon. C
tenture, soutenue par quatre pilastres, avait vingt c
dées de largeur ; d'où il suit qu'il ne restait, pour
tapisserie du parvis, que quinze coudées de cha
côté (vers. 14, 15). L'entrée occupait donc les deux
quièmes de cette face du parallélogramme, qui étai
tout de cinquante coudées, tandis que les grands c
en avaient cent. C'est entre la porte du Parvis et le
vant du Sanctuaire que se plaçait l'autel d'airain.

**LXI. Le Sacrificateur, l'Autel des parfums, l'H
Bethsaléel et Aholiab.**

20, 21 § 813. Maintenant, qui est-ce qui fonctionnera c
le sanctuaire dessiné par la main même du Seigne

A qui cet honneur insigne est-il réservé? Non à Moïse, XXVII
comme on aurait pu s'y attendre, mais à Aaron et à ses 20, 21
fils. Leur premier devoir sera d'entretenir les lampes du chandelier, afin qu'elles éclairent continuellement le Lieu Saint entre les deux voiles.

§ 814. Mais il fallait que les sacrificateurs eussent des XXVIII
marques extérieures de leur charge; aussi l'Eternel 1-12
enseigna-t-il à Moïse de point en point quel serait leur costume. D'abord l'ÉPHOD, espèce de camisole bleue, pourpre et écarlate, comme le pavillon et comme les voiles du sanctuaire. L'éphod couvrait la partie supérieure du corps et il était serré par une *ceinture* de même couleur que le reste. Deux pierres d'onix, enchâssées dans de l'or, retenaient l'éphod sur les épaules, et les douze noms des fils de Jacob devaient être gravés sur ces ÉPAULETTES. C'était pour marquer que le souverain sacrificateur, Aaron, officierait au nom de tout le peuple. Quand il se présentait devant l'Eternel, tous les enfants d'Israël s'y présentaient en sa personne.

§ 815. Par dessus l'éphod et à l'endroit de la poi- 13-29
trine, on voyait une pièce d'étoffe brodée aux trois couleurs, portant douze pierres précieuses sur quatre rangs, chacune de ces pierres ayant le nom d'un des douze patriarches fils de Jacob. Le PECTORAL, comme on l'appelait, s'accrochait à l'éphod par deux chaînettes d'or qui le soutenaient d'en haut, et à la ceinture par deux cordons bleus qui l'empêchaient de vaciller. De cette manière, le souverain sacrificateur portait tout Israël sur son cœur lorsqu'il paraissait devant l'Eternel.

§ 816. C'était aussi par le moyen du pectoral qu'Aa- 30
ron entrait en relations immédiates avec la Majesté divine. Quand il se présentait devant le Seigneur avec cet ornement sacré, il apprenait de lui ses jugements

XVIII sur les enfants d'Israël. Et comme le mot de *juger* signi-
30 fie très-fréquemment *gouverner*, on peut dire que le pectoral du *jugement*, ou du *gouvernement*, était le signe particulier de l'empire que l'Eternel voulait exercer sur son peuple. Quant à l'URIM et au THUMMIM, ces deux expressions signifient la *lumière* et la *vérité* ou la *perfection*. On ignore si peut-être ces mots étaint gravés sur le pectoral, ou si celui-ci recelait quelque mystère auquel le Seigneur donna ces noms ; quoi qu'il en soit, nous y voyons clairement ce que Dieu promettait à ses adorateurs et ce que seraient ses oracles : *Urim et Thummim*, LUMIÈRE ET VÉRITÉ, OU PARFAITE LUMIÈRE.

31-35 § 817. Par dessous le pectoral et l'éphod, le sacrificateur portait un ROCHET ou *surplis*, robe à manches de couleur bleue, comme les cordons du pectoral et comme celui qui liait les deux pièces du pavillon (§ 805). Le rochet, qui descendait à moitié jambes, avait pour ornements, tout à fait en bas, des *grenades* aux trois couleurs et des *clochettes* d'or. Ces dernières servaient à faire reconnaître de loin le sacrificateur et à constater le droit qu'il avait d'entrer dans le sanctuaire. Il paraît du reste que le rochet devait être d'un seul tissu, avec une ouverture pour passer la tête. Vous remarquerez, comme exemple frappant des détails dans lesquels le Seigneur entre, ce qui est dit de la manière dont l'ouverture devait être ourlée, afin qu'elle ne se déchirât pas.

36-38 § 818. Mais ce qu'il y avait de plus significatif dans le costume d'Aaron, c'était la TIARE, espèce de turban relevé, sur le devant duquel brillait une plaque d'or avec ces mots en hébreu : SAINTETÉ A L'ÉTERNEL. On pourrait aussi traduire : SAINT, *ou* CONSACRÉ A L'ETERNEL ; mais ces deux traductions donnent le même

sens. Cela signifiait que, par une consécration particu- XXVIII
lière, le souverain sacrificateur serait envisagé comme —
exempt de péché, afin qu'il pût porter devant Jéhovah les péchés des Israëlites, ceux mêmes dont ils souilleraient les actes de leur culte.

§ 819. Enfin, Aaron devait avoir pour vêtement de 39-43
dessous une longue SOUTANE de byssus (§ 805), et par dessous des CALEÇONS de toile de lin. Ces deux derniers articles, avec des BONNETS d'une forme particulière et des *ceintures*, formaient, à eux seuls, tout le costume des fils d'Aaron. Sous peine de mort, ils ne pouvaient entrer dans le sanctuaire sans en être revêtus.

§ 820. Après avoir réglé ce qui concernait les vê- XXIX
tements du sacrificateur et de ses fils, l'Eternel dit à 1-9
Moïse de quelle manière il devait les oindre, les installer et les consacrer (XXVIII, 41). Il s'approcherait avec eux du tabernacle, menant un veau et deux béliers sans défaut et portant dans une corbeille des aliments faits de fine farine, avec de l'huile pour apprêt et sans aucun levain. Aaron et ses fils s'étant lavé tout le corps, Moïse revêtirait son frère de ses vêtements sacrés : la soutane, le surplis, l'éphod, le pectoral, la ceinture, la tiare et la lame d'or, appelée ici *couronne de sainteté*. Cela fait, Moïse prendrait de l'huile aromatique dont la composition est indiquée plus tard ; il en verserait sur la tête d'Aaron, et c'est ainsi qu'il installerait dans la sacrificature, lui et ses fils, pour toujours. Il est à remarquer cependant que les fils d'Aaron ne devaient pas être oints, parce qu'il n'y avait proprement qu'un sacrificateur.

§ 821. Cela fait, le veau et les deux béliers devaient 10-3
être offerts en sacrifice, mais non pas tous les trois de la même manière. Ce en quoi ces sacrifices se ressembleraient, c'est qu'Aaron et ses fils mettraient leurs

XXIX mains sur la tête des trois victimes successivement, que
10-35 chacune d'elles serait immolée et son sang répandu, enfin, que le feu les consumerait en tout ou en partie. Mais tandis que le sang du veau était destiné à faire aspersion sur les cornes de l'autel, celui du premier bélier devait être répandu sur l'autel même, et le sang du second devait servir à faire aspersion sur Aaron et ses fils, et sur leurs vêtements, afin de les consacrer. Non pas tout le sang assurément; car, dans les trois cas, la plus grande partie fut répandue autour de l'autel. D'un autre côté, s'il fallut y faire fumer la graisse seulement et les entrailles du veau, le premier bélier au contraire y fut consumé tout entier, et du second on dut brûler l'épaule droite, outre la graisse et les entrailles. Puis, quant au veau, tout ce qu'il en resta fut dévoré par les flammes d'un bûcher allumé hors du camp. Pour ce qui est du second bélier, appelé le bélier des consécrations, la chair en fut mangée par ceux qui offrirent le sacrifice, sauf la poitrine, qui revenait de droit au sacrificateur, et qui, la première fois, appartint à Moïse. Ces trois sacrifices se distinguent d'ailleurs par des noms différents. Le premier est *un sacrifice pour le péché,* le second *un holocauste,* le troisième *un sacrifice de prospérité* ou d'actions de grâces. Dans les deux premiers, la victime fut consumée tout entière, et non dans le troisième; mais en revanche, on brûla sur l'autel des offrandes qu'on avait apportées dans la corbeille (§ 820).

35-44 § 822. La cérémonie de la consécration d'Aaron et de l'autel dura une semaine. Chaque jour un veau fut immolé pour le péché et l'autel reçut l'aspersion du sang expiatoire. Après quoi, un sacrifice perpétuel dut rappeler constamment aux Israëlites leur état de péché devant Dieu. Matin et soir, le sacrificateur offrait en ho-

locauste un agneau avec un gâteau de fine farine pétrie XXIX
à l'huile et arrosé de vin. « Faites ainsi, dit l'Eternel, 42-46
et je vous donnerai fréquemment des signes de ma présence ; je vous parlerai ; je manifesterai ma gloire parmi vous, et c'est là ce qui fera votre consécration. De cette manière, je serai le Dieu des fils d'Isaac, et ils comprendront que, si je les ai tirés du pays d'Egypte, c'est pour être avec eux, moi Jéhovah, leur Dieu. »

§ 823. Cependant, le Seigneur avait encore quelques XXX
ordres à donner relativement au sanctuaire. Outre l'au- 1-10
tel d'airain, il voulut que Moïse fît un petit autel recouvert d'or, ayant des cornes à ses quatre angles, une corniche tout autour et des anneaux pour les barres destinées à le transporter. Cet autel, placé dans le Lieu Saint, entre la table et le chandelier, recevrait les parfums qu'Aaron y ferait fumer chaque matin quand il préparerait les lampes, puis chaque soir quand il les allumerait et qu'il immolerait le second agneau. Une fois l'an, les cornes de l'AUTEL DES PARFUMS devaient être teintes du sang de propitiation ou de réconciliation.

§ 824. Mais s'il y avait un sang de réconciliation, il 11-16
devait aussi y avoir un argent de réconciliation. Toutes les fois qu'on ferait le dénombrement du peuple, les individus âgés de vingt ans et en dessus étaient tenus de payer un demi-sicle pour le service du sanctuaire. C'était comme une rançon qui était exigée de chaque individu, à cause des péchés de son âme.

§ 825. Il fallut encore, pour le service du sanctuaire, 18-21
une CUVE D'AIRAIN placée entre l'Autel des holocaustes et le tabernacle. Cette cuve contenait l'eau qui servait, entre autres choses, aux ablutions des sacrificateurs.

§ 826. Enfin, Dieu indiqua à Moïse de quelle manière 22-38
on composerait l'huile aromatique destinée à l'onction

XXX — 22-38 du sacrificateur et des objets appartenant au sanctuaire. Toute espèce de consécration devait se faire au moyen de cette huile, et ce qui était consacré de la sorte communiquait une certaine sainteté à tout ce qui le touchait. Il lui indiqua pareillement la composition du parfum qu'on offrait dans le sanctuaire; et il fut défendu, sous peine de mort, d'employer à des usages ordinaires, soit cette huile, soit ce parfum; tout comme il n'était pas permis de se servir d'une autre onction et d'un autre encens dans le culte de l'Eternel (vers. 9).

XXXI 1-11 § 827. Telles furent les premières ordonnances du Seigneur relativement au sanctuaire qu'il voulait habiter. Mais, parmi les enfants d'Israël, qui sera assez habile dans les arts pour exécuter ces magnifiques ouvrages? L'Eternel y a pourvu, comme dit Abraham (§ 362). Un homme de la tribu de Juda, Bethsaléel, et un Danite, Aholiab, seront remplis de l'Esprit de Dieu, c'est-à-dire du Saint-Esprit, pour faire toutes les choses que le Seigneur veut qui se fassent. Combien de gens qui oublient que leur industrie, leur intelligence et leur savoir leur viennent d'En-Haut! S'ils s'en souvenaient, ils n'en feraient pas un si mauvais usage. Et véritablement, il n'est pas nécessaire, pour que nous rapportions à Dieu la gloire de nos talents, d'avoir reçu l'Esprit d'intelligence et d'industrie dans la même mesure que Béthsaléel et Aholiab, ni de nous en servir pour l'érection d'un sanctuaire dessiné de la main même de Dieu.

LXII. Signification du Sanctuaire.

XXV à XXXI § 828. Avant de reprendre la suite de notre récit, nous devons étudier quelques-uns des beaux types que

nous offrent le Sanctuaire et le service qui s'y faisait. Nous suivrons pour cet effet les directions du Saint-Esprit lui-même, en profitant des enseignements qu'il a déposés dans l'épître aux Hébreux, depuis le chapitre V. XXV à XXXI

§ 829. Entrons donc par la pensée dans ce Lieu Très-Saint, où personne ne pouvait pénétrer sauf le souverain sacrificateur, en des cas fort rares. Soulevons le superbe voile qui sépare le Saint des Saints de la portion antérieure du sanctuaire. C'est la seule manière de le voir, car il n'est éclairé d'aucun jour venant du dehors. Mais quelle magnificence ! Au fond, à droite et à gauche, une paroi d'or pur ; et si nous levons la tête, une tenture de couleurs éclatantes, bleue, pourpre et écarlate, toutes semblables à celles du voile ; devant nous, enfin, un coffre d'or, avec deux figures d'anges, aussi en or, qui ont leurs ailes déployées et qui penchent leurs visages sur le couvercle de l'arche. Tout ceci est le type du Ciel même, de ce lieu très-saint que nos yeux ne sauraient voir et dans lequel nul pécheur n'a, par lui-même, le droit d'entrer. C'est là que sont les richesses de la gloire et de la grâce de Dieu ; c'est là qu'il règne et que les anges l'adorent ; c'est là qu'il se plaît à faire miséricorde. Les trois couleurs du voile et du pavillon nous rappellent le Christ et son œuvre. Il est du Ciel (le bleu) ; il est roi (le pourpre) ; il a versé son sang pour nous (l'écarlate). L'arche, qui servait à attester la présence de l'Eternel, est aussi une image du Christ par lequel Dieu a été présent sur la terre, et le témoignage de l'Eternel fut en Jésus-Christ comme il devait être dans l'arche. Le propitiatoire, ou le trône de réconciliation, prophétisait l'œuvre qu'a faite notre Sauveur ; et les chérubins, qui étaient d'une même pièce que le propitiatoire, sont les fidèles dans le ciel ; car

XXV à XXV — ils sont un avec Jésus par la foi, ils l'adorent et célèbrent son grand amour aux siècles des siècles. Ces chérubins représentent peut-être les anges eux-mêmes, contemplant avec amour l'œuvre de réconciliation qui s'accomplit sur le propitiatoire.

§ 830. Sortons maintenant du Lieu Très-Saint, et plaçons-nous à l'entrée du Sanctuaire en regardant vers l'occident, c'est-à-dire vers le fond du Lieu Saint. Un voile, de même étoffe et de mêmes couleurs que l'autre, se lève en draperies pour laisser passer les sacrificateurs, qui y entrent au moins deux fois par jour. Les parois de droite et de gauche sont d'or, comme celles du lieu Très-Saint; le pavillon et les voiles aux trois couleurs en forment le plafond et les deux autres côtés, y compris l'entrée. A droite, nous avons la table sur laquelle est du pain; à gauche, le chandelier avec ses lampes allumées; entre deux, l'autel des parfums : tout cela est d'or. Il suffit d'un coup-d'œil jeté sur ces magnificences pour s'assurer que, malgré le voile qui sépare le Lieu Saint d'avec le Saint des Saints, ou la seconde tente, ce sont deux compartiments d'un même sanctuaire; car, du Lieu Saint, on voit les barres de l'arche qui traversent le voile. Le Lieu Saint participe donc aux choses célestes du Lieu Très-Saint, mais tandis que le Lieu Très-Saint est fermé aux pécheurs, le Lieu Saint leur est ouvert, moyennant certaines qualifications. Il ne peut donc être que le type de l'Eglise de Dieu, j'entends de l'assemblée spirituelle des vrais disciples de Jésus-Christ sur la terre. Ceux-ci sont représentés par les sacrificateurs; le chandelier et ses lampes sont les lumières du St.-Esprit par lesquelles Christ conduit ses rachetés; le pain de la table, c'est sa parole, ou sa propre chair, dont il nourrit leurs âmes; les parfums

enfin, sont les prières qui, de l'Eglise, sur la terre, s'élèvent continuellement vers le pavillon bleu, pourpre et écarlate, c'est-à-dire, vers le Seigneur, saint, puissant et miséricordieux. XXV à XXXI

§ 831. Faisons pour le parvis comme nous avons fait pour le sanctuaire. Du camp des Israëlites, nous marchons vers l'entrée, où nous retrouvons Christ, la vraie et seule porte de l'église et du ciel; nous le retrouvons, dis-je, sous l'image de la tenture aux trois couleurs que nous avons déjà vue trois fois, dans le pavillon et dans les deux voiles, et qui forme la vaste cour au milieu de laquelle est le tabernacle. Nous entrons et beaucoup de gens peuvent entrer avec nous, car il y a grande place dans le parvis. Mais quels objets y voyons-nous? En arrière, le tabernacle tout recouvert d'une enveloppe de couleur assez sombre (§ 806), sauf sur le devant, qui nous montre le voile bleu, pourpre et écarlate, semblable à la porte du parvis, et une draperie blanche qui descend quelque peu sur le haut du voile (§ 806). De dehors, on ne voit donc pas toutes les magnificences du sanctuaire, comme hélas! ceux qui sont étrangers à Christ ignorent les richesses de sa grâce et de sa gloire; et même s'ils s'arrêtent à l'extérieur, ou s'ils s'approchent du sanctuaire ailleurs que là où est la porte, il doit leur paraître fort triste. Ce n'est plus qu'un hangar recouvert de peaux de taissons! Mais nous, allons droit au premier voile, indice des richesses de la grâce et de la puissance du Sauveur qui se déploient au dedans, et nous rencontrerons sur nos pas, d'abord l'autel d'airain, puis la cuve, c'est-à-dire l'expiation et la purification : ces deux mots disent tout. On peut donc, ce me semble, envisager le parvis comme le type de l'assemblée de ceux que le Seigneur appelle à lui, de

XV à XXI même que le Lieu Saint est le type de ceux en qui cet appel agit avec efficace; là, ceux qui font profession d'appartenir à Christ; ici, les âmes fidèles qui lui appartiennent véritablement. Mais on n'est pas véritablement à lui, tant qu'on n'a pas reçu l'aspersion de son sang et le lavage de la régénération par le Saint-Esprit (l'autel et la cuve).

§ 832. Pendant que nous nous livrons à ces réflexions, je vois venir près de l'autel un homme d'un aspect vénérable. C'est un octogénaire, le frère de Moïse, revêtu de ses vêtements pontificaux. Quel luxe de pierreries! quel éclat jettent les vives couleurs de son costume blanc, bleu et or! Néanmoins ce qui me frappe le plus, ce sont les caractères hébreux que je lis sur la lame d'or qui décore son front. Je m'approche de lui; j'admire ce pectoral et ces épaulettes où sont gravés les noms des fils d'Israël; l'éphod aux mêmes couleurs que le pavillon, que les voiles et la tapisserie de l'entrée du parvis. J'admire également le surplis, ou rochet, dont la couleur est celle du plus beau bleu céleste, avec ses grenades tricolores et ses clochettes d'or qui se détachent sur le fond blanc de la longue tunique. Ah! le sacrificateur, ainsi revêtu, est manifestement le glorieux type de notre Souverain Sacrificateur Jésus-Christ, le Fils de Dieu. C'est celui-ci qui, par excellence, est Saint à l'Eternel; c'est lui qui porte son peuple sur ses épaules et sur son cœur, comme le berger porte la brebis perdue et une mère tendre ses enfants bien-aimés. C'est lui qui est Lumière et Vérité ou Perfection (Urim et Thummim), lui qui est revêtu d'innocence et de tous les dons du Ciel. C'est lui dont nous devons suivre les pas quelque part qu'il aille (les clochettes), et qui nous donne les fruits de sa justice (les grenades). Et si nous croyons en lui,

nous sommes semblables aux fils d'Aaron, qui, sans avoir encore toute la gloire de leur chef, portent cependant une tunique blanche comme la sienne, et une ceinture de la couleur du ciel, par un effet du bon plaisir de Dieu.

§ 833. De plus, si nous appartenons à Christ, nous imiterons les sacrificateurs dans le service qu'ils rendaient à l'Eternel, service qui est le type de ce que doit être le nôtre. Nous éclairer de la lumière du Seigneur, nous nourrir de son pain, lui offrir le parfum de nos prières : voilà ce à quoi nous sommes appelés. Mais afin de pouvoir exercer cette sainte sacrificature, il faut que nous soyons consacrés comme le furent Aaron et ses fils. Ceux-ci par le sang des victimes et par l'huile de l'onction ; nous par le sang de Jésus et par l'onction du Saint-Esprit.

§ 834. Voyez ensuite comment le sacrifice de notre Sauveur correspond au triple sacrifice qui fut offert pour la consécration d'Aaron. De même que le veau fut brûlé hors du camp, c'est hors de Jérusalem, d'abord en Gethsémané, puis à Golgotha, que Jésus a souffert pour nous. Comme le premier bélier, il s'est tout entier exposé à la colère divine, ayant été fait malédiction à notre place. Et si la chair du second bélier dut servir de nourriture à ceux qui l'offrirent, c'est que notre Seigneur se donne lui-même à nous pour la nourriture de nos âmes.

§ 835. D'ailleurs, comme le sang des trois victimes fut répandu autour de l'autel, nous savons que Jésus vit couler le sien en Gethsémané et devant Pilate, quand on le couronna d'épines et qu'on le battit de verges, mais principalement sur la croix. C'est par toutes ces choses qu'ayant été consacré, il est devenu l'auteur du salut pour ceux qui lui obéissent (Héb. V, 9). Vous savez de plus que le sang des victimes qu'on offrit pour la consé-

XXV à XXXI — cration d'Aaron fut employé à sanctifier, non-seulement les sacrificateurs, mais encore les deux autels, ce qui nous montre que ni nos personnes, ni notre culte ne peuvent être agréables à Dieu, sinon par le moyen de la réconciliation que Jésus-Christ a faite entre le ciel et la terre.

§ 836. Quant à l'huile de l'onction, elle était le type du Saint-Esprit et de ses grâces. C'est pour cela que tout ce qui appartenait au culte, l'arche elle-même, devait en être oint. Jésus a reçu le Saint-Esprit d'une façon toute spéciale, parce qu'il est le Fils ; et pour ce qui nous concerne, soyons assurés qu'il n'y a de culte vraiment spirituel que celui qui se fait sous l'onction du Saint-Esprit. C'est de lui que doivent venir nos prières et nos actions de grâce, comme notre repentance et notre foi. Alors, le culte que nous rendons au Seigneur est comme le parfum dont il avait prescrit lui-même la composition.

§ 837. Pour terminer ce sujet, je dois dire encore un mot sur le demi-sicle du sanctuaire. Ce n'est pas avec cette pièce de monnaie assurément que les Israëlites rachetaient leurs péchés ; mais c'était une nouvelle manière de leur rappeler le rachat, ou la rédemption dont ils avaient besoin ; et quand on voyait les riches et les pauvres payer le même tribut, c'était assez dire que les pécheurs de toutes catégories ont le même besoin d'un Sauveur et de la rédemption qu'il nous a acquise par son sang.

LXIII. Le veau d'or.

XXXII 1 § 838. Pendant que Moïse était sur la montagne et que le Seigneur lui révélait les glorieux mystères de son

ulte, de bien tristes événements se passaient dans le XXXI
amp des Israëlites. Impatient de ce que Moïse ne reve- 1
ait pas, fatigué de cette longue halte au pied du ter-
ible Sinaï, le peuple voulut qu'Aaron donnât le signal
du départ. Mais il fallait auparavant trouver quelque
moyen de remplacer la nuée qui marchait devant eux;
ans leur ignorance, ou plutôt dans leur impiété, ils
emandèrent à Aaron de leur faire des dieux. Comme
es enfants d'Israël s'étaient corrompus en Egypte! A
eurs yeux, Moïse avait tout fait, c'est en lui qu'ils
avaient foi plus encore qu'en Jéhovah (§ 710). Moïse
venant à leur manquer, tout leur manque; mais à son
défaut, ils ne doutent pas qu'Aaron ne puisse leur rem-
placer Moïse et le Dieu de Moïse.

§ 839. Il ne faut pas s'imaginer que ce qu'on vit alors
ait été quelque chose de fort extraordinaire. Il n'est que
trop de gens dont toute la religion est purement humaine.
C'est par obéissance à l'homme qu'ils rendent un culte à
Dieu; par obéissance à leurs magistrats, à leurs pas-
teurs, à leurs parents, à leurs maîtres. La religion n'est
pour eux qu'une institution de ce monde comme une
autre. C'est l'homme, pensent-ils, qui l'a faite ce qu'elle
est; l'homme aussi peut la changer. Or, tout cela revient
exactement à ce que le peuple d'Israël dit à Aaron :
« Fais-nous des dieux qui marchent devant nous. »

§ 840. Il semblerait qu'Aaron n'opposa pas de résis- 2-4
tance; cependant on ne saurait le conclure du silence
de l'Ecriture. Toujours est-il que s'il résista, ce fut à la
manière de Ruben (§ 512). Pour dégoûter, peut-être,
de leur dessein, les enfants de son peuple, il leur de-
manda les ornements d'or dont ils surchargeaient leurs
personnes à la manière des idolâtres (§ 492); mais ce
sacrifice même ne les fit pas reculer, et Aaron fondit

XXXII un veau d'or que les Israëlites proclamèrent leur Dieu.

2-4 § 841. Mes lecteurs n'ignorent pas que les Egyptiens, peuple voué à l'agriculture, adoraient le bœuf comme une de leurs plus grandes divinités. Ce fut là sans doute ce qui fournit aux Israëlites l'idée de représenter leur Dieu sous cette image. Je dis de le représenter sous cette image, car ils ne pouvaient sûrement imaginer que le veau d'or fut Jéhovah lui-même : ce n'était pour eux qu'un symbole de sa puissance et de ses bienfaits.

5, 6 § 842. Aussi, quand Aaron eut construit un autel devant le veau d'or, il ne laissa pas de proclamer que c'était à Jéhovah que le peuple y offrirait des holocaustes et des sacrifices de prospérité. L'idolâtrie d'Aaron et de son peuple ne fut donc pas, remarquez-le bien, aussi grossière qu'elle le paraît au premier abord. Ce n'est pas le veau d'or proprement qu'ils adorèrent, mais c'est Jéhovah devant le veau. Toutefois il n'en fallut pas davantage pour imprimer à leur culte le caractère profane du culte des faux dieux. Après avoir mangé et bu, ils se mirent à danser. C'est la première fois que la Bible nous parle de la danse; évidemment ce n'est pas pour la recommander.

7-10 § 843. Les choses se passaient de la sorte dans le camp, lorsque Celui dont les yeux sont ouverts sur les fils des hommes avertit Moïse de ces horribles désordres. En même temps, il lui offrit de lui donner à lui seul et à sa postérité l'héritage d'Abraham, après avoir châtié le peuple en le détruisant comme il le méritait. C'était une grande épreuve pour la foi de Moïse; par la grâce de Dieu, il en sortit victorieux. S'il n'eût consulté que sa propre gloire, il aurait accepté la proposition du Seigneur; mais au lieu de cela, voyez quelle belle prière il lui présente.

§ 844. Pour connaître à fond l'état d'une âme, il XXX
suffirait de savoir ce que sont les secrètes oraisons qu'elle 11-
fait monter devant le trône de Dieu. Admirons donc les nobles sentiments qui animent le cœur de Moïse. Plein de charité envers ses frères, les Israëlites, il se montre encore plus enflammé de zèle pour la gloire du Seigneur. « Non, il ne sera pas dit, ô Eternel, que tu aies fait venir ce peuple dans le désert pour le détruire ! » Et puis, voyez sa foi. De grandes promesses ont été faites, non-seulement à Abraham et à Isaac, mais encore à Israël et à ses douze fils : ils n'est pas possible qu'elles ne s'accomplissent. En effet, après que le Seigneur eut ainsi fourni à son prophète l'occasion de manifester son désintéressement, sa charité, son zèle, sa foi, et de s'y affermir, il l'assura qu'il épargnerait Israël. Ce qui est exprimé par ces mots que nous avons expliqués ailleurs : *L'Eternel se repentit*, etc. (§ 187).

§ 845. Alors Moïse descendit de la montagne avec 15,
deux plaques de pierre, où les Dix Commandements de Dieu avaient été gravés par le Seigneur lui-même, comme c'est lui qui a dessiné les contours des lacs et des fleuves, les rives de l'Océan et les croupes des monts. Ces pierres n'étaient pas destinées à être placardées, mais on les devait déposer dans l'arche ; aussi étaient-elles écrites des deux côtés. Elles sont appelées les tables du témoignage, parce qu'elles avaient à jouer le rôle de témoins entre l'Eternel et son peuple, et, au jour du jugement, à rendre témoignage contre les prévarications des pécheurs (§§ 801, 802).

§ 846. En approchant du camp, Moïse et Josué, ces 17-
deux serviteurs de Dieu, entendirent le bruit qui s'y faisait. Il était tellement désordonné que Josué crut ouïr comme les clameurs d'une bataille. Non, lui dit Moïse

XII avec une sorte de tristesse, ce ne sont pas les cris de
-19 vainqueurs ou de blessés. Mieux vaudrait cela. Ce sont plutôt des voix qui chantent! Hélas! chanter et danser avec le cœur rempli de péché; chanter au moment où l'on vient d'insulter Dieu; chanter au bord de l'abîme dont nous menace la justice du Très-Haut; et chanter, quoi encore?..... Voilà pourtant ce que les mondains ne cessent de faire. Ils chantent et dansent pour étourdir leur misère, pour tromper leurs ennuis, pour oublier l'éternité et porter légèrement une vie dont ils n'osent considérer l'issue. S'ils étaient réconciliés avec Dieu, ce ne serait pas ainsi qu'ils manifesteraient leur joie; mais, au fait, comment peut-on se réjouir, si ce n'est par des plaisirs factices, tant qu'on n'a pas la paix de l'Eternel?

§ 847. En voyant le veau et les danses, Moïse se sent enflammé de colère; il jette de ses mains les Tables et les brise au pied de la montagne. Il y a une sainte colère; c'est la colère même de Dieu, celle que notre Seigneur montra quand il chassa du lieu sacré ceux qui le profanaient, celle qui effrayera ses adversaires au dernier jour, la colère de l'Agneau (Apoc. VI, 17). Rien n'est plus difficile à l'homme pécheur que d'éprouver une sainte colère. La passion, ou autrement le péché, s'y mêle facilement. Je n'affirmerai donc pas qu'il n'y ait eu dans Moïse aucun dépit, aucune violence, et toutefois sa colère me paraît avoir été une juste colère, un fruit même de sa foi et comme une inspiration divine. Dieu seul, en effet, a pu dire à Moïse de briser les tables de pierre qu'il venait de lui remettre. Par cet acte symbolique, le prophète de Jéhovah déclarait au peuple son péché. « Vous avez enfreint la loi; votre alliance avec » Dieu est brisée. » Ainsi en est-il de tous les hommes.

Par le péché ils ont rompu l'alliance des œuvres (§ 128), XXXI
alliance qui se confond ici avec celle de la loi.

§ 848. Quelle puissance un homme de Dieu n'exer- 20, 2
ce-t-il pas quelquefois sur une multitude égarée, et combien Aaron ne dut-il pas éprouver de confusion en comparant la sainte hardiesse de son frère avec sa coupable complaisance! A la vue de tout le peuple, Moïse prend le veau d'or, le fond, le réduit en poudre et répand cette poudre dans les eaux que buvaient les Israëlites. C'était leur dire qu'ils subiraient les conséquences de leur crime; d'où vient sans doute l'expression bien connue de *boire sa faute*. Puis le prophète du Seigneur se tournant vers Aaron : « Que t'a fait ce peuple, lui dit-il, » que tu aies attiré sur lui un si grand mal? » Si tu l'avais vraiment aimé, tu te serais laissé tuer plutôt que de céder à ses vœux idolâtres. Et vous, pères de famille, pasteurs, magistrats, recevez instruction de cette parole. Quand vous vous prêtez aux passions de vos subordonnés, vous vous conduisez comme si vous les aviez en haine. « Que t'a fait ce peuple? »

§ 849. Qu'il est triste, après cela, de voir comment 22-2
Aaron cherche à s'excuser! Ne semblerait-il pas que le veau d'or se soit moulé lui-même et que personne n'y ait touché! Bien plus, ne l'entendez-vous pas en quelque sorte se glorifier de ce que, par là du moins, le peuple a été dépouillé des ornements si futiles et si bizarres par lesquels déjà les hommes se défiguraient! Hélas! combien de gens qui, semblables à Aaron, oublient que, ne pas s'opposer vigoureusement au mal, c'est le vouloir! Combien surtout qui s'estiment déchargés de toute responsabilité, parce que leur faute a produit quelque bon résultat. Il était bien, sans doute, que, même à l'extérieur, le peuple de Dieu se distinguât du

XXXII monde incrédule; porter l'opprobre de la part des ennemis du Seigneur, était un honneur pour lui; toujours est-il que ce n'est pas par l'extérieur seul que nous devons nous distinguer des méchants.

26-29 § 850. Cependant, il était impossible que la révolte des Israëlites contre leur grand roi Jéhovah demeurât impunie. Moïse ayant appelé auprès de lui ceux qui tenaient pour l'Eternel, les fils de Lévi se présentèrent en masse, soit qu'ils eussent désavoué dans leur cœur le crime de leurs frères, soit que Dieu leur en eût donné, à eux les premiers, quelque repentir. Les Lévites s'étant armés, ils parcoururent le camp, en frappant de leurs épées les principaux instigateurs de la révolte, ceux surtout qui, au lieu de manifester quelque repentance, résistèrent peut-être aux sommations des exécuteurs de la justice du Très-Haut. Trois mille Israëlites, en tombant sous leurs coups, servirent de monument à la sévérité de Dieu et en même temps à sa clémence, car cela ne faisait guère que la milième partie du peuple, et pourtant le peuple entier était coupable.

30-35 § 851. Si nous avions pu former quelques doutes sur la nature des sentiments qui animèrent Moïse dans toute cette affaire, ce qui nous est raconté en cet endroit les dissiperait complétement. Type de Jésus-Christ, notre Grand Médiateur, il monte sur la sainte montagne, afin d'obtenir que l'Eternel s'apaise envers le peuple, et sa charité est si ardente qu'elle l'emporte au delà des justes bornes. Il ne peut jamais nous être permis de demander à Dieu, même par amour pour nos frères, de nous rejeter de sa présence. Notre Sauveur seul a pu s'offrir pour l'expiation de nos péchés. C'est ce que l'Eternel fit sentir à Moïse. Après quoi, cependant, il lui donne à entendre qu'il ne détruirait pas le

peuple actuellement, puisqu'il l'invitait à poursuivre XXXII
son chemin vers le pays de Canaan sous la conduite 30-35
de son Ange; mais cela ne voulait pas dire que Dieu ne châtierait pas une fois les Israëlites. Ils avaient trop audacieusement et trop généralement violé l'alliance de l'Eternel.

§ 852. C'est ce qui est exprimé avec plus de déve- XXXII
loppement dans les six premiers versets du Chapitre 1-6
XXXIII. Dieu accomplira la promesse faite à Abraham. Les Cananéens seront dépossédés. Mais, pour cette génération du moins, le Seigneur ne sera pas ce qu'il fut envers leurs pères. Peuple opiniâtre et rebelle, Israël sera châtié jusqu'à être consumé. Ces paroles, rapportées par Moïse dans le camp des Israëlites, y causèrent un deuil universel; mais les coupables pleuraient sur les effets de leur péché, plus que sur leur péché lui-même.

LXIV. La Gloire de l'Éternel. — Construction du Tabernacle.

§ 853. Ce fut pour marquer l'indignation de l'Eternel 7-11
que Moïse emporta sa tente hors du camp. Il l'appela le tabernacle d'assignation, ou la tente de l'assemblée, parce qu'elle devint le rendez-vous général de tous ceux qui s'enquéraient du Seigneur et de ses paroles. Moïse s'y retirait fréquemment pour jouir des communications intimes de l'Eternel, qui y manifestait sa présence au moyen de la nuée, et Josué s'y tenait d'habitude pour la garder. Qui n'estimerait bienheureux ce Moïse auquel le Seigneur parlait comme un homme parle avec son ami! or, c'est un bonheur dont jouissent mainte-

XXIII nant tous les rachetés de Jésus, car il est leur ami, et quel ami que celui-là !

12-17 § 854. Voici un des entretiens que Moïse eut alors avec le Seigneur. Le prophète, s'appuyant sur les paroles mêmes de Dieu et sur ses grâces, le supplia de lui faire connaître qui était cet Ange qui devait marcher avec lui dans le chemin (§ 788); et l'Eternel lui dit: « Ma face ira et je te donnerai du repos. » Sur quoi Moïse: « Oh! que ta face vienne donc! Sans elle nous ne saurions réussir; mais avec elle, nous serons de tous les peuples de la terre le plus admirable. » Or, la face du Seigneur, c'est, dans le langage de l'Ecriture, le Seigneur lui-même, comme nous le verrons tout à l'heure. Ainsi, conformément à ce que nous avons déjà remarqué (§§ 308, 323, 435, 480, etc.), l'Ange de l'Eternel, l'Ange de sa face, c'est le Seigneur, le Fils, la Parole. Bien des siècles après Moïse, il est venu mourir pour nous; destiné à régner un jour sur toute chair, il doit juger les vivants et les morts.

8-23 § 855. Encouragé par la réponse de l'Eternel, Moïse, qui sentait bien qu'il ne l'avait pas encore vu dans toute sa gloire, s'enhardit jusqu'à implorer de lui une faveur que le Seigneur dut lui refuser. La gloire de Dieu! la majesté souveraine de Celui qui fait grâce à qui il lui plaît! Nul homme pécheur ne peut la voir et vivre. C'est assez pour nous de connaître l'infinie bonté, les immenses compassions de notre Dieu, et tel est l'objet particulier de la révélation. Sans la Bible et sans Jésus-Christ nous pourrions à la rigueur savoir que Dieu est puissant, saint et sage, mais nous ignorerions l'incompréhensible amour de Dieu pour les pécheurs. Il n'était donc ni possible, ni nécessaire que Moïse vît Dieu dans toute sa gloire, en sorte que, s'il lui avait dit

que SA FACE irait devant lui, il ne devait pas s'attendre XXXI
à la voir dans la plénitude de sa majesté, ce qu'expri- 18-2
ment ces paroles assez mystérieuses, mais non pas absolument impénétrables : « Tu me verras par derrière, » mais ma face ne se verra point. »

§ 856. Cependant, le Seigneur avait daigné promet- XXX
tre à Moïse qu'il ferait passer devant lui toute sa bonté 1-7
(Ch. XXXIII, v. 19), et nous allons voir comment cela se réalisa. Par l'ordre de l'Eternel, Moïse remonta sur la montagne avec deux tables de pierre semblables aux premières, pour que Dieu y récrivît sa loi. Alors, comme Celui que le prophète avait vu précédemment passait devant lui, dans la nuée, il entendit la proclamation solennelle que je reproduis ici dans ses vrais termes : « Jéhovah, Jéhovah, fort, compatissant, mi- » séricordieux, plein de longanimité, riche en grâce et » en vérité, gardant jusqu'en mille sa grâce, pardon- » nant la faute, la transgression et le péché ; qui absout » sans absoudre et qui visite la faute des pères sur les » enfants et sur les enfants de leurs enfants, jusqu'à la » troisième et à la quatrième génération. »

§ 857. Nous ne pouvons savoir ce qu'est Dieu, sinon qu'il nous le dise lui-même ; encore, après qu'il a parlé, peut-il rester quelque obscurité dans notre esprit, soit parce qu'il aurait plu à Dieu de ne soulever qu'une partie du voile qui nous le cache, soit parce que le langage humain dont il a dû se servir avec nous est incapable d'exprimer les choses profondes de l'Eternel. Ici pourtant l'obscurité ne porte que sur un point. Dans son ensemble, la proclamation du Seigneur est parfaitement claire. Nous l'y entendons déclarer surtout son infinie miséricorde, et combien cette parole ne doit-elle pas être douce pour de pauvres pécheurs tels que nous ! Mais que

XXIV 1-7 signifie cette clause : « en absolvant, l'Eternel n'absout pas, » ce qui est la traduction littérale, ou comme disent nos versions : « Il ne tient pas le coupable pour innocent. » Mais alors comment peut-il exercer la miséricorde? N'y a-t-il pas contradiction dans les termes? Oui, il y a contradiction, de même que lorsque l'Eternel déclare qu'il est à la fois riche en *grâce* et en *vérité*. Celui qui a dit qu'il punira le péché et qui néanmoins le pardonne, ne semble-t-il pas manquer de vérité? Et si, pour être fidèle à ces menaces, il punit le péché, que deviendra la grâce? Cette contradiction, mes lecteurs le savent assurément, cette contradiction, dis-je, a été levée par l'expiation que Jésus-Christ a faite de nos fautes. En deux mots voici ce qui est arrivé : Notre Sauveur a subi la punition que le péché mérite, et c'est par lui que les pécheurs sont sauvés. — Quand donc une âme se convertit, elle est absoute par la grâce de Dieu, sans que ses péchés le soient, puisque Christ a souffert à cause d'eux. Ainsi se sont rencontrées la grâce et la vérité, le salut et la condamnation.

8-27 § 858. Moïse s'étant aussitôt prosterné devant l'Eternel, il le supplia au nom de la miséricorde qu'il lui avait faite et de la misère même des Israëlites si coupables, qu'il voulût bien leur pardonner leur péché et les accepter pour siens. C'est aussi là toute la prière que nous devons faire. Faisons-la au nom de Notre Sauveur qui est notre Moïse à nous, et Dieu nous exaucera comme il exauça son prophète. Il lui renouvela donc son alliance, par la promesse, encore une fois répétée, de chasser de devant Israël les peuples de Canaan, mais en lui intimant l'ordre formel de ne traiter aucune alliance avec eux, de ne point laisser debout les objets de leur culte, de ne point se mêler aux fêtes impures et pleines de dé-

bauche qu'ils faisaient à l'honneur de leurs dieux, seul XX.
moyen d'éviter la contagion de leur idolâtrie et de 8-2
leurs abominables déréglements. Au lieu de cela, les Israëlites devront célébrer avec régularité les fêtes que l'Eternel avait instituées et observer toutes ses ordonnances; ainsi, la pâque, la consécration des premiers-nés, le repos du septième jour, la fête de la moisson et celle des dernières récoltes.

§ 859. On pourrait croire d'après ce qui est dit ici 28
que, pour la seconde fois, Moïse passa sur la montagne quarante jours et autant de nuits; mais il est plus probable qu'il faut compter dans ces quarante jours la courte apparition qu'il fit au milieu de son peuple à l'occasion du veau d'or. Si d'ailleurs il est dit qu'il ne mangea ni ne but sur la sainte montagne, c'est que Dieu le préservait de la faim et de la soif, comme il en a la puissance. Enfin, c'est dans ce verset que Moïse exprime le nombre précis des commandements de Dieu. Il en compte Dix, et il n'y a pas moyen d'effacer ce mot de la Bible; aussi les catholiques-romains, en retranchant, dans leurs catéchismes, le second commandement, ont-ils dû faire deux commandements du dixième.

§ 860. Moïse enfin descendit du Sinaï pour n'y plus 29-:
remonter, et le Seigneur, voulant attester aux Israëlites que leur conducteur avait réellement été favorisé de sa présence, rendit son visage tout resplendissant de lumière, en sorte qu'on ne pouvait le regarder. Il n'est pas probable que ce miracle se soit prolongé toute la vie du prophète; mais, aussi longtemps qu'il dura, Moïse dut mettre un voile sur sa tête lorsqu'il se présentait devant le peuple. St.-Paul nous dit (2 Cor. III, 12-18) que c'était un type de l'impossibilité où l'on est de comprendre l'Ancien Testament lorsqu'on n'a pas

XXXIV 19-35 appris à y voir Jésus-Christ sous les ombres et les figures qui l'y voilent. C'est aussi un beau symbole de ce qui devrait arriver à tout chrétien par un effet des relations qu'il entretient avec Dieu. Il faudrait, quand nous avons lu la Bible, ou pris la Cène, ou prié, que notre visage rayonnât de joie et de sainteté; ou, pour le dire d'une autre manière, il faudrait que le monde ne pût pas mettre en doute la réalité de notre communion avec Dieu.

XXXV à XL § 861. Nous arrivons à la fin du livre de l'Exode. Dans les six derniers chapitres, Moïse nous raconte qu'après avoir rappelé le commandement du sabbat et la loi civile qui punissait de mort les impies profanateurs de ce saint jour, il procéda aux travaux que l'Eternel avait ordonnés pour la construction du Tabernacle. Sur l'invitation que le peuple en reçut, tous apportèrent leurs offrandes avec une telle libéralité qu'on fut obligé finalement de les refuser. Tant il est vrai que ce qu'on fait volontairement, on le fait toujours mieux. Qu'une mère oblige son enfant à partager avec un ami, l'enfant donnera le moins possible, tandis que s'il s'y porte de lui-même il sera prêt à tout donner. Du reste, le tabernacle fut construit et arrangé de point en point selon le modèle que Moïse avait vu sur la montagne; ce qui est rapporté tout au long, pour nous montrer peut-être avec quel scrupule on doit effectuer ce que Dieu commande. Nous voyons enfin au chapitre XL, comment l'Eternel consacra son sanctuaire. Quelles instances ne devons-nous pas faire nous-mêmes auprès de lui, pour qu'il se consacre nos cœurs par son Esprit de grâce et de gloire!

LÉVITIQUE.

LXV. Diverses lois cérémonielles. — Consécration des Sacrificateurs.

§ 862. Ce livre, le plus court du Pentateuque (§ 13), est celui qui renferme le plus d'instructions profondes, quand on l'étudie à la lumière de l'Evangile. Je ne le traiterai cependant que d'une manière assez abrégée, me bornant aux explications les plus propres à faciliter l'intelligence des autres portions de la Parole de Dieu.

§ 863. Il est appelé le Lévitique, parce qu'il contient particulièrement les ordonnances relatives au culte que les enfants de Lévi devaient célébrer devant l'Eternel, au nom du peuple. Il ne raconte qu'un petit nombre de faits, et ces faits encore ne concernent qu'Aaron et ses fils.

§ 864. Dans les sept premiers chapitres se lisent diverses ordonnances relatives aux saintes offrandes. Ces offrandes étaient, ou bien des animaux qu'on faisait brûler tout entiers après les avoir immolés, ou bien des gâteaux préparés d'une certaine manière qu'on brûlait aussi sur l'autel, ou encore des sacrifices d'actions de grâces dont une portion seulement était consumée, une autre donnée au sacrificateur et la plus grande partie mangée par ceux qui les avaient offerts, ou enfin des

CHAP
I-VII
I
II
III
IV, V

sacrifices d'expiation pour les divers péchés qu'on avait
VI, VII récemment commis. — Puis viennent les formes à ob-
— server dans la manière de faire tous ces sacrifices.

§ 865. De ces quatre classes d'offrandes, les trois premières étaient libres, la dernière seulement, obligatoire. Dans les trois premières consistait le culte proprement dit; mais, pour célébrer ce culte, il fallait appartenir à l'assemblée d'Israël. Or le pécheur ne pouvait entrer dans l'assemblée qu'autant qu'il s'était purifié de ses péchés par le sacrifice d'expiation. D'où l'on voit que les offrandes libres ou volontaires supposaient l'autre, et c'est encore ainsi que, pour pouvoir rendre à Dieu un culte qui lui plaise, il faut, avant tout, avoir été lavé de ses péchés par le sang du Christ.

1 § 866. Pour que notre culte soit agréable à Dieu, il
3 faut donc qu'il lui soit rendu volontairement et de bon cœur. Aller à l'église parce qu'on y est forcé, lire la Bible malgré soi, prier sans ferveur, donner à ses enfants une instruction religieuse pour se conformer à l'usage, faire l'aumône en regrettant le peu qu'on y consacre, tout cela est de mauvais aloi en la balance de l'Eternel notre Dieu. Il voulait que celui qui offrait un holocauste, le fît « de son bon gré. » Nous devons aussi nous donner tout entiers à lui et de tout notre cœur; mais qui le fera, si ce n'est seulement ceux qui savent et qui croient que le Seigneur s'est dévoué pour eux?

4 § 867. Au verset 4 de ce premier chapitre, comme aux versets 2, 8, 13 du chapitre III, on voit que celui qui offrait une victime devait mettre sa main sur la tête de l'animal au moment où l'on en répandait le sang. Il déclarait par là ne faire qu'un avec la victime; il reconnaissait mériter lui-même la mort que l'animal subissait à sa place. C'est ainsi que, par la foi, nous nous mettons

en contact avec le Christ, et que, par ce contact, si l'on I
peut s'exprimer de la sorte, nous recueillons les fruits de sa mort. Il a souffert pour nous, et en sa passion nous avons la délivrance.

§ 868. Les gâteaux d'offrande devaient être de fine II
farine, la meilleure nourriture de l'homme; pétrie à l'huile, substance précieuse et symbole de la richesse; saupoudrés de drogues aromatiques, dont la fumée était propre à embaumer l'air. Il ne devait point y entrer de levain, préparation aigre et malsaine en elle-même, mais on ne devait pas manquer d'y mettre du sel, car un aliment insipide révolte l'appétit. Cependant, ces gâteaux n'étaient pas destinés à être mangés, si ce n'est en partie. Le symbole est facile à saisir. Il signifie que nous devons offrir à Dieu ce que nous avons de meilleur, l'offrir par l'Esprit, l'offrir avec prières, l'offrir d'un cœur pur, l'offrir joyeusement.

§ 869. Lorsqu'un Israëlite présentait un sacrifice de III
prospérité ou d'actions de grâces, il fallait que le sang fût répandu sur l'autel et que la main reposât sur la tête de la victime; c'est ainsi que, dans nos cantiques mêmes, et lorsque notre foi triomphe le plus, nous n'oublierons pas, si nous appartenons vraiment au Christ, que, de notre nature, nous sommes pécheurs, et que c'est par Jésus-Christ que nous sommes admis devant le trône de Dieu pour célébrer ses louanges. Bien plus, nous avons besoin que le sang précieux de Jésus lave les imperfections et les misères de notre culte même et de nos actions de grâces.

§ 870. La graisse et le sang sont des aliments de dif- 17
ficile digestion, par conséquent peu salubres. En défendant à son peuple d'en manger, le Seigneur ne le privait que d'une nourriture plutôt malfaisante. Mais la

III 17 raison principale de cette ordonnance était, quant au sang, que par lui se faisait l'expiation des péchés, expiation que Jésus-Christ a accomplie en versant son propre sang sur la croix, et, quant à la graisse, qu'on la faisait fumer sur l'autel. La graisse! ce qu'il y a de plus précieux dans l'animal! Cette ordonnance rappelle cette parole : « Vous avez été rachetés à grand prix, glorifiez donc Dieu dans vos corps et dans vos esprits qui appartiennent à Dieu » (1 Cor. VI, 20).

IV. V § 871. Ce sont deux beaux chapitres que les chapitres quatre et cinq. Il y est traité des péchés d'igno-
3-12 rance. D'abord, de ceux que pouvaient commettre les
13-22 sacrificateurs; puis des péchés semblables dans lesquels s'engagerait l'assemblée, c'est-à-dire le peuple en corps;
23-27 après cela, des péchés d'ignorance commis par quel-
28-35 qu'un des principaux; enfin, de ceux où pouvait tomber un simple individu. La liste est complète, et nous y voyons hélas! qu'il n'y a personne qui ne puisse pécher par erreur; même les ministres de la religion, même l'assemblée ou l'Eglise tout entière.

§ 872. Les péchés d'ignorance sont d'ailleurs des péchés très-réels. Sans doute que le Seigneur est particulièrement disposé à les pardonner; toujours est-il qu'ils ont besoin d'expiation comme tout autre crime, car, en définitive, ils renferment une violation de la loi de Dieu et l'ignorance où nous sommes de ce que prescrit la loi est le fruit du péché qui est en nous; sans compter qu'il y a bien peu de personnes qui fassent tout ce qu'elles pourraient faire dans le but de s'éclairer, ce qui rend leur ignorance décidément condamnable. Telles sont les instructions qui découlent de ces chapitres; elles se résument dans les versets 17-19 du chapitre V. Que nos lecteurs, vieux ou jeunes, se gardent donc bien de croire

qu'on a effacé le mal dont on s'est rendu coupable quand IV, 1
on peut dire : « Je ne savais pas ce que je faisais. »
Sentons au contraire tout ce que notre nature a de dépravation, pour que nous puissions ainsi commettre le mal sans nous en douter, semblables à un cadavre qui ne s'aperçoit pas de la putréfaction qui le ronge. Puis nous comprendrons que, pour obtenir le pardon de nos péchés d'ignorance, aussi bien que des autres, il faut que nous nous donnions à notre Sauveur Jésus-Christ.

§ 873. L'ordonnance qui se lit ici nous enseigne à VI
faire une distinction importante entre la réparation et 1-7
l'expiation du péché. S'il est des crimes qui sont absolument irréparables, tels que le meurtre, la médisance, la débauche et les souillures de l'impureté, il en est qui se peuvent réparer dans une certaine mesure, ainsi un mensonge, un vol. Mais cette réparation n'efface point la faute; elle ne détruit pas non plus le mal que le pécheur s'est fait à lui-même en transgressant la loi de Dieu. Pour cela il faut une expiation. Or cette expiation se trouve maintenant dans le sang du Christ, comme elle se trouvait pour les Israëlites, en figure, dans le sang des victimes. Vous comprenez donc que nos péchés ont tous besoin d'une expiation; ceux que nous pouvons réparer et que nous avons réparés effectivement, aussi bien que ceux qui sont irrépararables. Cette expiation ne nous dispense pas de la répation quand elle est possible, mais la réparation n'expie pas. Il résulte aussi de là que, s'il y a des péchés irréparables, il n'en est point, à parler d'une manière générale, que le sang de notre Sauveur ne puisse expier.

§ 874. Or, qu'est-ce que c'est qu'un péché qui n'est 13
ni réparé, ni expié? C'est l'enfer et ses horribles tourments, dont le feu toujours allumé sur l'autel semble

avoir été le symbole. Notre Seigneur dit des pécheurs non-convertis qu'ils iront au feu qui ne s'éteint point.

§ 875. Nous parlerons ailleurs de ce qu'on appelle les souillures légales. La seule chose que je veuille faire remarquer sur ce sujet, relativement au chap. VII, c'est que nul individu ne pouvait manger la chair du sacrifice sans être purifié de ses souillures. La chair du sacrifice représente les grâces du Saint-Esprit par lesquelles notre Sauveur nourrit l'âme de ses rachetés, ou le Christ lui-même se donnant à nos âmes pour nous faire vivre éternellement. D'où il suit que l'ordonnance dont je viens de parler est un beau symbole de la doctrine évangélique qui nous enseigne que, pour participer aux grâces de sanctification et de consolation procédant de l'Esprit Saint, il faut avoir reçu la purification de ses péchés par le sang du Christ, et même qu'il est nécessaire, pour que nous croyions en lui, de recevoir du Saint-Esprit une volonté purifiée. « O Dieu, crée en » moi un cœur net! Dessille mes yeux, afin que je con- » temple les merveilles de ta Parole! » disait David (Ps. LI, 12, et CXIX, 18).

IX § 876. Après ces sept chapitres, tous relatifs aux offrandes et aux sacrifices, Moïse consigne dans ses écrits ce qu'on pourrait appeler le procès-verbal de la consécration d'Aaron et de ses fils. Elle eut exactement lieu de la manière que l'Eternel avait prescrite (§§ 820-822). Quand Moïse eut revêtu le sacrificateur de ses magnifiques vêtements, et tous ses fils de leurs soutanes blanches et de leurs mitres, on offrit les sacrifices solennels qui devaient consacrer leurs personnes au service de Jéhovah. Tout cela se fit devant le magnifique tabernacle que nous avons décrit précédemment (§§ 801-812). Puis, Aaron et ses fils ayant été consacrés, ils

avancèrent avec Moïse pour bénir le peuple. Ce dut VIII.1
re une scène bien émouvante, après tant de péchés
ommis et tant de délivrances reçues! Afin d'y apposer
sanction de la manière la plus authentique, la gloire
e l'Eternel se manifesta par une flamme qui, sortant
u sanctuaire, vint consumer tout ce qui était sur l'au-
l des holocaustes.

LXVI. Nadab et Abihu. — Lois cérémonielles.

§ 877. Quelque temps après, les deux fils aînés d'Aa- X
on, Nadab et Abihu, se rendirent coupables d'un crime 1, 2
ont la gravité ne s'aperçoit pas au premier moment.
oulant offrir les parfums dans le sanctuaire, selon la
harge qu'en avait reçue leur père, ils garnirent leurs
ncensoirs de braises qui n'avaient point été allumées
ur l'autel. L'Eternel avait défendu de lui offrir aucun
arfum étranger (Exode XXX, 9), et il paraît assez vrai-
emblable que, sur ces braises profanes, Nadab et Abihu
avait allumé un encens non consacré. Dans tous les cas,
ls auraient dû comprendre que les seules braises dignes
e consumer l'encens étaient celles qu'on prenait sur
l'autel des holocaustes et des sacrifices. Ils violèrent donc
a loi de Dieu dans son esprit, peut-être dans sa lettre,
t nous ne saurions douter qu'ils ne l'aient fait par in-
rédulité. Or, si Dieu n'avait pas puni ces profanateurs,
c'en était fait du culte qu'il avait ordonné et de toute
béissance de la part du peuple. Chacun aurait voulu
marcher à sa guise, suivant l'exemple des sacrificateurs,
et l'Eternel était détrôné. Il ne pouvait donc fermer les
yeux sur cette première profanation de son culte ; le
feu même qu'avaient méprisé les rebelles, se jeta sur

X eux et les dévora devant l'Eternel, c'est-à-dire dans le
1, 2 tabernacle même. Effrayante image de ceux qui veulent se faire une religion à leur fantaisie! Lorsqu'ils paraîtront devant Dieu, le Sauveur qu'ils auront méprisé se tournera contre eux pour les détruire; car, ainsi que le dit un Apôtre : « Notre Dieu aussi est un feu dévorant » (Héb. XII, 29).

3 § 878. Vous pouvez aisément vous représenter quelles furent la douleur et la consternation d'Aaron, et vous comprenez sans doute la portée des paroles que l'Eternel lui adressa : « Je montrerai ma sainteté en ceux qui s'approchent de moi! » Si leurs rapports avec moi ne les sanctifient pas, je montrerai, moi, que je suis saint en les punissant, et ainsi le peuple sera bien obligé de reconnaître ma puissance et mon horreur pour le mal. Aaron se tut. Il n'y avait rien à répliquer. Le crime était manifeste, et le Seigneur a le droit de se rendre justice à lui-même; car s'il ne le fait pas, qui le fera pour lui?

4-7 § 879. Moïse appela deux des cousins germains de Nadab et d'Abihu, afin qu'ils emportassent hors du camp leurs cadavres à moitié consumés; puis il invita toute la famille des sacrificateurs à demeurer au sanctuaire et à ne point prendre les signes ordinaires du deuil, afin qu'on ne pût pas les soupçonner de désapprouver la punition que Dieu avait infligée aux coupables. Effectivement, s'il est naturel que les fidèles ressentent une vive douleur à la vue des misères que s'attirent les méchants, ils doivent néanmoins prendre garde de s'élever contre les jugements de Dieu, jugements aussi justes et saints qu'ils sont redoutables.

9 § 880. On ne sait pas précisément ce qu'il faut entendre par la *cervoise* dont il est parlé en cet endroit. Ce devait être une liqueur enivrante assez semblable à

a bière. Quelques personnes pensent qu'on la fabriquait avec la sève qui distille du palmier quand on y a fait des incisions. Si cette conjecture est fondée, les Israëlites pouvaient en avoir dans le désert. Qui sait si Nadab et Abihu n'en prenaient pas avec excès, et si leur faute même ne fut pas un effet de leur intempérance; en sorte qu'elle aurait été la triste occasion de l'ordonnance rapportée dans ce verset et dans les deux suivants. Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux que les ministres de l'Evangile, en particulier, ne doivent prêter une attention sérieuse à ce qu'elle prescrit, car le motif sur lequel Dieu la fonde est perpétuellement vrai. En général, voulons-nous demeurer en état de discerner entre ce qui est saint et ce qui est profane, entre ce qui est souillé et ce qui est net? évitons toute intempérance. Que de propos et d'actes répréhensibles ce vice n'a-t-il pas suscités et fomentés! X 9

§ 881. Dans leurs disettes, les hommes non civilisés mangent de tout animal qui tombe sous leurs mains. Le Seigneur ne voulut pas qu'il en fût ainsi de son peuple d'Israël (§ 778), et nous avons dans ce chapitre une longue liste d'animaux qui étaient déclarés impurs. C'est-à-dire qu'il n'était pas permis de les manger, ni même de les toucher lorsqu'ils étaient péris. Ces animaux sont généralement d'une mauvaise alimentation; encore à présent nous ne saurions en faire notre nourriture sans dégoût. J'en excepte le porc et le lièvre, ainsi que le lapin, qu'il était aussi défendu aux Israëlites de manger, toutefois on a bien entendu le mot traduit par *lapin*. Bien des gens se sont étonnés de cette prohibition, mais on a fini par y reconnaître la sagesse de Dieu et une nouvelle marque de la bonté paternelle qui lui dicta ses lois. La viande du porc et celle du lièvre sont loin d'être XI

XI saines, surtout en certaines circonstances. Dans
— chauds en particulier, ces animaux ont des mala
se communiquent aisément à ceux qui en font le
riture accoutumée. Les ordonnances rapportées
chapitre sont donc des *lois sanitaires* avant tou
ne rend que plus frappant ce qui est dit aux v
et 45. — Si nous appartenons au peuple de Di
devons honorer notre vocation en toutes chos
vêtir et nous nourrir convenablement et comm
à des enfants d'un tel Père. Il est remarquabl
soit à propos d'une loi si peu importante en ap
que se trouve cette parole magnifique : SOYEZ SA
JE SUIS SAINT. On ne peut rien dire de plus gra
plus fort, pour montrer à quoi les fidèles sont
c'est à une sainteté semblable à celle de Dieu ;
sainteté doit se montrer dans les petites chose
dans les grandes, ou plutôt il n'y a rien de
qu'on le fait pour le Seigneur.

XII § 882. Vous vous souvenez de ce qui fut
femme après le péché (§ 106). Le Seigneur ju
venable de proclamer, par les douleurs même
fantement, que ce qui naît de l'homme est p
maudit. Cela vous expliquera pourquoi ce m
ordonne aux femmes nouvellement accouchée
senter des offrandes pour leur purification. Ce
de particulièrement remarquable au verset 8
qui est dit de l'offrande des femmes pauvres.
II, 24, et vous verrez que ce fut justement
présenta la mère de Jésus, preuve manifest
n'était pas dans l'aisance. Aussi est-il écrit qu
» Christ s'est fait pauvre pour nous, afin qu
» pauvreté nous fussions rendus riches » (2 Cor

II, XIV § 883. Les chapitres XIII et XIV renfermen

sanitaires relatives à diverses maladies de la peau que XIII.X
les Israëlites avaient probablement contractées durant leur triste servitude en Egypte, et qui avaient déjà donné lieu à quelques-unes des ordonnances prohibitives du chapitre XI. On y voit les sages précautions que le Seigneur prescrivit pour que ces maladies n'atteignissent pas tout le peuple. Aux premiers symptômes de lèpre, de gale ou de teigne, le malade devait se présenter au sacrificateur, qui le mettait sous sequestre; les progrès du mal étaient soigneusement observés; s'il prenait un caractère de gravité prononcée, le malade devait s'établir hors du camp, et, afin que personne ne le touchât, il criait lui-même à ceux qui l'approchaient : je suis souillé! je suis souillé!

§ 884. Que si le lépreux venait à être guéri, il se présentait au sacrificateur, puis il offrait un sacrifice pour sa purification, et il était réintégré dans l'assemblée du peuple. Comme tout cela est une image frappante du péché, maladie qui se communique de proche en proche et qui nous exclut du Ciel! Quant aux formalités à suivre pour la purification des lépreux, remarquez surtout ce qui est dit au chapitre XIV, verset 14. C'est précisément ce qu'on avait dû faire pour la consécration d'Aaron. Cela signifie qu'il n'y a pas deux manières de purifier les pécheurs; n'importe qu'on soit plus ou moins souillé, toujours est-il que notre personne tout entière a besoin de l'efficace du sang de Christ.

§ 885. Il est aussi parlé dans ces deux chapitres de la lèpre des vêtements et de celle des maisons. Il est difficile de savoir au juste ce qu'on entendait par là. Il est probable, quant aux maisons, que c'était la moisissure ou les champignons qui les envahissent quelquefois; quant aux vêtements de laine, dont les Israëlites faisaient usage,

II.XIV ce pouvait être quelque saleté où pulullaient certains insectes. Quoi qu'il en soit, nous avons encore ici des lois sanitaires, dont l'observation ne pouvait qu'être infiniment bienfaisante.

XV § 886. J'en dis autant des ordonnances contenues au chapitre XV, ordonnances qui ont d'ailleurs ceci de remarquable, surtout relativement aux maladies des femmes, qu'elles se rattachent à la malédiction prononcée contre l'humanité après la chute. Aussi est-ce avec un profond sérieux et une sainte humiliation que des chrétiens doivent envisager et supporter ces incommodités inhérentes à notre nature déchue.

XVI § 887. Le chapitre XVI rapporte l'institution de la grande fête des expiations. Elle avait lieu le dixième jour du septième mois, le mois de Tisri, ou Etanim (§ 681), qui correspond à notre mois de septembre. On y offrait quatre victimes : un veau, un bélier et deux boucs. Le premier, fourni par Aaron lui-même, était offert pour l'expiation des péchés commis par le sacrificateur et par sa famille. Les trois autres victimes s'offraient par l'assemblée. Après avoir fait du bélier un holocauste, on jetait le sort sur les boucs. L'un d'eux était immolé devant l'Eternel, l'autre était déclaré Hazazel, c'est-à-dire qu'on le chassait, qu'on l'expulsait du camp, qu'on le bannissait comme un maudit ; c'était le *bouc émissaire*. C'est pourquoi lorsque le sacrificateur avait fait du sang des victimes l'usage ordinaire pour la purification du tabernacle et de tout ce qui appartenait au service, et après qu'il avait, par extraordinaire, porté de ce sang dans le Lieu Très-Saint, sur le propitiatoire de l'arche, il sortait du sanctuaire et, posant ses deux mains sur la tête du bouc vivant, il confessait les péchés du peuple et les mettait ainsi sur cet

mal. Celui-ci, chargé des iniquités de tous, était XVI
ıduit hors du camp, abandonné dans la solitude, et
omme qui l'y avait mené devait se purifier avant de
ıtrer dans le camp. — Je supprime les détails; vous
pouvez lire au chapitre que nous étudions.

§ 888. Toute cette cérémonie avait quelque chose de
en impressif. Comme elle était propre à inspirer l'hor-
ur du péché! Mais toujours en rappelant qu'il y a,
evant Dieu, une expiation possible. C'est pourquoi ceux
es Israëlites qui avaient une véritable foi à la promesse
'un Sauveur, promesse que Dieu avait faite à Adam,
levaient trouver dans ce rituel symbolique une grande
onsolation. Pour nous, il nous est facile de voir sous
'image du bouc émissaire, notre Seigneur Jésus-Christ
ui s'est chargé de nos iniquités, qui a souffert hors du
ımp, c'est-à-dire hors de Jérusalem, ayant été fait
alédiction pour nous. Ce sang que le sacrificateur por-
it sur le propitiatoire, c'est le sang du Christ par
quel nous avons accès au trône de la grâce. Ce sacri-
ateur enfin, qui se présente à la place de tout le peuple
fond du sanctuaire, c'est encore le type de Jésus-
ırist qui est entré dans les cieux où il intercède pour
ıus. Il y a néanmoins une grande différence : le Sou-
ırain Sacrificateur des Juifs devait commencer par
'rir un sacrifice pour ses propres péchés; notre Sau-
ıur n'a pas eu besoin de le faire.

§ 889. Deux lois forment le sujet du chapitre XVII. XVII
'abord l'Eternel défend aux Israëlites d'immoler aucun
ıimal ailleurs que devant le tabernacle, afin qu'ils ne
ıtombent pas dans l'idolâtrie; ensuite il répète avec
ne nouvelle solennité la défense de manger du sang,
ırce que c'est l'âme ou la vie de l'animal (§ 220), et que
'est au moyen du sang qu'on faisait propitiation pour

XVII — l'âme de l'homme. — Vous remarquerez au verset 7 que l'idolâtrie est représentée comme une infâme prostitution ; car, par elle en effet, l'âme humaine se prostitue aux faux dieux.

XVIII § 890. On voit au chapitre XVIII combien les mœurs des Egyptiens et celles des Cananéens étaient abominables. Il n'est pas de crimes d'impureté qui ne se commissent ouvertement parmi eux. On comprend après cela pourquoi Dieu exerça de si rudes jugements sur les Egyptiens. Il faudra nous en souvenir lorsque nous lirons l'histoire de la destruction des fils de Canaan. L'E-
24 ternel déclare positivement que c'est à cause de leurs iniquités qu'ils seront chassés de leur pays, et il annonce
28 à son peuple que pareille chose lui arrivera s'il imite leurs abominations. Au nombre des lois que Dieu donna sur ce sujet, remarquons celle qu'on lit au verset 8, condamnation du péché de Ruben (§ 498); au verset 15, condamnation du péché de Juda (§ 518); au verset 18, condamnation du péché de Jacob (§ 443); aux versets 12 et 13, condamnation du père même de Moïse, qui avait épousé sa tante (Exode VI, v. 20). Comme on voit bien que c'est ici la loi de l'Eternel, de celui qui n'a point égard à l'apparence des personnes, et que la Bible n'a pas été écrite pour flatter l'homme pécheur! En outre, ce qui avait dû être permis dans les premiers temps, le mariage entre frères et sœurs, comme celui d'Abraham, par exemple (§ 247), Dieu le défend maintenant (vers. 9), prohibitions qui subsistent sans doute aujourd'hui plus fortement que jamais, car elles sont d'une nature toute morale.

LXVII. Lois cérémonielles et autres. — Suite et fin.

§ 891. C'est un beau chapitre que celui où nous XII
sommes parvenus. Je signalerai, mais en peu de mots, 2
la plupart des lois qu'il renferme. Elles ont toutes pour base cette exhortation de Jéhovah : « Soyez saints, car » je suis saint, moi Jéhovah votre Dieu. » Si l'Eternel est notre Dieu, soyons saints comme lui. Soyons saints, non pour qu'il devienne notre Dieu, mais parce qu'il l'est. Et, si nous ne sentions pas la force de cette parole, ce serait la preuve que nous n'avons aucune part avec lui.

§ 892. La mère est placée ici avant le père, non qu'elle 3
soit le chef de la famille, mais parce qu'elle a, de la part de ses enfants, droit au même respect que son mari. Si donc il est des jeunes gens qui n'écoutent pas les leçons et les avertissements de leur mère, ils sont des transgresseurs de la loi de Dieu. La religion, toutefois, ne consiste pas uniquement en cela ; il faut rendre à l'Eternel aussi ce qui lui est dû. La piété filiale est d'un grand prix à ses yeux, lorsqu'elle est jointe à ce qu'on appelle proprement la piété, c'est-à-dire à un amour du Seigneur réel et pratique.

§ 893. Quand les Israëlites auraient des champs et 9, 1
des vignes, dans le pays de Canaan, ils ne devraient ni glaner, ni grappiller; c'est ainsi que Dieu voulait les faire souvenir des pauvres. Pour nous, recueillons avec soin tous les fruits de nos terres, puisque cela nous est permis; mais n'oublions pas que, plus ils sont abondants, plus nous en devons faire part aux nécessiteux.

XIX 11 § 894. Le mensonge est mis par le Seigneur sur la même ligne que le vol. Le menteur oublie Dieu aussi bien que le larron. C'est l'infidélité qui caractérise l'un et l'autre de ces crimes. Ils viennent également de celui qui est menteur dès le commencement, c'est-à-dire du Diable. Par le mensonge, on peut faire autant et plus de tort au prochain que par le vol. D'ailleurs, mentir à son prochain, c'est lui dérober la vérité.

12 § 895. Quel abominable péché que de confirmer un mensonge par un jurement! C'est faire Dieu menteur.

13 § 896. L'ouvrier qui gagne péniblement et jour par jour son pain et celui de ses enfants, peut souffrir beaucoup des retards qu'on met à lui payer son salaire. A moins donc qu'il ne désire lui-même qu'il en soit autrement, nous sommes tenus de lui livrer chaque jour le prix de son travail.

14 § 897. Il y a de l'indignité à se montrer sans compassion pour le sourd et pour l'aveugle, bien plus encore à abuser de leurs infirmités. Parler mal d'un sourd parce qu'il ne nous entend pas, c'est comme parler mal d'un absent : il y a là tout à la fois lâcheté et mauvais cœur. Mais que nous dit Dieu? C'est qu'il voit pour l'aveugle et qu'il entend pour le sourd.

15 § 898. Un juge qui prononce en faveur du riche parce qu'il est riche, ou en faveur du pauvre parce qu'il est pauvre, commet, dans l'un et l'autre cas, une iniquité dont l'Eternel sera juge.

16 § 899. Médire du prochain et répandre son sang : deux péchés que le Seigneur ne rapproche pas l'un de l'autre sans motifs. Il ne veut pas dire que ce soient des crimes également odieux; mais le médisant d'habitude n'est pas plus sur le chemin du ciel que le meurtrier. Si c'est par charité que nous respectons la personne et

la vie d'autrui, cette même charité doit nous inspirer XI:
aussi du respect pour sa réputation.

§ 900. Non-seulement nous ne devons pas verser le 17, 1
sang de nos frères, mais de plus nous avons à nous garder soigneusement de toute haine. Pour sentir la sagesse de ces lois et leurs rapports intimes, rappelez-vous Caïn, Esaü, Siméon et Lévi, les frères de Joseph. Ce n'est pas à dire, cependant, qu'il nous soit permis d'aimer le péché chez nos frères. Au contraire, le Seigneur nous invite à ne pas le souffrir en eux plus qu'en nous. Seulement, si nous sommes les objets de leur méchanceté, il nous est interdit de nous venger de leur malice, car, après tout, nous devons aimer notre prochain comme nous-mêmes. Ainsi a dit l'Eternel. Quelle est sublime cette morale, et combien ils sont mal informés ceux qui prétendent que la morale de l'Evangile est foncièrement différente de celle de l'Ancien-Testament! Il n'y a pas deux morales, comme il n'y a pas deux Jéhovah, ni deux vraies religions!

§ 901. En défendant d'accoupler des animaux d'es- 19
pèce différente et d'ensemencer les champs de graines diverses, tout comme de porter des vêtements moitié laine et moitié lin, il semble que le Seigneur ait voulu inculquer à son peuple, en toutes choses, des habitudes simples et naturelles. Cette loi sans doute était particulière aux Israëlites, mais elle ne laisse pas de nous fournir la leçon que je viens d'indiquer. — Peut-être y a-t-il aussi là quelque type, le Seigneur voulant nous dire qu'il est des choses qui, bonnes en elles-mêmes, perdent de leur valeur quand on les associe.

§ 902. L'impureté, dans les circonstances même les 20-2
moins odieuses, est un péché qui mérite le châtiment et qui a besoin de l'expiation. Celui qui l'a commis, en

IX quelque mesure que ce soit, et qui ne s'en est pas repenti, qui n'est pas allé à Christ et n'a pas renoncé à ce désordre, ne saurait voir la face de Dieu.

-25 § 903. La loi contenue dans ces trois versets, bien que particulière aux Israëlites, présente un grand intérêt. Celui qui plantait un arbre ne pouvait jouir de son fruit que la cinquième année. Ce qui venait l'année précédente était consacré à l'Eternel. Si l'arbre produisait quelque chose auparavant, nul ne pouvait en profiter. C'était une raison pour qu'on ne laissât pas le fruit se former sur les jeunes plants, et ceux-ci n'en rapportaient que davantage par la suite. Avec quels tendres soins le Seigneur pourvut au vrai bien de son peuple! En même temps, comme ces ordonnances étaient propres à lui rappeler qu'il tenait tout de la main même de l'Eternel son Dieu!

-31 § 904. Nous avons déjà parlé en passant (§§ 492, 840) de l'étrange manie qui a porté les hommes à se défigurer. De là sont venus le tatouage et les incisions en signe de deuil. Il paraît que, déjà du temps de Moïse, les idolâtres avaient imaginé ces usages absurdes qui marchaient de front avec des pratiques plus décidément coupables : la divination, le pronostic des temps, la prostitution dans le culte des faux dieux. Tout cela fut sévèrement défendu aux enfants d'Israël. Comme eux, nous devons maintenir « notre corps en honneur, » ne le livrer à aucune souillure, nous détourner des superstitions qu'entretiennent tant de faiseurs d'almanachs et de diseurs de bonne fortune.

32 § 905. Le respect pour les vieillards, devoir de plus en plus négligé, est cependant une obligation sacrée que Dieu nous présente comme intimement liée à la crainte que sa propre majesté doit nous inspirer.

§ 906. Plusieurs fois déjà nous avons vu l'Eternel re- XIX commander à son peuple de traiter les étrangers avec 33, 34 hospitalité. Cette fois, il le fait en des termes aussi forts qu'il était possible. Il avait dit : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ; » voici maintenant de quelle manière il s'exprime : « Vous aimerez l'étranger comme vous-mêmes. » Donc, l'étranger est votre prochain, aussi bien que vos propres frères. Donc, les pharisiens du temps de notre Sauveur étaient dans une erreur bien grave quand ils ne donnaient ce nom qu'à ceux de leur nation.

§ 907. Ce n'est pas calomnier les Juifs de nos jours 35, 3 que de dire qu'ils sont peu scrupuleux dans leurs transactions commerciales ; mais vous voyez comment leurs Livres mêmes prononcent la condamnation de cette iniquité. Hélas ! que de gens qui, portant le nom chrétien, se permettent dans le commerce une foule de fraudes de même nature et qui n'échapperont pas au juste jugement de Dieu.

§ 908. Le chapitre XX prononce la peine de mort XX contre les horribles crimes spécifiés au chapitre XVIII. Au milieu de toutes ces abominations que l'Eternel frappe de sa juste colère, je prie mes lecteurs de remarquer le verset 9, sur lequel je me borne à observer que, dans le langage de l'Ecriture, maudire ne signifie pas seulement vouer à l'éternelle réprobation, mais insulter, mépriser en propos, calomnier, médire.

§ 909. *Lois relatives aux sacrificateurs et aux sa-* XXI *crifices.* — Dieu voulant rappeler de toutes les manières et XXII possibles que la mort est le lot du péché, défend aux sacrificateurs, sauf en certains cas particuliers, de prendre le deuil, ou de se souiller pour les morts. Puis on voit ici, et surtout au verset 9 du chapitre XXI, com-

XXI et XII bien sont graves les péchés des personnes qui appartiennent à la famille d'un ministre du Seigneur. On y voit aussi (versets 17-23) que les sacrificateurs, en tant que types vivants de notre Souverain Sacrificateur Jésus-Christ, devaient être sans défauts corporels, comme les victimes qui servaient aux sacrifices.

XIII § 910. Le chapitre XXIII résume tout ce qui avait été dit précédemment au sujet des fêtes solennelles, et présente quelques détails sur l'une d'elles. C'étaient donc :

3 1° Le sabbat; et nous voyons ici qu'il devait y avoir ce jour-là une sainte convocation, ou des assemblées religieuses.

5-8 2° La pâque.

15-23 3° La fête des semaines ou de la moisson (§ 786).

4° Les fêtes du septième mois ou des dernières récoltes. Elles consistaient :

a) Dans une sainte convocation, le premier jour du mois;

b) la fête des expiations, le dixième jour;

c) celle des tabernacles, ou des tentes, qui commençait le quinzième jour par une sainte convocation, durait sept jours, et se terminait par une convocation semblable à celle du quinzième jour.

Pendant cette semaine, les Israëlites demeuraient sous des tentes, ou des cabinets de verdure en plein air, pour se souvenir du désert que leurs pères avaient traversé avant d'entrer dans le pays de Canaan. — Au reste, toutes ces solennités étaient de véritables fêtes, dans lesquelles le peuple se réjouissait d'une sainte joie à cause des délivrances de l'Eternel. C'est aussi là ce que doivent être les fêtes des chrétiens. Si elles n'ont pas ce caractère; si, pour les uns, elles revêtent un aspect

assez lugubre, tandis qu'elles sont pour d'autres l'oc- XXII
casion de plaisirs mondains, cela vient, hélas! de ce que ceux qui se disent chrétiens n'ont pas tous la foi des chrétiens.

§ 911. Au chapitre XXIV se trouve répétée en partie XXI
la loi relative à l'huile sainte qui se consumait dans les lampes du chandelier à sept branches (§ 826). Pour montrer que chacun doit concourir à l'édification et à l'instruction de tous, elle devait être fournie par le peuple et non par le sacrificateur. Après quoi nous avons une ordonnance au sujet des pains ou des gâteaux qu'on exposait constamment sur la table d'or du sanctuaire (§ 803). Ces pains étaient de même nombre que les tribus d'Israël, rangés en deux piles, chacune de six pains. On les saupoudrait d'encens, et chaque sabbat on les remplaçait par d'autres. Après ce que nous avons dit ailleurs (§ 830), il doit être facile de comprendre ce beau type.

§ 912. Le fils d'une Israëlite et d'un Egyptien ayant 10-1
mal parlé de Dieu dans une dispute qu'il eut avec un de ses frères d'Israël, il fut dénoncé à Moïse. L'Eternel lui fit connaître, à cette occasion, de quel supplice étaient dignes les blasphémateurs. Mal parler de Dieu, insulter Dieu, le maudire! quel horrible forfait (§§ 81, 96). Aussi le blasphémateur devait-il être lapidé. C'est de ce crime que notre Seigneur fut accusé devant les Juifs, et pour ce crime qu'ils le condamnèrent. Nous verrons en son lieu par quelle suite de circonstances Dieu ne permit pas que ses os fussent brisés à coups de pierre, et comment il arriva qu'il subit le supplice de la croix, supplice bien plus douloureux et plus infamant.

§ 913. *Lois sur l'année sabbatique et sur le jubilé.* XXV
— Tous les sept ans la terre devait avoir son repos

XXV (§ 784). Chaque septième année on mangeait ce que
— produisait la terre, mais on ne labourait ni n'ensemen-
çait les champs et l'on ne récoltait pas le vin. Les tra-
vaux de la terre recommençaient seulement l'année
suivante, et, malgré cette interruption, il n'y avait pas
à craindre de disette, parce que l'Eternel promettait de
donner, la sixième année, des récoltes pour trois ans.
C'était une loi bien propre à exercer la foi des Israëlites;
une institution, pour le redire, que nul homme assuré-
ment ne se serait aventuré à créer.

§ 914. L'année du Jubilé venait après la septième
année sabbatique, c'est-à-dire tous les cinquante ans.
Pour rappeler que toutes choses appartiennent à Dieu
(versets 23, 42), comme pour maintenir l'égalité de
fortune et de position sociale entre les Israëlites, chacun
rentrait, au Jubilé, dans la possession des immeubles
qu'il avait vendus et les esclaves d'entre les enfants
d'Israël recouvraient leur liberté. Malgré cela, il y aura
toujours des pauvres parmi le peuple, dit l'Eternel, car
aucune institution ne peut prévenir l'inégalité des for-
tunes; c'est pourquoi Dieu recommande formellement
aux riches de ne pas oublier ceux de leurs frères qui,
par une raison quelconque, tombent dans l'indigence
(versets 39, 47, etc.).

XXVI § 915. Nous arrivons à la fin de ce beau livre de
1-36 Moïse; et s'il nous fallait quelque preuve qu'il est tout
entier la Parole de Dieu, outre l'excellence divine des
lois qu'il renferme, nous la trouverions dans les pro-
phéties de ce chapitre-ci. Lisez-le tout entier. Vous y
verrez les belles promesses que Dieu fait à son peuple,
à condition qu'il lui obéisse, et les maux dont il le me-
nace s'il se révolte contre lui. Lisez particulièrement les
versets 32-36. Ces prophéties se sont accomplies plus

d'une fois. Voilà entre autres 1800 ans bientôt que les X
Juifs sont précisément dans l'état que le Saint-Esprit 1
décrit à cette place, et cela en punition de leur incrédulité. Oh! comme la Parole de Dieu est admirablement vraie! combien sont redoutables les jugements du Seigneur!

§ 916. Cependant Israël ne saurait être rejeté pour 44
toujours. S'il a été plusieurs fois châtié, chaque fois aussi le Seigneur lui a fait grâce à cause de l'alliance traitée avec Abraham. Quand Israël s'est retourné vers son Dieu, Jéhovah a toujours accueilli sa repentance. Nous pouvons donc espérer aussi que les Juifs, maintenant dispersés, reviendront de leur égarement, et nous verrons en combien d'autres endroits cet avenir est annoncé d'une manière positive.

§ 917. Il n'est rien que, dans sa piété, l'Israëlite ne XX
pût vouer volontairement à l'Eternel; mais il lui était 1
permis de racheter ses vœux par une certaine somme selon l'estimation qu'en faisait le sacrificateur. Il n'y avait à cela que deux exceptions; les premiers-nés qui appartenaient déjà et de droit au Seigneur (§ 693), puis l'interdit. Par ce dernier mot, il faut entendre, je pense, les choses qu'on avait vouées en déclarant qu'on ne les rachèterait pas. Quant à nous, si nous appartenons à Jésus-Christ, nous sommes tout entiers voués à son service et tout ce que nous possédons est sa propriété. C'est lui qui a été notre rachat, lui qui s'est dévoué pour nous; en sorte que, proprement, nous n'avons plus rien à vouer, ni à racheter, parce que tout est racheté par lui, et qu'en lui nous nous dévouons complétement à Dieu.

§ 918. Outre ces vœux volontaires, les Israëlites de- 30
vaient à l'Eternel la dîme de toutes leurs récoltes. On ne

XXVII — voit pas qu'il y eût de punition infligée à ceux qui se refuseraient de la payer. Mais c'était un devoir comme d'aimer Dieu et de lui rendre un culte, car la dîme formait l'essentiel du salaire des sacrificateurs et des Lévites.

24 § 919. Telles furent les lois et les ordonnances que Dieu donna par Moïse en la montagne de Sinaï. Malgré la rapidité avec laquelle nous les avons passées en revue, vous n'avez pu qu'être frappés de leur excellence. Plaise à Dieu de les graver dans nos cœurs en esprit et en vérité!

NOMBRES.

?III. Préparatifs de départ et premières marches. Lois diverses.

920. Les enfants d'Israël étaient arrivés au pied de CHAP.
aï le premier jour du troisième mois (Exode XIX, I
s. 1). Onze mois après, l'Eternel ordonna de faire le
ombrement de tous ceux qui, âgés de vingt ans et
s, étaient en état de porter les armes. Il y en eut II
,550, y compris les étrangers qui s'étaient joints à 32
en grand nombre et qu'on avait incorporés dans les
ersès tribus (§ 690). Il se fit aussi un dénombrement III, IV
ticulier pour la tribu de Lévi. Elle se trouva de
ucoup la plus petite, par la raison sans doute qu'on
vait point admis d'étrangers dans son sein. — Voilà
qu'on lit aux premières pages du livre que nous al-
s étudier. On l'a, par ce motif, appelé le livre des
IBRES ou des *dénombrements*. Cependant, ce livre est
entiellement historique. Il nous raconte les événe-
nts qui se passèrent dans le désert durant une pé-
le de trente-huit ans et neuf mois.

§ 921. Nous avons aussi dans le livre des Nombres IV
erses ordonnances que je dois vous faire remarquer.
nsi, le chapitre IV nous apprend que les sacrificateurs 3
ntraient pas en charge avant l'âge de trente ans et

IV que leur service durait seulement vingt ans. Notre Sei-
3 gneur, non plus, n'a voulu commencer son ministère qu'à l'âge requis par la loi ; c'est lui, vous le savez, qui a exercé le vrai sacerdoce, le sacerdoce éternel.

-16 § 922. On voit en outre, dans ce même chapitre, de quelle manière on s'y prenait pour démonter le tabernacle et transporter tout ce qui appartenait au sanctuaire, chaque fois qu'Israël devait établir ailleurs son campement. Il fallait beaucoup d'ordre pour que cela se fît avec promptitude et sans confusion. Le Seigneur y pourvut par son ordonnance.

V § 923. Le chapitre V renferme diverses lois destinées à inspirer aux enfants d'Israël une grande horreur pour toutes les souillures de la chair et de l'esprit, particulièrement pour celles qui attentent à la pureté et à la sainteté des relations conjugales.

VI § 924. Le suivant traite de deux sujets fort intéressants : le vœu du Nazaréat et la bénédiction sacerdotale.

-21 § 925. Un Israëlite, homme ou femme, pouvait se consacrer d'une façon particulière à l'Eternel et pour un certain temps. C'était une manière de s'engager à une vie plus sérieuse, plus retirée, plus sainte. Comme signes extérieurs de cette consécration, le Nazarien, ou consacré, laissait croître ses cheveux, s'abstenait de toute liqueur enivrante, évitait de se mettre en contact avec les choses que la loi déclarait souillées, notamment avec un corps mort. Lorsque les jours de son Nazaréat étaient achevés, il présentait à l'Eternel certains sacrifices et certaines offrandes à teneur de la loi. Vous vous rappelez sans doute ce que Jacob dit à Joseph en le bénissant (§§ 596, 597), et vous voyez toujours mieux comment notre Seigneur, dont Joseph a été le type, se trouve être le Nazarien par excellence.

§ 926. Un des principaux offices des sacrificateurs VI
était de bénir le peuple de la part de l'Eternel. C'est ce 22-2
qu'ils faisaient en suivant la formule que vous lisez ici. Elles sont belles ces paroles de bénédiction ! Il n'est pas étonnant que, dans beaucoup d'églises, on s'en serve à la fin du service religieux pour congédier le peuple. Vous avez là le nom de l'Eternel par trois fois répété, parce qu'il est le Père, le Fils et le Saint-Esprit. C'est comme lorsque les Apôtres écrivaient aux fidèles : « La grâce et la paix du Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communication du Saint-Esprit soient avec vous ! » D'ailleurs, il est dit que le Père nous a donné son saint Fils Jésus pour nous BÉNIR ; en sorte que nous retrouvons toujours en Lui, et pour toutes choses, celui qui possède et exerce la vraie sacrificature.

§ 927. Outre les offrandes que le peuple avait faites VII
pour la construction du tabernacle (§§ 799, 861), il en 1-8
eut encore à présenter lors de la dédicace de l'autel. Il le fit avec une grande libéralité, Dieu voulant qu'il nous servît en cela de modèle. Du reste, il est plus facile d'offrir son or et son bétail que de faire le sacrifice de ses passions. Nous verrons hélas ! que ce pauvre peuple était loin d'avoir donné son cœur à Dieu.

§ 928. Il nous a été dit en plusieurs endroits que 89
l'Eternel continua de faire entendre sa voix à Moïse, même après que celui-ci fut descendu du Sinaï. Voici comment la chose se passait. Moïse entrait dans le sanctuaire ; et la Parole lui était adressée de dessus le Propitiatoire, qui était comme le trône de la miséricorde et de la gloire de Jéhovah (§ 802).

§ 929. *Consécration des Lévites.* — Ils devaient faire VII
le service du tabernacle depuis l'âge de vingt-cinq ans à cinquante. Après qu'ils s'étaient purifiés et qu'ils

VIII avaient offert certains sacrifices, on les conduisait au tabernacle devant tout le peuple; là, ils étaient consacrés par l'imposition des mains des enfants d'Israël. C'est-à-dire que le peuple, dans la personne de ses anciens peut-être, posait ses mains sur leurs têtes et qu'il leur conférait ainsi lui-même la charge à laquelle les appelait le Seigneur. La chose se passait de la sorte parce que les Lévites se dévouaient au service particulier des autels à la place des fils aînés. Ceux-ci, selon l'institution patriarchale, auraient dû, comme Abraham, Isaac et Jacob, célébrer eux-mêmes le culte de l'Eternel; mais actuellement qu'ils formaient un si grand nombre de maisons, il était nécessaire pour plus d'unité qu'une classe d'hommes à part fissent, dans l'assemblée générale, les fonctions de chefs de famille. C'est encore à peu près la position qu'occupent au sein de l'Eglise chrétienne les pasteurs ou anciens; il semblerait donc fort convenable qu'ils fussent établis et consacrés à la manière des Lévites.

IX § 930. Moïse, revenant quelque peu en arrière, nous
1-14 raconte comment les Israëlites avaient célébré, au désert de Sinaï, leur seconde pâque. A cette occasion, il rapporte les ordonnances supplémentaires qu'il avait reçues du Seigneur. L'une était que même ceux qui avaient sur eux quelque souillure légale, notamment pour avoir été en contact avec un mort, et ceux aussi qui se trouvaient en voyage ne devaient pas laisser de faire la pâque. Une seconde ordonnance admettait les étrangers à y participer. C'est ce qui ne leur avait pas été permis la première fois (Exode XII, 45). Par ce moyen, la Pâque des Juifs est toujours plus un type de notre Seigneur Jésus-Christ. Il nous offre sa chair et son sang, afin de nous purifier de nos souillures, et pour lui, il

n'y a d'étrangers que ceux qui refusent absolument de 1
recevoir sa grâce et de se ranger sous ses lois.

§ 931. Nous avons vu (Exode XL, 34) que la nuée 15
s'était posée sur le tabernacle le jour qu'on en avait fait l'inauguration; c'est ce qui est rappelé dans cet endroit. Puis il nous est dit que les Israëlites marchaient et s'arrêtaient suivant les directions que l'Eternel leur donnait au moyen de cette nuée. Rien ne leur manquait donc pour les convaincre que c'était Jéhovah lui-même et non Moïse qui les conduisait. Comme ils auraient dû être dociles! Mais il est aussi beaucoup de chrétiens qui sont parfaitement convaincus que la Bible est la Parole de Dieu, et qui toutefois sont loin de faire sans hésiter ce qu'elle commande!

§ 932. Ce n'était pas au son des cloches, invention X
beaucoup plus récente, mais au son de deux trompettes 1-1
d'argent, que les assemblées du peuple étaient convoquées. On en sonnait avec éclat pour le départ et pour marcher à l'ennemi, si l'on était attaqué. L'on en faisait aussi entendre le son, mais sur un ton plus doux, lorsqu'il s'agissait des assemblées du peuple, des fêtes solennelles et de la nouvelle lune, premier jour du mois. Dans tous les cas, le son des trompettes était comme la voix même de l'Eternel, à laquelle nous devons être constamment attentifs et dociles, pour marcher ou nous arrêter, pour combattre ou faire éclater notre joie, suivant le langage qu'elle nous tient.

§ 933. Le vingtième jour du second mois de la se- 11-2
conde année, après une année moins dix jours passée aux pieds du Sinaï, les Israëlites partirent enfin, se dirigeant du côté de Canaan, droit au nord, et la nuée ne s'arrêta pas qu'ils ne fussent arrivés au désert de Paran. Voici quel était l'ordre des tribus dans la marche.

X D'abord Juda, Issachar et Zabulon. Après eux, six cha-
1-28 riots contenant le tabernacle désassemblé et conduits par les Guersçonites et les Mérarites descendants de Lévi. Les tribus de Ruben, de Siméon et de Gad suivaient les chariots. Puis venaient les Kéhatites portant sur leurs épaules l'arche, les autels, le chandelier et la table. Enfin Ephraïm, Benjamin, Manassé; plus loin, à l'arrière-garde, Dan, Ascer et Nephtali.

!9-36 § 934. Au moment de partir, Moïse engagea Hobab, ou Jéthro son beau-père, fils de Réhuel (§ 633), à aller avec lui, en lui promettant un bon établissement dans le pays que l'Eternel leur avait donné. La raison que Moïse allégua doit un peu nous surprendre. Il désirait que Jéthro leur servît de guide au travers du désert, comme si la nuée pouvait les tromper. Je ne saurais trop comment justifier entièrement Moïse, qui me paraît avoir voulu s'appuyer sur l'homme lorsque l'Eternel devait lui suffire. C'est une tentation à laquelle même les meilleurs peuvent se laisser prendre; or, bien que Moïse ait été un des plus excellents serviteurs de Dieu, encore est-il qu'il eut sa part d'infirmité. Ce même Moïse toutefois ne manquait jamais, soit au départ de l'arche, soit au moment où l'on faisait halte, de proclamer la présence de l'Eternel au milieu de son peuple.

XI § 935. Le tort dont Moïse se rendit coupable en cette
1-15 occasion, fut moins grave que celui qu'il confesse avec tant d'ingénuité quelques lignes plus bas. Le peuple, fatigué de la route, murmura contre l'Eternel; et bien que, sur l'intercession de Moïse, le Seigneur eût arrêté le terrible fléau par lequel il se disposait à châtier les enfants d'Israël, ces malheureux recommençèrent bientôt leurs murmures et leurs lamentations. Ils étaient ennuyés de cette manne toujours la même, ils regrettaient

les excellents légumes de l'Egypte ; or il paraît que Moïse XI
lui-même éprouva quelque sympathie pour le péché de 1-15
ses frères, car il ne comprit pas cette fois l'indignation de l'Eternel. Avec des accents dont on ne peut excuser la violence, il se plaignit de la tâche que Dieu lui avait imposée, et, en homme qui est tout à fait découragé, il invoqua la mort. Sans doute que la tâche de Moïse était difficile, comme l'est bien souvent celle de tout chrétien ; mais, en présence du Seigneur et de ses promesses, est-il jamais permis de se désespérer ?

§ 936. Toujours plein de compassion pour les fai- 16-20
blesses de ses enfants, mais aussi toujours décidé à les châtier quand ils le méritent, le Seigneur reprit et exauça Moïse tout à la fois : il le reprit en lui ôtant une partie de son autorité et de ses prérogatives de conducteur d'Israël ; il l'exauça en lui donnant pour aides soixante-dix anciens, dont Moïse fit le choix et sur lesquels le Seigneur mit son Esprit. Après quoi, il promit d'envoyer au peuple de la viande à manger, et même en telle quantité et pendant si longtemps qu'ils finiraient par s'en dégoûter.

§ 937. A l'ouïe de ces paroles, Moïse céda à un de 21-24
ces mouvements d'incrédulité que Satan sait avec tant de malice exciter dans nos méchants cœurs. De la viande en surabondance, pour tout un peuple, dans la solitude du désert ! Cela ne lui semblait pas possible, parce qu'il oubliait la toute-puissance du Créateur et ses œuvres précédentes. Aussi l'Eternel lui dit-il : « Ma main est-elle raccourcie ? » Ai-je perdu quelque chose du grand pouvoir dont je t'ai donné tant de preuves ?

§ 938. Cependant, selon la parole de Dieu, les an- 25-30
ciens que Moïse avait appelés auprès de lui se mirent à prophétiser, au moins pendant un certain temps ; ce qui

XI signifie que l'Eternel leur dicta des paroles d'exhorta-
25-30 tion, de reproche, d'encouragement et de louanges qu'ils eussent été d'eux-mêmes incapables de proférer. Tout cela se passait au Tabernacle et avait entr'autres pour but de montrer toujours mieux au peuple que Moïse n'était qu'un instrument, et qu'au lieu d'un Moïse, Dieu pouvait en avoir soixante-dix s'il le voulait. Mais deux de ces anciens, Eldad et Médad, sont demeurés dans le camp où ils prophétisent comme les autres. On le rapporte à Moïse, dans la pensée qu'il réprimera ce désordre apparent. Josué lui-même jugeait que ces hommes en agissaient mal. Mais Moïse, retrouvant par la grâce de Dieu toute sa foi et toute sa piété : « Es-tu jaloux pour moi, s'écrie-t-il? Ah! si seulement tout le peuple de l'Eternel était prophète et que l'Eternel mît son Esprit sur eux! » Quelle différence entre ce grand serviteur de Dieu, Moïse, et tant de prétendus ministres de Jésus-Christ qui s'irritent lorsque l'Evangile, même prêché fidèlement, l'est par d'autres que par eux!

31-35 § 939. Alors l'Eternel fit un miracle semblable à celui de l'année précédente (§ 718), et même il paraîtrait que l'aliment qu'il envoya fut plus abondant que la première fois. Les Israëlites qui, après cela, auraient dû mettre en Dieu une parfaite confiance, ne se bornèrent pas à recueillir leur nourriture avec une avidité dégoûtante, mais encore ils voulurent faire des provisions en séchant les cailles sur le sable du désert. Pour les punir de leur incrédulité et de leur avare défiance, l'Eternel les frappa d'un fléau qui en fit mourir un grand nombre. Peut-être l'épidémie fut-elle le résultat même de leur gloutonnerie. Quoi qu'il en soit, ce lieu fut appelé Kibroth-taava; c'est-à-dire *les sépulcres des convoitises*.

LXIX. Révolte d'Aaron et de Marie. — Les Espions.

§ 940. Ce n'était pas assez que Moïse souffrît tant de XII
contradictions de la part de son peuple, il eut la douleur 1-8
de voir sa sœur et son frère se tourner contre lui. Il paraîtrait que, Séphora étant morte, il avait épousé une éthiopienne, à moins que, par une confusion qui se faisait quelquefois, ou en signe de mépris, Marie et Aaron n'appelassent ainsi la femme de Moïse, bien que Madianite d'origine. Peut-être quelqu'un de ces démêlés, si fréquents, hélas! dans les familles, avait-il réveillé le mauvais vouloir qu'ils portaient à Séphora, et Moïse avait-il dû prendre la défense de sa femme. Il n'y avait pas mis d'emportement, car Moïse était un homme parfaitement doux et bon, quoique d'un cœur chaleureux et d'un esprit plein de vivacité; nous en avons eu plus d'une preuve; mais Marie et Aaron en étaient venus jusqu'à contester l'autorité de leur frère et sa mission divine.

§ 941. Il importait de rétablir cette autorité, pour la 4-15
gloire de Dieu, et personne ne pouvait le faire que l'Eternel. Il appela donc les deux frères et la sœur au tabernacle, où il déclara de nouveau qu'il avait établi Moïse dans une charge supérieure à celle d'un prophète (Exode IV, 16; XXIV, 2). Pour mettre le sceau à sa parole, il retira momentanément la nuée de dessus le sanctuaire et frappa Marie d'une affreuse lèpre : Marie était probablement la plus coupable. Nouvelle occasion pour Moïse de montrer sa charité envers ceux qui l'offensaient, et, pour le Seigneur, de faire voir qu'il acceptait la médiation de Moïse. Cependant, il fallait faire un

XIII — exemple. Marie, lépreuse durant une semaine, dut être séquestrée, selon la loi du Seigneur (§ 883).

1-17 § 942. De Kibroth-taava, les Israëlites, après avoir fait une station à Hatséroth, arrivèrent dans le désert de Paran, sur la frontière méridionale du pays de Canaan. C'était là qu'Ismaël avait formé, quatre siècles plus tôt, son premier établissement, car nous sommes arrivés à l'an 1489 avant la naissance de notre Seigneur. Il semblait donc que les Israëlites allaient bientôt entrer dans le pays de la promesse. Combien ne devait-il pas leur tarder de voir les contrées qu'avaient foulées de leurs pieds Abraham, Isaac et Jacob, de visiter leurs sépulcres, d'y enfermer les restes vénérés de Joseph, de paître leurs troupeaux dans les pâturages où ce patriarche et ses frères, leurs ancêtres, avaient si souvent conduit les leurs! C'était là d'ailleurs que tant d'autels avaient été dressés par eux à l'Eternel; là que le repos et toutes sortes de biens étaient assurés à leurs enfants. C'était, pour ceux-ci, l'image même du ciel.

§ 943. Afin de les encourager d'autant mieux à faire la conquête de cette terre à la fois belle et sainte, l'Eternel enjoignit à Moïse d'envoyer douze Israëlites, chefs de familles dans chaque tribu, avec charge de l'explorer. Il semblait qu'ils ne pourraient faire à leurs frères qu'un rapport avantageux sur ce qu'ils auraient vu. Parmi ces douze explorateurs du pays de Canaan se trouvaient, pour la tribu de Juda, un nommé Caleb avec qui nous ferons bientôt plus ample connaissance, et pour celle d'Ephraïm, Osée, fils de Nun, ce serviteur, cet aide de Moïse auquel il avait donné le nom de *Josué*, qui est le nom même de *Jésus*, et veut dire *Sauveur* (§ 732). Jacob avait prédit que la tribu d'Ephraïm, aussi bien que celle de Juda, jouerait un rôle distingué en Israël (§ 587), et

ce n'a pas été sa moindre gloire que d'avoir donné le XIII
jour à Josué, comme nous le verrons surtout par la suite. —

§ 944. Munis des instructions de Moïse, ces hommes 18-26
mirent quarante jours à leur voyage. Ils pénétrèrent jusqu'à Hébron; par conséquent, ils virent la caverne de Macpéla qui recélait la dépouille mortelle de leurs pères (§ 373). Frappés de la magnificence des fruits du pays, ils cueillirent dans la vallée d'Escol une grappe de raisins si grande et si belle que, pour ne pas la gâter, autant qu'à raison de son poids, ils la suspendirent à un bâton, que deux d'entre eux portèrent sur leurs épaules. D'autres avaient pris des grenades et des figues comme échantillons des riches produits de la contrée qu'ils avaient parcourue.

§ 945. De retour auprès des leurs, ils convinrent 27-34
de l'excellence du pays, mais ils ne trouvèrent pas de termes assez forts pour exprimer l'effroi que leur avaient causé les habitants. D'abord, disaient-ils, il y aura peut-être à repousser les attaques redoutables des Hamalékites avec lesquels ils avaient eu affaire l'année précédente (§ 731); puis les Cananéens des diverses tribus sont nombreux, vaillants; ils habitent des villes très-fortes à leur avis, et il se trouve là une race d'hommes gigantesques auprès desquels ils n'étaient pas plus grands que des sauterelles! Voilà bien les exagérations de la peur, triste passion qui fait voir les choses tout autrement qu'elles ne sont. Pour dire encore mieux, voilà le langage de l'incrédulité, car l'incrédulité est pleine de mensonge. Les espions n'allaient-ils pas jusqu'à prétendre que ce beau et bon pays de Canaan était malsain et qu'il consumait ses habitants; comme si l'Eternel ne voulait les y introduire que pour les faire périr! Bien des gens aussi pensent qu'il est triste de se convertir et

XIII de se donner à Dieu ; mais, ne l'oublions pas, c'est le
27-34 langage d'un cœur incrédule.

§ 946. Cependant, tous ne parlèrent pas de même. Caleb, tant en son nom qu'au nom de Josué, prononça de belles paroles : « Montons hardiment, » dit-il, « et possédons ce pays-là ; car, pour certain, nous y serons les plus forts. » C'était un homme de foi et de cœur que ce descendant de Juda. Il savait que, lorsque Dieu fait des promesses, il n'y a qu'à aller et l'on arrive, qu'à vouloir et l'on réussit, qu'à occuper le terrain et on le possède. Ainsi en est-il de la promesse qui nous est faite de la vie éternelle en notre Seigneur Jésus-Christ. Nulle difficulté, nul obstacle, nul ennemi ne doit nous empêcher de la saisir. « Montons hardiment et possédons ce pays-là ; car, pour certain, nous y serons les plus forts. »

XIV § 947. Les paroles de l'incrédulité trouvent un plus
1-4 facile accès dans le cœur mauvais de l'homme que les paroles de la foi ; il suffit des accents passionnés de quelques meneurs pour émouvoir les passions de tout un peuple. Sourds aux exhortations de Caleb, les Israëlites poussèrent de grands cris, et, après avoir passé la nuit dans la consternation, ils se portèrent le lendemain à une révolte plus complète qu'aucune des précédentes. Ils résolurent de retourner en Egypte. Mais, comme ils pensaient bien que Moïse n'y consentirait pas, ils se disposèrent à se donner un chef de leur choix, abandonnant ainsi l'Eternel pour faire leur propre volonté.

5-10 § 948. A la vue de ce spectacle, Moïse et Aaron se prosternèrent contre terre devant toute l'assemblée. Tandis que, dans cette humble attitude, ils suppliaient leurs frères et encore plus l'Eternel, Josué et Caleb, déchirant leurs vêtements, sollicitèrent le peuple de

renoncer à son dessein. « Le pays est excellent, » s'écriaient-ils ; « nulle difficulté ne sera invincible si l'Eternel est avec nous ; soyons-lui seulement fidèles et il nous donnera notre pain en Canaan ! » Oh ! qu'est-ce donc qu'une multitude égarée ? Au lieu d'écouter la voix de la sagesse, ces malheureux ne parlent-ils pas de lapider Caleb et Josué ; peut-être, Aaron et Moïse avec eux ! XIV 5-10

§ 949. Si l'Eternel lui-même n'eût pris en main la cause de ses serviteurs, c'en était fait d'eux et de tout le peuple ; car, que serait-il devenu après s'être privé lui-même de ses chefs ! Mais, au moment où les choses en étaient à la dernière extrémité, la gloire de l'Eternel (peut-être une éclatante lumière) parut au-dessus du tabernacle et attira tous les regards. Alors le Seigneur fit à Moïse la même offre que précédemment (§ 843), et Moïse à son tour, infatigable dans sa charité et dans son zèle pour Dieu, répéta sa même prière, en y ajoutant les belles paroles que l'Eternel avait proclamées lorsqu'il avait fait passer sa bonté devant son fidèle serviteur (§ 856). Comme toujours, ce Dieu compatissant daigna pardonner, en laissant aux pécheurs le temps de se convertir. Cependant, il déclara qu'à l'exception de Caleb et de Josué, tous ceux des Israëlites qui, à l'époque de la sortie d'Egypte, avaient eu vingt ans ou plus, mourraient dans le désert ; que leurs enfants et leurs petits-enfants entreraient seuls au pays de la promesse ; que, par conséquent, ils devaient tous retourner en arrière, et demeurer au fond des déserts et des montagnes de l'Arabie, jusqu'à ce qu'il se fût écoulé autant d'années que les espions avaient mis de jours à leur voyage. De cette manière, la génération d'alors aurait le temps de se renouveler et de se former à l'obéissance de l'Eternel. 10-38

XIV — 39-45 § 950. Quand Moïse eut communiqué cet sentence au peuple qu'il conduisait, celui d'un extrême à l'autre, prit la résolution (jour même les Cananéens, comptant ainsi péché par une démonstration de zèle. Er représenta-t-il aux Israëlites qu'ils agirai volonté suprême de l'Eternel, en vain leu que l'Eternel ne serait point avec eux pour ils voulurent faire à leur tête et ils furent b Hamalékites et par les Cananéens; oui, pa Hamalékites dont la grâce de Dieu les ava pher si peu de temps auparavant, par les Ca devaient plus tard se fondre en quelque s leurs descendants. Quelle leçon! Comme o tout effort humain est inutile si l'on n'a pa soi, que Dieu n'est pas avec nous tant que pour règle notre propre volonté et non la tout qu'il y a une repentance qui est toute (la vraie. Or, à quoi reconnaîtra-t-on si l'(d'une repentance selon Dieu? Le signe le est qu'on soit rentré dans les voies de l'o qu'on acquiesce du cœur au châtiment! à de l'on ajoute le péché d'un repentir tout hum qu'on reconnaît avoir commis. Ce fut là ce aux Israëlites. Souvenons-nous donc toujou route d'Horma.

LXX. Diverses ordonnances. — Révolte (Mort de Marie et d'Aaron.

XV § 951. Cependant, l'Eternel ne voulait peuple pût se croire abandonné dans le dés

le retard apporté à l'accomplissement de la promesse XV
parût l'annulation de la promesse même. Dans ce but,
il fit répéter par Moïse quelques-unes de ses ordon-
nances, avec certains détails de plus. Vous remarquerez
notamment ces mots significatifs : « Quand vous serez 2
entrés au pays où vous devez demeurer et que je vous
donne. » C'était leur dire qu'il ne retirait pas sa parole
et que leurs enfants posséderaient certainement le pays
de Canaan.

§ 952. Ce qu'on voit surtout dans ce chapitre, c'est que les étrangers étaient admis pleinement aux priviléges de l'alliance. Il ne faut donc pas croire qu'avant la venue de notre Sauveur, le peuple de Dieu n'ait été composé que des fils d'Abraham. Seulement, il fallait que l'étranger s'incorporât au peuple juif et qu'il fût adopté dans l'une des tribus ; dès lors, il était envisagé comme fils de Ruben, ou de Juda, ou de Nephtali, etc.

§ 953. Nous retrouvons ici la règle à suivre pour les 24-3
péchés d'ignorance, qu'ils fussent le fait d'un Israëlite ou celui d'un étranger (§§ 871, 872). Mais, à cette occasion, il est parlé de péchés commis par fierté, c'est-à-dire de péchés commis volontairement, continués avec obstination, sans tenir aucun compte de la loi de Dieu et en se moquant de sa Parole et de ses jugements ; de ces péchés, hélas ! qui sont si communs et dont nul de nous n'est entièrement innocent. Pour les expier, il faut plus que le sang des victimes, comme, au reste, pour toute transgression ; et si quelqu'un demeure résolument dans le mal, son âme est perdue. C'est ce que signifiait la punition sans miséricorde qui devait se faire des péchés commis par fierté.

§ 954. Précisément à cette époque, il se commit en 32-3

Israël un péché de cette odieuse nature. Un indi
fut trouvé ramassant du bois le jour du sabbat. I
avait nulle nécessité à la chose, puisqu'en ce jo
n'allumait pas de feu en sa demeure (Exode XXX
Cet homme avait pris plaisir à violer le command
de Dieu, pour le braver et pour voir ce qu'il
arriverait. Personne ne dira : Quel mal faisait
faisait le mal que font les jureurs, le mal que fo
qui ne prient pas Dieu et qui ne lisent pas la
Point de mal direct à leur prochain, mais d
qui prouvent l'absence de toute piété. Le viola
sabbat fut mis à mort par l'ordre de l'Eterne
en doit-il être, au dernier jour, de tous ce
d'un cœur impie, auront volontairement persév
le mal.

§ 955. Voici une institution d'un genre tout
lier. Les Israëlites devaient porter au bas de l
une bande retenue par un cordon de couleur hy
ou plutôt de couleur bleue, la même qui se
avec un éclat si doux au milieu des trois cou
pavillon, du voile, des tapisseries, du parv
vêtements d'Aaron. C'était le signe extérieur d
sécration des fils de Jacob. Pour nous, chré
marque de notre consécration c'est la charité,
du ciel, qui est douce, pure et paisible comn
de l'eau, quand aucun nuage n'obscurcit l'ai
nul vent ne remue le fond des ondes.

§ 956. Dix-neuf ans, pense-t-on, s'écoulèrent
lesquels le peuple d'Israël passa dans le désert
monotone qu'aucun grave incident ne vint agite
cet du moins ne nous en est pas fait par Moïse.
liers d'Israëlites moururent, chacun en son ten
ne nous est pas ordonné de croire que tous soie

dans l'impénitence. Cependant, vers l'an 1471 avant XV
notre Seigneur, Moïse vit encore une de ces révoltes 1-
qui avaient rendu son ministère si difficile, et il n'était pas au bout. Un lévite nommé Coré, fit avec deux Rubénites, Dathan et Abiram, une conjuration dans laquelle ils entraînèrent deux cent cinquante des principaux du peuple. Il s'agissait de renverser l'autorité de Moïse et d'Aaron. Coré disait : pourquoi tous les lévites ne seraient-ils pas sacrificateurs? De leur côté, les fils de Ruben étaient choqués de ce que la tribu aînée n'avait pas la prééminence (§ 590). Chez les uns comme chez les autres, il y avait mépris des volontés souveraines du Seigneur, révolte ouverte contre lui. Ce crime ne pouvait demeurer impuni, d'autant que les coupables n'avaient réellement aucun sujet de plainte contre Moïse (verset 15). Lisez tout ce chapitre et vous verrez de quoi l'homme est capable lorsqu'il se laisse aller à son impiété, mais aussi avec quelle puissance et quelle sainteté Dieu réprime ses adversaires. Coré, Dathan, Abiram, les deux cent cinquante rebelles périrent de diverses façons, mais tous avec des signes manifestes de l'intervention même du Seigneur.

§ 957. Il semble que les jugements de Dieu devraient 41-
assez épouvanter les méchants pour dompter la malice de leurs pensées. Or il s'en faut bien qu'il en arrive toujours ainsi. Ces vieux Israëlites de col roide et de cœur incrédule, s'obstinaient à oublier que Moïse n'était qu'un instrument entre les mains de l'Eternel. Aussi se mirent-ils à lui reprocher, de même qu'à Aaron, la mort de leurs frères, comme on voit des gens accuser les chrétiens de damner leur prochain. Alors un terrible fléau, une épidémie, une peste, que sais-je, frappa le peuple. En très-peu de temps il y eut 14,700

I personnes qui furent appelées devant le tribunal de Dieu!
50 La plaie eût été bien plus grande si le Seigneur n'avait eu pitié des coupables. Aaron, type de notre Sauveur, comme vous le savez, et Moïse aussi, prièrent ardemment pour les pécheurs ; il firent leur réconciliation avec l'Eternel ; le peuple probablement cria miséricorde et le fléau s'arrêta.

II § 958. Après ce qui s'était passé, il fallait que le Seigneur attestât par quelque nouveau miracle qu'il avait bien réellement choisi Aaron pour son sacrificateur, à l'exclusion des autres fils d'Abraham. Tous les chefs de famille déposèrent dans le tabernacle une branche d'amandier avec leur nom écrit dessus, et le lendemain celle d'Aaron se trouva toute en fleur. Ainsi Dieu se plaît à distinguer ses élus. La branche d'Aaron demeura dans le tabernacle en témoignage du choix que le Seigneur avait daigné faire de lui et de sa race pour exercer la sainte sacrificature.

III § 959. Non-seulement cela, mais encore les lévites furent donnés à Aaron, c'est-à-dire que Dieu les mit entièrement sous ses ordres. Vous voyez que Moïse ne réservait rien pour lui, ni pour ses descendants ; c'est que la loi émanait de l'Eternel et non pas de Moïse. Ce fut aussi l'Eternel qui régla tout ce qui concernait la subsistance des sacrificateurs et des lévites. Ils ne devaient point avoir de part au territoire. Celui-ci serait tout entier l'héritage des autres tribus : mais comme dédommagement et d'ailleurs pour pouvoir vivre, ils auraient une portion des sacrifices de prospérité (§ 864, et Lévit. X, 15) et de plus la dîme de ce que leurs frères récolteraient en huile, en vin et en graisse (§ 918). Les Lévites à leur tour, devaient donner la dîme de leur dîme au Seigneur, dans la personne d'Aaron et de ses

ils. — Il est des pays où le clergé est entretenu par XVI
e moyen de la dîme qu'on lève sur tout le peuple, à
'imitation de ce qui se faisait en Israël. Mais, pour que
'imitation fût exacte, il faudrait que les ministres de
l'Evangile renonçassent à leur patrimoine et qu'on fût
ministre de père en fils; puis il y a une grande différence entre une dîme que la loi de Dieu exige sans clause comminatoire, et un impôt que la loi humaine établit et qu'elle contraint d'acquitter; enfin, tandis qu'il n'y avait qu'un culte en Israël, il y en a souvent plusieurs dans les pays où l'on paie la dîme, et toutefois c'est un seul culte qui en profite.

§ 960. Nous avons vu ailleurs (§ 909) que l'attouche- XI
ment d'un mort imprimait une souillure légale; ce cha- 11-
pitre-ci complète le sujet. Nous y remarquons avec quel saint respect Dieu veut que nous envisagions la mort, redoutable conséquence du péché. Mort et péché sont deux idées que la Bible réunit constamment. Pour se purifier de la souillure, non pas du péché proprement, mais du contact avec la mort, il fallait user d'une eau préparée suivant les prescriptions que nous lisons en cet endroit et sur lesquelles nous dirons quelques mots seulement. Eléazar, et non pas Aaron, devait immoler une vache rousse, la brûler, en recueillir les cendres; puis on jetait de l'eau dessus et cette eau servait à la purification. Le sacrifice de la vache rousse était à tous égards fort différent des autres, différence fondée sur ce que, dans les autres sacrifices, la victime était substituée au pécheur, tandis que la vache rousse était pour ainsi dire la personnification du péché lui-même.

§ 961. Dix-neuf années s'étant encore écoulées, les X
Israëlites, après avoir erré dans le désert, arrivèrent le
premier mois de l'an 1452 avant Jésus-Christ, au dé-

XX sert de Tsin. Ils s'arrêtèrent à Kadès. Là mourut et fut
1 enterrée Marie, la sœur de Moïse et d'Aaron. Elle aussi, par sa révolte, (§ 940) s'était rendue indigne d'entrer au pays de Canaan, et pourtant elle avait reçu bien des grâces de Dieu ! (§§ 711, 941).

1-13 § 962. Il y eut là de nouveaux murmures contre Moïse et une demi-révolte dont les conséquences furent bien humiliantes pour ce serviteur de Dieu. Le peuple manquait d'eau. Il paraît que, même après avoir invoqué l'Eternel et réuni l'assemblée, devant laquelle il n'y avait plus qu'à manifester la puissance et la bonté du Seigneur, Moïse hésita par dépit et par un coupable
10 mouvement d'incrédulité. Il parla à ses frères comme s'il dépendait absolument de lui qu'il y eût de l'eau ou non; puis il frappa le rocher une première fois sans succès, preuve que l'Eternel était irrité; enfin l'eau jaillit avec abondance, car le Seigneur se plaît souvent à répandre sa grâce malgré la profonde indignité de ses serviteurs. Cependant, il voulut que Moïse aussi servît de leçon à
12 son peuple et à la postérité la plus reculée. Il lui fut déclaré que ni lui, ni Aaron n'introduiraient les Israëlites dans le pays de Canaan.

14-21 § 963. Près du désert de Tsin se trouve une contrée qui était alors occupée par les Edomites ou Iduméens, peuple issu du frère de Jacob (§ 500). Nous avons vu (§ 731) qu'ils n'aimaient pas leurs frères d'Israël; aussi quand Moïse leur eut fait demander de les laisser traverser paisiblement leur territoire, ils le refusèrent : mais, au lieu de les contraindre, les Israëlites se détournèrent de leur pays, conduite digne du peuple de Dieu.

23-29 § 964. A cette même époque mourut Aaron. Il devait avoir alors 121 ou 122 ans. Par ordre de l'Eternel, il monta avec Moïse et Eléazar sur la montagne de Hor.

Là, en présence du Dieu vivant, il remit ses vêtements X
sacerdotaux à son fils et son âme au Seigneur. Ce fut 23-
une grande douleur pour tout le peuple qui, dans la personne d'Aaron, perdait non-seulement le plus âgé de ses vieillards, mais encore un homme bon et pieux dont les torts les plus graves avaient été des péchés de faiblesse et non de méchanceté. Depuis trente-sept ans on avait vu ce vénérable patriarche porter sur son front la SAINTETÉ A L'ÉTERNEL (§ 818), sur ses épaules et son cœur les douze tribus d'Israël (§§ 814, 816); on l'avait vu priant pour le peuple, faisant l'expiation des péchés, arrêtant par sa prière les fléaux qui les désolaient (§ 957); aussi, à l'occasion de sa mort, tous prirent le deuil, un mois entier. Cependant, Aaron, comme Moïse et comme Marie, plus qu'eux peut-être (§ 848), avait failli d'une manière grave. Aussi dut-il mourir dans le désert. Ce n'est pas à dire assurément qu'il ait été rejeté de Dieu; car après tout, il crut en ses promesses et sa foi se montra par une obéissance habituelle et par sa charité; mais l'Eternel voulut faire voir en lui que le péché est toujours le péché, qui que ce soit qui le commette, et que ceux qui conduisent leurs frères vers le pays de Canaan doivent prendre garde à eux-mêmes, quelle que soit la charge dont ils sont revêtus.

LXXI. Le serpent d'airain. — Balaam.

§ 965. Nous en sommes toujours à l'an 1452. Les X
Israëlites avaient atteint de nouveau la frontière méri- 1
dionale du pays de Canaan. Afin d'éprouver leur foi et de rendre plus remarquables leurs victoires subséquentes, Dieu permit que, dans une première bataille,

XI ils essuyassent quelques revers. Peut-être aussi fallait-il
-3 cela pour faire comprendre à Israël quel genre de guerre serait la sienne. Il devait conquérir le pays de Canaan, mais non subjuguer ses habitants, ni s'emparer de leurs propriétés mobilières. Par un terrible et juste jugement de Dieu, les Cananéens et leurs biens étaient voués à l'interdit (§ 917). Les Israëlites devaient, non pas se les approprier, mais les détruire. Aussi après avoir mis en pièces, dans cette localité, les Cananéens qui ne leur cédèrent pas le terrain, ils l'appelèrent Horma, ce qui signifie *interdit* ou *anathème,* ou *destruction.* C'est en ce même endroit que les Israëlites avaient été défaits 38 ans auparavant (§ 950). Il ne portait pas alors ce nom, d'où nous voyons que le livre des Nombres n'a pas été écrit par Moïse jour par jour, mais qu'il doit l'avoir rédigé dans son entier peu de temps avant de mourir.

4-9 § 966. Les murmures perpétuels des enfants d'Israël ont, au premier abord, quelque chose qui étonne ; mais, en y réfléclissant un peu, l'on voit qu'ils ne faisaient pas autre chose que tant et tant de pécheurs de nos jours, qui ne cessent de se plaindre de Dieu et des voies de sa Providence ou de sa grâce. Un nouveau fléau et d'une nature particulière vint châtier les Israëlites, tout en continuant leur épuration par la mort des hommes dont Dieu avait dit qu'ils n'entreraient pas au pays de Canaan. Dieu suscita contre eux des serpents auxquels la Bible donne le nom de Saraphs, ce qu'on a traduit par *brûlants,* peut-être sans trop de raison. Ces reptiles faisaient des morsures cuisantes et mortelles ; beaucoup de gens périrent. Mais il y avait là une génération d'hommes nouveaux que Dieu destinait à valoir mieux que leurs pères. Ils allèrent à Moïse en confessant leur péché, ce qui ne s'était

guère fait auparavant. Moïse intercéda pour le peuple. XXI
L'Eternel lui ordonna de placer au haut d'une perche un 4-9
serpent d'airain, et quiconque regardait vers le serpent était guéri sur-le-champ.

§ 967. C'est un beau type du salut que notre Seigneur Jésus-Christ est venu acquérir aux pécheurs. Nous ne pouvons douter que l'Eternel ne l'ait entendu de la sorte, puisque notre Seigneur lui-même nous le dit expressément (Jean III, 14). Ainsi, dans ces Israëlites qui murmurèrent contre Dieu, nous voyons les pécheurs non-convertis; les Saraphs, de qui ils reçoivent une plaie mortelle, sont (en image et en figure) l'ancien serpent, Satan, par qui la mort est entrée dans le monde avec le péché. Le serpent d'airain, c'est Jésus-Christ, qui a pris une chair de péché et pour le péché, et qui, maudit à la place du péché et du pécheur, a été cloué sur une croix, comme le serpent d'airain sur une perche. Quiconque regardait vers le serpent d'airain était guéri : de même quiconque croit en Jésus-Christ, ou regarde du cœur vers lui, est sauvé. Il y eut probablement des Israëlites qui, s'endurcissant contre toute crainte de la mort, refusèrent de regarder vers le serpent, en traitant tout cela de fable, comme il y a tant de pécheurs hélas! qui refusent d'aller à Christ pour avoir la vie. Cependant, ils devaient avouer que ceux qui le regardaient étaient rétablis; mais ils s'obstinaient peut-être à attribuer leur guérison à autre chose, de même qu'on voit les incrédules traiter d'imaginations et de chimères la foi et la paix des enfants de Dieu. En attendant, ceux qui tournaient leurs regards vers le serpent, même de loin, même d'un œil affaibli, même sans le voir bien distinctement, tous ceux-là, dis-je, étaient guéris, parce que c'était, au fond, la grâce de Dieu qui les guérissait, et

XXI 4-9 non pas l'acte de regarder vers le serpent. Voilà comment une foi simple nous sauve avec certitude, lors même qu'elle n'est peut-être pas encore très-éclairée ni très-affermie. Elle nous fait avoir part à Jésus-Christ; car, qu'on le touche du bout du doigt, ou de la main tout entière, on n'en est pas moins en contact avec lui. Ce qui ne veut pas dire que nous ne devions pas l'embrasser de tout notre cœur et de toute notre âme.

10-31 § 968. Après ce grand châtiment et cette délivrance non moins éclatante, les Israëlites arrivèrent de campements en campements sur la rive gauche ou orientale du Jourdain. Ayant battu les Amorrhéens et le roi de Basçan, ils occupèrent toute la contrée jusqu'au torrent de Jabbok, près duquel Jacob, leur père, avait eu sa lutte mystérieuse avec l'ange de l'Eternel environ trois siècles auparavant (§ 478). Ce dut être une grande joie pour les Israëlites pieux que de se trouver enfin campés dans les lieux que leurs ancêtres avaient habités jadis! Ils pouvaient dès ce moment être sûrs qu'ils y occuperaient une toute autre position. Car tandis qu'Abraham, Isaac et Jacob avaient vécu en étrangers au milieu des Cananéens, leurs fils voyaient les Cananéens se fondre devant eux pour leur laisser le champ libre. Hog, roi de Baçan, et tout son peuple furent ou tués, ou dispersés, laissant aux Israëlites l'entière possession de leur territoire.

XXII 1-3 § 969. Cependant, les enfants d'Israël n'avaient pas encore atteint le pays de Canaan proprement dit (car la Parole de Dieu entend surtout sous ce nom la contrée qui s'étend du Jourdain à la mer Méditerranée); ils n'étaient donc pas au bout de leurs épreuves. Les Moabites, peuple issu de Lot, ainsi que les Hammonites (§ 344), habitaient dans le voisinage, et, craignant que ce peuple

venu du désert ne voulût aussi s'emparer de leurs pos- XX.
sessions, ils se hâtèrent de prendre l'offensive. Près des 1-
Moabites existaient aussi quelques tribus de Madianites avec lesquelles ils s'allièrent. Pour commencer, Balak, roi de Moab, eut l'idée de conjurer l'orage, comme le feraient encore de nos jours des peuples idolâtres.

§ 970. Il y avait sur les bords de l'Euphrate un homme 4-
nommé Balaam qui passait pour un grand devin, puissant par ses sortiléges. C'est qu'en effet il lui avait été donné quelquefois d'annoncer l'avenir et que, d'ailleurs, il parlait avec une profonde science du Dieu Créateur des cieux et de la terre. Ce Balaam descendait de Sem. Il était du nombre de ceux qui avaient conservé la connaissance de l'Eternel, malgré l'idolâtrie régnante; de plus, il avait été chargé de parler aux hommes en son nom. Cela ne veut pas dire qu'il fût converti dans le fond de l'âme ; car on peut être un habile docteur, même faire des miracles par la puissance de Dieu, tout en restant l'esclave de ses passions. Ce fut à cet homme que Balak envoya des messagers pour qu'il vînt maudire les Israëlites de la part du Dieu qu'il prêchait et dont on n'ignorait pas la puissance. Afin de l'y déterminer, Balak lui fit offrir de grands présents.

§ 971. Les premiers actes de Balaam sont tout à fait 8-1
d'un homme pieux. Il consulta l'Eternel, et l'Eternel lui ayant dit de ne point aller avec ces gens, Balaam leur déclara formellement qu'il n'irait point. Bien plus, les messagers de Balak étant revenus avec des présents plus considérables et des promesses encore plus magnifiques, il leur répéta positivement que tout l'or et tout l'argent du monde ne lui feraient pas transgresser le commandement du Seigneur. Mais Balaam était-il droit de cœur? S'il avait d'abord refusé d'aller, c'était sans doute parce

XXII que l'Eternel le lui avait défendu, mais n'était-ce pas
8-18 aussi dans l'espoir de voir arriver de plus beaux présents? Et maintenant qu'il se donne l'air d'être au-dessus de la tentation, n'a-t-il pas au fond un désir puissant de gagner cet argent et cet or?

19-20 § 972. Il est permis de répondre affirmativement à ces questions, puisque la Parole de Dieu nous déclare que Balaam aima le salaire de l'iniquité (2 Pier. II, 15). S'il ne l'avait pas aimé, il n'aurait pas consulté de nouveau l'Eternel. Avons-nous besoin, en effet, de lui demander s'il nous est permis d'honorer notre père et notre mère? Non, car sa bouche a parlé. De même, il avait dit: Balaam, tu n'iras point; et il n'y avait plus à l'interroger là-dessus. L'Eternel avait ajouté : Tu ne maudiras point ce peuple, car il est béni; et Balaam devait comprendre qu'il ne pouvait y avoir de changement en Dieu. Mais il aimait l'argent; mais il aurait voulu obtenir la permission de maudire ce que Dieu avait béni! Pour commencer le châtiment du prophète prévaricateur, le Seigneur lui dit : Eh bien! va; quoi qu'il en soit, tu feras ma volonté et non la tienne. C'est ainsi que l'Eternel donne quelquefois libre carrière aux méchants; mais en définitive ils ne peuvent maudire ceux que Dieu a bénis, et leur méchanceté tourne à la gloire de Dieu.

XXII § 973. Il semble que lorsque Dieu a dit : Va, l'on ne
21-33 risque rien d'aller; mais je suppose qu'un père, après avoir cherché inutilement à détourner son enfant d'une mauvaise action, lui dise : Eh bien, fais à ta tête! l'enfant ne comprendra-t-il pas que cette permission équivaut encore à une défense? Aussi, quand Balaam se fut mis en route, le Seigneur ne le laissa pas achever sans lui témoigner son indignation, et encore le fit-il de la manière la plus propre à l'humilier. L'Ange de l'Eternel,

cet Ange sans doute qui gardait Israël (§ 788), se présenta XX
devant Balaam en lui barrant le passage. Ni le prophète, 21-
ni aucun de ceux qui étaient avec lui ne l'aperçurent; mais l'ânesse qui servait de monture à Balaam vit, Dieu l'ayant voulu, le personnage extraordinaire qui se tenait là avec son épée nue. Et comme Balaam maltraitait l'ânesse parce qu'elle s'était couchée sous lui plutôt que d'avancer, une voix sortant de l'animal stupide reprocha au prophète sa folie et son emportement. Alors, l'Ange lui-même se montra à Balaam, et, tout en lui faisant sentir la miséricorde et la patience dont il était l'indigne objet, il lui adressa les remontrances qu'il avait méritées.

§ 974. Effrayé de cette apparition, Balaam confessa 34,
son péché, ce qui ne signifie pas qu'il le sentît bien profondément, et il offrit de rebrousser chemin. Mais, au point où en étaient les choses, il plut au Seigneur que le prophète poursuivît sa route. Toutefois, il lui tint un langage propre à lui faire comprendre que son péché subsistait tout entier.

LXXII. Balaam, suite. — Josué.

§ 975. Balaam dut éprouver un grand malaise en 36.
approchant du pays de Moab, et de Balak qui venait à sa rencontre. Subjugué par la puissance de Dieu, il devra remplir un ministère tout différent de celui qu'on attend et agir en opposition formelle avec ses convoitises. Aussi le voyons-nous se servir avec Balak de termes assez ambigus. Il n'ose pas lui dire : « Je vais bénir ceux que tu veux que je maudisse; il est inutile que tu offres des holocaustes, ni à Jéhovah, ni à Bahal, le dieu des

XXIII Cananéens. » Au lieu de cela, il se borne à déclarer qu'il dira ce que Dieu lui mettra dans la bouche; puis
1-6 il invite Balak à offrir des sacrifices. Pendant ce temps il se retire à l'écart, pour voir si *peut-être* le Seigneur lui accordera quelque vision.

7-10 § 976. Revenu près du roi de Moab, le prophète ouvre la bouche et, dans un langage élevé, il proteste qu'Israël n'étant point maudit de Dieu, il ne saurait non plus le maudire. Bien plus, il déclare que ce peuple formerait une nation à part, une nation considérable (§§ 367, 312, 274), et il termine par un vœu qui exprime moins l'état de son âme que l'excellence des promesses faites à Israël : « Que mon âme meure de la mort des justes et que ma fin soit semblable à la leur ! » — Je dis que ce vœu fait allusion aux promesses de Dieu, puisque, en effet, il ne saurait y avoir de justice et d'heureuse mort que dans son alliance ; j'ai ajouté qu'il ne faut pas y chercher l'expression complète des sentiments de Balaam, d'abord parce que Balaam était un méchant, ensuite, parce qu'il prophétisait malgré lui. Cependant, il n'est pas rare de voir l'incrédule et le mondain souhaiter de faire une bonne mort; mais pour bien mourir, il faut bien vivre, et pour bien vivre, il faut marcher dans la grâce et dans la vérité.

11-24 § 977. Balak, mécontent, comme il est facile de le concevoir, imagina de conduire Balaam dans un autre lieu, pour le soustraire, s'il était possible, à l'influence à laquelle il avait dû obéir. On offre de nouveaux holocaustes, Balaam se retire une seconde fois, Balak espère que la vue entière du camp d'Israël enflammera la passion du prophète; mais celui-ci, revenant au roi de Moab, fait entendre des paroles encore plus solennelles et plus significatives : « Dieu ne ment pas; Dieu ne se

repent pas; ce qu'il a dit, il le fait; il ne retire point XXIII
sa parole donnée. Sa grâce est avec Israël pour lui par- 11-24
donner ses iniquités; Israël est béni : l'Eternel l'a déjà montré par une foule de délivrances; bientôt on verra la force que le Seigneur donne aux siens. » Ce qui avait été dit de Juda (§ 592) est appliqué ici à tout Israël, or Israël est le type du peuple élu, c'est-à-dire des fidèles de tous les temps.

§ 978. Dans ses espérances superstitieuses, Balak 25-30
tente encore le moyen qui venait de lui faire défaut. Il veut à toute force que Balaam maudisse ceux que Dieu a bénis, semblable à tant de princes et de nations qui ont cru que leurs anathèmes pouvaient atteindre le peuple de Dieu. Cette fois, Balaam ne cherche plus à échapper XXIV
à l'inspiration divine. Il tourne ses regards du côté 1-9
d'Israël; le Seigneur lui fait voir les scènes des siècles à venir; le prophète se prosterne contre terre; puis, se relevant, il célèbre dans une belle poésie la prospérité dont le peuple de Dieu jouira bientôt et les victoires éclatantes qu'il remportera sur ses ennemis.

§ 979. A l'ouïe de ces paroles, Balak entra dans une 10-2
grande colère; et comme il faisait au prophète les plus vifs reproches, celui-ci reprit le cours de ses prophéties et prononça des paroles plus remarquables encore que les précédentes. Il voit, pour un temps éloigné, une étoile venant de Jacob, un roi issu d'Israël auquel appartient le jugement des ennemis de Dieu. — Ce roi, c'est David peut-être; dans tous les cas, ce n'est lui qu'en partie. La Bible entière nous atteste qu'il s'agit ici de notre Sauveur. C'est lui qui, fils de David et par là d'Israël, est venu comme un astre resplendissant au sein des ténèbres; lui qui est le Roi des rois, le Juge des vivants et des morts; lui aussi par qui Israël a été béni

XXIV 10-25 et à cause de qui ce peuple est devenu une bénédiction pour tous les peuples (§§ 367, 313).

§ 980. Cette prophétie est rendue encore plus remarquable par l'annonce qu'elle fait de la domination successive des Assyriens (Assur) et des Grecs (Kittim) (§ 237). Une puissance venant de la mer Méditerranée devait un jour subjuguer à la fois les Assyriens et les Hébreux, puis se voir elle-même détruite. Or, tout cela s'est accompli en son temps, mais plusieurs siècles après Balaam, comme nous le verrons dans une autre partie de l'Histoire Sainte.

25 § 981. Quand Balaam eut achevé son ministère, non point comme il l'aurait voulu, mais comme Dieu l'entendait, il se leva, est-il dit, pour retourner en son pays. Il s'en allait, sans doute, le cœur plein de tristesse et de haine; de tristesse, parce qu'il avait perdu l'occasion de gagner beaucoup d'argent, et de haine contre le peuple d'Israël qu'il aurait voulu maudire, ou autrement contre le Dieu d'Israël lui-même. Hélas! ce malheureux prophète ne devait pas revoir sa famille et bientôt, par un juste jugement de Dieu, il périt d'une manière misérable.

XXV 1-18 § 982. Ce que Balak n'avait pu obtenir par ses enchantements, Satan le fit par ses abominables séductions. Il paraît que, lorsque Balaam fut parti, les Moabites et les tribus madianites de leur voisinage recherchèrent et obtinrent trop facilement l'amitié des enfants d'Israël. Ceux-ci, se mêlant à leurs fêtes, comme autrefois les fils de Jacob s'étaient mêlés à celles des Sichémites (§ 487), se laissèrent entraîner par eux à l'idolâtrie, crime que l'Ecriture flétrit du nom de paillardise (§§ 889, 773). Dans ces fêtes impures, en effet, ils commirent avec les étrangers toutes sortes de débauches. Mais l'Eternel est le Dieu fort et jaloux. Il ne voulut point laisser de tels

crimes impunis. Phinées, fils d'Eléazar, châtia de sa propre main un des plus coupables; les Anciens du peuple mirent à exécution la loi du Seigneur (Lév. XX, v. 23); à cela peut-être vint s'ajouter une épidémie meurtrière, et vingt-quatre mille personnes payèrent de leur vie les désordres auxquels on s'était livré. XXV 1-1

§ 983. Ce fut après cela que, par l'ordre de l'Eternel, il se fit un nouveau recensement du peuple. A cette époque, il ne restait plus aucun de ceux qui, à la sortie d'Egypte, étaient âgés de plus de vingt ans, sauf pourtant Caleb et Josué, auxquels il avait été promis qu'ils entreraient dans le pays de Canaan. Quant à Moïse, qui vivait encore, le moment de sa mort était proche. Voilà de quelle manière la parole de Dieu se réalisa de point en point! Mais si elle s'accomplit alors d'une manière si éclatante, comment douter qu'elle ne s'accomplisse toujours de même? XXV

§ 984. Parmi le grand nombre d'orphelins qui avaient vu mourir leurs pères avant qu'ils eussent atteint l'extrême vieillesse, se trouvaient les filles d'un descendant de Manassé nommé Tselophcad. Elles n'avaient point de frères, circonstance unique probablement à une époque où l'Eternel, fidèle exécuteur de ses promesses, donnait à tous les enfants d'Abraham et des fils et des filles. Or on mit en question si les filles de Tselophcad auraient un lot dans le partage du pays de Canaan. Elles en firent elles-mêmes la demande à Moïse, afin, dirent-elles, que le nom de leur père ne fût point retranché. Par la volonté de Dieu, elles obtinrent l'objet de leur requête, et cela devint une loi générale en Israël: un homme mourait-il ne laissant que des filles, celles-ci le représentaient, et ses possessions continuaient de porter le nom du père et de sa famille. XXV 1-1

XVII § 985. Cependant, la vie et le ministère de Moïse
2-27 tendaient à leur terme. Averti par le Seigneur que le moment du départ approchait, le serviteur de Dieu se montra tel qu'il avait toujours été, plus occupé de son peuple que de lui-même. Il fit à l'Eternel une prière dont chaque mot est d'une grande valeur. D'abord il nomme Jéhovah le Dieu des esprits de toute chair, belle expression qui nous rappelle non-seulement que c'est Dieu qui a créé nos âmes, mais encore qu'il faut que nous le servions en esprit et en vérité. Puis Moïse, sentant bien que l'assemblée, c'est-à-dire le peuple, ne pouvait rester sans conducteur dans les circonstances critiques où il se trouvait, demande à l'Eternel qu'il lui donne un successeur, afin que sous sa direction les enfants d'Israël sortent du désert, qu'ils entrent au pays de Canaan, et que l'assemblée de l'Eternel ne soit pas comme des brebis qui n'ont point de berger. Moïse oubliait-il donc le Bon Berger, l'Ange de l'alliance? Non sans doute; mais il savait que le Seigneur, qui est le Chef de l'assemblée, conduit son peuple au moyen de ses serviteurs ou ministres. Quoi qu'il en soit, la manière dont il s'exprima doit tout naturellement nous faire présumer que le successeur de Moïse était destiné à être, comme Moïse lui-même, le type de ce Jésus qui, étant le Berger des brebis, les fait sortir du péché et les introduit dans la vie éternelle.

8-23 § 986. Quel sera donc l'homme aimé du Seigneur à qui reviendra une charge si grande et si belle? L'Eternel va le désigner lui-même. Ce sera Josué, fils de Nun; ce même Josué que nous avons vu, quarante ans auparavant, à la tête des armées d'Israël contre les Hamalékites, puis si fidèle, avec le fidèle Caleb, entre les explorateurs du pays de Canaan, toujours à côté de

Moïse dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. XXVI
Josué avait donc été préparé de longue main par le Seigneur. Il possédait tout ce qu'il fallait pour son œuvre: maturité de l'âge, longue expérience, lumière acquise dans le commerce de Moïse; surtout il avait part aux dons extraordinaires du Saint-Esprit. 18-2

§ 987. Outre cette vocation spirituelle et divine, Dieu voulut que Josué en eût une autre, bien inférieure, mais nécessaire aussi. Moïse lui imposa les mains devant tout le peuple; c'est-à-dire qu'il plaça ses mains sur lui, comme pour indiquer que son ministère passait de lui à Josué, et que de la sorte toute l'assemblée devait l'écouter. C'est encore ainsi que se doit faire la consécration des anciens et ministres de l'Eglise chrétienne. Il faut que leur vocation vienne tout premièrement de Dieu, mais aussi qu'elle soit ratifiée devant l'Eglise et reconnue par elle. — Du reste il était bien entendu que Josué ne cumulerait pas tous les pouvoirs. Eléazar, fils d'Aaron, le souverain sacrificateur, demeurait seul chargé de consulter l'Eternel par la voie de l'Urim et du Thummim (§ 816).

LXXIII. Diverses lois. — Victoires et conquêtes.

§ 988. Ces chapitres contiennent quelques ordonnances supplémentaires au sujet des holocaustes. On devait en offrir chaque jour, particulièrement le jour du sabbat, puis à chacune des fêtes que le Seigneur avait instituées. Ces ordonnances ne présentent d'ailleurs aucune difficulté d'interprétation. Après ce que nous avons dit en plusieurs lieux, notamment §§ 864-870, nous n'avons pas de nouvelles réflexions à ajouter. XXVI et XXI

XXX — § 989. *Loi sur les vœux.* Quand un homme s'était engagé à quelque acte de culte envers Dieu, ou à quelque prestation civile envers son prochain, rien ne pouvait le dispenser de tenir sa parole. Mais si une femme vivant encore sous le toit paternel, ou liée à un mari, faisait un vœu, ou prenait un engagement quelconque, elle n'était tenue à l'observer que moyennant le consentement de son père, ou de son mari. Pour mieux dire, elle était liée par sa parole, si le père ou le mari, ayant eu connaissance du vœu qu'elle avait fait, ne s'y etait pas formellement opposé le jour même où la chose était venue à sa connaissance. Loi pleine de sagesse, à laquelle la plupart des peuples civilisés ont emprunté quelque chose.

XXXI 1-6 § 990. Moïse reprenant ici le fil de son histoire, nous raconte les terribles jugements que Dieu fit tomber sur les Madianites par le ministère des enfants d'Israël. Nous avons vu dernièrement (§ 982) de quelle manière ces tribus idolâtres avaient entraîné les Israëlites dans les plus horribles désordres, et comment Dieu avait châtié son peuple. Il fallait aussi, pour rendre la leçon complète, que les Madianites à leur tour ressentissent la juste colère du Très-Haut. C'est pourquoi, et par l'ordre de l'Eternel, Moïse envoya contre eux douze mille hommes armés, mille de chaque tribu, sous la conduite de Phinées, fils d'Eléazar; puis, afin de bien montrer que c'était au nom de l'Eternel qu'ils faisaient cette expédition, ils prirent avec eux les meubles, ou la vaisselle du sanctuaire, et tout premièrement sans doute l'arche de l'alliance avec les trompettes consacrées.

7-18 § 991. La destruction de Madian fut terrible, mais elle ne le fut pas plus que ne sera celle des ennemis de Dieu au dernier jour. Alors nul ne pourra fuir, tandis

qu'il y eut probablement bien des Madianites qui échappèrent au glaive des enfants d'Israël. Ceux-ci, après avoir passé au fil de l'épée tous les hommes et cinq de leurs chefs, ou rois, emmenèrent avec eux les femmes et leurs petits enfants, avec un immense butin, car avant de mettre le feu aux habitations, ils avaient conservé ce qui était susceptible d'être transporté. Tout ceci assurément ne fut pas l'affaire d'un jour. Mais quand Moïse vit que l'armée conduisait des femmes avec elle, ces mêmes femmes qui avaient été pour Israël la cause de tant de péchés et d'un si grand châtiment (§ 982), il fut ému d'une sainte colère, et, fidèle exécuteur des jugements de Dieu, il ordonna que ces coupables femmes subissent aussi la peine de leurs iniquités. Les fils partagèrent le sort de leurs mères; on ne conserva l'existence qu'aux filles en bas âge. Il y avait moins d'inconvénients à ce que les Israëlites les adoptassent dans leurs familles, que s'ils avaient accordé la même faveur aux fils des Madianites.

XXI 7-1

§ 992. Quoi qu'il en soit, et sans reproduire les réflexions que nous avons faites à l'occasion du déluge et de l'ancien monde (§ 210), de Sodome et des villes de la plaine (§ 339), de Pharaon et de son peuple (§ 710), nous voyons encore ici combien c'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant! Pécheurs et instigateurs du péché, les Madianites idolâtres, d'autant plus criminels qu'ils étaient aussi fils d'Abraham et les frères des Israëlites, reçurent en cette rencontre le juste châtiment de leurs prévarications. Quel avertissement hélas! pour tant de soi-disant chrétiens, qui, éclairés de la lumière de l'Evangile, vivent dans le péché, s'excitent au mal les uns les autres et approuvent ceux qui le font!

XXXI 8, 16 § 993. Parmi les malheureux qui tombèrent sous les coups du Très-Haut, vous aurez remarqué l'indigne Balaam, que nous avons laissé faisant mine de retourner chez lui. Il paraît qu'irrité contre Dieu du rôle qu'il avait dû jouer malgré lui, froissé dans sa passion d'avarice, il avait cherché à se venger par la plus épouvantable trahison. Ce fut à son conseil que les Madianites tendirent aux enfants d'Israël le piége où leur foi et leur moralité succombèrent; aussi trouva-t-il des premiers la mort (et quelle triste mort! dans la guerre qui fut faite à Madian. Vous le voyez donc, mes chers lecteurs, il ne suffit pas de s'écrier : « Que je meure de la mort des justes! » (§ 976). Il faut, pour bien mourir, vivre à la manière des justes; comme Abraham, par la foi; comme Enoch, en la présence de Dieu, et non pas comme Balaam, en faisant de l'argent son idole. Vous voyez de plus qu'on peut avoir parlé de la part de Dieu et dit ce que Dieu voulait, sans être toutefois converti. Or, l'on aurait beau être prophète, si l'on n'est pas converti, on est sur le chemin de la perdition.

19 24 § 994. Bien que les Israëlites n'eussent fait qu'exécuter le Jugement du Très-Haut, il ne se pouvait sans doute qu'il ne s'y fût mêlé beaucoup de péché; d'ailleurs, après tant de sang répandu, il fallait une purification. Il fallait même purifier ce qui avait appartenu aux Madianites, avant que le peuple pût se l'approprier. C'est ce qu'on fit par ordonnance de l'Eternel, afin d'imprimer dans les cœurs une horreur croissante pour le mal.

25-54 § 995. Après cela, il fut question de partager l'immense butin qu'on avait emporté, et voici comment la chose se passa. La moitié des captures appartint à ceux qui avaient été à la guerre, sauf le 2 p. 1000 qui dut revenir au sanctuaire; l'autre moitié fut dévolue au

reste de l'assemblée, moins le 2 p, °/₀ qu'Eléazar reçut XXXI
aussi pour le service du tabernacle. Quant à l'or en lin- 25-5
got et à l'or ouvré, il fut déposé dans le trésor public, en reconnaissance de ce que, par une protection remarquable, aucun Israëlite n'avait péri dans cette expédition. Ce que c'est que d'aller au nom du Seigneur et de l'avoir avec soi ! Quelle différence de ce résultat avec ce qui s'était passé jadis à Horma (§ 950) !

996. Par la destruction des tribus madianites qui XXXI
occupaient la rive gauche du Jourdain, une vaste contrée se trouvait dès ce moment à la disposition des enfants d'Israël ; ils en avaient déjà chassé les Amorrhéens et les Moabites. C'est pourquoi les descendants de Ruben et de Gad demandèrent à Moïse qu'il leur fût permis de former leurs établissements dans ce pays. Les Rubénites, issus du fils aîné de Jacob, estimaient sans doute devoir être servis les premiers. Mais comme le territoire qui est sur la rive gauche du Jourdain n'était pas, à proprement parler, le pays de Canaan, Moïse éprouva quelque indignation à l'ouïe de cette demande. C'était à ses yeux comme si les Rubénites et les Gadites renonçaient à leur héritage et répudiaient les promesses de Dieu. Eh quoi donc, semble-t-il leur dire, vous ne voulez pas entrer au pays qu'Abraham, Isaac et Jacob ont habité ! Mais cette difficulté fut bientôt arrangée ; car il entrait dans les vues du Seigneur que la chose se passât ainsi. Les Rubénites et les Gadites promirent d'aider leurs frères à conquérir Canaan, et, sous cette condition, ils obtinrent ce qu'ils désiraient. La tribu de Ruben eut en partage le canton le plus méridional, borné au midi par la rivière d'Arnon, à l'ouest par la mer Morte et quelque peu du Jourdain, au nord par la tribu de Gad. Ses frontières à l'est, peut-être, n'eurent pas

XXXII de limites bien déterminées. Là vivaient les Hammonites et les restes des Madianites, tribus qui redevinrent plus tard fort puissantes ; tout comme on vit les Moabites reformer des établissements au sud de l'Arnon. Quant à la tribu de Gad, elle occupa le canton qui était au nord de la tribu de Ruben ; elle porta sa population sur les bords du Jourdain, jusqu'à la mer de Galilée, et, touchant par son extrémité sud-est les Hammonites, elle avait au nord et à l'est la moitié de la tribu de Manassé, qui reçut aussi une part dans ce vaste territoire. Vous vous souvenez que, par la volonté de Dieu (§ 588), Jacob en avait ainsi disposé sur son lit de mort.

XXXIII et XXXIV § 997. Après avoir, dans le Chap. XXXIII, donné le tableau général des campements du peuple d'Israël, depuis son départ de l'Egypte jusqu'au moment où l'on eut atteint le Jourdain en face de Jéricho, Moïse nous dit comment il renouvela la défense de se mêler avec les Cananéens. Puis il décrit les limites générales du pays que les Israëlites avaient à conquérir. Enfin il désigne les hommes (un de chaque tribu), qui, sous la direction d'Eléazar et de Josué, en effectueraient le partage.

XXXV § 998. Les Lévites, nous l'avons vu ailleurs (§ 591), ne devaient pas, comme les autres tribus, être cantonnés dans un territoire à part : il fallait, pour l'exercice même de leur ministère, qu'ils fussent établis un peu partout. Moïse ordonna donc qu'on leur destinât quarante-huit villes, avec des faubourgs dont la longueur était déterminée ; c'était là qu'ils auraient leurs jardins et leurs vergers. De ces quarante-huit villes il devait y en avoir six, trois d'un côté du Jourdain et trois de l'autre, qui, désignées sous le nom de Villes de refuge, serviraient d'asyle à ceux qui s'étaient involontairement rendus coupables de meurtre (§ 768).

§ 999. Selon un usage très-antique et dont on com- XXX
prend assez facilement la raison, lorsqu'un homme tombait sous les coups d'un autre homme, c'était le plus proche parent de la victime qui avait vocation à poursuivre le coupable en qualité de vengeur : on l'appelait en hébreu le Goël. Or, Dieu, voulant imprimer fortement la pensée de l'inviolabilité de la vie humaine, et empêcher toutefois que le meurtrier involontaire ne fût puni comme un criminel, établit qu'en pareil cas on pourrait se réfugier dans une de ces six villes. Là, le meurtrier était à l'abri des poursuites du Goël, pourvu cependant qu'il ne sortît pas de la ville, si ce n'est à la mort du souverain sacrificateur. Celle-ci intervenant, le meurtrier rentrait paisiblement au sein de sa famille ; nouvelle preuve que le souverain sacrificateur des Juifs était le type de Jésus-Christ, notre Grand Souverain Sacrificateur ; car si nous croyons, sa mort nous affranchit entièrement de la peine du péché.

§ 1000. Les filles de Tselophcad, dont nous avons vu XXX
naguère l'histoire (984), appartenaient à la portion de la tribu de Manassé qui eut pour sa part le territoire à l'est du Jourdain et au nord de la tribu de Gad. D'après l'arrêt qui avait été rendu à leur sujet, elles eurent le terrain qui serait revenu à leur père s'il eût vécu. Mais il s'éleva là-dessus une nouvelle difficulté. Les filles de Tselophcad, en se mariant, porteront-elles à leurs maris leur part aux biens paternels, surtout si elles se marient à des Israëlites d'autres tribus ? Ou d'une manière plus générale, est-ce que les biens-fonds appartenant à une tribu seront transportés à une autre tribu par les mariages ? Cette question fut résolue au moyen d'une loi qui ordonna qu'une fille héritière, c'est-à-dire une fille qui, n'ayant point de frères, devait par cela même con-

XVI server le nom de son père (§ 984), ne pourrait épouser qu'un homme de sa propre tribu, et même, à ce qu'il paraît, un homme de sa propre famille dans la tribu. Par suite, les filles de Tselophcad se marièrent à leurs cousins germains. — On pense que ce fut en vertu de cette loi que Marie, la mère de notre Seigneur, épousa Joseph son parent. Cela explique pourquoi Joseph est appelé tout à la fois fils de Jacob (Matth. I, 16) et fils d'Héli (Luc III, 24). Jacob fut son propre père et Héli le père de Marie. Ainsi Joseph était réputé fils d'Héli, comme les maris de Mahla, de Tirtsa, de Hogla, de Milca et de Noha, étaient censés fils de Tselophcad par leur mariage avec leurs cousines. Elles n'avaient point de frères ; il paraît que Marie, la mère de Jésus, n'en avait pas non plus. — Or, n'est-ce pas une chose bien digne d'observation, que, même en des faits de cette nature, tout l'Ancien Testament vienne aboutir à Jésus-Christ?

DEUTÉRONOME.

LXXIV. Prédications de Moïse.

§ 1001. Le dernier des cinq Livres de Moïse, ou du Pentateuque (§ 13), est, dans sa plus grande partie, d'une nature assez différente des précédents. On l'a appelé Deutéronome, mot grec qui signifie *deuxième loi*, ou *répétition de la loi*, parce qu'on y trouve, à côté de quelques lois nouvelles, la répétition de plusieurs lois précédentes, notamment la reproduction des Dix Commandements. Mais ce qu'on y lit en particulier, ce sont les discours, les exhortations et les prédictions que Moïse prononça par l'Esprit du Seigneur peu de jours avant de quitter ce monde; car l'histoire contenue dans ce livre renferme une période de deux mois seulement. Il est d'ailleurs très-facile à comprendre; c'est pourquoi je n'en présenterai qu'un résumé fort rapide.

§ 1002. Cependant, il faut, pour bien saisir les discours de Moïse, se rappeler que le peuple auquel il les adressa n'était point identiquement le même que celui qui était entré dans le désert quarante ans auparavant. Il y avait là, sans doute, des milliers d'individus qui, au moment du passage de la mer Rouge, étaient assez âgés pour se souvenir de tout ce qu'ils avaient vu et entendu à cette époque et dès lors, mais l'immense majorité d'entr'eux étaient nés dans le désert. Il résulte de

-III ce mélange que Moïse pouvait bien leur dire, comme il le fait souvent, vous avez vu et entendu, et toutefois leur rappeler les faits anciens, les leur enseigner même, comme s'ils eussent été nouveaux pour eux. Cela dit, j'entre en matière.

-III § 1003. C'était l'an 1450 avant Jésus-Christ. Il y avait trente-neuf ans et dix mois que les enfants d'Israël étaient sortis d'Egypte sous la conduite de Moïse. Ce vieillard, vénérable par ses 120 années, comme par son long et pénible ministère, seul de son âge au milieu de la foule, et, sentant approcher le jour de son délogement, fut encore chargé par l'Eternel de faire entendre sa voix à ses frères. Il commence par leur rappeler les promesses de Dieu, promesses en vertu desquelles ils marchaient à la conquête du pays de Canaan ; puis il passe en revue plusieurs des événements dont ils avaient été les témoins, eux ou leurs pères, et qui étaient les arrhes des promesses. Il leur dit comment ils s'étaient multipliés d'une manière merveilleuse ; comment il avait établi sur eux des anciens pour administrer la justice ; comment ils envoyèrent des explorateurs au pays de Canaan et quels furent les tristes résultats de cette mission ; comment, après être retournés sur leurs pas, ils avaient repris, trente-huit ans après, le chemin du pays de la promesse; comment, épargnant les fils de Lot, ils avaient dépossédé Sihon, roi de Hesçbon, et Hog, roi de Basçan, en sorte que deux de leurs tribus et la moitié d'une autre occupaient déjà la contrée qui s'étendait de l'Arnon au nord, sur toute la rive orientale du Jourdain ; Moïse dit enfin comment le Seigneur avait résolu de le faire mourir lui-même avant qu'ils passassent le fleuve, en lui donnant pour successeur Josué, fils de Nun, son fidèle serviteur, et le digne compagnon de Caleb.

§ 1004. Cela fait, Moïse exhorte vivement le peuple IV
à observer les commandements de Dieu, sans y rien 1-4
ajouter et sans en rien retrancher. « Quelle gloire pour 2,
vous, leur dit-il, d'avoir un Dieu qui n'est pas comme
ceux des autres peuples, fixé à une certaine localité,
mais qui est partout avec vous! Quelle gloire que de 8
posséder un code de lois dont l'Eternel est lui-même
l'auteur! Demeurez-y fidèles et il n'y aura pas de nation
qui vous égale. Prenez garde surtout de ne pas vous 10
livrer à l'idolâtrie, car vous savez par expérience que
Jéhovah, votre Dieu, est un feu consumant, qu'il est 24
jaloux de votre affection. Si vous l'abandonnez, soyez 27
sûrs qu'il vous abandonnera aussi et vous dispersera
parmi les peuples. Sans doute que, même alors, ce Dieu 29
Fort et Miséricordieux sera prêt à vous recevoir quand
vous reviendrez à lui; mais voyez quel amour il vous a
témoigné en se révélant comme il l'a fait! « Sachez donc 39,
» aujourd'hui et gravez dans votre cœur, que l'Eternel
» est Dieu là haut, dans le ciel, et ici-bas sur la terre,
» et qu'il n'y en a point d'autre que lui. Gardez donc
» ces statuts et ces commandements que je vous prescris
» aujourd'hui, afin que vous soyez heureux et que vous
» prolongiez vos jours sur la terre que le Seigneur votre
» Dieu vous donne pour toujours. » — Tel fut le premier
discours de Moïse, dans une époque si solennelle pour
lui et pour tout le peuple. Ses exhortations, comme on
le voit, se fondent essentiellement sur la reconnaissance
qu'Israël devait au Seigneur; sous ce rapport, on ne
saurait douter qu'elles ne nous conviennent aussi bien
qu'à eux.

§ 1005. Nous avons vu ailleurs (§ 998) que le meur- 41,
trier involontaire, pour échapper au vengeur du sang,
devait se retirer dans une ville dite de refuge. Moïse en

IV 41-43 établit trois dans la partie du pays à l'orient du Jourdain. C'étaient Betser en Ruben, Ramoth en Galaad des Gadites, et Golan en Manassé.

V 21 § 1006. A quelques jours de là peut-être, Moïse convoqua de nouveau les enfants d'Israël, et, leur ayant rappelé les Dix Commandements de la loi, avec les circonstances qui en avaient accompagné la première publication plus de trente-neuf ans auparavant, il leur adressa de sérieuses et touchantes exhortations. Il est une remarque à faire sur la manière dont le dixième commandement est reproduit ici. On lit dans l'Exode, chap. XX, vers. 17 : « Tu ne convoiteras point la maion de ton prochain, tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, etc. » C'est ainsi que le commandement était écrit sur les Tables de pierre ; tandis qu'ici l'ordre des prohibitions se trouve interverti. Cette circonstance est peu significative par elle-même, mais ce qui la rend digne d'observation, c'est que les catholiques-romains, en retranchant de leur catéchisme le second commandement parce qu'il condamne d'une manière trop formelle leur idolâtrie, ont dû, pour maintenir le nombre de dix, faire deux commandements du dixième. Ils disent au neuvième commandement : « Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, » et au dixième : « Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain, etc. » Mais ne semble-t-il pas que Dieu ait voulu rendre leur confusion inévitable en montrant, par le changement même de rédaction que fit ici Moïse, combien il y a d'unité dans ce commandement, en sorte qu'il n'est pas possible de le partager sans méconnaître la pensée du Seigneur!

VI 4 § 1007. « Jéhovah votre Dieu est le seul Jéhovah! » Cette belle parole a ceci de remarquable, que le mot

Dieu y est pluriel comme au premier verset de la Genèse VI
(§ 22); puis, c'est après avoir ainsi proclamé l'Unité du
Dieu *pluriel* (§ 37) que Moïse résume en une seule loi
toute la loi des Deux Tables; ce beau sommaire que nous 5
savons tous dès notre enfance : « Tu aimeras l'Eternel
ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toutes
tes forces; » loi suprême qui renferme toutes les autres,
loi qui n'est que de stricte justice et que nous avons tous
violée, loi que le Saint Esprit seul peut nous rendre
capables d'observer en répandant l'amour même de
Dieu dans nos cœurs par la foi en Jésus-Christ. Or, il y
avait maintenant parmi les auditeurs de Moïse un grand
nombre de vrais fils d'Israël qu'éclairait et conduisait la
foi d'Abel, d'Enoch, de Noë, d'Abraham, d'Isaac, de
Jacob, de Joseph; ceux-là comprirent et approuvèrent
la loi qui leur était proposée en ces termes, car ils ai-
maient Dieu dans la sincérité de leur âme et dans la
plénitude de leurs pensées.

§ 1008. Ces mêmes fidèles comprirent aussi ce que 6
leur disait Jéhovah par la bouche du prophète : « Les
commandements que je te prescris aujourd'hui, seront
dans ton cœur. » Un enfant de Dieu ne craint point de
recevoir des ordres de la part de son Père céleste; il ne
trouve pas qu'il soit dur de lui obéir; par cela même,
s'il a des enfants, il se fait un plaisir de leur inculquer
les commandements de Dieu et il emploie tous les moyens
possibles pour se les rappeler à lui-même. Il sait qu'il y 10-3
a un grand salaire dans l'obéissance, et, bien qu'il
obéisse par amour, il n'est pas indifférent aux bénédic-
tions, même temporelles, que Dieu se plaît à accorder
quelquefois à ceux qui le servent. Je dis *quelquefois*,
parce que j'applique ici le discours de Moïse aux indi-
vidus; mais, comme il s'adressait à tout un peuple et

VI 25 encore à un peuple qui devait développer sa vie sociale dans des conditions très-particulières, on comprend que les promesses eussent quelque chose de plus absolu. L'Eternel promet donc aux Israëlites une prospérité temporelle infaillible si, en corps de nation, ils demeurent fidèles à leur loi. C'est dans ce sens que, par leur obéissance à la constitution dont l'Eternel les avait privilégiés, ils seraient une nation juste, pour qui la justice serait une source de gloire et de puissance.— En prenant la chose d'une certaine manière, on peut dire sans doute de chaque individu que, s'il accomplissait toute la loi, il serait juste, ce qui n'est le partage de personne ; mais il ne me paraît pas que tel soit le sens de la déclaration de Moïse. Je comprendrais mieux qu'on la développât à peu près comme ceci : « Lorsqu'un homme obéit aux commandements de Dieu par la foi, il est doublement juste : d'abord, il est justifié par sa foi comme Abraham, de plus il fait, comme lui, ce qui est juste et droit devant Dieu; en sorte que ses œuvres aussi le justifient, mais dans une autre acception de ce terme, comme nous le verrons plus tard (Jaq. II, 24).

VII § 1009. Dieu qui connaît le triste penchant du cœur humain à l'idolâtrie et qui sait combien le mal se communique aisément d'homme à homme, condamne expressément toute alliance que les Israëlites songeraient à contracter avec les Cananéens. A mesure donc que le Seigneur les chassera devant eux (car la conquête du pays ne sera pas l'affaire d'un jour), on devra non-seulement effacer toute trace de l'idolâtrie cananéenne, mais encore détruire ces hommes méchants et pervertis. Les tribus cananéennes formaient un peuple puissant; mais les Israëlites n'avaient pas à le redouter tant que l'Eternel demeurerait avec eux, et quand ils en se-

raient devenus les maîtres, ils n'auraient aucune raison V
de s'enorgueillir. Il est vrai, dit Moïse, que « tu es un
» peuple consacré à l'Eternel ton Dieu ; l'Eternel ton
» Dieu t'a choisi, etc. » Mais « ce n'est point parce que
» vous étiez un peuple nombreux qu'il vous a aimés et
» choisis... c'est parce que l'Eternel vous aime et qu'il
» garde le serment qu'il a fait à vos pères, etc. » Parole remarquable autant qu'extraordinaire ! Pourquoi l'Eternel aime-t-il ses élus et leur fait-il des promesses? Est-ce parce qu'ils ont en eux quelque chose qui leur mérite son amour? Non, c'est simplement parce qu'il lui a plu de les aimer. Et pourquoi leur accorde-t-il tant de grâces? c'est parce qu'il lui a plu de leur faire des promesses. Telle est la libre et souveraine miséricorde de Dieu, source inépuisable de la joie et de la sainte humilité de ses enfants.

§ 1010. C'est à inculquer cette humilité que Moïse V
consacre maintenant son exhortation. Afin de la former dans le cœur des Israëlites, l'Eternel les a châtiés comme un homme châtie son enfant. Les humiliations ne leur ont pas manqué dans le désert; mais voici le véritable moment de l'épreuve. Il faudra voir l'effet que produiront sur leur âme les victoires qu'ils vont remporter. Ah! malheur à toi, Israël, si tu dis dans ton orgueil : « Ma puissance et la force de mon bras m'ont acquis tous ces biens, » car alors tu seras près de ta ruine. — Malheur aussi à l'enfant de Dieu qui s'attribue l'honneur de ses progrès dans la foi et de ses victoires contre le péché; de lourdes chutes lui apprendront bientôt qu'en suivant le chemin de l'orgueil on marche vers la perdition. — En tête de ces instructions, vous lisez la parole dont notre Seigneur se servit pour repousser une des tentations de Satan (Matth. IV, 4) et qui a toujours

III la même puissance contre les suggestions de nos cœurs charnels, car elle nous rappelle que nous avons une âme à nourrir et à sauver par la Parole de Dieu.

X § 1011. Il importait aux Israëlites de ne se faire aucune illusion sur les motifs qui déterminaient le Seigneur à leur prêter l'appui de son bras dans la conquête de Canaan. Aussi Moïse leur déclara-t-il par trois fois que ce n'était pas à cause de leur justice ou de leur sainteté, mais à cause de l'impiété et des mauvaises mœurs des Cananéens. La justice d'Israël! Hélas ce peuple ne s'était-il pas montré difficile à conduire comme un bœuf qui refuse de se plier au joug? n'avait-il pas mérité que l'Eternel le rejetât? ne devait-il pas sa conservation à la miséricorde du Seigneur et aux prières du Médiateur?

X C'est pourquoi, dit Moïse, prenez garde que les cieux, et les cieux des cieux sont à l'Eternel, la terre aussi et tout ce qui est en elle. Il est le Dieu des dieux et le Seigneur des seigneurs, le Fort, le Grand, le Redoutable, qui ne regarde pas l'extérieur des personnes. La circoncision n'est d'aucun prix à ses yeux, si vous ne circoncisez vos cœurs, c'est-à-dire si vous ne vous convertissez, pour craindre l'Eternel, le servir, vous attacher à lui et chercher en lui toute votre gloire; car

21 « c'est Lui qui est ta louange, » dit le prophète de l'Eternel.

XI § 1012. Que si vous demandez pourquoi l'Eternel doit être aimé et obéi, rappelez-vous les terribles châtiments dont il a frappé l'Egypte et les châtiments non moins remarquables qu'il vous a infligés dans le désert. Dites-vous bien aussi que c'est à cette seule condition que vous pourrez entrer en possession du pays de la promesse et y mener des jours heureux. Encore une fois donc, gravez toutes ces paroles dans vos cœurs, ayez-les con-

stamment présentes à la pensée, inculquez-les à vos en- 1
fants et ils verront l'accomplissement de ce qui fut dit à Abraham sur l'étendue des domaines que l'Eternel assignait à sa postérité (§ 297). Voici donc, je vous propose aujourd'hui la bénédiction et la malédiction; la bénédiction, si vous obéissez aux commandements de l'Eternel votre Dieu; la malédiction, si vous n'y obéissez point et si vous vous détournez de la bonne voie pour aller après d'autres dieux qui ne vous ont fait aucun bien.

§ 1013. Ces exhortations de Moïse produisirent le plus heureux effet sur le peuple d'Israël, comme nous le verrons en lisant le Livre de Josué. Après quoi, il n'est pas difficile de nous en faire l'application. Si, par la foi, nous sommes héritiers du royaume des cieux, nous savons très-bien que nous n'en sommes pas redevables à notre justice, mais à la grâce de notre Dieu, par Jésus-Christ; nous savons aussi que c'est par la force seule de son Saint-Esprit que nous pouvons nous conduire d'une manière digne de notre vocation céleste, mais cela même nous porte à aimer l'Eternel et à vivre dans son obéissance, dispositions inséparables de la paix des enfants de Dieu.

LXXV. Nouvelles ordonnances et reproduction de lois déjà promulguées.

§ 1014. Des ordonnances et des statuts que Moïse XI
proclama dans cette circonstance solennelle, je ne signalerai que les plus remarquables, ou par leur portée, ou
par leur nouveauté. — Au lieu d'offrir leur culte en toute 5
espèce d'endroits, les Israëlites ne devaient présenter leurs sacrifices et leurs holocaustes que devant le taber-

XII nacle. Cependant il leur était permis d'immoler ailleurs
— les animaux qu'ils destinaient à leur table, mais cette
immolation devait se faire avec certaines formes ana-
30 logues à celles des sacrifices proprement dits. Il fallait
aussi qu'ils se gardassent d'adapter au culte de l'Eternel
les pratiques des cultes païens, précaution que l'Eglise
romaine a tellement négligée qu'elle en est venue par
degrés à une véritable idolâtrie.

XIII § 1015. Moïse annonce aux Israëlites que, pour
1-5 éprouver leur foi, il pourrait arriver que Dieu permît à
de faux prophètes d'opérer des prodiges et des miracles,
comme les magiciens de Pharaon; mais, loin d'écouter
aucun prophète qui tenterait de les détourner de Dieu,
leur devoir serait de les faire mourir. Notre Seigneur
aussi a parlé de faux christs qui feraient des miracles
jusqu'à séduire les élus si la chose était possible (Matth.
XXIV, 24), Or, cette même Eglise romaine dont je par-
lais tout à l'heure appuie sur des miracles réels ou pré-
tendus, ses doctrines et ses pratiques idolâtres: nous
savons donc à quoi nous en tenir sur l'estime que nous
devons faire d'elle et de ses docteurs.

6-18 § 1016. Notre Seigneur a dit encore dans l'Evangile:
« Si quelqu'un vient à moi et ne hait pas son père et sa
mère, et sa femme, et ses enfants, et ses frères et ses
sœurs, et jusqu'à sa propre vie, il ne peut être mon
disciple (Luc XIV, 26); » c'est comme il enjoignit aux
Israëlites, par la bouche de Moïse, de faire mourir leur
propres parents plutôt que de les suivre dans un culte
idolâtre. Et si une ville, en Israël, abandonnait l'Eter-
nel pour adorer les faux dieux, le devoir du peuple
était de faire la guerre à cette ville et de la détruire de
la même manière que celles des Cananéens. Tout cela
nous montre le crime de l'idolâtrie; mais il n'est pas

besoin de remarquer, quant à la peine de mort prononcée contre les adorateurs des faux dieux, que c'était une loi civile particulière aux Juifs, loi dont la parfaite justice résulte de ce que le Seigneur était à la fois leur Dieu pour l'éternité et leur Souverain temporel. XII 6-1

§ 1017. Je passe, sans m'y arrêter, sur la répétition que fait Moïse de l'ordonnance relative aux animaux dont il était permis de manger; mais je vous ferai remarquer celle qui instituait une seconde dîme outre la dîme qui appartenait aux sacrificateurs (§§ 959, 918). Celle dont l'institution se trouve ici n'était proprement qu'une restitution, puisque la tribu de Lévi ne devait point entrer en partage du pays de Canaan; mais, bien que l'Éternel fasse aux enfants d'Israël un important devoir de conscience de payer cette dîme et même avec joie (ce que signifient les festins qu'on célébrait alors), cependant il n'y avait pas de peines prononcées contre ceux qui ne la payaient pas. C'était donc au fond volontairement qu'ils venaient ainsi au secours du lévite, de l'étranger, de l'orphelin et de la veuve. Nous avons déjà vu la même chose pour l'autre dîme (§ 959). XII 22-2

§ 1018. Voyez au chapitre XV, verset 11, la déclaration remarquable et si souvent oubliée: « Il y aura toujours des pauvres dans le pays. » Les lois de Moïse sur la propriété étaient telles que, si on les eût observées, il semble que jamais aucun Israëlite n'aurait pu être pauvre, puisque le pays de Canaan devait être partagé entre toutes les familles et que les héritages étaient inaliénables à perpétuité (§ 914). Cependant, Dieu déclare qu'il y aurait toujours des pauvres dans le pays. Comment donc s'étonner qu'il y en ait parmi nous, et que dire de ceux qui rêvent de moyens propres à faire cesser entièrement l'indigence? Notre Seigneur Jésus- XV

XV Christ, en répétant cette parole (Jean XII, vers. 8), a voulu nous apprendre que, sous l'Evangile comme sous la loi, il est chimérique de vouloir qu'il n'y ait plus de pauvres. La pauvreté en face de la richesse : tel est donc l'ordre de choses voulu de Dieu, mais aussi qu'est-ce que cet ordre de choses exige du riche? La réponse à cette question se trouve dans les onze premiers versets du chapitre. Le reste se rapporte à l'esclavage et aux premiers-nés, objets dont nous avons parlé précédemment.

XVII § 1019. Le chapitre XVI ne faisant guère que reproduire les lois relatives aux fêtes de pâques, de pentecôte et des tabernacles, je passe au XVIIe, où se trouvent trois ordonnances fort importantes; l'une qui établissait qu'on ne pourrait faire mourir personne, sinon sur le témoignage de deux hommes au moins, et encore fallait-il que les témoins jetassent contre le coupable les premières pierres, ce qui était leur faire sentir toute leur responsabilité; la seconde investissait les sacrificateurs du droit de juger les causes difficiles qui leur seraient déférées, droit qui n'appartient plus aux ministres de Jésus-Christ, mais qui entrait dans la charge d'Aaron comme type de Celui qui jugera les vivants et les morts; la troisième, enfin, est celle que Dieu donna dans la prévision qu'un jour les Israëlites voudraient avoir un roi, comme en effet il fallait qu'ils en eussent un, tiré de la tribu de Juda et père de Jésus, notre Sauveur (§ 592). Ce roi devait être un Israëlite choisi par l'Eternel lui-même; il lui était interdit d'avoir une armée de cavalerie comme les autres princes, de prendre plusieurs femmes à leur exemple, d'amasser des trèsors. Hélas! nous verrons combien peu ces lois furent observées par les meilleurs même des rois d'Israël, et

cela sans doute parce qu'ils négligèrent de se faire une copie de la loi et de la lire chaque jour comme l'Eternel le leur commandait par la bouche de Moïse; aussi, que de maux n'attirèrent-ils pas sur eux et sur leur peuple!

§ 1020. Après avoir annoncé qu'Israël finirait par se donner un roi et répété diverses ordonnances, Moïse prédit une grande chose, c'est qu'un jour viendrait où l'Eternel susciterait à son peuple un prophète tel que lui; comme lui libérateur, médiateur, fondateur d'une alliance; un prophète qui n'apparaîtrait pas au milieu des flammes du Sinaï et dont la Parole serait, toutefois, une parole de vie ou de mort. Ce Prophète, mes lecteurs ont tous compris que c'est le *Messie*, notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. Il est le prophète des prophètes, personne n'a parlé les paroles de Dieu comme lui, et toutes les choses qu'il a dites ont eu ou auront leur accomplissement; c'est en lui qu'est la vie de nos âmes, et malheur à ceux qui ne l'écoutent pas ou qui ne croient pas en sa personne!

§ 1021. Outre les trois villes de refuge à l'est du Jourdain, Dieu ordonna qu'il y en eût trois autres à l'ouest, toutes d'un accès facile, afin que le meurtrier involontaire n'eût pas de peine à s'y retirer; mais, dans aucun cas, ces asiles ne pouvaient mettre le meurtrier volontaire à l'abri du châtiment. — Défense de déplacer les bornes qui séparent les propriétés. — Le faux témoin sera puni de la peine même qu'on aurait infligée à l'accusé, s'il eût été reconnu coupable; loi qui peut nous faire juger de quel œil le Seigneur envisage les calomniateurs et même ceux qui se laissent aller à des soupçons injurieux contre leur prochain, car ils sont de faux témoins devant Dieu.

XX § 1022. Quand le peuple fera la guerre aux ennemis
1-4 de l'Eternel, qu'il ne craigne ni leur nombre, ni leur force, et qu'il ne garde sous les armes que les hommes
5 bien résolus. Si un Israëlite regrette sa maison nouvel-
6 lement bâtie, sa vigne nouvellement plantée, sa femme
7 récemment fiancée; s'il a peur de l'ennemi, qu'il re-
8 tourne dans sa maison, car l'Eternel ne veut que des volontaires qui se livrent à l'œuvre de tout leur cœur.
10-20 — A l'exception de quelques villes cananéennes, réservées à une destruction plus ou moins prochaine, Israël ne livrera l'assaut qu'à celles qui ne se rendront pas et il ménagera soignement les arbres fruitiers des vergers qui entourent leurs murailles.

XXI § 1023. Si l'on trouve quelque part le corps d'un
1-9 homme assassiné et qu'on ignore l'auteur du crime, les anciens de la ville la plus proche égorgeront une jeune vache en expiation du sang, car il faut de manière ou
10-14 d'autre que le péché soit puni. — Quand un homme aura épousé une femme prise dans le sac d'une ville, il ne
15-17 pourra plus la traiter comme une esclave. — Celui qui, ayant plus d'une femme, éprouverait une préférence pour l'une d'elles, comme Jacob, ne pourra pas donner le droit d'aînesse au fils de celle qu'il aime, s'il n'est le premier-né, et ce droit d'aînesse consistera dans une double portion, des biens meubles, selon toute apparence; c'était un moyen de prévenir, s'il était possible, les jalousies et les inimitiés entre les fils de diverses femmes. Ici d'ailleurs le Seigneur n'approuve ni ne recommande la polygamie, mais il prend des mesures pour qu'elle soit le moins fâcheuse qu'il se puisse. C'est comme il avait fait relativement à un roi (§ 1019). —
18-21 Si des parents ont le malheur d'avoir un fils qui ne se veut pas ranger, ils pourront le dénoncer aux anciens

de la ville; sur le témoignage du père et de la mère, ce méchant fils sera lapidé. Tel est le jugement que Dieu porte contre les enfants rebelles, tant est grand le Ve commandement (§ 748). — Etre pendu au bois est 2
un supplice particulièrement maudit: c'est celui qu'a voulu subir notre Seigneur, pour nous sauver de la malédiction.

§ 1024. On doit avoir soin de ce qui appartient à 1
autrui, comme de son propre bien. — C'est une abomination devant Dieu qu'une femme revête des habits d'homme et qu'un homme revête un habit de femme. Les mascarades sont donc une pratique indigne de gens qui font profession de connaître Dieu, et à combien de
péchés n'excitent-elles pas? — Après divers réglements 6
d'économie domestique et rurale, l'Eternel proclame
des lois destinées à maintenir la pureté des mœurs. Une 1
jeune fille qui, ayant eu une conduite criminelle, oserait bien après cela se marier à un honnête homme, était
punissable de mort. Même peine est prononcée contre 22
l'homme et la femme adultères, celle-ci n'étant exempte de châtiment que si elle a été vraiment sans moyens de
protection. — Celui qui a entraîné une jeune fille dans 9
le mal, doit un dédommagement pécuniaire au père, outre l'espèce de réparation qu'il peut faire de son péché en épousant la jeune fille.

§ 1025. Mutiler un homme est une abomination sur XI
laquelle l'Eglise romaine ferme les yeux dans la ville 1,
même où siége le pape; procréer des enfants et ne pas s'en reconnaître le père est un désordre horriblement commun dans les temps actuels. Vous voyez ici les mesures que le Législateur d'Israël, l'Eternel son Dieu et son Roi, prend contre cette abomination et contre ce
désordre. — Les Hammonites et les Moabites, prosélytes 3

XXIII — à la loi de Moïse, ne pourront faire partie du peuple d'Israël qu'à la dixième génération ; les Iduméens et les
9-14 Egyptiens le pourront dès la troisième. — Lois de propreté et de salubrité pour les campements des armées
15, 16 israëlites. — L'esclave fugitif était libre ; c'était une
17, 18 preuve que son maître l'avait maltraité. — Toute pro-
19-23 stitution est défendue. — Répétition des lois sur le prêt
24, 25 et les vœux. — Les Israëlites étant tous frères et tous propriétaires, quand l'un d'eux passait dans le champ ou dans la vigne d'autrui, il pouvait y manger du grain et du raisin, mais sans en emporter ; aussi voyons-nous que, dans une circonstance pareille, les Pharisiens n'accusèrent point les disciples de Jésus d'avoir dérobé (Luc VI, 1, 2).

XXIV § 1026. Quand un homme aura répudié sa femme,
1-4 si elle se marie à un autre, son premier mari ne la
5-22 pourra pas reprendre. — Répétition de diverses lois sur les gages, le paiement des dettes, les voleurs d'hommes, les lépreux, le salaire des ouvriers, l'équité dans les jugements, les égards pour les pauvres à l'époque des ré-
XXV coltes. — Lorsque, dans certains délits non prévus par
1-3 la loi, ou de peu d'importance, le juge prononcera la peine du fouet, il ne sera jamais permis de dépasser
4 quarante coups. — Pour extraire le froment de son épi, on le faisait fouler par des bœufs. Or, la loi défendait de les emmuseler, afin qu'ils pussent, en travaillant, manger quelques brins de paille ; ce qui signifiait que
5-10 tout ouvrier est digne de son salaire. — Loi importante d'après laquelle un homme devait épouser la veuve de son frère, si celui-ci était mort sans enfants ; alors le premier-né était censé fils du défunt ; c'était un ancien usage, ainsi que nous le voyons par l'histoire du patriarche Juda (Gen. XXXVIII).

§ 1027. Dans le reste de ce chapitre et dans le suivant, je me borne à signaler, d'abord l'ordre que l'Eternel donna au sujet des Hamalékites, puis les actions de grâces qu'il prescrit aux Israëlites de prononcer lorsqu'ils apporteraient l'offrande des prémices et qu'ils prélèveraient la dîme triennale. Rien n'est simple et beau comme ces paroles, et je ne saurais mieux faire que d'inviter mes lecteurs à prier le Seigneur de mettre dans leur âme les sentiments qu'elles expriment. XXV et XXV — 5-1

LXXI. Dernières instructions de Moïse. — Bénédictions et malédictions.

§ 1028. Encore quelques jours et le peuple d'Israël va passer le Jourdain. Moïse leur ordonne, lorsqu'ils seront arrivés dans la contrée où se trouvent les montagnes d'Hébal et de Garizim, de dresser en monument une muraille enduite de chaux bien unie, sur laquelle ils pussent écrire les paroles de la loi, sinon toutes les ordonnances et tous les statuts de l'Eternel, au moins le résumé qu'il venait d'en faire, ou peut-être seulement les paroles que nous allons étudier dans un instant. On devrait aussi ériger un autel sur cette montagne de Hébal, y offrir des holocaustes et des sacrifices de prospérité ou d'actions de grâces; après quoi six tribus se placeraient sur la pente d'une des montagnes, six sur la pente de l'autre, et celle de Lévi demeurerait au centre de la vallée pour proclamer les paroles solennelles dont suit la teneur. XXV 1-1

§ 1029. Ces paroles sont des malédictions contre les idolâtres, contre les enfants qui méprisent père ou mère, contre ceux qui déplacent les bornes des propriétés, qui manquent de pitié pour l'aveugle, qui font tort 15-1

XVII — 15-26 aux pauvres et aux faibles, qui commettent les péchés de l'impureté, qui frappent leur prochain à la dérobée, ou qui se laissent corrompre par des présents dans l'administration de la justice, enfin, contre quiconque ne persévère pas dans l'observation de la loi tout entière. Sur quoi je prie mes lecteurs de remarquer qu'il s'agit ici de la malédiction même de Dieu et de se rappeler ce que c'est qu'être maudit (§§ 101, 130, 149, 152, etc.). Puis je les invite à observer encore que ce ne sont pas les grands crimes seulement qui sont l'objet de la malédiction divine. Celui qui méprise son père ou sa mère est maudit comme celui qui fait une image taillée pour la mettre dans un sanctuaire et l'adorer; celui qui égare l'aveugle dans son chemin est maudit, comme celui qui condamne à mort l'innocent; pour tout dire, celui qui n'observe la loi qu'en partie est maudit comme celui qui la viole en son entier, parce que le péché, tout péché est une révolte contre Dieu. Enfin, que mes lecteurs veuillent bien remarquer la part que le peuple devait prendre à ces effrayantes déclarations. Il fallait qu'il confirmât chaque sentence par ce cri solennel : Amen, c'est-à-dire, oui, cela est vrai, cela est juste, qu'ainsi la chose se fasse ! La voix des lévites était la voix même de Dieu; celle du peuple était la voix de la conscience du pécheur. Nos consciences nous disent en effet que la malédiction prononcée contre le péché est de toute justice, que nous sommes coupables d'une multitude de péchés, que de la sorte nous sommes, par notre nature, sous la malédiction. Faites bien attention, d'ailleurs, qu'il ne s'agit dans toutes ces malédictions que d'infractions à la loi morale (§ 763); par conséquent, elles nous menacent aussi bien que les enfants d'Israël.

§ 1030. Mais voici maintenant des bénédictions et XXVI
des malédictions qui se rapportent essentiellement à
Israël en tant que nation, et de nation placée sous un
gouvernement tout à fait exceptionnel, savoir le gou-
vernement immédiat du Seigneur. Ce qui était donc 1-14
résolu dans le conseil du Tout-Puissant et ce que l'Eter-
nel seul pouvait réaliser, c'est que la prospérité tem-
porelle de son peuple serait toujours en parfait rapport
avec son obéissance aux lois. Abondance des récoltes,
accroissement de la population, supériorité morale et
politique sur les autres peuples : tels seront les effets
infaillibles de la fidélité d'Israël à son prince, Jéhovah.
Mais si au contraire les Israëlites viennent à se révolter 15-41
contre lui, toutes sortes de malédictions fondront sur
leurs maisons, sur leurs champs, sur leurs familles
et sur leurs entreprises, par des contagions, par des
fléaux, surtout par la guerre. Ils perdront leur indé-
pendance nationale, et ils auront beau se donner un roi,
ils seront emmenés captifs, avec leur roi, chez des
peuples étrangers et fort éloignés, pour y être en oppro-
bre et la risée des peuples. Ceux d'entre eux qui demeu-
reront au pays de leurs pères y mèneront une vie misé-
rable, leur terre étant maudite et le joug étranger ag-
gravant tous leurs maux; et ce sera là un prodige qui
remplira d'étonnement tout individu capable de ré-
flexion. Or, mes lecteurs verront, quand nous y serons
venus, avec quelle perfection de détails cette prophé-
tie, aussi admirable qu'effrayante, a eu son accomplis-
sement en divers temps et de diverses manières.

§ 1031. Mais ce qu'il y a de plus frappant dans la 49-5
prophétie, c'est la portion qu'il nous reste à résumer.
« Parmi les nations qui seront chargées de châtier les
infidélités du peuple de Dieu, il y en aura une qui vien-

XXVIII dra de loin, pour ainsi dire du bout de la terre, une
49-51 nation rapide dans ses incursions comme un aigle qui vole, une nation d'une langue tout autre que celle des Hébreux, une nation fière, impitoyable. » Maintenant, l'histoire nous raconte qu'à deux époques différentes les Juifs furent entièrement subjugués par des peuples puissants; la première fois par les Chaldéens, la seconde, par les Romains. Lors de la première de ces invasions, le roi des Juifs fut mené en captivité, comme il est dit au verset 36, mais non pas dans la seconde. D'ailleurs, la Chaldée n'était pas pour les Juifs au bout du monde comme l'Italie; la langue chaldéenne ne leur était pas étrangère comme la langue latine; et, si nous ajoutons la coïncidence significative que les armées romaines avaient des aigles pour étendards, nous nous convaincrons que cette portion de la prophétie annonce la ruine de Jérusalem par les Romains, plus de 1500 ans après Moïse. Quelle admirable prédiction, surtout quand on pense que la ville de Rome ne fut fondée que sept siècles environ depuis l'entrée des Israëlites au pays de Canaan!

52-68 § 1032. Moïse prédit même plusieurs circonstances du siége de Jérusalem qui s'accomplirent littéralement; puis, quand on compare l'état actuel des Juifs dans tous les pays de la terre où ils sont dispersés, généralement méprisés, opprimés, où leur âme est sans cesse dans la crainte, on est obligé de voir la main de Dieu qui s'est appesantie sur ce malheureux peuple, et la voix même de Dieu qui, par la bouche de Moïse, a voulu l'annoncer si longtemps à l'avance, « afin, dit-il, que ces malédic-
» tion qui reposent sur Israël et sur sa postérité fussent
» des signes et des prodiges à jamais. »

XXIX § 1033. A ce moment, le prophète de l'Eternel renouvela de la part de Dieu l'alliance qu'il avait traitée

avec leurs pères en Horeb, cette alliance de la loi qui XXI
prononce malédiction sur ceux qui l'enfreignent. Aussi
Moïse revient-il sur les misères qui, dans la suite, seraient
le partage de ce peuple de transgresseurs. La prophétie
va même jusqu'à annoncer de quels douloureux senti- 22
ments seraient pénétrés les étrangers qui iraient alors
visiter ces malheureuses contrées, et même l'intérêt que 24
toutes les nations prendraient à sa désolation. « Pour-
quoi l'Eternel, » dira-t-on, « a-t-il ainsi traité ce pays?
» Qu'est-ce donc qui a allumé cette grande colère? »
Et l'on répondra : « C'est parce qu'ils ont abandonné
» l'alliance de l'Eternel leur Dieu. » Quant à ce qui est 29
encore caché dans les profondeurs de l'avenir, Dieu, à
qui l'avenir appartient, le dévoilera en son temps s'il
le juge bon; mais quant à ce qu'il a révélé, nous de-
vons l'écouter et en recevoir instruction, nous et nos
enfants.

§ 1034. Est-ce donc que le peuple d'Israël pourrait XXX
se voir rejeté pour toujours? Après les promesses faites
à Abraham (§ 274) la chose serait-elle bien possible? Le
chapitre que nous avons sous les yeux répond à cette
question. Non, Israël ne saurait être rejeté à jamais.
Il y aura pour lui des voies de conversion; Dieu lui- 1, 2
même circoncira son cœur; il rentrera de tous les 6
bouts de la terre dans son pays, et, placé sous une 3, 4
alliance nouvelle (Rom. XI, 26), il servira réellement 11
l'Eternel. Prophétie non moins admirable que les précé-
dentes! Accomplie déjà plusieurs fois, dans un certain
sens et une certaine mesure, elle aura son entier accom-
plissement lorsque les Juifs, maintenant dispersés sur
la terre, se seront convertis à Jésus-Christ qui fut le
Dieu de leurs pères fidèles, comme il est le nôtre si
nous croyons du cœur en son sacrifice et en son règne.

LXXVII. Mort de Moïse.

1-13 § 1035. Moïse n'ayant plus que peu de mo
vivre, répéta de nouveau et avec une humil
remarquable, le jugement de Dieu en suite c
était privé du bonheur de voir le pays de ses a
Cela n'empêchera pas, dit-il à ses frères, q
ne le possédiez, car l'Eternel votre Dieu marc
vant vous; fortifiez-vous donc et prenez courag
que menaçants que soient vos ennemis. D'aille
me remplacera : « Toi donc, Josué, fortifie-toi
prends courage» en t'appuyant par la foi sur les
ses de Dieu; « car il ne te laissera point et il n
donnera point. » Puis Moïse remit aux sacrific
loi de l'Eternel, telle qu'il l'avait transcrite lu
avec ordre de la lire chaque septième année à
de la fête des tabernacles, qui durait huit jours
A cette lecture devait assister tout le monde : l
mes, les femmes, les enfants et les étrangers
prouve combien sont graves l'erreur et le p
conducteurs de l'église romaine, qui interdisent
mun peuple la lecture de la Parole de Dieu.

14-30 § 1036. L'Eternel aussi voulut adresser lui-m
paroles d'encouragement à Josué, tout en déc
honorablement Moïse des fonctions saintes qu
exercées durant quarante ans. L'un et l'autre e
à cet effet dans le tabernacle, sur lequel la nué
poser pour attester au peuple la présence du S
et, en peu de mots, il confirma à Moïse toutes
lations que son Esprit lui avait dictées relativen
destinées du peuple d'Israël. Puis il lui inspira

tique que tous les Israëlites devaient apprendre par XXXI
cœur, afin de servir de témoin au Seigneur contre les 14-30
enfants d'Israël; c'est-à-dire qu'il leur rappellerait sans cesse les grâces que Dieu leur avait faites, ses menaces aussi, et l'immutabilité de ses promesses.

§ 1037. C'est le second cantique dont la Bible fasse XXXI
mention (§ 711), mais non pas le seul qu'ait composé Moïse. Voyez le psaume XC et lisez-le dès à présent. Vous y reconnaîtrez bien l'auteur de la Genèse, le témoin des jugements de l'Eternel sur son peuple et le fidèle plein de confiance dans les promesses du Tout-Puissant. Quant au cantique que nous avons sous les yeux, il faudrait pour en relever toutes les beautés, le
citer d'un bout à l'autre. Remarquons seulement ce qui 8
nous y est dit de la souveraineté de Dieu dans le partage qu'il a fait de cette terre aux divers peuples du
monde. Admirons ensuite en quels termes Moïse décrit 11, 1
les tendres soins de la Providence divine à l'égard d'Israël, comment il prédit que ce peuple aurait lieu un 21
jour d'être jaloux de nations qui auparavant n'étaient point le peuple de Dieu, c'est-à-dire des païens, lesquels entreraient dans l'alliance du Seigneur dont Israël
lui-même se serait retiré; la douleur que lui fait éprou- 29
ver les futures infidélités de ses frères; les traits sublimes par où il caractérise le vrai Dieu : il est le Rocher, 4
il n'y a point d'autre Dieu que lui, il fait mourir et il 15, 2
fait vivre, il blesse et il guérit, personne ne se peut délivrer de sa main, car il la lève vers les cieux et dit : Je suis vivant éternellement! Voyez enfin ce que fera ce
Grand Dieu au jour des rétributions : toutes les nations 43
seront réunies lorsqu'il vengera ses serviteurs, depuis Abel jusqu'aux derniers, lorsqu'il fera tomber la vengeance sur ses ennemis, et qu'enfin son peuple sera en

XXXIII paix sur la nouvelle terre où la justice habite (2 Pierre
— III, 13).

47 § 1038. Tout ceci, dit Moïse, ne sont pas de vaines paroles, mais c'est votre vie. En effet, la Parole de Dieu est vivante, et c'est par elle seule que, dès ici-bas, nos âmes peuvent revivre, de la vie de Dieu (Deut. VIII, 3).

§ 1039. Enfin, de même que Jacob sur son lit de mort avait béni ses fils, chacun de sa bénédiction particulière, Moïse reçut de Dieu l'honneur et la grâce de se séparer des tribus d'Israël comme un père se sépare de ses enfants, en leur donnant la bénédiction de l'Eternel. Ces dernières prophéties de Moïse ont natuellement beaucoup de rapport avec celles du patriarche Jacob; en conséquence je ne crois pas devoir m'y arrêter. Cependant j'attire spécialement l'attention de mes lecteurs sur le verset 16, où ils retrouveront, j'espère avec joie, non-seulement le souvenir de Joseph, mais encore ce mot de Nazarien qui nous met en présence de notre Joseph à nous, savoir de notre bon et miséricordieux Sauveur Jésus-Christ (§§ 596, 597).

XXXIV § 1040. Nous arrivons, chers lecteurs, au terme
1-5 d'une longue carrière, j'entends à la fois l'étude du Pentateuque et la vie de celui qui l'a écrit. Parlons d'abord de celle-ci. Selon l'ordre de Dieu (Chap. XXXII, 48-52), ordre que j'ai passé sous silence, Moïse monta sur la montagne de Nébo, située à cinq lieues de l'Arnon vers le nord, montagne élevée d'où il put voir au loin les principales sommités du pays de Canaan, les vallées qui étaient à ses pieds, et peut-être dans quelque petit espace entre les collines, un point de la mer Méditerranée, si toutefois le texte ne doit pas s'entendre dans ce sens, que Moïse vit les monts de Juda qui se prolongent jusque vers la mer occidentale. Pendant que

Moïse contemplait ce spectacle, l'Eternel (qui doit avoir XXXI
révélé cette circonstance à Josué, auteur sans doute de 1-5
ce dernier chapitre du Deutéronome), l'Eternel, dis-je,
répéta la promesse faite jadis à Abraham. Après avoir
parlé de la sorte à la foi de son serviteur, il le retira de
ce monde, sans qu'il fût entré lui-même dans le pays
de Canaan, comme du reste le Seigneur le lui avait
annoncé.

§ 1041. L'Eternel fit disparaître le corps du pro- 6
phète, et nul ne sut en quel coin de terre il l'avait
déposé. Peut-être voulut-il par là ôter aux Israëlites
toute tentation de rendre à la dépouille mortelle de leur
grand législateur, ou, comme on dit, à ses reliques, des
honneurs exagérés et idolâtres. Du reste, quoique Moïse 4
eût 120 ans au moment de sa mort, il était encore plein
de vigueur, en sorte qu'il aurait pu très-bien, si tel eût
été le bon plaisir de Dieu, continuer à conduire le peu-
ple. Mais il importait à la gloire de l'Eternel qu'on ne
crût pas qu'il avait besoin de Moïse; il ne fallait pas que
Moïse fit oublier Celui duquel il tenait ses pouvoirs.
Toute cette nouvelle génération était peut-être assez
disposée à faire de Moïse son dieu; il lui fut donc en-
levé. C'est ainsi que, bien souvent, l'Eternel a dû pri-
ver un peuple, une église, une famille, d'hommes dont
l'existence semblait indispensable, et sans lesquels tou-
tefois l'œuvre de Dieu s'est poursuivie comme de leur
vivant. C'est que l'Eternel, quant à lui, ne meurt pas
(Chap. XXXII, 40).

§ 1042. Les enfants d'Israël pleurèrent Moïse pen- 8-1
dant un mois. Josué, rempli de l'Esprit de sagesse par
l'imposition des mains de son prédécesseur, le remplaça
dignement comme vous le verrez, et ce même Josué ré-
sume en peu de mots tout ce qu'on peut dire sur Moïse :

« Il ne s'est jamais élévé en Israël un prophète comme » lui, auquel l'Eternel se soit montré (aussi souvent et » aussi longtemps) face à face. »

§ 1043. Je n'essaierai pas de dire, en terminant, tout ce qu'il y a eu d'admirable dans la personne et dans l'œuvre de Moïse. Je laisse à mes lecteurs le soin de recueillir leurs souvenirs; mais quand il n'aurait fait autre chose que d'écrire les cinq Livres de la Parole de Dieu qui ont occupé jusqu'ici nos études, quelle reconnaissance ne devrions-nous pas avoir envers Dieu de ce qu'il a suscité et inspiré un tel prophète! Essayez de vous représenter ce que seraient vos connaissances religieuses et l'état de votre âme, si vous ignoriez tout ce qui nous est rapporté dans le Pentateuque en fait d'histoire, de préceptes moraux et surtout de promesses. Hélas! vous seriez ce que sont les païens et ceux qui refusent de croire Moïse, ou plutôt de croire Dieu. — Pour moi, je termine en remerciant ce bon Dieu du fond de mon cœur de ce qu'il m'a soutenu dans mon travail; je lui demande de bénir ce volume pour les personnes de tout âge et de toute condition qui l'auront lu; je le prie, au nom de Jésus-Christ, de leur donner à tous la foi d'Abraham, la foi au Sauveur éternel de nos âmes, à l'Ange de l'alliance; et puissent les grâces du Saint-Esprit reposer sur eux abondamment! Amen.

LXXVIII. Chronologie des quatre derniers livres de Moïse.

§ 1044. Pour faire suite à la table chronologique de la Genèse (§ 619) et en partant des mêmes données, nous rappelons ici quelques-uns des faits principaux

ntenus dans les quatre derniers livres de Moïse, avec urs dates :

	Avant J.-C.
Mort de Lévi	1619
Naissance d'Aaron	1573
Naissance de Moïse	1570
Naissance de Josué	1536
Fuite de Moïse	1531
Naissance de Caleb	1530
Vocation de Moïse	1491
Sortie d'Egypte (15 *de Nisan*) . .	1490
Arrivée au désert de Sin (15 *de Ziph*).	»
Arrivée au Sinaï (1 *Sivan*) . . .	»
Seconde Pâque (15 *Nisan*) . . .	1489
Dénombrement (1 *Ziph*)	»
Départ de Sinaï (20 *dit*)	»
Révolte de Coré	1471
Arrivée au désert de Tsin (*Nisan*) .	1452
Mort de Marie et d'Aaron	»
Mort de Moïse	1450

LXXIX. Table analytique.

§ 1045. Enfin, comme je désire de donner à ce volume ıte l'utilité possible, je le termine par une table où j'ai oupé sous quelques chefs assez généraux les matières ntenues dans les études sur le Pentateuque. Elle est stinée non-seulement à faire ressortir l'admirable riesse de cette portion de l'Ecriture, mais encore à faiter l'examen plus approfondi qu'en voudraient faire es lecteurs. Ils remarqueront qu'en général je n'ai pas pété dans cette table les titres qui se lisent en tête

de chaque Etude. Ce n'est pas une analyse historique qu'ils trouveront ici, mais plutôt une analyse dogmatique et morale, à laquelle on a joint cependant l'indication des endroits où se trouvent certains renseignements utiles, de géographie par exemple, de chronologie, de statistique, etc. — J'avertis d'ailleurs que les chiffres se rapportent aux paragraphes (§§), et non pas aux pages.

L'action de l'homme, § 477.
L'Adultère, §§ 750-1024, 498, 523.
Les Afflictions, 159, 305, 334, 348, 373, 417, 428, 486, 496, 498, 516, 517, 558, 634.
Aimer Dieu, 442, 1007, 1011, 1013.
Allégories. Voyez *Types*.
L'Alliance de la loi. 1033.
Les Alliances, 128, 310-314, 790-793, 847, 1033.
Amen, 1029.
L'Amour de la paix, 271.
L'Amour des ennemis, 688, 781.
L'Amour du prochain, 230, 506, 569, 570, 605, 774, 783, 844, 848, 851, 858, 900, 906, 941, 949, 955, 1024, 1025, 1029.
L'Amour-propre 503.
Les Anciens d'Israël, 936.
L'Ange de l'Eternel, 305 et suivants. Voyez *le Fils de Dieu*.
Les Anges, 117, 333.
L'année du Jubilé, 914.
L'année sabbatique, 784, 913.
L'Arche de l'Alliance, 801, 802, 829,
L'Astrologie, 33.
L'autel des parfums, 823, 830.
L'Autel du sanctuaire, 811, 831.
Les Autels, 766.

L'Autorité paternelle, §§ 379, 604, 647, 1023.
L'Avarice, 386, 490, 515, 721, 939, 972.

Le Baptême, 316.
La Beauté, 185, 273, 415, 522.
La Bénédiction de Dieu, 190, 219, 520, 521, 528, 1012, 1030, 1039.
La Bénédiction sacerdotale, 926.
Le Berceau du genre humain, 55, 207.
La Bienfaisance, 893, 914.
Les Biens de ce monde, 375, 522.
Le Blasphème, 81, 96, 912.
Le Bœuf foulant le grain, 1026.
Le Bonheur, 116, 152.
Le Bon Berger, 985.
La Bonté et la Sévérité, 201, 496, 549, 554.
Bordure des vêtements, 955.
Les Bornes des propriétés, 1021, 1029.
Le Bouc émissaire, 887.

Le Calendrier des Juifs §§ 196, 681.
Le Calomniateur, 81.
La Calomnie, 96, 752, 1021.
Le Cantique, fruit de la foi, 711.
La Cervoise, 880.
La Chair, 115.
— des sacrifices, 875.
Le Chandelier, 804, 830.
Chronologie, 175, 245, 397, 499, 570, 615 et suivants, 956, 961, 1003, 1044.
La Colère de l'homme, 468, 489.
La sainte Colère, 449, 847, 991.
La Compassion, 897.
La Confiance en Dieu, 288, 474.
La Confiance en soi-même, 645.

La Conscience, §§ 89, 91.
Consécration d'Aaron, 822, 833, 876.
La Consolation des méchants, 429.
Le Contentement, 520, 528.
La Conversion, 110, 157, 482, 485, 1011.
La Convoitise, 753.
La Coudée, 192.
La Crainte de Dieu, 360, 625.
La mauvaise Crainte, 93, 343, 437, 603, 635, 945.
La Croix de Jésus, 115, 363, 967.
Le vrai Culte, 139, 140, 865, 866.
La Curiosité, 83, 109, 114.
La Cuve d'airain, 825, 831.

La Danse, §§ 842, 846.
Le Découragement, 350, 935.
Les Défaites du peuple de Dieu, 950.
Les Délivrances de l'Eternel, 484, 572, 636, 655.
Le Désespoir, 425.
Le Désintéressement, 271, 286, 844, 959.
Le Devoir, 565.
Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, 22, 37, 41, 1007.
Différence entre le juste et le méchant, 680.
La Dignité humaine, 778, 881.
La Dîme, 918, 959, 1017, 1027.
Les Dix Commandements, 859.
Le Dixième Commandement, 1006.
Le bon Domestique, 387, 390.
La Droiture, 971.

L'Egoïsme §§ 95, 97.
L'Endurcissement, 513, 648, 677, 678.
Les Enfants de Dieu, 169, 183, 399.
Les Enfants naturels, 1025.
Les Entretiens pieux, 650.

Les Epaulettes du Sacrificateur, § 814.
L'Ephod, 814.
Les Epreuves de la foi, §§ 352, 354, 356, 404, 408, 520, 527, 534, 540.
Erreurs du romanisme, 219, 859, 1014, 1015, 1035.
L'Esclavage, 767, 770, 772, 1025.
L'Espérance, 105.
L'Estime de soi-même, 550.
Les Estampes de la Bible, 72, 141, 359.
Les quatre Etats de l'homme, 126, 179.
Les Etrangers prosélytes, 952.
Exaucement de la prière, 406, 656. Voyez *Prière*.
Les Excuses du pécheur, 95, 849.
L'Expiation, 111, 865, 873, 887, 888.

La Faiblesse, §§ 512, 555.
Faiblesse de la foi, 265, 934. Voyez *Incrédulité*.
La Fausse humilité, 637, 642.
Faux prophètes, 1015.
Les Faux témoins, 1021.
La Femme répudiée, 1026.
La Fermeté, 281.
La Fête des Expiations, 887.
Fêtes des Juifs, 786, 910.
La Fête des Récoltes, 786, 910.
La Fête des semaines, 786.
La Fête des Tabernacles, 910, 1035.
Le Feu éternel, 874.
La Fidélité de Dieu, 225, 636, 656, 670, 679, 951.
Le Fils ou la Parole, 21, 102, 103, 259, 284, 321, 322, 350, 360, 635, 707, 788, 854, 973.
La Fin du monde, 218.
La Foi, 105, 110, 138, 155, 156, 180, 189, 193, 258, 272, 275, 290, 291, 357-360, 405, 411, 421, 476, 583, 601, 607, 631, 638, 844, 867, 946, 967, 1013.

La Foi morte ou d'apparence, §§ 338, 651, 710, 795,
La Foi et les Œuvres, 369, 370, 477.
La Friandise, 227, 228, 409.

Généalogies, §§ 163, 170, 244, 265, 384, 519, 658.
Géographie, 55, 57, 248, 259, 262, 273, 297, 331, 356, 405, 433, 467, 471, 478, 602, 633, 698, 731, 942, 944, 963, 968, 969, 996, 997, 1000, 1005, 1040.
La Gloire de Dieu, 36, 794, 855, 856.
Le Gouvernement de Dieu, 740.
La Grâce, 94, 113, 126, 129, 189, 312, 565, 761, 793, 796, 857, 916, 967, 969, 1009, 1013.
La Graisse, 870.
La Guerre, 277, 278, 280, 281.

La Haine, §§ 145, 150, 151, 427, 504, 507, 509, 900, 981.
Loi des Héritages, 984, 1000, 1023.
Les Holocaustes, 215, 988.
L'Homme avant la chute, 38-40.
La nature de l'Homme, 54.
L'Honneur dû aux magistrats, 776.
L'Hospitalité, 633.
L'Huille du sanctuaire, 826, 836, 911.
Humiliations du fidèle, 351.
L'Humilité, 475, 1010.

L'Idolâtrie, §§ 173, 191, 462-465, 492, 746, 758, 773, 788, 840, 841, 889, 982, 1014, 1016, 1029.
L'Imitation des Ancêtres, 167, 415, 416.
L'Impiété, 181, 187, 954, 956, 957.
L'Imposition des mains, 929, 987.
L'Impureté, 488, 490, 518, 773, 902, 923, 982, 1024, 1025, 1029.
L'Incrédulité, 193, 203, 263, 318, 324-326, 412, 511,

641, 657, 704, 709, 721 723, 838, 937, 939, 945, 947, 962.
L'Inceste, §§ 341, 498.
L'Industrie, 166, 827.
L'Ingratitude, 533.
L'Innocence, 70, 85, 126.
Inquiétudes des mondains, 721, 728, 939.
Insolence du pécheur, 147.
Inspiration des Ecritures, 7, 51 125, 630, 646, 691, 890, 915.
Les Insultes, 145.
L'Intempérance, 227, 342, 880.
L'Interdit, 773, 917, 965.
L'Israël de Dieu, 483.

La Jalousie, 145, 150, 151, 348.
Jéhovah, 53, 639.
La Joie des mondains, 846.
Les Joies d'ici-bas, 348.
Le Jugement à venir, 709.
Les Jugements de Dieu, 186, 202, 210, 328, 337, 659, 660, 850, 879, 915, 949, 956, 957, 990, 991.
Les Jugements téméraires, 267, 273.
Juges iniques, 898, 1029.
La vraie Justice, 139, 1008, 1011, 1013.
Les Jurements, 895.
La Justification par la foi, 291, 316, 346.

Les Langues, §§ 240-242.
La Lecture de la Bible, 365, 1035.
La Lèpre, 883-885.
Les Lévites, 929, 959, 998.
Le Lieu Très-Saint, 808, 829.
Loi des héritages, 984, 1000, 1023.
Loi du *lévirat*, 1026.

Lois de la Guerre, § 1021.
Longévité des patriarches, §§ 172-174.

La Malédiction, §§ 101, 130, 149, 152, 216, 231, 232, 887, 888, 1012, 1023, 1029, 1030.
Le Malheur, 152.
Le Mariage, 67, 133, 184, 394.
Mariage d'une veuve, 1027.
Les Mascarades, 1024.
Les Mauvaises compagnies, 184, 185, 490.
Les Mauvais exemples, 490.
Les Mauvais moyens, 421, 631.
La Mauvaise éducation, 498, 503.
Les Méchants, 139, 150, 334, 335.
Le Mécontentement, 80, 716, 966.
Le Médiateur, 760, 791, 941, 957.
La Médisance, 229, 502, 899.
Le Mensonge, 82, 92, 265, 420, 422, 443, 467, 511, 525, 562, 626, 782, 894.
Le Messie, 592, 593, 1020.
Mesures de capacité, 727.
Le Meurtre 150, 221, 427, 490, 625, 627, 749, 768, 771, 899, 1023, 1029.
Le Meurtre involontaire, 768. Voyez *Villes de refuge*.
Les Miracles, 208, 672-675, 708, 713, 718.
La Modestie, 393, 524,
Les Mœurs patriarchales, 411.
Le Monde, 169, 183, 184, 780.
Les Mondains, 413, 443, 559.
Les Monuments des grâces de Dieu, 439, 695.
La Morale de l'Ancien Testament, 900.
La Mort, 61, 146, 159, 174, 176, 179, 960.
La bonne Mort, 398, 976, 993.
La Mort spirituelle, 97.

La Musique, § 165.
La Mutilation, 1025.

Le Naturel, 901.
Le Nazaréat, 925.
Le Nom de Dieu, 639.
La Nuée, 931.

L'Obéissance à Dieu, §§ 193, 195, 349, 555, 745, 1004, 1013.
L'Obéissance aux lois humaines, 625.
Obscurité des prophéties, 295.
L'Œuvre de Dieu dans l'âme, 215.
Les Œuvres, 129, 138.
Le Offrandes, 136, 137, 777, 864, 868, 927, 1027.
Les Ordonnances cérémonielles, 797.
Organisation de l'Eglise, 738, 739.
L'Orgueil, 506, 507, 1010.
L'Oubli de Dieu, 543.

Les Pains, §§ 830, 911.
La Paix de l'âme, 205.
La Paix avec le prochain, 470.
La Pâque, 681 et suivants, 930.
La Paresse, 58.
Le Parfum du Sanctuaire, 826, 836.
La Parole de Dieu, 725.
Le Parvis, 812, 831.
Les Passions, 409, 419, 421, 442, 449, 451, 452, 510, 513, 525.
La Patience de Dieu, 153, 157, 158, 455, 492, 659, 729, 936, 949.
Les Pauvres, 914, 1018, 1029.
Le Pavillon, 805.
Le Péché, 83, 84, 85, 87, 126, 143, 159, 176, 298-

304, 310, 327, 424, 427, 428, 444, 451, 456, 472, 491, 546, 567, 960, 964, 1029.
Les Péchés commis par fierté, §§ 953, 954.
Les Péchés d'ignorance, 871, 872.
Le Pectoral, 815.
La Peine du fouet, 1026.
La Peine du péché, 88, 106, 107, 115, 143, 148, 154, 155. Voyez *Afflictions*.
Les Perfections de Dieu, 119-124, 210-211, 856, 949.
La Persécution, 624, 653, 660.
Le Peuple en révolte, 947, 948.
La Peur 265, 945.
La Piété, 262, 276, 381, 385, 389, 392, 408, 416, 438, 448, 453, 537, 563, 892, 1013.
La Piété filiale, 229, 230, 388, 508, 569, 581, 748, 758, 768, 892, 1029.
Les Plaisirs du monde, 487, 490, 533.
La Polygamie, 163, 417, 449, 487, 1023.
Population de l'ancien monde, 161, 171, 172, 183.
La Présomption, 632.
Le Prêt à intérêt, 775, 1025.
La Prière, 289, 290, 292, 329-332, 381, 382, 392, 434, 474, 482, 635, 844, 854, 858.
Le Prix de l'âme, 205.
La Probité en affaires, 563, 907.
Le Prochain, 906.
La Profanation du nom de Dieu, 746, 758.
La Promesse, 102, 256, 314, 349, 367, 888.
Les Promesses, 102, 222, 250, 260, 274, 294, 312, 363-370, 435, 858.
Prophéties, 42, 88, 102, 233, 234, 251-254, 294, 295, 307, 309, 362, 368, 372, 395, 406, 419, 426, 431, 456, 495, 573, 587, 589-597, 600, 691, 735, 788, 915 et suivants, 979, 980, 1030-1034, 1038, 1039.
Le don de Prophétie, 423, 938.

Les faux Prophètes, § 1015.
Le Grand Prophète, 1020.
Le Propitiatoire, §§ 802, 819.
La Providence, 557, 629, 608 et suivants, 622, 624, 629.
La Prudence, 477, 506.
Purification des femmes accouchées, 882.
— des lépreux, 884.

Les Querelles §§ 145, 270, 571.

La Rechute d'un fidèle, § 345.
La Réconciliation, §§ 469, 472.
La Reconnaissance, 458.
Le Rédempteur, 102, 103.
La Rédemption, 837.
La Religion humaine, 839.
Le Remords, 152, 554.
La Réparation du péché, 873.
La Repentance, 94, 105, 153, 469, 536, 554, 555, 568, 604, 950.
Le Repentir de Dieu, 187.
La Résolution, 281, 564.
Le Respect pour les vieillards, 905.
La Résurrection, 180.
Le Retour à Dieu, 269, 287, 306, 309, 634.
Les Riches, 914, 1018.
Les Richesses, 266, 271.
Le Rochet, 817.
La Royauté, 1019.

Les Sacrificateurs, §§ 813, 853, 921, 958, 1019.
Les Sacrifices, 136, 194, 215, 261, 293, 353, 361, 787, 821, 833, 864, 867, 889, 1014.
Le Sacrifice perpétuel, 822.
La Sagesse de l'homme, 432, 457, 644.

Le Saint des saints, §§ 808, 829.
Le Saint-Esprit, 19.
Le Salaire des ouvriers, 896.
Le Salut, 595.
Le Sanctuaire, 807, 830.
Le Sanctuaire du Sanctuaire, 808, 829.
Le Sang des victimes, 220, 792, 793, 835, 869, 870, 889.
Le Satan, 73, et suivants, 101, 102.
La Semaine, 48, 136, 207, 445.
La Sensibilité, 566, 576, 602.
Le Septième jour, 47, 48, 136, 722, 723, 747, 759, 785.
Le Serment, 377, 470, 583, 786.
Le Service de Dieu, 744.
Le Service militaire, 1022.
Le Sicle du Sanctuaire, 824, 837.
Les Signes, 292, 315.
La Société, 62.
— des méchants, 279.
Le Sommaire de la loi 1007.
Les Songes, 505.
Les Sortiléges, 773.
Les Souillures légales, 857, 881-883, 909, 960.
Les Soupçons, 1021.
Statistique, 176- 78, 235, 237, 246, 690, 920.
La Superstition, 511.
Les Superstitions, 904, 978.
Les Symboles, 115, 223.
Le Système volontaire, 799, 861, 865, 866, 959, 1017, 1022.

Le Tabernacle, § 806.
La Table, §§ 803, 830.
Le Témoignage, 802, 829.

Les Témoins, § 1019.
La Théocratie, 740.
La Tiare, 818.
La Tolérance, 938.
La Tradition, 173.
La Transgression, 742.
Les Trompettes, 932,
Types et allégories, §§ 111, 115, 139, 180, 204, 205, 285, 296, 339, 340, 363, 364, 434, 597-599, 696, 707, 713, 715, 725, 729, 734, 735, 737, 761, 793, 795, 829-837, 851, 860, 867-870, 873-875, 884, 888, 909, 917, 925, 926, 930, 946, 950, 955, 957, 967, 977, 991, 999, 1020, 1022.

L'Unité de la race hummaine, § 226.
L'Urim et le Thummim, §§ 816, 832.

La Vache rousse, § 960.
La Vengeance, 488.
Véracité de Moïse, §§ 342, 345, 646, 691.
Le Vêtement, 112.
La Viande, 219.
Les Victoires de la foi, 736.
La Vie, 577.
La Vie des champs, 135, 162, 164.
La Ville et la campagne, 162.
Villes de refuge, 768, 998, 1021.
Le Vin, 227.
La Vision de Dieu, 434, 435, 480, 795.
La Vocation divine, 249, 255.
Les Vœux, 917, 989, 1025.
Les deux Voiles, 808, 809,829, 830.
Le Vol, 751, 768, 772, 894.

Le Zèle, § 844.

Acme
Bookbinding Co., Inc.
100 Cambridge St.

BS493.B8
Etudes elementaires et progressi
Andover-Harvard 0008
3 2044 077 904 241